

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR

2007

## RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Version du 28/05/2008 à 12:34:51



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2007 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2007, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2007 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la Loi de finances 2007. Le cas échéant les données relatives à l'exécution 2006 peuvent avoir été retraitées.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisées en 2007, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2006.
- Les dépenses fiscales rattachées, le cas échéant, au programme ; lorsqu'un programme comprend l'une des dix dépenses fiscales les plus coûteuses, celle-ci fait l'objet d'un développement particulier.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION</b>	<b>9</b>
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	9
Récapitulation des crédits par programme et action	12
Récapitulation des crédits par programme et titre	16
Programme 150	
<b>FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE</b>	<b>21</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Rappel de la présentation du programme	37
Objectifs et indicateurs de performance	42
Justification au premier euro	63
Opérateurs	101
Analyse des coûts du programme et des actions	133
Programme 231	
<b>VIE ÉTUDIANTE</b>	<b>143</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	144
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	146
Rappel de la présentation du programme	155
Objectifs et indicateurs de performance	157
Justification au premier euro	164
Opérateurs	175
Analyse des coûts du programme et des actions	181
Programme 172	
<b>RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES</b>	<b>189</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	190
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	194
Rappel de la présentation du programme	204
Objectifs et indicateurs de performance	208
Justification au premier euro	222
Opérateurs	242
Analyse des coûts du programme et des actions	273
Programme 187	
<b>RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>	<b>283</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	284
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	288
Rappel de la présentation du programme	295
Objectifs et indicateurs de performance	297
Justification au premier euro	303
Opérateurs	312
Analyse des coûts du programme et des actions	348
Programme 193	
<b>RECHERCHE SPATIALE</b>	<b>355</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	356
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	358
Rappel de la présentation du programme	365
Objectifs et indicateurs de performance	367
Justification au premier euro	371

Opérateurs	379
Analyse des coûts du programme et des actions	386
<b>Programme 189</b>	
<b>RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS</b>	<b>393</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	394
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	398
Rappel de la présentation du programme	405
Objectifs et indicateurs de performance	407
Justification au premier euro	410
Opérateurs	424
Analyse des coûts du programme et des actions	427
<b>Programme 188</b>	
<b>RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE</b>	<b>433</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	434
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	437
Rappel de la présentation du programme	443
Objectifs et indicateurs de performance	446
Justification au premier euro	454
Opérateurs	462
Analyse des coûts du programme et des actions	467
<b>Programme 192</b>	
<b>RECHERCHE INDUSTRIELLE</b>	<b>473</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	474
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	477
Rappel de la présentation du programme	486
Objectifs et indicateurs de performance	489
Justification au premier euro	498
Opérateurs	507
Analyse des coûts du programme et des actions	514
<b>Programme 190</b>	
<b>RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT</b>	<b>519</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	520
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	522
Rappel de la présentation du programme	530
Objectifs et indicateurs de performance	532
Justification au premier euro	536
Opérateurs	547
Analyse des coûts du programme et des actions	557
<b>Programme 191</b>	
<b>RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)</b>	<b>563</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	564
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	567
Rappel de la présentation du programme	572
Objectifs et indicateurs de performance	575
Justification au premier euro	579
Opérateurs	590
Analyse des coûts du programme et des actions	592

Programme 186

**RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE**

**597**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

598

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

601

Rappel de la présentation du programme

607

Objectifs et indicateurs de performance

609

Justification au premier euro

615

Opérateurs

627

Analyse des coûts du programme et des actions

631

Programme 142

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES**

**637**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

638

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

640

Rappel de la présentation du programme

646

Objectifs et indicateurs de performance

649

Justification au premier euro

652

Opérateurs

664

Analyse des coûts du programme et des actions

674

# ÉTATS RÉCAPITULATIFS

---

## RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

**Avertissement**

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1er janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées hors retraits d'engagement détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2007 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2007 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Écart entre AE LR et AE RAP	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Formations supérieures et recherche universitaire</b>					
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	10 654 454 139	-1 688 704	10 656 142 843	10 761 899 784	145 828
Prévision			10 859 432 789	10 784 400 465	146 129
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			10 509 615 424	10 659 314 223	146 129
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			349 817 365	125 086 242	
<b>Vie étudiante</b>					
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	1 853 501 067	-1	1 853 501 068	1 853 491 766	1 441
Prévision			1 854 253 015	1 854 490 528	1 507
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			1 846 909 704	1 846 909 704	1 507
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			7 343 311	7 580 824	
<b>Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (libellé modifié)</b>					
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	3 783 410 852	-3 646 528	3 787 057 380	3 638 168 175	
Prévision			3 794 188 170	3 795 272 670	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			3 839 171 484	3 839 171 484	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-44 983 314	-43 898 814	
<b>Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</b>					
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	1 154 966 925	0	1 154 966 925	1 125 466 845	
Prévision			1 160 481 925	1 160 481 925	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			1 163 116 925	1 163 116 925	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-2 635 000	-2 635 000	

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Écart entre AE LR et AE RAP	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Recherche spatiale</b>					
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	1 247 481 485	0	1 247 481 485	1 247 481 485	
Prévision			1 261 031 485	1 261 031 485	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			1 261 054 058	1 261 054 058	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-22 573	-22 573	
<b>Recherche dans le domaine des risques et des pollutions</b>					
Ministre de l'écologie et du développement durable					
Exécution	247 579 072	0	247 579 072	251 340 528	
Prévision			251 929 103	251 372 001	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			276 843 057	276 843 057	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-24 913 954	-25 471 056	
<b>Recherche dans le domaine de l'énergie</b>					
Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie					
Exécution	618 502 161	0	618 502 161	618 502 161	
Prévision			629 115 775	629 308 254	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			659 299 204	659 299 297	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-30 183 429	-29 991 043	
<b>Recherche industrielle</b>					
Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie					
Exécution	1 105 439 562	+1	1 105 439 561	863 214 084	
Prévision			1 124 152 788	863 434 939	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			644 320 182	576 470 182	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			479 832 606	286 964 757	
<b>Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat</b>					
Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer					
Exécution	385 017 621	-3 663 705	388 681 326	363 431 470	
Prévision			398 188 563	371 199 921	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			400 276 284	378 021 473	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-2 087 721	-6 821 552	
<b>Recherche duale (civile et militaire)</b>					
Ministre de la défense					
Exécution	196 184 621	0	196 184 621	196 184 621	
Prévision			196 184 622	196 482 258	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			198 000 000	198 000 000	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-1 815 378	-1 517 742	
<b>Recherche culturelle et culture scientifique</b>					
Ministre de la culture et de la communication					
Exécution	148 540 368	-38 424	148 578 792	148 078 809	615
Prévision			150 775 907	148 902 565	607
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			151 444 520	150 184 520	607
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-668 613	-1 281 955	
<b>Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>					
Ministre de l'agriculture et de la pêche					
Exécution	261 393 982	-52 429	261 446 411	264 970 258	2 561
Prévision			263 112 833	266 902 544	2 670
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			272 400 215	275 845 215	2 670
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>			-9 287 382	-8 942 671	
<b>Totaux d'exécution</b>	<b>21 656 471 855</b>	<b>-9 089 790</b>	<b>21 665 561 645</b>	<b>21 332 229 986</b>	<b>150 445</b>
Totaux de prévision			21 942 846 975	21 583 279 555	150 913

(\*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois



## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>				
<b>150 Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>9 940 309 423</b> <b>10 009 156 993</b>	<b>10 541 015 424</b> <b>10 656 142 843</b>	<b>10 156 879 230</b> <b>10 116 199 477</b>	<b>10 709 714 223</b> <b>10 761 899 784</b>
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 068 565 931 1 920 835 779	2 217 784 503 2 080 915 764	2 068 565 931 1 920 815 988	2 217 784 503 2 080 854 293
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 787 397 416 1 805 924 142	1 924 735 478 1 854 808 044	1 787 397 416 1 805 906 268	1 924 735 478 1 854 744 993
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	485 311 201 160 927 333	496 594 283 152 390 312	485 091 864 160 958 280	496 374 946 152 390 312
04 Établissements d'enseignement privés	50 393 852 50 135 447	56 388 852 56 498 852	50 393 852 50 135 447	56 388 852 56 498 852
05 Bibliothèques et documentation	372 109 835 494 306 763	378 113 222 470 677 376	372 109 835 493 808 094	378 113 222 470 484 125
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	784 118 286 581 084 948	805 140 158 507 397 901	784 587 240 581 084 948	805 140 158 507 397 901
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	413 204 045 254 802 446	424 654 223 215 557 065	413 492 879 254 802 446	424 654 223 215 557 065
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 786 019 410 456 997	441 076 161 368 232 006	430 287 850 410 518 589	441 076 161 368 232 006
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966 12 257 018	1 262 966 8 097 016	1 262 966 12 257 018	1 262 966 8 097 016
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119 247 142 131 514 187	122 844 460 123 230 847	119 392 500 131 513 296	122 844 460 123 226 392
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	925 237 480 632 079 992	951 113 117 615 611 610	925 622 995 632 085 792	951 113 117 615 611 610
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	176 411 966 175 993 465	398 586 775 928 759 461	174 621 704 242 158 235	398 586 775 934 441 297
13 Diffusion des savoirs et musées	79 763 715 112 133 287	84 720 949 90 174 598	79 763 715 112 133 287	84 720 949 90 174 598
14 Immobilier	752 618 452 997 718 080	1 120 942 693 1 138 258 578	969 407 366 1 036 698 693	1 289 860 829 1 238 994 654
15 Pilotage et support du programme	746 981 101 1 327 419 414	727 754 777 1 366 018 705	746 981 101 1 327 323 691	727 754 777 1 365 679 962
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	747 900 016 941 567 695	389 302 807 679 514 708	747 900 016 943 999 405	389 302 807 679 514 708
<b>231 Vie étudiante</b>	<b>1 744 414 465</b> <b>1 795 252 943</b>	<b>1 851 909 704</b> <b>1 853 501 068</b>	<b>1 744 414 465</b> <b>1 795 061 118</b>	<b>1 851 909 704</b> <b>1 853 491 766</b>
01 Aides directes	1 382 480 629 1 453 263 678	1 446 276 892 1 433 343 279	1 382 480 629 1 452 970 839	1 446 276 892 1 433 301 793
02 Aides indirectes	227 213 239 195 272 784	228 973 239 245 771 281	227 213 239 195 253 057	228 973 239 245 771 280
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75 590 144 74 571 953	112 050 507 105 689 757	75 590 144 74 692 694	112 050 507 105 721 942
04 Pilotage et animation du programme	59 130 453 72 144 528	64 609 066 68 696 751	59 130 453 72 144 528	64 609 066 68 696 751

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<b>194 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (ancien)</b>	<b>3 601 649 274</b>		<b>3 601 649 274</b>	
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé (ancien)	1 051 649 137		1 051 649 137	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies (ancien)	455 857 100		455 857 100	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (ancien)	490 835 516		490 835 516	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies (ancien)	296 401 642		296 401 642	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (ancien)	264 774 904		264 774 904	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société (ancien)	277 508 521		277 508 521	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales (ancien)	52 803 739		52 803 739	
08 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (ancien) (libellé modifié)	48 828 391		48 828 391	
09 Grandes infrastructures de recherche (ancien) (libellé modifié)	200 107 000		200 107 000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche (ancien)	462 883 324		462 883 324	
<b>172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (libellé modifié)</b>	<b>376 983 793</b>	<b>3 846 981 484</b>	<b>377 166 293</b>	<b>3 846 981 484</b>
	<b>3 479 527 606</b>	<b>3 787 057 380</b>	<b>3 965 316 039</b>	<b>3 638 168 175</b>
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	14 726 000	14 986 770	14 726 000	14 986 770
	15 009 374	18 874 786	13 785 634	17 955 707
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation	16 578 000	24 178 000	16 760 500	24 178 000
	13 252 427	17 212 333	13 709 053	16 985 555
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	343 345 786	76 738 771	343 345 786	76 738 771
	343 817 193	72 903 780	345 691 870	73 558 511
04 Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	2 334 007	8 609 588	2 334 007	8 609 588
	7 903 640	7 971 689	8 965 613	8 074 992
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 018 378 105	1 089 600 218	1 038 186 105	1 089 600 218
		1 077 545 055		1 028 695 861
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	451 824 596	449 803 073	451 824 596	449 803 073
		432 179 551		418 983 433
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	487 535 653	510 805 759	487 535 653	510 805 759
		509 412 076		486 939 500
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	304 490 748	302 594 823	304 490 748	302 594 823
		298 158 593		288 519 075
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	264 586 239	276 639 990	264 586 239	276 639 990
		276 401 209		265 461 117
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	276 339 870	290 460 329	276 339 870	290 460 329
		290 070 330		278 553 192
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	52 216 533	55 179 876	52 216 533	55 179 876
		55 179 877		52 089 332
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	48 684 649	64 169 759	48 684 649	64 169 759
		64 169 759		61 371 533
13 Grandes infrastructures de recherche	198 039 395	211 642 000	198 039 395	211 642 000
		211 642 000		200 633 281
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	-2 550 816	471 572 528	461 260 081	471 572 528
		455 336 342		440 347 086

## Recherche et enseignement supérieur

## Mission | RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>				
<b>187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</b>	<b>1 136 785 577</b> <b>968 873 857</b>	<b>1 163 116 925</b> <b>1 154 966 925</b>	<b>1 136 785 577</b> <b>1 112 258 082</b>	<b>1 163 116 925</b> <b>1 125 466 845</b>
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202 715 664 198 491 912	250 050 372 250 050 372	202 715 664 198 491 912	250 050 372 243 605 816
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 384 390 228 067 874	243 022 351 243 022 351	228 384 390 228 067 874	243 022 351 234 955 809
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98 213 645 96 241 210	82 315 666 82 315 666	98 213 645 96 241 210	82 315 666 80 428 480
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 221 417 114 506 967	69 477 944 69 477 944	114 221 417 114 506 967	69 477 944 66 699 467
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140 418 377 139 343 109	153 963 520 153 963 520	140 418 377 139 343 109	153 963 520 149 216 141
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	65 110 854 64 952 370	64 960 966 64 960 966	65 110 854 64 952 370	64 960 966 64 202 916
07 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	63 654 738 50 830 894	53 198 698 53 198 698	63 654 738 50 830 894	53 198 698 53 198 698
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	224 066 492 76 439 521	246 127 408 237 977 408	224 066 492 219 823 746	246 127 408 233 159 518
<b>193 Recherche spatiale</b>	<b>1 243 188 000</b> <b>1 239 304 000</b>	<b>1 261 054 058</b> <b>1 247 481 485</b>	<b>1 243 188 000</b> <b>1 239 304 000</b>	<b>1 261 054 058</b> <b>1 247 481 485</b>
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	157 810 000 157 810 000	127 551 962 127 551 962	157 810 000 157 810 000	127 551 962 127 551 962
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102 809 500 102 809 500	207 946 202 207 946 202	102 809 500 102 809 500	207 946 202 207 946 202
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	94 270 500 94 270 500	139 265 116 139 265 116	94 270 500 94 270 500	139 265 116 139 265 116
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	424 424 149 429 424 149	428 866 396 415 316 396	424 424 149 429 424 149	428 866 396 415 316 396
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	300 760 000 300 760 000	217 391 009 226 275 009	300 760 000 300 760 000	217 391 009 226 275 009
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	126 525 851 122 641 851	107 203 373 107 203 373	126 525 851 122 641 851	107 203 373 107 203 373
07 Développement des satellites de météorologie	36 588 000 31 588 000	32 830 000 23 923 427	36 588 000 31 588 000	32 830 000 23 923 427
<b>189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions</b>	<b>278 761 383</b> <b>265 470 338</b>	<b>276 843 057</b> <b>247 579 072</b>	<b>278 761 383</b> <b>265 234 492</b>	<b>276 843 057</b> <b>251 340 528</b>
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000 4 681 174	4 867 948 5 215 248	4 900 000 5 531 174	4 867 948 6 037 421
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000 1 050 876	1 092 805 1 096 895	1 100 000 1 050 876	1 092 805 1 096 895
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400 226 205 240	235 150 587 207 462 280	236 779 400 226 205 240	235 150 587 207 462 280
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884 27 153 567	28 236 965 28 518 962	28 422 884 27 153 567	28 236 965 29 511 790
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 559 099 6 379 481	7 494 752 5 285 687	7 559 099 5 293 635	7 494 752 7 232 142
<b>188 Recherche dans le domaine de l'énergie</b>	<b>653 827 984</b> <b>1 785 059 258</b>	<b>659 299 204</b> <b>618 502 161</b>	<b>654 676 484</b> <b>1 785 864 747</b>	<b>659 299 297</b> <b>618 502 161</b>
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	414 806 102 1 573 603 196	436 724 504 397 702 454	415 654 602 1 586 107 132	436 724 504 397 702 454
02 Nouvelles technologies de l'énergie	56 693 033 60 700 643	75 752 686 69 595 208	56 693 033 49 002 196	75 752 686 69 595 208
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	182 328 849 150 755 419	146 822 014 151 204 499	182 328 849 150 755 419	146 822 107 151 204 499

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<b>192 Recherche industrielle</b>	575 065 942 <b>328 098 543</b>	644 320 182 <b>1 105 439 561</b>	524 765 942 <b>524 955 515</b>	576 470 182 <b>863 214 084</b>
01 Recherche publique sur les technologies de base	82 819 096 81 567 669	85 418 950 84 570 078	82 819 096 81 567 669	85 418 950 84 570 078
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	229 300 000 100 988 633	167 150 000 601 875 570	241 000 000 151 085 001	167 150 000 602 861 195
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique	262 946 846 145 542 241	391 751 232 418 993 913	200 946 846 292 302 845	323 901 232 175 782 811
<b>190 Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat</b>	401 064 858 <b>360 974 762</b>	400 432 284 <b>388 681 326</b>	390 993 858 <b>381 412 519</b>	378 177 473 <b>363 431 470</b>
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 618 264 42 668 086	44 893 122 44 909 341	44 079 283 42 939 076	45 354 142 45 368 651
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	284 319 344 249 065 267	280 456 664 268 686 576	272 771 316 264 532 912	256 724 664 241 637 662
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	46 898 829 43 054 219	48 559 467 46 785 495	47 818 180 47 776 147	49 478 978 47 863 698
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 228 421 26 187 190	26 523 031 28 299 914	26 325 079 26 164 384	26 619 689 28 561 459
<b>191 Recherche duale (civile et militaire)</b>	200 000 000 <b>198 105 266</b>	198 000 000 <b>196 184 621</b>	200 000 000 <b>198 105 266</b>	198 000 000 <b>196 184 621</b>
01 Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000 19 810 000	19 800 000	20 000 000 19 810 000	19 800 000
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000 4 957 766	4 950 000 33 968 278	5 000 000 4 957 766	4 950 000 33 968 278
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000 163 432 500	163 350 000 162 216 343	165 000 000 163 432 500	163 350 000 162 216 343
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000 9 905 000	9 900 000	10 000 000 9 905 000	9 900 000
<b>186 Recherche culturelle et culture scientifique</b>	147 503 440 <b>140 517 293</b>	151 484 520 <b>148 578 792</b>	147 616 440 <b>143 662 343</b>	150 224 520 <b>148 078 809</b>
01 Recherche en faveur des patrimoines	12 979 856 6 178 493	7 161 371 5 724 563	13 193 634 7 223 217	7 005 396 6 454 036
02 Recherche en faveur de la création	2 482 187 2 126 215	2 067 912 1 920 552	2 443 187 2 122 594	2 027 148 2 246 886
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique	100 208 244 96 975 474	105 221 367 104 822 833	100 208 244 98 977 010	104 221 367 103 408 304
04 Recherches transversales et pilotage du programme	31 833 153 35 237 111	37 033 870 36 110 844	31 771 375 35 339 522	36 970 609 35 969 583
<b>142 Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	259 962 530 <b>249 557 036</b>	272 400 215 <b>261 446 411</b>	261 743 530 <b>249 123 165</b>	275 845 215 <b>264 970 258</b>
01 Enseignement supérieur	219 824 703 207 756 200	230 461 799 220 852 686	220 608 703 208 395 986	232 065 992 221 649 550
02 Recherche, développement et transfert de technologie	40 137 827 41 800 836	41 938 416 40 593 725	41 134 827 40 727 179	43 779 223 43 320 708

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<b>150 / Formations supérieures et recherche universitaire</b>	9 940 309 423 <b>10 009 156 993</b>	10 541 015 424 <b>10 656 142 843</b>	10 156 879 230 <b>10 116 199 477</b>	10 709 714 223 <b>10 761 899 784</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	7 660 151 491 7 628 605 832	8 092 355 625 8 120 743 757	7 660 151 491 7 628 605 832	8 092 355 625 8 120 743 757
Autres dépenses :	2 280 157 932 2 380 551 161	2 448 659 799 2 535 399 086	2 496 727 739 2 487 593 645	2 617 358 598 2 641 156 027
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 109 694 708 1 849 599 869	2 164 238 675 2 136 016 562	2 234 557 515 1 981 272 887	2 258 610 323 2 200 213 422
Titre 5. Dépenses d'investissement	90 293 000 197 806 986	132 724 900 179 295 418	182 000 000 138 925 240	219 072 051 185 436 561
Titre 6. Dépenses d'intervention	80 170 224 236 538 369	89 476 224 95 272 423	80 170 224 213 643 468	89 476 224 111 080 483
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	96 605 937	62 220 000 124 814 683	153 752 050	50 200 000 144 425 561
<b>231 / Vie étudiante</b>	1 744 414 465 <b>1 795 252 943</b>	1 851 909 704 <b>1 853 501 068</b>	1 744 414 465 <b>1 795 061 118</b>	1 851 909 704 <b>1 853 491 766</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	44 173 405 44 488 728	73 000 068 68 960 257	44 173 405 44 488 728	73 000 068 68 960 257
Autres dépenses :	1 700 241 060 1 750 764 215	1 778 909 636 1 784 540 811	1 700 241 060 1 750 572 390	1 778 909 636 1 784 531 509
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	334 779 268 421 275 878	343 123 398 383 662 583	334 779 268 310 458 446	343 123 398 353 612 624
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 352 412 812 1 327 223 142	1 423 737 258 1 399 364 604	1 352 412 812 1 436 516 339	1 423 737 258 1 428 628 727
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	13 048 980 2 265 195	12 048 980 1 513 624	13 048 980 3 597 605	12 048 980 2 290 158
<b>194 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (ancien)</b>	3 601 649 274		3 601 649 274	
<b>172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (libellé modifié)</b>	376 983 793 <b>3 479 527 606</b>	3 846 981 484 <b>3 787 057 380</b>	377 166 293 <b>3 965 316 039</b>	3 846 981 484 <b>3 638 168 175</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	274 254 825 277 193 034	300 000	274 254 825 277 193 034	300 000
Autres dépenses :	102 728 968 3 202 334 572	3 846 681 484 3 787 057 380	102 911 468 3 688 123 005	3 846 681 484 3 638 168 175
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	32 014 586 2 872 019 972	3 526 878 422 3 496 694 677	32 014 586 3 365 624 980	3 526 878 422 3 346 791 371
Titre 5. Dépenses d'investissement	419 023			
Titre 6. Dépenses d'intervention	70 714 382 329 895 577	319 803 062 290 362 703	70 896 882 322 498 025	319 803 062 291 376 804
<b>187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</b>	1 136 785 577 <b>968 873 857</b>	1 163 116 925 <b>1 154 966 925</b>	1 136 785 577 <b>1 112 258 082</b>	1 163 116 925 <b>1 125 466 845</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 136 785 577 968 873 857	1 163 116 925 1 154 966 925	1 136 785 577 1 112 258 082	1 163 116 925 1 125 466 845

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<b>193 / Recherche spatiale</b>	1 243 188 000 <b>1 239 304 000</b>	1 261 054 058 <b>1 247 481 485</b>	1 243 188 000 <b>1 239 304 000</b>	1 261 054 058 <b>1 247 481 485</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	521 600 000 522 716 000	543 217 058 538 558 058	521 600 000 522 716 000	543 217 058 538 558 058
Titre 6. Dépenses d'intervention	721 588 000 716 588 000	717 837 000 708 923 427	721 588 000 716 588 000	717 837 000 708 923 427
<b>189 / Recherche dans le domaine des risques et des pollutions</b>	278 761 383 <b>265 470 338</b>	276 843 057 <b>247 579 072</b>	278 761 383 <b>265 234 492</b>	276 843 057 <b>251 340 528</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	271 517 253 259 419 976	269 682 404 242 535 424	271 517 253 260 095 125	269 682 404 244 352 589
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 244 130 6 050 362	7 160 653 5 043 648	7 244 130 5 139 367	7 160 653 6 987 939
<b>188 / Recherche dans le domaine de l'énergie</b>	653 827 984 <b>1 785 059 258</b>	659 299 204 <b>618 502 161</b>	654 676 484 <b>1 785 864 747</b>	659 299 297 <b>618 502 161</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	645 571 959 1 785 018 135	651 097 239 599 016 225	646 420 459 1 785 823 624	651 097 239 599 016 225
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 256 025 10 000	8 201 965	8 256 025 10 000	8 202 058
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	31 123	19 485 936	31 123	19 485 936
<b>192 / Recherche industrielle</b>	575 065 942 <b>328 098 543</b>	644 320 182 <b>1 105 439 561</b>	524 765 942 <b>524 955 515</b>	576 470 182 <b>863 214 084</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	129 469 096 83 021 844	140 568 950 116 018 412	129 469 096 119 865 169	140 568 950 134 696 065
Titre 6. Dépenses d'intervention	445 596 846 236 799 090	503 751 232 987 335 871	395 296 846 396 812 737	435 901 232 726 432 741
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	8 277 609	2 085 278	8 277 609	2 085 278
<b>190 / Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat</b>	401 064 858 <b>360 974 762</b>	400 432 284 <b>388 681 326</b>	390 993 858 <b>381 412 519</b>	378 177 473 <b>363 431 470</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	105 150 516 109 545 834	108 471 392 112 393 333	105 135 908 111 194 167	108 468 050 114 230 649
Titre 5. Dépenses d'investissement	20 366 502	10 273 475		
Titre 6. Dépenses d'intervention	73 794 998 44 862 426	67 704 228 104 341 758	67 666 634 62 571 890	61 564 759 80 501 520
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	222 119 344 186 200 000	224 256 664 161 672 760	218 191 316 207 646 462	208 144 664 168 699 301
<b>191 / Recherche duale (civile et militaire)</b>	200 000 000 <b>198 105 266</b>	198 000 000 <b>196 184 621</b>	200 000 000 <b>198 105 266</b>	198 000 000 <b>196 184 621</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000 198 105 266	198 000 000 196 184 621	200 000 000 198 105 266	198 000 000 196 184 621
<b>186 / Recherche culturelle et culture scientifique</b>	147 503 440 <b>140 517 293</b>	151 484 520 <b>148 578 792</b>	147 616 440 <b>143 662 343</b>	150 224 520 <b>148 078 809</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	34 429 408 32 650 379	34 273 153 34 035 062	34 429 408 32 650 379	34 273 153 34 035 062
Autres dépenses :	113 074 032 107 866 914	117 211 367 114 543 730	113 187 032 111 011 964	115 951 367 114 043 747
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	105 646 121 102 171 858	110 327 589 108 724 103	105 854 121 105 025 546	109 171 069 107 777 605
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 204 000 842 615	1 112 496 391 861	1 028 000 490 269	947 662 454 998
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 223 911 4 852 441	5 771 282 5 427 766	6 304 911 5 496 149	5 832 636 5 811 144

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATIONS DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2006	2007	2006	2007
<b>142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	259 962 530 <b>249 557 036</b>	272 400 215 <b>261 446 411</b>	261 743 530 <b>249 123 165</b>	275 845 215 <b>264 970 258</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	160 706 941 148 554 954	158 935 032 147 644 554	160 706 941 148 554 954	158 935 032 147 644 554
Autres dépenses :	99 255 589 101 002 082	113 465 183 113 801 857	101 036 589 100 568 211	116 910 183 117 325 704
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	55 392 334 58 407 859	77 056 341 71 845 734	56 331 334 59 667 158	78 949 283 76 500 138
Titre 6. Dépenses d'intervention	43 863 255 42 594 223	36 408 842 41 956 123	44 705 255 40 901 053	37 960 900 40 825 566
<b>Totaux des crédits prévus</b>	<b>20 559 516 669</b>	<b>21 266 857 057</b>	<b>20 718 640 476</b>	<b>21 347 636 138</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>	<b>20 819 897 895</b>	<b>21 665 561 645</b>	<b>21 776 496 763</b>	<b>21 332 229 986</b>
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel	8 173 716 070 8 131 492 927	8 358 863 878 8 371 383 630	8 173 716 070 8 131 492 927	8 358 863 878 8 371 383 630
Autres dépenses :	<b>12 385 800 599</b> <b>12 688 404 968</b>	<b>12 907 993 179</b> <b>13 294 178 015</b>	<b>12 544 924 406</b> <b>13 645 003 836</b>	<b>12 988 772 260</b> <b>12 960 846 356</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	9 024 134 031 9 230 176 348	9 295 778 393 9 156 616 657	9 150 977 730 9 932 106 450	9 390 883 121 9 037 400 212
Titre 5. Dépenses d'investissement	91 497 000 219 435 126	133 837 396 189 960 754	183 028 000 139 415 509	220 019 713 185 891 559
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 035 001 244 2 945 413 630	3 179 851 746 3 638 028 323	2 979 678 380 3 200 177 028	3 107 475 782 3 400 568 351
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	235 168 324 293 379 864	298 525 644 309 572 281	231 240 296 373 304 849	270 393 644 336 986 234



## PROGRAMME 150

---

## PROGRAMME 150

**FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Rappel de la présentation du programme	37
Objectifs et indicateurs de performance	42
Justification au premier euro	63
Opérateurs	101
Analyse des coûts du programme et des actions	133

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

En matière de performance, le bilan du programme est globalement positif mais avec des nuances. En fonction des dates de disponibilité des différentes données, cette appréciation se fonde soit sur les réalisations 2007 soit sur les réalisations 2006. On considère que le résultat est atteint lorsque la prévision a été réalisée ou dépassée, partiellement atteint lorsque le résultat est inférieur à la prévision mais en amélioration par rapport à l'année précédente.

Concernant la réussite pédagogique, la performance du programme tend à s'améliorer. Le pourcentage d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur est ainsi supérieur aux prévisions et devrait permettre d'atteindre la cible de 50% fixée pour 2012. Le pourcentage de licences obtenues en trois ans s'accroît ainsi que le taux de réussite en STS. Mais le taux de jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur reste stable. Cette situation nuancée atteste à la fois des premiers effets des réformes conduites ces dernières années, et principalement le passage au LMD, mais également de la nécessité de les poursuivre pour donner à tous les étudiants les plus grandes chances de réussite. A cet égard, le Plan Réussite en Licence et la généralisation des mesures en faveur de l'orientation active devraient permettre à l'avenir d'améliorer encore ces résultats. Il convient de noter également que l'amélioration de la performance en matière d'accès aux ressources documentaires a soutenu l'amélioration de la performance pédagogique.

Le dynamisme de l'enseignement supérieur est également confirmé par l'atteinte des résultats prévus en matière d'attractivité internationale. Il est aussi attesté par l'augmentation de la fréquentation des actifs en formation continue.

La performance doit néanmoins être améliorée en matière d'insertion des jeunes diplômés. Les résultats en la matière se sont dégradés par rapport à la précédente observation. La situation générale du marché de l'emploi perturbe la lecture de cet indicateur. Mais il n'en reste pas moins que des efforts particuliers doivent être fournis à l'avenir pour améliorer ce résultat. Le fait que la part des bacheliers technologiques et professionnels inscrits en IUT et STS ait stagné doit également être corrigé car l'accès de ces bacheliers à ce type de formation devrait leur assurer de meilleures chances de réussite et d'insertion. Les mesures prises en 2007 en faveur de l'accès des bacheliers technologiques et professionnels aux IUT et STS doivent y contribuer. Par ailleurs, la création de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans chaque établissement doit faciliter l'insertion des étudiants.

En matière de recherche, malgré une compétition internationale accrue, les objectifs sont atteints ou les résultats s'améliorent sur plusieurs points, ce qui traduit l'effet des mesures prises ces dernières années dans le cadre notamment de la loi de programmation pour la recherche. Les objectifs de production scientifique sont atteints, ceux de reconnaissance scientifique partiellement réalisés. Les résultats en matière de brevets sont également en amélioration, de même que ceux concernant la participation à l'espace européen de la recherche. En revanche, la réduction de la part des contrats de recherche passés avec les entreprises démontrent la nécessité d'accroître les efforts de valorisation.

Enfin, les efforts des opérateurs du programme en matière d'amélioration de leur pilotage et de leur efficacité sont perceptibles. Le pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'auto évaluation ou d'assurance s'accroît. La progression de la proportion de licences obtenues en trois ans ou la diminution de la part des mentions à faible effectif en master traduisent une augmentation de l'efficacité en matière pédagogique.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE****OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure**

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
- INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD

**OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**

- INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.
- INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine
- INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

**OBJECTIF 3 : Maîtriser l'offre de formation**

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
- INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs
- INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

**OBJECTIF 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.
- INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

**OBJECTIF 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**

- INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).
- INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
- INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.
- INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

**OBJECTIF 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**

- INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
- INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

**OBJECTIF 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

- INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

**OBJECTIF 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire**

- INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

**OBJECTIF 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

**OBJECTIF 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**

- INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

**OBJECTIF 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**

- INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne

- INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
- INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**

- INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.
- INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
- INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription
- INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840 1 910 112 602	252 542 663 170 800 562		15 000 2 600		2 216 924 503 2 080 915 764	2 217 784 503
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467 1 635 395 783	286 121 011 218 067 261		1 345 000		1 924 195 478 1 854 808 044	1 924 735 478
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016 139 737 158	17 741 267 12 330 354		322 800		496 594 283 152 390 312	496 594 283
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852 56 498 852		56 388 852 56 498 852	56 388 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486 366 565 750	109 761 736 102 304 170		1 807 456		378 113 222 470 677 376	378 113 222
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272 439 128 508	75 742 886 67 576 148		1 000 693 245		805 140 158 507 397 901	805 140 158
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231 179 239 220	46 881 992 33 523 506		2 794 339		424 654 223 215 557 065	424 654 223
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249 292 332 290	73 778 912 75 100 726		798 990		441 076 161 368 232 006	441 076 161
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	7 775 620	1 262 966 321 396				1 262 966 8 097 016	1 262 966
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332 106 674 695	20 142 128 16 506 152		50 000		122 844 460 123 230 847	122 844 460
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359 528 674 575	102 669 758 78 727 030		8 210 005		951 113 117 615 611 610	951 113 117
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317 898 426 273	52 096 458 29 697 934		150 000 635 254		398 586 775 928 759 461	398 586 775
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591 45 849 844	63 426 168 43 798 893		16 190 525 861		84 720 949 90 174 598	84 720 949
14	Immobilier	377 772 025 408 201 798	548 225 768 421 031 141	102 724 900 179 185 462	5 025 494	62 220 000 124 814 683	1 090 942 693 1 138 258 578	1 120 942 693
15	Pilotage et support du programme	571 707 440 1 162 629 641	123 057 155 187 105 528	109 956	32 990 182 16 173 580		727 754 777 1 366 018 705	727 754 777
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807 679 125 761		15 000 388 947		389 302 807 679 514 708	389 302 807
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>8 092 355 625</b>	<b>2 162 838 675</b>	<b>102 724 900</b>	<b>89 476 224</b>	<b>62 220 000</b>	<b>10 509 615 424</b>	<b>10 541 015 424</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0			+62 634 960		+62 634 960	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		+29 271 890			+257 910 515		+287 182 405	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>		<b>8 121 627 515</b>			<b>2 737 805 274</b>		<b>10 859 432 789</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>8 120 743 757</b>	<b>2 136 016 562</b>	<b>179 295 418</b>	<b>95 272 423</b>	<b>124 814 683</b>	<b>10 656 142 843</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840 1 910 112 602	252 542 663 170 733 892		15 000 7 799		2 216 924 503 2 080 854 293	2 217 784 503
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467 1 635 395 783	286 121 011 218 004 210			1 345 000	1 924 195 478 1 854 744 993	1 924 735 478
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016 139 737 158	17 521 930 12 330 354			322 800	496 374 946 152 390 312	496 374 946
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852 56 498 852		56 388 852 56 498 852	56 388 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486 366 565 750	109 761 736 102 110 919			1 807 456	378 113 222 470 484 125	378 113 222
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272 439 128 508	75 742 886 67 576 148		1 000 693 245		805 140 158 507 397 901	805 140 158
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231 179 239 220	46 881 992 33 523 506			2 794 339	424 654 223 215 557 065	424 654 223
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249 292 332 290	73 778 912 75 100 726			798 990	441 076 161 368 232 006	441 076 161
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966 321 396				1 262 966 8 097 016	1 262 966
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332 106 674 695	20 142 128 16 501 697			50 000	122 844 460 123 226 392	122 844 460
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359 528 674 575	102 669 758 78 727 030			8 210 005	951 113 117 615 611 610	951 113 117
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317 898 426 273	52 096 458 34 637 144		150 000 1 377 880		398 586 775 934 441 297	398 586 775
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591 45 849 844	63 426 168 43 798 893		16 190 525 861		84 720 949 90 174 598	84 720 949
14	Immobilier	377 772 025 408 201 798	642 816 753 481 145 889	170 072 051 185 322 795		19 898 611	50 200 000 1 240 860 829 1 238 994 654	1 289 860 829
15	Pilotage et support du programme	571 707 440 1 162 629 641	123 057 155 186 575 857		32 990 182 16 360 698		727 754 777 1 365 679 962	727 754 777
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807 679 125 761		15 000 388 947		389 302 807 679 514 708	389 302 807
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>8 092 355 625</b>	<b>2 257 210 323</b>	<b>170 072 051</b>	<b>89 476 224</b>	<b>50 200 000</b>	<b>10 659 314 223</b>	<b>10 709 714 223</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0			+63 065 974		+63 065 974	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		+29 271 890			+32 748 378		+62 020 268	
<b>Totaux des CP ouverts</b>		<b>8 121 627 515</b>			<b>2 662 772 950</b>		<b>10 784 400 465</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>8 120 743 757</b>	<b>2 200 213 422</b>	<b>185 436 561</b>	<b>111 080 483</b>	<b>144 425 561</b>	<b>10 761 899 784</b>	

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 936 453 710 1 877 608 141	131 252 221 43 225 038		2 600		2 067 705 931	2 068 565 931 1 920 835 779
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 619 984 411 1 676 843 379	166 873 005 132 613 509		-3 532 746		1 786 857 416	1 787 397 416 1 805 924 142
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	468 030 934 149 903 694	17 280 267 10 958 639		65 000		485 311 201	485 311 201 160 927 333
04	Établissements d'enseignement privés				50 393 852 50 135 447		50 393 852	50 393 852 50 135 447
05	Bibliothèques et documentation	263 701 542 377 314 208	108 408 293 113 362 742		3 629 813		372 109 835	372 109 835 494 306 763
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708 208 400 535 587 096	75 909 886 44 415 173		1 082 679		784 118 286	784 118 286 581 084 948
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366 222 053 230 091 024	46 981 992 21 557 453		3 153 969		413 204 045	413 204 045 254 802 446
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355 842 107 361 146 290	73 943 912 48 082 321		1 228 386		429 786 019	429 786 019 410 456 997
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 025 948	1 262 966 231 070				1 262 966	1 262 966 12 257 018
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99 060 014 115 906 030	20 187 128 15 608 157				119 247 142	119 247 142 131 514 187
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822 342 722 591 289 304	102 894 758 39 423 936		1 366 752		925 237 480	925 237 480 632 079 992
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39 202 508 51 061 948	137 109 458 118 777 361		100 000 6 154 156		176 411 966	176 411 966 175 993 465
13	Diffusion des savoirs et musées	20 906 303 48 738 323	58 681 222 61 975 142		176 190 1 419 822		79 763 715	79 763 715 112 133 287
14	Immobilier	371 219 230 425 664 641	291 106 222 172 007 130	60 293 000 197 806 986	105 633 386	96 605 937	722 618 452	752 618 452 997 718 080
15	Pilotage et support du programme	588 977 557 1 175 425 806	127 003 362 134 064 992		29 500 182 17 928 616		745 481 101	746 981 101 1 327 419 414
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747 900 016 893 297 206		48 270 489		747 900 016	747 900 016 941 567 695
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>7 660 151 491</b>	<b>2 106 794 708</b>	<b>60 293 000</b>	<b>80 170 224</b>		<b>9 907 409 423</b>	<b>9 940 309 423</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>7 628 605 832</b>	<b>1 849 599 869</b>	<b>197 806 986</b>	<b>236 538 369</b>	<b>96 605 937</b>		<b>10 009 156 993</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 936 453 710 1 877 608 141	131 252 221 43 205 247		2 600		2 067 705 931	2 068 565 931 1 920 815 988
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 619 984 411 1 676 843 379	166 873 005 127 966 066		1 096 823		1 786 857 416	1 787 397 416 1 805 906 268
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	468 030 934 149 903 694	17 060 930 10 989 586		65 000		485 091 864	485 091 864 160 958 280
04	Établissements d'enseignement privés				50 393 852 50 135 447		50 393 852	50 393 852 50 135 447
05	Bibliothèques et documentation	263 701 542 377 314 208	108 408 293 112 864 073		3 629 813		372 109 835	372 109 835 493 808 094
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708 208 400 535 587 096	76 378 840 44 415 173		1 082 679		784 587 240	784 587 240 581 084 948
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366 222 053 230 091 024	47 270 826 21 407 428		3 303 994		413 492 879	413 492 879 254 802 446
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355 842 107 361 146 290	74 445 743 48 026 456		1 345 843		430 287 850	430 287 850 410 518 589
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 025 948	1 262 966 231 070				1 262 966	1 262 966 12 257 018
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99 060 014 115 906 030	20 332 486 15 607 266				119 392 500	119 392 500 131 513 296
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822 342 722 591 289 304	103 280 273 39 429 736		1 366 752		925 622 995	925 622 995 632 085 792
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39 202 508 51 061 948	135 319 196 183 552 715		100 000 7 543 572		174 621 704	174 621 704 242 158 235
13	Diffusion des savoirs et musées	20 906 303 48 738 323	58 681 222 61 975 142		176 190 1 419 822		79 763 715	79 763 715 112 133 287
14	Immobilier	371 219 230 425 664 641	416 188 136 241 903 175	124 600 000 138 925 240	76 453 587	153 752 050	912 007 366	969 407 366 1 036 698 693
15	Pilotage et support du programme	588 977 557 1 175 425 806	127 003 362 133 970 838		29 500 182 17 927 047		745 481 101	746 981 101 1 327 323 691
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747 900 016 895 728 916		48 270 489		747 900 016	747 900 016 943 999 405
Totaux des CP prévus en LFI		7 660 151 491	2 231 657 515	124 600 000	80 170 224		10 096 579 230	10 156 879 230
Totaux des CP consommés		7 628 605 832	1 981 272 887	138 925 240	213 643 468	153 752 050		10 116 199 477

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 094 494 912
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 868 038 669
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	153 459 467
04	Établissements d'enseignement privés	57 348 852
05	Bibliothèques et documentation	472 951 096
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	510 760 160
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	222 216 114
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	371 252 975
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 181 225
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 946 167
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	621 856 523
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	942 590 120
13	Diffusion des savoirs et musées	90 494 781
14	Immobilier	805 297 313
15	Pilotage et support du programme	1 378 616 036
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708
<b>Total</b>		<b>10 401 019 118</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	7 628 605 832	8 092 355 625	8 120 743 757	7 628 605 832	8 092 355 625	8 120 743 757
Rémunérations d'activité	4 742 388 743	5 100 184 644	5 056 604 383	4 742 388 743	5 100 184 644	5 056 604 383
Cotisations et contributions sociales	2 819 495 962	2 940 096 688	2 995 107 417	2 819 495 962	2 940 096 688	2 995 107 417
Prestations sociales et allocations diverses	66 721 127	52 074 293	69 031 957	66 721 127	52 074 293	69 031 957
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	1 849 599 869	2 162 838 675	2 136 016 562	1 981 272 887	2 257 210 323	2 200 213 422
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 988 614	5 090 860	7 560 919	3 953 450	5 090 860	7 489 232
Subventions pour charges de service public	1 845 611 255	2 157 747 815	2 128 455 643	1 977 319 437	2 252 119 463	2 192 724 190
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	197 806 986	102 724 900	179 295 418	138 925 240	170 072 051	185 436 561
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	197 254 702	102 724 900	179 146 984	138 925 240	170 072 051	185 436 561
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	552 284		148 434			
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	236 538 369	89 476 224	95 272 423	213 643 468	89 476 224	111 080 483
Transferts aux ménages	2 778 277	28 738 756	2 834 000	2 969 161	28 738 756	3 005 764
Transferts aux entreprises	7 746 203		696 131	1 154 832		617 494
Transferts aux collectivités territoriales	59 535 691		1 912 600	14 073 316		12 662 105
Transferts aux autres collectivités	166 478 198	60 737 468	89 829 692	195 446 159	60 737 468	94 795 120
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	96 605 937	62 220 000	124 814 683	153 752 050	50 200 000	144 425 561
Dotations en fonds propres	93 606 853	62 220 000	122 385 760	153 752 050	50 200 000	144 425 561
Dépenses de participations financières	2 999 084		2 428 923			
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>10 509 615 424</b>			<b>10 659 314 223</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+29 271 890			+29 271 890	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+320 545 475			+95 814 352	
<b>Totaux (*)</b>	<b>10 009 156 993</b>	<b>10 859 432 789</b>	<b>10 656 142 843</b>	<b>10 116 199 477</b>	<b>10 784 400 465</b>	<b>10 761 899 784</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	34 017 610	31 400 000	62 634 960	42 364 421	50 400 000	63 065 974
<b>Totaux</b>	<b>34 017 610</b>	<b>31 400 000</b>	<b>62 634 960</b>	<b>42 364 421</b>	<b>50 400 000</b>	<b>63 065 974</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/04/2007					4 000 000		4 000 000	
12/10/2007	71 890		71 890					
17/12/2007		5 203 669		5 203 669				
<b>Totaux</b>	<b>71 890</b>	<b>5 203 669</b>	<b>71 890</b>	<b>5 203 669</b>	<b>4 000 000</b>		<b>4 000 000</b>	

## ■ DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2007	33 200 000		33 200 000					

## ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						6 705 950		
25/10/2007						2 510 000		
<b>Totaux</b>						<b>9 215 950</b>		

## ■ DÉCRET D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2008						7 037		1 628 931

## ■ ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		101 383		6 708 459	0	0	0	0
30/03/2007		263 249 413		20 844 250	0	0	0	0

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 CRÉDITS DU PROGRAMME

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux</b>		<b>263 350 796</b>		<b>27 552 709</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2007	0	0	0	750 000				
27/02/2007	0	0	0	2 393 240				
15/02/2007	0	0	0	8 160 528				
05/03/2007	0	1 626 020	0	0				
05/03/2007	0	0	0	1 859 262				
08/03/2007	0	0	0	301 087				
13/03/2007	0	2 573 980	0	0				
15/03/2007	0	0	0	901 913				
20/03/2007	0	5 200 000	0	0				
22/03/2007	0	0	0	1 675 000				
27/03/2007	0	4 200 000	0	0				
29/03/2007	0	0	0	561 865				
16/04/2007	0	0	0	381 123				
17/04/2007	0	26 051 205	0	0				
17/04/2007	0	0	0	121 959				
24/04/2007	0	700 000	0	0				
24/04/2007	0	0	0	4 573 470				
26/04/2007	0	22 200	0	22 200				
03/05/2007	0	3 000	0	856 587				
11/05/2007	0	0	0	600 000				
11/06/2007	0	0	0	2 014 183				
12/06/2007	0	2 085 235	0	0				
14/06/2007	0	0	0	152 449				
18/06/2007	0	0	0	353 266				
26/06/2007	0	360 000	0	0				
03/07/2007	0	762 245	0	0				
03/07/2007	0	0	0	3 019 316				
10/07/2007	0	0	0	1 184 918				
26/07/2007	0	6 476 625	0	0				
26/07/2007	0	0	0	5 901 879				
14/08/2007	0	0	0	3 749 477				
16/08/2007	0	400 000	0	0				
16/08/2007	0	0	0	200 000				
21/08/2007	0	0	0	1 343 380				
06/09/2007	0	7 037	0	7 037				
25/09/2007	0	0	0	612 800				
02/10/2007	0	0	0	525 949				
11/10/2007	0	0	0	430 262				
15/10/2007	0	0	0	1 510 477				
19/10/2007	0	0	0	1 240 562				
23/10/2007	0	1 350 000	0	0				
23/10/2007	0	0	0	1 257 674				
30/10/2007	0	8 025 000	0	0				
30/10/2007	0	0	0	1 472 321				
02/11/2007	0	0	0	3 767 669				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/11/2007	0	0	0	800 000				
12/11/2007	0	45 000	0	0				
12/11/2007	0	0	0	2 570 702				
19/11/2007	0	0	0	1 185 000				
23/11/2007	0	2 700 000	0	0				
23/11/2007	0	54 450	0	569 280				
27/11/2007	0	0	0	2 875 352				
30/11/2007	0	0	0	1 420 335				
04/12/2007	0	0	0	23 400				
13/12/2007	0	0	0	1 329 763				
21/12/2007	0	0	0	1 340 771				
07/01/2008	0	0	0	525 949				
14/01/2008	0	0	0	152 500				
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>62 641 997</b>	<b>0</b>	<b>64 694 905</b>				

#### PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						1 428 000		8 000

#### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>	<b>33 271 890</b>	<b>331 196 462</b>	<b>33 271 890</b>	<b>97 451 283</b>	<b>4 000 000</b>	<b>10 650 987</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 636 931</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
410114	<p><b>Exonération des établissements d'enseignement supérieurs visés au livre VII du code de l'éducation qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'étude après le baccalauréat</b></p> <p>Taxe sur les salaires</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i></p> <p><i>Bénéficiaires : 500 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 231-1</i></p>	-	-	-
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>				

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

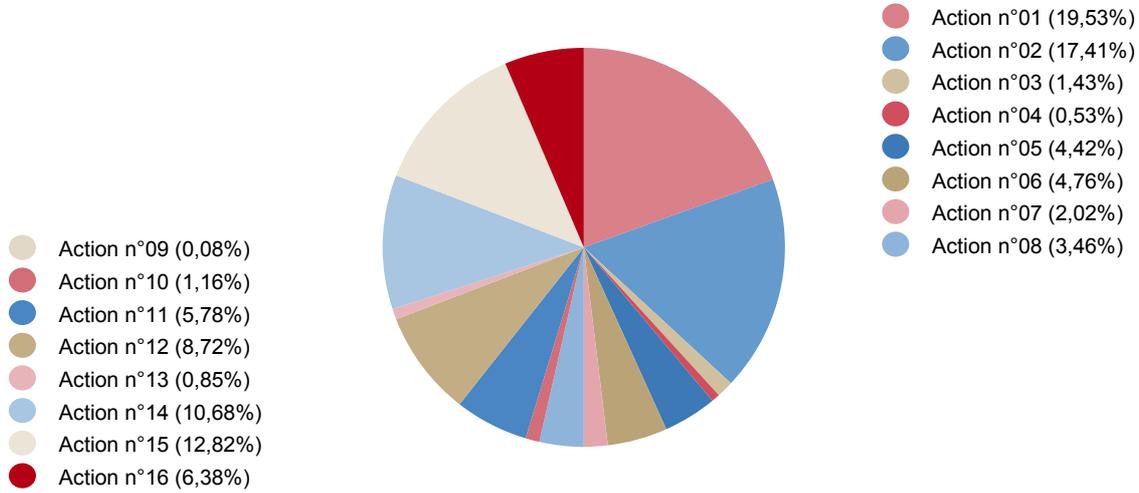
Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 080 915 764	2 080 854 293	4 976 131 867	2 094 494 912	4 877 691 668
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 854 808 044	1 854 744 993	3 140 529 466	1 868 038 669	2 999 094 039
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	152 390 312	152 390 312	404 314 411	153 459 467	392 887 352
04	Établissements d'enseignement privés	56 498 852	56 498 852	57 828 111	57 348 852	58 687 956
05	Bibliothèques et documentation	470 677 376	470 484 125	0	472 951 096	0
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	507 397 901	507 397 901	722 131 869	510 760 160	701 853 766
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	215 557 065	215 557 065	336 018 540	222 216 114	332 231 221
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	368 232 006	368 232 006	562 627 305	371 252 975	534 801 149
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 097 016	8 097 016	8 097 871	8 181 225	8 182 077
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 230 847	123 226 392	177 531 808	123 946 167	171 604 587
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	615 611 610	615 611 610	800 883 394	621 856 523	799 951 379
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	928 759 461	934 441 297	942 803 951	942 590 120	950 935 252
13	Diffusion des savoirs et musées	90 174 598	90 174 598	96 205 590	90 494 781	96 590 266
14	Immobilier	1 138 258 578	1 238 994 654	1	805 297 313	0
15	Pilotage et support du programme	1 366 018 705	1 365 679 962	0	1 378 616 036	0
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708	679 514 708	0	679 514 708	0
<b>Totaux</b>		<b>10 656 142 843</b>	<b>10 761 899 784</b>	<b>12 225 104 184</b>	<b>10 401 019 118</b>	<b>11 924 510 712</b>

## Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur sur le programme 150 «formations supérieures et recherche universitaire» : la production des connaissances, leur transmission et la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants des connaissances et une qualification élevées et reconnues sur le plan international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens. Il s'agit également de former les cadres de la Nation.

La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 25-34 ans (38% en 2004) nous place actuellement devant le Royaume Uni (35%) et l'Allemagne (23%), juste derrière les Etats-Unis, mais à plus de 10 points en deçà du Canada (53%) et du Japon (52%).

La France a consacré, en 2003, 7 330 PPAD (parité de pouvoir d'achat en dollars) à la dépense annuelle (publique plus privée) par étudiant pour les activités d'éducation supérieure hors recherche, soit une dépense inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (8 093 PPAD), devant l'Allemagne (7 282 PPAD) mais en deçà de celle des Etats-Unis (21 566 PPAD).

En France (toujours en 2004), le financement est très majoritairement public (81,3% contre 76,4% en moyenne pour les pays de l'OCDE : ainsi en Allemagne : 87,1%, au Royaume-Uni : 70,2% et aux Etats-Unis : 42,8%).

En deuxième lieu, ce programme vise, par la recherche universitaire, au développement de la formation à la recherche ainsi que par la recherche et, en imbrication étroite avec les organismes de recherche, à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En 2006, 3 102 équipes de recherche universitaires ont été reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux : soit par l'Etat seul (1 658 équipes), soit conjointement par l'Etat et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 45 829 enseignants-chercheurs ainsi que 13 909 chercheurs soutenus par 20 081 personnels ITA et IATOS et encadrant environ 80 000 doctorants dont près de 12 000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

### Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les IUFM en cours d'intégration au sein des universités et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

### Pilotage

L'outil principal de pilotage repose sur les contrats quadriennaux d'objectifs passés entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

### Actions

Le programme est structuré en quinze actions. Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Un chantier majeur sera conduit et financé, dès 2008, pour lutter contre l'échec en 1<sup>er</sup> cycle (action Licence).

Les actions de la recherche universitaire correspondent aux actions «miroir» du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires». Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe le pilotage, l'animation du système universitaire et la coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés).

### Les actions de formation

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2006, 2 254 386 étudiants étaient inscrits dont 1 767 431 dans des formations publiques relevant des Ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi ces derniers 1 563 900 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (147 948 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (62 904 étudiants) étant inscrites dans la mission « Enseignement scolaire »

En 2006, sur les 1 441 075 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1 340 036 sont en formation initiale, 17 591 en apprentissage, 49 188 en formation continue diplômante et 34 264 en reprises d'études.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « L.M.D » qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la « déclaration de Bologne » (1999). D'ores et déjà toutes les universités (hors formations de santé en cours) ont basculé en « L.M.D » au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

### Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et du nombre d'établissements

	2005-2006					2006-2007				
	Étudiants (en milliers)	L	M	D	Établissements	Étudiants (en milliers)	L	M	D	Établissements
<b>Universités</b>	<b>1408,4</b>	<b>64%</b>	<b>31%</b>	<b>5%</b>	<b>86</b>	<b>1399,2</b>	<b>63%</b>	<b>32%</b>	<b>4%</b>	<b>86</b>
...dont universités	1402	64%	31%	5%	81	1393,1	63%	32%	5%	81
...dont CUFR*	5,7	94%	6%	0%	2	6,1	93%	7%	0%	2
...dont sans effectif	0				3					3
<b>IEP</b>	<b>15,1</b>	<b>3%</b>	<b>88%</b>	<b>5%</b>	<b>8</b>	<b>14,9</b>	<b>4%</b>	<b>91%</b>	<b>5%</b>	<b>8</b>
...dont IEP indépendants	5,5	5%	86%	9%	1	5,2	0%	90%	10%	1
...dont IEP rattachés	9,6	7%	90%	2%	7	9,7	6%	91%	3%	7
<b>IUFM (sans tenir compte du processus d'intégration pour comparaison des 2 années universitaires)</b>	<b>82</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>31</b>	<b>74,2</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>31</b>
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs</b>	<b>49,5</b>	<b>&lt;1%</b>	<b>95,40%</b>	<b>5%</b>	<b>39</b>	<b>48,8</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>40</b>
...dont EPSCP	39,8	<1%	94%	6%	19	38,4	n.d.	n.d.	n.d.	19
...dont EPA	9,7	0%	100%	0%	20	10,4	n.d.	n.d.	n.d.	21
<b>Établissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur</b>	<b>24</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>11</b>	<b>22,6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>11</b>
...dont sans effectif connu	24	n.d.	n.d.	n.d.	10	0				1
<b>Autres établissements à vocation principale de recherche</b>	<b>0</b>				<b>5</b>	<b>0,5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>5</b>
...dont sans effectif connu	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	0				2
<b>ENS</b>	<b>3,2</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>4</b>	<b>3,7</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>4</b>
<b>Écoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1582,3</b>				<b>189</b>	<b>1563,9</b>				<b>190</b>

\*Centres universitaires de formation et de recherche

Sources : DEPP.

Champ : opérateurs principaux du programme 150.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme
- ACTION n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

## INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	42,5	43,8	44,7			50

Source des données : DEPP

## Commentaires techniques :

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération qui ne peut être calculé annuellement et qui serait fourni par un recensement de la population.

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre n+1.

## INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	%			86		77	88
dont CDI	%			72		70	75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			69	67	62	75
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession libérale (tous types d'emplois, tous domaines)	%			85		82	90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			90		88	92
% de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI et CDD) trois ans après leur thèse	%			90			92
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%			73,5		65	78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%			88,5		85	94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%			86,5		77	92

Source des données : CEREQ / DEPP

**Commentaires techniques :**

Ces données sont recensées par une enquête triennale (2004, 2007, 2010).

La part de professions intermédiaires et de cadres chez les diplômés de L, M et D en 2004 n'a guère évolué. Cela renvoie principalement à la conjoncture du marché du travail en 2004. Contrairement à la génération 2001 qui avait bénéficié d'une conjoncture économique favorable en 2001, la génération 2004 a pâti d'une conjoncture médiocre à son arrivée sur le marché du travail. La part des CDI est également restée stable sur les deux générations. Pour ce qui est des évolutions par niveaux, il faut noter que, contrairement à la génération 2001, la génération 2004 comprend de nombreux diplômés de licences professionnelles au niveau L. En termes de disciplines, il y a une dégradation de la part des professions intermédiaires et de cadres en lettres et science humaines et en droit économie et gestion alors que les sciences et techniques ont une part légèrement supérieure à la Génération précédente.

**INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
% niveau licence	%			12,5			14
% niveau master	%			13			14
% niveau doctorat	%	1	0,9	1,5			2

Source des données : DEPP

**Commentaires techniques :** Cet indicateur a été remplacé au PAP 2008 par l'indicateur « Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur »

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Répondre aux besoins de qualification supérieure est nécessaire pour permettre aux jeunes diplômés d'accéder au marché de l'emploi dans les meilleures conditions. L'objectif principal de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2012, ce qui, compte tenu de l'évolution de l'indicateur 1.1 devrait être réalisable. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés est quant à elle plus délicate dans une conjoncture économique difficile.

**INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur**

L'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, soit au moins un diplôme bac+2 (BTS ou DUT) ou bac+3 a été fixé au niveau national et européen. Il suppose à la fois d'augmenter le taux de poursuite d'études après le baccalauréat, notamment technologique, et d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La progression observée (+2,1% en 2006 par rapport à 2004) et les mesures engagées, tant en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels dans les formations courtes (examen prioritaire des candidatures des bacheliers technologiques en STS ; attribution d'un bonus aux IUT en fonction du taux de bacheliers technologiques accueillis) qu'en faveur de la réussite en licence (prise en compte de la diversité des étudiants ; renforcement de l'encadrement pédagogique ; spécialisation progressive dans les études ; orientation et réorientation ; professionnalisation du cursus) permettent d'envisager l'atteinte en 2012 de la cible fixée.

**INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale**

La qualité de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés est fortement corrélée au niveau de formation initiale qu'ils ont atteint. Les influences de cette formation se traduisent par un accès plus rapide et durable au monde du travail ainsi que des conditions d'emploi plus favorables au bénéfice des jeunes qui ont les niveaux de formation les plus élevés.

Trois ans après l'entrée dans la vie active des jeunes sortis du système éducatif en 2004, la part des jeunes employés comme cadre ou profession intermédiaire est de 77 %. Ce taux progresse en fonction du niveau de diplôme, allant de 62 % pour les niveaux L à 88 % pour les niveaux D.

Les sortants de « lettres et sciences humaines » se positionnent moins bien que ceux des autres filières.

Au-delà de l'influence du niveau de formation initiale, le rôle de l'état du marché du travail est également un facteur déterminant. C'est ainsi que les jeunes sortis du système éducatif en 2004 sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est encore de 14%.

Afin de faciliter une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés, la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a fait de l'insertion professionnelle une nouvelle mission du service public de l'enseignement supérieur. Afin que les universités soient à même de remplir cette mission, la loi du 10 août 2007 prévoit qu'il leur appartient de créer des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle. Ces bureaux diffuseront une offre de stages et d'emplois correspondant aux formations proposées par l'université et assisteront les étudiants dans la recherche des stages et du premier emploi.

Un groupe de travail sur les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, chargé de formaliser le cahier des charges de ces bureaux, a été mis en place le 7 février 2008 par la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour ce qui concerne la cible 2010, il est envisagé de la revoir à la baisse, à la lumière des résultats de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en 2007, dans l'attente de la mise en place des outils dont les établissements vont se doter et en l'absence de données sur l'état du marché du travail.

### INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau L,M,D.

Cet indicateur a été abandonné et remplacé au PAP 2008 par l'indicateur « Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur ». Il n'a donc pas été calculé dans le cadre du RAP 2007.

## OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

### INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Bacheliers technologiques et professionnels en IUT et en STS	%	69,2	69,5	73		69,5	77

Source des données : DEPP

#### Commentaires techniques :

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1 / n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont désormais repris dans la colonne réalisation 2007.

### INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des sortants de DEUG, DUT, BTS sans diplôme en % de l'ensemble des sortants du supérieur	%	20	20	18			15

Source des données : INSEE/DEPP

**Commentaires techniques :**

Pour cet indicateur, les données définitives sont en principe disponibles en septembre n+2 pour l'année n. La réalisation 2006 est une donnée provisoire, la diffusion des données de l'enquête emploi 2006 ayant été retardée.

L'échantillon de sortants ayant commencé leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension (600 personnes en moyenne chaque trimestre), les variations d'une année à l'autre sont peu significatives. Ainsi, la fiabilité de cet indicateur est modérée compte tenu de la faiblesse des échantillons qui limite la représentativité d'évolutions de faible ampleur. L'INSEE a décidé d'élargir l'échantillon de l'enquête à partir de 2009 ce qui devrait améliorer la précision de l'indicateur.

**INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.	%	37,7	38,7	60,5			65

**Source des données :** DEPP**Commentaires techniques :**

Une nouvelle méthodologie a été mise en œuvre depuis le RAP 2006. Les cibles résultent de l'ancien mode de calcul. Elles ont été ajustées dans le PAP 2008 et fixées pour la prévision 2008 à 39% et pour la cible 2012 à 43%.

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômés, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre n+1.

**INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Ensemble en STS	%	74,3	73,5	76,3		74,9	78
dont BAC général (en STS)	%	83,9	83,8	84,6		85,1	85
dont bac technologique (en STS)	%	73,6	72,5	74,7		74,3	76
dont BAC professionnel (en STS)	%	56,1	56,4	58,8		56,6	60
Ensemble en DUT	%	75,9	75,4				
dont BAC général (en DUT)		81,8	81,5				
dont BAC technologique (en DUT)	%	66,6	66,3				
dont BAC professionnel (en DUT)	%	44,6	46				

**Source des données :** DEPP**Commentaires techniques :**

Mode de calcul :

STS : Nombre de candidats admis à l'examen parmi les candidats présentés. Un candidat présenté est un candidat ayant participé à au moins une des épreuves

DUT : Premiers inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'IUT une année n suivis durant trois années consécutives.

Disponible en janvier n+1 pour les BTS, l'année 2007 vise les résultats à la session 2007.

Disponible en décembre n+1 pour la session de l'année n pour les DUT. L'année 2006 vise la réussite cumulée en trois ans des inscrits en 2003 en première année d'IUT.

**INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus	%	38		40			50

**Source des données :** DGES

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif d'améliorer la réussite à tous les niveaux de formation a été poursuivi au cours de l'année 2007. Globalement les résultats tendent à montrer une amélioration ou tout au moins une stabilisation dans leur évolution. Ainsi, dans son ensemble le taux de réussite en STS tend à s'améliorer ainsi que le pourcentage de licences obtenues en trois ans.

### **INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur**

Suite au constat de stagnation des données entre 2006 et 2007, des mesures ont été prises à partir de 2007 pour améliorer la part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels. Ainsi, depuis 2007 différentes actions ont été mises en place : favoriser l'accès des bacheliers technologiques en IUT par l'instauration d'un bonus en fonction du nombre de ces bacheliers et en STS par l'examen prioritaire des candidatures des bacheliers technologiques et par l'accès de droit pour les bacheliers technologiques et professionnels reçus au baccalauréat avec mention « bien » ou « très bien ». La mise en œuvre de ces actions devra permettre une augmentation des inscrits dans les prochaines années.

### **INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur**

Les données 2005 et 2006 témoignent d'un niveau d'échec en licence important. Ces taux d'échec ont justifié la mise en place à compter de 2007 d'une politique d'orientation active, de mesures en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques en IUT et en STS et d'actions pour la réussite des étudiants en licence. La mise en œuvre de ces différentes mesures devrait permettre d'atteindre la cible fixée en 2012 (16%).

### **INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en trois ans**

La légère progression observée correspond aux premières années de la mise en œuvre effective du schéma LMD et semble pouvoir être mise à son actif, dans la mesure où ce dispositif favorise, grâce aux possibilités de réorientations qu'il offre au cours du cursus, une plus grande réussite. Le plan pluriannuel pour la réussite en licence lancé en 2008 devrait permettre de poursuivre l'amélioration de la réussite et d'atteindre la cible fixée en 2012 et qui doit être actualisée (43%).

### **INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine**

Les diplômés à bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Le taux de réussite dans ces filières doit donc augmenter afin de participer pleinement à la réalisation de l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Si les deux types d'indicateurs correspondent à des réalités et méthodologies différentes, on observe que les sous-indicateurs relatifs aux STS tendent à se rapprocher de la cible. Ils évoluent positivement entre 2006 et 2007 même si les réalisations 2007 restent en deçà des prévisions initiales. Des mesures incitatives ont été prises pour augmenter la part des bacheliers technologiques et professionnels dans ces formations : l'accès de droit en STS des bacheliers technologiques et professionnels avec mention « bien » et « très bien » et les recommandations données aux recteurs afin de favoriser l'accueil des bacheliers technologiques en STS. Avec la hausse attendue des inscrits dans ces formations, les cibles, qui restent un objectif seront plus difficiles à atteindre.

Les sous-indicateurs relatifs aux IUT tendent quant à eux à s'éloigner légèrement de la cible fixée et évoluent à la baisse excepté pour les bacheliers professionnels. Si la part des bacheliers technologiques devait augmenter dans ces formations, en raison des mesures incitatives prises en ce sens (accès de droit en IUT pour les bac technologiques avec mention « bien » et « très bien » ; bonus financier alloué aux IUT qui augmentent leurs effectifs de bac technologiques), les cibles pourraient se révéler plus difficiles à atteindre que prévu.

### **INDICATEUR 2.5 :**

L'analyse des résultats de cet indicateur sera fournie au vu des réalisations 2006 et 2007 qui seront disponibles au plus tard le 15 avril.

**OBJECTIF n° 3 : Maîtriser l'offre de formation****INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	76,8	74,8	73		73,2	70

**Source des données :** DEPP**Commentaires techniques :**

Un site secondaire correspond à une unité urbaine définie par l'INSEE dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une université, un IUFM ou une école d'ingénieurs relevant de la tutelle du MENESR et qui n'est siège d'aucun de ces établissements. Une des limites de cet indicateur est que certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés par une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école,...) du site siège et ne sont donc pas comptabilisés dans les sites secondaires.

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1/n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont repris dans la colonne réalisation 2007.

**INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs	Nbre	2		0			2

**Commentaires techniques :**

L'indicateur "nombre de regroupements d'écoles d'ingénieurs" a été supprimé au PAP 2008 car il ne recense qu'un aspect quantitatif sans tenir compte de la carte globale des écoles, ni des créations d'écoles, ni du contexte de site et/ou interministériel. Le regroupement global est un objectif politique non réductible à un indicateur. Cet indicateur n'a donc pas été calculé.

**INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	29,2	31,5	28,3		31,9	23
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	37	32,9	31,9		32,3	30

**Source des données :** DEPP**Commentaires techniques :**

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1/n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont repris dans la colonne réalisation 2007.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les actions engagées sur l'offre de formation contribuent à l'objectif du programme d'optimisation de l'offre de formation. Ainsi, grâce au levier d'action incarné par la politique contractuelle, le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000 (indicateur 3.1) tend vers une baisse progressive et le pourcentage des mentions à faible effectif dans les masters (indicateur 3.3) diminue également.

**INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000**

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 s'établit à 73,2 % en 2007, soit une évolution en baisse de 1,6 point par rapport à l'année 2006. Cette baisse tient au fait que les sites de Béziers et de Montbéliard voient leurs effectifs franchir le seuil des 1 000 étudiants. En revanche, le site d'Oyonnax, relevant de l'INSA de Lyon, est dorénavant comptabilisé dans la liste des sites secondaires avec un effectif inférieur à 1 000 étudiants. L'indicateur présente une évolution conforme à la tendance souhaitée.

De façon générale, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, alors que les habilitations qui sont accordées par l'Etat ne comportent pas la mention du site d'enseignement.

C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur peut effectuer une évaluation de cette offre et encourager les établissements à caractériser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire.

La contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou de confortation (vie étudiante) de ces petits sites, actée dans les contrats de projets Etat-région 2007-2013, semble toutefois aller à l'encontre d'un resserrement significatif de la carte des formations.

**INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs**

Cet indicateur a été supprimé au PAP 2008

**INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faible effectif**

Licence : La valeur de l'indicateur n'est stabilisée que depuis 2006. Les établissements ont en effet été pris en compte dans le calcul de l'indicateur au fur et à mesure de leur passage au LMD achevé.

Les efforts engagés seront poursuivis dans le cadre des engagements pris avec les établissements d'enseignement supérieur par le biais des objectifs contractuels et dans le cadre de la politique d'habilitation des diplômes.

Master : La diminution constatée du pourcentage des mentions à faible effectif en master témoigne des efforts demandés par le ministère et entrepris par les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la procédure de contractualisation, pour renforcer les coopérations, pour resserrer progressivement leur offre de formation et pour rendre plus efficiente l'utilisation des moyens qui leur sont accordés dans l'intérêt des étudiants, de la qualité de leur formation et de leur insertion professionnelle. Cette orientation est amplifiée depuis la campagne 2007 d'habilitation des formations qui marque l'acte II du LMD. Les chiffres sont cependant à examiner avec prudence, toutes les formations n'ayant pas encore basculé jusqu'en 2006 dans l'architecture LMD. Par ailleurs, les effectifs des mentions en master 2 sont très variables selon les disciplines et les politiques menées par les établissements : nombre de places limitées pour des raisons pédagogiques (par exemple, souci d'individualisation des apprentissages, nombre de places limité dans des laboratoires ou dans des lieux de stage...) ou pour cause de débouchés professionnels étroits. Pour toutes ces raisons, il pourrait se révéler difficile d'atteindre les objectifs affichés pour les prochaines années.

**OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie****INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
numérateur	Effectifs			so			so
dénominateur	Effectifs			so			so
ratio	%	5,7	7,4	7,75	7,3		10

**Source des données :** DEPP**Commentaires techniques :**

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre n+1.

**INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Validation décret 1985 (décret 85-906) - VAP	Nombre	12 254		(1)			(1)
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 838	3 705	5 000	3 800		8 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 655	1 842	2 200	1 900		3 000

**Source des données :** DEPP**Commentaires techniques :**

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre n+1.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La formation continue est encouragée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il convient de noter que le pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés est en augmentation constante et la réalisation 2006, supérieure aux prévisions témoigne des efforts entrepris dans ce sens. S'agissant du nombre de validation des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM, même s'il a connu une dégradation entre 2005 et 2006, le nombre de diplômes obtenus en totalité a quant à lui augmenté, témoignant d'une qualité accrue des candidats et des pratiques des établissements.

**INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés**

Le pourcentage de diplômés en formation continue augmente entre 2005 et 2006. Cette augmentation pourrait être due au mouvement opéré par les universités tendant à remplacer certains diplômés d'université par des diplômes nationaux entrant dans le champ de calcul de l'indicateur, le plus souvent par des licences professionnelles. Il s'agit là d'une hypothèse suite au constat de resserrement des diplômes d'université et du développement des diplômes

nationaux durant cette même période. Les évolutions pour 2007 ne seront certainement pas aussi marquées car dans un souci d'insertion professionnelle immédiate ou d'une meilleure adaptation au poste de travail, les usagers de la formation continue ont tendance à préférer de plus en plus les formations courtes qualifiantes aux formations diplômantes, plus longues.

#### INDICATEUR 4.2 : Nombre de validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM

Le nombre de VAE en 2006 est plus bas que celui de 2005. Cette évolution à la baisse est due à plusieurs éléments :

- Les tarifs sont hétérogènes et découragent souvent l'utilisateur.
- Les procédures sont parfois perçues comme compliquées par les usagers
- Les personnes qui travaillent ont parfois des difficultés pour identifier les compétences qu'elles ont pu développer dans leur travail.
- Cette activité est déficitaire. Elle nécessite beaucoup de moyens et dispose de peu de recettes. Les employeurs sont a priori peu enclins à financer ce type de démarches car d'une part, l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur peut avoir une incidence sur les salaires, et d'autre part cette promotion peut conduire l'employé à quitter l'entreprise pour négocier un autre contrat dans une nouvelle entreprise.

Malgré ces éléments défavorables, la part de diplômes obtenus en totalité augmente entre 2005 et 2006. Par ailleurs, différents dispositifs sont mis en place par les établissements pour dynamiser l'activité formation continue : la formation à distance, la mutualisation des procédures, des portails communs aux universités d'une même région, un démarchage plus volontariste auprès des entreprises notamment. De plus, la mise en place du droit individuel à la formation devrait permettre de voir s'améliorer les résultats de cet indicateur dans les prochaines années.

### OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

#### INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
% d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE	%			3,4			4
Moyenne OCDE	%			-			-
% d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France	%			3,4			4
Moyenne OCDE	%			-			-

**Commentaires techniques :** Cet indicateur a été supprimé au PAP2009, l'OCDE ne procédant plus à son calcul.

#### INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
inscrits en master	%	14,9	16,6	17,5		18,3	20
inscrits en doctorat	%	28	30	31		32,2	33

**Source des données :** DEPP

**Commentaires techniques :**

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat en France inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations.

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat en France inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1/n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont repris dans la colonne réalisation 2007.

**INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Cursus Licence	%	51,4	54,9	53			60
Cursus Master	%	73,2	75,3	75,9			80

Source des données : DEPP

**Commentaires techniques :**

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre n+1.

**INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre de thèses délivrées sous co-tutelle	Nbre	926	1 155	750		1 153	900
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre			-			200

Source des données : DGES

**Commentaires techniques :**

Europe : 686 co-tutelles avec les 45 pays qui étaient membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) en 2006 et 29 cotutelles avec les pays répertoriés « autres pays européens, non-membres de l'EEES en 2006 » (Fédération de Serbie-Monténégro, Moldavie, Biélorussie, Géorgie, Ukraine)

Hors Europe : 440 co-tutelles avec l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, le Proche et le Moyen-Orient, l'Asie et l'Océanie, soit au total 1155 premières inscriptions en cotutelle internationale de thèse pour l'année 2006/2007.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a rénové le dispositif encadrant les cotutelles internationales de thèses : l'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 relatif à la co-tutelle internationale de thèse a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure des accords de co-diplomation au niveau doctorat avec des universités étrangères. Ils peuvent désormais, sur certains points (composition du jury, organisation de la soutenance,...), déroger à la réglementation nationale dans le cadre de partenariats avec des pays où l'organisation des études doctorales est très différente : les pays anglo-saxons et asiatiques, notamment.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Il convient de souligner l'amélioration de l'attractivité internationale de l'offre française de formation. En effet, les efforts menés pour améliorer la lisibilité et la qualité des formations ont permis d'augmenter la part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat et d'atteindre les prévisions 2007. Les actions engagées pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers et la mise en place d'une politique de recrutement plus exigeante ont permis de voir progresser le ratio des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français. Enfin, le nombre de thèses délivrées sous co-tutelle française et étrangère est en hausse constante et témoigne d'une meilleure intégration de l'offre française de formation dans le système européen et mondial.

**INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants au sein de l'OCDE**

Les données de cet indicateur n'ont pas été mises à jour, cet indicateur ayant été abandonné au PAP 2008, l'OCDE ne procédant plus à son calcul.

**INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat**

Inscrits en master : L'augmentation du pourcentage d'étudiants étrangers montre peut-être une meilleure comptabilisation de ces effectifs mais plus sûrement les efforts accomplis pour accroître l'attractivité au niveau international des formations du cursus master assurées par les établissements d'enseignement supérieur en France, dans un contexte de concurrence internationale accrue. Elle couronne les efforts entrepris dans le cadre de la politique pour :

- améliorer la lisibilité et la qualité des formations. L'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur a permis de valoriser les compétences spécifiques des établissements et d'améliorer la visibilité internationale de l'offre française.
- développer les partenariats internationaux. Le décret du 11 mai 2005 a introduit, en droit français, la notion de diplôme conjoint délivré par un établissement français et un établissement étranger.

Dans ce cadre, les établissements développent de plus en plus leur politique de relations internationales et notamment les formations susceptibles d'intéresser les étudiants étrangers, les enseignements de langue vivante,...

Cette hausse s'inscrit également dans le cadre de la politique internationale de la France qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur français et à accroître l'attractivité et la qualité de l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur, spécialement à partir du niveau master (généralisation des « Centres pour les études en France » - CEF, vote de la loi du 24 juillet 2006 qui prévoit la délivrance de plein droit d'un titre de séjour à tout étudiant passé par un CEF et ayant obtenu un visa pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur adhérent du système CEF, création du GIP « Campus France »...).

Enfin, cette hausse témoigne du développement de la mobilité étudiante et de l'attractivité de « l'Europe de la connaissance », objectifs recherchés tant dans le processus de Bologne que dans la stratégie de Lisbonne.

Inscrits en doctorat : La progression de cet indicateur mesure l'accroissement de l'attractivité du niveau de formation doctorat pour les étudiants étrangers. Cet accroissement de l'attractivité est lié à la qualité de ce niveau de formation délivré dans les établissements d'enseignement supérieur français et à l'accueil et aux conditions de travail qui leur sont réservés dans un contexte de compétition internationale renforcée.

**INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants française**

Licence : L'augmentation du pourcentage témoigne d'une politique de recrutement des étudiants étrangers plus exigeante. La progression observée jusqu'en 2006 permet d'envisager l'atteinte de l'objectif fixé pour 2012.

Master : L'amélioration de cet indicateur marque les progrès effectués en matière de qualité des formations délivrées par les établissements d'enseignement supérieur et, plus particulièrement ici, en matière d'accueil et de suivi des étudiants étrangers en France. Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la politique internationale de la France qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur français et à accroître l'attractivité des formations offertes dans les établissements d'enseignement supérieur, spécialement à partir du niveau master. Il conviendra d'observer si le réalisé 2007 confirme cette tendance.

**INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints au niveau M et D**

Nombre de thèses délivrées sous cotutelle : L'arrêté ministériel du 06 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplomation au niveau doctorat. Néanmoins, entre 2006 et 2007 un palier provisoire semble avoir été atteint. On constate en 2007 une redistribution de nombre de thèses délivrées en cotutelle au profit des sciences humaines et sociales et au détriment des sciences de la vie.

**OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche****INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque	Heure/semaine	4h27	4h34	4h45	4h35	4h38	4h50

**Source des données :** DGES**Commentaires techniques :**

Les données 2007 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des bibliothèques universitaires (ESGBU) qui elle-même ne se clôt qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés constituent des projections sur la base des réponses fournies par 60% des établissements concernés. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

**INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Communications et prêts : Nombre de documents	Nombre	18 456 191	17 700 000	21 000 000		19 800 000	22 000 000
taux de réponses	%	98	98	98		98	100
Bases de données Nombre de documents téléchargés	Nombre	6 536 202	13 966 442	12 000 000	18 000 000	16 500 000	15 000 000
taux de réponses	%	54	61,5	80	75	75,5	90
Périodiques électroniques Nombre de documents téléchargés	Nombre	13 077 851	14 833 366	22 000 000	16 000 000	20 300 000	30 000 000
taux de réponses	%	63,5	79,6	80	80	72	90
Consultation du site Web (internet) Nombre de documents téléchargés	Nombre	15 370 574		25 000 000			32 000 000
taux de réponses	%	21		80			90

**Source des données :** DGES**Commentaires techniques :**

Les données 2007 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des bibliothèques universitaires (ESGBU) qui elle-même ne se clôt qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés constituent des projections sur la base des réponses fournies par 60% des établissements concernés. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'objectif d'optimisation de l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche est en amélioration constante grâce aux diverses actions engagées pour atteindre cet objectif :

-en premier lieu, la disponibilité des places de bibliothèques est en hausse constante et au-delà des prévisions, grâce notamment au dialogue contractuel engagé avec les établissements sur ce thème et aux objectifs fixés avec les établissements dans ce cadre,

-en second lieu, le nombre de documents communiqués aux étudiants est en progression, notamment pour les documents téléchargés qui sont au-delà des prévisions initiales.

#### **INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèques**

Cet indicateur mesure l'amélioration des conditions d'accueil des usagers.  
Avec 4h38 en réalisation 2007, il dépasse les prévisions (4h35).

Cette progression s'explique par différents facteurs :

- les horaires d'ouverture hebdomadaire qui avaient atteint un seuil depuis 2001 avec 57h, sont passés à 58h depuis 2006 ; le levier d'action principal du ministère pour influencer sur les horaires d'ouverture hebdomadaire est le contrat. Cette action est soutenue dans les contrats passés avec les établissements d'enseignement supérieur et a permis une évolution favorable.
- le nombre de places, après une quasi stabilité entre 2004 et 2005, a connu une augmentation sensible à partir de la rentrée universitaire 2007 avec l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque (les Grands Moulins à l'université de Paris 7), et l'extension de surfaces (parmi les opérations les plus importantes : les universités de Lyon 1, de Mulhouse et de Nantes).

La mise en œuvre des plans U2000 et U3M ( plans de rattrapage immobiliers permettant d'augmenter les surfaces des bibliothèques) a permis d'augmenter la disponibilité d'une place assise, par semaine et par étudiant, de plus d'une heure depuis 2000.

#### **INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites**

Les communications des documents sur support traditionnel continuent de progresser, signe d'une utilisation dynamique des bibliothèques universitaires.

Elles restent néanmoins en deçà des prévisions pour au moins deux raisons :

- l'usage de la documentation en accès libre reste encore difficilement mesurable, même si les services documentaires commencent à équiper leurs ouvrages de puces (RFID) qui permettront cette mesure ;
- l'offre en ressources électroniques continue de progresser très significativement impliquant un transfert partiel mais continu des usages du document papier au document numérique ; ce dernier bénéficie par ailleurs d'actions d'accompagnement de plus en plus nombreuses de la part des bibliothèques universitaires facilitant son utilisation.

L'accélération très forte de l'usage des ressources électroniques se fait particulièrement sentir pour les revues (dont les téléchargements dépassent les prévisions) au détriment des bases de données (dont les téléchargements sont certes toujours en progression, mais en deçà des prévisions). Cette tendance lourde s'explique par le fait que le nombre de titres de revues électroniques proposés continue d'augmenter ce qui n'est plus le cas des bases de données.

Comme indiqué dans le PAP 2006, la cible concernant la consultation des sites Web des bibliothèques universitaires devait être fixée en fonction de l'analyse des données 2004 et 2005 (collectées respectivement en 2005 et 2006 dans le cadre de l'ESGBU). Les taux de réponses des établissements en la matière s'avérant trop faibles, ce calcul a été abandonné dans l'Enquête statistique générale des bibliothèques à partir de 2006.

**OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international****INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%			66,3			66,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,8	8,8	8,6 à 9	8,6 à 9		8,5 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,9	2,9	2,7 à 3	2,7 à 3		2,6 à 2,9

**Source des données :** ISI-OST**Commentaires techniques :**

Le sous-indicateur « Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française » n'a pas été complété car il a été abandonné au PAP 2008.

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

**INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2011 Cible PAP 2007
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	0,97		0,93			0,93 à 0,95

**Source des données :** Thomson scientific institute for scientific information – OST**Commentaires techniques :**

Les données 2005 sont des valeurs provisoires qui seront consolidées dans le RAP 2008.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme**

La recherche française est spécifique par rapport au reste du monde. Alors que dans les autres pays de l'union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, la recherche se fait dans les universités et les organismes de recherche.

Si la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union Européenne était en baisse depuis 2002 (2002 : 9% ; 2003 : 8,9% ; 2004 : 8,7%), on constate un inversement de tendance en 2005 (8,8%) et une stabilisation en 2006 (8,8%). Ce résultat a été obtenu alors même que la concurrence scientifique entre les Etats membres de l'Union se renforce chaque année et s'inscrit dans les prévisions qui avaient été fixées pour 2006 (8,7% à 9,3%).

Si on ne constate pas d'inversement de tendance pour la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les productions scientifiques du monde, il apparaît néanmoins la même stabilisation en

2006. Ainsi, si la part de ces publications était en baisse depuis 2002 (2002 : 3,2% ; 2003 : 3,1% ; 2004 : 2,9%), une stabilisation s'établit en 2005 (2,9%) et se confirme en 2006 (2,9%). Là encore ce résultat a été obtenu alors même que la compétition mondiale se renforce et que de nouveaux pays émergents y participent désormais.

### INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

Cet indicateur permet de mesurer l'impact international des publications des opérateurs. Il faut cependant noter que les habitudes de publication et de citation varient selon les disciplines et que la base de données ne prend pas en compte les sciences de l'homme et de la société. Les données font apparaître une progression constante de l'indice de citation à deux ans (0,90 en 2002, 0,93 en 2003 et 0,94 en 2004). La valeur provisoire 2005 établie à 0,97 confirme cette tendance. Cette progression, tout à fait significative, compte tenu de son ampleur, est le signe tangible d'une élévation continue de la visibilité et de la reconnaissance internationale des publications des opérateurs du programme.

## OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

### INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française	%			67			67,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	8,1	8,0	8			8
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	2,8	2,8	2,6 à 2,8			2,5 à 2,8

**Source des données :** Thomson scientific institute for scientific information – OST

#### Commentaires techniques :

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

Les sciences de la vie, biotechnologie et santé, ainsi que les sciences et technologies de l'information et de la communication sont les domaines prioritaires. Cet indicateur ne mesure néanmoins que les publications qui sont décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la vie. Il permet de constater l'impact de l'effort consenti par les sciences de la vie.

On constate à partir de 2005, un palier qui met fin à une baisse continue de la part de ces publications, que la référence soit européenne ou mondiale.

**OBJECTIF n° 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
**INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	1,05	1,1	1,1			1,2
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	1,29	1,53	1,2			1,3

Source des données : OST

**Commentaires techniques :**

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

**INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,16		0,19			0,2

Source des données : DEPP

**Commentaires techniques :**

Les valeurs de l'indicateur ont été modifiées (0,13 en 2004 et 0,16 en 2005) afin de prendre en compte un changement méthodologique intervenu pour l'exercice 2005. Celui-ci a consisté à supprimer des doubles comptes dans les ressources propres des universités et établissements d'enseignement supérieur. Ce changement impacte fortement à la baisse le numérateur de l'indicateur, mais ne pèse que faiblement sur le dénominateur. Aussi, les résultats obtenus sont très sensiblement en baisse par rapport aux résultats publiés dans les précédents documents budgétaires. Les résultats de l'exercice 2004 ont été recalculés avec la nouvelle méthode de façon à produire des résultats comparables. Entre 2004 et 2005, le montant des redevances des opérateurs du programme a progressé de 19,2%. L'ensemble des ressources est resté quasiment stable.

**INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	1,8		3,5			3,5

Source des données : DEPP

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés**

Toutes les innovations ne font pas l'objet d'un dépôt de brevet, et toutes les demandes de brevet n'aboutissent pas, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.

La faible part des opérateurs du programme s'explique en partie par le fait que la majorité des dépôts est effectuée par le secteur privé, même aux Etats-Unis où la part des universités, pourtant actives, ne dépasse pas 7%.

Par ailleurs, la part de la recherche universitaire est probablement sous-estimée du fait de la prise en charge majoritaire des procédures liées aux brevets par les organismes de recherche auxquels les unités de recherche sont associées.

Néanmoins, les résultats affichent une tendance à la hausse, signifiant que les opérateurs du programme ont une activité inventive croissante.

**INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titres de propriété intellectuelle**

La part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle sur l'ensemble des ressources et son évolution est pour l'instant peu visible (0,13% en 2004 et 0,16% en 2005) même si elle évolue à la hausse. Par ailleurs, pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources « recherche ».

**INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs**

La part des contrats de recherche est passée de 2% en 2004 à 1,8% en 2005. Cette baisse souligne la nécessité d'une évolution sensible des structures des universités pour mieux gérer la valorisation et les coopérations universités / entreprises.

**OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française****INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	6,7		6,9			7
Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	2,2		4			4

Source des données : DEPP

**Commentaires techniques :**

Les données 2004 et 2005 ont été modifiées. En effet, celles-ci étaient erronées depuis le PAP 2007.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme**

Si la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post doctorants et ingénieurs de recherche est stable s'agissant des étrangers quelque soit leur pays d'origine (6,7 % en 2004 et 6,7% en 2005), cette stabilité que l'on retrouve également pour les étrangers originaires de l'union européenne (2,2% en 2004 et 2,2% en 2005) ne permet pas encore de rendre compte de la mobilité dans l'union européenne. Cette caractéristique sera un des signes les plus « visibles » de la constitution progressive de l'europe de la connaissance souhaitée par la stratégie de Lisbonne.

**OBJECTIF n° 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche****INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	7èPCRD 2007-2013 Cible PAP 2007
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%						1,5

Source des données : OST – CORDIS

**INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	7èPCRD 2007-2013 Cible PAP 2007
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne	%			1,3			1,3

Source des données : OST – CORDIS

**INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,5	23,9	23,5			25

Source des données : Thomson scientific institute for scientific information

**Commentaires techniques :**

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne**

**INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne**

Les résultats du 5<sup>ème</sup> PCRD (1998-2002) sont consolidés. Les résultats du 6<sup>ème</sup> PCRD (2002-2006) sont encore provisoires. La comparaison entre les résultats du 5<sup>ème</sup> PCRD et du 6<sup>ème</sup> PCRD et a fortiori avec ceux du 7<sup>ème</sup> PCRD n'est pas significative dans la mesure où chaque programme est différent selon la structuration et les thèmes qui ont été retenus.

**INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'union européenne dans les articles des opérateurs du programme**

La part des articles co-publiés qui était en constante augmentation depuis 2002 (20,7% en 2002, 21,1% en 2003, 22,5% en 2004) se poursuit en hausse en 2005 et 2006. Cette augmentation constante souligne une dynamique bien établie et le renforcement de la place des universités françaises dans la coopération entre les pays de l'union européenne. Que cette coopération soit bilatérale, multilatérale ou sous l'égide de l'union européenne, elle indique clairement la constitution progressive d'une « Europe de la Connaissance » souhaitée par la stratégie de Lisbonne.

**OBJECTIF n° 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**

**INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Politique de formation: Cote 0	%	31	18,2	25			0
Politique de formation: Cote 1	%	54,5	65,9	55			60
Politique de formation: Cote 2	%	11,9	13,6	15			30
Politique de formation: Cote 3	%	2,4	2,3	5			10
Politique scientifique: Cote 0	%	26	31,8	15			0
Politique scientifique: Cote 1	%	54,8	43,2	55			40
Politique scientifique: Cote 2	%	16,7	20,5	20			40
Politique scientifique: Cote 3	%	2,4	4,5	10			20
Management: Cote 0	%	27,9	29,5	15			0
Management: Cote 1	%	62,8	61,4	65			60
Management: Cote 2	%	7	9,1	15			30
Management: Cote 3	%	2,3	0	5			10

Source des données : DGES

**Commentaires techniques :**

Les données 2005 et les données 2006 ont été mises à jour par rapport au PAP 2008. Les données de 2005 correspondent aux établissements de la vague A et sont maintenant définitifs puisque le taux de réponse est de 100%.

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

Politique de formation

Politique scientifique

Management

Pour chacun des trois secteurs, politique de formation, politique scientifique et management de l'établissement au service de ses missions, la cotation de 0 à 3 qualifie le dispositif d'autoévaluation mis en place par l'établissement pour s'assurer qu'il satisfait aux critères définis dans un référentiel reconnu par la communauté et choisi par l'établissement :

- Livre des références du CNE et de l'IGAENR,
- Référentiel partagé d'indicateurs et de procédures d'évaluation de l'European University Association,
- Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education,
- Guide d'autoévaluation des formations d'ingénieurs de la commission des titres d'ingénieurs,
- Tout autre référentiel reconnu par la communauté.

**INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	M€	996		1 150			1 240

**Source des données :** DGES

**Commentaires techniques :**

Aucune nouvelle donnée n'a pu être renseignée par rapport au PAP 2008. Jusqu'en 2005, les comptes financiers des établissements faisaient l'objet d'une saisie manuelle des données par la direction générale de l'enseignement supérieur. Avec l'instauration d'échanges dématérialisés des comptes financiers avec les établissements et la refonte de l'infocentre COFISUP, les données financières 2006 seront transmises par voie dématérialisée via la nouvelle application COFISUP. L'application ayant été livrée en mars 2008, les données des comptes financiers 2006 ne seront disponibles que fin avril 2008. Ainsi, ni les données 2006 ni les données 2007 ne peuvent être mises à jour à ce stade.

**INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription	%	29,01		36,08			38

**Source des données :** DGES

**Commentaires techniques :**

Aucune nouvelle donnée n'a pu être renseignée par rapport au PAP 2008. Jusqu'en 2005, les comptes financiers des établissements faisaient l'objet d'une saisie manuelle des données par la direction générale de l'enseignement supérieur. Avec l'instauration d'échanges dématérialisés des comptes financiers avec les établissements et la refonte de l'infocentre COFISUP, les données financières 2006 seront transmises par voie dématérialisée via la nouvelle application COFISUP. L'application ayant été livrée en mars 2008, les données des comptes financiers 2006 ne seront disponibles que fin avril 2008. Ainsi, ni les données 2006 ni les données 2007 ne peuvent être mises à jour à ce stade.

**INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux.**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Taux d'occupation des locaux.	%						

**Commentaires techniques :**

Aucune donnée chiffrée ne peut être renseignée à l'heure actuelle, cet indicateur n'étant pas constitué à ce jour.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité**

Les résultats 2005 peuvent maintenant être considérés comme définitifs. Ils reprennent en effet les résultats de la vague A pour lesquels le taux de réponse est de 100%. Ces résultats concernent 43 établissements d'enseignement supérieur et de recherche des académies de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Lyon et Dijon, ainsi que le CNAM.

Les résultats 2006 quant à eux doivent encore être considérés comme provisoires : ils sont plus exhaustifs que ceux fournis lors du RAP 2006 (qui portaient sur 47% des établissements de la vague B) et seuls trois établissements de la vague B n'ont pas été en mesure de faire remonter leurs réponse dans les délais. Ainsi, les résultats 2006 reprennent les réponses de 93% des établissements. Ces résultats pourront être stabilisés à la signature des contrats prévue fin juin et seront donc ajustés dans le PAP 2009.

La somme des cotations au niveau 2 et au niveau 3, sont dans l'ensemble plus élevées en 2006 qu'en 2005 et témoignent d'une mise en place progressive par les établissements d'un dispositif d'évaluation ou d'assurance qualité. L'actualisation des données en juin permettra des commentaires plus affinés lors du PAP 2009.

**INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de service****INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de service sur les recettes de fonctionnement**

La rénovation de l'application COFISUP, avec la mise en œuvre d'une remontée dématérialisée et informatisée des comptes financiers devrait permettre d'obtenir des résultats 2006 lors du PAP 2009. Ces indicateurs pourront alors être commentés.

**INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux**

La méthodologie de l'indicateur a été définie au printemps 2008. Au mois de mai, une enquête sera lancée auprès des établissements afin de récolter les données nécessaires à la constitution de l'indicateur. Les réponses seront analysées au mois de juin suite aux remontées des informations par les établissements pour une production de l'indicateur pour le PAP 2009.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	252 557 663	<b>2 217 784 503</b>	1 964 366 840	252 557 663	<b>2 217 784 503</b>
	1 910 112 602	170 803 162	<b>2 080 915 764</b>	1 910 112 602	170 741 691	<b>2 080 854 293</b>
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 121 011	<b>1 924 735 478</b>	1 638 074 467	286 121 011	<b>1 924 735 478</b>
	1 635 395 783	219 412 261	<b>1 854 808 044</b>	1 635 395 783	219 349 210	<b>1 854 744 993</b>
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 741 267	<b>496 594 283</b>	478 853 016	17 521 930	<b>496 374 946</b>
	139 737 158	12 653 154	<b>152 390 312</b>	139 737 158	12 653 154	<b>152 390 312</b>
04 Établissements d'enseignement privés		56 388 852	<b>56 388 852</b>		56 388 852	<b>56 388 852</b>
		56 498 852	<b>56 498 852</b>		56 498 852	<b>56 498 852</b>
05 Bibliothèques et documentation	268 351 486	109 761 736	<b>378 113 222</b>	268 351 486	109 761 736	<b>378 113 222</b>
	366 565 750	104 111 626	<b>470 677 376</b>	366 565 750	103 918 375	<b>470 484 125</b>
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 743 886	<b>805 140 158</b>	729 396 272	75 743 886	<b>805 140 158</b>
	439 128 508	68 269 393	<b>507 397 901</b>	439 128 508	68 269 393	<b>507 397 901</b>
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 881 992	<b>424 654 223</b>	377 772 231	46 881 992	<b>424 654 223</b>
	179 239 220	36 317 845	<b>215 557 065</b>	179 239 220	36 317 845	<b>215 557 065</b>
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 778 912	<b>441 076 161</b>	367 297 249	73 778 912	<b>441 076 161</b>
	292 332 290	75 899 716	<b>368 232 006</b>	292 332 290	75 899 716	<b>368 232 006</b>
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	7 775 620	1 262 966	<b>1 262 966</b>	7 775 620	1 262 966	<b>1 262 966</b>
		321 396	<b>8 097 016</b>		321 396	<b>8 097 016</b>
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 142 128	<b>122 844 460</b>	102 702 332	20 142 128	<b>122 844 460</b>
	106 674 695	16 556 152	<b>123 230 847</b>	106 674 695	16 551 697	<b>123 226 392</b>
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 669 758	<b>951 113 117</b>	848 443 359	102 669 758	<b>951 113 117</b>
	528 674 575	86 937 035	<b>615 611 610</b>	528 674 575	86 937 035	<b>615 611 610</b>
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	52 246 458	<b>398 586 775</b>	346 340 317	52 246 458	<b>398 586 775</b>
	898 426 273	30 333 188	<b>928 759 461</b>	898 426 273	36 015 024	<b>934 441 297</b>
13 Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	63 442 358	<b>84 720 949</b>	21 278 591	63 442 358	<b>84 720 949</b>
	45 849 844	44 324 754	<b>90 174 598</b>	45 849 844	44 324 754	<b>90 174 598</b>
14 Immobilier	377 772 025	713 170 668	<b>1 120 942 693</b>	377 772 025	863 088 804	<b>1 289 860 829</b>
	408 201 798	730 056 780	<b>1 138 258 578</b>	408 201 798	830 792 856	<b>1 238 994 654</b>
15 Pilotage et support du programme	571 707 440	156 047 337	<b>727 754 777</b>	571 707 440	156 047 337	<b>727 754 777</b>
	1 162 629 641	203 389 064	<b>1 366 018 705</b>	1 162 629 641	203 050 321	<b>1 365 679 962</b>
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 302 807	<b>389 302 807</b>		389 302 807	<b>389 302 807</b>
		679 514 708	<b>679 514 708</b>		679 514 708	<b>679 514 708</b>
<b>Totaux des crédits prévus en LFI</b>	<b>8 092 355 625</b>	<b>2 417 259 799</b>	<b>10 541 015 424</b>	<b>8 092 355 625</b>	<b>2 566 958 598</b>	<b>10 709 714 223</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	+29 271 890	+320 545 475	<b>+349 817 365</b>	+29 271 890	+95 814 352	<b>+125 086 242</b>
<b>Totaux des crédits ouverts</b>	<b>8 121 627 515</b>	<b>2 737 805 274</b>	<b>10 859 432 789</b>	<b>8 121 627 515</b>	<b>2 662 772 950</b>	<b>10 784 400 465</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>	<b>8 120 743 757</b>	<b>2 535 399 086</b>	<b>10 656 142 843</b>	<b>8 120 743 757</b>	<b>2 641 156 027</b>	<b>10 761 899 784</b>
Crédits consommés - crédits ouverts	-883 758	-202 406 188	-203 289 946	-883 758	-21 616 923	-22 500 681

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

**DÉPENSES HORS PERSONNEL****1. Analyse des écarts entre PLF, LFI et crédits consommés.**

La loi de finances initiale pour 2007 a ouvert un montant de crédits HT2 de 2.417,26 M€ en AE et 2.566,96 M€ en CP.

Les crédits HT2 consommés sur ce programme s'élèvent à 2.535,40 M€ en autorisations d'engagement et à 2.641,16 M€ en crédits de paiements, soit un écart de +118,14 M€ en AE (+4,9%) et de +74,18 M€ en CP (+3,3%). Cet écart s'explique de la façon suivante.

**D'une part, des mouvements externes au programme sont venus augmenter globalement les crédits mis à disposition du responsable de programme au cours de la gestion, pour un montant global de 81,47 M€ en AE et 95,81 M€ en CP. :**

Ce sont tout d'abord les reports de crédits de la gestion 2006 pour **24,28 M€ en AE et 27,55 M€ en CP**, auxquels il convient d'ajouter un report « technique » de 239,07 M€ d'AE relatif aux AE affectées mais non encore engagées sur le titre 5 lors de la gestion antérieure.

Plusieurs mouvements réglementaires sont venus ensuite impacter les crédits du HT2 de ce programme :

- un abondement au titre du décret de transfert du 17 décembre 2007 (**+5,20 M€ en AE et en CP**) afin de financer les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées à partir des fonds du FIAH ;
- les ouvertures de crédits de fonds de concours au titre des contributions des collectivités territoriales et du FEDER aux contrats de plan État régions (**+62,63 M€ en AE et +63,07 M€ en CP**) ;
- l'annulation en loi de finances rectificative de (**-1,43 M€ en AE et de -0,01 M€ en CP**) ;
- deux décrets d'avance ont réduit les AE du programme (**- 9,21 M€ en AE**) afin de financer d'une part diverses actions dans les domaines de la prévention de l'exclusion, l'amélioration de l'offre de logement et l'aménagement du territoire (-6,70 M€ en AE le 6 avril) et d'autre part des dépenses liées au financement des contrats aidés pour le retour à l'emploi, à permettre d'assurer le paiement des prestations de retraite des personnels de la RATP et à indemniser les dégâts causés par le cyclone DEAN aux Antilles (-2,51 M€ le 26 octobre).

**D'autre part, les crédits non consommés en fin de gestion s'élèvent à 202,41 M€ en AE et 21,62 M€ en CP.**

Sur ces montants, 198,4 M€ en AE et 20,9 M€ ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2008, notamment au titre des AE affectées non engagées du titre 5 (192,11 M€ en AE), des crédits reçus du FIAH (cf supra) pour 5,2 M€ en AE et en CP et des rattachements tardifs de crédits de fonds de concours (4,8 M€ en CP).

**2. Analyse des écarts entre dépenses prévisionnelles et dépenses constatées par action**

En dehors de ces mouvements augmentant globalement les crédits du HT2 du programme, impactant de fait le montant des dépenses réalisées en cours de gestion, l'exécution du programme fait apparaître des écarts entre les prévisions de dépenses et les dépenses réellement exécutées au niveau de chaque action.

**Action 01 Licence**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (252,56 M€ en AE et CP), l'exécution, établie à 170,7 M€ en crédits de paiement (170,8 M€ en autorisations d'engagement), a pris en compte les éléments suivants :

**88,4 M€** consacrés aux dépenses de rémunération ont été exécutés sur l'action 16 Dotations globalisées. En effet, pour des raisons de lisibilité, la totalité des rémunérations des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) a été exécutée sur une seule action.

Après deux ans de mise en œuvre de la réforme des cursus en licence, master et doctorat en mode LOLF, il a été nécessaire de réajuster les crédits entre actions pour tenir compte de la répartition entre les actions 01, 02 et 03 arrêtée dans les annexes financières des contrats : ainsi **2,0 M€** prévus sur l'action 03 Doctorat et **0,4 M€** sur l'action 02 Master ont été mandatés sur l'action 01 Licence.

**1,2 M€** de logistique destinés aux instituts universitaires de technologie (IUT) inscrits en action 14 Immobilier a été exécuté sur l'action 01 Licence.

Enfin, l'exonération de la taxe sur les salaires, intervenue à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007 suite à un amendement parlementaire, a conduit à réduire les coûts des charges pesant sur les rémunérations versées au titre des personnels de l'ex chapitre 31-96 : ATER, lecteurs, moniteurs, maîtres de langues. Cela a permis de dégager **3,0 M€** pour abonder les dotations des Instituts universitaires de technologie (IUT) afin de tenir compte des ajustements d'effectifs (2,0 M€) et du besoin d'équilibrage (1,0 M€).

#### **Action 02 Master**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (286,12 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 219,35 M€ en CP et 219,41 M€ en AE, a pris en compte les éléments suivants :

**79,9 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

**0,4 M€** relatif à la mise en œuvre de la réforme des cursus a été exécuté sur l'action 01 Licence (cf supra).

**13,5 M€** de logistique destinés aux écoles d'ingénieurs initialement prévus en action 14 Immobilier a été exécuté sur cette action.

#### **Action 03 Doctorat**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (17,52 en CP et 17,74 M€ en AE), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 12,7 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**2,0 M€** relatif à la mise en œuvre de la réforme des cursus a été exécuté sur l'action 01 Licence (cf supra).

**2,8 M€** ont été redéployés en cours d'année sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale (1,0 M€) et l'action 15 Pilotage et support du programme (1,8 M€).

#### **Action 04 Enseignement supérieur privé**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (56,39 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 56,5 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**0,11 M€** destinés à l'association pour la promotion de l'enseignement supérieur libre (amendement parlementaire inscrit sur l'action 15 Pilotage et support du programme) ont été mandatés sur cette action.

#### **Action 05 Bibliothèques et documentation**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (109,76 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 104,11 M€ en AE et 103,92 M€ en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**5,8 M€** ont été mandatés sur l'action 15 Pilotage et support du programme à partir des crédits de l'action 05 Bibliothèques afin de régulariser des engagements pris sur la gestion 2007 et de financer les concours de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

#### **Action 06 Recherche universitaire en sciences de la vie**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (75,74 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 68,3 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**7,5 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

**0,1 M€** destinés à la recherche en science et en médecine à la communauté d'agglomération de Saint-Etienne (amendement parlementaire inscrit sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale) ont été mandatés sur cette action.

#### **Action 07 Recherche universitaire en mathématiques**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (46,88 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 36,3 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**10,5 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

**Action 08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (73,78 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 75,9 M€ en AE et en CP M€, a pris en compte les éléments suivants :

**2,0 M€** ont été mandatés sur cette action en dépit de leur inscription prévisionnelle sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.

**Action 09 Recherche universitaire en physique nucléaire**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (1,26 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 0,32 M€ en AE et en CP 219, 35 M€, a pris en compte les éléments suivants :

**0,94 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

**Action 10 Recherche universitaire en sciences de la terre**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (20,14 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 16,56 M€ en AE et en CP 219, 35 M€, a pris en compte les éléments suivants :

**3,7 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

**0,05 M€** destinés à l'association Espace Granit du centre de géologie des Vosges (amendement parlementaire inscrit sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale) ont été mandatés sur cette action.

**Action 11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (102,67 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 86,9 M€, AE et CP, a pris en compte les éléments suivants :

**15,7 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

**Action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (52,25 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à **36,0 M€** en CP et 30,3 M€ en AE, a pris en compte les éléments suivants :

**16,7 M€**, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées ;

**2,5 M€** ont été redéployés à partir de l'action 15 Pilotage et support du programme au titre d'une erreur d'imputation de l'amendement servant à couvrir le financement des pensions civiles des anciens combattants ;

**5,3 M€** de reports de crédits non utilisés en 2006 ;

**1 M€** a été mandaté sur des crédits inscrits sur l'action 03 Doctorat ;

**5,2 M€** ont été exécutés sur l'action 15 Pilotage et support du programme ;

**2,0 M€** ont été mandatés sur l'action 08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (cf supra) ;

**1,1 M€** a fait l'objet de redéploiements au profit de l'action 14 Immobilier ;

**0,15 M€** destinés à des amendements parlementaires inscrit sur cette action ont été mandatés sur les actions 06 Recherche universitaire et 10 Recherche universitaire en sciences de la terre (cf supra).

**Action 13 Diffusion des savoirs et musées**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (63,44 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 44,3 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**16,8 M€** initialement consacrés à l'Institut National de Recherche Pédagogique ont été exécutés en action 15 Pilotage et support du programme ;

**2,0 M€** initialement consacrés à l'établissement public du musée du quai Branly (EPMQB) ont été exécutés sur l'action 15 Pilotage et support du programme ;

**0,3 M€** ont fait l'objet d'un redéploiement de fin d'année vers l'action 15 Pilotage et support du programme.

**Action 14 Immobilier**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (863,09 Me en CP et 713,17 M€ en AE), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 830,80 M€ en CP et 730,06 Me en AE, a pris en compte les éléments suivants :

**11,0 M€ en AE et 14,3 M€ en CP** ont été reportés au titre de crédits non utilisés en 2006 ;

**85,0 M€** au titre des crédits de logistique décrit sur les actions 01 Licence (1,2 M€), 02 Master (13,5 M€) et 16 Dotations globalisées (70,3 M€) ont été exécutés sur cette action ;

**10,8 M€** ont été redéployés sur l'action 15 Pilotage et support du programme ;

**1,1 M€** ont été mandatés à partir de crédits de l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale ;

**62,6 M€ en AE et 63,0 M€ en CP** de rattachements de fonds de concours ;

enfin, **1,05 M€ en AE et de 15,28 M€ en CP** font l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

**Action 15 Pilotage et support du programme**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (156,05 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 203,1 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

**16,8 M€ (INRP)** ont été exécutés sur cette action (cf supra) ;

**10,8 M€**, initialement prévus en action 14 Immobilier, ont été exécutés sur l'action 15 Pilotage et support du programme pour compléter et anticiper les financements de certains opérateurs, notamment l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) (1,2 M€), le GIP Socrates Leonardo (4,6 M€), le CNOUS (3,0 M€), les crédits du Fonds social européen (FSE) (1,1 M€) ;

**8,0 M€** de reports ont permis de financer l'école d'économie de Paris en dépenses d'intervention ;

**5,8 M€** ont été mandatés à partir des crédits de l'action 05 Bibliothèques afin de régulariser des engagements pris sur la gestion 2007 et de financer les concours de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ; ces crédits ont également permis de solder la dette contractée au titre des relations internationales des contrats quadriennaux.

**5,2 M€** ont permis de financer des primes de responsabilité pédagogique et de charges administratives des enseignants chercheurs (cf supra) ;

**2,0 M€** pour l'école normale supérieure et **2,1 M€** de dotation contractuelle ont été financés à partir de crédits redéployés (cf supra actions 03 Doctorat et 13 Diffusion des savoirs et musées) ;

**2,5 M€** ont été redéployés à partir de l'action 15 Pilotage et support du programme au titre d'une erreur d'imputation de l'amendement servant à couvrir le financement des pensions civiles des anciens combattants ;

**1,0 M€** est reporté sur l'exercice budgétaire 2008, notamment au profit de l'AERES (0,4 M€) ;

**0,11 M€** destinés à un amendement parlementaire inscrit sur cette action a été mandaté sur l'action 04 Enseignement supérieur privé (cf supra).

**Action 16 Dotations globalisées**

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (389,30 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 679,51 M€, a pris en compte les éléments suivants :

**223,2 M€** consacré aux dépenses de rémunération (ATER, moniteurs, lecteurs, maîtres de langues ...) ont été exécutés sur cette action alors que les crédits avaient été ouverts sur plusieurs autres actions (cf supra) ;

**70,3 M€** destinés aux dépenses de logistique ont fait l'objet d'un mandatement sur cette action (cf action 14 Immobilier) ;

enfin, l'impact de l'exonération de taxe sur les salaires (cf action 01 Licence) a permis de dégager **3,0 M€**

ACTIONS	Reports 2006	Rémun° ATER, ..	Logistique	IUT	INRP	RedépInts	Réimput°	FDC	FIAH	Total
01		-88,400	1,200	3,000		2,400				-81,80
02		-79,900	13,500			-0,400				-66,80
03						-4,900				-4,90
04										0,00
05						-5,840				-5,84
06		-7,500								-7,50
07		-10,500								-10,50
08						2,000				2,00
09		-0,900								-0,90
10		-3,600								-3,60
11		-15,700								-15,70
12	5,300	-16,700				-5,900	2,500			-14,80
13					-16,800		-2,000			-18,80
14	14,300		-85,000			-11,000		63,080	5,200	-13,42
15	8,000				16,800	23,640	-0,500			47,94
16		223,200	70,300	-3,000						290,50
<b>Total</b>	<b>27,600</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>63,080</b>	<b>5,200</b>	<b>95,88</b>

### 3. Les modifications impactant la nature des dépenses.

L'analyse de la gestion fait apparaître des **différences entre la budgétisation des crédits en loi de finances et l'imputation par nature de la dépense au cours de la gestion** :

il s'agit en premier lieu du financement de certains établissements, honoré sur un titre qui ne correspondait pas à la budgétisation : les subventions versées à certains établissements d'enseignement supérieur ne figurant pas dans la liste des opérateurs ont été logiquement imputées sur le titre 6, alors que les crédits avaient été prévus sur le titre 3.

Il s'agit enfin, de la mise en œuvre des nouvelles imputations des dépenses immobilières qui impacte l'exécution des crédits de l'action Immobilier : l'action « Immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi les crédits de l'action se ventilent selon la nature des opérations :

- des crédits relevant de la maintenance des bâtiments et de la logistique immobilière (**332,3 M€ en AE et en CP**),
- des crédits de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur y compris Jussieu (**133,4 M€**),
- des crédits de constructions et de premier équipement (**278,32 M€ en AE et 365,1 M€ en CP**) qui correspondent majoritairement à l'exécution des contrats de plan Etat-régions 2000-2006 et des contrats de projets 2007-2013 et plus marginalement à des opérations hors CPER.

Les modalités d'imputation des crédits de l'action 14 (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires, découlent de l'expérimentation engagée en 2006 et confirmée pour la gestion 2007. A l'évidence, il y a encore quelques erreurs d'imputation entre titres. Il y a également des différences entre budgétisation et exécution, dans le sens où lors de l'inscription des crédits en loi de finances par catégorie de dépenses, les bénéficiaires finaux des crédits ou les opérations de constructions ou de mise en sécurité financées ne sont pas encore connus. Il pourrait en résulter une nécessaire divergence entre l'inscription des crédits et leur consommation.

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Écart à la LFI 2007 (après transferts)	Réalisation 2007
Enseignants du 1er degré	389	438		439	+1	23 855 663
Enseignants du 2nd degré	13 307	13 524		13 520	-4	865 854 076
Enseignants stagiaires	2 818	2 814		2 810	-4	78 306 363
Enseignants chercheurs et assimilés	61 308	75 204		74 647	-557	5 102 977 064
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	76	36		94	+58	3 850 119
Personnels d'encadrement	1 980	2 129		2 077	-52	141 677 438
Personnels administratif, technique et de service	47 408	47 613		47 884	+271	1 719 931 109
Personnels des bibliothèques et des musées	4 267	4 371		4 357	-14	184 291 923
<b>Totaux</b>	<b>131 553</b>	<b>146 129</b>		<b>145 828</b>	<b>-301</b>	<b>8 120 743 755</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	5 100 184 644	5 056 604 383	5 100 184 644	5 056 604 383
Cotisations et contributions sociales	2 940 096 688	2 995 107 417	2 940 096 688	2 995 107 417
Prestations sociales et allocations diverses	52 074 293	69 031 957	52 074 293	69 031 957

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

## REPARTITION DES EFFECTIFS

Les éléments extraits de l'Outil de Décompte des Emplois (ODE) font apparaître, en 2007, une saturation du plafond d'emplois indicatif du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (146 129 ETPT) : 301 ETPT n'ont pas été consommés, soit 0,20% des emplois relevant de ce programme.

Parmi les 145 828 ETPT consommés sur ce programme, 71,2% l'ont été par des agents de catégorie A, 8,7% par des catégories B et 20,1% par des C.

La sous-consommation du P150 de -301 ETPT, masque des constats différents par catégories d'emplois :

- la catégorie « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » fait apparaître une surconsommation de 271 ETPT par rapport à la prévision, liée à une utilisation d'emplois vacants relevant d'autres catégories ;

- la catégorie « Personnels d'encadrement » révèle une sous-consommation de -52 ETPT par rapport à la prévision. Les emplois vacants relevant de cette catégorie sont gagés par les établissements pour recruter des agents relevant de la catégorie des personnels administratifs (ex. un emploi de CASU ou d'IGR servant à asseoir un attaché ou un IGE ou un contractuel de niveau C) ;

- la catégorie « Personnels d'accompagnement » affiche une sur consommation de 58 ETPT, à mettre en regard avec la sous-consommation sur cette même catégorie sur le P231 (-86 ETPT). Cette situation provient du fait qu'une partie des personnels médico-sociaux, liée à la médecine préventive du travail, a été imputée sur le P150 alors que ces personnels sont inscrits budgétairement sur le P231. Toutefois, en consolidant les deux programmes, la catégorie fait apparaître une sous-consommation de -29 ETPT ;

- la catégorie « Personnels des bibliothèques et des musées » enregistre une consommation conforme à la prévision de la LFI (-14 ETPT) ;

- la catégorie « Personnels enseignants-chercheurs et assimilés » fait apparaître une sous-consommation de -557 ETPT, qui correspond aux vacances d'emplois d'enseignants-chercheurs, dont une partie est utilisée pour rémunérer des heures complémentaires ;

- concernant les autres catégories d'emplois : « Enseignants du 1er degré » (+1 ETPT), « Enseignants du second degré » (-4 ETPT) et « Enseignants stagiaires » (-4 ETPT), la consommation 2007 est en ligne avec la prévision du PAP 2007.

#### SORTIES REALISEES EN 2007

##### Les personnels non enseignants

Pour l'exercice 2007, 1 403 agents sont partis à la retraite : 1 133 personnels administratifs, techniques et de services, 114 personnels d'encadrement, 149 personnels des bibliothèques et des musées ainsi que 7 personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants.

Ce chiffre inférieur de 657 aux prévisions, s'explique notamment par l'impact de la loi sur les retraites qui conduit les personnels à différer la date de leur départ.

##### Les personnels enseignants

Le nombre de départs effectifs à la retraite des personnels enseignants s'élève à 2 341, dont 1 826 enseignants-chercheurs et assimilés (913 MCF et 913 PR). Il est légèrement inférieur aux prévisions (-30 agents).

#### ENTREES REALISEES EN 2007

En 2007, 2 388 enseignants-chercheurs (2 453 dans le PAP) (hors allocataires de recherche), 583 enseignants du premier et second degré (475 dans le PAP) ainsi que 2 103 personnels non enseignants ont été recrutés (2 634 dans le PAP) sur le programme soit sur des postes laissés vacants à la suite des départs à la retraite, soit sur les postes créés à la rentrée universitaire 2007/2008.

#### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	32 469	30 812
02	Formation initiale et continue de niveau master	26 389	26 184
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	7 164	2 355
05	Bibliothèques et documentation	5 649	6 319
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	11 469	9 213
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 689	3 638
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 503	5 762
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		205
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 680	1 810
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 077	9 575
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	12 829	18 304
13	Diffusion des savoirs et musées	472	877
14	Immobilier	9 745	9 124
15	Pilotage et support du programme	13 994	21 650
<b>Totaux</b>		<b>146 129</b>	<b>145 828</b>
Transferts de gestion			

## ■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le montant des dépenses de personnel s'est élevé en 2007, à 8 120,74 M€, pour une dotation prévue en loi de finances initiale de 8 092,36 M€, soit un dépassement de 28,38 M€ représentant 0,35 % de la dotation initiale.

Au cours de l'année 2007, les mouvements de crédits suivants ont été effectués sur le titre 2 du programme :

- un décret de transfert du 5 avril d'un montant de - 4 M€ pour le financement de mesures sociales interministérielles,
- un décret de transfert du 12 octobre de + 0,07 M€ en provenance du fond de concours relatif aux enseignants délégués à l'étranger,
- un décret de virement du 10 décembre de 33,2 M€ en provenance de la mission enseignement scolaire.

La mise en réserve initiale sur le programme a été entièrement mobilisée pour couvrir le besoin de financement apparu en fin de gestion.

Les rémunérations d'activité et les indemnités ont constitué une dépense de 5 056,60 M€ dont 4 636,86 M€ au titre des rémunérations d'activités et 419,74 M€ au titre des indemnités.

Les cotisations sociales ont représenté une dépense de 2 995,10 M€ dont 2 080,30 M€ au titre du Cas pensions et ATI et 914,80 M€ au titre des autres cotisations, dont 161,64 M€ au titre des cotisations du régime général de sécurité sociale et de retraite complémentaire des agents non – titulaires.

## MESURES GENERALES

La hausse de la valeur du point fonction publique de 0,8 % au 1er février 2007 a entraîné une augmentation de la masse salariale de 70,64 M€ dont 19,76 M€ au titre du Cas pensions. Sur ce montant, 19,78 M€ sont dus à la revalorisation supplémentaire de 0,3 % au 1er février, non prévue en loi de finances initiale.

L'extension en année pleine de l'attribution uniforme d'un point d'indice au 1er novembre 2006 a représenté une dépense de 10 M €.

## PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

La mise en œuvre des mesures catégorielles a occasionné une dépense supplémentaire de 19,44 M€ et a permis de financer principalement :

- le plan d'amélioration des carrières des catégories B et C pour 7,06 M€ y compris CAS,
- la poursuite de la revalorisation des taux et du contingent de bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour 6 M€,
- l'amélioration du régime indemnitaire des personnels non – enseignants, pour 6,38 M€.

## GLISSEMENT VIEILLESSE TECHNICITE

La loi de finances initiale a été construite avec un taux de GVT solde de 0.

## ■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant total de la dépense relative aux cotisations de Cas pensions et ATI est de 2 080,30 M€, dont 2 067,68 M€ au titre du Cas pensions et 12,62 M€ au titre de l'ATI

La cotisation CNAF s'est élevée à un montant de 229,55 M€.

La cotisation FNAL a représenté une dépense de 13 M€.

## PRESTATIONS SOCIALES

La dépense relative aux prestations sociales et familiales s'est élevée à 69,03 M€ pour une dotation initiale de 52,1 M€ répartie de la manière suivante :

- 41,09 M€, au titre des allocations de retour à l'emploi. Comparée à l'exécution 2006, la dépense relative au chômage a diminué de 7 M.
- 9,53 M€ sont consacrés à l'indemnisation des congés de longue durée.
- 10,02 M€ au titre de la prise en charge des trajets domicile travail dont 0,64 sont dus à l'extension du dispositif de remboursement transport à la province,
- 8,16 M€ au titre des rentes accident du travail et maladie professionnelle, les capitaux décès et autres prestations,
- 0,23 M€ au titre des congés de fin d'activités (CFA), dispositif en voie d'extinction.

L'écart de 16,93 M€ s'explique en partie par la mauvaise imputation de la dépense de chômage des allocataires de recherche lors de leur transfert au 1er janvier 2007. Au titre du PLF 2008, une correction technique a été effectuée à hauteur de 10,32 M€.

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

L'ensemble des crédits CPER, qu'il s'agisse de l'exercice 2000-2006 ou qu'il s'agisse du présent exercice de contractualisation 2007-2013, sont inscrits sur l'action 14 « Immobilier », sous-action 02 « Constructions et premier équipement (CPER) ».

### CONTRATS DE PLAN ÉTAT RÉGIONS – 2000 - 2006

L'enveloppe que l'État a consacré au volet enseignement supérieur des contrats de plan état Régions - CPER 2000-2006 s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,1 % du montant ajusté à mi parcours (2.185,1 M€).

Au titre du CPER 2000-2006, un montant de 234,2 M€ en CP a été dépensé sur l'exercice 2007, auquel il convient d'ajouter les crédits rattachés par voie de fonds de concours, mandatés sur ces opérations (58,2 M€). S'agissant des AE, 123,3 M€ ont été consommés au cours de la gestion 2007 imputés sur les AE affectées dans le courant des exercices précédents et reportés en début d'année 2007.

### CONTRATS DE PROJETS ÉTAT RÉGIONS- 2007 - 2013

Dans les contrats de projets état régions 2007-2013 et dans la poursuite des contrats de développement universitaire des collectivités d'outre-mer, le renforcement de l'effort de recherche et des structures d'enseignement supérieur constitue une thématique prioritaire s'intégrant à l'axe « compétitivité et attractivité des territoires ».

L'enveloppe prévue à ce jour pour la nouvelle génération des CPER 2007-2013 sur l'enseignement supérieur est de 2 123,1 M€ ; l'axe prioritaire est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire. Cet objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants
- des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants (les crédits destinés au logement étudiant sont imputés à partir de la loi de finances 2008 sur le programme 231 Vie étudiante).

La dépense 2007 au titre des CPER 2007-2013 (crédits budgétaires et fonds de concours) est de 114,1 M€ en AE engagées (128,8 M€ affectées) et de 12,6 M€ en CP.

Les opérations correspondent au lancement d'études pour des projets de restructuration, reconstruction (dont l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse) ou de vie étudiante (logements et restauration) ainsi qu'aux travaux correspondant notamment :

à des restructurations ou reconstructions au profit des universités de Caen, de Reims, Paris 2, de Rouen, d'Amiens (IUT), d'écoles d'ingénieurs (ENSI Caen), de cités universitaires à Montpellier, Rennes, d'un restaurant universitaire à

Metz, d'une maison de l'étudiant à Grenoble, de l'IUFM de Picardie à Beauvais et de celui du Pays de la Loire à Nantes ;

à des extensions comme celle de l'école de biologie de Bordeaux 2 ;

à de constructions de locaux sportifs à la Rochelle et à Saint-Etienne, de locaux pour l'IUP management de l'université Grenoble à Valence, pour l'institut de physique du globe à Paris, pour l'IOTA à Saclay, pour un département d'IUT à Haguenau du centre européen de la céramique à Limoges, d'un bâtiment recherche en Guadeloupe , de la bibliothèque centrale de l'université de Marne-la-Vallée ;

d'aménagement du campus de la Doua à Lyon, du campus des Cézeaux à Clermont-Ferrand.

Compte tenu de la nature des opérations CPER, les crédits sont alloués majoritairement sur les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État), 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales) et plus marginalement sur les titres 3 et 6 (et ceci essentiellement en raison d'erreurs d'interprétation de la nomenclature par l'échelon local).

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
10 859 432 789							
AE non affectées au 31/12/2007							
11 178 724							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
192 111 222				10 784 400 465			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
939 826 195	10 656 142 843	<b>11 595 969 038</b>	407 013 073	10 354 886 711	<b>10 761 899 784</b>	<b>834 069 254</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
198 364 891				20 869 258			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits de paiement consommés sur engagements antérieurs d'un montant de **407.013.073 euros**, se décomposent de la façon suivante :

**271.530.346 euros** destinés à couvrir des engagements pris dans le cadre de l'ancien exercice des contrats de plan Etat-régions 2000-2006 ou des opérations hors CPER sur les budgets opérationnels de programme de chaque académie ;

**71.435.000 euros** correspondant à des engagements sur des opérations de maintenance et de mise en sécurité destinés à certains établissements universitaires, tels que l'établissement public du campus de Jussieu (58.000.000 euros), le muséum national d'histoire naturelle (11.200.000 euros) et le conservatoire national des arts et métiers (2.235.000 euros) ;

**46.647.638 euros** au titre des engagements pris en 2005 et antérieurement sur certaines dotations de maintenance des bâtiments universitaires, de mise en sécurité et maintenance des infrastructures de recherche ;

**16.992.125 euros** couvrant les engagements pris en 2006 sur des opérations de mise en sécurité et qui sont versés sous forme de subvention directe aux établissements d'enseignement supérieur ;

**407.964 euros** enfin, de crédits de paiement sur engagements antérieurs destinés au fonctionnement courant de l'administration centrale.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 964 366 840	253 417 663	<b>2 217 784 503</b>	1 910 112 602	170 803 162	<b>2 080 915 764</b>
Crédits de paiement		1 964 366 840	253 417 663	<b>2 217 784 503</b>	1 910 112 602	170 741 691	<b>2 080 854 293</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 022	315 370	165 022	248 700
Subventions pour charges de service public	252 377 641	170 485 192	252 377 641	170 485 192
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>860 000</i>		<i>860 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

## Examen et concours

Les dépenses (**0,25 M€ en CP**) ont permis de financer l'organisation matérielle des concours relatifs à la filière de l'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur cette action à un montant de **170,5 M€**

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement allouée aux établissements d'enseignement supérieur à hauteur de 130,3 M€ (soit 77% du total), les dotations contractuelles pour 37,7 M€ (22%) et des actions spécifiques pour 2,5 M€ (1%).

## Dotations globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à **130,3 M€** : ces dépenses correspondent à l'exécution de la Dotation globale de fonctionnement et une partie des crédits de logistique des Instituts universitaires de technologie (IUT) hors rémunération du titre 3. En effet, les crédits de rémunérations imputés sur le titre 3, rattachés aux crédits des universités, apparaissent en action 15 Pilotage et support du programme (pour les primes de responsabilité pédagogique et celles de charges administratives) et en action 16 Dotations globalisées (pour la rémunération des personnels de l'ex chapitre 31-96 : ATER, lecteurs, moniteurs, maîtres de langue).

## Dotations contractuelles

193 établissements d'enseignement supérieur de statuts divers (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements comme le Collège de France, l'EHESS ou le Muséum d'Histoire naturelle) accueillant environ

1,5 millions d'étudiants, soit la totalité des établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont engagés dans la démarche contractuelle.

Ces établissements sont répartis en quatre vagues contractuelles. Il y a donc chaque année une « vague de négociation » qui correspond environ à un quart des contrats passés entre les établissements et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le montant de la dotation contractuelle en action 01 s'élève en 2007 à **37,7 M€**

L'enveloppe de 37,7 M€ se répartit de la façon suivante entre les différentes vagues :

8,0 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), correspondant à 54 contrats d'établissements. ;

15,0 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008), correspondant à 62 contrats d'établissements et aux écoles françaises à l'étranger

8,0 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009), correspondant à 31 contrats d'établissements

6,7 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010), correspondant à 46 contrats d'établissements

### Actions spécifiques

Une enveloppe de **2,5 M€** a permis de financer des actions spécifiques ainsi que les subventions pour les trousseaux dentaires des étudiants en odontologie.

### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	15 000	2 600	15 000	7 799

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **7,8 K€** dont 2,6 K€ au groupement d'intérêt public Pôle universitaire de Guyane, le solde ayant été utilisé pour des dépenses liées aux examens et concours, non imputées sur les crédits de fonctionnement courant décrits plus haut.

### ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 638 074 467	286 661 011	<b>1 924 735 478</b>	1 635 395 783	219 412 261	<b>1 854 808 044</b>
Crédits de paiement	1 638 074 467	286 661 011	<b>1 924 735 478</b>	1 635 395 783	219 349 210	<b>1 854 744 993</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	412 583	338 152	412 583	275 101
Subventions pour charges de service public	285 708 428	217 729 109	285 708 428	217 729 109
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>540 000</i>		<i>540 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses (**0,28 M€ en CP** et 0,32 M€ en AE) ont permis le financement des dépenses d'organisation matérielle des concours d'entrée à certaines grandes écoles (concours communs Polytechnique, écoles nationales d'ingénieurs, ENSAM ou ENSAIT).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les dépenses de subventions pour charges de service public s'élèvent à **217,7 M€**

Ce montant se ventile entre la dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements d'enseignement supérieur à hauteur de **149,4 M€** (soit 68% du total), les dotations contractuelles pour **49,2 M€** (23%) et **19,1 M€** d'actions spécifiques (9%).

### Dotation Globale de Fonctionnement

L'allocation des crédits de DGF s'effectue de la manière suivante :

- **53,8 M€** aux instituts universitaires de formation des maîtres, qu'ils soient intégrés ou non,
- **60,0 M€** pour le fonctionnement des écoles d'ingénieurs,
- **21,6 M€** pour les instituts d'études politiques et à la fondation nationale des sciences politiques, auxquels s'ajoutent une dotation exceptionnelle de **1,5 M€** attribuée à la FNSP.
  
- **6,9 M€** pour le Conservatoire national des arts et métiers, l'école nationale supérieure Louis lumière, l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse, l'institut d'administration des entreprises de Paris, l'institut national des langues et civilisations orientales, l'institut d'optique théorique et appliquée et l'institut de physique du globe),
- **6,7 M€** pour les écoles normales supérieures,
- **0,4 M€** aux opérateurs secondaires ( )

### Dotation contractuelle.

Le montant de la dotation contractuelle s'élève à **49,2 M€**

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite sur cette action est la suivante :

- **10,2 M€** au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), auxquels il convient d'ajouter 0,5 M€ en dépenses d'intervention ;
- **19,7 M€** au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- **5,7 M€** au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- **13,6 M€** au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

### Actions spécifiques

Une enveloppe de crédits de **14,7 M€** a été consacrée au financement des indemnités de stage et des frais de déplacement des stagiaires IUFM.

**1,15 M€** a permis le financement des boursiers internationaux des écoles normales supérieures (ENS). Il s'agit de verser une bourse aux étudiants étrangers venant se former dans les ENS. La durée de la formation est d'un an, à l'exception de l'ENS Ulm qui accueille les étudiants étrangers durant 3 ans.

**0,9 M€** ont été consacrés à l'organisation d'examens et concours pour les établissements qui organisent les concours nationaux (Mines, Ponts, Agro..).

**0,85 M€** ont été consacrés à diverses actions telles que la formation des conseillers d'orientation psychologues et le financement de l'atelier inter établissement de productique et pôle de ressources informatiques pour la mécanique.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 345 000		1 345 000

Les dépenses d'intervention (**1,3 M€**) correspondent :

au financement du fonctionnement du service de la coordination nationale de la formation en micro-électronique (0,8 M€)

au financement des contrats des établissements non opérateurs principaux tels que l'Ecole supérieure des technologies industrielles avancées (0,2 M€) et les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (0,3 M€).

### ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	478 853 016	17 741 267	<b>496 594 283</b>	139 737 158	12 653 154	<b>152 390 312</b>
Crédits de paiement	478 853 016	17 521 930	<b>496 374 946</b>	139 737 158	12 653 154	<b>152 390 312</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	17 741 267	12 330 354	17 521 930	12 330 354

### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **12,3 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. L'essentiel des dépenses de cette action, soit **10,5 M€**, permet le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D.

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite en Doctorat est la suivante :

- **2,9 M€** au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), auxquels il convient d'ajouter 0,25 M€ exécutés en dépenses d'intervention ;
- **3,0 M€** au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- **2,8 M€** au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- **1,8 M€** au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Au titre des actions spécifiques, **1,8 M€** ont notamment financé :

- des compensations exceptionnelles pour les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) à hauteur de **0,8 M€**
- le financement des « doctoriales », séminaires de sensibilisation des doctorants au monde des entreprises, pour un montant de **0,48 M€**

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		322 800		322 800

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **0,3 M€** consacrés principalement au PRES de Bordeaux, au PRES de Toulouse et à l'association Bernard Grégory pour son action en faveur de l'insertion des jeunes chercheurs.

## ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		56 388 852	<b>56 388 852</b>		56 498 852	<b>56 498 852</b>
Crédits de paiement		56 388 852	<b>56 388 852</b>		56 498 852	<b>56 498 852</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	100 000		100 000	

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	56 288 852	56 498 852	56 288 852	56 498 852

En 2007, 56 associations «loi 1901» et 2 fondations qui gèrent des établissements d'enseignement supérieur privés ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement de l'Etat pour la scolarité de 52 322 étudiants inscrits (soit près de 2,5% des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur). La répartition des crédits s'est effectuée sur la base du nombre d'étudiants et du volume d'heures d'enseignement dispensées.

Ces crédits ont permis de poursuivre la politique engagée depuis quatre ans de réduction progressive des écarts en termes de dotation par étudiant qui existent entre les fédérations et d'autre part, entre celles-ci et les établissements non affiliés. L'objectif principal est en effet de permettre à l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes (UGEI) et aux non affiliés d'atteindre progressivement un niveau de dotation comparable, en termes de dotation/étudiant, à celui de l'Union des établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA) et à celui de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) qui ont une existence plus ancienne.

Ainsi en 2007, sur la base de la répartition des crédits effectuée, la part/étudiant a été la suivante :

-UDESCA : 1189 €/étudiant (soit +6,9% par rapport à l'exercice précédent)

-FESIC : 1146 €/étudiant (soit +10,0% par rapport à l'exercice précédent)

- UGEI : 1029 €/étudiant (soit +26,3% par rapport à l'exercice précédent)
- UNFL (Union des nouvelles facultés libres, dont l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Libre APPEL) : 494 €/étudiant (soit +37,4% par rapport à l'exercice précédent)
- associations non affiliées: 812 €/étudiant (soit +21,2% par rapport à l'exercice précédent)

La part moyenne par étudiant accordée par l'Etat en 2007 à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur privé s'établit donc à 1080 € (subvention de l'Etat uniquement). Ces crédits ont permis également de renouveler deux contrats existants pour l'Ecole supérieure de commerce (ESC Lille) et pour l'Ecole spéciale des travaux publics, bâtiment, industrie (ESTP Paris).

### ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	268 351 486	109 761 736	<b>378 113 222</b>	366 565 750	104 111 626	<b>470 677 376</b>
Crédits de paiement	268 351 486	109 761 736	<b>378 113 222</b>	366 565 750	103 918 375	<b>470 484 125</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 760 916	881 149	1 760 916	687 898
Subventions pour charges de service public	108 000 820	101 423 021	108 000 820	101 423 021

#### FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense (**0,7 M€**) concerne essentiellement un marché à bons de commande de conversion rétrospective des fichiers de bibliothèques (transformation des catalogues papier en fichiers électroniques accessibles sur le catalogue national de l'enseignement supérieur – SUDoc). L'écart constaté par rapport à la dépense prévisionnelle résulte de facteurs tels que l'état des différents fichiers à traiter, les réévaluations par les établissements des volumes de fiches à rétroconvertir, du rallongement des délais résultant du retraitement de l'ensemble des lots quand les critères de recette sont insatisfaisants.

#### SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS

L'exécution s'est élevée à 101,4 M€.

**Les dotations normées (48,6 M€)** comprennent les subventions aux :

- Services communs de documentation : 35,4 M€ ;
- Bibliothèques inter universitaires : 11,3 M€.
- Instituts universitaires de formation des maîtres : 1,4 M€ ;
- Instituts nationaux de sciences appliquées : 0,4 M€.

Elles sont conformes à la prévision et prennent en compte l'aide exceptionnelle de 0,15 M€ venant abonder la dotation de fonctionnement pour 2007 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

**Le volet documentaire des contrats** d'établissement représente **38,4 M€**. L'accent a particulièrement été mis sur les actions visant à :

- renforcer les acquisitions documentaires (documentation numérique de niveau recherche et mise à niveau des collections pour les étudiants) pour 26,1 M€ (68% des dotations contractuelles);
- améliorer les conditions d'accueil et favoriser l'accès à la documentation : allongement des horaires d'ouverture, formation à la méthodologie documentaire, modernisation des services au travers notamment des portails et des systèmes d'information pour 9,6 M€ (25% des dotations contractuelles) ;
- valoriser le patrimoine documentaire (numérisation et diffusion) pour 2,7 M€ (7% des dotations contractuelles).

Par ailleurs l'extension du périmètre des contrats d'établissement aux dotations des Centres d'acquisition et de diffusion de la culture scientifique et technique (CADIST) a été poursuivie.

L'essentiel de l'écart provient de la dotation de l'INHA qui n'a pas été intégrée dans l'enveloppe contractuelle en 2007.

#### Établissements et service de coopération : 5,7 M€

L'écart provient de l'adaptation aux besoins constatés. Celle-ci résulte de la révision à la baisse de la subvention de l'État (de 30 à 20% des coûts) aux nouveaux groupements de commande pour l'achat des ressources électroniques, portés pour la grande majorité par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes).

#### Centres d'acquisition et de diffusion de la culture scientifique et technique, CADIST : 1,65 M€

Les dotations allouées aux bibliothèques CADIST sont progressivement intégrées aux contrats d'établissement au fil de la contractualisation.

#### Institut national d'histoire de l'art (INHA) : 2,87 M€

La dotation sera intégrée à partir de 2008 dans les dotations contractuelles.

#### Actions spécifiques : 4,2 M€

Les dépenses concernent les subventions aux groupements d'achat de ressources électroniques non portés par l'Abes (universités de Lyon 1, de Nancy 1 et de Nice), ainsi que le financement d'outils collectifs comme PERSEE, portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales.

### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		1 240 456		1 240 456
Transferts aux autres collectivités		567 000		567 000

**1,24 M€** ont été versés à la société chargée de collecter les financements du droit de prêt, le solde des dépenses (**0,57 M€**) relèvent du financement d'établissements non opérateurs, dont le GIP Bibliothèque universitaire Langues et civilisations (BULAC)

### ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	729 396 272	75 743 886	<b>805 140 158</b>	439 128 508	68 269 393	<b>507 397 901</b>
Crédits de paiement	729 396 272	75 743 886	<b>805 140 158</b>	439 128 508	68 269 393	<b>507 397 901</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	75 742 886	67 576 148	75 742 886	67 576 148

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **67,6 M€** en AE et en CP.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé. Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

2007 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

Cette action regroupe en 2007 1.050 unités de recherche (soit 34% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 13.981 enseignants chercheurs et chercheurs (22%) et 8.096 autres personnels (39%). Près des 2/3 de ces unités de recherche (61%) sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 31% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 49 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 12.062 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 3.895 €.

En 2007, **54,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

**17,4 M€** au titre de la vague A en renouvellement.

**12,3 M€** au titre de la vague B,

**13,8 M€** au titre de la vague C,

**11,1 M€** au titre de la vague D

**5,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

Les actions spécifiques représentent **7,4 M€** en 2007 :

**5,4 M€** au titre des libéralités : l'engagement d'une résorption totale des libéralités figure dans le Pacte pour la Recherche. L'Etat prenant à sa charge, à titre transitoire et dans la limite des crédits inscrits en loi de finances, les frais de couverture sociale des contrats de doctorat ou post-doc financés par les associations caritatives.

**1,1 M€** au titre du laboratoire d'analyse médicale de Strasbourg

**0,5 M€** au titre du développement des actions orientées à l'international.

**0,4 M€** au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

**0,02 M€** au titre du financement de colloques

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 000	693 245	1 000	693 245

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **0,7 M€** dont **0,6 M€** attribués à l'Institut Curie et **0,1 M€** à la recherche en sciences et en médecine pour la Communauté d'agglomération de Saint Etienne.

### ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	377 772 231	46 881 992	<b>424 654 223</b>	179 239 220	36 317 845	<b>215 557 065</b>
Crédits de paiement	377 772 231	46 881 992	<b>424 654 223</b>	179 239 220	36 317 845	<b>215 557 065</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	46 881 992	33 523 506	46 881 992	33 523 506

### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **33,5 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies.

En 2007, cette action regroupe 231 unités de recherche (soit 7% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 9.287 enseignants chercheurs et chercheurs (15%) et 1.547 autres personnels (7%). Plus de la moitié des unités de recherche (52%) sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 14 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 36 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 9.548 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 3.459 €.

En 2007, **29,5 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement :

**9,1 M€** au titre de la vague A en renouvellement,

**7,5 M€** au titre de la vague B,

**5,9 M€** au titre de la vague C,

**7,0 M€** au titre de la vague D.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**3,0 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

Les actions spécifiques représentent **1,0 M€** de dépenses en 2007 :

**0,6 M€** au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

**0,3 M€** au titre du développement des actions orientées à l'international.

**0,1 M€** au titre du financement de colloques

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		2 794 339		2 794 339

**2,8 M€** ont été attribués à l'institut des hautes études scientifiques (IHES) dans le cadre de son contrat.

### ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	367 297 249	73 778 912	<b>441 076 161</b>	292 332 290	75 899 716	<b>368 232 006</b>
Crédits de paiement	367 297 249	73 778 912	<b>441 076 161</b>	292 332 290	75 899 716	<b>368 232 006</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	73 778 912	75 100 726	73 778 912	75 100 726

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à 75,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur.

En 2007, cette action regroupe 506 unités de recherche (soit 16% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 12.965 enseignants chercheurs et chercheurs (21%) et 638 autres personnels (31%). 68% des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 38% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 61 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 11.766 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 4.311 €.

En 2007, **56,0 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement :

**17,1 M€** au titre de la vague A en renouvellement.

**13,7 M€** au titre de la vague B,

**14,6 M€** au titre de la vague C,

**10,6 M€** au titre de la vague D.

**6,0 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

**13,1 M€** ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

**10,1 M€** au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement des matériels scientifiques non récupérables.

**1,2 M€** au titre du développement des actions orientées à l'international

**0,9 M€** à l'Institut universitaire de France : chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche

**0,6 M€** au titre du développement des centres C'NANO (nanotechnologie)

**0,3 M€** au titre du financement de colloques.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		798 990		798 990

**0,65 M€** ont été alloués au titre de l'école supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris et **0,15 M€** ont été alloués à l'Institut Curie.

## ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 262 966	<b>1 262 966</b>	7 775 620	321 396	<b>8 097 016</b>
Crédits de paiement		1 262 966	<b>1 262 966</b>	7 775 620	321 396	<b>8 097 016</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	1 262 966	321 396	1 262 966	321 396

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent pour :

**0,19 M€** aux crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux et

**0,13 M€** aux crédits destinés aux actions spécifiques suivantes :

-125 K€ au titre des crédits du laboratoire français de rayonnement synchrotron (LURE) de l'université Paris 11 ;

-7,6 K€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

## ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	102 702 332	20 142 128	<b>122 844 460</b>	106 674 695	16 556 152	<b>123 230 847</b>
Crédits de paiement	102 702 332	20 142 128	<b>122 844 460</b>	106 674 695	16 551 697	<b>123 226 392</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	42 364	25 915	37 909
Subventions pour charges de service public	20 116 213	16 463 788	20 116 213	16 463 788

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de cette action (**42,4 K€ en AE et 37,9 K€ en CP**) ont permis d'assurer le fonctionnement du bureau des longitudes (missions de publication et de mise à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que de diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **16,5 M€** en AE et en CP.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la terre, de l'univers et de l'environnement.

En 2007, cette action regroupe 107 unités de recherche (soit 3% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 3.040 enseignants chercheurs et chercheurs (5%) et 1.953 autres personnels (9%). 79% des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 8% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 12 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 2.197 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 5.049 €.

En 2007, **14,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

- **3,7 M€** au titre de la vague A en renouvellement.
- **3,4 M€** au titre de la vague B,
- **4,2 M€** au titre de la vague C,
- **3,3 M€** au titre de la vague D.

**1,2 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007-2013.

**0,7 M€** ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

- **0,6 M€** au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **0,1 M€** au titre du financement de colloques.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		50 000		50 000

**50 K€** ont été versés à l'association Espace Granit du centre de géologie (Vosges) pour participer au financement de son fonctionnement.

## ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	848 443 359	102 669 758	<b>951 113 117</b>	528 674 575	86 937 035	<b>615 611 610</b>
Crédits de paiement	848 443 359	102 669 758	<b>951 113 117</b>	528 674 575	86 937 035	<b>615 611 610</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	102 669 758	78 727 030	102 669 758	78 727 030

### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **78,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de l'homme et de la société.

En 2007, cette action regroupait 127 unités de recherche (soit 39% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 23.895 enseignants chercheurs et chercheurs (38%) et 2.679 autres personnels (13%). 21% des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 9% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 137 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 44.453 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 1.818 €.

En 2007, **55,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

**11,3 M€** au titre de la vague A en renouvellement,

**21,3 M€** au titre de la vague B,

**9,7 M€** au titre de la vague C,

**13,3 M€** au titre de la vague D.

**0,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007-2013.

**22,5 M€** ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

**17,3 M€** pour le financement des rémunérations des personnels métropolitains des cinq écoles françaises à l'étranger.

**3,7 M€** pour permettre le fonctionnement de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ;

**1,5 M€** au titre de l'Institut universitaire de France : chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		8 210 005		8 210 005

**8,2 M€** ont été versés à la Maison des sciences de l'homme (MSH) pour son fonctionnement : la MSH est une fondation reconnue d'utilité publique, chargée d'exercer auprès de la recherche française en sciences sociales une mission de soutien et d'accompagnement.

## ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	346 340 317	52 246 458	<b>398 586 775</b>	898 426 273	30 333 188	<b>928 759 461</b>
Crédits de paiement	346 340 317	52 246 458	<b>398 586 775</b>	898 426 273	36 015 024	<b>934 441 297</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	197 396	206 065	173 001
Subventions pour charges de service public	51 890 393	29 500 538	51 890 393	34 464 143

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,20 M€ en AE** et **0,17 M€ en CP** ont été attribués à l'Institut universitaire de France pour son fonctionnement courant.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **29,5 M€** en autorisations d'engagement et à **34,5 M€** en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en recherche interdisciplinaire et transversale.

En 2007, **27,1 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

- **9,6 M€** au titre de la vague A en renouvellement,
- **6,5 M€** au titre de la vague B,
- **5,1 M€** au titre de la vague C,
- **5,9 M€** au titre de la vague D.

**0,7 M€** ont alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

**6,7 M€** ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

- **5,3 M€ (en CP)** au titre des restes à payer 2006 des contrats quadriennaux dont 4,8 M€ pour les établissements de l'académie de Toulouse. ;
- **0,7 M€** au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche ;
- **0,5 M€** au titre de l'Institut de France ;
- **0,1 M€** au titre des « cotutelles » internationales de thèse ;
- **40 K€** au titre du programme « aires culturelles » ;
- **20 K€** au titre du financement des colloques ;
- **12 K€** au titre des séjours post-doctoraux.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	150 000	635 254	150 000	1 377 880

Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2007 à **1,38 M€ en CP**.

- **0,54 M€** ont été attribués à l'Institut de France
- **0,45 M€** ont été attribués au titre de la convention passée avec l'observatoire des sciences et techniques (OST) relative aux conditions de production d'indicateurs par les établissements publics d'enseignement supérieur.
- **0,35 M€** ont été attribués au GIP Grenoble Universités
- **0,03 M€** ont été attribués à l'institut Curie

### ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	21 278 591	63 442 358	<b>84 720 949</b>	45 849 844	44 324 754	<b>90 174 598</b>
Crédits de paiement	21 278 591	63 442 358	<b>84 720 949</b>	45 849 844	44 324 754	<b>90 174 598</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	63 426 168	43 798 893	63 426 168	43 798 893

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à **43,8 M€**

Le ministère assure un soutien récurrent à un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre des contrats d'établissement. Pour l'année 2007, quarante huit universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche bénéficient de financements dans le cadre du volet « Soutien à la valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique » de leur contrat d'établissement pour un montant total de **1,14 M€** (dont 20,0 K€ pour l'ESPCI). Les principales actions conduites par les établissements concernent des actions d'inventaire, sauvegarde et d'informatisation des collections en sciences de la vie et de la terre et du patrimoine scientifique et technique contemporain. Plus rarement sont financés des projets d'animations scientifiques ou des projets de réaménagements muséologiques.

Au-delà des dotations contractuelles, des crédits sont alloués pour les établissements nationaux de culture scientifique et technique et le patrimoine scientifique, technique et naturel, de manière spécifique :

#### Le Muséum national d'histoire naturelle

Les crédits alloués à l'établissement sont de **8,78 M€** : 8,22 M€ dans le cadre du contrat (dont 1,30 M€ pour les actions de muséologie et de diffusion de la culture scientifique et technique) et 0,56 M€ pour les actions spécifiques. En 2007, les principales expositions réalisées dans les galeries du Jardin des plantes ont été : « Mouches » et « Perles, une histoire naturelle », au musée de l'Homme : « La saga de l'Homme ».

#### Le Musée du quai Branly

La subvention de fonctionnement allouée en 2007 s'est élevée à **26,10 M€**. Elle a tenu compte des crédits non consommés par l'établissement qui ont été redéployés sur le programme.

### Le Musée des arts et métiers

Les crédits alloués à l'établissement ont été de **5,84 M€** :

**5,34 M€** participant au financement des dépenses de personnel, de fonctionnement et des activités de muséologie et de culture scientifique et technique, ces crédits étant accordés au Musée des arts et métiers dans le cadre du contrat d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (2007-2010)

**0,50 M€** pour des actions spécifiques : la réalisation de l'exposition « Benjamin Franklin, homme de science, homme du monde », la poursuite de la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain et la numérisation de collections du fonds photographiques.

### Le Palais de la découverte

Conformément aux conclusions de la réunion interministérielle qui s'est tenue le 26 avril 2007 et ayant pour objet Grand Palais - Palais de la découverte, une somme de **0,90 M€** a été attribuée à l'établissement pour son fonctionnement.

### L'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM).

Ce centre de ressources à vocation nationale, installé au sein de l'université de Bourgogne, est spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. Il a reçu une subvention de **0,41 M€**

### L'Observatoire de Paris

**0,28 M€** ont été attribués à l'Observatoire de Paris au titre de l'opération « Sciences à l'école » destinée à soutenir et inciter le développement de projets de culture scientifiques dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, classes préparatoires) et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes.

### Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)

Créée par décret du 16 novembre 2006, la CNHI a pour mission de valoriser l'histoire de l'immigration en France. L'application, pour la première année, de la convention interministérielle relative au financement de cet établissement placé sous la cotutelle des ministères de l'intégration, de la culture, de l'éducation nationale et de la recherche, s'est donc traduite par l'attribution de **0,3 M€** à la CNHI.

### Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

**0,02 M€** ont été alloués à cette école pour le soutien au montage d'une exposition.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	16 190	525 861	16 190	525 861

Elles s'élèvent à **0,52 M€** et concernent principalement les crédits alloués aux muséums en région afin de financer les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et de diffusion de la culture scientifique et technique : participation au financement d'expositions, inventaire et valorisation des collections.

## ACTION n° 14 : Immobilier

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	377 772 025	743 170 668	<b>1 120 942 693</b>	408 201 798	730 056 780	<b>1 138 258 578</b>
Crédits de paiement	377 772 025	912 088 804	<b>1 289 860 829</b>	408 201 798	830 792 856	<b>1 238 994 654</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		481 059		1 290 865
Subventions pour charges de service public	548 225 768	420 550 082	642 816 753	479 855 024

Les crédits alloués en 2007 au titre des **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **421,03 M€ en AE et à 481,15 M€ en CP** qui se répartissent comme suit :

**328,6 M€ en AE et 329,9 M€ en CP** au titre de la **maintenance et logistique du parc immobilier,**

**39,3 M€ en AE et 70,3 M€ en CP** au titre de la **mise en sécurité des bâtiments,**

**52,3 M€ en AE et 58,0 M€ en CP** au titre de la **mise en sécurité du campus de Jussieu,**

**0,8 M€ en AE et 22,94 M€ en CP** au titre de **constructions, restructurations et 1<sup>er</sup> équipement de locaux universitaires.**

## FONCTIONNEMENT GENERAL

**0,5 M€ en AE et 1,3 M€ en CP** ont été consommés au titre du fonctionnement général. Ces crédits correspondent essentiellement à des charges connexes aux opérations de constructions et de premier équipement (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires...), que ces opérations relèvent de l'exercice de contractualisation ou non.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

## Maintenance et logistique immobilière

Les crédits de maintenance et de logistique immobilière regroupent tous les crédits destinés à entretenir et maintenir le parc immobilier dans un état correct (façades, toitures, ...). Représentant 18,4 millions de m<sup>2</sup> bâtis<sup>2</sup> (hors parkings couverts), le parc immobilier existant est majoritairement propriété de l'État (81,1 %).

Sa gestion est confiée aux établissements qui exercent les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition. Très hétérogène dans sa composition, ce parc immobilier comprend aussi bien des bâtiments historiques, parfois classés et souvent mal adaptés à un usage d'enseignement et de recherche, que tout à fait contemporains avec une majorité d'ouvrages des années 1960-1970. Il l'est aussi dans sa qualité et son état : les constructions des décennies 1960-1980 notamment ont fréquemment été réalisées à moindre coût, entraînant d'importants besoins de maintenance lourde et de mise en sécurité.

*Maintenance immobilière (134,4 M€ dont 132,8 M€ au titre des subventions pour charges de service public) :*

Les crédits alloués au titre de la maintenance immobilière ont vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments. Ils sont essentiellement attribués sur le titre 3 (132,8 M€).

**En 2007, la dotation moyenne de l'État s'élève à 7,26 €/m<sup>2</sup>** (soit 134,4 M€ de crédits de maintenance pour 18,4 millions de m<sup>2</sup>). La majorité de ces crédits est mise en place dans le cadre des contrats d'objectifs passés avec les établissements d'enseignement supérieur (vagues A, B, C et D), à l'exception d'une enveloppe d'actions spécifiques d'un montant de 5,0 M€ consacrés à des opérations exceptionnelles de maintenance des musées ou de laboratoires de recherche universitaire relevant d'opérateurs du programme.

<sup>2</sup> Résultats enquête surfaces 2007 :

. SHON totale hors parkings couverts : 18,4 millions de m<sup>2</sup>

. Parkings couverts : 0,65 millions de m<sup>2</sup>

. Surfaces pour lesquelles l'État assure les charges du propriétaire : 17,1 millions de m<sup>2</sup>

. Surfaces propriété de l'État : 15 millions de m<sup>2</sup>.

*Logistique immobilière (196,6 M€ d'AE et de CP dont 195,8 M€ au titre des subventions pour charges de service public) :*

Les crédits dédiés à la logistique immobilière recouvrent les coûts de fonctionnement logistique y compris la dotation globale de décentralisation des IUFM, les crédits de fonctionnement général de la recherche ainsi que les charges locatives des établissements d'enseignement supérieur. Ils sont essentiellement attribués sur le titre 3 (195,8 M€).

**En 2007, la dotation moyenne de l'État au titre de la logistique immobilière s'élève à 10,63 € par m<sup>2</sup>, ce qui, compte tenu du parc immobilier de l'enseignement supérieur (18,4 millions de m<sup>2</sup>), représente une dépense de 196,6 M€.**

#### **Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu**

Même si l'année 2007 a connu un ralentissement de l'activité de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ), les deux tiers du campus sont désamiantés et des opérations de relogement d'activités installées sur l'îlot Cuvier ont été achevées. Par ailleurs, le budget de l'EPCJ comprend aussi le coût des locations extérieures et son budget de fonctionnement courant. Ont ainsi été alloués en 2007 81,1 M€ en AE (**52,3 M€** sur le titre 3 correspondant notamment aux dépenses de location et de désamiantage et le solde sur le titre 7) et **58 M€ en CP**, montant qui tient compte du niveau de la trésorerie de l'établissement et de son besoin dans le courant de l'année.

#### **Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu**

En 2007, **39,3 M€ en AE et 70,3 M€ en CP** ont été mis en place sur le titre 3 afin de mettre aux normes de sécurité les bâtiments universitaires.

Au titre du plan d'urgence 2005, des crédits de paiement ont été versés destinés à couvrir des autorisations de programme mises en place en 2005 pour un montant total de 43,7 M€ dont **36,7 M€** au titre des subventions pour charges de service public :

36,7 M€ au titre de la mise en sécurité sur le titre 3 (Universités Aix-Marseille 1, d'Amiens, Bordeaux 1 et 2, Caen, Clermont 1, Lille 1 et 2, de Valenciennes, Lyon 2, Montpellier 1 et 3, Paris 1, 4 et 5, Paris-Dauphine, Strasbourg, Paris 10 et 11, de Cergy et Evry ainsi que l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier),

**17,3 M€** ont également été alloués au titre d'autorisations d'engagement mises en place en 2006 concernant des travaux de mise en sécurité concernant une soixante d'établissements d'enseignement.

Des crédits de mise en sécurité des bâtiments universitaires ont été alloués en 2007 à hauteur de **39,3 M€ en AE** couvertes en CP à hauteur de **16,3 M€** (y compris les opérations de Paris 6 et 7 liées à la mise en sécurité du campus de Jussieu).

Cette enveloppe a permis de couvrir notamment les besoins suivants :

- des mises en sécurité complètes (conformité incendie, d'installations électriques et techniques, ...) ou les études correspondantes de locaux (dont amphithéâtres) pour notamment les universités de Caen, Rennes 2, Paris 6, le CNAM, l'INSA de Toulouse, l'Observatoire de Paris ;
- des mises en sécurité incendie (désenfumage, systèmes de sécurité incendie –SSI, issues de secours ...) permettant notamment de lever des avis défavorables d'exploitation pour des établissements comme les universités Paris 2, Paris 5, Paris 8, Versailles-Saint-Quentin, Aix-Marseille 1, 2 et 3, Bordeaux 2, Lyon 2, Nice, Toulouse 3 ;
- des mises en conformité de locaux scientifiques à risque comme ceux dédiés à la chimie dont les universités Lyon 1, Grenoble 1, Montpellier 1 ou l'INSA de Rouen ;
- des mises en conformité d'installations électriques dont celles de l'école centrale de Lyon.

#### **CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)**

En termes d'opérations de constructions ou restructurations mises en œuvres au titre des CPER sur le titre 3 :

**17,6 M€** ont été dépensés en CP dont la majorité au titre des contrats de plan Etat-régions 2000-2006.

#### **Opérations hors CPER**

Les crédits consommés sur le titre 3 présentent un montant total de **0,4 M€ en AE et de 3,97 M€ en CP** qui ont été alloués au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) au titre d'une AE mise en place en 2006 (3,6 M€) et aux

universités Bordeaux 1 et Toulouse 2 pour des études préalables concernant le lancement d'opérations en partenariat public privé (0,2 M€ en AE et en CP à chaque établissement).

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	102 724 900	179 037 028	170 072 051	185 322 795
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		148 434		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>30 000 000</i>		<i>49 000 000</i>	

### CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'investissements sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat réalisés au titre des CPER :

158,2 M€ ont été consommés en AE,

151,9 M€ ont été consommés en CP essentiellement au titre d'opérations inscrites dans les CPER 2000-2006.

### Opérations hors CPER

Un certain nombre de projets ne sont pas intégrés dans les contrats de projet signés entre l'Etat et les régions, à l'image d'opérations telles que la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), les travaux liés à l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ou la mise en œuvre du contrat triennal de Strasbourg.

Les crédits consommés sur le titre 5 présentent un montant total de 20,97 M€ en AE et 33,4 M€ en CP qui ont été alloués pour les opérations pilotées par l'Etat comme l'INHA, la reconstructions de locaux ou les opérations prévues aux contrats triennaux.

#### *Institut national d'histoire de l'art (INHA)*

L'opération prévue pour l'INHA et pilotée par l'Etat a bénéficié dans le cadre de la gestion 2007 d'une AE de 1,9 M€ couverte à hauteur de 1,2 M€.

#### *Contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg capitale européenne »*

Un contrat triennal 2006-2008 a été signé le 13 novembre 2006 entre l'Etat, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin. En 2007, un montant de 3,0 M€ en AE a été accordé à l'opération de restructuration de la BNUS réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Par ailleurs, le montant de CP alloués à des opérations inscrites aux contrats triennaux 2003-2005 (collège doctoral européen) et 2006-2008 (BNUS) est 7,4 M€.

*D'autres opérations* ont été financés en 2007 pour un montant total de 16,1 M€ en AE et 24,8 M€ en CP, notamment :

- des engagements faisant suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse : reconstruction de l'ENSIACET et des installations sportives D Faucher (18,7 M€ en CP),
- la participation à la réalisation du centre national d'histoire de l'immigration (0,4 M€ en AE et 1,0 M€ en CP),
- la restructuration du Collège de France (4,8 M€ en AE et 2,1 M€ en CP),
- des opérations relevant du contrat de développement de Nouvelle-Calédonie (0,3 M€ en AE et 3,0 M€ en CP).

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		696 131		617 494
Transferts aux collectivités territoriales		1 912 600		12 662 105
Transferts aux autres collectivités		2 416 763		6 619 012

### Maintenance et logistique immobilière

Ont été alloués 2,4 M€ de crédits en titre 6 pour des établissements n'étant pas opérateurs de l'Etat relevant du programme dont 1,6 M€ au titre de la maintenance (Maison des Sciences de l'homme de Paris, centre international de recherche en mathématiques – CIRM, pôle européen de Strasbourg, institut international de planification de l'éducation – IPE, institut des hautes études scientifiques – IHES) et 0,8 M€ au titre de la logistique (Maison des Sciences de l'homme de Paris, institut Curie).

Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu

Sur les crédits de paiement versés au titre d'autorisations de programme mises en place en 2005, 4,2 M€ ont été imputés sur le titre 6 en raison d'une erreur d'interprétation de la nomenclature (universités Paris 12 et 13).

### CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'opérations de constructions ou restructurations mises en œuvres au titre des CPER sur le titre 6 :

- 1,6 M€ en AE ont été consommés au titre d'opérations inscrites aux contrats de projets Etat-régions 2007-2013 (extension de l'ENSI Bourges réalisée sous maîtrise d'ouvrage du département du Cher et 1er équipement d'un département de l'école centrale de Lille),
- 12,9 M€ ont été consommés en CP essentiellement au titre d'opérations inscrites dans les CPER 2000-2006 et de manière marginale pour celles prévues dans les CPER 2007-2013. Ces crédits imputés sur le titre 6 correspondent à des opérations de rénovation ou construction de cités universitaires pour lesquelles des attributions d'occupation temporaire (AOT) ont été accordées à des sociétés HLM comme à Toulouse ou relatives à des biens qui ne sont pas contrôlés par des opérateurs (reconstruction de l'IUFM d'Auvergne par exemple par le département du Puy-de-Dôme). Ils concernent également à la suite d'une interprétation erronée de la nomenclature des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à une collectivité territoriale (tel est le cas dans la région Centre) ou des établissements (université de Polynésie Française).

### Opérations hors CPER

Les crédits consommés sur le titre 6 présentent un montant total de 1,0 M€ en AE et 0,4 M€ en CP qui ont été alloués à une opération en Corse. La description des opérations est faite au niveau du titre 5.

## ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	62 220 000	122 385 760	50 200 000	144 425 561
Dépenses de participations financières		2 428 923		

## DOTATIONS EN FONDS PROPRES

### CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage confiées à des établissements ou des collectivités territoriales au titre des CPER ou de 1<sup>er</sup> équipement :

- **77,6 M€ ont été consommés en AE,**
- **123,2 M€ ont été consommés en CP** majoritairement pour des opérations des CPER 2000-2006.

### Opérations hors CPER

Les crédits consommés sur le titre 7 présentent un montant total de **18,5 M€ en AE et 21,2 M€ en CP** qui ont été alloués pour les opérations à maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements :

Il s'agit notamment du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Au-delà de l'exceptionnelle valeur historique de certains édifices, il est nécessaire de protéger l'ensemble du patrimoine immobilier de cet établissement. L'ampleur des travaux pilotés par l'établissement et leur coût ont nécessité un échelonnement sur une durée correspondant à deux contrats de plan État Régions, 2000-2006 et 2007-2013. Les crédits attribués au muséum sont de 11,5 M€ en AE et de 13,5 M€ en CP (dont 11,2 M€ sur des AE ouvertes antérieurement).

Il s'agit également de la reconstruction du restaurant de l'ENSIACET à Toulouse dans le cadre de l'opération AZF (pour 3,2 M€ en CP), de la décontamination du site d'Arcueil (0,8 M€ en AE et 1,8 M€ en CP), de crédits sur Strasbourg pour le collège doctoral européen (0,35 M€ en AE) et d'une opération vie étudiante à Nancy (1,0 M€ en AE).

En outre, les études concernant le lancement d'opérations en partenariat public privé pour les universités Paris 4 (0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) et Paris 7 (0,9 M€ en AE et 0,45 M€ en CP) ont été financés sur le titre 7.

Enfin, 1,0 M€ (universités du Havre et de Rouen) a été imputé par erreur sur le titre 7 au titre des constructions hors CPER.

### Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu

Sur l'enveloppe des crédits d'opérations, une part correspondant notamment aux opérations de reconstruction et de restructuration est allouée en titre 7 (**28,8 M€ en AE**), le solde étant imputé sur le titre 3.

## ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	571 707 440	156 047 337	<b>727 754 777</b>	1 162 629 641	203 389 064	<b>1 366 018 705</b>
Crédits de paiement	571 707 440	156 047 337	<b>727 754 777</b>	1 162 629 641	203 050 321	<b>1 365 679 962</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 520 359	5 305 429	2 520 359	4 775 758
Subventions pour charges de service public	120 536 796	181 800 099	120 536 796	181 800 099

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant total des crédits de fonctionnement courant de cette action étaient prévus au PLF pour un montant de **2,52 M€**. L'exécution s'est élevée en crédits de paiement à **4,8 M€**, la différence provenant des subventions pour charges de service public de cette action.

En effet, au titre de cette catégorie de dépenses, un montant de **0,7 M€** de CP était prévu au PLF pour le fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle a bénéficié d'un redéploiement de **1,2 M€** de CP. Dans le cadre de la loi de programme pour la recherche, dont l'un des objectifs est de bâtir un système unifié d'évaluation, cette autorité administrative indépendante, a pour mission, depuis 2007, d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement supérieur de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Ces dépenses (**1,9 M€** de CP) ont permis notamment le règlement des frais de déplacement (0,6 M€), la location et les charges connexes des locaux (0,6 M€), les contrats de sous-traitance informatique (0,24 M€) et l'équipement mobilier et informatique (0,2 M€).

**1,9 M€** de CP ont servi au paiement des honoraires médicaux et autres charges du ministère et des rectorats.

**1,0 M€** de CP correspondent aux dépenses de fonctionnement courant pour honorer l'engagement du protocole d'accord des œuvres de l'esprit (droits d'auteur).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Ce montant de dépenses (181,8 M€) comprend l'exécution des dotations contractuelles pour **83,1 M€** (45,7%) et des actions spécifiques exécutées à hauteur de **98,7 M€** (54,3%).

Les financements de cette action sont dédiés au pilotage du système universitaire, à la gouvernance des établissements, ainsi qu'au rayonnement international de l'enseignement supérieur français.

**Dotations contractuelles : 83,1 M€**, y compris les bourses de mobilité (**22,3 M€**), initialement prévues sur le titre 6

Au titre des dotations contractuelles, ont été versés :

**25,5 M€** pour les établissements de la vague A ;

**21,6 M€** pour les établissements de la vague B ;

**16,2 M€** pour les établissements de la vague C ;

**16,8 M€** pour les établissements de la vague D ;

**3,0 M€** pour le fonctionnement du GIP agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE).

### Actions spécifiques

Les actions spécifiques recouvrent plusieurs types de dispositifs : l'appui au pilotage du système universitaire, l'appui au pilotage opérationnel des établissements, l'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur, la modernisation des établissements et le développement des technologies de l'information et de la communication, la formation des personnels.

Au titre de **l'appui au pilotage du système universitaire (10,9 M€)**, ont été financés :

- l'organisation des concours des grandes écoles (**3,4 M€**)
- le fonctionnement de l'Institut de France et de ses académies (**1,8 M€**),
- le fonctionnement des chancelleries des rectorats (**1,6 M€**)
- le financement des projets soutenus par le Fonds social européen (**1,1 M€**)
- la prise en charge ponctuelle de crédits de rémunérations du CNOUS (**3,0 M€**)

Au titre de **l'appui au pilotage opérationnel des établissements (48,8 M€)**, ont été financés :

- les primes de responsabilité pédagogique et de charges administratives (**17,1 M€**)
- le fonctionnement de l'INRP (**16,8 M€**)
- le soutien aux projets conduits sur les usages des technologies de l'information et de la communication (**8,1 M€**)
- la prise en charge des anciens personnels enseignants coopérants à l'étranger (**2,5 M€**)
- l'attribution d'une dotation exceptionnelle à l'Ecole normale supérieure au regard de sa situation financière (**2,0 M€**)
- le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil National des Universités (**1,3 M€**)
- le financement annuel du plan de transfert des personnels du laboratoire universitaire au CHU de l'université Strasbourg 1 (**1,0 M€**)

Au titre de **l'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur (14,4 M€)**, ont été financés :

- les compléments de bourses ERASMUS versés par le GIP SOCRATES LEONARDO favorisant la mobilité internationale des étudiants (**9,0 M€**) ont été versés afin de lisser le décalage entre année civile et année universitaire
- le fonctionnement du GIP SOCRATES (**0,9 M€**)
- le fonctionnement d'EDUFRANCE (**1,6 M€**)
- le soutien des projets relatifs au rayonnement international des établissements d'enseignement supérieur français (**2,9 M€**)

Au titre de **la modernisation des établissements et le développement des technologies de l'information et de la communication (18,4 M€)**, ont été financés :

- le fonctionnement du GIP RENATER prévu à 7,2 M€ a bénéficié d'un financement conforme à son besoin de trésorerie 2007 (**10,2 M€**)
- le fonctionnement et l'équipement du Centre Informatique National CINES (**4,4 M€**)

- le financement du Grand Equipement National de Calcul Intensif (GENCI) (2,5 M€)
- le soutien à divers projets relatifs au développement de l'informatique pour la recherche (1,3 M€)

Au titre de la formation des personnels (2,7 M€), ont été financés :

- le financement des centres d'initiation à l'enseignement supérieur (1,5 M€)
- l'organisation des concours ITARF (1,2 M€)
- le solde (3,5 M€) a permis de financer diverses actions spécifiques de montants inférieurs à 0,7 M€, tels que la contribution du ministère au financement des contrats d'interface INSERM, l'organisation de certaines agrégations (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques, sciences de gestion), le soutien à divers projets relatifs à la formation des personnels ATOSS, le financement du dispositif d'inscription des étudiants d'Ile de France RAVEL.

#### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		109 956		113 766

Il s'agit de 0,11 M€ consacrés à des dépenses d'investissement, notamment de l'AERES et de l'Académie de Médecine.

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	28 738 756	1 593 544	28 738 756	1 765 308
Transferts aux autres collectivités	4 251 426	14 580 036	4 251 426	14 595 390

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 16,36 M€

#### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Parmi les 14,6 M€ consacrés aux dépenses d'intervention, ont été financés :

- les dotations de quelques établissements particuliers tels que l'école d'économie de Paris (8,0 M€), la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), la Maison des sciences de l'homme (MSH), le GIP Polytechnicum, l'Ecole supérieure des technologiques industrielles avancées de Bayonne (ESTIA) et le PRES de Bordeaux pour 1,7 M€
- les conventions en matière de relations internationales pour 3,7 M€
- les contributions aux projets de GIP ou d'associations en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (0,5 M€)
- le complément de financement du conseil international pour la science (ICSU) (0,5 M€)
- des projets soutenus par la réserve parlementaire (0,18 M€) tels que l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), Presses universitaires de Strasbourg, le FONDAFIP, l'institut Paul Delouvrier.

#### TRANSFERTS AUX MENAGES

Il s'agit des bourses de voyage gérées par les rectorats attribués aux étudiants effectuant une partie de leurs études à l'étranger (1,8 M€).

Il est à noter que les bourses de mobilité prévues aux contrats initialement prévues dans cette catégorie ont été exécutées en subventions pour charge de service public. Il en va de même pour les crédits alloués au GIP Socrates-Leonardo, devenu opérateur secondaire du programme 150.

## ACTION n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		389 302 807	<b>389 302 807</b>		679 514 708	<b>679 514 708</b>
Crédits de paiement		389 302 807	<b>389 302 807</b>		679 514 708	<b>679 514 708</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	389 287 807	679 125 761	389 287 807	679 125 761

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Comme il l'a été indiqué dans la partie « Analyse de la dépense hors personnel », l'ensemble des crédits destinés à financer les rémunérations des personnels des établissements imputés sur le titre 3, qui en LFI 2007, étaient imputés sur les actions 01 Licence (**88,4 M€**), 02 Master (**79,9 M€**) et l'ensemble des actions relevant de la recherche universitaire (**54,9 M€**) a fait l'objet de mandatements sur l'action 16 Dotations globalisées.

Ont ainsi été imputées sur cette action :

1° les dotations initiales de fonctionnement des établissements, principalement les universités, telles que calculées par le système de répartition des moyens pour **455,1 M€** (dont 122,6 M€ pour ceux de la vague A, 147,8 M€ pour ceux de la vague B, 91,0 M€ pour ceux de la vague C et 93,8 M€ pour ceux de la vague D).

Par catégories d'établissements :

412,2 M€ ont été attribués aux universités

23 M€ à la FNSP

11,4 M€ au CNAM

7,9 M€ aux écoles centrales

Pour les universités, les écoles d'ingénieurs et les IEP, les crédits de fonctionnement sont répartis selon le système SAN REMO qui mesure les besoins théoriques en personnels enseignants et IATOS et en crédits de fonctionnement (y compris la compensation boursière). Ce système distingue 43 classes de formation et deux secteurs (secondaire pour les formations scientifiques et de santé et tertiaire pour les formations juridiques, économiques, littéraires et de sciences humaines). La dotation théorique d'un établissement en crédits de fonctionnement s'obtient par la somme de la compensation de sous encadrement en personnels enseignants, la compensation du sous encadrement en personnels IATOS et le fonctionnement pédagogique. La logistique, comprise dans le système SAN REMO a vocation à être exécutée en action 14 Immobilier. Toutefois, pour des raisons techniques, en 2007, 70,3 M€ ont été imputés en action 16.

2°- **224,0 M€** sont consacrés au financement des rémunérations principales et des charges afférentes des personnels non titulaires tels que ATER, moniteurs, maîtres de langues.

Ce financement se répartit de la façon suivante : 192,7 M€ pour les universités et les IUFM (soit 86% du total), 19,6 M€ pour les écoles et formations d'ingénieurs, 4,9 M€ pour les autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche, 2,5 M€ pour les ENS, 2,5 M€ pour les IEP, 1 M€ pour les autres

établissements à vocation principale de recherche et 0.8 M€ pour les établissements hors nomenclature PAP (tels que collège de France, institut de France, MSH).

Pour 2008, suite aux observations de la Cour des Comptes et des commissions parlementaires lors de l'examen du PAP 2006, la suppression de l'action 16 (dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) sera effective. L'enveloppe correspondante sera répartie entre les actions 1, et 2,.

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	15 000	388 947	15 000	388 947

Elles s'élèvent à **0,4 M€** et sont allouées à la Maison des sciences de l'homme (MSH) pour ses crédits de rémunérations relatifs aux suppléances et à l'école française de papeterie (EFP) de Grenoble.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 845 611 255	1 977 319 437	2 157 747 815	2 252 119 463	2 128 455 643	2 192 724 190
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	93 606 853	153 752 050	62 220 000	50 200 000	122 385 760	144 425 561
Transferts (titre 6)			32 990 182	32 990 182		
<b>Totaux</b>	<b>1 939 218 108</b>	<b>2 131 071 487</b>	<b>2 252 957 997</b>	<b>2 335 309 645</b>	<b>2 250 841 403</b>	<b>2 337 149 751</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	131 553	146 129	145 828
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	131 387	145 240	144 921
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	19 223	19 515	20 024

## Précisions méthodologiques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative annuelle effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Les chiffres figurant dans le présent tableau ne sont pas ceux du RAP 2006 et PAP 2007, mais ceux du PAP 2008, compte tenu des rectifications de chiffres qui ont eu lieu lors de son élaboration.

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Universités	106 147	13 460			119 054	13 769			120 435	14 532		
IUFM et assimilés	7 173	505			6 136	507			4 697	176		
Instituts d'études politiques	510	779			547	772			587	777		
Ecoles normales supérieures	4 223	246			4 671	242			4 472	278		
Ecoles françaises à l'étranger	1	705				725				694		
Ecoles et formations d'ingénieurs	8 575	2 119			9 449	2 063			9 449	2 193		
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 598	359			1 786	352			1 733	367		
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 160	1 010			3 597	1 040			3 548	965		
EPCJ - Etablissement public du campus de Jussieu		40				45				42		

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
<b>Totaux</b>	<b>131 387</b>	<b>19 223</b>			<b>145 240</b>	<b>19 515</b>			<b>144 921</b>	<b>20 024</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

---

### UNIVERSITÉS

---

Cette catégorie regroupe quatre-vingt-deux universités (EPCSCP), le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) Jean-François Champollion (EPA) et trois établissements de documentation (EPA) l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

L'ensemble des missions et des activités de ces établissements est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

L'année 2007 aura, notamment, été marquée par la loi sur les libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 qui forme le socle de la réforme de l'enseignement supérieur qui se déploiera au cours des cinq prochaines années.

Cette loi transforme l'université et lui donne les moyens et la liberté indispensables pour être plus réactive dans la compétition mondiale de la connaissance :

- de nouvelles responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines : au plus tard dans un délai de cinq ans suivant la publication de la loi, toutes les universités disposeront d'un budget global intégrant notamment la masse salariale gérée par l'Etat,

- un recrutement plus rapide des meilleurs talents,

- la possibilité de nouer des partenariats et de drainer des fonds grâce aux fondations universitaires.

Le contrat devient le principe unique d'organisation du rapport entre l'Etat et les établissements.

L'objectif de la loi est que, d'ici 5 ans, les 82 universités disposent de compétences élargies ; dans ce cadre, il est prévu en 2008 l'audit de 30 universités par l'IGAENR, afin de les éclairer sur les actions à mettre en œuvre pour réussir le passage aux compétences élargies et en tirer le meilleur parti.

Afin de compléter ce dispositif de réforme, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a ouvert en 2007 cinq autres chantiers :

- Les conditions de vie des étudiants.

- Les carrières des personnels de l'université.

- Les conditions d'exercice des missions d'enseignement et recherche.

- Le statut des jeunes chercheurs et enseignants chercheurs.

- La réussite en licence.

Il convient également de noter au titre de 2007 la transformation du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes, créé en 2002, en université de plein droit. L'Université de Nîmes (décret no 2007-733 du 7 mai 2007 portant création et organisation provisoire de l'université de Nîmes) est un établissement à vocation professionnelle. Ses missions et son développement seront structurés autour d'objectifs de professionnalisation qu'elle définira en accord avec l'État, les collectivités locales et les professions.

La nouvelle université poursuivra les offres de formations du CUFR qui mènent à six licences et quatre masters dans ses pôles arts, sciences, droit et économie ainsi que psychologie. Elle créera de nouvelles filières dans quatre domaines. L'Université de Nîmes fait également partie du futur Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de la région du Languedoc-Roussillon.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	<b>44 954</b>	<b>44 954</b>	<b>172 780</b>	<b>172 780</b>	<b>169 850</b>	<b>169 850</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	44 954	44 954	172 780	172 780	169 850	169 850
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>18 526</b>	<b>18 526</b>	<b>18 901</b>	<b>18 901</b>	<b>39 652</b>	<b>39 652</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	18 526	18 526	18 901	18 901	39 652	39 652
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>10 217</b>	<b>10 217</b>	<b>8 451</b>	<b>8 451</b>	<b>10 154</b>	<b>10 154</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 217	10 217	8 451	8 451	10 154	10 154
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>99 443</b>	<b>99 443</b>	<b>96 549</b>	<b>96 549</b>	<b>86 926</b>	<b>86 926</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	99 443	99 443	96 549	96 549	86 926	86 926
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>43 183</b>	<b>43 183</b>	<b>58 141</b>	<b>58 141</b>	<b>62 314</b>	<b>62 314</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	43 183	43 183	58 141	58 141	62 314	62 314
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>17 709</b>	<b>17 709</b>	<b>29 714</b>	<b>29 714</b>	<b>26 351</b>	<b>26 351</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	17 709	17 709	29 714	29 714	26 351	26 351
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>38 824</b>	<b>38 824</b>	<b>55 232</b>	<b>55 232</b>	<b>59 544</b>	<b>59 544</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	38 824	38 824	55 232	55 232	59 544	59 544
<b>Action n° 09</b> : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					<b>321</b>	<b>321</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					321	321
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>10 898</b>	<b>10 898</b>	<b>11 955</b>	<b>11 955</b>	<b>11 798</b>	<b>11 798</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 898	10 898	11 955	11 955	11 798	11 798
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>26 291</b>	<b>26 291</b>	<b>48 478</b>	<b>48 478</b>	<b>36 541</b>	<b>36 541</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 291	26 291	48 478	48 478	36 541	36 541
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>77 648</b>	<b>77 648</b>	<b>25 975</b>	<b>25 975</b>	<b>23 853</b>	<b>23 853</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	77 648	77 648	25 975	25 975	23 853	23 853
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>1 771</b>	<b>1 771</b>	<b>1 388</b>	<b>1 388</b>	<b>1 383</b>	<b>1 383</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 771	1 771	1 388	1 388	1 383	1 383
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>80 644</b>	<b>275 898</b>	<b>322 147</b>	<b>348 782</b>	<b>295 301</b>	<b>375 568</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 837	154 646	271 427	310 082	268 285	305 141
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	53 807	121 252	50 720	38 700	27 016	70 427
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>89 090</b>	<b>89 090</b>	<b>88 168</b>	<b>88 168</b>	<b>97 093</b>	<b>97 093</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	89 090	89 090	88 168	88 168	97 093	97 093
<b>Action n° 16</b> : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	<b>803 039</b>	<b>803 039</b>	<b>649 177</b>	<b>649 177</b>	<b>603 360</b>	<b>603 360</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	803 039	803 039	649 177	649 177	603 360	603 360
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante			<b>20 245</b>	<b>20 245</b>	<b>25 613</b>	<b>25 613</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			20 245	20 245	25 606	25 606
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					7	7
<b>Totaux</b>	<b>1 362 237</b>	<b>1 557 491</b>	<b>1 607 301</b>	<b>1 633 936</b>	<b>1 550 054</b>	<b>1 630 321</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 549 477	528 042		1 052 897	<b>3 130 416</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 666 424	551 549		1 019 754	<b>3 237 727</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	432 925	194 151		59 763	<b>686 839</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	156 036	129 460		336 22	<b>319 118</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	16 286	22 032		2 281	<b>40 599</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	21 879	134 957		8 927	<b>16 5763</b>
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	46 896	98 402		40 828	<b>18 6126</b>
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	25 182	43 724		19 895	<b>88 801</b>
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	31 191	58 669		54 780	<b>14 4640</b>
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	330	3 093		1 988	<b>5 411</b>
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 612	16 443		10 245	<b>33 300</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	29 799	56 465		11 509	<b>97 773</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	19 031	47 644		29 167	<b>95 842</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	12 683	13 663		1 384	<b>27 729</b>
Action n° 14 : Immobilier	56 080	412 666		317 466	<b>786 214</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	181 998	321 278		68 110	<b>571 385</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>23 053</b>	<b>60 336</b>		<b>2 956</b>	<b>86 345</b>
<b>Totaux</b>	<b>1 059 082</b>	<b>1 612 985</b>	<b>662 919</b>	<b>662 919</b>	<b>3 333 885</b>

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	42 9577	160 303		49407	<b>639 286</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	155 935	116 381		32 055	<b>304 371</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	17 252	18 800		2 087	<b>38 139</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	21 615	129 728		8 039	<b>159 382</b>
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	57 353	90 310		42 613	<b>19 0276</b>
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	30 919	41 080		18 550	<b>90 549</b>
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	30 865	58 174		58 242	<b>147 281</b>
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	511	3626		1298	<b>5436</b>
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	8 409	15 451		9 205	<b>33 065</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	31 336	48 174		10 273	<b>89 783</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	15 713	33 373		18 208	<b>67 294</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	13 625	14 244		1 243	<b>29 112</b>
Action n° 14 : Immobilier	43 710	385 973		262 144	<b>691 828</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	164 833	270 733		50 630	<b>486 196</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>24 635</b>	<b>56 917</b>		<b>1995</b>	<b>83 547</b>
Totaux	<b>1 046 287</b>	<b>1 443 268</b>		<b>565 989</b>	<b>3 055 544</b>

## Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a, notamment, permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008 en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>13.460</b>	<b>13.769</b>	<b>14.532</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>106.147</b>	<b>119.054</b>	<b>120.435</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	<b>106.147</b>	<b>119.054</b>	<b>120.435</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

## Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois rémunérés sur le budget des universités, le nombre d'ETPT s'élève pour 2007 à 14.532, soit une augmentation de 5,56% entre les prévisions et l'exécution.

Cet écart résulte surtout de l'intégration en 2007 des IUFM aux universités (plus de 50 % de l'augmentation des effectifs) ; en effet, les données de certains IUFM ont été intégrées aux données de leur université de rattachement. Dans le même temps, les effectifs des IUFM diminuent quant à eux de 507 à 167.

Il s'explique également par les difficultés à prévoir les dépenses imputées sur le budget « recherche » ; en effet les contrats « recherche » sont signés par les établissements tout au long de l'année, et les ressources peuvent donc évoluer. Les effectifs d'agents sur budget recherche représentent respectivement 3 506 ETPT, alors que la prévision pour cette catégorie était de 3 047.

## IUFM ET ASSIMILÉS

La catégorie « IUFM et assimilés » regroupe les 23 instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) non encore intégrés et l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

Les formations initiale et continue dispensées aux futurs enseignants doivent relever le défi que constitue, pour le système éducatif, le flux croissant des départs à la retraite des enseignants. L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaires une évolution qualitative des contenus et des méthodes. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre une formation initiale à caractère universitaire allée à une sensibilisation au métier avant même l'entrée en IUFM et une formation tout au long de la vie, adaptée à l'évolution des conditions d'enseignement.

Dans la poursuite de cet objectif, en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, a été mise en place une réforme structurelle et pédagogique de la formation des maîtres :

- d'une part, l'intégration des IUFM aux universités sous le statut d'école interne, ce qui rend compatible notre système de formation avec celui de la plupart des pays européens. Au cours de l'année 2007, 8 des 31 IUFM ont été intégrés et 17 autres au 1er janvier 2008. Ce processus s'achèvera au 1er janvier 2009 ;
- d'autre part, le nouveau cahier des charges de la formation qui a été mis en œuvre par tous les instituts à la rentrée universitaire de septembre 2007. Ce cahier des charges, arrêté par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche le 19 décembre 2006, définit les dix compétences attendues des enseignants.

Le plan de formation construit par les établissements sur la base de ce cahier des charges est soumis à une expertise menée dans le cadre de la procédure contractuelle. La Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres, créée par le décret 2007-643 du 30 avril 2007, évalue la qualité de la formation dispensée, et formule éventuellement, des recommandations.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>80 704</b>	<b>80 704</b>	<b>72 673</b>	<b>72 673</b>	<b>48 981</b>	<b>48 981</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	80 704	80 704	72 673	72 673	48 981	48 981
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>2 483</b>	<b>2 483</b>	<b>1 755</b>	<b>1 755</b>	<b>1 198</b>	<b>1 198</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 483	2 483	1 755	1 755	1 198	1 198
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>612</b>	<b>612</b>	<b>144</b>	<b>144</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	130	130	612	612	144	144
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>21 428</b>	<b>26 945</b>	<b>31 288</b>	<b>32 703</b>	<b>18 251</b>	<b>19 655</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	21 428	26 945	31 288	32 703	17 907	19 053
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					344	602

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	3 077	3 077	1 937	1 937	2 549	2 549
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 077	3 077	1 937	1 937	2 549	2 549
<b>Action n° 16</b> : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	130	130	2 253	2 253	1 401	1 401
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	130	130	2 253	2 253	1 401	1 401
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante			244	244	214	214
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			244	244	214	214
<b>Totaux</b>	<b>107 952</b>	<b>113 469</b>	<b>110 762</b>	<b>112 177</b>	<b>72 738</b>	<b>74 142</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
72 945	10 619		14 541	<b>98 105</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
74 006	9 523		18 071	<b>101 600</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	978	2 373		18	3 369
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	12 328	30 070		4 387	46 785
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	74	70		33	177
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	547	2 811		199	3 557
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	-	23		-	23
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	56	400		49	505
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	31	156		3	190

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	120	884		960	1 963
Action n° 14 : Immobilier	1 326	16 238		12 226	29 790
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 941	12 492		2 401	19 835
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>237</b>	<b>4 506</b>		<b>213</b>	<b>4900</b>
<b>Totaux</b>	<b>20 637</b>	<b>69 967</b>		<b>20 490</b>	<b>111 094</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	220	469		-	<b>690</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	11 712	26 816		3 178	<b>41 706</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	490	2 767		389	<b>3 645</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	16	395		25	<b>436</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	114	119		12	<b>245</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	6	126		-	<b>132</b>
Action n° 14 : Immobilier	1 334	15 638		7 146	<b>24 118</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 251	12 469		2 425	<b>19 145</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>201</b>	<b>3 733</b>		<b>123</b>	<b>4057</b>
<b>Totaux</b>	<b>18 345</b>	<b>62 531</b>		<b>13 299</b>	<b>94 175</b>

## Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>505</b>	<b>507</b>	<b>176</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>7.173</b>	<b>6.136</b>	<b>4.697</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	<b>7.173</b>	<b>6.136</b>	<b>4.697</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

## Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois rémunérés sur leur budget, huit IUFM ont été intégrés aux universités en 2007 et, de ce fait, les effectifs ont rejoint ceux des universités auxquelles ils sont désormais rattachés. A compter de 2008, tous les IUFM, à l'exception de ceux de Strasbourg et des COM seront rattachés aux universités.

## INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

La catégorie d'opérateurs « Instituts d'études politiques (IEP) » regroupe les neuf IEP : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>2 020</b>	<b>2 020</b>	<b>23 195</b>	<b>23 195</b>	<b>23 651</b>	<b>23 651</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 020	2 020	23 195	23 195	23 651	23 651
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>245</b>	<b>245</b>	<b>254</b>	<b>254</b>	<b>543</b>	<b>543</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	245	245	254	254	543	543
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>367</b>	<b>367</b>	<b>474</b>	<b>474</b>	<b>452</b>	<b>452</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	367	367	474	474	452	452
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			<b>52</b>	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			52	52	30	30
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>1 592</b>	<b>1 592</b>	<b>611</b>	<b>611</b>	<b>4 361</b>	<b>4 361</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 592	1 592	611	611	4 361	4 361
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>13 836</b>	<b>13 836</b>			<b>27</b>	<b>27</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	13 836	13 836			27	27
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>15 673</b>	<b>15 673</b>	<b>2 953</b>	<b>2 959</b>	<b>6 079</b>	<b>6 079</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 173	8 173	2 953	2 959	6 079	6 079
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	7 500	7 500				
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>2 694</b>	<b>2 694</b>	<b>2 353</b>	<b>2 353</b>	<b>2 411</b>	<b>2 411</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 694	2 694	2 353	2 353	2 411	2 411
<b>Action n° 16</b> : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	<b>24 795</b>	<b>24 795</b>	<b>27 478</b>	<b>27 478</b>	<b>25 497</b>	<b>25 497</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	24 795	24 795	27 478	27 478	25 497	25 497
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante			<b>120</b>	<b>120</b>	<b>148</b>	<b>148</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			120	120	148	148
<b>Totaux</b>	<b>61 222</b>	<b>61 222</b>	<b>57 490</b>	<b>57 496</b>	<b>63 199</b>	<b>63 199</b>

#### Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
62 001	8 101		46 016	<b>116 118</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
63 921	9 305		46 748	<b>119 974</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	9317	1560		337	<b>11 213</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	21695	8209		573	<b>30 478</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2205	356		354	<b>2 915</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6601	2654		223	<b>9 478</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13612	5612		134	<b>19 358</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	10	2		-	<b>12</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	161	455		-	<b>616</b>
Action n° 14 : Immobilier	282	13164		4930	<b>18 375</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	12026	6093		1380	<b>19 499</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>440</b>	<b>5 922</b>		<b>91</b>	<b>6 453</b>
<b>Totaux</b>	<b>66 347</b>	<b>44 028</b>		<b>8 023</b>	<b>118 397</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 616	1 719		592	<b>10 927</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	20558	6 720		575	<b>27 854</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1678	249		44	<b>1 970</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6 645	2 432		121	<b>9 198</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 941	5 490		117	<b>19 549</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	7	14		18	<b>39</b>

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	171	553		-	<b>724</b>
Action n° 14 : Immobilier	303	13 274		5 557	<b>19 134</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	15 308	6 286		612	<b>22 207</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	433	6 273		9	<b>6 715</b>
<b>Totaux</b>	<b>67 660</b>	<b>43 010</b>		<b>7 645</b>	<b>118 316</b>

**Commentaires techniques :**

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a, notamment, permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008 en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>779</b>	<b>772</b>	<b>777</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>510</b>	<b>547</b>	<b>587</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	<b>510</b>	<b>547</b>	<b>587</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

**Commentaires techniques :**

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Concernant les emplois rémunérés sur le budget des établissements, les résultats de l'enquête montrent un écart très faible entre les prévisions et l'exécution. Ces établissements sont peu concernés par les contrats "recherche", pour lesquels la prévision reste un exercice aléatoire.

**ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES**

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Elles sont au nombre de quatre ; deux d'entre elles sont situées en région parisienne (Ulm et Cachan), les deux autres sont localisées à Lyon (dont l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud créée en 1880 et délocalisée en 1995). La plus ancienne, « Ulm », a été créée en 1795. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront, sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>5 225</b>	<b>5 225</b>	<b>8 969</b>	<b>8 969</b>	<b>8 547</b>	<b>8 547</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 225	5 225	8 969	8 969	8 547	8 547
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>78</b>	<b>78</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5	5	81	81	78	78
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>1 824</b>	<b>1 824</b>	<b>923</b>	<b>923</b>	<b>879</b>	<b>879</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 824	1 824	923	923	879	879
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>1 293</b>	<b>1 293</b>	<b>925</b>	<b>925</b>	<b>1 633</b>	<b>1 633</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 293	1 293	925	925	1 633	1 633
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>1 095</b>	<b>1 095</b>	<b>1 391</b>	<b>1 391</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	715	715	1 095	1 095	1 391	1 391
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>2 883</b>	<b>2 883</b>	<b>2 157</b>	<b>2 157</b>	<b>2 571</b>	<b>2 571</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 883	2 883	2 157	2 157	2 571	2 571
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>346</b>	<b>346</b>	<b>407</b>	<b>407</b>	<b>560</b>	<b>560</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	346	346	407	407	560	560
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>1 247</b>	<b>1 247</b>	<b>1 207</b>	<b>1 207</b>	<b>1 484</b>	<b>1 484</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 247	1 247	1 207	1 207	1 484	1 484
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>10 152</b>	<b>10 152</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>279</b>	<b>279</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 152	10 152	84	84	279	279
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>57</b>	<b>57</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	35	35	60	60	57	57
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>7 810</b>	<b>1 010</b>	<b>7 822</b>	<b>7 844</b>	<b>9 047</b>	<b>8 237</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	7 810	1 010	7 822	7 844	8 897	8 237
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					150	
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>3 758</b>	<b>3 758</b>	<b>5 111</b>	<b>5 111</b>	<b>4 997</b>	<b>4 997</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 758	3 758	5 111	5 111	4 997	4 997
<b>Action n° 16</b> : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	<b>10 542</b>	<b>10 542</b>	<b>2 619</b>	<b>2 619</b>	<b>2 473</b>	<b>2 473</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 542	10 542	2 619	2 619	2 473	2 473
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante			<b>125</b>	<b>125</b>	<b>119</b>	<b>119</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			125	125	119	119
<b>Totaux</b>	<b>45 835</b>	<b>39 035</b>	<b>31 585</b>	<b>31 607</b>	<b>34 115</b>	<b>33 305</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
35 517	18 607		74 534	<b>128 658</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 820	30 287		13 659	<b>72 766</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 523	645		20	<b>2 188</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	4 179	3 602		917	<b>8 698</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	-	168		-	<b>168</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	382	1 585		246	<b>2 213</b>
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 406	3 443		829	<b>5 677</b>
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 034	1 555		299	<b>2 888</b>
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 366	4 292		2 501	<b>8 159</b>
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	647	1 055		1 168	<b>2 870</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	525	1 557		136	<b>2 218</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 954	4 306		682	<b>6 942</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	107	291		5	<b>403</b>
Action n° 14 : Immobilier	347	8 110		7 544	<b>16 001</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 406	7 489		1 546	<b>11 440</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>279-</b>	<b>3 364</b>		<b>166</b>	<b>3 809</b>
<b>Totaux</b>	<b>16 154</b>	<b>41 463</b>		<b>16 057</b>	<b>73 675</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	727	1 544		215	<b>2 486</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 435	2 936		718	<b>6 089</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	16	277		3	<b>296</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	242	2 002		76	2 320
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 470	3 843		1 138	6 451
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	733	1 782		219	2 734
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 399	4 076		2 291	7 766
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	436	608		1 165	2 210
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	755	1 387		232	2 374
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 127	2 624		848	4 598
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	172	200		1	373
Action n° 14 : Immobilier	417	7 500		6 800	14 717
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	6 915	16 213		1 993	25 121
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>93</b>	<b>2 424</b>		<b>197</b>	<b>2 714</b>
<b>Totaux</b>	<b>16 939</b>	<b>47 416</b>		<b>15 897</b>	<b>80 251</b>

## Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	246	242	278
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	4 223	4 671	4 472
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	4 223	4 671	4 472
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

## Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'ETPT rémunérés sur le budget des ENS s'élève pour 2007 à 278, soit une augmentation de 14.5 % par rapport aux prévisions. La catégorie de dépense pour laquelle l'écart est le plus important entre les prévisions et l'exécution est la catégorie des contractuels sur budget recherche, passant de 136 à 177, soit 30.15 %. Comme pour les universités, les dépenses imputées sur le budget "recherche" des ENS sont difficiles à prévoir avec précision dans les budgets primitifs par les établissements. En effet, les contrats "recherche" sont signés par les établissements tout au long de l'année, et les ressources peuvent donc évoluer.

## ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les cinq écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective. A l'exception de l'école française d'Extrême-Orient, ces écoles ont leur siège à l'étranger (Athènes, Rome, le Caire, Madrid).

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront, sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>23 891</b>	<b>23 891</b>	<b>27 087</b>	<b>27 087</b>	<b>29 198</b>	<b>29 198</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	23 891	23 891	27 087	27 087	29 198	29 198
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>2 727</b>	<b>2 727</b>	<b>1 620</b>	<b>1 623</b>	<b>1 674</b>	<b>1 674</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 727	2 727	1 620	1 623	1 674	1 674
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme					<b>88</b>	<b>88</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					88	88
<b>Totaux</b>	<b>26 618</b>	<b>26 618</b>	<b>28 707</b>	<b>28 710</b>	<b>30 960</b>	<b>30 960</b>

#### Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

### RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

#### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 064	789		2 098	<b>30 951</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 747	453		2 399	<b>31 599</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007** (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 339	384		-	<b>1 723</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	3 030	746		5	<b>3 781</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 157	4 152		105	<b>17 414</b>
Action n° 14 : Immobilier	448	474		4 759	<b>5 681</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 753	1 346		-119	<b>5 980</b>
<b>Totaux</b>	<b>22 727</b>	<b>7 102</b>		<b>4 750</b>	<b>34 578</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 946	349		-	<b>3 295</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 580	725		194	<b>3 499</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 139	4 020		262	<b>16 421</b>
Action n° 14 : Immobilier	516	732		2 245	<b>3 494</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 185	1 517		205	<b>5 907</b>
<b>Totaux</b>	<b>22 367</b>	<b>7 344</b>		<b>2 906</b>	<b>32 617</b>

**Commentaires techniques :**

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>705</b>	<b>725</b>	<b>694</b>

**Commentaires techniques :**

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les écoles françaises à l'étranger rémunèrent sur leur budget 190 emplois de personnels métropolitains et 333,5 emplois de personnels recrutés sur contrat local. Le nombre de ces derniers diminue dans plusieurs écoles, certaines activités ayant fait l'objet d'une externalisation. Il convient d'y ajouter 170 emplois rémunérés par le ministère des affaires étrangères pour la restauration du site d'Angkor.

## ÉCOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière. Elles peuvent être également regroupées selon une classification réglementaire :

### Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) :

- 2 instituts nationaux polytechniques (INP de Lorraine, INP de Toulouse) ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse, Strasbourg), 4 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes et Marseille), 3 universités de technologie (UT Belfort-Montbéliard, UT Compiègne, UT Troyes), 2 autres EPCSCP (ISMEP « Supméca » et ENSAIT Roubaix) ;
- 3 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ; école centrale des arts et manufactures (ECAM Paris) ; institut polytechnique de Grenoble (IPG qui succède à l'INP de Grenoble par décret du 8 mars 2007).

### Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), rattachées à un EPCSCP ;
- 5 écoles nationales d'ingénieurs (ENI), dont 4 sont rattachées à un EPCSCP ;
- 3 autres EPA autonomes.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master</b>	<b>15 591</b>	<b>15 591</b>	<b>81 493</b>	<b>81 493</b>	<b>79 365</b>	<b>79 365</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	15 591	15 591	81 493	81 493	79 365	79 365
<b>Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat</b>	<b>755</b>	<b>755</b>	<b>578</b>	<b>578</b>	<b>627</b>	<b>627</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	755	755	578	578	627	627
<b>Action n° 05 : Bibliothèques et documentation</b>	<b>1 740</b>	<b>1 740</b>	<b>2 670</b>	<b>2 670</b>	<b>2 551</b>	<b>2 551</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 740	1 740	2 670	2 670	2 551	2 551
<b>Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	<b>782</b>	<b>782</b>	<b>669</b>	<b>669</b>	<b>995</b>	<b>995</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	782	782	669	669	995	995

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 163	4 163	2 805	2 805	4 538	4 538
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4 163	4 163	2 805	2 805	4 538	4 538
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	8 921	8 921	9 730	9 730	12 256	12 256
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 921	8 921	9 730	9 730	12 256	12 256
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	177	177	279	279	369	369
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	177	177	279	279	369	369
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	193	193	317	317	146	146
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	193	193	317	317	146	146
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	11 187	11 187	2 350	2 350	2 434	2 434
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	11 187	11 187	2 350	2 350	2 434	2 434
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	16	16	8	8	8	8
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	16	16	8	8	8	8
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	9 517	22 824	57 423	31 453	36 805	46 260
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 517	22 824	57 423	31 453	33 905	33 306
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					2 900	12 954
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	16 861	16 861	9 963	9 963	11 067	11 067
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	16 861	16 861	9 963	9 963	11 067	11 067
<b>Action n° 16</b> : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	90 831	90 831	30 071	30 071	27 570	27 570
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	90 831	90 831	30 071	30 071	27 570	27 570
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante			1 402	1 402	1 513	1 513
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			1 402	1 402	1 513	1 513
<b>Totaux</b>	<b>160 734</b>	<b>174 041</b>	<b>199 758</b>	<b>173 788</b>	<b>180 244</b>	<b>189 699</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
194 365	68 747		175 576	438 688

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
198 004	72 722		181 374	<b>452 100</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	7 163	3 852		568	<b>11 583</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	55 812	39 468		14 304	<b>10 9584</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 713	2 560		159	<b>5 431</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 144	4 542		832	<b>6 519</b>
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 591	2 365		939	<b>4 895</b>
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	8 812	17 208		8046	<b>34 067</b>
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	19 208	36 798		18 259	<b>74 264</b>
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	75		27	<b>102</b>
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	178	301		41	<b>521</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	763	865		84	<b>1 712</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 268	4 004		1 007	<b>8 279</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	120	327		60	<b>507</b>
Action n° 14 : Immobilier	3 611	44 199		48 202	<b>96 013</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	36 319	41 215		6 265	<b>83 799</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>2 614</b>	<b>24 389</b>		<b>1 686</b>	<b>28 689</b>
<b>Totaux</b>	<b>143 316</b>	<b>222 177</b>		<b>100 479</b>	<b>465 973</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	7246	3 660		784	<b>11 690</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	62380	40 022		14 349	<b>11 6750</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1812	1 732		63	<b>3 607</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	971	5 107		477	<b>6 555</b>
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1562	3 887		1 937	<b>7 386</b>
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	12325	12 933		4 752	<b>30 010</b>
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	24310	31 987		22 175	<b>78 472</b>
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	43		50	<b>93</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	516	464		331	1 312
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1131	420		58	1 609
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3292	3 565		631	7 489
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	20	357		10	388
Action n° 14 : Immobilier	3610	44 444		39 635	8 7688
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	28678	39 034		7 441	75 152
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>2 487</b>	<b>23 215</b>		<b>726</b>	<b>26 427</b>
<b>Totaux</b>	<b>150340</b>	<b>210870</b>		<b>93 41</b>	<b>454 629</b>

## Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2119	2063	2193
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	8575	9449	9449
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	8575	9449	9449
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

## Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'ETPT rémunérés sur le budget des écoles et formations d'ingénieurs s'élève pour 2007 à 2 193, soit une augmentation de 6.28 % par rapport aux prévisions.

La catégorie de dépense pour laquelle l'écart est le plus important entre les prévisions et l'exécution est la catégorie des BIATOS, passant de 924 à 1045 effectivement rémunérés sur leur budget.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

Cette catégorie regroupe cinq établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire :

- l'institut de physique du globe de Paris,
- l'institut national d'histoire de l'art,
- le muséum national d'histoire naturelle,
- l'observatoire de Paris,

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

- l'observatoire de la Côte d'Azur.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP ;
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>209</b>	<b>209</b>	<b>182</b>	<b>182</b>	<b>173</b>	<b>173</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	209	209	182	182	173	173
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>167</b>	<b>167</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	119	119	176	176	167	167
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>6 066</b>	<b>6 066</b>	<b>4 302</b>	<b>4 302</b>	<b>4 037</b>	<b>4 037</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 066	6 066	4 302	4 302	4 037	4 037
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>1 011</b>	<b>1 011</b>	<b>1 901</b>	<b>1 901</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 011	1 011	1 901	1 901	1 177	1 177
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4	4	52	52	31	31
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	41	41	67	67	40	40
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>8 116</b>	<b>8 116</b>	<b>5 560</b>	<b>5 560</b>	<b>3 598</b>	<b>3 598</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 116	8 116	5 560	5 560	3 598	3 598
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>786</b>	<b>786</b>	<b>798</b>	<b>798</b>	<b>731</b>	<b>731</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	786	786	798	798	731	731
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>6 066</b>	<b>6 066</b>	<b>870</b>	<b>870</b>	<b>547</b>	<b>547</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 066	6 066	870	870	547	547
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>12 864</b>	<b>12 864</b>	<b>9 331</b>	<b>9 331</b>	<b>9 067</b>	<b>9 067</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	12 864	12 864	9 331	9 331	9 067	9 067
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>1 555</b>	<b>11 745</b>	<b>19 569</b>	<b>19 825</b>	<b>20 626</b>	<b>22 641</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 555	1 745	8 069	8 325	9 126	12 717
Dotations en fonds propres (titre 7-2)		10 000	11 500	11 500	11 500	9 924
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>2 456</b>	<b>2 456</b>	<b>1 898</b>	<b>1 898</b>	<b>1 849</b>	<b>1 849</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 456	2 456	1 898	1 898	1 849	1 849

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur</b>	<b>1 637</b>	<b>1 637</b>	<b>1 123</b>	<b>1 123</b>	<b>1 058</b>	<b>1 058</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 637	1 637	1 123	1 123	1 058	1 058
<b>Totaux</b>	<b>40 930</b>	<b>51 120</b>	<b>45 829</b>	<b>46 085</b>	<b>43 101</b>	<b>45 116</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
52 673	4 258		21 230	<b>78 161</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
54 657	6 659		27 868	<b>89 184</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	134	192		58	<b>384</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	3	52		3	<b>58</b>
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	802	2 844		289	<b>3 934</b>
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 098	1 341		423	<b>2 861</b>
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 282	6 495		3281	<b>12 058</b>
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	939	699		451	<b>2089</b>
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	193	200		256	<b>650</b>
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	7 859	6 506		1437	<b>15 802</b>
Action n° 14 : Immobilier	1 735	14 363		13 845	<b>29 942</b>
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 819	5244		450	<b>8 513</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	-	75		-	<b>75</b>

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Totaux	17 864	38 010		20 492	76 367

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	162	546		84	792
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	10	50		-	60
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	724	2 833		284	3 840
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 754	1 704		444	3 902
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 668	7 067		4 689	15 424
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 158	1 051		153	2 362
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	25	-		168	193
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	7 631	7 072		1 532	16 235
Action n° 14 : Immobilier	1 713	14 863		11 144	27 720
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 882	6 617		1 463	1 0962
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	-	76		-	76
Totaux	19 728	41 878		19 960X	81 566

## Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	359	352	367
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	1598	1786	1733
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	1598	1786	1733
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

## Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'évolution des emplois rémunérés sur le budget des établissements à vocation principale de recherche montre une réelle stabilité. Ainsi, l'écart entre la réalisation 2006 et la réalisation 2007 n'est que de 2.2 %.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs.

La liste exhaustive de ces établissements ainsi que la description de l'ensemble de leurs missions et activités figurent dans le projet annuel de performances 2008.

Ils pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	<b>208</b>	<b>208</b>	<b>592</b>	<b>592</b>	<b>565</b>	<b>565</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	208	208	592	592	565	565
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>2 079</b>	<b>2 079</b>	<b>8 152</b>	<b>8 152</b>	<b>7 778</b>	<b>7 778</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 079	2 079	8 152	8 152	7 778	7 778
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>337</b>	<b>337</b>	<b>333</b>	<b>333</b>	<b>345</b>	<b>345</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	337	337	333	333	345	345
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>6 125</b>	<b>6 125</b>	<b>2 889</b>	<b>2 889</b>	<b>2 957</b>	<b>2 957</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 125	6 125	2 889	2 889	2 957	2 957
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>387</b>	<b>387</b>	<b>234</b>	<b>234</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	135	135	387	387	234	234
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>196</b>	<b>196</b>	<b>784</b>	<b>784</b>	<b>478</b>	<b>478</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	196	196	784	784	478	478
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			<b>107</b>	<b>107</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			107	107	65	65
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			<b>25</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			25	25	15	15
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>3 783</b>	<b>3 783</b>	<b>6 954</b>	<b>6 954</b>	<b>4 501</b>	<b>4 501</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 783	3 783	6 954	6 954	4 501	4 501

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>2 520</b>	<b>2 520</b>	<b>916</b>	<b>916</b>	<b>676</b>	<b>676</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 520	2 520	916	916	676	676
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>6 622</b>	<b>6 622</b>	<b>5 612</b>	<b>5 612</b>	<b>5 904</b>	<b>5 904</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 622	6 622	5 612	5 612	5 904	5 904
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>6 785</b>	<b>9 183</b>	<b>18 042</b>	<b>11 469</b>	<b>17 913</b>	<b>18 178</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 785	9 183	18 042	11 469	17 913	18 178
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>5 887</b>	<b>5 887</b>	<b>4 852</b>	<b>4 896</b>	<b>8 046</b>	<b>8 046</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 887	5 887	4 852	4 896	8 046	8 046
<b>Action n° 16</b> : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	<b>26 638</b>	<b>26 638</b>	<b>17 844</b>	<b>17 844</b>	<b>16 965</b>	<b>16 965</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 638	26 638	17 844	17 844	16 965	16 965
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante			<b>89</b>	<b>89</b>	<b>161</b>	<b>161</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			89	89	161	161
<b>Totaux</b>	<b>61 315</b>	<b>63 713</b>	<b>67 578</b>	<b>61 049</b>	<b>66 603</b>	<b>66 868</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres).

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
64 176	3 970		72 095	<b>140 241</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
67 659	5 660		67 042	<b>140 361</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 073	3 694		610	<b>12 377</b>
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	18 016	15 840		2 076	<b>35 933</b>
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 628	2 112		230	<b>3 970</b>

**Prévision 2007** (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	641	2 775		123	3 539
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	994	158		23	1 175
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	698	421		83	1 202
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 129	49		-	2 177
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	9		-	9
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	608	33		2	643
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 532	4 095		277	8 904
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	220	2 573		1 564	4 357
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 070	6 634		232	8 936
Action n° 14 : Immobilier	1 652	21 019		8 005	30 677
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	12 528	9 934		2 084	24 546
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	177	288		36	501
<b>Totaux</b>	<b>53 966</b>	<b>69 633</b>		<b>15 345</b>	<b>138 944</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 894	3381		618	12 893
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	17 173	15 606		1 998	3 4778
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 765	2 442		239	4 446
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	598	3 115		142	3 855
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	927	262		28	1 217
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 037	658		146	1 841
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 053	-		-	2 053
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	587	4		-	591
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 807	4 216		443	9 465
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	128	2 655		879	3 663
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 058	5 810		420	8 288
Action n° 14 : Immobilier	1 672	21 134		6 577	29 383
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	10 637	10 347		1 267	22 252
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	149	846		28	1022
<b>Totaux</b>	<b>52 485</b>	<b>70 474</b>		<b>12 786</b>	<b>135 746</b>

**Commentaires techniques :**

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1010	1040	965
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	3160	3160	3548
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	3160	3160	3548
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

### Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois des opérateurs rémunérés sur budget propre, l'exécution est inférieure à la prévision ; l'évolution est de -7.22%.

Ce constat ne vaut pas, cependant, pour l'ensemble des catégories de dépenses de personnel ; en effet, si certaines sont en diminution (les effectifs BIATOS rémunérés sur budget propre en 2007 sont moins importants que prévu et diminuent de 10 %), d'autres sont en augmentation (dépenses sur budget recherche).

## INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP)

L'INRP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche dont le statut et les missions sont définis aux articles D.314-24 et suivants du code de l'éducation.

Poursuivant ses efforts dans le domaine de la valorisation de ses travaux, l'année 2007 témoigne de l'attractivité toujours plus grande du site Web de l'établissement puisqu'une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 12% par rapport à 2006 a été enregistrée. La consultation des sites de l'INRP et partenaires hébergés a atteint 29,5 millions de visites pour 2007 (le comptage se fait en pages vues par mois).

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation					24	24
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					24	24
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées			17 800	17 800		
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			17 800	17 800		
<b>Totaux</b>			<b>17 800</b>	<b>17 800</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 921	35		595	15 551

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 188	281		1 023	15 492

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 040	242			1 282
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 029	1 149			6 178
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 311	636		25	3 171
Action n° 14 : Immobilier					
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 487	1 458		318	5 283
Totaux	11 868	3 684		343	15 895

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 071	233			1 304
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 110	1 025			6 136
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 434	705	62		3 201
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 887	1 283	247		4 416
Totaux	11 502	3 247	309		15 058

**Commentaires techniques :**

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>256</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

### Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

## ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il assure pour le campus de Jussieu et l'« îlot Cuvier » tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'État, y compris d'immeubles affectés, mis à disposition ou attribués à titre de dotation à des établissements publics de l'État.

A la fin 2007, les deux tiers du campus sont désamiantés. Un second arrêté de prorogation portant la date limite pour la fin du désamiantage au 31/12/2010 a été délivré par la préfecture de Paris en décembre 2007.

Plus précisément concernant les opérations de désamiantage, de mise en sécurité et de réhabilitation, il convient de préciser que :

- Le secteur 1 (ancien secteur des théoriciens) portant sur huit barres est terminé ; la presque totalité du secteur 1 est donc réoccupée. Le départ des dernières entités de Paris 7 vers la ZAC PRG permet l'aménagement des locaux du socle qui n'ont pas encore été réhabilités.
- L'opération portant sur l'ensemble du secteur Ouest est en cours.
- L'opération de réhabilitation de la Tour centrale est également en cours ; le chantier de désamiantage est terminé depuis 2005.
- L'opération portant sur le secteur Est est en phase de lancement.
- L'opération portant sur les barres de Cassan est également en cours de lancement.

Par ailleurs, les opérations de relogement et transfert se poursuivent.

Les travaux d'aménagements des hôtels industriels Biopark et Berlier ont été achevés respectivement en août 2007 et octobre 2007.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performance 2008.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 14 : Immobilier</b>	<b>53 300</b>	<b>36 950</b>	<b>93 190</b>	<b>114 590</b>	<b>81 067</b>	<b>58 000</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	21 000	21 950	93 190	114 590	52 267	58 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	32 300	15 000			28 800	

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Totaux</b>	<b>53 300</b>	<b>36 950</b>	<b>93 190</b>	<b>114 590</b>	<b>81 067</b>	<b>58 000</b>

**Précisions méthodologiques :**

La majeure partie des crédits du MESR font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

**RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
114 590	11 000		5 225	<b>130 815</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
58 000	2 000		2 944	<b>62 944</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action 14 : Immobilier	3.337,5	46.281,2		116.806,1	<b>166.424,8</b>
<b>Totaux</b>	<b>3.337,5</b>	<b>46.281,2</b>		<b>116.806,1</b>	<b>166.424,8</b>

**Commentaires :**

Le budget primitif de l'opérateur a été construit sur la base d'un financement par subventions et autres ressources de 130.814,9 K€ et d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 35.609,9 K€.

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action 14. Immobilier	2.484,1	48.699,8	0	53.094,7	<b>104.278,5</b>
<b>Totaux</b>	<b>2.484,1</b>	<b>48.699,8</b>	<b>0</b>	<b>53.094,7</b>	<b>104.278,5</b>

**Commentaires Techniques :**

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'opérateur au cours de l'année 2007 sur l'avancement du chantier de désamiantage et de réhabilitation du campus, la subvention de l'État a été revue à la baisse : sur les 114,6 M€ prévus en loi de finances initiale 2007, 58 M€ ont été versés à l'opérateur. Le prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement, qui devrait être de 35,6 M€, a finalement été arrêté à 41,4 M€. Pour mémoire le fonds de roulement au 31/12/06 était de 59,8 M€ : il se situe au 31/12/07 à 18,4 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	40	45	42
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

### Commentaires techniques :

Au budget initial 2007, les ETPT autorisés étaient de 45,78. En 2007, les ETPT effectivement consommés se sont élevés à 42. Les recrutements vont se poursuivre en 2008 pour tendre vers le nombre d'ETPT autorisé de 57.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'opérateur au cours de l'année 2007 sur l'avancement du chantier de désamiantage et de réhabilitation du campus, la subvention de l'État a été revue à la baisse : sur les 114,6 M€ prévus en loi de finances initiale 2007, 58 M€ ont été versés à l'opérateur.

Le prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement, qui devait être de 35,6 M€, a finalement été arrêté à 41,4 M€. Pour mémoire le fonds de roulement au 31/12/06 était de 59,8 M€ ; il se situe au 31/12/07 à 18,4 M€.

A fin 2007, les deux tiers du campus sont désamiantés. Un second arrêté de prorogation portant la date limite pour la fin du désamiantage au 31/12/2010 a été délivré par la préfecture de Paris en décembre 2007.

Plus précisément concernant les opérations de désamiantage, de mise en sécurité et de réhabilitation, il convient de préciser que :

- Le secteur 1 (ancien secteur des théoriciens) portant sur huit barres est terminée ; la presque totalité du secteur 1 est donc réoccupée. Le départ des dernières entités de Paris 7 vers la ZAC PRG permet l'aménagement des locaux du socle qui n'ont pas encore été réhabilités.
- L'opération portant sur l'ensemble du secteur Ouest est en cours.
- L'opération de réhabilitation de la Tour centrale est également en cours ; le chantier de désamiantage est terminé depuis 2005.
- L'opération portant sur le secteur Est est en phase de lancement.
- L'opération portant sur les barres de Cassan est également en cours de lancement.

Par ailleurs, les opérations de relogements et transferts se poursuivent. Les travaux d'aménagements des hôtels industriels Biopark et Berlier ont été achevés respectivement en août 2007 et octobre 2007.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

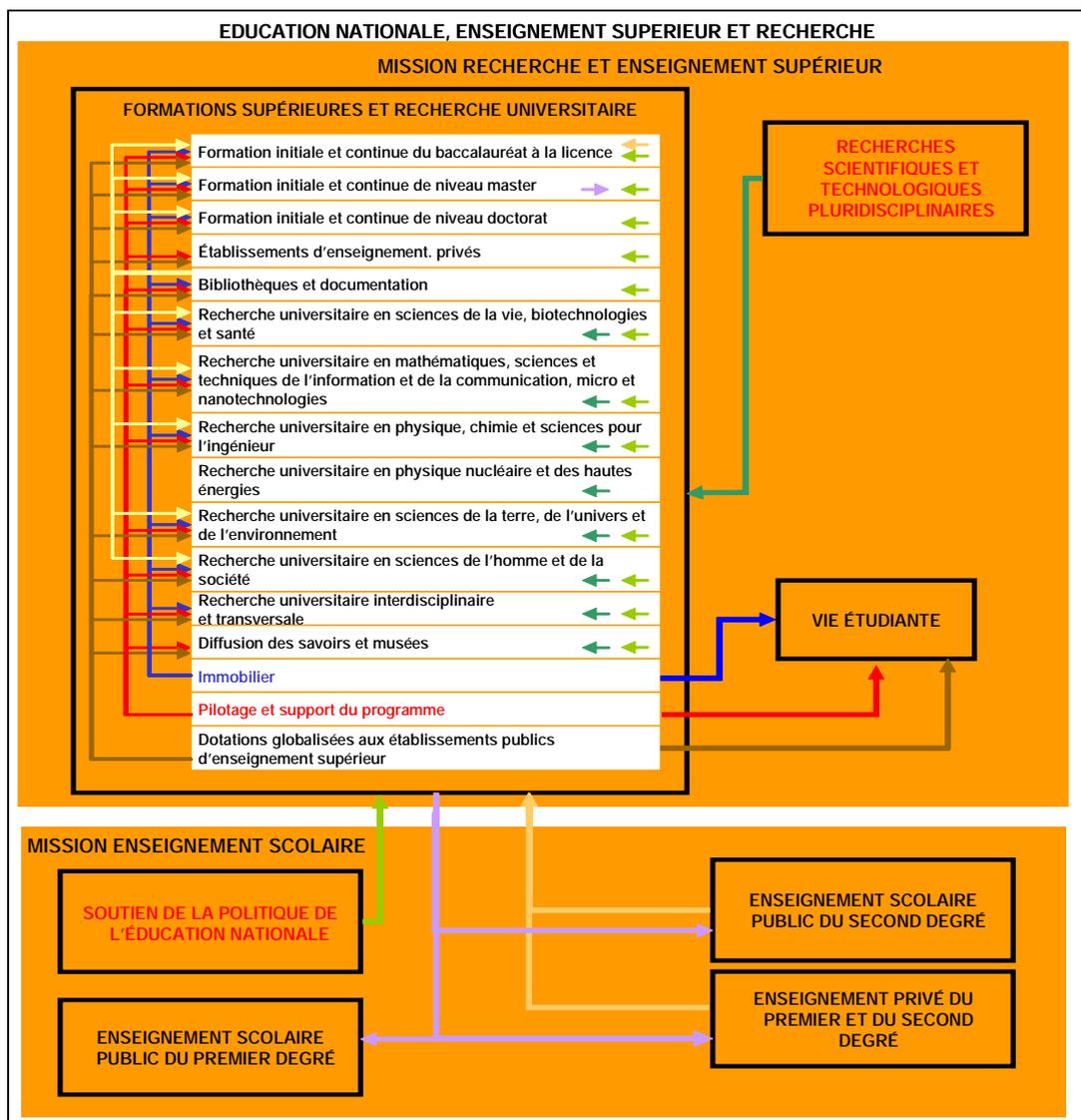
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 217 784 503	3 281 371 135	5 784 886 008
Formation initiale et continue de niveau master	1 924 735 478	2 900 292 984	2 863 055 322
Formation initiale et continue de niveau doctorat	496 374 946	677 581 962	681 356 487
Établissements d'enseignement privés	56 388 852	56 941 694	57 230 708
Bibliothèques et documentation	378 113 222	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	805 140 158	953 256 700	966 529 559
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	424 654 223	502 104 294	516 017 415
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	441 076 161	582 490 701	606 337 751
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966	1 262 966	1 264 546
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	122 844 460	164 682 129	166 770 520
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	951 113 117	1 059 517 059	1 074 286 606
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	398 586 775	402 499 456	403 576 671
Diffusion des savoirs et musées	84 720 949	86 927 663	88 504 145
Immobilier	1 289 860 829	36 116 103	0
Pilotage et support du programme	727 754 777	2 019 106	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	389 302 807	2 650 271	0
<b>Total</b>	<b>10 709 714 223</b>	<b>10 709 714 223</b>	<b>13 209 815 738</b>

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »****Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 080 854 293	+1 426 015 868	3 506 870 161	+225 499 026	+327 359 423
Formation initiale et continue de niveau master	1 854 744 993	+1 322 826 706	3 177 571 699	+277 278 715	+158 258 866
Formation initiale et continue de niveau doctorat	152 390 312	+248 114 519	400 504 831	-277 077 131	+119 146 837
Établissements d'enseignement privés	56 498 852	+1 037 562	57 536 414	+594 720	+6 597 307
Bibliothèques et documentation	470 484 125	-470 484 125	0	0	-631 113 033
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	507 397 901	+201 683 777	709 081 678	-244 175 022	-40 294 036
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	215 557 065	+106 686 115	322 243 180	-179 861 114	-16 448 191
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	368 232 006	+170 719 948	538 951 954	-43 538 747	-7 536 780
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 097 016	0	8 097 016	+6 834 050	-4 160 002
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 226 392	+52 249 903	175 476 295	+10 794 166	+11 535 325
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	615 611 610	+170 762 936	786 374 546	-273 142 513	+11 184 807
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	934 441 297	+7 332 756	941 774 053	+539 274 597	+692 605 029
Diffusion des savoirs et musées	90 174 598	+4 136 565	94 311 163	+7 383 500	-21 775 985
Immobilier	1 238 994 654	-1 204 302 803	34 691 851	-1 424 252	+34 691 851
Pilotage et support du programme	1 365 679 962	-1 361 890 976	3 788 986	+1 769 880	+1 018 690
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708	-674 888 751	4 625 957	+1 975 686	+4 630 199
<b>Total</b>	<b>10 761 899 784</b>	<b>0</b>	<b>10 761 899 784</b>	<b>+52 185 561</b>	<b>+645 700 307</b>

Les règles de déversement sont identiques à celles utilisées lors de la confection de l'analyse des coûts du projet annuel de performances (PAP) 2007. Ainsi, la ventilation interne au programme 150 concerne maintenant quatre actions du programme. L'action « Bibliothèques et documentation » est considérée comme une action soutien, elle est donc déversée comme les trois autres actions de soutien que sont : l'action « Immobilier », l'action « Pilotage et support du programme » et l'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur ».

Dans l'action « Bibliothèques » sont identifiés les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux développements des ressources documentaires et à l'amélioration de leur accessibilité pour les étudiants ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes, et de niveau international, pour les chercheurs.

Les crédits de l'action « Bibliothèques » sont ventilés :

- sur les actions « L », « M » et « D » en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau d'études ainsi que du poids des acquisitions documentaires qui représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement de l'action ;
- sur les actions de recherche universitaire (actions 6 à 12 du programme), au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs par action de recherche universitaire.

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties en fonction de leur principale utilisation.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire, à la nouvelle Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS.

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ». Une partie des crédits a été reventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction de l'enseignement supérieur.

L'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » comprend les dotations globales de fonctionnement (DGF) allouées aux établissements publics d'enseignement supérieur. Ces crédits ont vocation à être déversés sur les autres actions du programme. En loi de finances 2007, les crédits de cette action ont commencé à être transférés sur les autres actions du programme 150 lorsqu'il était possible de connaître l'utilisation finale des crédits. 386 M€ ont ainsi été transférés en loi de finances et 389 M€ sont restés sur l'action en prévision.

En analyse des coûts, les crédits de cette action sont reventilés sur les autres actions selon les modalités suivantes qui découlent du modèle « San Rémo », en cours de refonte :

\* le fonctionnement pédagogique sur les actions « L », « M » et « D » à partir du ratio de l'effectif des doctorants rapporté aux effectifs étudiants totaux (soit 4,28 %) pour l'action « D », à partir des charges d'enseignement pour les actions « L » et « M » ;

\* la compensation du sous-encadrement en personnels enseignants sur l'ensemble des actions « L » et « M » sur la même base ;

\* la compensation du sous-encadrement en personnels IATOS sur l'ensemble des actions selon la structure retenue pour la répartition du titre 2 ;

\* le fonctionnement logistique sur des bases analogues à celles de l'action « Immobilier ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Préalablement aux opérations de déversement internes et externes, il a été procédé à la ventilation des dépenses de personnels imputées en gestion sur l'action 99 « Dépenses de personnels à reventiler ». S'agissant du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », près de la moitié des dépenses de personnel n'a pas été imputée en gestion au niveau des actions (3 786 M€) mais sur l'article de regroupement 99. La ventilation de ces dépenses sur les différentes actions du programme a été effectuée sur la base des informations communiquées par les établissements d'enseignement supérieur sur la répartition de l'activité des agents (enquête Cosmos sur le suivi des emplois). En prévision, les dépenses de personnels avaient été réparties sur la base de clefs de répartition issus du modèle SAN REMO. L'écart entre la ventilation des dépenses de personnels en prévision et celle réalisée en exécution explique pour plus de 68 % l'écart existant entre prévision et réalisation à l'issue des opérations de ventilation externe.

Le solde est imputable aux dépenses hors T2 des actions de soutien qui ont enregistré une hausse, notamment en raison de l'imputation, en gestion, de dépenses qui avaient été prévues initialement sur des actions de politique publique. Il s'avère ainsi que la dépense exécutée au titre de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » s'est élevée à 679 M€, soit +290 M€ par rapport à la prévision. Les raisons de cet écart entre prévision et exécution de l'action 16 sont explicitées au sein de la JPE du programme au niveau des éléments transversaux.

Ensuite, du fait des clés de répartition retenues, qui prennent particulièrement en compte les effectifs d'étudiants en formation, ce sont les actions 1 « Licence » et l'action 2 « Master » qui enregistrent les reventilations les plus importantes avec respectivement + 1 426 M€ et + 1 322 M€.

Les écarts positifs importants entre les résultats après ventilation interne du PAP et du RAP sur l'action 1 « L » +225,5 M€, sur l'action 2 « M » + 277,3 M€ et surtout sur l'action 12 « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » + 539,3 M€ ont pour origine principale les écarts constatés sur les dépenses de personnel.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	3 506 870 161	+1 469 261 706	4 976 131 867	-808 754 141	+337 886 722
Formation initiale et continue de niveau master	3 177 571 699	-37 042 233	3 140 529 466	+277 474 144	+129 359 273
Formation initiale et continue de niveau doctorat	400 504 831	+3 809 580	404 314 411	-277 042 076	+120 984 312
Établissements d'enseignement privés	57 536 414	+291 697	57 828 111	+597 403	+6 763 204
Bibliothèques et documentation	0	0	0	0	-633 125 296
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	709 081 678	+13 050 191	722 131 869	-244 397 690	-94 853 139
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	322 243 180	+13 775 360	336 018 540	-179 998 875	-68 689 242
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 951 954	+23 675 351	562 627 305	-43 710 446	-66 899 017
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 097 016	+855	8 097 871	+6 833 325	-4 159 147
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	175 476 295	+2 055 513	177 531 808	+10 761 288	-2 764 122
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	786 374 546	+14 508 848	800 883 394	-273 403 212	-69 404 414
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	941 774 053	+1 029 898	942 803 951	+539 227 280	+692 927 452
Diffusion des savoirs et musées	94 311 163	+1 894 427	96 205 590	+7 701 445	-22 291 514
Immobilier	34 691 851	-34 691 850	1	+1	+1
Pilotage et support du programme	3 788 986	-3 788 986	0	0	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	4 625 957	-4 625 957	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10 761 899 784</b>	<b>+1 463 204 400</b>	<b>12 225 104 184</b>	<b>-984 711 554</b>	<b>+325 735 073</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 463 204 400</b>
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-168 415 595
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+25 650 665
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 241 873 182
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-56 607 658
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-65 065 425
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+43 106 795

La dépense complète du programme a été reconstituée de la façon suivante :

- des dépenses venant du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », principalement les contrats CIFRE, ont été intégrées aux dépenses du programme,
- des dépenses du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrés pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur.
- les dépenses de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) exécutées les programmes « Enseignement privé du premier et du second degrés » et « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputées sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les clés de déversement de ces dépenses sont identiques à celles utilisées pour le déversement des crédits dans le projet annuel de performances. Par contre, il faut noter que la structure des programmes a été changée par voie parlementaire en loi de finances 2007. Deux programmes qui étaient

distingués lors du PLF : l'ex programme 172 « Orientation et pilotage de la recherche » (avec 4 actions) et le programme 194 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (10 actions) ont fusionné pour donner le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (14 actions). De ce fait, le programme 172 a changé de dénomination entre l'analyse des coûts du PLF 2007 et de ce RAP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

L'écart le plus important concerne la dépense complète de l'action « Licence » et a pour origine le déversement des dépenses relatives aux STS et CPGE. Alors que la loi de finances initiale enregistrait un déversement externe de 2 504 M€ en provenance de la mission « Enseignement scolaire », ce déversement n'est que de 1 469 M€ sur la dépense exécutée. Cette baisse de 41 % est consécutive à la dépense de personnel constatée sur cette action à l'issue de la gestion 2007. Cette diminution s'explique par les difficultés d'imputation de la rémunération d'un agent dont l'activité relève de plusieurs actions, ce qui est le cas d'un enseignant professant en STS ou en CPGE. Sur la mission « enseignement scolaire », l'imputation d'un enseignant dont l'activité relève de plusieurs actions est réalisée en fonction de son activité principale. Dans ces conditions, les rémunérations des professeurs de STS ou de CPGE ont souvent été imputées sur une autre action que l'action « Post-baccalauréat en lycée ». Cette moindre dépense sur l'action « post-baccalauréat » conduit de facto à diminuer de 1035 M€ le déversement sur l'action « Licence ».

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 094 494 912	+1 264 391 981	+1 518 804 775	4 877 691 668	+341 913 831
Formation initiale et continue de niveau master	1 868 038 669	+1 168 097 603	-37 042 233	2 999 094 039	+81 342 709
Formation initiale et continue de niveau doctorat	153 459 467	+235 618 305	+3 809 580	392 887 352	+115 111 781
Établissements d'enseignement privés	57 348 852	+1 047 405	+291 699	58 687 956	+7 611 891
Bibliothèques et documentation	472 951 096	-472 951 096	0	0	-619 038 952
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	510 760 160	+178 425 072	+12 668 534	701 853 766	-102 230 778
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	222 216 114	+96 441 294	+13 573 813	332 231 221	-67 881 261
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	371 252 975	+140 082 946	+23 465 228	534 801 149	-79 637 758
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 181 225	0	+852	8 182 077	-4 075 662
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 946 167	+45 662 934	+1 995 486	171 604 587	-5 253 014
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	621 856 523	+164 036 275	+14 058 581	799 951 379	-66 906 173
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	942 590 120	+7 400 997	+944 135	950 935 252	+709 638 185
Diffusion des savoirs et musées	90 494 781	+4 175 183	+1 920 302	96 590 266	-21 953 310
Immobilier	805 297 313	-782 748 988	-22 548 325	0	0
Pilotage et support du programme	1 378 616 036	-1 374 791 160	-3 824 876	0	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708	-674 888 751	-4 625 957	0	0
<b>Totaux</b>	<b>10 401 019 118</b>	<b>0</b>	<b>+1 523 491 594</b>	<b>11 924 510 712</b>	<b>+288 641 489</b>

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 523 491 594</b>
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-194 223 172
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+25 650 665
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 265 608 674
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-55 244 146
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-65 065 425
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+30 999 158

**ANALYSE DES COÛTS COMPLETS**

Le coût direct des actions du programme est affecté de la manière suivante par les postes de charges issues des données de la comptabilité de l'État :

- effet majorant des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice, dont l'article 99 reventilé (source : INDIA),
- effet majorant des provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE),
- effet majorant des provisions pour litiges (source : DGCP),
- effet minorant des reprises sur provisions pour litiges (source INDIA compte 78),
- effet minorant des reprises sur provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE).

Concernant les charges à payer du programme 150, elles concernent les « charges à payer » sur immobilisations (37,6 M€).

Par ailleurs, les opérations d'inventaire réalisées à la clôture de l'exercice 2006 avaient considérées comme « provisions pour charges » le montant des AE engagées non mandatées sur les opérations relative à la mise en sécurité des bâtiments universitaires, dans la mesure où les arrêtés de notification des AE ne comportaient pas d'échéancier de paiement.

Cette analyse a été remise en cause par la Cour des Comptes, certificateur des Comptes de l'Etat. Il a donc été procédé, lors des opérations d'inventaire de l'exercice 2007, à une reprise totale des provisions. Le solde des subventions a été enregistré en « charges à payer ».

Dans ces conditions, le coût complet du programme s'affiche à 10 401 M€ contre 10 761 M€ pour la dépense exécutée, soit un écart de 360 M€.

Cet écart est consécutif à l'absence de prise en compte au sein du volet « coûts » des financements destinés à la construction universitaire dans l'action 14 « Immobilier », imputés sur les Titre 5 et 7.

En effet, de façon générale, les dépenses d'immobilisations sont intégrées au coût du programme par le biais des dotations aux amortissements. Or le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » n'enregistre pas de charges d'amortissement car les biens mis à disposition des établissements universitaires par l'État sortent du patrimoine l'État. Les charges d'amortissement sont donc constatées dans la comptabilité des établissements et non dans celle de l'État. Elles ne sont donc pas intégrées au coût du programme.

Pour autant, ces financements de l'État constituent bien un coût pour le programme.

Si contrairement au RAP précédent, les charges à payer sont bien comptabilisées, il reste que le retrait des financements en faveur des constructions universitaires limite la portée de l'exercice « coûts complets » pour ce programme, en l'absence de consolidation des comptes de l'État et de ses opérateurs.

Pour l'exercice 2007, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les **dépenses exécutées** du programme s'élèvent à 10.762 M€, soit 100,5 % de la prévision en LFI ;
- les **dépenses exécutées** après ventilation s'élèvent à 12.225 M€, soit 92,5 % des prévisions ;
- le **coût direct** du programme s'affiche à un montant de 10 401 M€ ;
- le **coût complet du programme**, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 11.923 M€.



# PROGRAMME 231

---

## PROGRAMME 231

**VIE ÉTUDIANTE**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	144
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	146
Rappel de la présentation du programme	155
Objectifs et indicateurs de performance	157
Justification au premier euro	164
Opérateurs	175
Analyse des coûts du programme et des actions	181

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

Le programme 231 est le principal instrument du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser l'égalité des chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Le système d'aides sociales relevant de la responsabilité du ministère chargé de l'enseignement supérieur a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

En 2006, le rapport sur « les aides sociales aux étudiants » rendu par le député Laurent Wauquiez a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'ensemble du dispositif dans le sens d'une plus grande lisibilité, d'une efficacité plus immédiate et d'une équité renforcée. En juillet 2007, la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé cinq grands chantiers pour définir une nouvelle politique de l'enseignement supérieur, dont celui portant sur la vie étudiante. A l'issue des concertations menées pendant l'été 2007 avec les différents partenaires, les axes d'une stratégie pluriannuelle d'amélioration des conditions de vie étudiante ont été ainsi définis. La refonte du système des aides financières entrera pleinement en application à la rentrée universitaire 2008-2009.

L'année 2007 se caractérise par le renforcement de mesures prises précédemment et la confirmation de résultats positifs obtenus en 2006.

L'amélioration du taux de paiement des bourses sur critères sociaux amorcée en 2006 se poursuit en 2007 et dépasse les prévisions de l'indicateur s'y rapportant. Le pourcentage de boursiers sur critères sociaux pris en charge avant le 30 décembre 2007 est de 94,5% contre 92,3% en 2006 et concernent 418 859 étudiants. Cette progression résulte d'une part d'une meilleure organisation du circuit de gestion des bourses et d'autre part, de la mobilisation des différents acteurs, CROUS, établissements d'enseignement supérieur et trésoreries générales.

L'allocation d'installation étudiante, dont l'objectif est d'alléger les coûts de la rentrée universitaire, a été reconduite pour l'année universitaire 2007-2008. Prévues pour 77 000 étudiants, ce sont en fait 83 173 étudiants qui en ont bénéficié en 2006-2007. Au 31 décembre 2007, la CNAF dénombrait 64 611 bénéficiaires contre 64 796 fin 2006.

L'année 2007 voit aussi, en matière de logement étudiant, la montée en charge du plan Anciaux dont la réalisation, dans les deux premières années suivant son lancement, s'était heurtée à des difficultés prévisibles : l'obtention des financements, la recherche et l'acquisition des terrains, l'envolée des coûts de la construction, la disponibilité des entreprises. Cette progression s'illustre par la construction de 3 240 logements en 2007 contre 2 064 en 2006 et par la réhabilitation de 5 312 logements en 2007 contre 3 637 en 2006.

L'année 2007 est également marquée par l'effort sans précédent accompli en faveur des étudiants handicapés. Une mesure nouvelle de 7,5 M€ a été prévue en loi de finances afin d'accompagner les opérateurs dans la prise en charge des nouvelles responsabilités en matière d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés définies par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces crédits permettent aux établissements d'enseignement supérieur, de financer des aides individuelles adaptées aux situations, à la gravité et à la nature du handicap et des dispositifs structurels et collectifs comme la création de services d'accueil et la création de matériel spécifique. En outre, une charte université/handicap a été signée en septembre 2007 entre le ministère de l'enseignement supérieur, le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité et la conférence des présidents d'université. Ce sont près de 12 000 étudiants handicapés qui sont actuellement inscrits dans nos établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, sans attendre la refonte du système des aides sociales, la ministre a décidé afin d'améliorer le pouvoir d'achat des étudiants une revalorisation de 2,5% des plafonds de ressources et des taux de bourses à la rentrée universitaire 2007-2008 au lieu de 1,5% prévu en loi de finances.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

- INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.
- INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.
- INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers
- INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

### ■ OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

- INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.
- INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres
- INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

### ■ OBJECTIF 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

- INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

### ■ OBJECTIF 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles

- INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	<b>Aides directes</b>		22 455 145 44 901 487	1 411 772 767 1 386 928 168	7 048 980 1 513 624	<b>1 441 276 892</b> <b>1 433 343 279</b>	1 446 276 892
02	<b>Aides indirectes</b>		222 485 814 238 672 514	6 487 425 7 098 767		<b>228 973 239</b> <b>245 771 281</b>	228 973 239
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	73 000 068 68 960 257	33 603 373 31 391 831	5 447 066 5 337 669		<b>112 050 507</b> <b>105 689 757</b>	112 050 507
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>		64 579 066 68 696 751	30 000		<b>64 609 066</b> <b>68 696 751</b>	64 609 066
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>73 000 068</b>	<b>343 123 398</b>	<b>1 423 737 258</b>	<b>7 048 980</b>	<b>1 846 909 704</b>	<b>1 851 909 704</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+3 700 469		<b>+3 700 469</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-11 229		+3 654 071		<b>+3 642 842</b>	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>		<b>72 988 839</b>		<b>1 781 264 176</b>		<b>1 854 253 015</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>68 960 257</b>	<b>383 662 583</b>	<b>1 399 364 604</b>	<b>1 513 624</b>	<b>1 853 501 068</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	<b>Aides directes</b>		22 455 145 14 822 010	1 411 772 767 1 416 189 625	7 048 980 2 290 158	<b>1 441 276 892</b> <b>1 433 301 793</b>	1 446 276 892
02	<b>Aides indirectes</b>		222 485 814 238 671 349	6 487 425 7 099 931		<b>228 973 239</b> <b>245 771 280</b>	228 973 239
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	73 000 068 68 960 257	33 603 373 31 422 514	5 447 066 5 339 171		<b>112 050 507</b> <b>105 721 942</b>	112 050 507
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>		64 579 066 68 696 751	30 000		<b>64 609 066</b> <b>68 696 751</b>	64 609 066
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>73 000 068</b>	<b>343 123 398</b>	<b>1 423 737 258</b>	<b>7 048 980</b>	<b>1 846 909 704</b>	<b>1 851 909 704</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+3 700 469		<b>+3 700 469</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-11 229		+3 891 584		<b>+3 880 355</b>	
<b>Totaux des CP ouverts</b>		<b>72 988 839</b>		<b>1 781 501 689</b>		<b>1 854 490 528</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>68 960 257</b>	<b>353 612 624</b>	<b>1 428 628 727</b>	<b>2 290 158</b>	<b>1 853 491 766</b>	

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006							
01	<b>Aides directes</b>		22 455 145 134 187 426	1 346 976 504 1 316 811 057	7 048 980 2 265 195	<b>1 376 480 629</b>	<b>1 382 480 629</b> <b>1 453 263 678</b>
02	<b>Aides indirectes</b>		226 065 820 190 158 510	1 147 419 5 114 274		<b>227 213 239</b>	<b>227 213 239</b> <b>195 272 784</b>
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	44 173 405 44 488 728	27 129 350 24 785 414	4 287 389 5 297 811		<b>75 590 144</b>	<b>75 590 144</b> <b>74 571 953</b>
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>		59 128 953 72 144 528	1 500		<b>59 130 453</b>	<b>59 130 453</b> <b>72 144 528</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>44 173 405</b>	<b>334 779 268</b>	<b>1 352 412 812</b>	<b>7 048 980</b>	<b>1 738 414 465</b>	<b>1 744 414 465</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>44 488 728</b>	<b>421 275 878</b>	<b>1 327 223 142</b>	<b>2 265 195</b>		<b>1 795 252 943</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006							
01	<b>Aides directes</b>		22 455 145 23 347 114	1 346 976 504 1 426 026 120	7 048 980 3 597 605	<b>1 376 480 629</b>	<b>1 382 480 629</b> <b>1 452 970 839</b>
02	<b>Aides indirectes</b>		226 065 820 190 158 510	1 147 419 5 094 547		<b>227 213 239</b>	<b>227 213 239</b> <b>195 253 057</b>
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	44 173 405 44 488 728	27 129 350 24 808 294	4 287 389 5 395 672		<b>75 590 144</b>	<b>75 590 144</b> <b>74 692 694</b>
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>		59 128 953 72 144 528	1 500		<b>59 130 453</b>	<b>59 130 453</b> <b>72 144 528</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>44 173 405</b>	<b>334 779 268</b>	<b>1 352 412 812</b>	<b>7 048 980</b>	<b>1 738 414 465</b>	<b>1 744 414 465</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>44 488 728</b>	<b>310 458 446</b>	<b>1 436 516 339</b>	<b>3 597 605</b>		<b>1 795 061 118</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Aides directes	1 432 915 832
02	Aides indirectes	245 766 782
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	107 079 614
04	Pilotage et animation du programme	68 844 066
<b>Total</b>		<b>1 854 606 294</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	44 488 728	73 000 068	68 960 257	44 488 728	73 000 068	68 960 257
Rémunérations d'activité	27 438 818	46 129 129	42 506 969	27 438 818	46 129 129	42 506 969
Cotisations et contributions sociales	16 871 189	26 620 281	26 163 680	16 871 189	26 620 281	26 163 680
Prestations sociales et allocations diverses	178 721	250 658	289 608	178 721	250 658	289 608
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	421 275 878	343 123 398	383 662 583	310 458 446	343 123 398	353 612 624
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	112 802 774	3 000 000	33 450 481	2 372 475	3 000 000	3 463 402
Subventions pour charges de service public	308 473 104	340 123 398	350 212 102	308 085 971	340 123 398	350 149 222
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	1 327 223 142	1 423 737 258	1 399 364 604	1 436 516 339	1 423 737 258	1 428 628 727
Transferts aux ménages	1 318 379 309	1 412 935 186	1 388 680 009	1 427 530 661	1 412 935 186	1 417 944 132
Transferts aux autres collectivités	8 843 833	10 802 072	10 684 595	8 985 678	10 802 072	10 684 595
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	2 265 195	7 048 980	1 513 624	3 597 605	7 048 980	2 290 158
Prêts et avances	2 265 195	7 048 980	1 513 624	3 597 605	7 048 980	2 290 158
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>1 846 909 704</b>			<b>1 846 909 704</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-11 229			-11 229	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+7 354 540			+7 592 053	
<b>Totaux (*)</b>	<b>1 795 252 943</b>	<b>1 854 253 015</b>	<b>1 853 501 068</b>	<b>1 795 061 118</b>	<b>1 854 490 528</b>	<b>1 853 491 766</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	3 053 736	5 000 000	3 700 469	3 053 736	5 000 000	3 700 469
<b>Totaux</b>	<b>3 053 736</b>	<b>5 000 000</b>	<b>3 700 469</b>	<b>3 053 736</b>	<b>5 000 000</b>	<b>3 700 469</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/04/2007					11 229		11 229	
12/09/2007						660 000		660 000
<b>Totaux</b>					<b>11 229</b>	<b>660 000</b>	<b>11 229</b>	<b>660 000</b>

## DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2007		4 120 000		4 120 000				

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		194 071		194 071	0	0	0	0
30/03/2007				237 513	0	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>194 071</b>		<b>431 584</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2007	0	45 846	0	45 846				
27/02/2007	0	23 229	0	23 229				
15/02/2007	0	81 019	0	81 019				
05/03/2007	0	222 333	0	222 333				
06/03/2007	0	89 005	0	89 005				
08/03/2007	0	36 602	0	36 602				
09/03/2007	0	90 949	0	90 949				
12/03/2007	0	7 574	0	7 574				
15/03/2007	0	36 871	0	36 871				
19/03/2007	0	7 843	0	7 843				
20/03/2007	0	8 124	0	8 124				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/03/2007	0	36 735	0	36 735				
26/03/2007	0	134 876	0	134 876				
29/03/2007	0	37 186	0	37 186				
16/04/2007	0	228 108	0	228 108				
17/04/2007	0	44 225	0	44 225				
24/04/2007	0	61 721	0	61 721				
26/04/2007	0	26 561	0	26 561				
03/05/2007	0	55 815	0	55 815				
11/05/2007	0	88 930	0	88 930				
15/05/2007	0	47 374	0	47 374				
11/06/2007	0	218 262	0	218 262				
12/06/2007	0	10 292	0	10 292				
14/06/2007	0	9 703	0	9 703				
18/06/2007	0	60 349	0	60 349				
19/06/2007	0	19 850	0	19 850				
26/06/2007	0	65 219	0	65 219				
03/07/2007	0	111 314	0	111 314				
10/07/2007	0	24 113	0	24 113				
26/07/2007	0	170 499	0	170 499				
14/08/2007	0	148 367	0	148 367				
16/08/2007	0	6 406	0	6 406				
21/08/2007	0	11 673	0	11 673				
24/08/2007	0	20 563	0	20 563				
28/08/2007	0	13 284	0	13 284				
04/09/2007	0	19 397	0	19 397				
06/09/2007	0	74 088	0	74 088				
11/09/2007	0	16 055	0	16 055				
14/09/2007	0	25 200	0	25 200				
18/09/2007	0	17 536	0	17 536				
20/09/2007	0	31 235	0	31 235				
25/09/2007	0	20 101	0	20 101				
02/10/2007	0	90 889	0	90 889				
11/10/2007	0	39 759	0	39 759				
15/10/2007	0	55 299	0	55 299				
19/10/2007	0	19 331	0	19 331				
23/10/2007	0	40 403	0	40 403				
25/10/2007	0	27 941	0	27 941				
30/10/2007	0	23 763	0	23 763				
02/11/2007	0	28 851	0	28 851				
06/11/2007	0	16 748	0	16 748				
12/11/2007	0	101 968	0	101 968				
16/11/2007	0	49 234	0	49 234				
19/11/2007	0	29 155	0	29 155				
23/11/2007	0	22 056	0	22 056				
27/11/2007	0	14 999	0	14 999				
30/11/2007	0	32 433	0	32 433				
04/12/2007	0	36 703	0	36 703				
07/12/2007	0	19 371	0	19 371				
11/12/2007	0	46 807	0	46 807				
13/12/2007	0	55 969	0	55 969				
18/12/2007	0	234 388	0	234 388				
21/12/2007	0	55 758	0	55 758				
28/12/2007	0	70 972	0	70 972				
07/01/2008	0	42 554	0	42 554				

## Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/01/2008	0	40 686	0	40 686				
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>3 700 469</b>	<b>0</b>	<b>3 700 469</b>				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>	<b>0</b>	<b>8 014 540</b>	<b>0</b>	<b>8 252 053</b>	<b>11 229</b>	<b>660 000</b>	<b>11 229</b>	<b>660 000</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>3</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
110238	<b>Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur (étudiants modestes)</i> <i>Bénéficiaires : 17.000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 2005 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 200 terdecies</i>	1	5	1
110242	<b>Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires : 989.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : bonne - Création : 1992 - Dernière modification substantielle : 2002 - CGI : 199 quater F</i>	165	165	175
120132	<b>Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Développer les boulots d'été des lycéens et étudiants</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification substantielle : 2007 - CGI : 81-36°</i>	10	30	10
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>176</b>	<b>200</b>	<b>186</b>

<sup>3</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(En millions d'euros)

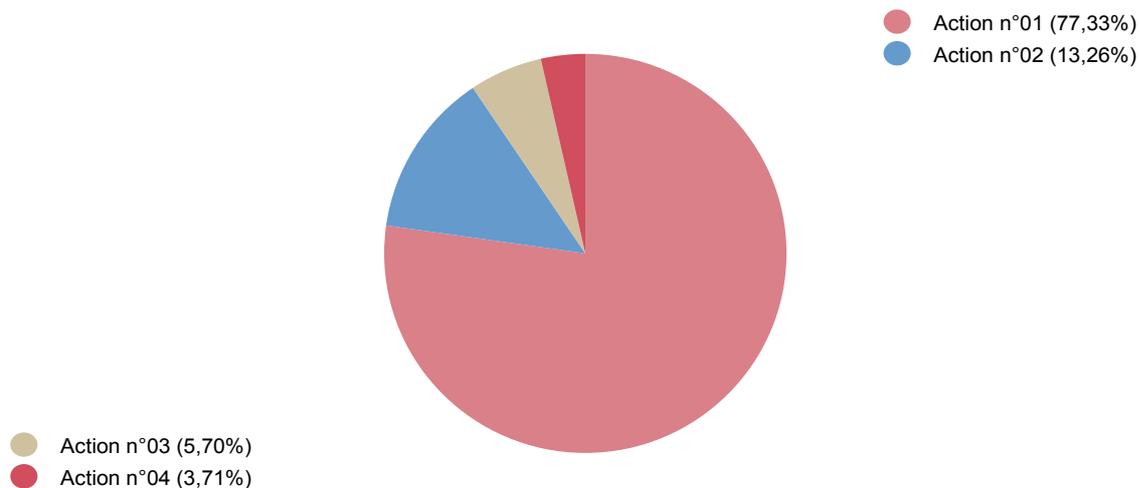
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
120109	<p><b>Exonération du salaire des apprentis</b> Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Développer l'apprentissage</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : bonne - Création : 1977 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 81 bis</i></p>	200	220	220
120110	<p><b>Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants</b> Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Augmenter les stages en entreprises</i> <i>Bénéficiaires : 1.200.000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1958 - Dernière modification substantielle : 1958 - CGI : DA</i></p>	30	30	35
410102	<p><b>Exonération de la taxe sur les salaires afférente au personnel des cantines</b> Taxe sur les salaires</p> <p><i>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</i> <i>Bénéficiaires : 20.000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1969 - Dernière modification substantielle : 2001 - CGI : DA</i></p>	1	1	1
730207	<p><b>Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA</b> Taxe sur la valeur ajoutée</p> <p><i>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 1968 - Dernière modification substantielle : 1969 - CGI : 279-a bis</i></p>	740	780	760
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>971</b>	<b>1 031</b>	<b>1 016</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Aides directes	1 433 343 279	1 433 301 793	1 437 796 019	1 432 915 832	1 437 442 181
02	Aides indirectes	245 771 281	245 771 280	353 528 499	245 766 782	341 524 064
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	105 689 757	105 721 942	106 838 609	107 079 614	108 203 773
04	Pilotage et animation du programme	68 696 751	68 696 751	0	68 844 066	0
<b>Totaux</b>		<b>1 853 501 068</b>	<b>1 853 491 766</b>	<b>1 898 163 127</b>	<b>1 854 606 294</b>	<b>1 887 170 018</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise deux grands objectifs : en premier lieu, promouvoir une égalité d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite, en second lieu, assurer un suivi sanitaire efficace de la population étudiante, développer ses pratiques des activités sportives et culturelles et son engagement dans la vie démocratique et associative.

L'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aides sociales performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des milieux les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant l'amélioration des conditions de vie des étudiants et, en particulier, des étudiants handicapés.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études, prêts d'honneur, allocation d'installation étudiante.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

### Acteurs et pilotage du programme

Le directeur général de l'enseignement supérieur, responsable du programme, s'appuie dans la mise en œuvre de la politique d'aide sociale en faveur des étudiants, d'une part sur le réseau des œuvres universitaires constitué du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS) et d'autre part, sur les établissements d'enseignement supérieur.

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires a pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France (logement et restauration essentiellement, mais aussi bourses, aides sociales accès à la culture, offre d'emplois temporaires) ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les établissements d'enseignement supérieur ont, quant à eux, en charge la prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles et associatives.

Le pilotage du programme repose notamment sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs qui précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

#### INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	79	78	78,5	78,5	74	80
Employés, Ouvriers	%	42	40	45	45	40	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	57	56	56	56	55	60

#### Commentaires techniques :

Source des données : DEPP-INSEE

#### INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	29,1	29,1	29,5	29,3	29,3	32
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	18,9	19,3	18	19,4	19,4	20
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	13,7	13,7	10,9	14	14	12

#### Commentaires techniques :

Source des données : DEPP

#### INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%						
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%						
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%						
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%						

#### Commentaires techniques :

Source des données : DEPP

Indicateur en cours de construction.

### INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre	Nombre	364 419	373 443	-		401 177	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	81,4	83,12	86	85	91,4	90
Nombre	Nombre	405 857	414 427	-		418 859	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	90,7	92,2	94	93	95,4	96

#### Commentaires techniques :

Source des données : CNOUS-DGES

### ANALYSE DES RÉSULTATS

#### Indicateur 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'évolution du pourcentage des étudiants âgés de 20/21 ans ayant accès à l'enseignement supérieur selon leur catégorie socioprofessionnelle ; il doit donner une vision des chances qu'à un jeune de poursuivre des études supérieures suivant son milieu social d'origine.

Il est établi à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE qui, depuis 2003, est effectuée tout au long de l'année, en continu ; les ménages étant interrogés sur six trimestres consécutifs. Si ces derniers sont interrogés plus souvent, en revanche, leur échantillon a diminué. Or, la principale limite de cet indicateur tient à la faiblesse des échantillons qui diminue la représentativité des évolutions d'année en année. Il est en fait plus adapté qu'un suivi annuel chiffré.

Ainsi, on relève dans le réalisé 2007 que l'accès à l'enseignement supérieur des enfants d'employeurs, cadres et professions intermédiaires diminue de 4 points par rapport à 2006. Or, comme ces résultats ont été obtenus à partir d'un échantillon aléatoire de seulement 1 000 personnes, la variation de 4 entre deux années n'est pas statistiquement significative.

Pendant, cet indicateur reste pertinent pour fournir une tendance sur le moyen terme. Il illustre bien que les étudiants des catégories sociales les plus favorisées sont toujours fortement représentés par comparaison aux jeunes des catégories les plus modestes.

L'évolution de cet indicateur est attendue à la hausse. Les causes de cette progression sont plurielles et beaucoup dépendent du parcours dans le secondaire et des politiques éducatives mises en oeuvre. L'accès à l'enseignement supérieur est lié à l'obtention ou non du baccalauréat et ensuite du type de baccalauréat obtenu. Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures au baccalauréat général, qui conduit naturellement à la poursuite d'études, est nettement plus élevé que celui des enfants d'ouvriers. A l'inverse, l'écart entre les taux de réussite pour ces mêmes catégories sociales au baccalauréat professionnel qui, lui, n'a pas vocation à conduire à l'enseignement supérieur, est minimal.

Les aides financières proposées aux étudiants issus de milieu modeste jouent un rôle d'attractivité. Le chantier lancé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en septembre 2007 sur les conditions de vie étudiante, doit avoir un impact positif sur l'évolution de cet indicateur. La réforme du système d'aides sociales aux étudiants vise, outre une simplification des dispositifs actuels, une augmentation du pouvoir d'achat des étudiants et devrait donc attirer dans l'enseignement supérieur, plus de jeunes issus de milieux défavorisés. Cette politique d'ouverture s'est d'ores et déjà traduite par une augmentation significative des plafonds de ressources et des taux de bourse à la rentrée universitaire 2007-2008 (+2,5%), la création d'un 6<sup>ème</sup> échelon de bourse pour les étudiants les plus défavorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la généralisation à partir de la rentrée universitaire 2008 d'un complément mérite pour tout bachelier mention très bien, éligible à une bourse sur critères sociaux, et quelque soit la filière d'études choisie.

Le plan Anciaux en faveur du logement social étudiant participe également à l'amélioration de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur, la rareté et la cherté des logements étudiants pouvant dissuader d'entreprendre des études. Il est à noter que l'allocation d'installation étudiante d'un montant de 300€ a été attribuée en 2006-2007 à 83 000 étudiants boursiers sur critères sociaux et leur a ainsi permis d'alléger le coût de la rentrée universitaire. Cette mesure est reconduite en 2007-2008.

Indicateur 1.2 : Evolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon le niveau de formation

Cet indicateur permet d'apprécier la part, dans les trois niveaux d'études de l'enseignement supérieur, Licence-Master-Doctorat, des enfants d'ouvriers et d'employés. Il est construit à partir de données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), sachant que sa fiabilité dépend de la qualité des renseignements fournis par les étudiants eux-mêmes. Or, la rubrique « catégorie socioprofessionnelle de vos parents » est mal ou pas renseignée, particulièrement au niveau D.

Les résultats obtenus en 2007 sont légèrement supérieurs à ceux de 2006, mais la variation est trop faible pour être significative.

Cet indicateur a vocation à évoluer à la hausse. L'amélioration des dispositifs d'aide sociale aux étudiants évoquée ci-dessus doit y contribuer. La reconnaissance du mérite tout au long du parcours universitaire pourrait encourager les étudiants de milieu modeste non seulement à poursuivre des études supérieures, mais aussi à choisir des filières longues.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite des boursiers

Cet indicateur est en cours de construction. Son renseignement est lié au suivi d'une cohorte d'étudiants boursiers entrés en première année de licence à la rentrée universitaire 2006-2007, date de la généralisation de la nouvelle version de l'application de la gestion des aides (AGLAE) qui intègre l'attribution pour chaque étudiant boursier, d'un identifiant national. Il ne sera exploitable que pour le RAP 2009.

C'est au travers de cet indicateur que pourra s'évaluer l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Cependant, la population des boursiers étant différente de celle des étudiants en général, il conviendra d'étudier l'effet structure de cette population.

Indicateur 1.4 : Taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre

Les taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre 2007 s'élèvent respectivement à 91,4% et 95,4%, ce qui représente une hausse sensible par rapport à l'année précédente déjà marquée par une amélioration des versements. La prévision est même nettement dépassée. Plusieurs facteurs en sont la cause. La ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est engagée pour un paiement plus rapide et plus important des bourses en début d'année universitaire. Aussi, les services des CROUS se sont mobilisés à cet effet et un travail d'anticipation, effectué dès la fin du mois d'août, a permis des mises en paiement beaucoup plus tôt : à la fin du mois de septembre 2007, ce sont 49,8% des premières mensualités qui ont été payées au lieu de 16% en 2006. En conséquence, le taux de paiement de fin novembre a progressé de 8,28 points. En outre, la mobilisation de tous les moyens (le redéploiement de crédits au sein du programme 231 dont une mesure de fongibilité asymétrique et l'intervention d'un décret de virement) ont contribué à l'amélioration du taux de paiement de fin décembre. Une autre cause a également joué : la diminution des effectifs boursiers sur critères sociaux pour l'année universitaire 2006-2007.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

## INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,5	30,5	30,5	32,3	32,4	31,2
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	9	6	6	7	5
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	6	6	7	8	9	7

**Commentaires techniques :**

Source des données : CNOUS-CROUS

## INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5		3,4	3,7			4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5		2,8	3,2			4

**Commentaires techniques :**

Source des données : Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Cet indicateur est fondé sur les enquêtes triennales établies et exploitées par l'OVE

## INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2007 Cible PAP 2007
Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas (1)	€/lit	1 904	1 972	1820	2 098	2 090	1820
Coût du repas (2)	€/repas	4,67	4,77	4,85	4,85	4,99	4,85

**Commentaires techniques :**

Source des données : CNOUS-CROUS

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## Indicateur 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logement

Cet indicateur permet d'apprécier la progression du taux de couverture des besoins en logement social pour les étudiants boursiers. Le calcul résulte du rapport entre le nombre de places disponibles au cours de l'année universitaire 2006-2007 (153 994) et le nombre de boursiers sur critères sociaux comptabilisés en mars 2007 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (475 856).

Si ce taux n'a pas évolué entre 2005 et 2006, il marque pour 2007 une progression sensible en passant de 30,5% à 32,4%.

Les deux sous-indicateurs présentent une évolution favorable : le nombre d'académies hébergeant en logement social moins de 30% des étudiants boursiers est passé de 9 en 2006 à 7 en 2007 et le nombre d'académies logeant plus de 40% des étudiants boursiers croît sensiblement (6 en 2006 et 9 en 2007).

Cette évolution positive résulte de deux facteurs principaux. La première source d'explication est l'augmentation continue de l'offre de logements.

2004 : 150 025

2005 : 151 256

2006 : 152 483

2007 : 153 994

2008 : 157 272 (prévision).

Ensuite, la diminution du nombre des étudiants boursiers constatée pour l'année universitaire 2006-2007 justifie en second lieu ces résultats.

Il est à noter que sur les 7 académies ayant un nombre d'académies présentant un nombre de places inférieur à 30 pour 100 boursiers, 5 ont les effectifs les plus importants de boursiers sur critères sociaux. Ainsi, Lille avec 44 623 boursiers sur critères sociaux (le plus fort taux) ne loge que 21,6% d'entre eux. La situation est particulièrement sensible en Ile-de-France pour les académies de Paris et de Créteil : le CROUS de Paris avec 33 262 boursiers sur critères sociaux n'est en capacité d'en accueillir que 10,5% (le taux le plus faible) et Créteil avec 22 770 boursiers déclare un taux d'accueil de seulement 19,4%.

La série de mesures mises en place pour faciliter la production d'une offre nouvelle dans le cadre du plan gouvernemental relatif au logement étudiant élaboré en 2004 pour dix ans sur la base des recommandations du député M.Anciaux et que ce dernier vient de conforter dans son nouveau rapport, commence à produire des effets visibles. Une des priorités demeure l'Ile-de-France.

#### Indicateur 2-2 : bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration

Cet indicateur est fondé sur l'enquête triennale de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) Conditions de vie des étudiants réalisée en 2006. Cette enquête, sur ces deux items, mesure la satisfaction des étudiants à partir de 10 critères notés sur 5. Pour les deux sous-indicateurs (logement et restauration), c'est la note d'ensemble qui est retenue.

Le premier sous-indicateur porte sur le degré de satisfaction des résidents de logement universitaire dépendant du réseau des œuvres universitaires et scolaires. La note générale s'élève à 2,8. Depuis l'enquête de 1997, les résultats restent stables.

1997 : 2,8

2000 : 2,7

2003 : 2,7

2006 : 2,8

Parmi les étudiants logés en résidence universitaire, 22% se déclarent satisfaits de leur logement, 57,8% considèrent qu'il est acceptable et 20% en sont insatisfaits. En fait, ils se déclarent surtout peu satisfaits de la superficie, du confort et de la propreté. Ainsi, le confort, l'équipement des logements et le calme ne sont notés que 2,7. Le prix de la chambre est l'élément le mieux noté (3,4).

Les actuels investissements en matière de construction et de réhabilitation des logements universitaires permettront de répondre de mieux en mieux aux attentes des étudiants. En effet, les rénovations sont faites en fonction des critères modernes de confort, notamment cuisine et sanitaire individuels, d'accessibilité pour les étudiants handicapés et en intégrant la norme Haute Qualité Environnementale qui assure une isolation thermique et phonique tout à fait satisfaisante. En 2007, ce sont 5 458 logements qui ont été réhabilités sur ces bases.

S'agissant de la restauration universitaire, la note d'ensemble est en légère progression depuis 1997 :

1997 : 3,3

2000 : 3,2

2003 : 3,2

2006 : 3,4.

De manière générale, on constate une augmentation de la fréquentation des restaurants universitaires depuis 2006, mais qui ne se confirme pas en 2007. Les étudiants se disent plutôt satisfaits du prix, des modes de paiement, de la proximité par rapport aux lieux d'étude, de la quantité de nourriture ainsi que de l'hygiène et de la propreté des locaux. En revanche, ils continuent à juger de façon négative le temps d'attente, la qualité diététique des repas et la qualité de la cuisine. Ils souhaitent une amélioration de la variété des menus, du nombre de places assises et de l'environnement sonore.

### Indicateur 2.3 Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

L'augmentation des coûts de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas constatée en 2006 se confirme en 2007 puisque l'on relève une progression de respectivement 5,98% et 4,61% par rapport à 2006.

Cet indicateur prend en compte la notion de coût complet en intégrant la masse salariale des personnels ouvriers, des frais de fonctionnement, des amortissements et des provisions ramené au nombre de lits. Dans le domaine de l'hébergement, deux postes de dépenses ont subi une hausse particulièrement importante due à la fois des causes mécanique et conjoncturelle : l'augmentation du nombre de logements entraîne automatiquement une consommation supérieure de fluides, même si elle est un peu limitée par les normes d'isolation imposées pour les logements nouveaux et rénovés. A cela, s'ajoute l'augmentation tarifaire générale des fluides. De même, un nombre plus élevé de logements en propriété accroît les charges foncières.

Les dépenses d'amortissement et de provisions jouent fortement à la hausse sur cet indicateur. Au-delà de cette approche comptable, ces données traduisent aussi l'effort accompli par les CROUS sur leurs ressources propres pour soutenir la politique de rénovation des résidences universitaires. Ce sont en tout 136,43M€ qui ont été mobilisés par le réseau des œuvres en 2007.

Le domaine de la restauration universitaire subit de plein fouet les augmentations tarifaires des fluides et des denrées alimentaires qui touchent aussi les produits de première nécessité. Parallèlement à cette augmentation de dépenses, une diminution des recettes due à une baisse de la fréquentation est constatée. La politique de reconquête du public étudiant dans les restaurants universitaires lancée par le réseau des œuvres s'était traduite depuis 2004 par une progression modeste mais continue de la fréquentation. Or, l'année 2007 a connu une stagnation lors des trois premiers trimestres, puis une diminution sensible de 6% due aux mouvements étudiants dans les universités.

## OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

### INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre d'universités sans fumée	Nbre	14		19			30
Nombre d'universités sans tabac	Nbre	35		45			60

#### Commentaires techniques :

Comme il était précisé dans le RAP 2006, l'indicateur portant sur la lutte contre le tabagisme a été abandonné en 2007 en raison de l'intervention du décret du 15 novembre 2006 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Cet indicateur a été remplacé dans le PAP 2008 par un indicateur portant sur la proportion d'étudiants, inscrits dans les trois premières années à l'université, ayant bénéficié d'une visite médicale de prévention et/ou d'une visite médicale spécialisée. Cet indicateur cible la tranche d'âge la plus jeune de la population étudiante, c'est-à-dire celle qui nécessite en principe le plus une sensibilisation aux questions de santé. Il illustre également la diversité actuelle des missions des services de médecine de prévention et de promotion de la santé qui propose en plus des visites générales, des visites spécialisées dans divers domaines comme les consultations psychologiques, gynécologiques, diététiques...

**OBJECTIF n° 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles**
**INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%		4,45	so			15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%			so			18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%			so			10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%			so			18

**Commentaires techniques :**

Les élections des représentants des étudiants dans les conseils centraux des universités et dans les conseils d'administration des CROUS ont lieu tous les deux ans.

Pour les élections des CROUS, les dernières ont eu lieu en 2006.

Dans le PAP 2008, cet objectif a été abandonné. Le seul indicateur retenu portait sur les taux de participation. Il s'est avéré que compte tenu de la trop grande diversité des dates d'élection dans les universités, il était impossible de suivre de manière fiable les résultats.

Garder le seul taux de participation aux élections dans les conseils d'administration des CROUS n'a pas paru pertinent compte tenu de sa faiblesse et qui ne peut à lui tout seul illustrer le comportement citoyen des étudiants.

**Source des données :**

(1) CNOUS, (2) DGES.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Aides directes		1 441 276 892 1 433 343 279	1 446 276 892 1 433 343 279		1 441 276 892 1 433 301 793	1 446 276 892 1 433 301 793
02 Aides indirectes		228 973 239 245 771 281	228 973 239 245 771 281		228 973 239 245 771 280	228 973 239 245 771 280
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068 68 960 257	39 050 439 36 729 500	112 050 507 105 689 757	73 000 068 68 960 257	39 050 439 36 761 685	112 050 507 105 721 942
04 Pilotage et animation du programme		64 609 066 68 696 751	64 609 066 68 696 751		64 609 066 68 696 751	64 609 066 68 696 751
Totaux des crédits prévus en LFI	73 000 068	1 773 909 636	1 851 909 704	73 000 068	1 773 909 636	1 851 909 704
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	-11 229	+7 354 540	+7 343 311	-11 229	+7 592 053	+7 580 824
Totaux des crédits ouverts	72 988 839	1 781 264 176	1 854 253 015	72 988 839	1 781 501 689	1 854 490 528
Totaux des crédits consommés	68 960 257	1 784 540 811	1 853 501 068	68 960 257	1 784 531 509	1 853 491 766
Crédits consommés - crédits ouverts	-4 028 582	+3 276 635	-751 947	-4 028 582	+3 029 820	-998 762

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **3 880 000**

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

## Analyse des écarts entre PLF, LFI et crédits consommés

La loi de finances initiale pour 2007 a ouvert un montant de crédits HT2 de 1.773.909.636 € en AE et en CP.

Les crédits consommés sur ce programme s'élèvent à 1.784.540.811 € en autorisations d'engagement et à 1.784.531.509 € en crédits de paiement **soit un écart de 10.631.175 € en AE (+0,6 %) et de 10.621.874 € en CP (+0,6 %)**. Ces écarts se justifient pour une grande part, par un besoin de crédits additionnels non prévus en LFI sur les bourses. Les mouvements de crédits ayant affecté le programme 231 en cours de gestion sont exposés ci-après.

- **Des mouvements externes au programme** qui sont venus augmenter globalement les crédits mis à disposition au cours de la gestion pour un montant de 7.354.540 € en AE et 7.592.053 € en CP :

- des reports de crédits de la gestion 2006 à hauteur de 194.071 € en AE et 431.584 € en CP ;
- un décret de virement du 10 décembre 2007 (+ 4.120.000 € en AE et en CP) afin de permettre un meilleur taux de paiement des bourses dès le 1er trimestre de l'année universitaire 2007-2008 ;
- l'ouverture de crédits de fonds de concours au titre des remboursements des prêts d'honneur (3.700.469 € en AE et en CP) ;
- un transfert en cours de gestion de 660.000 € vers le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique pour assurer le financement des nouvelles allocations pour la diversité dans la fonction publique

créées, par ce ministère, à compter du 1er septembre 2007 parallèlement à la suppression des bourses de service public du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- **Un mouvement de fongibilité asymétrique**, interne au programme, du titre 2 vers le hors titre 2 de 3.880.000 € en AE et en CP ;

- **Les crédits non consommés en fin de gestion** qui s'élèvent à 603.365 € en AE et 850.179 € en CP.

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Écart à la LFI 2007 (après transferts)	Réalisation 2007
Enseignants du 2nd degré	433	531		486	-45	31 810 756
Enseignants chercheurs et assimilés	7			5	+5	328 644
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	328	426		340	-86	14 298 442
Personnels d'encadrement		2		2	0	162 560
Personnels administratif, technique et de service	46	548		608	+60	22 359 855
<b>Totaux</b>	<b>814</b>	<b>1 507</b>		<b>1 441</b>	<b>-66</b>	<b>68 960 257</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	46 129 129	42 506 969	46 129 129	42 506 969
Cotisations et contributions sociales	26 620 281	26 163 680	26 620 281	26 163 680
Prestations sociales et allocations diverses	250 658	289 608	250 658	289 608

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Sur le programme « Vie étudiante », 1.441 ETPT ont été consommés en 2007, soit 95,62% des 1.507 ETPT, inscrits en LFI 2007. 38,80 % sont des agents de catégorie A, 31,37 % des agents de catégorie B et 29,84 % relèvent de la catégorie C ; 3,48 % sont des personnels non titulaires.

Ce décalage (-66 ETPT) entre la prévision et l'exécution 2007 sur le programme 231, est dû à une sous-consommation au niveau de la catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves » (-86 ETPT), en raison de l'imputation réalisée sur le programme 150 des personnels médico-sociaux, alors que ces emplois ont été inscrits en budgétisation initiale sur le P231.

La consommation de la catégorie « personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » dépasse la prévision de 60 ETPT car les établissements gagent des emplois des catégories « enseignants du second degré » (-45 ETPT) et « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves » pour asseoir la rémunération de personnels administratifs.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 507	1 441
<b>Totaux</b>		<b>1 507</b>	<b>1 441</b>
Transferts de gestion			

## ■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le montant des dépenses de personnel s'est élevé en 2007, à **68,96 M€** pour une dotation prévue en loi de finances initiale de 73 M€, soit un écart de **4,04 M€** correspondant à 5,54 % des crédits votés.

Ce solde positif a permis de réaliser un mouvement de fongibilité asymétrique sur le programme au profit du réseau des œuvres universitaires à hauteur de 3,88 M€.

Sur la dépense de 68,96 M€, le transfert d'emplois en provenance du programme 150, a entraîné une progression de la masse salariale du programme 231 de **20,89 M€** y compris le Cas pensions.

Les rémunérations d'activités et les indemnités ont constitué une dépense de 42,51 M€ dont 38,68 M€ au titre des rémunérations d'activités et 3,83 M€ au titre des indemnités.

Les cotisations sociales ont représenté une dépense de 26,16 M€ dont 19,26 M€ au titre du Cas pensions et ATI et 6,9 M€ au titre des autres cotisations.

## MESURES GENERALES

La hausse de la valeur du point fonction publique de 0,8 % au 1er février 2007 a représenté une dépense de 0,42 M€ y compris le Cas pensions, dont 0,12 M€ sont dus à la revalorisation supplémentaire de 0,3% non prévue dans le cadre de la loi de finances initiale.

L'extension en année pleine de l'attribution uniforme d'un point d'indice au 1er novembre 2006 s'est élevée à un montant de 0,65 M €.

## PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

La mise en œuvre des mesures catégorielles a occasionné une dépense de 0,09 M€.

## ■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Les cotisations relatives au Cas pensions et à l'ATI se sont élevées à un montant de 19,15 M€, dont 19,03 M€ au titre du Cas pensions et 0,12 M€ au titre de l'ATI.

Les cotisations CNAF et FNAL se sont élevées respectivement à un montant de 2,02 M€ et 0,11 M€.

## PRESTATIONS SOCIALES

La dépense relative aux prestations sociales et familiales a représenté un montant de 0,29 M€. La principale dépense concerne les congés de longue durée et le capital décès pour 0,18 M€.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)
1 854 253 015

AE non affectées au 31/12/2007
751 947

AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)

CP ouverts en 2007 (**)
1 854 490 528

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
191 825	1 853 501 068	<b>1 853 692 893</b>	0	1 853 491 766	<b>1 853 491 766</b>	<b>201 127</b>

AE reportées sur 2008
566 505

CP reportés sur 2008
566 505

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Aides directes

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		1 446 276 892	<b>1 446 276 892</b>		1 433 343 279	<b>1 433 343 279</b>
Crédits de paiement		1 446 276 892	<b>1 446 276 892</b>		1 433 301 793	<b>1 433 301 793</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		30 706 295		626 818
Subventions pour charges de service public	22 455 145	14 195 192	22 455 145	14 195 192

L'écart existant entre la consommation des AE et des CP est consécutif à une erreur d'imputation au moment de l'engagement des dépenses de bourses.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **0,63 M€** correspondent :

- à l'achat de billets d'avion dans le cadre des réquisitions de passage (voyages de port à port) pour **0,2 M€**,
- aux frais de gestion versés à la CNAF pour assurer le paiement de l'allocation d'installation étudiante (ALINE) pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour **0,61 M€**

Les dépenses réalisées au titre des subventions pour charges de service public, **d'un montant de 14,20 M€**, correspondent à la partie de la subvention versée au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) au titre des rémunérations et charges connexes des personnels administratifs assurant, dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, le traitement des dossiers relatifs aux aides directes versées aux étudiants.

Lors de l'élaboration de son budget 2007, le CNOUS a réparti différemment ses dépenses de personnel entre les actions, ce qui explique l'écart entre les crédits ouverts et les crédits réellement consommés.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 411 772 767	1 386 928 168	1 411 772 767	1 416 189 625

Les dépenses d'intervention exécutées au cours de la gestion 2007 sur l'action 1 correspondent au paiement des bourses sur critères sociaux y compris les compléments, bourses sur critères universitaires, allocations d'études, bourses de mérite, allocation unique d'aide d'urgence, allocation d'installation étudiante. Elles représentent 76,41% de l'ensemble des dépenses du programme. Elles couvrent deux années universitaires : le second semestre de l'année universitaire 2006-2007 et le premier trimestre de l'année universitaire 2007-2008.

## 1- Bourses et secours d'études : 1 385,1 M€

Les bourses et secours d'études, qui comprennent les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires, les allocations d'études et les bourses de mérite, ont été versés à hauteur de 1 385,1 M€ durant la gestion 2007.

Cette dépense 2007, comparée aux 1 406,9 M€ payés au titre de 2006, fait apparaître une baisse de 1,55% de la dépense de l'Etat sur cette action.

Cette diminution des dépenses s'explique par la baisse des effectifs de boursiers tous types d'aides confondus : 502.902 contre 523.817 en 2005-2006 soit - 4%, ce qui a permis d'absorber une dépense supplémentaire de 1% de hausse des taux de bourses à la rentrée universitaire 2007-2008 (2,5% au lieu de 1,5% prévus en loi de finances pour 2007).

Pour l'année universitaire 2006-2007, les différents types de bourses se répartissent comme suit :

- Bourses sur critères sociaux (BCS) 481.044 étudiants
- Bourses sur critères universitaires (BCU) 12.683 étudiants (dont 712 bourses de service public)
- Bourses de mérite 1.349 étudiants
- Allocations d'études 9.826 étudiants

La répartition des 481 044 étudiants boursiers sur critères sociaux entre les différents échelons de bourses est la suivante :

- BCS échelon 0 (*)	42.262 boursiers,
- BCS échelon 1	90.743 boursiers
- BCS échelon 2	49.087 boursiers
- BCS échelon 3	50.283 boursiers
- BCS échelon 4	50.352 boursiers
- BCS échelon 5	198.317 boursiers

Pour l'année universitaire 2007-2008, les taux annuels des différentes bourses sont les suivants :

### BCS :

- échelon 0 (*)	0
- échelon 1	1 389 €
- échelon 2	2 093 €
- échelon 3	2 682 €
- échelon 4	3 269 €
- échelon 5	3 753 €

(\*) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale

**Bourses de mérite :** 6 102 €

### BCU :

- bourses de Master 2, DEA, DESS	4 052 €
- bourses d'agrégation	4 370 €
- bourses de service public pour 6 mois,	3 614 € (transférées en septembre 2007 à la Fonction publique sur le programme 0148).

La dépense par type de bourses se décompose de la façon suivante :

- Bourses sur critères sociaux,	1 298,9 M€ (y compris le 4ème terme des étudiants des DOM-COM) ;
- Bourses sur critères universitaires	46,6 M€ ;
- Bourses de mérite	8,4 M€ ;
- Allocations d'études	31,2 M€.

Rapportée à l'année universitaire, la dépense supportée par l'exercice 2007 au titre des bourses et secours d'études alloués aux étudiants se décompose comme suit :

**970,2 M€** concerne le 2ème semestre de l'année universitaire 2006-2007,  
**414,9 M€** se rapporte au 1er trimestre de l'année universitaire 2007-2008.

Compte tenu de la volonté d'améliorer le traitement des dossiers de bourses pour la rentrée universitaire 2007-2008, le taux de paiement des bourses sur critères sociaux en fin de gestion 2007 a atteint 95,45% contre 92,2% en 2006. Le taux de paiement des bourses sur critères universitaires est de 40,3% soit une baisse par rapport à 2006 qui s'explique essentiellement par le report des réunions des commissions d'attribution à l'occasion des troubles constatés dans les universités au cours de l'automne 2007.

## 2- Allocation unique d'aide d'urgence : 6,8 M€

L'allocation unique d'aide d'urgence permet d'apporter rapidement une aide financière personnalisée et ponctuelle aux étudiants en difficulté.

Les crédits inscrits au PAP 2007 (4,6 M€) ont été abondés en gestion à hauteur de 2,2 M€ par redéploiement en provenance des prêts d'honneur. Ce dispositif atteint ainsi un montant total de 6,8 M€ conformément aux engagements pris lors des tables rondes organisées en 2004. Ce montant est consolidé au PAP 2008.

Deux types d'aides sont alloués à ce titre : des dons et des prêts, ces derniers étant plutôt accordés dans l'attente du versement d'une bourse ou d'un financement à venir.

En 2006-2007 :

- 37.141 dons ont été attribués par les CROUS : 22.838 pour les étudiants français et 14.303 pour les étudiants étrangers ;
- 1.342 prêts ont été accordés pour un montant moyen de 205 €, les étudiants français boursiers bénéficiaires étant nettement majoritaires (66%).

## 3- Allocation d'installation étudiante : 24,3 M€

L'allocation d'installation étudiante a pour objectif d'alléger le coût de la rentrée universitaire des étudiants boursiers qui accèdent pour la première fois à la location d'un logement. Le montant forfaitaire de l'aide a été fixé à 300 €. L'Allocation d'installation étudiante (Aline) est versée aux étudiants par le réseau des Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

En 2007, le montant total du versement aux CAF s'est élevé à 24,3 M€, sur la base d'une hypothèse de 81 000 bénéficiaires, auxquels il faut rajouter 0,61 M€ de frais de gestion imputés sur le titre 3 de la même action.

Le solde dû à la CNAF compte tenu du nombre d'allocations réellement attribuées au titre de l'année universitaire 2006-2007 sera versé en gestion 2008, il devrait se situer aux alentours de 1,7 M€.

## ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances	7 048 980	1 513 624	7 048 980	2 290 158
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>5 000 000</i>		<i>5 000 000</i>	

Les opérations financières réalisées au niveau du programme « vie étudiante » concernent les prêts d'honneur, sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études.

Le bilan effectué pour l'année universitaire 2006-2007 montre que 2 697 demandes de prêts ont été déposées et que 1 524 ont donné lieu à une attribution soit, 56,51 % des demandes présentées. Le montant moyen d'un prêt s'élève à 2 282 €.

## ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			228 973 239	<b>228 973 239</b>		245 771 281	<b>245 771 281</b>
Crédits de paiement			228 973 239	<b>228 973 239</b>		245 771 280	<b>245 771 280</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 165		
Subventions pour charges de service public	222 485 814	238 671 349	222 485 814	238 671 349

S'agissant de la consommation des AE pour les dépenses de fonctionnement, l'académie de Corse a imputé 1 165 € à tort sur du titre 3. Il s'agissait d'un engagement sur le titre 6 pour les voyages Port à Port. Les CP ont été consommés sur le compte adéquat 65124.

Les subventions pour charges de service public correspondent :

- pour **238,05 M€** à une partie de la subvention versée au CNOUS qui concerne la rémunération des personnels administratifs et ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les dépenses d'investissement pour le logement des étudiants, la restauration, l'informatique du réseau des œuvres et la formation des personnels ;
- pour **0,62 M€** à l'appel à projets « promouvoir l'égalité des chances à l'université », ces crédits ont financé le solde de l'opération pour lequel le jury de sélection avait choisi 54 projets sur les 104 candidatures, les crédits avaient été ouverts en loi de finances sur l'action 1 en dépenses d'intervention.

Des éléments de justification sur l'utilisation de la subvention versée au CNOUS figurent dans la partie « opérateurs ».

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 162 419	1 751 841	1 162 419	1 753 005
Transferts aux autres collectivités	5 325 006	5 346 926	5 325 006	5 346 926

Les transferts aux ménages correspondent :

## - aux voyages de port à port (1,08 M€)

Les dépenses en faveur des ménages correspondent à la prise en charge pour les étudiants des départements d'outre-mer d'un voyage aller-retour sur la période de leurs études, entre la métropole et leur département d'origine.

10.785 étudiants des départements d'outre-mer étaient inscrits dans un établissement universitaire de métropole en 2005-2006, et 10.439 en 2006-2007. Seuls les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de la prise en charge d'un voyage « aller-retour » entre le département d'origine et le lieu d'études en métropole et ceci une seule fois au cours des études. En 2006, ce sont 221 étudiants qui ont pu bénéficier de cette prise en charge pour un coût moyen de 689 €.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**- au CNASEA (0,67 M€)**

Les aides pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation continue dans un établissement d'enseignement supérieur contribuent à la réinsertion professionnelle de ceux qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre régime conventionnel, ni d'une prise en charge par le conseil régional. Ils perçoivent une aide financière attribuée sur plusieurs mois et versée par le CNASEA, prestataire de services. Cette aide consiste en une indemnité mensuelle (mois stagiaire) de 683 € (773 € charges incluses) versée sur une durée comprise entre 6 et 12 mois, qui a été réduite à 4, 6 ou 8 mois afin de permettre d'aider un plus grand nombre de demandeurs. Le bilan de l'année universitaire 2006-2007 montre que ce sont 265 candidats qui ont été sélectionnés à raison de 1.150 mois-stagiaires.

Il est à noter que les crédits correspondants avaient été ouverts en LFI sur l'action 1 « aides directes ».

Les **dépenses d'intervention « transferts aux autres collectivités »** de **5,35 M€** exécutées en 2007 correspondent

- Pour **4,78 M€** à la subvention de fonctionnement versée à la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) ;
- Pour **0,5 M€** à la subvention de fonctionnement de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF)
- Pour **0,07 M€** au titre des subventions versées à des établissements, non opérateurs, dans le cadre de l'appel à projets « égalité des chances » ; ces crédits étaient ouverts sur l'action 1, titre 6.

**ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	73 000 068	39 050 439	<b>112 050 507</b>	68 960 257	36 729 500	<b>105 689 757</b>
Crédits de paiement	73 000 068	39 050 439	<b>112 050 507</b>	68 960 257	36 761 685	<b>105 721 942</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	2 743 021	3 000 000	2 836 584
Subventions pour charges de service public	30 603 373	28 648 810	30 603 373	28 585 930

Les **dépenses de fonctionnement** imputées sur cette action concernent le versement des cotisations et rentes à la charge de l'Etat pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants au cours de leurs études. Les dépenses 2007 s'élèvent à **2,84 M€**. L'écart constaté avec les crédits inscrits en loi de finances relève du fait que certaines académies imputent les cotisations et rentes dues pour les étudiants de BTS et CPGE tantôt sur le programme 230, tantôt sur le programme 231. En gestion 2008, la décision a été prise en accord avec le ministère de l'éducation nationale d'imputer totalement les dépenses pour les CPGE et STS sur le programme 230. Une régularisation d'ouverture de crédits sera faite au moment du projet de loi de finances pour 2009.

Les **subventions pour charges de service public** imputées sur cette action pour un montant de **28,586 M€** correspondent aux financements versés aux établissements d'enseignement supérieur pour le volet « vie étudiante » des contrats quadriennaux (cf. programme 150) ainsi que pour le fonctionnement des services de médecine préventive et de la promotion de la santé et des services universitaires d'activités physique et sportive.

Dans ce cadre, **7,25 M€** ont permis le financement de mesures **pour l'accompagnement des étudiants handicapés**, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui a confié aux établissements d'enseignement supérieur la prise en charge des mesures d'accompagnement des étudiants handicapés et au remboursement de l'AGEFIPH qui assurait

jusqu'alors cette mission. Sur ces crédits, 0,3 M€ ont été mandatés à l'AGEFIPH et 6,95 M€ ont été destinés à l'accompagnement pédagogique.

Ce dispositif d'accompagnement comporte deux axes :

- le financement des aides individuelles (transcription en braille, aides à la communication, assistance pédagogique...);
- le financement de dispositifs structurels nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement des études (mise en accessibilité des locaux et en particulier des bibliothèques universitaires, logiciels spécifiques...). Ces financements s'effectuent dans le cadre des contrats conclus avec les établissements d'enseignement supérieur.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages				1 502
Transferts aux autres collectivités	5 447 066	5 337 669	5 447 066	5 337 669

S'agissant des transferts aux ménages, les crédits de paiements consommés correspondent à des cotisations et rentes pour accidents du travail survenus aux étudiants. Les crédits étaient ouverts sur le titre 3 de cette même action.

Pour les transferts aux autres collectivités,

**4,53 M€** ont été versées aux associations représentatives étudiantes (formations des élus et fonctionnement des associations), ainsi qu'à diverses associations intervenant dans les domaines culturel et sportif ou sur l'insertion professionnelle et la santé des étudiants. Ces subventions sont allouées dans le cadre de partenariats entre le ministère et ces associations :

**1,14 M€** ont été versés pour la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes et un soutien au fonctionnement de ces associations ;

**1 M€** versé pour le financement de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE (fédération des associations générales étudiantes), l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville), la LMDE (la mutuelle des étudiants), l'AFIJ (l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) et l'USEM (union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales) ;

**1,04 M€** versés au titre du financement de la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes ;

**1,35 M€** ont été distribués à de nombreuses associations étudiantes qui interviennent en complément des services de l'Etat dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté.

**0,81 M€** correspondent à des subventions versées aux établissements ou organismes d'enseignement supérieur, non opérateurs de l'Etat, pour le volet « vie étudiante » des contrats quadriennaux.

## ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		64 609 066	<b>64 609 066</b>		68 696 751	<b>68 696 751</b>
Crédits de paiement		64 609 066	<b>64 609 066</b>		68 696 751	<b>68 696 751</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	64 579 066	68 696 751	64 579 066	68 696 751

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette action concernent la partie de la subvention pour charges de service public versée au CNOUS en gestion 2007 et destinée à la rémunération de ses personnels administratifs et à son fonctionnement propre ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication).

Des éléments de justification figurent dans la partie « opérateurs ».

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	30 000		30 000	

Cette prévision de dépenses, issue de la réserve parlementaire, a été budgétée par erreur sur cette action et a été exécutée sur l'action 3.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	308 473 104	308 085 971	340 123 398	340 123 398	350 212 102	350 149 222
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>	<b>308 473 104</b>	<b>308 085 971</b>	<b>340 123 398</b>	<b>340 123 398</b>	<b>350 212 102</b>	<b>350 149 222</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	814	1 507	1 441
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	814	1 507	1 441
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	12 752	12 752	12 734

## Précisions méthodologiques :

Le personnel du réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé de personnel administratif (2 788,90 ETP pour 2007) et de personnel ouvrier (9 945,30 ETP pour 2007). Le réseau n'est pas en mesure de restituer un nombre d'ETPT.

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)				
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	
Réseau des œuvres universitaires et scolaires			12 752				12 752					12 734	
<b>Totaux</b>			<b>12 752</b>				<b>12 752</b>					<b>12 734</b>	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.  
 (2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.  
 (4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

---

### RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

---

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé de 29 établissements publics à caractère administratif dotés chacun de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) anime le réseau des 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). L'ensemble du réseau des œuvres représente plus de 12 700 personnels dont 9 900 agents contractuels permanents de droit public.

#### La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS anime le réseau des CROUS, impulse et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et matérialisés dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante ;
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants. A cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante, en offrant des prestations de qualité à un prix social et accessible pour le plus grand nombre.

#### Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme « Vie étudiante ».

#### Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires. Ce décret confère au ministre chargé de l'enseignement supérieur le pouvoir de nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration.

Le CNOUS a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour une durée de trois années.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Aides directes</b>	<b>29 152</b>	<b>29 023</b>	<b>29 231</b>	<b>29 231</b>	<b>20 971</b>	<b>20 971</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	23 476	23 347	22 455	22 455	14 195	14 195
Transferts (titre 6)	5 676	5 676	6 776	6 776	6 776	6 776
<b>Action n° 02 : Aides indirectes</b>	<b>190 159</b>	<b>190 159</b>	<b>222 486</b>	<b>222 486</b>	<b>238 053</b>	<b>238 053</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	190 159	190 159	222 486	222 486	238 053	238 053
<b>Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	<b>2 456</b>	<b>2 456</b>	<b>2 843</b>	<b>2 843</b>	<b>1 986</b>	<b>1 986</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 456	2 456	2 843	2 843	1 986	1 986
<b>Action n° 04 : Pilotage et animation du programme</b>	<b>72 145</b>	<b>72 145</b>	<b>64 579</b>	<b>64 579</b>	<b>68 484</b>	<b>68 484</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	72 145	72 145	64 579	64 579	68 484	68 484
<b>Totaux</b>	<b>293 912</b>	<b>293 783</b>	<b>319 139</b>	<b>319 139</b>	<b>329 495</b>	<b>329 495</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
374 710	13 687		570 909	<b>959 306</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
382 055	19 216		563 386	<b>964 657</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	359 095 179	474 016 009		136 336 248	<b>969 447 436</b>
<b>Total</b>	<b>359 095 179</b>	<b>474 016 009</b>		<b>136 336 248</b>	<b>969 447 436</b>

### Exécution 2007

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	358 493 106	459 951 977		136 045 383	<b>954 490 466</b>
<b>Total</b>	<b>358 493 106</b>	<b>459 951 977</b>		<b>136 045 383</b>	<b>954 490 466</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	<b>12 572</b>	<b>12 722</b>	<b>12 734</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2007

Le réseau a poursuivi en 2007 les efforts qu'il avait entrepris au cours des trois premières années du contrat d'objectifs 2004-2007 signé avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

- **les bourses et les aides du programme « vie étudiante »** avec l'accélération de l'instruction des 500 000 dossiers. A la rentrée 2007, un effort important de réduction des délais de mise en paiement des bourses et de simplification des procédures s'est développé avec la mise en place d'une interface entre le système d'information des universités (Apogée) et celui pour la gestion des bourses (Aglaré) entre 33 établissements d'enseignement supérieur et 11 CROUS. Par ailleurs, dès la fin du mois d'août un maximum de dossiers ont été mis en paiement afin de respecter les objectifs ministériels : un peu plus de 50 % des bourses ont été mises en paiement au 30 septembre 2007, avec quatre CROUS atteignant 70 % et plus, et à fin décembre 2007, 95,4 % des bourses sur critères sociaux ont fait l'objet d'un premier versement contre 92,2 % à fin décembre 2006.

La montée en charge du dispositif du passeport de mobilité s'est poursuivie avec 5 099 bénéficiaires en 2004, 8 419 en 2005, 10 573 en 2006 et 10 795 en 2007.

- **La poursuite de la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant.** Depuis 2004, le nombre de logements construits augmente régulièrement : en 2004 : 1 105, en 2005 : 1 913, en 2006 : 2 064 et en 2007 : 3 240.

En matière de réhabilitation, le réseau a mis en place un programme conforme au plan gouvernemental, visant à une remise à niveau du parc en 10 ans, dont les réalisations répondent aux exigences qualitatives attendues : en 2004 3 715 logements ont été réhabilités dont 1 000 lits financés par le CPER, en 2005 : 4 574 dont 1 500 lits par le CPER, en 2006 : 3 637 dont environ 1 000 lits financés par le CPER et en 2007 : 5 312.

Les CROUS ont contribué au financement de ces investissements sur leurs ressources propres, par l'accès à l'emprunt et par la mobilisation d'une partie de l'ALS déplafonnée (ALS pouvant être perçue par un étudiant logé dans un logement rénové selon certaines normes de confort).

Malgré une mobilité étudiante accrue et donc des difficultés supplémentaires pour attribuer des chambres en cours d'année, le taux de couverture des dépenses d'hébergement par les ressources propres s'est amélioré ces dernières années avec en 2004 : 97,4%, en 2005 : 97,3 %, en 2006 : 98,3 % et en 2007 : 99,5 %.

L'hébergement des étudiants étrangers fait l'objet d'une attention particulière, qu'ils viennent dans le cadre d'échanges structurés ou qu'ils viennent à titre individuel majoritairement des pays du Sud francophone. Le pourcentage de logements CROUS occupés par des étudiants étrangers est passé de 20,4 % en 2003 à 26,5 % en 2007.

- **Le soutien de la restauration.** En croissance constante depuis trois années, le réseau des œuvres a continué à accroître la qualité de cette activité tout en veillant à la maîtrise des charges de fonctionnement : +1,38 % de croissance de la fréquentation en 2004, + 1,25 % en 2005 et + 1,2 % en 2006 malgré l'impact significatif des manifestations étudiantes du printemps 2006. En 2007, les mouvements de grève du premier semestre ont impacté l'évolution du nombre de prestations servies : -1,29 % par rapport à 2006.

Au delà de la reconquête des étudiants par la production d'un service de qualité, des efforts ont été entrepris pour maîtriser les coûts de fonctionnement et maintenir l'équilibre économique d'une offre à un prix social.

Le taux de couverture des dépenses par les ressources propres est passé de 60,8 % en 2003 à 62,3 % en 2007 (chiffre provisoire).

Le coût complet de fonctionnement estimé pour 2007 à 4,97 € par repas a augmenté de plus de 4 % du fait des effets conjugués de la hausse des consommables, des fluides et de l'impact des mesures du ministère de la fonction publique sur les bas salaires du réseau.

En 2006, un dispositif de mesure de la satisfaction des convives étudiants a été mis en place. Deux enquêtes en ligne sont réalisées au cours de l'année universitaire auprès des étudiants inscrits dans le panel convives des restaurants universitaires servant plus de 800 repas par jour. Le pourcentage des étudiants se déclarant satisfaits ou très satisfaits de l'ensemble des prestations (accueil, menus et cadre) est passé de 78,3 % en 2006 à 80 % en 2007.

- **L'accessibilité progressive des étudiants handicapés.** D'importants efforts ont été déployés dans ce domaine dans toutes les structures des CROUS : en 2004-2005, 45 % des résidences et 68 % des restaurants étaient accessibles ; en 2005-2006, 55 % des résidences et 76 % des restaurants et en 2007, 82 % des restaurants sont accessibles.

- **L'amélioration de la qualification des personnels.** 12 000 agents travaillent de façon permanente au sein du CNOUS et des 28 CROUS : 2 700 agents administratifs, fonctionnaires en large majorité, 9 300 agents ouvriers, contractuels de droit public, rémunérés sur ressources propres des Crous. Depuis 2003, la politique de requalification des emplois de fonctionnaires au sein du réseau a conduit à la diminution des catégories C au profit des catégories B et A permettant d'une part, l'adaptation de la structure des emplois et d'autre part, le redéploiement des emplois en fonction des besoins.

Par ailleurs, consécutivement aux accords Jacob sur l'évolution des grilles des agents de catégorie C dans la fonction publique, une nouvelle grille indiciaire des personnels ouvriers du réseau des Œuvres a été mis en œuvre. Plus favorable dans son ensemble pour les personnels, elle doit permettre à terme de rationaliser les carrières et de professionnaliser les équipes.

Enfin, le recrutement d'étudiants pour exercer un emploi au sein des CROUS a été encouragé. Ils sont prioritairement embauchés sur critères sociaux et ils le sont à temps incomplet afin que cette activité professionnelle reste compatible avec la poursuite de leurs études.

- **La modernisation de la gestion du réseau des œuvres.** En 2007, on assiste à une standardisation progressive des logiciels de base, les applications nationales sont en progression continue, l'utilisation des logiciels « métiers » se généralise ; le logiciel d'hébergement est utilisé par toutes les unités de gestion et le logiciel de restauration est en voie de déploiement sur l'ensemble des CROUS. De plus, avec l'intégration des logiciels « métiers », l'Info Centre, en cours de diffusion, facilitera le contrôle de gestion.

En 2007, la monétique est opérationnelle dans 24 CROUS, avec une montée en charge de MONEO. 500 000 cartes, soit à porte monnaie privatif, soit à porte monnaie public MONEO, ont été diffusées à la rentrée 2006. En 2007, dans les CROUS où la carte est généralisée, le paiement par monétique représente entre 60 % et 80 % des opérations. L'ouverture vers d'autres partenaires avec l'utilisation de cartes multiservices communes avec les établissements d'enseignement supérieur a été engagée dans le cadre des propositions du schéma directeur informatique.

- **La recherche de partenariats au service de la politique d'accueil d'étudiants étrangers.** Historiquement, le réseau des œuvres universitaires assume une mission d'accueil et d'organisation des séjours de l'ensemble des étudiants étrangers, qu'ils soient boursiers du gouvernement français, boursiers d'Etats étrangers ou d'organismes internationaux. Cette mission se développe puisque le CNOUS a passé 192 conventions avec les pays étrangers en 2007 contre 154 en 2006.

Le réseau entend accompagner l'effort entrepris par les établissements d'enseignement supérieur pour développer les nouvelles formes d'études impliquant mobilité et accueil international. Les contrats passés avec les universités mettent largement l'accent sur l'aide que les CROUS peuvent apporter dans ce domaine :

**1- La présentation d'information en amont** avec les livrets d'accueil, sous forme papier et sous forme numérique : les sites Internet des CROUS présentent des informations spécifiques à l'intention des étudiants étrangers candidats à une inscription en France (coordonnées des services d'accueil des relations internationales des CROUS, informations sur les bourses et le logement, démarches administratives, parfois présentation d'un budget mensuel prévisionnel pour la vie en France).

**2- La politique de guichets uniques, ou de cellules d'accueil spécifiques,** dans les CROUS où les étudiants peuvent trouver l'ensemble des services et administrations auxquels ils doivent s'adresser pour leur installation : université, préfecture, CAF, mutuelles, transport, logement....

Le CNOUS est également adhérents des GIP « Socrates » et « Campus France ».

Enfin, dans le cadre de l'« European Council for Student Affairs » (ECSTA) et de l'« European Universities Association » (EUA), principale association de l'enseignement supérieur en Europe, le réseau participe pleinement aux échanges sur les pratiques professionnelles et à la constitution du grand espace européen de l'enseignement supérieur.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2007

### Les ressources de l'opérateur

L'exécution 2007 du budget du réseau des œuvres universitaires et scolaires, à hauteur de 964,7 M€ en ressources, est supérieure de 5,3 M€ à la prévision initiale du PAP 2007, soit +0,6 %. Le volet « ressources » du budget se répartit comme suit.

Les « subventions de l'Etat » avec un montant de 382,1 M€ sont supérieures de 7,4 M€ à la prévision, principalement en raison de l'augmentation des opérations réalisées notamment avec le ministère des affaires étrangères (bourses et accueil des boursiers du gouvernement français). Le réseau a reçu 9,1 M€ supplémentaires pour les opérations financées par le ministère des affaires étrangères.

Les « autres subventions et dotations », qui s'élevaient à 13,7 M€ en prévision, ont été exécutées à hauteur de 19,2 M€ grâce à une augmentation en gestion de 5,5 M€ des subventions des collectivités locales dont 3,7 M€ destinées à l'investissement.

Les « ressources propres et autres » ont atteint 563,4 M€ soit une baisse de 7,5 M€ par rapport à la prévision donnée au budget 2007 (-1,3 %).

Ce résultat s'explique de la façon suivante:

- 19,5 M€ de pertes d'exploitation dues aux fermetures de résidences pendant les travaux d'investissement (-10,8 M€) et à la baisse de la fréquentation étudiante en restauration universitaire du fait des mouvements de grève enregistrés sur les mois de novembre et décembre 2007 (- 8,7 M€)
- 1,3 M€ de diminution des ressources affectées (il s'agit essentiellement de la recette correspondant aux remboursements aux CROUS des prestations effectuées pour le compte des boursiers des gouvernements étrangers).
- + 3,8 M€ d'augmentation des produits financiers (placement de trésorerie et rémunération des comptes de dépôt de fonds),
- + 2,8 M€ de recettes supplémentaires provenant de produits exceptionnels (hors c/776 et c/777),
- + 6,7 M€ d'augmentation des ressources essentiellement liées aux emprunts.

### Les dépenses de l'opérateur

Les dépenses globales du réseau des œuvres se sont élevées en 2007 à 954,5 M€. Elles se répartissent de la façon suivante.

Les « dépenses de personnel » d'un montant de 358,5 M€ sont légèrement inférieures à la prévision (- 0,6 M€) du fait d'économies réalisées sur les emplois de contractuels, les personnels de droit privé (CEC, CAE), les contrats d'avenir ainsi que les CDD de personnels ouvriers dans les CROUS (-1,17 M€). Inversement, le réseau a développé le recours à des sociétés d'intérimaires (+ 0,57 M€).

Les « dépenses de fonctionnement hors personnel » de 460 M€ sont inférieures de 14,1 M€ à la prévision donnée dans le projet annuel de performances. Le réseau des œuvres a économisé 18 M€ sur les comptes de fonctionnement de toutes les activités, principalement sur l'hébergement et la restauration.

Les « dépenses d'investissements » se sont élevées à 136 M€, soit seulement - 0,3 M€ par rapport à la prévision.

Ce résultat est la conjugaison de plusieurs facteurs.

- + 6,7 M€ d'investissements réalisés grâce à des ressources d'emprunt supplémentaires
- + 3,7 M€ de dépenses effectuées sur des apports complémentaires des collectivités publiques
- 7 M€ de moindre dépense due à un décalage entre la comptabilisation des subventions et la constatation des dépenses afférentes
- 3,4 M€ sur des dépenses financées par des ressources propres non réalisées sur l'exercice
- 0,3 M€ de subventions non utilisées.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

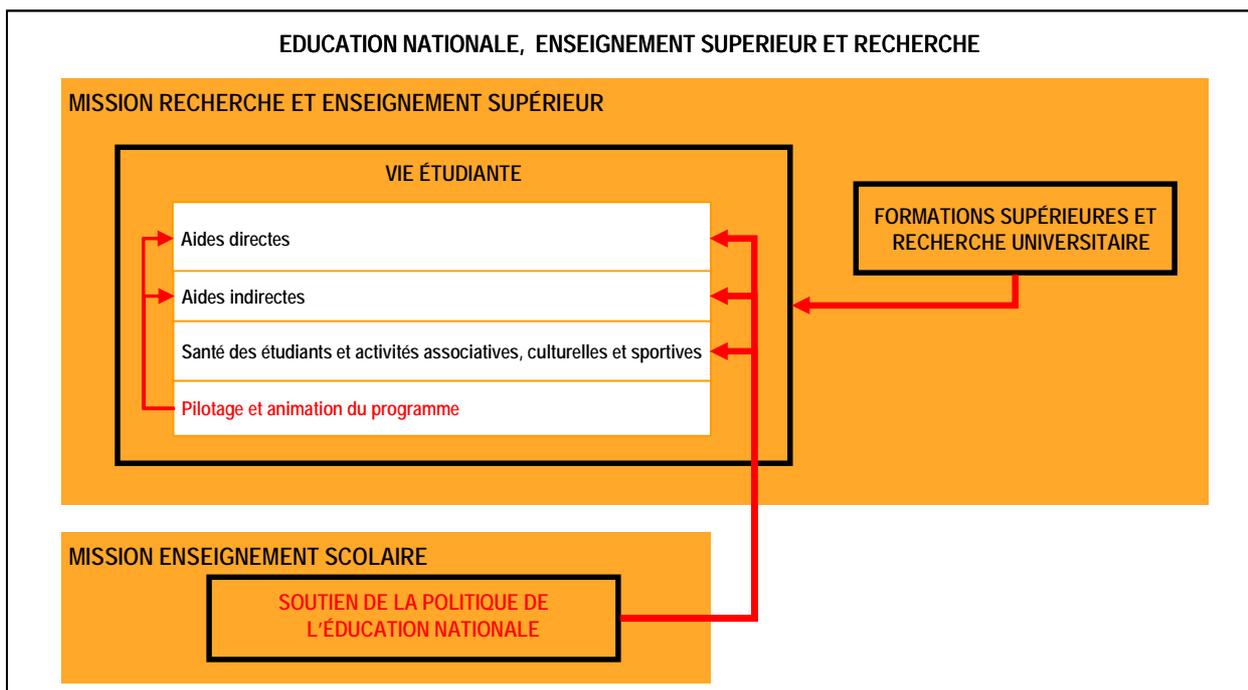
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Vie étudiante

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Aides directes	1 446 276 892	1 447 348 110	1 449 425 917
Aides indirectes	228 973 239	292 511 087	332 024 355
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	112 050 507	112 050 507	112 795 081
Pilotage et animation du programme	64 609 066	0	0
<b>Total</b>	<b>1 851 909 704</b>	<b>1 851 909 704</b>	<b>1 894 245 353</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Aides directes	1 433 301 793	+1 378 057	1 434 679 850	-12 668 260	-19 096 843
Aides indirectes	245 771 280	+67 318 694	313 089 974	+20 578 887	+46 498 243
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	105 721 942	0	105 721 942	-6 328 565	+31 029 248
Pilotage et animation du programme	68 696 751	-68 696 751	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 853 491 766</b>	<b>0</b>	<b>1 853 491 766</b>	<b>+1 582 062</b>	<b>+58 430 648</b>

L'action support du programme « Pilotage et animation du programme » contribue au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les dépenses de personnel et les moyens du CNOUS, les dépenses des personnels d'encadrement des 28 CROUS et des 13 CLOUS (Centres locaux des œuvres universitaires) ainsi que les dépenses de pensions civiles liées aux rémunérations des personnels des CROUS et payées par le CNOUS.

Les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La dépense de 68,7 M€ constatée au niveau de l'action « Pilotage et animation du programme » a augmenté de 4,1 M€ par rapport à la prévision en LFI (64,6 M€). Cet écart entre la prévision et l'exécution a diminué, pour cette action de soutien, par rapport au RAP 2006 où il était de 13 M€. Cette diminution est due à une meilleure évaluation de la répartition par le réseau des œuvres universitaires de ses dépenses de personnels financées par l'Etat.

Du fait des clés de répartition retenues dans l'analyse des coûts, l'augmentation de la dépense de l'action de pilotage du programme en exécution par rapport à la prévision est répercutée très majoritairement sur l'action « aides

indirectes » et explique pour environ 4 M€ l'écart constaté sur cette action de politique publique. Le solde de l'écart constaté sur cette action (+20 M€) provient de l'écart existant sur cette action entre la prévision budgétaire et le niveau de l'exécution.

Les écarts constatés sur les autres actions sont directement issus de l'exécution de la loi de finances et ne sont pas imputables aux opérations de déversement. Ces écarts sont explicités dans la partie relative à la justification au premier euro du programme.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Aides directes	1 434 679 850	+3 116 169	1 437 796 019	-11 629 898	-17 983 409
Aides indirectes	313 089 974	+40 438 525	353 528 499	+21 504 144	+86 246 745
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	105 721 942	+1 116 667	106 838 609	-5 956 472	+31 455 892
Pilotage et animation du programme	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 853 491 766</b>	<b>+44 671 361</b>	<b>1 898 163 127</b>	<b>+3 917 774</b>	<b>+99 719 228</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-44 671 361</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-43 106 795
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 564 566

Le programme « Vie étudiante » bénéficie de trois déversements de dépenses venant de deux programmes :

- Les dépenses de l'action « Pilotage et support du programme » et de l'action « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ont été reventilées pour leurs parties des dépenses consacrées au pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur chargé de la vie étudiante, de plus depuis le PLF 2007, l'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur l'action 2 « Aides indirectes » du programme 231 au prorata des surfaces bâties consacrées à la vie étudiante ;

- de même, le programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des coûts s'est améliorée grâce à l'extension du champ de l'enquête réalisée par la Direction générale de l'enseignement supérieur auprès des établissements d'enseignement supérieur sur l'usage des surfaces utilisées. La proportion de la surface construite dédiée à la vie étudiante (résidences et restaurants universitaires) a permis de reventiler 34,7 M€. Le volume très important de la dépense sur l'action 14 (1 239 M€) explique que ce seul déversement sur le programme 231 représente près de 78% de l'ensemble des déversements externes (+44,7 M€).

En prenant les mêmes clés de répartition, les déversements externes étaient prévus à hauteur de +42,3 M€ en loi de finances alors qu'ils ont été de 44,7 M€ en exécution. Cet écart provient essentiellement de l'augmentation de l'action « pilotage et support du programme » du programme « Formation supérieures et recherche universitaire ».

Enfin, l'écart de 99,7 M€ avec l'exécution 2006 provient à plus de 86% de l'action 2 « aides directes » qui contient en 2007 une dépenses augmentée par les crédits de l'action « immobilier » du programme 150 correspondant essentiellement à l'impact des CPER.

Enfin, l'écart à la prévision de l'action 1 « aides directes » résulte directement de l'exécution de la loi de finances.

**Vie étudiante**

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

Le programme « Vie étudiante » bénéficie de trois déversements de dépenses venant de deux programmes.

- Les dépenses de l'action « Pilotage et support du programme » et de l'action « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ont été reventilées pour leurs parties des dépenses consacrés au pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur chargé de la vie étudiante, de plus depuis le PLF 2007, l'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur l'action 2 « Aides indirectes » du programme 231 au prorata des surfaces bâties consacrés à la vie étudiante ;
- de même, le programme 214 « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Aides directes	1 432 915 832	+1 389 273	+3 137 076	1 437 442 181	-15 208 950
Aides indirectes	245 766 782	+67 454 793	+28 302 489	341 524 064	+74 171 443
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	107 079 614	0	+1 124 159	108 203 773	+32 810 436
Pilotage et animation du programme	68 844 066	-68 844 066	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>1 854 606 294</b>	<b>0</b>	<b>+32 563 724</b>	<b>1 887 170 018</b>	<b>+91 772 929</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-32 563 724</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-30 999 158
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 564 566

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'article 99 « dépenses de personnel à reventiler » n'a pas été utilisé en gestion 2007, les rémunérations des personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur à la vie étudiante ont toutes été imputées sur l'action « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » qui est la seule à contenir du Titre 2.

Le coût direct des actions du programme est constitué sur ce programme presque exclusivement des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice.

Le programme a enregistré très peu de reprises pour charges et aucune reprise pour litiges.

Par ailleurs, l'essentiel des provisions pour charges à payer nettes des reprises, qui concernent les bourses d'enseignement supérieur, n'a pas été retenu dans le calcul du coût complet du programme en raison du manque de fiabilité des éléments recensés à ce titre : l'enquête Orchidée fait état d'un montant net de 554 M€ alors que le montant devrait se situer entre 870 M€ et 970 M€.

Ces éléments entament substantiellement la portée de l'exercice et la valeur des résultats obtenus.

**Vie étudiante**

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

Pour l'exercice 2007, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les **dépenses exécutées** du programme s'élèvent à 1.853,5 M€, soit +0,1 % par rapport à la LFI,
- les **dépenses exécutées après ventilation** s'élèvent à 1.898 M€, soit +0,2 % par rapport aux prévisions,
- le **coût direct du programme** s'affiche à un montant de 1.854,6 M€,
- le **coût complet du programme**, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 1.887 M€.



## PROGRAMME 172

---

## PROGRAMME 172

**RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	190
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	194
Rappel de la présentation du programme	204
Objectifs et indicateurs de performance	208
Justification au premier euro	222
Opérateurs	242
Analyse des coûts du programme et des actions	273

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH \*

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

La finalité désormais du programme 172 créé en LFI 2007 est double : d'une part, le programme vise à améliorer le pilotage du système national de recherche à travers l'action ministérielle dont il concentre les moyens; mais, d'autre part, il s'agit également d'un « programme opérateurs », puisqu'il supporte les dotations budgétaires de nombreux organismes de recherche, dont les deux plus importants, le CNRS et, dans une moindre mesure, le CEA civil, interviennent sur un très large spectre de l'activité scientifique, donnant à ce programme sa coloration pluridisciplinaire. Il convient de souligner que cette double vocation du programme s'est trouvée renforcée en LFI 2008 par la budgétisation des crédits d'intervention de l'ANR, instrument d'orientation du système de recherche par le financement de projets susceptibles de concerner tous les champs de l'activité scientifique. Toutefois pour éviter un trop long développement, le bilan stratégique du programme se limite à sa première finalité. Pour le bilan de l'activité scientifique, on se reportera à l'analyse des résultats par opérateur, également demandée dans le cadre du RAP.

L'**action du ministère** chargé de la recherche, dont les moyens propres d'intervention gérés par la Direction générale de la recherche et de l'innovation s'imputent sur le programme 172, s'est notamment déployée en 2007 pour l'amélioration du pilotage du système de recherche sur les grands axes suivants :

### - la mise en œuvre de la loi de programme pour la recherche (LPR)

Le rapport prévu par la loi sur sa mise en œuvre a été transmis aux assemblées parlementaires à l'automne 2007. Il atteste de la complète réalisation en 2007 du programme de travail ministériel sur la production des textes d'application de la loi. Au-delà de la publication des textes institutifs des structures prévues par la LPR, le niveau ministériel a veillé au lancement de leur activité dès leur création. Pour ce qui concerne les 21 fondations de coopération scientifique (FCS) abritant réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et centres thématiques de recherche et de soins (CTRS), une convention d'objectifs a été négociée par la direction générale de la recherche et de l'innovation avec chacune d'entre elles. Sa conclusion conditionnait le versement de la contribution de l'Etat au capital de la FCS. Cette convention oriente l'activité sur quatre ans (2007-2010) de la fondation signataire.

### - la fonction d'orientation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La fonction d'orientation du système français de recherche et d'innovation entre dans les responsabilités du ministère chargé de la recherche. Les travaux menés en 2007 se sont concentrés sur la mise au point du processus d'élaboration et de mise en débat de cette orientation. Fin 2007, ce processus est articulé autour de trois composantes complémentaires : les travaux du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST), les études de prospective et d'analyse stratégique et les travaux des groupes de concertation sectoriels.

En 2007, le HCST a rendu ses premiers avis sur saisine du Président de la République concernant l'effort scientifique et technologique de la France en matière énergétique, la désaffection des jeunes pour les études scientifiques, les très grandes infrastructures de recherche, le calcul scientifique, ainsi que concernant le sujet de l'avenir des universités sur lequel le HCST s'est saisi de sa propre initiative. Ces travaux sont publics et ils alimentent ceux de la direction de la stratégie.

La plateforme de prospective et d'analyse stratégique mise en place en 2007 rassemble des travaux dans trois dimensions : les grands enjeux de la politique nationale de recherche et d'innovation, les études transversales et sectorielles. Elle fait appel pour chacun de ses projets à un groupe d'experts qualifiés et aux grands porteurs d'enjeu.

Les groupes de concertation sectoriels (GCS) constituent le lieu de dialogue et de coordination de la direction générale de la recherche et de l'innovation avec les principaux acteurs institutionnels du système français de recherche et d'innovation responsables de l'orientation et de la programmation de la recherche. Lieu de concertation sur les travaux

à conduire concernant les grandes orientations de la politique nationale de recherche, les GCS traitent également de la coordination des processus de programmation, afin d'en valider collectivement la qualité en s'assurant de la complémentarité des démarches, de l'absence de domaines scientifiques orphelins ou redondants et de la prise en compte du rôle des porteurs d'enjeux, notamment industriels et sociétaux, dans leur fonctionnement.

Ces actions ont été menées en liaison étroite avec les acteurs et porteurs d'enjeux : les services de la DGRI et, notamment, ses départements scientifiques, la DGES, les ministères engagés dans la Mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur (MIREs), les académies, les organismes de recherche, les agences de financement, les universités et les grandes écoles, les acteurs socio-économiques de la recherche et de l'innovation.

#### - la **croissance de l'Agence nationale de la recherche (ANR)**

Transformée en établissement public, l'ANR a pris désormais toute sa place d'agence de financement et d'acteur majeur du paysage français de la recherche et de l'innovation. Elle oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises dans le cadre d'une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats. Ses programmes, qu'ils soient thématiques ou non, ouverts ou partenariaux, ont permis de financer au titre de l'année 2007 plus de 600 M€ de travaux de recherche. L'organisation d'une série de colloques a permis un bilan d'étape des premiers appels à projets lancés en 2005 : on notera en 2007 le solaire photovoltaïque, le captage et stockage du CO<sub>2</sub>, la biodiversité et les OGM, l'hydrogène et les piles à combustible, ainsi qu'une série de huit réunions sur le programme « blanc » en 2007 et 2008. Des journées de débats ont été consacrées aux STIC et aux nanosciences-nanotechnologies. Le dispositif Carnot, mis en place par l'ANR, est une mesure destinée à favoriser les collaborations entre recherche publique et recherche privée. Après les vingt premiers labels Carnot attribués en mars 2006, treize nouvelles entités ont été labellisées en 2007. Une structure fédérative de ces instituts Carnot a aussi été mise en place cette année ; elle mènera des actions mutualisées et des actions collectives pour le compte des instituts Carnot.

#### - la **conclusion des CPER**

L'année 2007 a vu la signature des CPER, contrats de projets entre l'État et les régions pour la période 2007-2013. Cette génération des contrats est fortement marquée par le soutien aux pôles de compétitivité dans lequel les collectivités locales se sont fortement impliquées. Le programme 172 porte l'essentiel des engagements de l'État en matière d'équipements et de programmes structurants en recherche, de diffusion de technologies vers les PME et de soutien aux manifestations et centres de culture scientifique, technique et industrielle.

- le **soutien à la R&D des entreprises** est marqué en 2007 par la préparation d'une réforme très importante du crédit d'impôt recherche, dépense fiscale d'État dont l'objet principal contribue au programme 172. Cette réforme mise en œuvre en 2008 est à même de susciter une augmentation forte de l'effort de recherche des entreprises. Le plafond a été supprimé ainsi que la part en accroissement. Seule subsiste une part en volume à laquelle s'applique un taux de 30 % jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà. Pour les première et deuxième années d'entrée dans le dispositif, les entreprises bénéficient d'un taux de 50 % et 40 %. Les études réalisées sur l'impact économique du crédit d'impôt recherche, tant en France qu'à l'étranger, ont montré son caractère particulièrement incitatif.

- en matière de **diffusion de technologies dans les PME**, l'année 2007 a vu la mise en place d'un dispositif national de labellisation de trois types d'acteurs : les centres de ressources technologiques (CRT) à même d'offrir des prestations technologiques de haut niveau (essais, tests, mesures mais aussi expertises et développements technologiques) ; les plates formes technologiques (PFT), le plus souvent installées dans des établissements d'enseignement professionnel ou technologique et qui peuvent répondre aux besoins du tissu des PME situées dans leur environnement ; les cellules de diffusion technologique (CDT) qui jouent le rôle d'interface entre les PME et des centres de compétences (laboratoires ou instituts de recherche, centres techniques industriels ou agro-alimentaires, CRT, PFT...). Le dispositif de labellisation repose sur un cahier des charges, sur les propositions d'une revue des dossiers effectuée par l'AFNOR et sur une commission nationale instituée par décret.

- le **transfert de technologie depuis la recherche publique** est en cours de restructuration par la montée en puissance des dispositifs mutualisés, associant les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur au niveau régional. L'activité de maturation technologique des concepts générés par la recherche est en forte croissance, appuyée par des dispositifs nationaux (financements ANR) comme par des financements gérés au niveau régional (collectivités territoriales, Oséo dans certains cas, et fonds FEDER à compter de la fin de l'année 2007). L'évaluation conduite à l'automne 2007 du dispositif de mutualisation de ce transfert de technologie, mis en place fin

2005 grâce à l'appui financier de l'ANR, a permis de montrer la pertinence de l'approche et la réalité des progrès, tant qualitativement par le professionnalisme développé, que quantitativement par le nombre de transferts réalisés ou en cours.

- l'**information scientifique et technique (IST)**, qui couvre les activités de production et utilisation des données et des résultats de la recherche par les chercheurs, connaît des mutations qui ont conduit le ministère à mettre en place un Comité de l'information scientifique et technique chargé de définir, au cours du premier trimestre 2008, les éléments d'une feuille de route de l'IST pour les années à venir. En 2007, trois orientations ont été privilégiées : soutenir les archives ouvertes françaises en apportant des aides à certaines universités et organismes pour favoriser l'interopérabilité entre les réservoirs institutionnels (universités ou établissements publics scientifiques et techniques - EPST) et la plate-forme HAL au CNRS ; évaluer les outils de filtrage de l'information destinés à la veille stratégique, avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en liaison avec le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) ; tester les nouveaux scénarios d'édition scientifique : plusieurs expérimentations de modèles économiques d'édition avec des sociétés savantes, des éditeurs commerciaux et des organismes de recherche ont été conduites et la stratégie de mutualisation de l'édition scientifique publique a été poursuivie (regroupement des éditions de l'INRA, du CEMAGREF, de l'IFREMER et du CIRAD sur le portail QUAE ; regroupement des presses universitaires sur le périmètre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de l'université de Lyon).

- la modernisation du dispositif national en matière de **culture scientifique et technique** a été impulsée par :

\* un engagement européen accru dans le cadre des actions science / société a pris corps par l'animation du groupe thématique national Science dans la société et la prise en charge au niveau ministériel de la cellule Point de contact national Science dans la société du 7e PCRDT ;

\* la création de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) vise à constituer un vivier de personnalités au service de la gouvernance de la recherche dans l'administration centrale comme déconcentrée, dans les établissements de recherche, dans les entreprises... Le décret portant création d'un Etablissement public à caractère administratif (EPA) a été publié le 29 avril 2007 au Conseil d'Etat et la nouvelle organisation se met en place. Après avoir accueilli en préfiguration pour 2006, une première promotion de 44 auditeurs, issus de tous horizons, l'IHEST comprend dans sa nouvelle promotion pour l'année 2007-2008, 52 auditeurs et le programme a pour fil conducteur la thématique transversale du « changement » ;

\* la mise en œuvre d'un dispositif d'assurance qualité pour les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) par la création d'un label Science et Culture / Innovation décerné par l'Etat : la constitution de réseaux entre les différentes structures impliquées au niveau des territoires dans le domaine de la culture scientifique et technique s'est poursuivie en lien avec les CCSTI financés par le ministère dans le cadre des contrats de plan État-Région 2007-2013. A l'issue d'une concertation approfondie avec les acteurs concernés sur les objectifs, les missions, les activités des CCSTI, un protocole de labellisation a été signé le 2 mai 2007 par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et la présidente de l'association La réunion des CCSTI.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale

-INDICATEUR 1.1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

### ■ OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique

-INDICATEUR 2.1 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.  
-INDICATEUR 2.2 : Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

### ■ OBJECTIF 3 : Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire)

-INDICATEUR 3.1 : Indicateur d'évaluation des laboratoires.

■ **OBJECTIF 4 : Préparer par la recherche en entreprise les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain**

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus
- INDICATEUR 4.2 : Indicateur d'insertion professionnelle.

■ **OBJECTIF 5 : Renforcer les liens entre la science et la société**

- INDICATEUR 5.1 : Qualité des liens entre science et société

■ **OBJECTIF 6 : Accroître la mobilité des chercheurs des établissements publics de recherche vers l'enseignement supérieur et des chercheurs du secteur public vers l'entreprise**

- INDICATEUR 6.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année
- INDICATEUR 6.2 : Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

■ **OBJECTIF 7 : Accroître l'effort de R&D des entreprises**

- INDICATEUR 7.1 : Mesure de l'effet de levier : accroissement de la dépense intérieure de recherche et de développement, diminuée des subventions publiques, d'une année sur l'autre, sur accroissement du CIR d'une année sur l'autre
- INDICATEUR 7.2 : Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)

■ **OBJECTIF 8 : Développer le financement de la recherche sur projets**

- INDICATEUR 8.1 : Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)
- INDICATEUR 8.2 : Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche
- INDICATEUR 8.3 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne

■ **OBJECTIF 9 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

- INDICATEUR 9.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 9.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 10 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique**

- INDICATEUR 10.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme.

■ **OBJECTIF 11 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- INDICATEUR 11.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 11.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 11.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

■ **OBJECTIF 12 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**

- INDICATEUR 12.1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 13 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**

- INDICATEUR 13.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 13.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 13.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007						
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	3 120 000 3 921 956	10 756 770 14 952 830	14 176 770 18 874 786	14 986 770
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation		8 800 000 9 376 850	8 378 000 7 835 483	17 178 000 17 212 333	24 178 000
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	0	26 345 380 26 305 719	50 393 391 46 598 061	76 738 771 72 903 780	76 738 771
04	Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		500 058 348 116	8 109 530 7 623 573	8 609 588 7 971 689	8 609 588
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 004 043 992 992 902 054	85 556 226 84 643 001	1 089 600 218 1 077 545 055	1 089 600 218
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		449 803 073 431 658 551	521 000	449 803 073 432 179 551	449 803 073
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		510 805 759 509 412 076		510 805 759 509 412 076	510 805 759
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		198 391 552 198 391 552	104 203 271 99 767 041	302 594 823 298 158 593	302 594 823
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		249 334 116 249 334 116	27 305 874 27 067 093	276 639 990 276 401 209	276 639 990
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		290 070 329 288 715 709	390 000 1 354 621	290 460 329 290 070 330	290 460 329
11	Recherches interdisciplinaires et transversales		55 179 876 55 179 877		55 179 876 55 179 877	55 179 876
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		64 169 759 64 169 759		64 169 759 64 169 759	64 169 759
13	Grandes infrastructures de recherche		194 742 000 211 642 000	16 900 000	211 642 000 211 642 000	211 642 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche		471 572 528 455 336 342		471 572 528 455 336 342	471 572 528
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>300 000</b>	<b>3 526 878 422</b>	<b>311 993 062</b>	<b>3 839 171 484</b>	<b>3 846 981 484</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0	+13 413		+13 413	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		0	-44 996 727		-44 996 727	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>		<b>300 000</b>	<b>3 793 888 170</b>		<b>3 794 188 170</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>			<b>3 496 694 677</b>	<b>290 362 703</b>	<b>3 787 057 380</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007						
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	3 120 000 2 791 398	10 756 770 15 164 309	14 176 770 17 955 707	14 986 770
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation		8 800 000 9 371 400	8 378 000 7 614 155	17 178 000 16 985 555	24 178 000
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	0	26 345 380 26 305 719	50 393 391 47 252 792	76 738 771 73 558 511	76 738 771
04	Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		500 058 82 200	8 109 530 7 992 792	8 609 588 8 074 992	8 609 588
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 004 043 992 944 052 860	85 556 226 84 643 001	1 089 600 218 1 028 695 861	1 089 600 218
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		449 803 073 418 462 433	521 000	449 803 073 418 983 433	449 803 073
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		510 805 759 486 939 500		510 805 759 486 939 500	510 805 759
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		198 391 552 188 752 034	104 203 271 99 767 041	302 594 823 288 519 075	302 594 823
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		249 334 116 238 394 024	27 305 874 27 067 093	276 639 990 265 461 117	276 639 990
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		290 070 329 277 198 571	390 000 1 354 621	290 460 329 278 553 192	290 460 329
11	Recherches interdisciplinaires et transversales		55 179 876 52 089 332		55 179 876 52 089 332	55 179 876
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		64 169 759 61 371 533		64 169 759 61 371 533	64 169 759
13	Grandes infrastructures de recherche		194 742 000 200 633 281	16 900 000	211 642 000 200 633 281	211 642 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche		471 572 528 440 347 086		471 572 528 440 347 086	471 572 528
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>300 000</b>	<b>3 526 878 422</b>	<b>311 993 062</b>	<b>3 839 171 484</b>	<b>3 846 981 484</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0	+13 413		+13 413	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		0	-43 912 227		-43 912 227	
<b>Totaux des CP ouverts</b>		<b>300 000</b>	<b>3 794 972 670</b>		<b>3 795 272 670</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>			<b>3 346 791 371</b>	<b>291 376 804</b>	<b>3 638 168 175</b>	

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	383 000 183 689	1 994 000 1 801 067	87 168	12 349 000 12 937 450	14 726 000 15 009 374
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation		6 400 000 6 197 849	331 855	10 178 000 6 722 723	16 578 000 13 252 427
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	273 871 825 277 009 345	23 170 528 -10 221 132		46 303 433 77 028 980	343 345 786 343 817 193
04	Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		450 058 182 333		1 883 949 7 721 307	2 334 007 7 903 640
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		936 123 444		82 254 661	1 018 378 105
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		451 303 596		521 000	451 824 596
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		487 535 653			487 535 653
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		190 634 779		113 855 969	304 490 748
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		237 087 373		27 498 866	264 586 239
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		274 985 249		1 354 621	276 339 870
11	Recherches interdisciplinaires et transversales		52 216 533			52 216 533
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		48 684 649			48 684 649
13	Grandes infrastructures de recherche		198 039 395			198 039 395
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche		-2 550 816			-2 550 816
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>274 254 825</b>	<b>32 014 586</b>		<b>70 714 382</b>	<b>376 983 793</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>277 193 034</b>	<b>2 872 019 972</b>	<b>419 023</b>	<b>329 895 577</b>	<b>3 479 527 606</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>							
<i>Consommation 2006</i>							
01	<b>Pilotage et animation du programme et de la mission</b>	383 000 183 689	1 994 000 1 737 761		12 349 000 11 864 184	<b>14 726 000</b>	<b>14 726 000</b> <b>13 785 634</b>
02	<b>Actions incitatives et soutien à l'innovation</b>		6 400 000 6 080 000		10 360 500 7 629 053	<b>16 760 500</b>	<b>16 760 500</b> <b>13 709 053</b>
03	<b>Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)</b>	273 871 825 277 009 345	23 170 528		46 303 433 68 682 525	<b>343 345 786</b>	<b>343 345 786</b> <b>345 691 870</b>
04	<b>Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)</b>		450 058 128 467		1 883 949 8 837 146	<b>2 334 007</b>	<b>2 334 007</b> <b>8 965 613</b>
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>		955 931 444		82 254 661		<b>1 038 186 105</b>
06	<b>Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>		451 303 596		521 000		<b>451 824 596</b>
07	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>		487 535 653				<b>487 535 653</b>
08	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>		190 634 779		113 855 969		<b>304 490 748</b>
09	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>		237 087 373		27 498 866		<b>264 586 239</b>
10	<b>Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société</b>		274 985 249		1 354 621		<b>276 339 870</b>
11	<b>Recherches interdisciplinaires et transversales</b>		52 216 533				<b>52 216 533</b>
12	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>		48 684 649				<b>48 684 649</b>
13	<b>Grandes infrastructures de recherche</b>		198 039 395				<b>198 039 395</b>
14	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>		461 260 081				<b>461 260 081</b>
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>274 254 825</b>	<b>32 014 586</b>		<b>70 896 882</b>	<b>377 166 293</b>	<b>377 166 293</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>277 193 034</b>	<b>3 365 624 980</b>		<b>322 498 025</b>		<b>3 965 316 039</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	13 691 367
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation	15 917 965
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	73 558 511
04	Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	8 203 408
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 077 545 055
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	430 933 648
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	509 412 076
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	298 158 593
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 401 209
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 330
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 877
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 627 810
13	Grandes infrastructures de recherche	211 642 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	453 124 194
<b>Total</b>		<b>3 781 466 043</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	277 193 034	300 000		277 193 034	300 000	
Rémunérations d'activité	196 120 258	0		196 120 258	0	
Cotisations et contributions sociales	68 084 969	0		68 084 969	0	
Prestations sociales et allocations diverses	12 987 807	300 000		12 987 807	300 000	
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	2 872 019 972	3 526 878 422	3 496 694 677	3 365 624 980	3 526 878 422	3 346 791 371
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-8 119 883	3 570 058	4 275 522	1 866 228	3 570 058	2 873 598
Subventions pour charges de service public	2 880 139 855	3 523 308 364	3 492 419 155	3 363 758 752	3 523 308 364	3 343 917 773
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	419 023					
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	419 023					
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	329 895 577	311 993 062	290 362 703	322 498 025	311 993 062	291 376 804
Transferts aux entreprises	3 277 456	50 393 391	2 914 370	2 961 636	50 393 391	2 195 598
Transferts aux collectivités territoriales	882 584		2 153 909	2 382 639		2 364 767
Transferts aux autres collectivités	325 735 537	261 599 671	285 294 424	317 153 750	261 599 671	286 816 439
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>3 839 171 484</b>			<b>3 839 171 484</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-44 983 314			-43 898 814	
<b>Totaux (*)</b>	<b>3 479 527 606</b>	<b>3 794 188 170</b>	<b>3 787 057 380</b>	<b>3 965 316 039</b>	<b>3 795 272 670</b>	<b>3 638 168 175</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	12 067	7 810 000	13 413	12 067	7 810 000	13 413
<b>Totaux</b>	<b>12 067</b>	<b>7 810 000</b>	<b>13 413</b>	<b>12 067</b>	<b>7 810 000</b>	<b>13 413</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2007						4 120 000		4 120 000

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						4 178 794		2 758 638
25/10/2007						27 480 000		27 480 000
<b>Totaux</b>						<b>31 658 794</b>		<b>30 238 638</b>

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		12 067		12 067	0	0	0	0
30/03/2007		2 000 000		3 084 344	0	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>2 012 067</b>		<b>3 096 411</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/08/2007	0	13 413	0	13 413				

## PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						11 230 000		12 650 000

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>	<b>0</b>	<b>2 025 480</b>	<b>0</b>	<b>3 109 824</b>	<b>0</b>	<b>47 008 794</b>	<b>0</b>	<b>47 008 638</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>4</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
200302	<b>Crédit d'impôt en faveur de la recherche</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 1982 - Dernière modification substantielle : 2007 - CGI : 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i>	800	900	1 000
300208	<b>Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public</b> Impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 207-1-9°, 10° et 11°</i>	-	5	5
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>800</b>	<b>905</b>	<b>1 005</b>

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux, prises en charge par l'État, contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
080204	<b>Dégrèvement afférent aux immobilisations affectées à la recherche</b> Taxe professionnelle  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires : 1.500 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 2002 - Dernière modification substantielle : 2002 - CGI : 1647 C quater</i>	19	11	22
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>19</b>	<b>11</b>	<b>22</b>

4 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

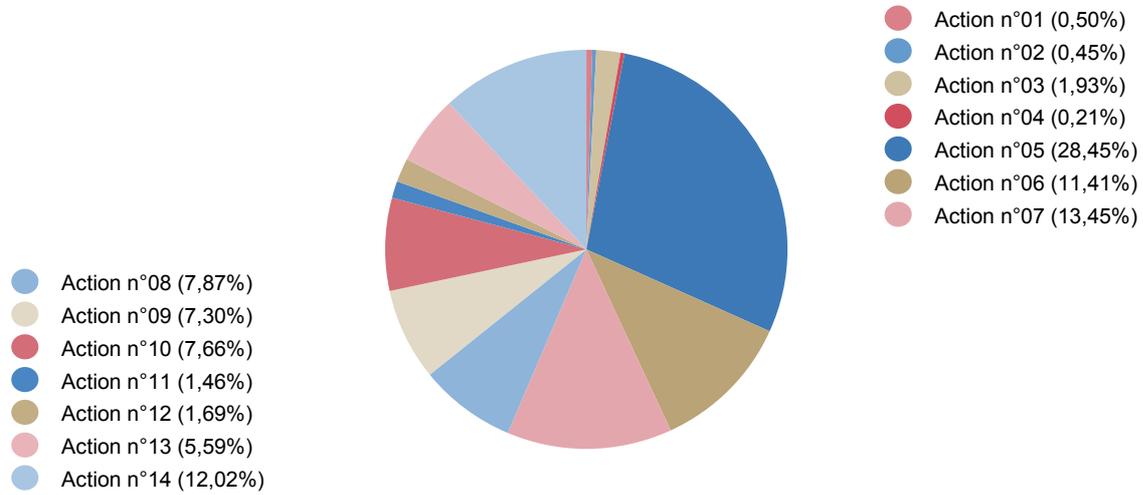
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
110201	<p><b>Réduction d'impôt au titre des dons</b> Impôt sur le revenu</p> <p>Commentaire de l'écart entre chiffreages initial et actualisé : L'écart observé présente deux causes, un effet revenus (principalement) et l'incidence de l'aménagement du droit (à titre subsidiaire). Concernant l'effet revenus, le coût de 800 M€ a été estimé en extrapolant les revenus 2006 à partir des revenus 2004 alors que le coût de 880 M€ l'a été en extrapolant les revenus 2006 à partir des revenus 2005.</p> <p><i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires : 6.310.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : très bonne - Création : 1948 - Dernière modification substantielle : 2007 - CGI : 200</i></p>	820	800	880
200308	<p><b>Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification substantielle : 2004 - CGI : 44 undecies</i></p>	ε	50	50
210309	<p><b>Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p>Commentaire de l'écart entre chiffreages initial et actualisé : La dépense 2007 affichée dans le cadre du PLF 2007 correspondait à une simple reconduction de la dépense 2006. La dépense 2007 affichée dans le cadre du PLF pour 2008 est estimée sur la base des données déclaratives en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés. Des aménagements de droit contribuent également à l'augmentation observée. Ainsi, le 2° du I de l'article 10 de la LFI 2007 a étendu le bénéfice de la réduction d'impôt aux versements consentis à la Fondation du Patrimoine ou à une fondation ou association qui lui affecte irrévocablement ses dons ainsi qu'à toute fondation ou association reconnue d'utilité publique à vocation culturelle pour la restauration de monuments historiques privés. Par ailleurs, l'article 64 de la même loi a étendu l'avantage fiscal aux versements effectués au profit des organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale l'organisation de festivals ayant pour objet l'organisation d'expositions d'art contemporain.</p> <p><i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires : 7.400 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 2003 - Dernière modification substantielle : 2007 - CGI : 238 bis-1 et 4</i></p>	170	150	235
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>990</b>	<b>1 000</b>	<b>1 165</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
		Dépenses directes	Dépenses complètes		
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	18 874 786	17 955 707	0	13 691 367	0
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation	17 212 333	16 985 555	0	15 917 965	0
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	72 903 780	73 558 511	0	73 558 511	0
04 Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	7 971 689	8 074 992	0	8 203 408	0
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 077 545 055	1 028 695 861	1 209 726 923	1 077 545 055	1 263 081 987
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	432 179 551	418 983 433	585 759 914	430 933 648	603 822 304
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	509 412 076	486 939 500	608 271 892	509 412 076	634 815 967
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	298 158 593	288 519 075	373 832 622	298 158 593	386 937 739
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 401 209	265 461 117	341 134 608	276 401 209	354 721 737
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 330	278 553 192	322 246 114	290 070 330	334 858 875
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 877	52 089 332	55 804 003	55 179 877	58 958 258
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	64 169 759	61 371 533	66 652 155	67 627 810	73 017 837
13 Grandes infrastructures de recherche	211 642 000	200 633 281	0	211 642 000	0
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	455 336 342	440 347 086	0	453 124 194	0
<b>Totaux</b>	<b>3 787 057 380</b>	<b>3 638 168 175</b>	<b>3 563 428 231</b>	<b>3 781 466 043</b>	<b>3 710 214 704</b>

## Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme résulte de la fusion en LFI 2007 de deux programmes antérieurement distingués : le programme « orientation et pilotage de la recherche » et le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Il en fait désormais converger les finalités.

La **première finalité** du nouveau programme est d'œuvrer au pilotage du système français de recherche et d'innovation ; à ce titre le programme est le support du financement d'un certain nombre de dispositifs ministériels.

Le pilotage du système français de recherche et d'innovation est aujourd'hui confronté aux défis que constituent :

- le contexte international concurrentiel de l'activité scientifique,
- la construction d'un espace européen de la recherche,
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche,
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques,
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui se met en œuvre au travers de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. Ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- de proposer, sur la base d'exercices prospectifs, une vision stratégique du système français de recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;
- d'orienter son évolution par le cadrage réglementaire de l'activité, par le pilotage des opérateurs et par la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;
- de développer et de mettre en œuvre le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre sur ce volet par les directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

La **seconde finalité** du programme est de constituer un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir à l'instar des autres grands pays de l'OCDE, en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde et la circulation croissante des chercheurs exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Sur ce volet, le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (le CNRS, le CEA civil, l'INSERM, l'INRIA, l'INED), les instituts Pasteur (Lille, Paris et réseau international) et Curie et plusieurs groupements d'intérêt public (institut Paul Emile Victor – IPEV, Génomole, agence nationale de la recherche sur le SIDA – ANRS) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle. Il regroupe également les moyens destinés au financement de leurs très grandes infrastructures scientifiques (TGI) et les contributions de la France aux organisations de recherche internationales comme le centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés. Du fait de sa dimension interdisciplinaire, le programme vise aussi un développement plus rapide des nouvelles technologies dans les secteurs stratégiques des sciences du vivant et des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le pilotage sur les objectifs stratégiques est garanti par des contrats quadriennaux entre l'Etat et les établissements du programme. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission
- ACTION n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation
- ACTION n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche
- ACTION n° 04 : Renforcement des liens entre science et société
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales
- ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 1 : Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale**

**INDICATEUR 1.1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des crédits de la mission attribués aux sciences de la vie (SDV)	%	27	22,2 (BCRD : 27,7)	28	22,5	22,5	30
Part des crédits de la mission attribués aux sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	%	9	8,2 (BCRD (10,1))	11	8,5	8,5	12
Part des moyens de l'ANR relevant de domaines prioritaires	%	70	72	70		74,9	70

**Commentaires techniques :**

Le passage du BCRD à la LOLF, qui intègre désormais la rémunération des enseignants-chercheurs pour la part de leur activité consacrée à la recherche, a créé un changement dans la répartition par objectif des activités de recherche et des crédits associés, en particulier au niveau de la recherche universitaire. Cette mesure conduit à un changement de périmètre de l'activité considérée dans cet indicateur qui prend maintenant en compte la globalité des activités de recherche. Cela induit par conséquent, un décalage dans la suite des données de cet indicateur. **Aussi a-t-on procédé, au PAP 2008, à une actualisation des prévisions 2007 et des cibles 2008** indiquées dans le PAP 2007, pour mettre les nouvelles valeurs en cohérence avec le changement de périmètre du calcul.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les domaines prioritaires de l'action gouvernementale ont été définis en 1999, suite à la tenue du Comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CIRST). Il s'agit des Sciences de la vie (SdV) et des Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). Le périmètre relatif des STIC est très délicat à déterminer du fait du caractère diffusant des activités de ce domaine et fait actuellement l'objet d'une étude spécifique.

La part des crédits attribués aux SDV pour 2007 se maintient bien en regard des prévisions et de la cible 2010 fixées au PAP 2008 (23).

Dans le domaine des STIC et, nonobstant les remarques sur les difficultés d'une mesure précise, la réalisation 2007 est dans la ligne de la cible envisagée dans le PAP 2008 (8,8).

**OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique**
**INDICATEUR 2.1 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.	ratio	3,1	2,6	3,3	2,4	2,4	3,5

**Commentaires techniques :**

L'année 2002 plus marquée que 2001 par les conséquences de l'éclatement de la bulle internet, par la crise du secteur des télécommunications et par une conjoncture économique générale difficile, a vu le nombre de création d'entreprises innovantes diminuer et celles qui se sont créées ont connu, à la période toujours critique du début de leur activité, un environnement particulièrement défavorable. La valeur cible est ramenée à 2,7 contre 3,5 dans le PAP 2007.

**INDICATEUR 2.2 : Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.	€/emploi	38 595	21 274	15 000		20 741	15 500

**Commentaires techniques :**

Cet indicateur a été entièrement repris sur le plan méthodologique pour éviter le biais induit par des extrapolations sur enquêtes. Les éléments sont des éléments connus sur la population exhaustive traitée dans les bilans. Le nombre moyen d'emplois créés au bout de trois ans a ainsi été revu à la baisse.

Il s'agit donc ici du coût budgétaire observé en année n pour les emplois créés en n-2 par des entreprises aidées en n-5. La série complète a été reconstituée à partir du concours 1999 dont les résultats figurent dans la colonne 2003. Ce sont donc les emplois créés au bout de trois ans de vie par ces entreprises (en moyenne 5,2 emplois, mais les dernières observations portent ce nombre moyen d'emplois à un peu moins de 5,6 sur les générations les plus récentes).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**En matière de création d'entreprises**, même si 2007 a été une année record pour le capital investissement français, on observe que les fonds dédiés aux entreprises innovantes sont restés très en deçà : les difficultés à sortir du capital des entreprises contraignent les fonds d'amorçage à consacrer près de la moitié de leur activité à des refinancements (49% du total investi à fin 2007) qui concernent 75% des entreprises (contre 61% en 2006), ce qui confirme un décollage difficile de l'activité des PMI innovantes (en grande partie en raison d'une défaillance dans la croissance à l'international).

Les projets lauréats du concours « Création des entreprises innovantes » comme ceux accueillis dans les incubateurs soutenus sur le programme ont été à l'origine d'un nombre toujours plus importants d'entreprises nouvelles.

La valeur de l'indicateur 2.1 est en ligne avec la cible fixée pour 2010 (2,7) dans le PAP 2008.

S'agissant du **soutien financier à la création d'emploi**, on observe une lente décroissance du coût moyen. Le pic de 2005 correspond à une dotation élevée au concours 2002 pour la création d'entreprises innovantes sur les dossiers créations développement avec un nombre de dossiers soutenus en nette baisse. Il ne semble pas que cette mise de fonds massive sur un nombre moins élevé de dossiers ait eu un effet positif sur la création d'emplois. Le nombre des projets incubés qui va en croissant joue sur les évolutions. Il semble par contre que l'amélioration de la qualité de l'accompagnement par les incubateurs soit à prendre en compte dans l'amélioration tendancielle de la performance.

**OBJECTIF n° 3 : Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire)**

#### INDICATEUR 3.1 : Indicateur d'évaluation des laboratoires.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2007 Cible PAP 2007
Indicateur d'évaluation des laboratoires.	%	31,4	34	30		28	30

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les évolutions de valeur de l'indicateur ne sont pas significatives car au bout de quatre ans l'ensemble des laboratoires sont évalués, soit à travers la procédure de contractualisation quadriennale des laboratoires liés à l'université, soit par des dispositifs propres à chaque organisme de recherche.

L'objectif majeur du développement de l'évaluation se met en œuvre désormais avec la mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) inscrite dans la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Pour la première fois l'ensemble des unités et universités et des principaux organismes de recherche seront évalués par la même instance, selon des méthodes harmonisées et dans une période de quatre ans. Les premières évaluations des unités suivant cette nouvelle procédure sont en cours ; c'est en 2008 également que seront évalués, par l'AERES, les premiers organismes de recherche, INSERM et CEMAGREF.

**OBJECTIF n° 4 : Préparer par la recherche en entreprise les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain**

#### INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage de doctorants CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus (c)	%	39	39	43		40	50
Pourcentage de doctorants non CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus (d)	%			*			*
Ecart entre doctorants CIFRE et non CIFRE (c-d)	%			*			*

**Commentaires techniques :**

Indicateur non disponible en 2007 (excepté sous-indicateur « Pourcentage de doctorants CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus ») et abandonné au PAP 2008.

**INDICATEUR 4.2 : Indicateur d'insertion professionnelle.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
proportion de docteurs CIFRE insérés professionnellement (CDD+CDI) trois ans après leur thèse	%	93	94	94		93 (valeur prévisionnelle)	95

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le dispositif CIFRE soutient le développement des partenariats public/privé en recherche et l'insertion des docteurs en entreprise. Il poursuit sa montée en puissance tout en conservant son attractivité.

Le nombre de conventions CIFRE signées a cru de 12,6 % avec 1 185 nouvelles conventions ; l'engagement budgétaire de l'État progressant de 42,9 M€ à 47,3 M€.

La performance du dispositif en termes de formation reste tout à fait satisfaisante. En effet, le taux d'emploi à 3 ans est au niveau de l'objectif (93%), et se maintient depuis plusieurs années à ce taux très élevé par rapport à la moyenne d'insertion des docteurs issus des divers dispositifs de l'enseignement supérieur. Le taux de soutenance de la thèse à 3 ans (mesuré 3 mois après la fin de convention) reste stable à 39%, ce qui est supérieur à la moyenne générale. L'indicateur gagnerait en pertinence en augmentant le délai de mesure à 42 mois (soit 6 mois après la fin de convention).

**OBJECTIF n° 5 : Renforcer les liens entre la science et la société****INDICATEUR 5.1 : Qualité des liens entre science et société**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part de la population européenne qui estime que la science et la technologie améliorent la qualité de vie (santé, bien-être, confort)	%	73	77	en hausse		77	78
Part de la population européenne qui estime que les progrès scientifiques et technologiques permettront de rendre les ressources naturelles de la planète inépuisables	%	22	22	en hausse		23	23

**Commentaires techniques :**

Indicateur abandonné au PAP 2008, dont les valeurs 2006 et 2007 résultent d'une estimation tendancielle.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les valeurs de réalisation sont extraites de l'enquête Eurobaromètre sur « Les européens, la science et la technologie » qui concerne la population européenne. Il y avait été fait recours par défaut lors du premier PAP (PAP 2006). Dans ces conditions le ministère s'est préoccupé de construire une enquête spécifique à la population française permettant de renseigner des indicateurs moins frustes. Ils sont documentés dans le cadre du volet performance du Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures annexé au PLF 2008 (cf. p.93 de ce document). C'est dans ce cadre en effet qu'il a paru opportun d'inscrire un objectif qui ne peut raisonnablement plus être considéré désormais comme approprié au programme 172 restructuré depuis la LFI 2008.

**OBJECTIF n° 6 : Accroître la mobilité des chercheurs des établissements publics de recherche vers l'enseignement supérieur et des chercheurs du secteur public vers l'entreprise**
**INDICATEUR 6.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année	%	0,78	0,78	0,85	0,8	0,81	1

**Commentaires techniques :**

Sont ici comptabilisés les chercheurs des EPST (directeurs de recherche et chargés de recherche) mis à disposition de l'enseignement supérieur, ou en détachement dans un établissement d'enseignement supérieur. Les enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans un EPST puis qui regagnent un établissement d'enseignement supérieur ne sont pas comptabilisés.

**INDICATEUR 6.2 : Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année	%	0,1		n.d.			0,2

**Commentaires techniques :**

Enquête biennale réalisée auprès des entreprises sur les chercheurs depuis 1992. Les derniers résultats disponibles sont ceux de l'enquête 2004. L'enquête réalisée en 2008 fournira des données 2007 qui seront prises en compte pour le PLF 2009.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les passages entre le monde de la recherche et celui de l'enseignement supérieur d'une part, entre le monde de la recherche académique et le monde de l'entreprise d'autre part, doivent être encouragés. Différents dispositifs existent en ce sens.

Ainsi, la loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche a introduit, à destination des chercheurs du secteur public (EPSCP et EPST) un dispositif d'incitation à la mobilité et à la création d'entreprises. Trois possibilités sont offertes :

- la participation d'un fonctionnaire civil, à titre d'associé ou de dirigeant, à la création d'une entreprise. Il est détaché ou mis à disposition de l'entreprise pour une durée maximale de six ans ;

- la participation à l'activité de l'entreprise en apportant son concours scientifique ou en participant au capital social, dans la limite de 15 % ;
- la participation à un conseil d'administration ou de surveillance d'une société anonyme.

Seule la première modalité correspond à une mise à disposition ou à un détachement vers l'entreprise. Pour les deux autres modalités, le chercheur est considéré comme occupant à plein temps son emploi public.

Parallèlement, le décret du 11 octobre 2001, en octroyant une prime de mobilité pédagogique aux directeurs de recherche, les incite à développer une activité d'enseignement. Ce dispositif constitue une première étape dont l'extension aux chargés de recherche et ingénieurs de recherche revêt un intérêt certain. La modification du décret de 2001 a été envisagée en ce sens. Cette réflexion avait été conduite dans l'attente du vote de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, qui fournit un cadre nouveau de travail en ce sens. Les données présentées dans le cadre des deux indicateurs ne reflètent donc que partiellement la réalité des passerelles ouvertes aux chercheurs des EPST vers l'entreprise ou l'enseignement supérieur.

Outre les modes encadrés de mobilité et de transfert, il existe des échanges informels de connaissance, non mesurés, autour d'activités de « consultance » effectuées par les chercheurs auprès des entreprises. Ces activités étaient, jusqu'à récemment, encadrées par l'article 3 du décret-loi du 29 octobre 1936. La pratique qui en a découlé pour la consultance et qui a été reprise pour le concours scientifique (article L413-8 du code de la recherche) est une limitation à 20 % du temps, la circulaire sur le concours scientifique ayant officialisé cette règle. En ce qui concerne la rémunération perçue dans le cadre de contrats de consultance, elle ne doit pas excéder la rémunération provenant de l'activité principale comme pour tout fonctionnaire.

Cette activité est pratiquée par des chercheurs, en particulier dans certaines disciplines comme le droit, les sciences économiques, la chimie, etc. La proportion de chercheurs impliqués dans ces tâches de consultance varie fortement d'un établissement à l'autre – par exemple, ils représentent 2 % en moyenne au CNRS et entre 5,2 % et 5,9 % suivant les années à l'INRIA.

La loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche a relevé les taux de participation au capital des entreprises créées et assoupli les modalités d'obtention des autorisations de cumul pour les fonctionnaires voulant exercer une activité salariée. Ainsi, les chercheurs et les enseignants-chercheurs travaillant à temps partiel peuvent être autorisés à exercer, en sus de leurs fonctions, une activité liée à la recherche dans une entreprise privée. Ces dispositions sont complétées dans le cadre des décrets d'application de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, et notamment le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007.

**En ce qui concerne la mobilité vers l'enseignement supérieur, seuls sont pris en compte les mises à disposition et les détachements.** Or, pour nombre d'entre eux les chercheurs d'EPST et d'EPIC effectuent une activité d'enseignement dans un établissement de l'enseignement supérieur, et sont rémunérés par des heures complémentaires. Cette importante part de la « mobilité », extrêmement diffuse ne peut être mesurée.

De fait, la loi 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités fait des personnels des organismes de recherche travaillant dans des laboratoires liés à l'université, des membres à part entière de la communauté universitaire. Ils sont électeurs ou éligibles dans les collèges correspondants, qu'ils soient directeurs, chargés de recherche ou ingénieurs, respectivement au même titre que les enseignants-chercheurs ou que les personnels ingénieurs de recherche et formation. De plus, bénéficiant de compétences élargies, les universités auront la possibilité de fixer les principes d'une politique de primes et de dispositifs d'intéressement, qui pourront, dans certains cas, être versés aux personnels des organismes de recherche exerçant des activités d'enseignement ou des responsabilités diverses dans l'université.

Les travaux menés par la commission présidée par Rémy Schwartz sur l'avenir des personnels de l'université devraient notamment permettre de formuler des propositions en matière de mobilité.

**OBJECTIF n° 7 : Accroître l'effort de R&D des entreprises**

**INDICATEUR 7.1 : Mesure de l'effet de levier : accroissement de la dépense intérieure de recherche et de développement, diminuée des subventions publiques, d'une année sur l'autre, sur accroissement du CIR d'une année sur l'autre**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Mesure de l'effet de levier : accroissement de la dépense intérieure de recherche et de développement, diminuée des subventions publiques, d'une année sur l'autre, sur accroissement du CIR d'une année sur l'autre	ratio			*			

**Commentaires techniques :**

Du fait de son extrême complexité de calcul, de l'incertitude de la valeur calculée et des réformes successives du CIR, cet indicateur ne peut être documenté significativement. Il a donc été remplacé au PAP 2008 par l'indicateur 4.5 qui permet de mesurer plus précisément l'effet du CIR et sera renseigné au RAP 2008.

**INDICATEUR 7.2 : Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)	%	1,33	1,34	1,6		1,34 (valeur prévisionnelle)	1,8

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'instrument majeur de l'objectif 7 est le CIR, dépense fiscale d'Etat, dont l'objectif principal contribue au programme 172.

Au titre de l'année 2005, 7400 entreprises ont déposé une déclaration pour un montant de 982 Millions €. Le montant R&d déclaré par ces entreprises est de 13,5 Milliards €.

Au titre de l'année 2006, 7925 entreprises ont déposé une déclaration au titre du CIR. Le montant des dépenses de R&D est de 13,6 Milliard € et le montant CIR de 1,4 milliard d'euros en créance. Le coût budgétaire 2007 est estimé à 1,0 Milliards d'euros.

2007 a été marqué par la préparation d'une réforme très importante du crédit d'impôt recherche. Cette réforme, mise en œuvre en 2008, est à même de susciter une augmentation forte de l'effort des entreprises. Le plafond a été supprimé ainsi que la part en accroissement. Seule subsiste une part en volume à laquelle s'applique un taux de 30 % jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà. Pour les première et deuxième années d'entrée dans le dispositif, les entreprises bénéficient d'un taux de 50 % et 40 %. Les études réalisées sur l'impact économique du crédit d'impôt recherche, tant en France qu'à l'étranger, ont montré son caractère particulièrement incitatif.

**OBJECTIF n° 8 : Développer le financement de la recherche sur projets****INDICATEUR 8.1 : Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)	€	3808	6763	4200		8610	4000

**Commentaires techniques :**

Cet indicateur a été abandonné au PAP 2008 : très peu corrélé à l'objectif, il s'agit d'un indicateur de contrôle de gestion relatif à l'opérateur. Son évolution traduit mécaniquement la montée en activité de l'ANR, transformée en établissement public en 2007.

**INDICATEUR 8.2 : Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche	%	5,9	8,25	12	11,4	13	15

**INDICATEUR 8.3 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne	%	13,3	13,2	13,5		13,04	14,5

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le financement sur projets des travaux des équipes de recherche françaises puise à deux sources.

L'Agence Nationale de la Recherche imprime au financement de projets une impulsion décisive au plan national. L'évolution favorable de l'indicateur 8.2 est la traduction logique de cette nouvelle donne.

L'autre source majeure de financement de projets de recherche est l'Union européenne. La légère diminution de la valeur de l'indicateur 8.3 qui valait 13,3 % en 2005 peut s'expliquer par la forte montée en puissance des nouveaux pays nouvellement entrés dans l'Union Européenne ou associés au Programme Cadre. Elle est également la conséquence de la volonté d'ouverture à l'international du programme cadre, qui se traduit par un nombre accru de participants de pays tiers recevant des contributions de la Communauté européenne. Les données relatives à l'ensemble des contrats passés au titre du 6ème PCRD sont maintenant connues et sur un montant de 16 678 487 821 € de contributions communautaires distribuées par la Commission Européenne, 2 175 222 361 € ont été attribués à des participants résidents en France, soit un taux de 13,04%. C'est ce chiffre qui pourrait être retenu comme valeur de

l'indicateur 8.3 pour l'année 2007, et qui pourra servir de point de comparaison pour les valeurs de cet indicateur calculé ultérieurement avec les résultats du 7ème PCRD lorsque cela sera possible.

## OBJECTIF n° 9 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

### INDICATEUR 9.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	54,2	53,6	52,4		53,6 (valeur prévisionnelle)	52,4
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	7,2	7,0	7,4		7,0 (valeur prévisionnelle)	7,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,4	2,3	2,6		2,3 (valeur prévisionnelle)	2,7

### INDICATEUR 9.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme	Indice	1,14	1,13 (valeur prévisionnelle)	1,15		n.d.	1,15

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La qualité de la science française se manifeste principalement par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans le champ des disciplines couvert par le programme. Ainsi, deux indicateurs bibliométriques mesurent la part et l'impact de la science française par rapport au reste du monde.

Cependant on sait que, compte tenu de la prise de conscience du rôle essentiel de la recherche dans la compétitivité internationale, la plupart des pays ont mis en place des priorités politiques très fortes en faveur de ce secteur. La rapidité de développement des pays de l'élargissement européen et la forte montée en puissance des économies émergentes de l'autre (pays d'Asie, Brésil, voire Inde...) entraînent, à l'heure actuelle, un tassement très net de la place relative des économies scientifiques traditionnelles au niveau mondial (-7 % pour les US et - 17 % pour la Grande-Bretagne entre 2001 et 2006 par exemple). La baisse légère enregistrée entre 2005 et 2006 pour le programme, tant en part de publication qu'en indice d'impact relatif, doit donc être interprétée comme reflétant une bonne tenue de la production scientifique des opérateurs concernés, dans un contexte devenu beaucoup plus compétitif (ainsi, la baisse enregistrée entre 2005 et 2006 est de 2 % pour la France, de 3 % pour le Royaume-Uni, et de 2 % pour les Etats-Unis).

**OBJECTIF n° 10 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique****INDICATEUR 10.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence française	%	34,4	33,1	36		33,1 (valeur prévisionnelle)	37
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence européenne (UE25)	%	4,1	3,9	4,7		3,9 (valeur prévisionnelle)	4,9
part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence mondiale	%	1,5	1,4	1,6		1,4 (valeur prévisionnelle)	1,7

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Cet indicateur permet d'apprécier le dynamisme et la réactivité de la recherche publique en Sciences de la Vie.

Dans ce domaine dont l'importance économique et sociétale va croissant, depuis de nombreuses années, les opérateurs - notamment ceux qui, comme le CNRS, sont multidisciplinaires - et pour lesquels la science n'est pas historiquement spécialisée, sont encouragés à faire porter prioritairement leurs efforts. Au niveau européen et mondial, la concurrence s'exacerbe dans ces disciplines pour lesquelles les pays émergents font un effort de rattrapage particulier. Ainsi la Chine, l'Inde, le Brésil, la Corée par exemple font partie des pays qui ont eu les plus fortes croissances dans ces disciplines au cours des dernières années. Enfin ces disciplines, très rapidement évolutives, s'appuient sur des ressources humaines, des infrastructures et une logistique de plus en plus conséquentes, aiguissant la compétition dans les années qui viennent.

En regard des références européennes et mondiales et dans une compétitivité accrue, les cibles indiquées restent un défi et, si ce n'est leur accomplissement, mais au moins un tendanciel positif sera la preuve du dynamisme des opérateurs. Il semble nécessaire pourtant, une fois le réalisé 2007 confirmé, de reconsidérer ces cibles envisagées.

**OBJECTIF n° 11 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche****INDICATEUR 11.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par rapport à l'ensemble des déposants français	%	3,52	3,15	3,5	3,2	3,3 (valeur prévisionnelle)	3,5
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants français	%	5,12	4,88	5,2	4,9	5,0 (valeur prévisionnelle)	5,3

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants européens	%	0,73	0,72	0,73	0,7	0,72 (valeur prévisionnelle)	0,75

## INDICATEUR 11.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,7	1,7	1,9		1,7	2,1
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	3,4	3,2	3,9		3	4,5

## INDICATEUR 11.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,8	1,6	2		1,9	3
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	9,8	9,9	9,9		15,5	10

## Commentaires techniques :

Le pic de la valeur 2007 du sous-indicateur «Part des contrats de recherche passés avec des entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)» est lié à des contrats exceptionnels au CEA.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La contribution de la recherche à la compétitivité économique est largement reconnue. Parce que les innovations de rupture sont fréquemment issues ou liées à la recherche, le resserrement des liens entre la recherche publique et le monde économique sont de nature à améliorer la compétitivité de notre économie. Au cours de l'année 2007, le transfert de technologie et la recherche contractuelle ont fait l'objet de mesures importantes et ont connu de fortes évolutions.

C'est ainsi que 13 nouveaux labels Carnot ont été attribués par l'ANR portant ainsi à 33 le nombre de laboratoires de recherche ayant des relations particulièrement étroites avec les entreprises. Les opérations de mutualisation du transfert de technologie entre les établissements de 14 sites également soutenues par l'ANR ont permis de détecter plus de 600 projets de transfert, d'en accompagner près de 300 et de financer 80 phases de maturation technologique.

Les **redevances** issues de la propriété intellectuelle ou des contrats de recherche signés avec les industriels, même si la montée en puissance des dispositifs de soutien à la recherche partenariale (ANR, fonds de compétitivité des entreprises, Agence de l'innovation industrielle) fait diminuer leur part relative dans le budget des établissements.

Les opérateurs de recherche du secteur public doivent, comme ceux du secteur privé, veiller à protéger les connaissances nouvelles issues de leurs laboratoires, en favorisant le **dépôt de brevets** auprès des offices pertinents.

Même si l'acteur principal du dépôt de brevets est, dans tous les pays, le secteur privé (pour la France, le secteur public représente environ 8 % des demandes de brevet européens), les déposants du secteur public jouent un rôle clé pour la valorisation amont de connaissances innovantes qui protègent les développements de demain.

A l'heure actuelle, les grandes voies de dépôt de brevets pour les acteurs européens sont l'OMPI, l'OEB, et l'USPTO – et, pour les acteurs français, l'INPI.

A l'INPI, les déposants du secteur public partagent le dépôt essentiellement avec les acteurs français du secteur privé, et ceux du programme 172 avec les autres déposants du secteur public de recherche. En 2007, la valeur prévisionnelle de la réalisation des opérateurs du P172 semble en légère augmentation par rapport à la valeur réalisée en 2006.

A l'OEB, les déposants européens partagent leur part de dépôt avec des déposants asiatiques et américains qui souhaitent protéger leurs innovations sur le marché européen. Depuis 2005 notamment, la Corée, la Chine et d'autres acteurs émergents sont très actifs. Dans ce cadre, les prévisions de réalisation pour l'année 2007 sont particulièrement satisfaisantes – même si elles doivent être interprétées avec prudence, car elles reposent sur des données encore incomplètes à cette date et dépendent, on vient de le voir, de l'évolution du comportement d'acteurs privés étrangers.

## OBJECTIF n° 12 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

### INDICATEUR 12.1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme	%	12,7	12,9	13		13,1	13,5

#### Commentaires techniques :

La valeur 2006 est encore provisoire et la valeur 2007 est une prévision. A partir du PAP 2009 cet indicateur évoluera vers le calcul du flux de chercheurs étrangers (% de chercheurs recrutés dans l'année).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des post-doctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second objectif est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. L'indicateur 12.1 permet de mesurer ce deuxième aspect de l'attractivité du système de recherche français.

Les éléments de progression observés jusqu'en 2005 et les prévisions 2006 et 2007 vont dans le sens proposé par l'objectif. Tous les opérateurs de ce programme ont effectivement mené des actions fortes pour aller dans ce sens et les effets de leur politique à ce niveau commencent à porter leurs fruits.

### OBJECTIF n° 13 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

#### INDICATEUR 13.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)	%	2,39 (5ème PCRD)	2,13 (6ème PCRD)	n.s.		2,13 (valeur provisoire)	2,4

#### INDICATEUR 13.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)	%	3,09 (5ème PCRD)	3,40 (6ème PCRD)	3,8		3,40 (valeur provisoire)	4,5

#### INDICATEUR 13.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme	%	27,6	27,8	28,5		27,8 (valeur provisoire)	30

### ANALYSE DES RÉSULTATS

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier, par grand domaine, les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires de participer à la compétition

internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

Les deux premiers indicateurs (taux de participation et taux de coordination) doivent être mis en regard l'un de l'autre. Le léger fléchissement observé entre le 5ème et le 6ème PCRD sur le taux de participation contraste avec le relèvement significatif du taux de coordination qui marque un leadership accru des équipes françaises dans les projets européens.

L'indicateur de co-publication se maintient de manière satisfaisante sur un volume croissant de la production considérée.

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	Prévision LFI Consommation	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	13 876 770 18 874 786	14 986 770 18 874 786	300 000	13 876 770 17 955 707	14 986 770 17 955 707
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation		17 178 000 17 212 333	24 178 000 17 212 333		17 178 000 16 985 555	24 178 000 16 985 555
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	0	76 738 771 72 903 780	76 738 771 72 903 780	0	76 738 771 73 558 511	76 738 771 73 558 511
04	Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		8 609 588 7 971 689	8 609 588 7 971 689		8 609 588 8 074 992	8 609 588 8 074 992
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 089 600 218 1 077 545 055	1 089 600 218 1 077 545 055		1 089 600 218 1 028 695 861	1 089 600 218 1 028 695 861
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		449 803 073 432 179 551	449 803 073 432 179 551		449 803 073 418 983 433	449 803 073 418 983 433
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		510 805 759 509 412 076	510 805 759 509 412 076		510 805 759 486 939 500	510 805 759 486 939 500
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		302 594 823 298 158 593	302 594 823 298 158 593		302 594 823 288 519 075	302 594 823 288 519 075
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		276 639 990 276 401 209	276 639 990 276 401 209		276 639 990 265 461 117	276 639 990 265 461 117
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		290 460 329 290 070 330	290 460 329 290 070 330		290 460 329 278 553 192	290 460 329 278 553 192
11	Recherches interdisciplinaires et transversales		55 179 876 55 179 877	55 179 876 55 179 877		55 179 876 52 089 332	55 179 876 52 089 332
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		64 169 759 64 169 759	64 169 759 64 169 759		64 169 759 61 371 533	64 169 759 61 371 533
13	Grandes infrastructures de recherche		211 642 000 211 642 000	211 642 000 211 642 000		211 642 000 200 633 281	211 642 000 200 633 281
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche		471 572 528 455 336 342	471 572 528 455 336 342		471 572 528 440 347 086	471 572 528 440 347 086
<b>Totaux des crédits prévus en LFI</b>		<b>300 000</b>	<b>3 838 871 484</b>	<b>3 846 981 484</b>	<b>300 000</b>	<b>3 838 871 484</b>	<b>3 846 981 484</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-44 983 314	-44 983 314	0	-43 898 814	-43 898 814
<b>Totaux des crédits ouverts</b>		<b>300 000</b>	<b>3 793 888 170</b>	<b>3 794 188 170</b>	<b>300 000</b>	<b>3 794 972 670</b>	<b>3 795 272 670</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>3 787 057 380</b>	<b>3 787 057 380</b>		<b>3 638 168 175</b>	<b>3 638 168 175</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		-300 000	-6 830 790	-7 130 790	-300 000	-156 804 495	-157 104 495

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 299 550

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

## ANALYSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES (HORS TITRE 2)

Le projet de loi de finances (PLF) prévoyait des crédits à hauteur de 3 846,651 M€ en AE et CP. La loi de finances initiale (LFI) pour 2007 a ouvert 3 839,171 M€ en AE et CP.

L'écart entre le PLF et la LFI 2007 s'explique par les amendements qui ont minoré les crédits hors titre 2 à hauteur de 7,480 M€ (soit : - 8,100 M€ en AE = CP au titre de l'amendement II-16 « indigènes » et +0,620 M€ en AE = CP au titre de la réserve parlementaire).

Par ailleurs, la mise en réserve au titre de l'article 51 de la LOLF a représenté 45,811 M€ en AE et 47,231 M€ en CP, soit respectivement 1,19 % des AE et 1,23% des CP ouverts en LFI. Ces taux résultent d'une mise en œuvre différenciée et pondérée de la réserve, compte tenu notamment du fait que les subventions pour charges de service public inscrites au programme financent tout ou partie de la masse salariale des opérateurs.

Les crédits consommés s'élèvent à 3.787,057 M€ en AE et à 3.638,168 M€ en CP.

**A – A l'issue de la gestion 2007, l'écart constaté entre les crédits ouverts en LFI et les crédits disponibles s'explique par les mouvements suivants.**

Il s'agit, en premier lieu, des reports de crédits de la gestion 2006 pour 2,012 M€ en AE et 3,096 M€ en CP.

Plusieurs mouvements réglementaires sont également venus impacter les crédits de ce programme au cours de l'exercice :

- Le décret d'avance du 6 avril 2007 a annulé un montant de 4,178 M€ en AE et 2,758 M€ ;
- Le décret d'avance du 25 octobre 2007 a annulé un montant de 27,480 M€ en AE=CP au titre du CEA ;
- Le décret de virement du 4 décembre 2007 a annulé un montant de 4,12 M€ en AE et CP ;
- Sur le fonds de concours ERANET a été ouvert un crédit de 0,013 M€ en AE =CP.

Au titre des mouvements d'ordre, un crédit de titre 2 de 0,299 M€ inutilisé a été redéployé vers le titre 3 (fongibilité asymétrique) ; par ailleurs, divers mouvements de redéploiement interne, à somme nulle, ont été effectués afin d'optimiser la gestion (minoration des crédits ouverts sur l'action 3 (Cortechs) : -3,831 M€ en AE et -2,010 M€ en CP et sur l'action 4 (IST / CST) : - 1,897 M€ en AE et -2,031 M€ en CP au bénéfice de l'action 1 (International, GIS CRVOI) et de l'action 2 (transferts de technologie, CPER).

Enfin, a été annulé en loi de finances rectificative du 28 décembre 2007 un crédit de 11,230 M€ en AE et 12,650 M€ en CP.

L'ensemble de mouvements ayant affecté les crédits hors titre 2 du programme au cours de l'exercice 2007 fait l'objet du tableau ci-après :

AE	Reports	Mouvements d'ordre	LFR	Mouvements réglementaires	Total des mouvements
Total des crédits hors titre 2	2 012 067	299 550	-11 230 000	-35 765 381	-44 683 764

CP	Reports	Mouvements d'ordre	LFR	Mouvements réglementaires	Total des mouvements
Total des crédits hors titre 2	3 096 411	299 550	-12 650 000	-34 345 225	-43 599 264

**B- Le solde entre les crédits disponibles et les crédits consommés en fin de gestion 2007 s'élève à 7,083 M€ en AE et 157,104 M€ en CP.**

Les CP disponibles correspondent principalement à des CP non versés aux organismes en 2007 à hauteur de 154, 846 M€ (CNRS, INSERM, INRIA, CEA, ANRS). Outre des annulations de subventions au-delà de la LFR (6,345 M€), il a été décidé, afin de tenir compte des réserves de trésorerie de certains établissements au 31 décembre 2007, pour certains opérateurs (CNRS, INSERM, INRIA, ANRS, CEA), de ne verser en CP sur 2007 qu'une partie du montant engagé en AE. Le solde en CP sera versé aux opérateurs en 2008, soit par report de crédits de 2007 (CEA : 16,721 M€ ; ANRS : 9,900 M€), soit par mobilisation d'économies de constatation liées à la réforme du régime de TVA de certains établissements publics (décret du 16 avril 2007), applicable au 1er janvier 2008 et prise en compte dans leurs budgets propres pour 2008 (pour 121,880 M€).

Subsistent également, au titre des « dispositifs » du programme (crédits hors subventions aux organismes), des CP disponibles à hauteur de 2,258 M€ dont 1,801 M€ ont été reportés sur 2008.

Le solde des CP disponibles non reportés (128,683 M€) a vocation à être annulé en loi de règlement.

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prestations sociales et allocations diverses	300 000		300 000	

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

### ANALYSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES (TITRE 2)

Le projet de loi de finances (PLF) prévoyait des crédits à hauteur de 300 000 € en AE = CP au titre des vacations pour le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST). Aucun amendement n'ayant modifié cette dotation, la loi de finances initiale (LFI) pour 2007 a ouvert 300 000 € en AE = CP.

Cette dotation a fait l'objet d'une mise en réserve au titre de l'article 51 de la LOLF à hauteur de -0,15 % ce qui l'a ramenée à 299 500 € (AE=CP).

Ces crédits n'ayant pas été utilisés, ils ont fait l'objet en fin de gestion d'un mouvement de fongibilité asymétrique vers le titre 3.

L'ensemble des mouvements ayant affecté les crédits de titre 2 du programme au cours de l'exercice 2007 fait l'objet du tableau ci-après :

AE = CP	Reports	Mouvements d'ordre	LFR	Mouvements réglementaires	Total des mouvements
Titre 2 (Personnel)	0	-299 500	0	0	-299 500

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
3 794 188 170							
AE non affectées au 31/12/2007							
7 130 187							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
603				3 795 272 670			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
-2 169 536	3 787 057 380	<b>3 784 887 844</b>	7 258 106	3 630 910 069	<b>3 638 168 175</b>	<b>146 719 669</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
603				28 421 024			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des engagements des années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2005 n'a pas été renseigné lors de l'élaboration du RAP 2006 en raison de problème techniques apparus lors de la restitution des informations budgétaires et comptables. L'absence de cette donnée initiale a faussé le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2006 (montant restitué : -2,169 M€, alors que ce solde s'élève à 9,179 M€, correction apportée dans l'analyse des résultats au RAP 2006). La reprise automatique du montant erroné fausse à nouveau les données de l'exécution 2007.

Après intégration des données réelles de la fin de gestion 2006 (9,179 M€), le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2007 s'élève à 157,408 M€. Ce montant, qui constitue des restes à payer sur 2008, correspond pour 148,501 M€ à des CP non versés aux organismes de recherche, pour 5,219 M€ au solde de la convention CIFRE 2007 et pour 3,688 M€ à de restes à payer divers (fonctionnement et intervention) dont notamment des études pluriannuelles (2 M€ environ) et la convention avec EGIDE au titre de l'organisation de la présidence française de l'Union Européenne (1M€).

Les paiements effectués en 2007 au titre d'engagements juridiques antérieurs (restes à payer sur 2007) ont représenté 7,258 M€ dont 5,873 M€ au titre du solde de la convention CIFRE 2006, payés début 2007 conformément aux termes de la convention, sur production par l'ANRT des justificatifs de la dépense totale annuelle 2006. A ce montant s'ajoutent des restes à payer divers à hauteur de 1,385 M€ (études pluriannuelles notamment).

Les paiements effectués en 2007 au titre d'engagements juridiques 2007 représentent 3 630,910 M€.

Les données corrigées figurent dans le tableau ci-après :

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	Total des engagements réalisés au 31/12/2007	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	Total des CP consommés en 2007 sur engagements 2007	Total des CP consommés en 2007	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007
9 179 000	3 787 057 380	3 796 236 380	7 258 106	3 630 910 069	3 638 168 175	158 068 205

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		300 000	14 686 770	<b>14 986 770</b>		18 874 786	<b>18 874 786</b>
Crédits de paiement		300 000	14 686 770	<b>14 986 770</b>		17 955 707	<b>17 955 707</b>

## EFFECTIFS

## Evaluation de la recherche, prospectives et enquêtes

Un crédit de 0,300 M€ a été ouvert en LFI 2007 au titre des vacances et indemnités prévues pour le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST) à hauteur de 0,200 M€ et pour l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) à hauteur de 0,100 M€.

Pour des motifs de gestion, ces crédits n'ont pas été utilisés et ont fait l'objet d'un mouvement de fongibilité asymétrique en fin de gestion (requalification en titre 3).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 120 000	3 921 956	3 120 000	2 791 398

## Evaluation : prospective et enquêtes

Il s'agit de crédits d'études et d'enquêtes menées par la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) afin de proposer des orientations stratégiques de recherche par secteurs, entretenir et développer une banque de données sur les compétences et les ressources des laboratoires, poursuivre le schéma directeur des systèmes d'information de l'administration centrale, mettre en œuvre des audits sur l'efficacité des dispositifs d'incitation au transfert de technologie vers les entreprises. La dépense exécutée se monte à **3,071 M€** en AE et **1,940 M€** en CP.

## Support du programme

Le budget de fonctionnement des 26 Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) a permis de prendre en charge :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les délégués des DOM et des TOM) ;

- les loyers pour certaines d'entre elles qui ne sont plus abritées dans les Directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique de base.

Ces dépenses se sont élevées en 2007 à **0,768 M€** (AE = CP).

### Le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST)

Le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST), organe consultatif composé de personnalités de haut niveau, a été créé par décret du 15 juin 2006 afin d'éclairer les décisions stratégiques de l'Etat en faveur de la recherche et de l'innovation. Cette instance informe le Président de la République et le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations en matière de recherche et d'innovation. Doté d'un secrétariat permanent, assuré par le ministre en charge de la recherche, le haut conseil commande les études nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En avril 2007, le HCST a remis au Président de la République un avis sur l'effort scientifique et technologique de la France en matière énergétique et un avis sur la désaffection des jeunes pour les études scientifiques supérieures. En décembre 2007, le haut conseil a remis un troisième avis sur les très grandes infrastructures de recherche (TGIR).

Des crédits d'un montant de **0,060 M€** (AE=CP) ont été consacrés en 2007 au fonctionnement de cet organisme.

### Transfert des frais de mission des conseillers DGRI

Suite à la réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la dépense relative aux frais de mission des conseillers de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) a été exécutée en 2007 sur le programme 172 (orientation et pilotage de la recherche), pour un montant de **0,023 M€** (AE=CP).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		2 123 937		1 935 416
Transferts aux collectivités territoriales		1 419 700		1 427 700
Transferts aux autres collectivités	10 756 770	11 409 193	10 756 770	11 801 193
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>810 000</i>		<i>810 000</i>	

### Evaluation : prospective et enquêtes

Ces crédits financent notamment le soutien à l'observatoire des sciences et des techniques (GIP OST), aux fins de maintenir une production d'indicateurs et d'études permettant aux acteurs de la science et de la technologie de débattre de la politique de la recherche et d'élaborer leurs stratégies, tout en apportant un éclairage sur les performances de la politique de recherche (base de données originales et pluri thématiques sur la recherche et développement : publications scientifiques, brevets, participations aux programmes européens, mobilité internationale, démographie étudiante, diplômés...). En 2007, un crédit de **0,610 M€** (AE = CP) a été consacré à l'OST.

### Action internationale

Des crédits ont été dépensés à hauteur de **8,160 M€** en AE et de **7,045 M€** en CP pour les actions internationales dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place d'un espace européen de la recherche.

Les opérations financées en 2007 ont notamment été les suivantes (en AE) :

- les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité pour environ 1,700 M€ : échanges de chercheurs avec les Etats-Unis, l'Afrique et le Moyen-Orient, Israël, l'Asie, l'Australie, soutien au

fonctionnement de la fondation Alfred Koestler et aux programmes d'accueil et de suivi des séjours en France des scientifiques de haut niveau (0,152 M€), à la mobilité des scientifiques et des étudiants (0,086 M€) ;

- les prestations liées à la préparation de la présidence française de l'Union Européenne (1,900 M€) ;

- l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires pour environ 0,850 M€ : co-publications et échanges de chercheurs avec l'Europe, l'Amérique de Sud, la Chine, le Japon, incluant les engagements pris par la France vis-à-vis de l'organisation « Human frontier science program organization » lors de la Conférence intergouvernementale de Berne du 25 juin 2004 ;

- le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie pour 2,800 M€, au travers principalement du financement des programmes de l'agence universitaire de la francophonie (AUF) ;

- le soutien à la promotion de la recherche internationale avec un montant de 0,900 M€ en AE consacré à la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

### Actions communes d'animation

Les moyens d'intervention de l'administration centrale de la recherche ont été consommés en 2007 à hauteur de **5,102 M€** en AE et de **6,430 M€** en CP. Ces moyens ont financé les actions suivantes (en AE) :

- Le soutien récurrent à des associations participant à la diffusion et à la valorisation de la recherche, notamment l'association Bernard Grégory (0,510 M€), le CIPH (0,300 M€), le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (0,171 M€), l'agence pour la diffusion de l'information technologique (0,500 M€), l'institut du développement durable des relations internationales (0,150 M€), la Mission Parité (0,114 M€), l'agence pour la diffusion de l'information technologique (0,500 M€), le laboratoire national d'essais (0,200 M€), la maison de l'entrepreneuriat (0,163 M€), le groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale (0,100 M€).... ;

- des actions européennes liées au septième PCRD (2007-2013) pour 0,584 M€ ;

- la mise en place du groupement d'intérêt scientifique : « centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien » (GIS CRVOI) à hauteur de 0,985 M€ ;

- le versement d'une subvention de 0,270 M€ (AE=CP) à l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) en substitution de la taxe qu'acquittaient auprès de cette agence les organismes de recherche au titre des chercheurs étrangers accueillis ;

- Des colloques et autres actions incitatives menées en partenariat avec la presse d'information, afin de mieux répondre à la demande sociale d'informations scientifiques et techniques fiables et de mieux faire connaître au grand public l'activité de recherche (0,555 M€).

### L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'IHEST est un établissement public administratif (EPA) institué par le décret du 27 avril 2007. A la fois lieu d'échange, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, cet organisme vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie, à renforcer le dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation. Un montant de **1,080 M€** (AE = CP) a été consacré au fonctionnement de cette nouvelle instance. Sa subvention pour charge de service public (titre 3) a été versée à tort en titre 6, le changement de statut de l'établissement n'ayant pas été pris en compte.

## ACTION n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		24 178 000	<b>24 178 000</b>		17 212 333	<b>17 212 333</b>
Crédits de paiement		24 178 000	<b>24 178 000</b>		16 985 555	<b>16 985 555</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 450		
Subventions pour charges de service public	8 800 000	9 371 400	8 800 000	9 371 400

## Agence nationale de la recherche

La subvention pour charge de service public destinée à financer le budget de fonctionnement du groupement s'est élevée à **8,550 M€** (AE=CP). Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

## Académie des technologies

L'académie des technologies est un établissement public administratif (EPA) de recherche prévu par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Cet organisme a vocation à lancer, réguler et faire aboutir la réflexion interdisciplinaire sur les questions ou les technologies qui interagissent avec la société, d'un point de vue national et international.

Un montant de **0,821 M€** en AE et CP a été consacré à cet établissement en 2007. Son changement de statut en 2007, par décret du 6 décembre 2006, a conduit à imputer sa subvention pour charge de service public sur l'action 2 du programme.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		331 329		136 329
Transferts aux collectivités territoriales		230 610		373 240
Transferts aux autres collectivités	8 378 000	7 273 544	8 378 000	7 104 586
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>7 000 000</i>		<i>7 000 000</i>	

## Transferts de technologies

En 2007, les crédits d'intervention consacrés à cette action inscrits jusqu'en 2006 dans les contrats de plan Etat-Régions (CPER) 2000-2006 M€ se sont élevés à **7,835 M€** en AE et à **7,614 M€** en CP.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement (majoritairement des salaires) dans le cadre de la mission de service public (conseil diagnostic) auprès des entreprises effectuée par les conseillers en

développement technologique, répartis dans différentes structures et associations (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), plates-formes technologiques (PFT), agences).

### ACTION n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	76 738 771	<b>76 738 771</b>		72 903 780	<b>72 903 780</b>
Crédits de paiement	0	76 738 771	<b>76 738 771</b>		73 558 511	<b>73 558 511</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	26 345 380	26 305 719	26 345 380	26 305 719

#### Accueil de chercheurs post-doctorants

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, sur un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant s'élève en 2007 à 2.908,52 €. En 2007, 9 000 « mois contrats » ont été distribués, ce qui représente 800 contrats répartis comme suit entre les organismes de recherche :

Organismes	Répartition du dispositif en 2007	Nombre de mensualités financées en 2007
IRD	9	90
CNRS	397	4 548
INSERM	98	1 110
CEMAGREF	19	216
INRETS	11	126
INRA	98	1 086
LCPC	2	24
INED	1	12
INRIA	87	954
IFREMER	6	66
CIRAD	13	108
BRGM	5	54
CEA	53	594
IRSN	1	12
<b>Totaux</b>	<b>800</b>	<b>9 000</b>

La dépense relative au financement des post-docs s'est élevée à **26,306 M€** (AE = CP) en 2007.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	50 393 391	17 200	50 393 391	
Transferts aux autres collectivités		46 580 861		47 252 792

### Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de trois ans basés sur des projets de recherche et de développement confiés à des jeunes chercheurs (Bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT) qui est une association. En 2007, Le coût unitaire mensuel d'une convention CIFRE est de 1 416,67 €.

Le calcul du coût total se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année 2007 de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2 et N-3) et celle de l'année 2007. Compte tenu de la signature des CIFRE nouvelles "en biseau" au cours de l'année, avec une forte concentration vers la fin de l'année, le poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Corollairement, une CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N-1 et N-2 pèsent intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N-3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N. En 2007, ont été financées 950 CIFRE signées en 2004, 1 109 en 2005, 1 150 en 2006 et 1 230 nouvelles conventions (signées en 2007), soit un coût total théorique de 48,861M€.

Ce coût total théorique est minoré de 4,090 M€ correspondant à l'abandon en cours et la sortie du dispositif des bénéficiaires de CIFRE avant le terme normal, soit 9,5 % des conventions en cours (hors conventions nouvelles) et majoré des frais de gestion de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation) qui représentent 4% du coût total estimé, soit un montant de 1,829 M€.

La convention annuelle passée en 2007 avec l'ANRT s'est donc élevée à **46,598 M€** en AE. S'agissant des paiements, le solde de la convention 2006 a représenté 5,873 M€ et les paiements au titre de la convention 2007 un montant de 41,379 M€, soit au total un montant de **47,253 M€**

D'après les données 2006, les grandes entreprises contribuent majoritairement au dispositif CIFRE (53 % des dossiers déposés). Toutefois, la part des dossiers déposés par les PME (38,5 %) s'est sensiblement accrue en 2006.

La répartition par secteurs d'activité des entreprises est la suivante : 23,5% des dossiers dans le secteur des services, environ 20% dans la construction électrique et électronique, 11% dans le secteur de l'énergie, 8% dans celui de la parachimie et enfin 7% dans les secteurs des constructions mécaniques et des télécommunications. Depuis plusieurs années, on note la progression des études portant sur la propriété intellectuelle, les sciences économiques, juridiques et sociales.

Le dispositif des CORTECHS, qui disposait de 3,003 M€ en AE et CP en LFI 2007, n'a donné lieu à aucun versement au cours de l'exercice. Ces crédits ont été redéployés vers les autres dispositifs d'intervention du Ministère.

### ACTION n° 04 : Renforcement des liens entre science et société

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		8 609 588	<b>8 609 588</b>		7 971 689	<b>7 971 689</b>
Crédits de paiement		8 609 588	<b>8 609 588</b>		8 074 992	<b>8 074 992</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	450 058	348 116	450 058	82 200
Subventions pour charges de service public	50 000		50 000	

## Actions de diffusion de la culture scientifique et technique

Des montants de 0,348 M€ en AE et de 0,082 M€ en CP ont été dépensés en 2007, principalement au titre de l'organisation et de la coordination de la « Fête de la science ».

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		441 904		123 853
Transferts aux collectivités territoriales		503 599		563 827
Transferts aux autres collectivités	8 109 530	6 678 070	8 109 530	7 305 112

## Information scientifique et technique

Les dépenses ont représenté **2,263 M€** en AE et CP en 2007, au titre de la veille scientifique sur Internet et des actions d'information scientifique et technique proprement dites, dont les activités liées à l'audiovisuel.

## Actions de diffusion de la culture scientifique et technique

En 2007, les dépenses relatives à la diffusion de la culture scientifique et technique se sont élevées à 5,360 M€ en AE et 5,729 M€ en CP. Elles ont notamment concerné (montants en AE) :

- le financement des Centres de culture scientifique technique et industrielle (environ 3,7 M€ pour plus d'une quarantaine de centres sur toute la France) ;
- les aides aux manifestations et événements en régions (1,053 M€ pour la « Fête de la science » qui mobilise 7 000 chercheurs et touche chaque année près de 7 millions de personnes à travers 1 800 sites ouverts au public, 100 « Villages des sciences » permettant de proposer au public la rencontre avec le monde de la recherche) ;
- les actions de CST en milieu scolaire (environ 0,300 M€ consacrés à l'organisation d'ateliers scientifiques et techniques) ;
- le financement d'associations et de structures ayant pour mission de diffuser la culture scientifique et technique ainsi que divers colloques et opérations, pour 0,307 M€ en AE et 0,676 M€ en CP.

## ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 089 600 218	<b>1 089 600 218</b>		1 077 545 055	<b>1 077 545 055</b>
Crédits de paiement		1 089 600 218	<b>1 089 600 218</b>		1 028 695 861	<b>1 028 695 861</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	1 004 043 992	992 902 054	1 004 043 992	944 052 860

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 932,7 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 469,3 M€ ; INSERM : 374,3 M€ ; CEA : 89,1 M€) sur l'action 5.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 921,6 M€ en AE et 882,7 M€ en CP, dont :

CNRS : 469,3 M€ en AE et 450,1 M€ en CP ;  
CEA : 78,0 M€ en AE et 78,0 M€ en CP ;  
INSERM : 374,3 M€ en AE et 354,5 M€ en CP ;

Les crédits votés en LFI au bénéfice des GIP (ANRS, CNRG et Genopole) se sont élevés à 71,3 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (ANRS : 39,9 M€ ; CNRG : 28,4 M€ ; Genopole : 3,0 M€).

Les crédits effectivement versés à ces organismes se sont finalement élevés à 71,3 M€ en AE et 61,4 M€ en CP dont :  
ANRS : 39,9 M€ en AE et 30,0 M€ en CP ;  
CNRG : 28,4 M€ en AE=CP ;  
Genopole : 3,0 M€ en AE=CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	85 556 226	84 643 001	85 556 226	84 643 001

Le montant des crédits d'interventions votés en LFI sur cette action était de 85,6 M€, dont 15,6 M€ en couverture des participations financières françaises au bénéfice de trois organisations internationales et 70,0 M€ en financement des fondations et associations.

Le montant des participations françaises aux organisations internationales prévues en LFI 2007 s'est élevé à 2,0 M€ pour le CEMB, 12,3 M€ pour le LEMB et 1,3 M€ pour le CIRC.

Le montant des subventions effectivement versées a représenté 14,7 M€, dont 2,1 M€ pour le Centre Européen de Biologie Moléculaire (CEMB), 11,5 M€ pour le Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire (LEMB) et 1,0 M€ pour le Centre internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC). Les différentiels constatés entre la prévision et l'exécution s'expliquent par des appels à contribution différents de la prévision établie en LFI.

Les dotations des fondations, telles qu'établies en LFI 2007, se sont respectivement élevées à 48,1 M€ pour l'Institut Pasteur de Paris, 6,0 M€ pour l'Institut Pasteur de Lille, 8,0 M€ pour les instituts Pasteur du réseau international, 6,0 M€ pour l'institut Curie et 2,0 M€ pour le CEPH. Elles ont fait l'objet d'un versement intégral.

**ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		449 803 073	<b>449 803 073</b>		432 179 551	<b>432 179 551</b>
Crédits de paiement		449 803 073	<b>449 803 073</b>		418 983 433	<b>418 983 433</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	449 803 073	431 658 551	449 803 073	418 462 433

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 449,3 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 238,1 M€ ; INRIA : 70,0 M€ ; CEA : 141,1 M€) sur l'action 6.

Les crédits de la LFI intègrent par ailleurs les dotations du CIRM et du CIMPA (0,5 M€) finalement versées sous la forme de dépenses de transfert (titre 6) en cours de gestion 2007.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice des opérateurs principaux s'est finalement élevé à 431,7 M€ en AE et 418,5 M€ en CP, dont :

CNRS : 238,1 M€ en AE et 228,4 M€ en CP ;

INRIA : 70,0 M€ en AE et 66,6 M€ en CP ;

CEA : 123,5 M€ en AE et 123,5 M€ en CP.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		521 000		521 000

Les dépenses d'intervention de l'action, d'un montant de 0,5 M€, ont assuré le financement de deux associations, le Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM) et le Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA), dont les dotations, intégralement versées en gestion 2006, ont respectivement représenté 0,4 M€ et 0,2 M€.

**ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		510 805 759	<b>510 805 759</b>		509 412 076	<b>509 412 076</b>
Crédits de paiement		510 805 759	<b>510 805 759</b>		486 939 500	<b>486 939 500</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	510 805 759	509 412 076	510 805 759	486 939 500

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 510,8 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 448,7 M€ ; CEA : 62,1 M€) sur l'action 7.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 509,4 M€ en AE et 486,9 M€ en CP, dont :

CNRS : 448,7 M€ en AE et 430,4 M€ en CP ;

CEA : 60,7 M€ en AE et 56,6 M€ en CP.

## ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		302 594 823	<b>302 594 823</b>		298 158 593	<b>298 158 593</b>
Crédits de paiement		302 594 823	<b>302 594 823</b>		288 519 075	<b>288 519 075</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	198 391 552	198 391 552	198 391 552	188 752 034

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 198,4 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 160,2 M€ ; CEA : 38,1 M€) sur l'action 8.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 198,4 M€ en AE et 188,8 M€ en CP, dont :

CNRS : 160,3 M€ en AE et 153,7 M€ en CP ;

CEA : 38,1 M€ en AE et 35,0 M€ en CP.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	104 203 271	99 767 041	104 203 271	99 767 041

Les crédits d'intervention de l'action assurent le financement de la participation française au CERN, prévue à hauteur de 104,2 M€ en LFI 2007.

Le montant effectif de la contribution française (99,8 M€) a permis de financer la contribution au budget ordinaire du CERN (95,3 M€) et la participation exceptionnelle pour le financement du grands collisionneur d'hadrons (LHC) (4,5 M€). La variation des taux de change et la prise en compte d'appels à financements différents de ceux prévus en LFI expliquent le décalage entre les montants prévus et réalisés de la participation française au CERN.

### ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		276 639 990	<b>276 639 990</b>		276 401 209	<b>276 401 209</b>
Crédits de paiement		276 639 990	<b>276 639 990</b>		265 461 117	<b>265 461 117</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	249 334 116	249 334 116	249 334 116	238 394 024

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 242,8 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 217,5 M€ ; CEA : 25,3 M€) sur l'action 9.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 242,8 M€ en AE et 231,8 M€ en CP, dont :

CNRS : 217,5 M€ en AE et 208,6 M€ en CP ;  
CEA : 25,3 M€ en AE et 23,2 M€ en CP.

Les crédits de l'action assurent par ailleurs le financement de l'IPEV à hauteur de 6,6 M€ (LFI 2007) sur l'action pour une subvention totale de 20,0 M€ (LFI 2007). Cette subvention a été versée intégralement en cours d'exécution.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	27 305 874	27 067 093	27 305 874	27 067 093

**Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires**

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des participations françaises aux organisations internationales prévues en LFI 2007 s'est élevé à 20,2 M€ pour l'Organisation Européenne pour la recherche astronomique dans l'hémisphère sud (ESO), 6,9 M€ pour le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET).

Le montant des subventions effectivement versées a représenté 27,1 M€, dont 20,1 M€ pour l'ESO et 6,9 M€ pour le CEPMET. Le différentiel constaté entre la prévision et l'exécution s'explique par un appel à contribution différent de la prévision établie en LFI et à l'évolution des taux de change en cours d'année.

**ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		290 460 329	<b>290 460 329</b>		290 070 330	<b>290 070 330</b>
Crédits de paiement		290 460 329	<b>290 460 329</b>		278 553 192	<b>278 553 192</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	290 070 329	288 715 709	290 070 329	277 198 571

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 288,7 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 281,6 M€ ; INED : 7,1 M€) sur l'action 10.

Les crédits de la LFI intègrent par ailleurs la dotation du CEPREMAP (1,4 M€) finalement versée sous la forme de dépense de transfert (titre 6) en cours de gestion 2007.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice des opérateurs principaux s'est élevé à 288,7 M€ en AE et 277,2 M€ en CP, dont :

CNRS : 281,6 M€ en AE et 270,1 M€ en CP ;

INED : 7,111 M€ en AE= CP.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	390 000	1 354 621	390 000	1 354 621

Les crédits d'intervention de l'action ont pour vocation principale le financement du CEPREMAP. La dotation versée au Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) en exécution 2007 a été conforme avec la programmation de la LFI (1,4 M€).

Dans le cadre du vote par le parlement de la LFI 2008, les crédits de cette action ont accueilli 0,4 M€ supplémentaires consécutivement à l'amendement N° II-16 présenté par l'assemblée nationale. Pour des raisons techniques, ces crédits ont été employés à partir des actions 1 à 4 du programme mais bien selon les modalités voulues par le Parlement.

**ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		55 179 876	<b>55 179 876</b>		55 179 877	<b>55 179 877</b>
Crédits de paiement		55 179 876	<b>55 179 876</b>		52 089 332	<b>52 089 332</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	55 179 876	55 179 877	55 179 876	52 089 332

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 55,2 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 34,3 M€ ; CEA : 20,8 M€) sur l'action 11.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 55,2 M€ en AE et 52,1 M€ en CP, dont :

CNRS : 34,3 M€ en AE et 32,9 M€ en CP ;  
CEA : 20,8 M€ en AE et 19,2 M€ en CP.

**ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		64 169 759	<b>64 169 759</b>		64 169 759	<b>64 169 759</b>
Crédits de paiement		64 169 759	<b>64 169 759</b>		61 371 533	<b>61 371 533</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	64 169 759	64 169 759	64 169 759	61 371 533

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 64,2 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 38,9 M€ ; INSERM : 11,7 M€ ; INRIA : 11,9 M€ ; INED : 1,6 M€) sur l'action 12.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 64,2 M€ en AE et 61,4 M€ en CP, dont :

CNRS : 38,9 M€ en AE et 37,3 M€ en CP ;  
 INSERM : 11,7 M€ en AE et 11,1 M€ en CP ;  
 INRIA : 11,9 M€ en AE et 11,3 M€ en CP ;  
 INED : 1,6 M€ en AE=CP.

### ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		211 642 000	<b>211 642 000</b>		211 642 000	<b>211 642 000</b>
Crédits de paiement		211 642 000	<b>211 642 000</b>		200 633 281	<b>200 633 281</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	194 742 000	211 642 000	194 742 000	200 633 281

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 182,3 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 127,7 M€ ; CEA : 54,6 M€) sur l'action 13.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 199,2 M€ en AE et 188,2 M€ en CP, dont :

CNRS : 127,7 M€ en AE et 122,5 M€ en CP ;  
 CEA : 71,5 M€ en AE et 65,7 M€ en CP.

Les crédits de l'action assurent par ailleurs le financement de l'IPEV à hauteur de 12,4 M€. Ce montant, inscrit en LFI, a été versé intégralement à l'organisme.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	16 900 000		16 900 000	

Les dépenses d'intervention de l'action, intégralement destinées au financement de l'agence ITER France, ont été programmées à hauteur de 16,9 M€ en LFI.

En exécution, la dotation de l'agence a finalement été versée pour ordre au CEA, dont la subvention pour charges de service public a été majorée de 16,9 M€.

## ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		471 572 528	<b>471 572 528</b>		455 336 342	<b>455 336 342</b>
Crédits de paiement		471 572 528	<b>471 572 528</b>		440 347 086	<b>440 347 086</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	471 572 528	455 336 342	471 572 528	440 347 086

Le montant des crédits votés en LFI 2007 à destination des opérateurs principaux était de 470,8 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 292,2 M€ ; INSERM : 103,3 M€ ; INRIA : 57,9 M€ ; INED : 5,9 M€ ; CEA : 11,5 M€) sur l'action 14.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 454,4 M€ en AE et 439,4 M€ en CP, dont :

CNRS : 282,2 M€ en AE et 273,5 M€ en CP ;  
 INSERM : 100,0 M€ en AE et 95,9 M€ en CP ;  
 INRIA : 56,2 M€ en AE et 54,0 M€ en CP ;  
 INED : 5,8 M€ en AE=CP ;  
 CEA : 10,1 M€ en AE et 10,1 M€ en CP.

Les crédits de l'action assurent par ailleurs le financement de l'IPEV à hauteur de 1,0 M€. Ce montant, inscrit en LFI, a été versé intégralement à l'organisme.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 880 139 855	3 363 758 752	3 523 308 364	3 523 308 364	3 492 419 155	3 343 917 773
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			16 900 000	16 900 000		
<b>Totaux</b>	<b>2 880 139 855</b>	<b>3 363 758 752</b>	<b>3 540 208 364</b>	<b>3 540 208 364</b>	<b>3 492 419 155</b>	<b>3 343 917 773</b>

Sous réserve d'éléments d'explication complémentaires, les écarts observables entre les financements de l'Etat (tableau de financement de l'Etat) et les subventions perçues par certains opérateurs (tableaux de ressources) s'expliquent comme suit :

- en prévision : par l'inscription en deux temps au sein du budget des établissements de la subvention du programme 172 destinée au financement des post-doctorants (action 3 du programme), l'inscription initiale étant fréquemment ajustée à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> décision modificative afin de prendre en compte le montant ajusté à l'issue de la répartition finale des contrats par le ministère ;
- en exécution : par l'annulation d'une partie des CP des subventions pour charges de service public versés à certains organismes, le solde faisant l'objet d'un versement en 2008 (voir éléments d'explication complémentaires dans la partie JPE). Cette opération n'a aucun impact sur le solde d'exécution budgétaire des opérateurs concernés, ces derniers rattachant à l'exercice 2007 (inscription d'un produit à recevoir équivalent) les CP dont le versement est déporté en 2008. Ces différés de versement de CP concernent le CNRS (pour 91,152 M€), l'INSERM (24,471 M€), l'INRIA (6,257 M€) et le CEA (16,721 M€).

Enfin, il est à noter, par rapport au projet annuel de performance pour 2008, des écarts dans la présentation des budgets prévisionnels pour 2007 des opérateurs. En effet, cette prévision a été affinée afin de mettre en évidence :

- dans la catégorie « Autres subventions et dotations » : les subventions sur projet ou programme de recherche (type ANR, label Carnot, FCE, AII, Union Européenne, Euratom, PCRD), les autres subventions sur projet ou programme de recherche et les autres subventions d'exploitation ;
- et dans la catégorie « Ressources propres et autres » : les contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, les autres contrats de recherche, les dons et legs affectés, les redevances pour brevets et licences, les prestations de services, les ventes de produits, les ressources fiscales, les autres produits de gestion courante ainsi que les produits financiers et exceptionnels.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	11 460		
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	49 978	52 107	52 516

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
ANR - Agence nationale de la recherche (ANR)		79				82				82		
Géopole - Géopole				52				52				52
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)		30 788				31 755				32 103		
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)		6 674				7 050				7 085		
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)		1 751				2 067				2 072		
CEA - Commissariat à l'énergie atomique		10 494				10 936				10 974		
INED - Institut national d'études démographiques		192				217				200		
<b>Totaux</b>		<b>49 978</b>		<b>52</b>		<b>52 107</b>		<b>52</b>		<b>52 516</b>		<b>52</b>

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Agence de financement de projets de recherche créée le 9 février 2005, le GIP ANR (transformé en établissement public administratif au 1er janvier 2007, aux termes du décret n° 2066-963 du 1er août 2006) oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises dans le cadre d'une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats.

Dans ce contexte, le budget d'intervention finance deux grandes catégories d'opérations :

- les appels à projets (AAP) sur des critères de qualité scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises ; mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers, facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science, ce mode de financement s'adapte donc tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé ;
- des actions plus ciblées (« actions annuelles »), visant notamment au développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement (dispositif Eurêka, pôles de compétitivité, CPER, concours de création d'entreprises de technologies innovantes, centrales et instituts de R&T, plates-formes d'imagerie médicale, centrales de micro-nanotechnologies...).

Les programmes fonctionnant par appel à projet (AAP) relèvent de six Départements thématiques (« Biologie et santé » ; « Ecosystème et développement durable » ; « Energie durable et environnement » ; « Matière et information » ; « Sciences humaines et sociales » ; « Ingénierie, procédés et sécurité ») et d'un Département transverse (« Non thématique » ; programmes « Blanc », « Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » et « Chaires d'excellence »), les actions annuelles étant regroupées au sein du Département « Partenariats et compétitivité ».

Enfin, en application de la LFI 2006, l'ANR reprend les droits et obligations de l'Etat relativement aux projets précédemment financés dans le cadre du Fonds national de la science (FNS), du Fonds de la recherche technologique (FRT) et du Fonds de compétitivité des entreprises (volet « Réseaux de recherche et d'innovation technologique » - RRIT), soit 7.000 dossiers transférés pour des engagements non soldés au 31 décembre 2005 de 459 M€ (83 M€ pour le FNS, 263 M€ pour le FRT et 113 M€ pour les RRIT).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation</b>	<b>6 080</b>	<b>6 080</b>	<b>8 800</b>	<b>8 800</b>	<b>8 550</b>	<b>8 550</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 080	6 080	8 800	8 800	8 550	8 550
<b>Totaux</b>	<b>6 080</b>	<b>6 080</b>	<b>8 800</b>	<b>8 800</b>	<b>8 550</b>	<b>8 550</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
8 550		825 000		<b>833 550</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
8 550		825 416	2 882	<b>836 848</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Total</b>	<b>4 210</b>	<b>4 340</b>	<b>825 000</b>		<b>833 550</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Total</b>	<b>3 924</b>	<b>3 760</b>	<b>817 025</b>		<b>824 710</b>

NB : l'écart entre la prévision et l'exécution résulte du solde positif de l'exercice 2007 (12,138 M€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>79</b>	<b>82</b>	<b>82</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## PANORAMA SCIENTIFIQUE 2007

Dans son cœur de métier, les appels à projets, l'ANR a lancé près de 48 appels (45 en 2006) suscitant la soumission de plusieurs milliers de projets et en finançant plus de 1.400. Le processus de sélection reste fondé sur des expertises, effectuées par des scientifiques, chercheurs et enseignants-chercheurs, du secteur académique comme du secteur privé, français et étrangers ; ces expertises sont suivies de propositions collégiales préparées pour chaque AAP par un comité d'évaluation puis un comité de pilotage.

Les projets gérés par l'ANR en 2007 se regroupent autour des cinq thématiques que l'on retrouve en presque continuité avec l'année 2006 :

- « Energie durable et environnement » avec l'arrêt du programme « Catell » et le lancement d'un nouveau programme « stockage de l'énergie » ;
- « Écosystèmes et développement durable » avec l'arrêt du programme « Agriculture et développement durable »
- « Matière et information » ;
- « Biologie et santé » avec le lancement d'un programme « Vieillesse » ;
- « Sciences de l'homme et de la société » prolongeant d'une année le programme « Corpus » et renouvelant, comme chaque année, le reste de sa programmation.

En 2007 un nouveau Département est créé :

- « Ingénierie, procédés et sécurités » comprenant un nouveau programme « Chimie et Procédés pour un développement durable » et bénéficiant du rapatriement des programmes « Matériaux » (ex « Matière et information ») et « Sécurité globale » (ex « Non thématique et transversal »)

Les appels à projets non-thématiques, toutes disciplines confondues, ont été maintenus:

- le programme « Blanc » qui donne une impulsion à des projets de rupture, ambitieux, originaux et qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale ;
- les « Chaires d'excellence » qui favorisent l'accueil de chercheurs étrangers de très haut niveau ; ce programme est conçu dans la perspective de leur mobilité scientifique vers la France ;
- les « Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » pour soutenir les projets de jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs de façon à favoriser leur prise de responsabilité, leur permettre de développer de façon autonome une thématique propre et leur donner la possibilité d'exprimer rapidement leur capacité d'innovation.

L'ensemble du non thématique représente plus de 25% du montant total des appels à projets (AAP).

Les actions ERA-NETs ont été poursuivies en 2007 ; des appels à projets bilatéraux comme Franco-Allemand (« Sciences humaines et sociales ») ou Franco-Anglais (« Biologie systémique ») ont été lancés. C'est aussi en 2007 que l'ANR a initié ses premiers appels et coopérations en dehors de l'Europe (Chine, Taïwan).

Une grande majorité des établissements publics, et fondations reconnues d'intérêt public, accueillant des porteurs de projets financés par l'ANR, vont recevoir, au titre de l'année 2007, un préciput représentant 11% des sommes allouées, l'hébergeur étant le bénéficiaire privilégié.

Les actions du Département « Partenariat et compétitivité » ont permis la mise en place de la 2<sup>ème</sup> édition du concours « Carnot » et identifié 13 nouveaux Instituts labellisés, s'ajoutant au 20 premiers identifiés en 2006. Il a aussi contribué au bon déroulement du concours des entreprises innovantes. Au niveau régional, l'ANR a participé, parmi d'autres actions régionales, aux efforts des Pôles de compétitivité par des compléments de financements de projets. On pourra aussi citer la participation de l'ANR dans le cadre de l'opération de mutualisation de la valorisation dans les établissements publics.

## COMPTE-RENDU DE GESTION 2007

Après celle de 2006, marquée par le contexte particulier du changement de statut de l'ANR et de son déménagement au 212 rue de Bercy (Paris 12<sup>ème</sup>), courant octobre, la clôture des comptes de l'exercice 2007 a été marquée par la bascule de l'ancienne nomenclature comptable M9-5 vers la nouvelle nomenclature M9-1, l'outil budgétaire et comptable « Agresso » ayant manifesté d'importantes faiblesses, relevées par l'audit effectué en février et mai 2007 par la Mission régionale d'audit de la Recette générale des Finances (absence de suivi des engagements pluriannuels, insuffisance en matière de fiabilité des traitements et de standardisation des états, absence de sécurité dans l'enregistrement des RIB, absence de supervision des écritures rectificatives).

Malgré ces difficultés, le premier exercice clos sous le statut d'EPA présente (comme en 2006) des résultats remarquables : taux de réalisation maximal du budget d'intervention, solde d'exécution budgétaire positif (+12,139 M€), poursuite de la modernisation des procédures comptables (saluée par une mission d'audit externe) dans un contexte de certification ISO-9001, fonds de roulement porté à 15,858 M€ à fin 2007

Retraçant 836,848 M€ de produits d'exploitation en regard de 824,710 M€ de charges, le compte de résultat dégage un résultat comptable (+12,139 M€) ; le tableau de financement, compte tenu d'une capacité d'autofinancement équivalente, conduit à une variation positive du fonds de roulement (+13,495 M€), porté à 15,858 M€ au 31 décembre 2007 (2,362 M€ à fin 2006).

S'agissant du budget de fonctionnement, et compte tenu du traitement « en amont » de la mise en réserve prise en application de l'article 51-4 bis de la LOLF (pour 0,450 M€), la subvention du programme 172 a été versée à hauteur de 8,550 M€ ; elle représente la quasi-totalité des produits d'exploitation (8,556 M€ au total), et couvre l'ensemble des charges de fonctionnement (7,684 M€).

S'agissant du budget d'intervention, le produit de l'affectation d'une ressource fiscale résultant de la transformation de la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés en « contribution à l'effort national de recherche » est comptabilisé à hauteur de 825,416 M€ (825,000 M€ prévus) ; il représente 99,7% des recettes d'intervention retracées au compte de résultat (828,292 M€ au total) et couvre l'intégralité des dépenses (817,025 M€) de cette nature.

Pour mémoire, l'ANR gère en compte de tiers (relevant de la classe 4 du plan comptable) deux enveloppes de crédits, reçues le 29 décembre 2005 à partir du compte d'affectation spéciale (CAS) n° 902-24 « Produits des participations

financières de l'Etat » : 300,000 M€ pour le financement de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et de Fondations de coopération scientifique (FCS) prévus par la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, et 26,000 M€ correspondant aux reliquats de dotations en capital (sur 150,000 M€ ouverts à ce titre sur le CAS en LFI 2004) à verser à certaines Fondations du secteur de la recherche, reconnues d'utilité publique.

Sur la première enveloppe, 34 nouvelles Fondations ont été financées en 2007, pour 274,000 M€ (qui s'ajoutent au 1,000 M€ payé en 2006 pour l'Association de préfiguration de l'École d'économie de Paris).

Sur la seconde, 8 Fondations ont été dotées en capital, pour un total de 24,285 M€ en 2006 (Gustave Roussy, FARM, Innabiosanté, Arthritis, Institut du cerveau et de la moëlle épinière, Motricité cérébrale, Hypertension artérielle et C.Génial) ; une seule l'a été en 2007 (Alliance Biosécure), pour 1,419 M€.

Au 31 décembre 2007, le solde des crédits est identifié au passif du bilan (dettes) sur les comptes 46771 (« Fondations d'utilité publique : gestion en compte de tiers » ; 0,296 M€) et 46772 (« Fondations de coopération scientifique : gestion en compte de tiers » ; 25,000 M€).

L'exécution 2007 du budget de fonctionnement présente les contours suivants, hors ressources et dépenses affectées (prises en compte à hauteur de 0,440 M€ à l'issue de la 3<sup>ème</sup> décision modificative de 2007) : 8,556 M€ de produits, 7,684 M€ de charges, +0,872 M€ de résultat.

Outre la SCSP, les autres recettes globalisées pour 0,006 M€ (don de 0,002 M€, annulation d'ordres de dépenses pour 0,004 M€) représentent 0,1% des produits d'exploitation.

L'exécution des dépenses met en avant d'importantes évolutions : une progression de 30,0% des dépenses de personnel qui atteignent 4,678 M€ (soit 3,760 M€ auxquels s'ajoute 0,918 M€ de remboursement de personnel prêté ; 62,4% des dépenses), l'impact en année pleine du poste « location » (1,285 M€, contre 0,447 M€ en 2006), l'augmentation du budget « missions et réceptions » (1.002 missions traitées pour 0,420 M€ en 2007, contre 389 missions l'an passé).

A l'inverse, trois postes de dépenses diminuent significativement : les investissements (0,041 M€, contre 0,755 M€ en 2006 ; traduction d'une pause avant la mise en place du Système d'information métier - SIM), les achats de sous-traitance (0,078 M€, contre 0,092 M€ en 2006) et la rémunération d'intermédiaires et d'honoraires (0,177 M€, contre 0,331 M€ en 2006).

L'exécution du budget d'intervention présente les contours suivants, hors ressources et dépenses affectées (pour information : prises en compte à hauteur de 8,5 M€ à l'issue de la 3<sup>ème</sup> décision modificative de 2007) : 828,292 M€ de produits, 817,025 M€ de charges, +11,267 M€ de résultat.

Hors ressources affectées (8,540 M€), les engagements de l'exercice s'élèvent à 824,684 M€, soit quasiment 100% de la programmation (825,000 M€) qui se répartissent en :

- 607,427 M€ pour les programmes thématiques dont 86,664 M€ pour « Énergie et développement durable » ; 44,549 M€ pour « Écosystèmes et développement durable » ; 126,949 M€ pour « Matière et information » ; 131,188 M€ pour « Biologie et santé » ; 17,980 M€ pour « SHS » ; 39,510 M€ pour « Ingénierie, procédés et sécurité » (Département créé en 2007) ; 152,395 M€ pour « Non thématique et transversal » (jeunes chercheurs, chaires d'excellence, programme blanc pour les projets de structure et innovants) ;
- 176,958 M€ pour les actions de « Partenariats et compétitivité » qui ont financé notamment en 2007 les labellisations « Carnot » pour 62,069 M€ et l'Institut national du cancer pour 45 M€ ;
- 22,441 M€ au titre du précipt versé aux établissements ;
- 17,858 M€ de frais de gestion.

Le bilan synthétique des appels à projets pour l'édition 2007 est de 5.636 dossiers déposés (-12,0%), 1.430 dossiers retenus (-11,8%). Le montant moyen des crédits attribués par appel à projet est en hausse en 2007.

La répartition des AE engagées hors frais de gestion (607,427 M€) par bénéficiaire est la suivante : 243,256 M€ pour les organismes de recherche (40,0%), 149,775 M€ pour les universités (24,7%), 54,672 M€ pour les autres établissements d'enseignement supérieur (9,0%), 6,095 M€ pour les établissements publics hospitaliers (1,0%), 38,713 M€ pour diverses structures publiques (6,4%) et 114,916 M€ (18,9%) pour le secteur privé (fondations, associations, entreprises françaises ou étrangères) ;

Sur les 607,427 M€ d'AE engagées hors frais de gestion, la répartition par thématique est la suivante : 88,163 M€ pour « Energie durable et environnement » (14,5%), 126,950 M€ pour « Matière et information » (20,9%), 42,951 M€ pour « Ingénierie, procédés et sécurité » (7,1%), 134,438 M€ pour « Biologie et santé » (22,1%), 44,550 M€ pour « Ecosystèmes et développement durable » (7,3%), 17,980 M€ pour « Sciences humaines et sociales » (3,0%) et 152,395 M€ pour « Non thématique et transversal » (25,1%). Les dépenses de préciput, dans la mise en place expérimentale du dispositif, représentent 22,442 M€.

Depuis la création de l'ANR, le total des engagements atteint 2.311,637 M€, hors ressources affectées : 689,604 M€ pour l'édition 2005 ; 797,348 M€ pour l'édition 2006 ; 824,684 M€ pour l'édition 2007.

Hors dotations aux provisions (1,166 M€ au titre des frais de gestion rattachés aux éditions 2005 et/ou 2006, et non versés à 4 établissements support en raison de non justification des dépenses : Université de Versailles - Saint-Quentin, Université Paris Sud, INSERM, CNRS/INSU), la consommation totale des CP s'établit à 815,859 M€ (contre 664,661 M€ en 2006) : 154,092 M€ correspondant à la 3<sup>ème</sup> tranche des AAP 2005, 210,928 M€ correspondant à la 2<sup>ème</sup> tranche des AAP 2006, 335,837 M€ sur programmation 2007 (AAP et actions annuelles) et 114,999 M€ en règlement de dossiers ouverts dans le cadre du FNS, du FRT et du FCE (partie « RRIT »).

Cette consommation tient compte de charges à payer comptabilisées sur l'exercice 2007, mandatées mais non décaissées au 31 décembre, à hauteur de 76,792 M€ (742 liquidations), montant équivalent à celui de 2006 (76,839 M€).

Par rapport aux CP ouverts à l'issue de la DM 3 (825,634 M€, hors dépenses affectées), le taux d'exécution des paiements est de 98,8% ; les crédits disponibles s'élèvent à 9,775 M€.

Depuis la création de l'ANR, le total cumulé des paiements atteint 1.753,841 M€ :

- 373,321 M€ pour l'édition 2005, 664,661 M€ pour l'édition 2006 et 815,859 M€ pour l'édition 2007 ;
- 1.200,809 M€ aux établissements support, 249,903 M€ de financements directs et 303,129 M€ d'apurement de dossiers issus des fonds ministériels.

## CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Avec une implantation sur l'ensemble du territoire national (19 Délégations en régions, assurant une gestion directe et locale des laboratoires et entretenant les liens avec les partenaires locaux et les collectivités territoriales), le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance, en s'appuyant sur 1.260 unités de recherche et de service, dont 90% en partenariat avec l'Enseignement supérieur et les autres organismes de recherche français.

Disposant de représentations à Bonn, Bruxelles, Johannesburg, Moscou, Pékin, Santiago du Chili, Tokyo, Washington, et d'une antenne à Hanoï, le CNRS est impliqué dans 80 accords de coopération avec plus de 55 pays, 332 programmes internationaux de coopération scientifique, 54 laboratoires internationaux associés et 56 groupements de recherche internationaux, 13 jumelages de laboratoires et 10 unités mixtes internationales (UMI).

Les disciplines majeures sont regroupées au sein de six Départements scientifiques (« Mathématiques, physique, planète et univers - MPPU », « Chimie », « Sciences du vivant - SDV », « Sciences humaines et sociales - SHS », « Environnement et développement durable - EDD », « Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie - ST2I ») et de deux Instituts nationaux (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules - IN2P3 ; Institut national des sciences de l'univers - INSU).

Le CNRS développe, de façon privilégiée, des collaborations entre spécialistes de différentes disciplines, et tout particulièrement avec l'université, les programmes interdisciplinaires prioritaires (« Le vivant et ses enjeux sociaux », « Information, communication et connaissance », « Environnement, énergie et développement durable », « Nanosciences, nanotechnologies, matériaux », « Astroparticules : des particules à l'Univers ») ouvrant ainsi de nouveaux champs d'investigations qui permettent de répondre aux besoins de l'économie et de la société.

Le CNRS est au premier rang des institutions publiques pour le dépôt de brevets en France, derrière six grands groupes industriels (2.649 brevets principaux, 9.804 avec les extensions) et compte également 1.057 licences actives et 2.100 contrats industriels en cours avec les entreprises. Plus de 100 créations d'entreprises à partir de laboratoires CNRS ont été réalisées depuis 1999.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03</b> : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	<b>11 902</b>	<b>11 902</b>	<b>13 228</b>	<b>13 228</b>	<b>13 926</b>	<b>13 926</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	11 902	11 902	13 228	13 228	13 926	13 926
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>446 295</b>	<b>446 295</b>	<b>469 341</b>	<b>469 341</b>	<b>469 341</b>	<b>450 145</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	446 295	446 295	469 341	469 341	469 341	450 145
<b>Action n° 06</b> : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>226 413</b>	<b>226 413</b>	<b>238 105</b>	<b>238 105</b>	<b>238 105</b>	<b>228 366</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	226 413	226 413	238 105	238 105	238 105	228 366
<b>Action n° 07</b> : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>426 702</b>	<b>426 702</b>	<b>448 735</b>	<b>448 735</b>	<b>448 735</b>	<b>430 383</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	426 702	426 702	448 735	448 735	448 735	430 383
<b>Action n° 08</b> : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	<b>152 393</b>	<b>152 393</b>	<b>160 263</b>	<b>160 263</b>	<b>160 263</b>	<b>153 708</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	152 393	152 393	160 263	160 263	160 263	153 708
<b>Action n° 09</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>206 820</b>	<b>206 820</b>	<b>217 499</b>	<b>217 499</b>	<b>217 499</b>	<b>208 604</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	206 820	206 820	217 499	217 499	217 499	208 604
<b>Action n° 10</b> : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	<b>267 777</b>	<b>267 777</b>	<b>281 604</b>	<b>281 604</b>	<b>281 604</b>	<b>270 087</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	267 777	267 777	281 604	281 604	281 604	270 087
<b>Action n° 11</b> : Recherches interdisciplinaires et transversales	<b>32 656</b>	<b>32 656</b>	<b>34 342</b>	<b>34 342</b>	<b>34 342</b>	<b>32 937</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	32 656	32 656	34 342	34 342	34 342	32 937
<b>Action n° 12</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>37 010</b>	<b>37 010</b>	<b>38 921</b>	<b>38 921</b>	<b>38 921</b>	<b>37 329</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	37 010	37 010	38 921	38 921	38 921	37 329
<b>Action n° 13</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>132 428</b>	<b>132 428</b>	<b>127 721</b>	<b>127 721</b>	<b>127 721</b>	<b>122 497</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	132 428	132 428	127 721	127 721	127 721	122 497
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>277 880</b>	<b>277 880</b>	<b>292 229</b>	<b>292 229</b>	<b>282 229</b>	<b>273 549</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	277 880	277 880	292 229	292 229	282 229	273 549
<b>Totaux</b>	<b>2 218 275</b>	<b>2 218 275</b>	<b>2 321 988</b>	<b>2 321 988</b>	<b>2 312 686</b>	<b>2 221 534</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
2 321 360	267 453		245 168	<b>2 833 980</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
2 312 686	227 522		292 315	<b>2 832 523</b>

## ■ DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	1 710 251	630 684			<b>2 340 936</b>
Actions communes	61 845	200 606			<b>262 452</b>
Fonctions support	110 356	91 478		25 259	<b>227 093</b>
Dotations à répartir		3 500			<b>3 500</b>
<b>Total</b>	<b>1 882 454</b>	<b>926 268</b>		<b>25 259</b>	<b>2 833 980</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	1 765 535	593 885			<b>2 359 420</b>
Actions communes	39 362	175 149			<b>214 511</b>
Fonctions support	134 474	117 605		40 969	<b>293 047</b>
Dotations à répartir					
<b>Total</b>	<b>1 939 370</b>	<b>886 639</b>		<b>40 969</b>	<b>2 866 978</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement

(en milliers d'euros)

	Budget 2007	Comptes 2007
Action N°3	12 599	12 628
Action N°5	302 828	280 813
Action N°6	113 213	124 265
Action N°7	261 747	262 752
Action N°8	109 534	117 452
Action N°9	305 428	317 846
Action N°10	235 101	245 532
Action N°11	445 345	553 584
Action N°12	36 749	42 389
Action N°13	131 544	90 645
Action N°14	367 271	298 419
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>2 321 360</b>	<b>2 346 326</b>
Autres subventions (dont financements ANR)	136 000	73 850
Autres recettes	376 620	446 802
<b>TOTAL</b>	<b>2 833 980</b>	<b>2 866 978</b>

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>30 788</b>	<b>31 755</b>	<b>32 103</b>
<i>dont titulaires</i>	NC	25 890	25 652
<i>dont contractuels</i>	NC	5 865	6 451
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## PANORAMA SCIENTIFIQUE

Ce panorama présente quelques faits marquants révélateurs du dynamisme des équipes du CNRS. L'excellence des chercheurs a été à plusieurs reprises distinguée : prix Nobel de physique à Albert Fert, sélection des jeunes chercheurs lauréats du premier appel d'offre de l'European Research Council.

En **biologie et génétique**, des avancées majeures ont été réalisées dans la lutte contre le VIH, dans l'utilisation de la thérapie génique contre la myopathie, dans la compréhension des mécanismes de l'anorexie, grâce à une connaissance de plus en plus fine du fonctionnement de l'être humain.

En **mathématiques**, le chercheur Bao Châu Ngô confirme l'excellence de l'école française des mathématiques, en démontrant une importante conjecture énoncée en 1980 par le mathématicien canadien Robert P. Langlands et connue sous le nom de lemme fondamental.

En **sciences et technologies de l'information et de la communication** (STIC), l'excellence des travaux de recherche a été reconnue à plusieurs reprises cette année : prix Nobel de Physique à Albert Fert pour sa découverte de la magnétorésistance géante et sa contribution au développement de la spintronique ; prix Turing à Joseph Sifakis pour la technologie de vérification des systèmes complexes très largement utilisée par les industriels du logiciel.

De nombreuses réalisations sont à signaler : simulation numérique de la pulvérisation et de l'éclatement d'un jet liquide au sein d'un moteur diesel, modélisation de la déchirure de la peau humaine en cas d'accident.

En **chimie**, se sont distingués une équipe du laboratoire « Matière molle et chimie » dans le domaine du caoutchouc, des chercheurs du Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux de Toulouse en association avec l'université de Philadelphie pour le développement de véhicules propres, et une équipe du laboratoire « Hétérochimie fondamentale et appliquée » dans l'élaboration d'un nouveau procédé de synthèse de matériaux biodégradables.

En **physique et physique nucléaire et des hautes énergies**, l'interféromètre franco-italien Virgo est rentré dans sa phase d'exploitation scientifique pour la traque des ondes gravitationnelles créant avec les détecteurs Ligo américains un réseau d'instruments utiles à la compréhension des trous noirs. L'année 2007 a vu la reconnaissance du travail exceptionnel de Stéphanie Pitre pour ses travaux en imagerie médicale appliquée au traitement chirurgical du cancer et Monique Combescure pour ses recherches dans l'étude des problèmes quantiques du point de vue spectral et de la théorie de la diffusion. De nombreuses découvertes ont été aussi réalisées depuis celle de l'hydrogène 7 et de la radioactivité de protons, ou la première observation de neutrinos solaires de basse énergie.

En **sciences de la planète et de l'univers**, des avancées remarquables ont été réalisées : mise au point par le laboratoire d'Astrophysique de Grenoble du plus petit spectromètre jamais conçu, remise en cause de la représentation en spirale ordinaire de notre galaxie par les récentes découvertes du laboratoire «Galaxies, étoiles, physique et instrumentation» de l'observatoire de Paris, démonstration par le laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement de Grenoble en association avec l'Université catholique de Louvain que l'accélération de la fonte superficielle de la calotte glaciaire du Groenland au cours des 25 dernières années est deux fois plus importante que ne l'estimaient les études antérieures.

En **sciences de l'environnement**, des travaux du Centre d'Écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier associant différents organismes (CNRS, IRD, Ifremer, Université de Pise) ont montré que certaines espèces telles que les tortues marines utilisent un système de navigation impliquant le champ magnétique terrestre, permettant ainsi d'améliorer les plans de conservation de ces espèces menacées. Les chercheurs du Laboratoire d'écologie alpine (CNRS, Grenoble 1), associés aux recherches d'une équipe internationale de l'Université de Copenhague sur la base de la calotte glaciaire du Groenland ont montré par l'analyse des prélèvements de fragments d'ADN par carottage que le sud du Groenland était recouvert de forêt avant la glaciation.

En **sciences de l'homme et de la société**, il faut noter que l'Égypte et la France ont renouvelé leur accord de coopération suite à une collaboration étroite de 40 ans pour l'exploration des temples de Karnak, que le CNRS a

distingué Jean Tirole en lui remettant la médaille d'or pour ses travaux d'économie, que le Centre Jean Bérard à Naples a été récompensé par la découverte d'une peinture révélant le plus ancien style pictural pompéien, complétant ainsi les nombreux travaux réalisés par le Centre depuis 40 ans et enfin que des chercheurs historiens du CNRS ont collaboré étroitement avec France Télévisions pour la réalisation de documentaires et de docu-fictions sur la Résistance.

Au niveau de l'**interdisciplinarité**, l'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle des 9 programmes interdisciplinaires créés en novembre 2006 et des 6 programmes créés en avril 2007. Les programmes abordent deux grands domaines : l'environnement, le développement durable et l'énergie, ainsi que les nouveaux concepts et les grandes questions de société (Interface physique, biologie et chimie ; Longévité et Vieillesse ; C'Nano ou encore Particules et Univers : observation, données, information). Des résultats scientifiques de ces programmes ont été publiés dans des revues de rang international, en particulier dans Nature.

En matière de **très grandes infrastructures de recherche**, le CNRS a créé, en septembre 2007, l'Institut des Grilles dans le but de mettre à disposition des moyens de calcul extrêmement puissants au service des communautés scientifiques. La nouvelle source de rayonnement synchrotron « Soleil », installée sur le plateau de Saclay, a ouvert aux scientifiques ses premières lignes de lumière.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2007

Dans le cadre du premier exercice réalisé sous le nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) et d'un système d'information rénové, le budget primitif du CNRS a été arrêté pour l'année 2007 à 2.833,980 M€ en recettes et en dépenses (crédits de paiement).

A l'issue de la 3<sup>ème</sup> décision modificative (DM 3), les crédits finalement ouverts sur l'exercice ont été portés à 3.301,662 M€ (+16,5% par rapport au budget initial), dont 358,734 M€ de crédits reportés, issus de la gestion précédente et gagés par prélèvement sur le fonds de roulement.

Hors produits et charges calculés (les opérations d'ordre relatives aux amortissements et aux provisions), la clôture des comptes de l'exercice 2007 arrête un montant de recettes de 2.832,523 M€ (taux de réalisation de 96,2%, hors prélèvement sur le fonds de roulement) pour un volume de dépenses mandatées de 2.866,978 M€ (taux de consommation de 86,8%). Elle dégage un solde d'exécution budgétaire négatif (-34,455 M€, contre +42,371 M€ en 2005 et +46,833 M€ en 2006) ramenant le fonds de roulement brut de l'établissement à 329,946 M€ au 31 décembre (363,910 M€ fin 2006).

Ce résultat budgétaire résulte pour une très large part d'un changement de méthode de comptabilisation des contrats, suivis à partir de 2007 selon la méthode dite « à l'avancement » (au lieu de la méthode « à l'achèvement »), et qui explique à lui seul une diminution de 95,760 M€ de l'écart entre les prévisions et la réalisation. Pour information, corrigé de cet effet, le résultat budgétaire présenterait un solde nettement positif (+61,300 M€).

Les subventions pour charges de service public (SCSP) relevant du programme 172 (action 3, post-doctorants ministériels : 13,926 M€ ; autres actions, subvention récurrente : 2.298,760 M€), globalisées pour 2.312,686 M€, représentent 81,6% des recettes nettes (78,9% en 2006) et couvrent 80,7% des dépenses mandatées.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 15,600 M€), la subvention récurrente a subi une annulation de crédits (-10,000 M€) ; la mobilisation du solde de cette réserve (5,600 M€) a été intégralement affecté à la couverture des mesures salariales relatives au pouvoir d'achat des fonctionnaires, décidées par le Gouvernement fin octobre 2007.

Outre les SCSP, le volet « recettes » comptabilise 519,837 M€ de ressources propres :

- les recettes contractuelles et les soutiens finalisés à l'activité de recherche, pour 291,703 M€ et 10,3% des recettes totales : 243,589 M€ de recettes contractuelles proprement dites, 35,230 M€ de subventions sur projets ou programmes de recherche et 12,884 M€ de dons et legs affectés ;
- les produits issus de l'activité de recherche et des prestations de service, pour 76,194 M€ et 2,7% des recettes totales : 57,011 M€ de redevances pour brevets et licences, 18,734 M€ de prestations de services correspondant à des expertises, analyses ou actions de formation, et 0,449 M€ de ventes de produits, d'éditions ou d'organisation de colloques ;

- les autres subventions ou produits divers, pour 151,940 M€ et 5,4% des recettes totales : 77,836 M€ de produits de gestion courante, 7,042 M€ de produits financiers et exceptionnels, 0,788 M€ issus d'opérations financières et d'immobilisations, 66,274 M€ de dons et legs non affectés et de subventions diverses.

Le volet « dépenses » du budget exécuté se répartit :

- par nature de dépenses, entre 1.939,370 M€ (67,6% des dépenses mandatées) de masse salariale (dont 1.759,843 M€ « sous plafond », pour 28.561,0 ETPT rémunérés, et 179,527 M€ « hors plafond », pour 3.542,5 ETPT rémunérés), 886,639 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (30,9%) et 40,969 M€ pour les opérations d'investissement programmé (OIP ; 1,4%) ;
- par destination de dépenses, entre 2.359,420 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 82,3% des dépenses mandatées), 214,511 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 ; 7,5%) et 293,047 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 10,2%).

La masse salariale limitative (« colonne 1 », sous plafond) représente affiche un taux d'exécution maximal (reliquat de 0,243 M€ suite à un mouvement de fongibilité asymétrique vers le fonctionnement pour 8,481 M€ effectué en toute fin de gestion) alors que la consommation du plafond d'ETPT est assez éloignée (-218,7 ETPT) de la prévision initiale (28.779,7 ETPT), suite à une erreur technique lors de l'estimation du plafond initial et une réalisation des départs plus importante que prévue. Le nombre d'ETPT statutaires rémunérés s'établit à 25.652,3, contre 25.610,9 en 2006.

Les dépenses du personnel permanent progressent dans la même proportion (1,1%) pour les chercheurs et les ITA statutaires, notamment sous l'effet de l'attribution (au 1er novembre 2006) d'un point d'indice majoré uniforme à l'ensemble du personnel, de la revalorisation du taux de cotisation aux pensions civiles (de 33,0% à 39,5% au 1er janvier) et du point Fonction publique (+0,8% au 1er février), du versement de primes statutaires et fonctionnelles (+1,100 M€ pour l'ISFIC, +1,200 M€ pour la PPRS et +1,600 M€ pour la prime de fonctions informatiques - PFI) et des mesures salariales décidées dans le cadre de la « Conférence sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires » en fin d'année (+4,000 M€ au titre du rachat de jours ARTT, +0,611 M€ pour le versement de l'indemnité exceptionnelle dite « de sommet de grade »).

La masse salariale indicative (« colonne 2 », hors plafond) est arrêtée à 179,527 M€ ; le taux d'exécution (80,8% des crédits ouverts après DM 3 de 2007) et les crédits non consommés (42,6 M€) sont à l'opposé de la consommation des ETPT, largement supérieure à la prévision (2.975,6 ETPT) du budget initial.

Pour information, le financement de la rémunération des personnels non statutaires (soit 6.451,1 ETPT : 2.908,7 relevant de la « colonne 1 sous plafond » et 3.542,5 relevant de la « colonne 2 hors plafond ») est couvert par les ressources propres à hauteur de 102,500 M€ :

- 66,200 M€ sur les CDD,
- 36,300 M€ sur les accueils en formation : 5,500 M€ au titre des boursiers docteurs-ingénieurs (BDI), 18,200 M€ au titre des boursiers, 10,300 M€ au titre des post-doctorants et 2,300 M€ pour les stagiaires.

S'agissant des dotations annuelles de fonctionnement et d'investissement (886,639 M€), les dépenses mandatées se répartissent en :

- 593,885 M€ sur l'agrégat 1 (consommation de 66,8% des crédits ouverts), dont 207,645 M€ pour le GD (groupe de disciplines) 14 « Interdisciplinaire », 51,086 M€ pour le GD 11 « Sciences de l'environnement » et 51,027 M€ pour le GD 10 « Sciences de la planète et de l'univers » ;
- 175,149 M€ sur l'agrégat 2 (78,9% des crédits ouverts), dont 93,106 M€ pour les TGIR (principales contributions : 29,000 M€ de participation à « Soleil », 12,000 M€ pour l'ILL, 11,000 M€ pour l'ESRF et 6,000 M€ à l'IRAM), 17,3 M€ pour les actions en faveur de l'information scientifique et technique et 17,3 M€ consacrés à la valorisation de la recherche ;
- 117,604 M€ sur l'agrégat 3 (87,2% des crédits ouverts), dont 31,076 M€ pour l'action sociale, 27,579 M€ de dépenses générales et 22,914 M€ de moyens généraux des services centraux et territoriaux.

Totalisées à hauteur de 41,969 M€, les dépenses sur opérations d'investissement programmées (OIP) se répartissent en 12,900 M€ pour les moyens informatiques communs (achèvement d'une 1ère phase de renouvellement du système d'information avec la mise en place du progiciel SAP), et 28,069 M€ d'opérations immobilières.

Les investissements immobiliers prennent en compte un volume important d'opérations en cours ; sept opérations d'un montant supérieur à 1,000 M€ peuvent être individualisées : « LIMSI - Laboratoire d'informatique pour la mécanique des sciences de l'ingénieur » (Orsay), « CBM - Centre de biologie moléculaire » (Orléans), « OHP - Observatoire de

Haute-Provence » (Marseille), « Ecotron » (Montpellier), « LCC - Laboratoire de chimie de coordination » (Toulouse), « RMN - Résonance magnétique nucléaire » (Lyon), « IRI - Institut de recherche interdisciplinaire » (Villeneuve d'Ascq). Ces quatre dernières opérations s'inscrivent dans le cadre des contrats plan Etat/régions 2000-2006.

## INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

Les recherches de l'INSERM, organisme public de recherche entièrement dédié à la santé humaine, ont pour vocation l'étude de toutes les maladies des plus fréquentes aux plus rares, à travers ses travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations, en partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés et les hôpitaux.

Aujourd'hui, 85% de ses 335 laboratoires de recherche sont implantés au sein des Centres hospitalo-universitaires et des Centres de lutte contre le cancer répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, les autres laboratoires étant situés sur les campus de recherche du CNRS ou des Instituts Pasteur et Curie.

La majorité des structures de recherche de l'INSERM sont également membres de l'un des 67 Instituts fédératifs de recherche (IFR) des sciences du vivant qui regroupent autour d'objectifs communs des laboratoires issus de différents organismes de recherche français, de l'université et de l'hôpital.

Aux côtés des collaborations développées avec le monde industriel (400 entreprises partenaires, 1.000 contrats, 600 portefeuilles de familles de brevets, 60 créations de jeunes entreprises innovantes), 41 Centres d'investigation clinique (CIC) forment un partenariat unique avec les hôpitaux. Structures publiques sous la double tutelle de l'INSERM et de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), fonctionnant en réseau depuis 2003, les CIC sont entièrement dédiés à l'organisation, la coordination et la réalisation d'essais cliniques (environ 800, dont la moitié pour des études thérapeutiques, chirurgicales et diagnostiques, et l'autre moitié pour des études de physiologie et physiopathologie, génétiques ou épidémiologiques ; près de 70% des essais sont mis en place sur plusieurs sites nationaux ou internationaux).

Mis en place en 2002, inscrit dans une politique élitiste d'aménagement du territoire national, le programme « ESPRI » (Equipes soutenues par la région et par l'INSERM) est, avec « AVENIR » (soutien aux jeunes chercheurs), un programme phare d'émergence. Actuellement, 20 ESPRI sont financées à parts égales entre l'INSERM et les Conseils régionaux.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03</b> : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	2 757	2 757	3 228	3 228	3 228	3 228
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 757	2 757	3 228	3 228	3 228	3 228
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	350 179	350 179	374 267	374 267	374 267	354 513
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	350 179	350 179	374 267	374 267	374 267	354 513
<b>Action n° 12</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	110 509	110 509	11 742	11 742	11 742	11 122
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	110 509	110 509	11 742	11 742	11 742	11 122
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	5 595	5 595	103 229	103 229	100 029	95 932
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 595	5 595	103 229	103 229	100 029	95 932
<b>Totaux</b>	<b>469 040</b>	<b>469 040</b>	<b>492 467</b>	<b>492 467</b>	<b>489 267</b>	<b>464 796</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
492 275	91 995		28 005	<b>612 275</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
489 267	129 967		33 287	<b>652 521</b>

La catégorie « autres subventions et dotations » prend en compte les subventions sur projet ou programme de recherche du type ANR, label Carnot, FCE, All, Union Européenne, Euratom, PCRD ou autres subventions sur projet.

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 « Activité conduite par les UR »	328 117	181 200			<b>509 317</b>
Agrégat 2 « Actions communes »	17 153	17 998		2 000	<b>37 151</b>
Agrégat 3 « Fonctions support »	37 963	22 843		5 000	<b>65 807</b>
<b>Totaux</b>	<b>383 233</b>	<b>222 041</b>		<b>7 000</b>	<b>612 275</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 « Activité conduite par les UR »	337 745	169 282			<b>507 027</b>
Agrégat 2 « Actions communes »	20 366	20 829		3 694	<b>44 889</b>
Agrégat 3 « Fonctions support »	38 104	36 408		8 645	<b>83 156</b>
<b>Totaux</b>	<b>396 215</b>	<b>226 518</b>		<b>12 339</b>	<b>635 072</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action 3	3 176	2 835
Action 5	394 992	372 166
Action 12	13 475	13 074
Action 14	80 631	100 113
<b>Total des dépenses sur programme 172</b>	<b>492 275</b>	<b>488 189</b>
<b>Total des dépenses sur financement ANR</b>	<b>112 972</b>	<b>133 868</b>
Total des dépenses sur recettes externes	7 028	13 015
<b>Total général</b>	<b>612 275</b>	<b>635 072</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>6 674</b>	<b>7 050</b>	<b>7 085</b>
<i>dont titulaires</i>	NC	5 016	4 824
<i>dont contractuels</i>	NC	2 034	2 261
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## PANORAMA SCIENTIFIQUE

L'INSERM a conduit une série d'actions et parmi les principales on peut citer :

- la structuration des centres de recherche par la mise en place de 8 appels à candidatures visant à attirer des jeunes chercheurs et des équipes de recherche dans les 19 centres de recherche déjà labellisés. De plus, 6 nouveaux centres de recherche ont été créés au cours de l'année 2007 et le nombre des unités de recherche a été réduit de 20 par rapport à 2006 ;
- la poursuite de sa réflexion avec le CNRS sur les modalités de collaboration scientifique et de ressources humaines. L'objectif est d'optimiser la structuration des sites de recherche en proposant la mise en place de mixité complète ou la labellisation d'équipes au sein de l'organisme partenaire ;
- l'organisation de la représentation des organismes de recherche dans 26 CHU comme le décret du 7 décembre l'en a chargé. La plupart des comités sont mis en place et ont démarré leurs travaux ;
- le partenariat avec les régions qui s'est soldé par l'implication de l'INSERM dans 25 projets au sein de 15 régions ;
- son implication comme fondateur dans les RTRA : « Ecole des neurosciences de Paris », « Fondation Pierre-Gilles de Gennes » et « Fondation de recherche en infectiologie » ;
- l'établissement est aussi membre fondateur des 8 RTRS labellisés par le ministère de la recherche en 2007.

Dans le cadre de l'animation scientifique et de la recherche clinique, l'INSERM a mis en place :

- 12 PNR (Programmes nationaux de recherche) ;
- 14 réseaux de recherche cliniques et en santé des populations ;
- 1 appel à projets de recherche clinique translationnelle collaboratifs entre les unités de recherche INSERM et les CIC (Centres d'investigation clinique), conjointement avec la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins du ministère de la santé, dont l'objectif est de soutenir des projets de recherche assurant le continuum entre recherche fondamentale et recherche clinique translationnelle appliquée chez les patients des CIC.

En outre, dans le domaine de la coopération bilatérale, deux nouveaux laboratoires européens associés ont été créés en 2007. Deux autres sont en voie d'émergence. Les premiers appels à proposition du programme coopération du 7e PCRD ont conduit au dépôt de 21 projets à coordination INSERM dans la priorité thématique santé. Sur ces 21 projets, 7 ont été sélectionnés. D'autre part, dans le cadre Ideas, 6 lauréats INSERM sur 38 ont été retenus par la France.

Au titre de l'information scientifique, il convient de souligner les efforts menés pour accroître la visibilité de l'Inserm dans la presse grand public, l'amélioration du site web et le développement de «bibliInserm» en collaboration avec l'INIST/CNRS.

Dans le cadre de la formation permanente, un effort important a été consenti d'une part pour l'accompagnement par la formation des grands PNR et l'approfondissement des connaissances en physiologie, physiopathologie, génétique, génomique et en santé des populations et, pour répondre d'autre part à la forte demande 2007 en nanotechnologies, imagerie et expérimentation animale.

L'établissement a augmenté les moyens affectés à l'entretien et la mise en sécurité de son patrimoine et a participé au financement d'opérations nouvelles telles que l'Institut du cerveau et de la moëlle, l'Institut du Fer à moulin et l'Institut de génomique fonctionnelle de Montpellier.

L'année 2007 a également permis à l'INSERM de conclure 19 accords de coopération internationale avec des organismes homologues de 15 pays, un programme d'accueil de jeunes chercheurs étrangers et un programme spécifique INSERM/NIH permettant également l'accueil de jeunes chercheurs. De plus, l'établissement a poursuivi son soutien aux actions en faveur de la mobilité des chercheurs à l'échelle européenne en mettant en place deux dispositifs spécifiques : les contrats d'interface et le joint post-doc career track.

Cette année a aussi permis l'intensification de la politique d'accueil des jeunes chercheurs. Concernant les post-doctorants, l'établissement a conclu des accords cadre avec ses partenaires associatifs dans le cadre de la résorption des libéralités afin de leur offrir une véritable couverture sociale. Ainsi, 82 post-doctorants ont été recrutés sous contrat en 2007.

Le recrutement des Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs (ITA) d'appui à la recherche a été maintenu en 2007 à un volume (149 ITA) compatible avec les évolutions que connaît actuellement l'Inserm comme par exemple le développement de plates-formes technologiques. Les recrutements de personnels techniques fournissent également le support nécessaire aux réformes sociales, réglementaires et organisationnelles. L'année 2007 a également été marquée, pour l'emploi ITA, par la mise en œuvre du protocole Jacob (réforme de la catégorie C et amélioration des conditions de reclassement).

L'année 2007 témoigne également de la vitalité des partenariats en matière de ressources humaines, s'agissant notamment de deux programmes phare de l'Inserm : les contrats d'interface et Avenir. Le programme Avenir a permis, depuis son lancement en 2001, la création de 48 équipes d'excellence.

### COMPTE RENDU DE GESTION 2007

Le compte financier de l'INSERM arrête un montant de recettes nettes de 652,521 M€ et un volume de dépenses de 635,072 M€, soit un résultat d'exploitation positif de 17,449 M€. Le fond de roulement brut de l'établissement est porté à 125,751 M€ au 31 décembre, contre 108,302 M€ en 2006. Le taux global d'exécution des crédits est de 84,8%.

Les subventions relevant du programme 172 pour 489,266 M€ représentent 74,9% des recettes nettes et couvrent 77,0% des dépenses.

Au titre de la mise en œuvre de l'article 51-4 bis de la LOLF, une mise en réserve a été inscrite au niveau du budget propre de l'organisme, dans la limite du financement par la subvention inscrite au programme 172. Cette mise en réserve a été de 4,500 M€ ; elle a finalement pu être mobilisée à hauteur de 1,300 M€, le solde (soit 3,200 M€) fait l'objet d'une annulation de crédits.

Sur l'action 3 du programme, 11 nouveaux contrats post-doctoraux viennent s'ajouter aux 87 contrats préalablement en cours d'exécution.

Outre la SCSP, le volet « recettes » du budget comprend :

- les contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (contrats de recherche, subventions sur projet ou programme de recherche, dons et legs affectés) : 148,106 M€, soit 22,7% des financements ;
- les produits des recherches et les prestations de service (redevances pour brevets et licences, prestations de services et ventes de produits) : 5,866 M€, soit 0,9% ;
- les autres subventions et produits (ressources fiscales, autres subventions d'exploitation, autres produits de gestion courante, produits financiers et exceptionnels) : 9,281 M€, soit 1,4%.

Le volet « dépenses » du budget (635,072 M€ de dépenses mandatées en 2007) se répartit :

- par nature de dépenses, entre 396,215 M€ (62,4%) de masse salariale (dont 341,844 M€ sous plafond, pour 5.619,4 ETPT rémunérés et 54,370 M€ hors plafond, pour 1.465,1 ETPT réalisés), 226,518 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement non programmé (35,7%) et 12,339 M€ pour les opérations d'investissement programmé (1,9%) ;
- par destination de dépenses, entre 507,027 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 79,8%), 44,889 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 ; 7,1%) et 83,156 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 13,1%).

L'année 2007 a été marquée, en termes de ressources humaines, par :

- la résorption des libéralités des post-doctorants (circulaire ministérielle du 20 octobre 2006) et la conclusion d'accords cadres avec les partenaires associatifs (Sidaction, Association de recherche contre le cancer, Fondation de France, Ligue nationale de lutte contre le cancer) ;

- la mise en œuvre du « protocole Jacob » impliquant la réforme de la catégorie C (fusion des corps d'adjoints et d'agents techniques de la recherche - AJT et AGT), l'amélioration des conditions de reclassement de catégorie C en B et la prise en compte des nouvelles modalités de reclassement pour les fonctionnaires stagiaires de catégorie A et B ;
- la mise en paiement de l'indemnité prévue par le décret 2007-1597 du 12 novembre 2007 compensant 4 jours de repos travaillés.

En termes quantitatifs, 83,5% des dépenses de personnels sont destinées à la recherche et 14,9% aux moyens d'appuis généraux et d'appuis à la recherche. La diffusion, la valorisation et le transfert des connaissances et technologies représentent 1,6% des dépenses de personnel.

De façon plus globale, les 99 nouveaux contrats d'interface destinés aux chercheurs de l'INSERM et les 11 destinés à l'accueil de personnels hospitaliers ont porté le nombre de bénéficiaires respectivement à 376 et 84. De la même façon, des recrutements complémentaires de post-doctorants ont été effectués dans le cadre du programme « Avenir », qui a par ailleurs permis la création de 48 équipes d'excellence depuis 2001.

Le recrutement des personnels techniques d'appui à la recherche a été maintenu (149 ITA) afin de permettre le développement de plateformes technologiques, l'évolution de certaines disciplines et le renouvellement important des unités mais aussi d'assurer le support nécessaire aux réformes sociales, réglementaires et organisationnelles mises en œuvre au sein de l'organisme.

Enfin, en 2007, l'INSERM a ouvert une nouvelle délégation à Nantes.

## INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)

Jouant un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique dans le domaine des recherches fondamentales et appliquées des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), l'INRIA assure également un fort transfert technologique en accordant une grande attention à la formation par la recherche, à la diffusion de l'information scientifique et technique, à la valorisation, à l'expertise et à la participation à des programmes internationaux.

Dans le cadre de sept grands « défis prioritaires » (futurs infrastructures de réseaux et de services de communication, traitement des informations et données multimédia, fiabilité et sécurité des systèmes à logiciel prépondérant, couplage des modèles et données pour simuler et contrôler les systèmes complexes, simulation-visualisation-interaction, modélisation du vivant, intégration des STIC dans les technologies médicales), environ 140 projets de recherche communs avec des organismes partenaires (CNRS, universités, grandes écoles) sont développés au sein des six unités de recherche (Rocquencourt, Rennes, Sophia-Antipolis, Grenoble, Nancy et « Futurs », unité de préfiguration des UR de Bordeaux, Lille et Saclay).

Partenaire du monde industriel avec la priorité de favoriser le transfert et la création d'entreprises (environ 80) notamment au travers de sa filiale INRIA-Transfert, promoteur de quatre fonds d'amorçage (« I-Source » 1 et 2 pour les STIC, « C-Source » pour le multimédia et « T-Source » pour les télécommunications), l'INRIA développe également d'importantes relations internationales (participation à plus de 100 actions du PCRDT, membre du Consortium ERCIM - European research consortium for informatics and mathematics - regroupant 17 organismes de recherche européens, implication dans plusieurs laboratoires de recherche internationaux tels le Laboratoire franco-chinois d'informatique, d'automatique et de mathématiques appliquées - LIAMA), et s'impliquera, ainsi que le prévoit son contrat d'objectifs pour la période 2006-2009 (signé le 7 mars 2007), dans le développement des pôles de compétitivité, notamment ceux à vocation mondiale. Les collaborations avec les meilleures équipes mondiales et l'accueil de nombreux jeunes scientifiques étrangers seront amplifiés, et les actions de coopération porteront prioritairement sur l'Asie et l'Amérique du nord.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03</b> : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	<b>2 304</b>	<b>2 304</b>	<b>2 775</b>	<b>2 775</b>	<b>2 775</b>	<b>2 775</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 304	2 304	2 775	2 775	2 775	2 775
<b>Action n° 06</b> : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>90 997</b>	<b>90 997</b>	<b>70 039</b>	<b>70 039</b>	<b>70 039</b>	<b>66 581</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	90 997	90 997	70 039	70 039	70 039	66 581
<b>Action n° 12</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>4 525</b>	<b>4 525</b>	<b>11 883</b>	<b>11 883</b>	<b>11 883</b>	<b>11 296</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4 525	4 525	11 883	11 883	11 883	11 296
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>30 165</b>	<b>30 165</b>	<b>57 877</b>	<b>57 877</b>	<b>56 243</b>	<b>54 031</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	30 165	30 165	57 877	57 877	56 243	54 031
<b>Totaux</b>	<b>127 990</b>	<b>127 990</b>	<b>142 574</b>	<b>142 574</b>	<b>140 940</b>	<b>134 683</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
142 312	20 350		13 209	<b>175 871</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
140 940	27 791		10 534	<b>179 264</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	66 473	14 673			<b>81 147</b>
Actions communes	19 581	16 438		3 199	<b>39 219</b>
Fonctions support	26 505	18 240		9 127	<b>53 872</b>
Dotations à répartir	133	1 501			<b>1 634</b>
<b>Total</b>	<b>112 691</b>	<b>50 853</b>		<b>12 327</b>	<b>175 871</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	69 973	16 721			<b>86 695</b>
Actions communes	17 399	19 430		3 991	<b>40 819</b>
Fonctions support	26 920	20 454		14 915	<b>62 289</b>
Dotations à répartir					
<b>Total</b>	<b>114 292</b>	<b>56 605</b>		<b>18 905</b>	<b>189 802</b>

## Ventilation des dépenses par origine de financement (En milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action N°3	2 513	2 775
Action N°6	71 587	75 857
Action N°12	13 079	13 225
Action N°14	55 133	59 622
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>142 312</b>	<b>151 478</b>
Autres subventions (dont financements ANR)		
Autres recettes	33 559	38 324
<b>TOTAL</b>	<b>175 871</b>	<b>189 802</b>

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>1 751</b>	<b>2 067</b>	<b>2 072</b>
<i>dont titulaires</i>	NC	1 099	1 084
<i>dont contractuels</i>	NC	968	988
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>1 037</b>	<b>1 037</b>	<b>1 173</b>

Les autres emplois en fonction mais non rémunérés par l'INRIA recouvrent en très grande majorité des supports de doctorants ou de post-doctorants financés par les collectivités ou les entreprises.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## PANORAMA SCIENTIFIQUE

Le contrat quadriennal entre l'État et l'INRIA pour la période 2006-2009 prend appui sur le plan stratégique de l'institut et définit quatre grands axes de développement pour cette période :

- Axe 1 : réaliser des percées scientifiques et technologiques au meilleur niveau mondial.
- Axe 2 : construire des pôles d'excellence de rang international en partenariat avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur.
- Axe 3 : accroître l'attractivité de l'institut dans la compétition internationale.
- Axe 4 : consolider les fonctions d'appui, développer une politique de ressources humaines et une culture de gestion au service des ambitions de l'INRIA.

**Axe 1 : l'institut a poursuivi ses efforts autour des 7 priorités du plan stratégique 2003-2007 et obtenu des résultats tangibles.**

Pour la priorité relative aux infrastructures des réseaux et services de communication, un panel de 11 experts internationaux a évalué en 2007 les équipes-projets INRIA (EPI) actives sur ce thème et en a conclu que les objectifs de l'institut sont atteints en matière de couverture des problèmes pertinents, de collaborations inter-équipes, de partenariats avec l'industrie et d'actions de transfert, de rayonnement international des scientifiques, de publication et de formation par la recherche.

Pour la priorité relative aux STIC dans les technologies médicales, plusieurs projets d'équipes de l'INRIA ont été sélectionnés dans le cadre du 7e PCRD (Virtual Physiological Human, Euheart, Passeport), ainsi que dans le cadre des appels d'offre de l'ANR pour le programme « Biologie et santé ». D'autres exemples pourraient être mis en avant sur les autres priorités.

Par ailleurs, l'INRIA a mis en place en 2007 une stratégie de renforcement de ses actions de développement technologique ; ce qui a impliqué une croissance des ressources allouées au développement logiciel, en particulier en

nombre d'ingénieurs des services de développement et d'expérimentation. Ces services, présents dans tous les centres de recherche de l'INRIA, sont en charge des plates-formes expérimentales et des outils génériques de développement. Ils accompagnent les efforts des EPI en particulier dans les actions de développement technologique, dont plusieurs sont en cours de lancement. En 2007, les EPI ont déposé 78 nouvelles versions de logiciels à l'agence pour la protection des programmes (APP).

Au niveau des actions de transfert, l'année 2007 a été marquée, en particulier, par :

- la création de 9 nouvelles entreprises, parmi lesquelles 6 ont été lauréate du concours national de création d'entreprises innovantes ;
- le lancement d'un laboratoire commun recherche-industrie entre l'INRIA et Alcatel-Lucent Bell Labs, auquel se rajoutent d'autres accords de partenariat stratégique (EDF, DGA).

Au niveau des partenariats, il convient de signaler que la participation de l'institut aux projets collaboratifs, en particulier avec des industriels, reste forte. Ainsi, entre 2005 et 2007, l'INRIA a déposé 581 projets à l'ANR dont 248 ont été acceptés, essentiellement dans le cadre du programme « Matière & information ». En 2007, le nombre de propositions a porté sur 180 projets dont 42 % ont été acceptées. Les recettes provenant de l'ANR se sont accrues par rapport à 2006, passant de 5,8 M€ à 8,6 M€. Depuis 2006, les recettes en provenance de l'ANR sont à un niveau comparable aux financements provenant du PCRD.

Concernant les partenariats européens, 92 propositions ont été soumises par l'INRIA en 2007 aux appels à projets du 7e PCRD, dont 42 ont été acceptées. La diminution des recettes du PCRD par rapport en 2006, qui passent de 11,5 M€ à 8,8 M€ s'explique par la situation de transition entre la fin du 6e PCRD et le début du 7e PCRD.

L'implication de l'institut dans les pôles de compétitivité s'est également renforcée en 2007 : 42 projets sont en cours, dans une quinzaine de pôles, dont principalement System@tic (22 projets), Minalogic (7 projets), ainsi que CapDigital, SCS, AESE. Le financement total des EPI dans ces projets a été de 10 M€ (sur la durée totale des projets).

Globalement, les recettes contractuelles propres à l'activité de recherche qui s'élevaient à 20,2 M€ en 2005 ont atteint 30,1 M€, montant analogue à celui de 2006. L'objectif affiché pour 2009 d'une augmentation de 50% des recettes contractuelles par rapport à celles de 2005 a donc été atteint dès 2006.

**Axe 2 : l'année 2007 a permis d'aboutir à la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de trois nouveaux centres de recherche INRIA :**

- le centre INRIA de Bordeaux - Sud Ouest,
- le centre INRIA de Lille - Nord Europe,
- le centre INRIA de Saclay - Île-de-France.

Ces trois centres ont d'ores et déjà des partenariats très actifs avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur régionaux. Une forte croissance des équipes-projets INRIA est également à souligner en 2007 : 9 EPI ont été arrêtées, et 22 EPI ont été créées au cours de l'année écoulée. Au 1er janvier 2008, l'institut affiche 150 EPI dont 125 sont en partenariat avec des établissements de recherche et d'enseignement.

**Axe 3 : l'implication forte de l'INRIA dans le 7e programme-cadre européen** a déjà été mentionnée. On peut souligner que le taux d'acceptation des propositions de l'INRIA au premier appel à projets du 7e PCRD a été presque le double du taux moyen de succès de cet appel. Pour l'appel très compétitif du Conseil européen de la recherche (ERC) aux chercheurs juniors (plus de 9 000 soumissions), l'institut a eu trois chercheurs présélectionnés, dont deux sont financés.

Par ailleurs, l'institut a élaboré en 2007 deux accords européens avec le centre CWI à Amsterdam et avec l'Institut Max Planck à Sarrebruck. L'un des objectifs de ces accords est d'établir des équipes-projets INRIA hors de l'hexagone, en partenariat avec ces instituts.

Hors Europe, les partenariats internationaux de l'institut se sont élargis. Ceci se traduit par exemple par un passage de 54 équipes internationales associées à l'INRIA en 2006 à 71 équipes associées en 2007, dont près de la moitié en Amérique du Nord. On peut mentionner également une bonne croissance du Liama, unité de recherche de l'INRIA à Pékin en partenariat avec l'académie des sciences chinoise et avec l'université de Tsinghua.

**Plan stratégique 2008-2012 :** Il faut souligner que l'année 2007 a donné lieu au sein de l'INRIA à un travail de prospective scientifique et de réflexion stratégique qui s'est concrétisé par l'adoption de ce plan en décembre 2007. Au nombre de 7, les priorités scientifiques sont portées sur la modélisation, la programmation, la communication, l'interaction, l'ingénierie numérique, les sciences numériques et la médecine numérique. Ces priorités sont illustrées par une vingtaine de « jalons ». Le plan se décline en plusieurs actions opérationnelles destinées en particulier à renforcer les capacités de recherche intégrative de l'INRIA et de transfert proactif, à améliorer l'efficacité de son organisation et à étendre son rayonnement international en tant que l'un des premiers instituts des sciences numériques européens.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2007

La fin de gestion 2007 s'est conclue sur une réelle amélioration de la situation de l'INRIA dont les comptes s'établissent à 179,264 M€ en recettes et à 189,802 M€ en dépenses. Les niveaux de réalisation des recettes et des dépenses, en nette progression, s'établissent respectivement à 100,1% et à 88,6%. La progression plus que satisfaisante du niveau d'exécution global des dépenses (+16,6%) est le fruit des efforts importants engagés par l'INRIA pour optimiser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement pluriannuel, mais aussi de l'accélération du calendrier des opérations programmées. Les niveaux des fonds de roulement brut et net représentent respectivement 1,406 M€ et 1,206 M€, soit environ 43 jours de fonctionnement pour le fonds de roulement net.

Les subventions pour charges de service public (SCSP) relevant du programme 172 (action 3, post-doctorants ministériels : 2,775 M€ ; autres actions, subvention récurrente : 138,165 M€), globalisées pour 140,940 M€, représentent 78,6% des recettes nettes.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 1,634 M€), la subvention récurrente a finalement fait l'objet d'une annulation intégrale des crédits.

Outre les SCSP, le volet « recettes » comptabilise 38,324 M€ de ressources propres :

- les recettes contractuelles et les soutiens finalisés à l'activité de recherche, pour 31,363 M€ et 17,5% des recettes totales : 8,545 M€ de recettes contractuelles proprement dites et 22,817 M€ de subventions sur projets ou programmes de recherche ;
- les produits issus de l'activité de recherche et des prestations de service, pour 1,588 M€ et 0,9% des recettes totales : 0,466 M€ de redevances pour brevets et licences, 0,026 M€ de prestations de services et 1,097 M€ de ventes de produits, d'éditions ou d'organisation de colloques ;
- les autres subventions ou produits divers, pour 5,373 M€ et 3,0% des recettes totales : 0,242 M€ de produits de gestion courante, 0,158 M€ de produits financiers et exceptionnels et 4,973 M€ d'autres subventions.

Le volet « dépenses » du budget exécuté se répartit :

- par nature de dépenses, entre 114,292 M€ (60,2% des dépenses mandatées) de masse salariale (dont 88,760 M€ « sous plafond », pour 1.476,3 ETPT rémunérés, et 25,533 M€ « hors plafond », pour 590,7 ETPT rémunérés), 56,605 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (29,8%) et 18,905 M€ pour les opérations d'investissement programmé (OIP ; 10,0%) ;
- par destination de dépenses, entre 86,694 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 45,7% des dépenses mandatées), 40,819 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 ; 21,5%) et 62,289 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 32,8%).

La croissance des effectifs prévue en 2007, notamment dans le cadre de la préparation du déploiement au 1er janvier 2008 des trois nouveaux centres de Saclay, Lille et Bordeaux issus du centre Futurs, a été effective : alors qu'un plafond de 1 476,2 ETPT étaient prévu au budget 2007, 1 460,7 ETPT ont été réalisés. Cet écart, très faible, résulte essentiellement des décalages constatés sur des dates de départ (retraites, disponibilités, fin de CDD, etc.) ou de prise de fonction (concours ITA de fin d'année, accueils en détachement, etc.).

Entre 2006 et 2007, les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance très significative (+22,5%) de leurs taux de mandatement. Le taux d'engagement a été de 98,8 % en 2007 (99 % en agrégat 1). Le décalage constaté entre les mandatements et les engagements traduit une initialisation des dépenses encore un peu trop tardive dans l'année.

Bien que l'INRIA ait réalisé d'importants efforts de gestion, l'amélioration observée dans la réalisation des OIP (qui est passée de 44,9% à 71,8%) provient pour l'essentiel du calendrier des opérations en cours. Les opérations liées aux équipements scientifiques se sont dans l'ensemble déroulées conformément aux prévisions, notamment pour celles réalisées dans le cadre des CPER.

Concernant les investissements immobiliers, de nombreuses opérations se sont soldées cette année, notamment sur les centres de Rocquencourt, de Grenoble et de Sophia-Antipolis. Des retards subsistent néanmoins toujours, principalement sur le site de Rennes, mais surtout sur les opérations liées à l'installation de Digiteo à Saclay, dont les retards s'accumulent.

## COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Développant depuis son origine une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire, de la défense et de leurs impacts dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, les recherches du CEA s'appuient sur une culture croisée ingénieurs-chercheurs lui permettant de contribuer efficacement au succès du programme électronucléaire, à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française, et de jouer un rôle de premier plan aux niveaux français et international, à la fois en recherche fondamentale et en recherche technologique.

Déployée sur cinq centres de recherche (Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache, Valrho), la composante civile du CEA est organisée en quatre grands programmes et une mission :

- le segment « Energie » (ENE ; énergie nucléaire, nouvelles technologies de l'énergie, recherche fondamentale pour l'énergie et la radiobiologie toxicologie nucléaire) ;
- le segment « Technologies pour l'information et de la santé » (TIS ; micro-nanotechnologies et technologies logicielles, recherche fondamentale pour l'innovation industrielle, technologies nucléaires pour la santé, biotechnologies) ;
- les « très grands équipements (TGE) d'accueil » (ESRF, ILL, « Orphée », « Ganil » et « Soleil ») ;
- le programme « NRBC » (« Risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques » de lutte contre le terrorisme) ;
- la mission d'enseignement et d'encadrement de thèses (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise.

Concernant le secteur du nucléaire civil, le CEA a comme objectif stratégique de répondre aux nouveaux défis d'ordre scientifique, technique ou socioéconomique, notamment dans les domaines de gestion à long terme des déchets nucléaires, du démantèlement et d'assainissement des anciennes installations nucléaires et, en collaboration avec l'IRSN, de l'étude des effets sur l'homme et sur l'environnement des rayonnements ionisants.

À plus long terme, la stratégie de recherche du CEA prépare l'émergence de générations futures de réacteurs (« génération IV » et « ITER ») de nature à satisfaire durablement les besoins énergétiques du pays tout en préservant l'environnement. Elle s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les organismes de recherche, les universités et les industriels (346 dépôts de brevets, 2.203 dossiers d'invention en vigueur en portefeuille, 97 entreprises créées dans le secteur des hautes technologies depuis 1984, 65 unités mixtes de recherche avec les grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur).

Créée au sein du CEA, l'Agence ITER France (AIF) est en charge de collecter la contribution française, d'accueillir l'organisation internationale sur le site de Cadarache, de préparer le site et d'élaborer des dossiers de sécurité et de sûreté. Elle sera chargée du démantèlement de l'installation à la fin de son exploitation.

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03</b> : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	<b>1 540</b>	<b>1 540</b>	<b>1 790</b>	<b>1 790</b>	<b>1 790</b>	<b>1 790</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 540	1 540	1 790	1 790	1 790	1 790
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>78 634</b>	<b>78 634</b>	<b>89 136</b>	<b>89 136</b>	<b>77 994</b>	<b>77 994</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	78 634	78 634	89 136	89 136	77 994	77 994
<b>Action n° 06</b> : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>133 894</b>	<b>133 894</b>	<b>141 138</b>	<b>141 138</b>	<b>123 515</b>	<b>123 515</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	133 894	133 894	141 138	141 138	123 515	123 515
<b>Action n° 07</b> : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>60 834</b>	<b>60 834</b>	<b>62 070</b>	<b>62 070</b>	<b>60 677</b>	<b>56 557</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	60 834	60 834	62 070	62 070	60 677	56 557
<b>Action n° 08</b> : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	<b>38 241</b>	<b>38 241</b>	<b>38 129</b>	<b>38 129</b>	<b>38 129</b>	<b>35 044</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	38 241	38 241	38 129	38 129	38 129	35 044
<b>Action n° 09</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>23 669</b>	<b>23 669</b>	<b>25 271</b>	<b>25 271</b>	<b>25 271</b>	<b>23 227</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	23 669	23 669	25 271	25 271	25 271	23 227
<b>Action n° 11</b> : Recherches interdisciplinaires et transversales	<b>19 561</b>	<b>19 561</b>	<b>20 838</b>	<b>20 838</b>	<b>20 838</b>	<b>19 152</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	19 561	19 561	20 838	20 838	20 838	19 152
<b>Action n° 13</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>54 183</b>	<b>54 183</b>	<b>71 500</b>	<b>71 500</b>	<b>71 500</b>	<b>65 715</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	54 183	54 183	54 600	54 600	71 500	65 715
Transferts (titre 6)			16 900	16 900		
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>36 357</b>	<b>36 357</b>	<b>11 527</b>	<b>11 527</b>	<b>10 086</b>	<b>10 086</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	36 357	36 357	11 527	11 527	10 086	10 086
<b>Programme 188</b> : Recherche dans le domaine de l'énergie	<b>360 755</b>	<b>360 755</b>	<b>468 316</b>	<b>468 316</b>	<b>426 938</b>	<b>426 938</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	360 755	360 755	468 316	468 316	426 938	426 938
<b>Programme 191</b> : Recherche duale (civile et militaire)	<b>34 700</b>	<b>34 700</b>	<b>34 650</b>	<b>34 650</b>	<b>34 650</b>	<b>34 650</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	34 700	34 700	34 650	34 650	34 650	34 650
<b>Totaux</b>	<b>842 368</b>	<b>842 368</b>	<b>964 366</b>	<b>964 366</b>	<b>891 387</b>	<b>874 666</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
965 900	186 200		884 000	<b>2 036 100</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
919 300	171 100		963 700	<b>2 054 100</b>

**Commentaires techniques :** En dehors du décalage lié à la budgétisation de la subvention post-doctorale du programme 172 et des reports de versement de CP sur la subvention pour charges de services public en fin de gestion 2007, les différences observables entre les subventions versées au niveau de l'Etat (tableau de financement de l'Etat) et les subventions perçues par l'opérateur (tableau de ressources de l'opérateur) proviennent :

- en prévision : de l'amendement de 3,1 M€ impactant le programme 188 (« Recherche dans le domaine de l'énergie »), non pris en compte lors de l'élaboration de l'EPRD du CEA.
- en exécution : de la prise en compte par le CEA de la subvention versée au CNRG, le GIP ayant été absorbé par le CEA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

## — DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Energie	467 100	180 900		103 900	<b>751 900</b>
Technologies pour l'information et la santé	230 600	160 800		83 300	<b>474 700</b>
Lutte contre le terrorisme	4 500	9 700		900	<b>15 100</b>
Très grands équipements d'accueil	17 000	58 500		5 800	<b>81 300</b>
Enseignement	27 500			1 000	<b>28 500</b>
Démantèlement- Assainissement	84 400	534 300		66 000	<b>684 700</b>
<b>Total</b>	<b>831 100</b>	<b>944 200</b>		<b>260 900</b>	<b>2 036 200</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Energie	457 300	202 600		114 000	<b>773 800</b>
Technologies pour l'information et la santé	240 700	191 300		80 700	<b>512 700</b>
Lutte contre le terrorisme	6 000	7 400		2 100	<b>15 600</b>
Très grands équipements d'accueil	15 700	56 200		8 000	<b>79 900</b>
Enseignement	27 600	1 800		400	<b>29 800</b>
Démantèlement- Assainissement	87 700	478 400		82 900	<b>649 000</b>
<b>Total</b>	<b>835 000</b>	<b>937 800</b>		<b>288 100</b>	<b>2 060 900</b>

**Commentaires techniques :** La ventilation des dépenses intègre les charges fiscales ainsi que les flux croisés entre activités civiles et activités défense.

### Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	Budget 2007	Comptes 2007
Action N°3	0	0
Action N°5	92 800	101 000
Action N°6	147 500	134 700
Action N°7	64 200	59 000
Action N°8	53 000	49 500
Action N°9	27 200	24 900
Action N°11	21 000	19 200
Action N°13	55 400	48 900
Action N°14	7 600	9 600
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>468 800</b>	<b>446 800</b>
Dépenses sur programme 188	462 100	436 700
Dépenses sur programme 191	35 000	34 000
Recettes externes (dont financements ANR)	638 400	721 400
Fonds dédié assainissement	431 900	421 900
<b>TOTAL</b>	<b>2 036 200</b>	<b>2 060 900</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	10 494	10 936	10 974
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	757	707	749

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### PANORAMA SCIENTIFIQUE

En 2007, le CEA a maintenu sa forte implication au niveau des nouveaux outils du pacte pour la recherche :

- sur près de 530 projets proposés par le CEA à l'ANR 34% ont été sélectionnés, représentant de l'ordre de 35 M€ d'autorisation d'engagement ;
- il est impliqué dans 7 projets acceptés par l'All ;
- il reste très présent au sein des 14 pôles de compétitivité dont il est adhérent Il est présent dans 7 pôles mondiaux ou à vocation mondiale ;
- enfin, il est membre de 5 RTRA (Réseau Thématiques de Recherche Avancée) et de 3 CTRS (Centre de Thématique de Recherche et de Soins). A noter, dans le domaine des technologies logicielles et des systèmes, le couplage fructueux entre le RTRA Digiteo et le pôle de compétitivité SYSTEM@TIC : les projets de recherche amont du RTRA trouvent leur application dans le cadre du pôle SYSTEM@TIC, le CEA accompagnant la montée en puissance de ces activités.

Le CEA a fait porter, en 2007, ses efforts en termes de personnels, en ce qui concerne le domaine Energie sur les systèmes nucléaires du futur (conformément aux décisions du Comité de l'énergie atomique du 20 décembre 2006) et sur les Nouvelles Technologies de l'Energie, et, en ce qui concerne le domaine des Technologies pour l'information et la santé (TIS), sur les micro-nanotechnologies et les technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies. Sur ce dernier point, l'augmentation des effectifs (200 personnes supplémentaires) est en partie liée à l'intégration au 1er mai 2007, au sein de la Direction des Sciences du Vivant, du Centre National de Génotypage (CNG) et du Génoscope (CNS) ; le rattachement en 2007 de ces grands centres nationaux au CEA a notamment pour objectif de favoriser un développement technologique accru afin de continuer à être présent dans la compétition internationale dans le domaine de la post-génomique.

Parmi les principaux faits marquants de 2007, il convient de noter :

#### **Dans le domaine de l'Energie**

- Pour les systèmes nucléaires du futur, la mise en œuvre des recherches sur les réacteurs à neutrons rapides sodium et gaz conformément aux décisions du Comité de l'énergie atomique du 20 décembre 2006.
- L'essai dans Atalante du procédé COEX (extraction groupée Uranium/Plutonium) en support au Prototype 2020.
- La fourniture aux partenaires Areva et EDF d'une nouvelle génération d'outils de simulation dans le domaine de la neutronique, de la thermohydraulique et du combustible. Par ailleurs, le CEA poursuit le développement d'une plateforme logicielle intégrée multi-échelles et multi-disciplines dans le cadre du projet européen Nuresim.
- Le début de la construction du Réacteur Jules Horowitz (RJH).
- Concernant les Nouvelles technologies de l'énergie (NTE), la signature d'un contrat avec Areva pour développer des technologies pour l'électrolyse haute température associée à un réacteur nucléaire, la poursuite du transfert des équipes sur le site de l'Institut national de l'énergie solaire (INES) à Chambéry et la labellisation Carnot du Liten, qui est un des laboratoires de la Direction de la recherche technologique (DRT), obtenue le 15 mars 2007.

- Pour la fusion nucléaire contrôlée, la livraison du diagnostic conçu et réalisé par l'Association Euratom-CEA, en vue du contrôle in-situ de la capacité d'évacuation de chaleur des éléments de la paroi d'un tokamak située face au plasma.
- La participation du CEA aux travaux du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat), groupe qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2007.
- La réalisation, sur le nouveau supercalculateur du Centre de Calcul de Recherche Technologique (CCRT) de la plus grande simulation jamais réalisée de la formation des structures de l'Univers.
- Le bilan du programme de toxicologie nucléaire qui fait apparaître notamment la publication de 400 articles sur la période 2001-2007.

***Dans le domaine des technologies de l'information et de la santé (TIS) :***

- En ce qui concerne les micro-nanotechnologies, et suite au retrait annoncé, pour la fin 2007, des industriels NXP et Freescale du consortium Alliance, ST Microelectronics a conclu un accord avec un autre partenaire : IBM. Le CEA s'est rapproché de ces deux sociétés pour élaborer un programme de R&D dans ce nouveau contexte.
- Le démarrage de la Plate Forme Technologique Amont (PTA). Fruit d'une collaboration avec le CNRS, l'Institut national polytechnique de Grenoble et l'Université Joseph Fourier a bénéficié du soutien du programme national « Recherche Technologique de Base » et de la Fondation Nanosciences. Elle vise à contribuer au développement de l'électronique du futur en support aux recherches finalisées menées à la Direction de la recherche technologique.
- Dans le cadre de sa participation au Large Hadron Collider (LHC), le collisionneur de protons du Centre européen de la recherche nucléaire (CERN), la mise en place de l'aimant supraconducteur de l'expérience Compact Muon Solenoid (CMS) dans la caverne à 100 mètres sous terre.
- Concernant les technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies, et plus particulièrement l'imagerie médicale, la mise en exploitation de l'installation NeuroSpin pour laquelle a été obtenue l'autorisation d'y pratiquer des essais cliniques et la mise en fonctionnement de l'imagerie à résonance magnétique 7 Tesla, appareil unique en France. Par ailleurs, un nouveau protocole expérimental pour mesurer des paramètres caractéristiques de l'efficacité d'agents de contraste pour l'imagerie par résonance magnétique a été mis au point par la Direction des Sciences de la Matière, permettant de rationaliser la synthèse de nouveaux agents donnant le meilleur contraste d'image.

**COMPTE RENDU DE GESTION 2007**

Le rapport de gestion du CEA pour l'exercice 2007 arrête 3.431,300 M€ de recettes pour 3.430,600 M€ de dépenses ; le solde de gestion global (+0,700 M€) recouvre un solde d'exécution contraire, après retraitement des « flux croisés » entre unités civiles (-47,700 M€) et unités défense (+47,700 M€), entre la composante civile (-6,900 M€ : 2.054,000 M€ de ressources et 2.060,900 M€ de charges) et le secteur défense (+7,600 M€ : 1.377,300 M€ de ressources pour 1.369,700 M€ de charges).

Le « boni » du dividende AREVA (+63,200 M€) a permis de neutraliser quasi intégralement l'impact des annulations prises sur la subvention civile (-63,200 M€, à parité sur les programmes 172 et 188 ; -1,000 M€ sur le programme 191).

Dans le cadre de la MIREs, les subventions versées au CEA civil (communément regroupées sous le terme de « subvention civile ») sont comptabilisées à hauteur de 917,500 M€ : 446,800 M€ sur le programme 172 (dont 16,900 M€ inscrits sur l'action 13 au titre de ITER-France), 436,700 M€ sur le programme 188 et 34,000 M€ sur le programme 191; s'y ajoute la subvention reçue au titre des post-doctorants relevant de l'action 3 du programme 172 (1,700 M€), traditionnellement comptabilisée parmi les fonds incitatifs ministériels en recettes externes.

Ainsi corrigées, elles représentent 44,8% des recettes du secteur civil et couvrent 44,6% de ses dépenses.

Outre la SCSP interministérielle globale, les recettes civiles incluent 713,300 M€ de « recettes externes », montant ramené à 711,600 M€ après reclassement de la subvention post-doctorants du programme 172 ; elles recouvrent :

- les coopérations et partenariats avec les industriels du nucléaire (EDF, AREVA NP, AREVA NC, IRSN, ANDRA : 220,700 M€, soit 10,7% du total civil) et les études et prestations des partenaires industriels dans les domaines des technologies pour l'information et la santé - TIS - et de l'énergie (ST-Microelectronics, BioRad, Philips, GIE CCM de Crolles : 139,000 M€, soit 6,8%) ;
- les recettes des « fonds incitatifs ministériels » (91,700 M€, soit 4,5% hors post-doctorants du MESR, correspondant aux appels à projets de l'ANR, pour 38,300 M€, les labellisations « Carnot » de l'ANR, pour 19,500 M€ et les aides du Fonds de compétitivité des entreprises - FCE - pour 4,100 M€) ;
- les financements de l'Union européenne (49,200 M€, soit 2,4% : 17,800 M€ en provenance d'EURATOM pour l'exploitation du tokamak « Tore Supra » et l'accueil de l'équipe internationale ITER, 31,400 M€ issus des contrats PCRDT) ;
- les subventions de fonctionnement et d'investissement des collectivités locales (30,200 M€, soit 1,5% ; les principaux projets financés par les Conseils régionaux et généraux ont été « Nanotec 300 » pour 8,800 M€, « Neurospin » pour 1,100 M€ et « ICSM [Institut de chimie séparative de Marcoule] » pour 4,000 M€) et les recettes contractuelles issues des organismes de recherche et universités (34,700 M€, soit 1,7%) ;
- le dividende AREVA (132,700 M€, soit 6,5% ; le dividende s'élevant au total à 236,700 M€ en 2007, la quote-part affectée aux opérations de démantèlement étant maintenue à 104,000 M€), des produits financiers (10,300 M€ et 0,5%) et le produits des loyers (3,100 M€).

La subvention civile et les recettes externes sont complétées par les ressources des Fonds dédiés aux opérations de démantèlement et d'assainissement (422,000 M€, soit 20,5% du total des recettes : 190,900 M€ en provenance du Fonds civil et 231,100 M€ du Fonds dédié défense pour le programme « UP 1 » de Marcoule sous maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Energie nucléaire, donc dans le périmètre des activités civiles) et par le financement du programme intergouvernemental de non prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes « Partenariat global G 8 » en coopération avec la Russie et l'Ukraine (0,300 M€).

Le solde de gestion de 2006 (reliquat du produit de la vente de l'ancien siège parisien, en 2004) a été mobilisé à hauteur de 0,900 M€.

Le volet « dépenses » du budget (2.060,900 M€, soit +90,300 M€ et +4,6%) se répartit :

- par nature de dépenses, et après prise en compte des flux croisés entre les unités civiles et les unités défense, entre 835,000 M€ (40,5%) de dépenses de personnel (cadrage salarial de 3,0%, 480 effectifs moyens engagés supplémentaires dans les unités civiles - dont 206 de l'ex GIP CNRG, intégrés au CEA au 1<sup>er</sup> mai 2007 et 12 de CIS-BIO - portant ceux-ci à 10.974 en 2007), 937,800 M€ de dépenses de fonctionnement courant (dont 29,000 M€ de charge fiscale ; 45,5%) et 288,100 M€ d'investissements (14,0%) ;
- par destination de dépenses, entre 1.302,100 M€ (63,2%) de dépenses sur programmes (773,800 M€ sur le segment « Energie », 512,700 M€ sur le segment « TIS », 15,600 M€ sur le programme de lutte contre le terrorisme (« Risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques - NRBC »), 79,900 M€ au titre des très grands équipements (TGE) d'accueil (3,9%), 29,800 M€ correspondant aux activités de formation de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN, 1,4% ; 15,900 M€ afférents aux 749 thésards rémunérés ou co-financés, 13,900 M€ de budget de fonctionnement) et 649,000 M€ de dépenses de démantèlement et d'assainissement nucléaire (31,5%).

S'agissant du solde de gestion négatif de la composante civile (-6,900 M€, contre +0,900 M€ en 2006), le maintien d'un haut niveau de recettes externes (+13,000 M€ ; +1,9%) et la poursuite des mesures d'économie sur le soutien général (-8,700 M€ ; -1,5%) n'ont pas suffi pour faire face au second versement payé à l'UNEDIC (10,000 M€, après 13,900 M€ payés en 2006) au titre de régularisations d'indemnités versées à d'anciens salariés ou thésards. La charge fiscale supportée par le secteur civil (+16,600 M€ ; +133,8%) s'explique par la disparition de l'effet conjoncturel des années 2005 et 2006 d'un faible taux de TVA non récupérable (prise en compte du versement d'une soulte exceptionnelle par les industriels pour la reprise du site de Marcoule par le CEA).

## INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

L'INED a pour principal mandat l'étude de la conjoncture démographique nationale et internationale et de ses évolutions, dans une approche multidisciplinaire croisant l'étude des phénomènes démographiques proprement dits (nuptialité, fécondité, mortalité, migrations) et la démographie appliquée à la vie sociale, l'économie, la santé publique, la géographie humaine, l'histoire...

Dans le cadre de sa mission de recherche scientifique, l'Institut a pour responsabilité d'assurer la collecte et la diffusion de l'information, tant française qu'internationale, relevant de son champ d'activité.

Depuis 1999, les activités scientifiques de l'INED s'organisent autour de 11 unités thématiques de recherches. Ses orientations scientifiques, arrêtées chaque année, se concrétisent par des projets de recherche collectifs (les « Projets phares », au nombre d'une trentaine, bénéficiant de l'essentiel des moyens humains et financiers de l'institut et associant un ou plusieurs partenaires extérieurs, français ou étrangers) auxquels s'ajoutent les projets personnels des chercheurs (dits « projets simples », soit des recherches émergentes ou expérimentales encore non affiliées à des « projets phares » ou des projets ponctuels correspondant à des contrats de courte durée).

La pertinence, le fonctionnement et l'activité de ces unités sont évalués tous les quatre ans par une Commission d'évaluation.

Dans le cadre de son rôle prééminent dans les enquêtes auprès des ménages comme instrument de connaissance sociologique et démographique, l'INED s'est doté d'un service spécialisé, le Service des enquêtes, qui pilote les opérations de collecte de données requises par les projets des chercheurs de l'INED et, de plus en plus, en partenariat avec d'autres institutions (INSEE, INSERM, INVS...). Ces activités d'enquêtes conduisent à des travaux de valorisation méthodologique et scientifique, notamment par la publication d'éditions spécialisées.

Entretien une relation privilégiée avec les organismes nationaux et internationaux de statistique, certaines de ces relations étant formalisées par des accords-cadres ou des conventions, l'INED participe à plus de 150 projets ou réseaux de recherche à travers le monde, en partenariat avec des centres de recherche, des universités, des organisations intergouvernementales, des associations ; il est ainsi invité chaque année à participer aux travaux des Nations-Unies et de ses agences ou à ceux de l'Organisation mondiale de la Santé.

L'INED participe au Centre d'étude population et développement (CEPED) qui a pour mission de favoriser les échanges entre les pays du Nord et ceux du Sud. Il accueille chaque année une trentaine de chercheurs étrangers.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03</b> : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	35	35	35	35	35	35
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	35	35	35	35	35	35
<b>Action n° 10</b> : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	7 208	7 208	7 111	7 111	7 111	7 111
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	7 208	7 208	7 111	7 111	7 111	7 111
<b>Action n° 12</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 555	1 555	1 624	1 624	1 624	1 624
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 555	1 555	1 624	1 624	1 624	1 624
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	5 371	5 371	5 897	5 897	5 776	5 776
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 371	5 371	5 897	5 897	5 776	5 776
<b>Totaux</b>	<b>14 169</b>	<b>14 169</b>	<b>14 667</b>	<b>14 667</b>	<b>14 546</b>	<b>14 546</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 667	854		559	<b>16 080</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 546	882		510	<b>15 937</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	6 855	1 084			<b>7 939</b>
Actions communes	1 370	1 173			<b>2 543</b>
Fonctions support	2 064	3 834			<b>5 898</b>
Dotations à répartir	16	184			<b>200</b>
<b>Total</b>	<b>10 305</b>	<b>6 274</b>			<b>16 580</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	6 891	1 416			<b>8 307</b>
Actions communes	1 440	1 099			<b>2 539</b>
Fonctions support	1 978	3 510			<b>5 489</b>
Dotations à répartir					
<b>Total</b>	<b>10 310</b>	<b>6 025</b>			<b>16 335</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement (En milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action N°3	35	35
Action N°10	6 799	7 101
Action N°12	1 872	1 794
Action N°14	6 175	6 013
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>14 881</b>	<b>14 943</b>
Autres subventions (dont financements ANR)	1 225	1 189
Autres recettes	274	201
<b>TOTAL</b>	<b>16 380</b>	<b>16 334</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>192</b>	<b>217</b>	<b>200</b>
<i>dont titulaires</i>		160	150
<i>dont contractuels</i>		57	50
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### PANORAMA SCIENTIFIQUE

L'activité scientifique de l'INED en 2007 présente les caractéristiques suivantes :

- une structuration de l'activité de recherche, toujours organisée en projets, mais recentrée sur 5 domaines prioritaires sur lesquels se sont accordés l'établissement et ses tutelles dans le cadre du contrat d'objectifs 2007-2010 ;
- une internationalisation croissante de l'activité des unités de recherche se traduisant par une forte insertion dans l'espace européen de la recherche ;
- le renforcement des partenariats de l'établissement, notamment avec le monde universitaire.

#### **Une activité scientifique structurée en 5 axes prioritaires**

Le financement par projet constitue le principe de base de gestion de l'INED, le projet scientifique apparaissant comme le niveau pertinent de demande budgétaire, d'allocation des moyens après arbitrage de la direction, de suivi de l'exécution de la dépense. En 2007, les projets sont répartis en 36 projets phares, drainant 80 % des financements sur subvention pour charge de service public, et en 79 projets simples.

Dans le cadre du contrat d'objectifs 2007-2010, approuvé par le conseil d'administration de l'institut le 18 décembre 2007, cinq axes prioritaires ont été retenus :

- développer une démographie explicative des parcours de vie, depuis le développement de l'enfant jusqu'aux limites de la vie, en passant par la formation des couples, les décisions de fécondité et les liens entre générations ;
- étudier les liens famille-emploi et famille -logement, en reliant conjoncture économique et conjoncture démographique, vie familiale et vie professionnelle, choix résidentiels et phénomènes de ségrégation ;
- améliorer la mesure et la compréhension des migrations internationales, en particulier par le biais des enquêtes « Trajectoires et origines » et « Migrations entre l'Afrique et l'Europe » ;
- expliquer l'évolution des causes de décès et des inégalités de santé dans une perspective de comparaison internationale ;
- prolonger l'histoire des savoirs et des outils en démographie jusqu'au XXe siècle, en liant l'histoire des politiques de population à l'histoire des institutions.

Le contrat fixe comme cible pour 2010 de ne pas descendre au-dessous d'un plancher de 80 % des financements de l'agrégat A alloués à ces 5 axes prioritaires (79,6 % en 2007).

Pour l'ensemble de ces axes, l'institut s'appuie de manière croissante sur un savoir-faire maintenant ancien en matière de conception, de mise en œuvre et d'exploitation d'enquêtes de plus en plus lourdes (enquêtes longitudinales de type panel), domaine où il s'appuie sur un partenariat étroit avec l'INSEE.

### COMPTE RENDU DE GESTION 2007

L'exécution 2007 se conclut pour l'INED de façon tout aussi favorable qu'en 2006. Les comptes s'établissent respectivement à 15,937 M€ en recettes (95,9% des ressources attendues) et à 16,335 M€ en dépenses (94,2% des crédits ouverts). Le fonds de roulement brut représente 1,406 M€ (1,736 M€ fin 2006). Le fonds de roulement net s'établit quant à lui à 1,206 M€, soit 22 jours de fonctionnement.

Les subventions pour charges de service public (SCSP) relevant du programme 172 (action 3, post-doctorants ministériels : 0,035 M€ ; autres actions, subvention récurrente : 14,511 M€), globalisées pour 14,546 M€, représentent 91,3% des recettes nettes.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 0,231 M€), la subvention récurrente a finalement subi une annulation partielle de 0,121 M€ des crédits.

Outre les SCSP, le volet « recettes » comptabilise 1,391 M€ de ressources propres :

- les recettes contractuelles et les soutiens finalisés à l'activité de recherche, pour 1,189 M€ et 7,5% des recettes totales : 0,308 M€ de recettes contractuelles proprement dites et 0,882 M€ de subventions sur projets ou programmes de recherche ;

- les produits issus de l'activité de recherche et des prestations de service, pour 0,135 M€ et 0,8% des recettes totales : 0,025 M€ de redevances pour brevets et licences et 0,111 M€ de ventes de produits, d'éditions ou d'organisation de colloques ;
- les autres subventions ou produits divers, pour 0,066 M€ et 0,4% des recettes totales : 0,001 M€ de produits de gestion courante et 0,065 M€ de produits financiers et exceptionnels.

Le volet « dépenses » du budget exécuté se répartit :

- par nature de dépenses, entre 10,310 M€ (63,1% des dépenses mandatées) de masse salariale (dont 9,707 M€ « sous plafond », pour 198,3 ETPT rémunérés, et 0,603 M€ « hors plafond », pour 19,0 ETPT rémunérés) et 6,025 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (36,9%). L'INED n'a prévu et réalisé aucune opération d'investissement programmé en 2007 ;
- par destination de dépenses, entre 8,307 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat A ; 50,9% des dépenses mandatées), 2,539 M€ au titre des actions communes (agrégat B ; 15,5%) et 5,489 M€ pour les fonctions support (agrégat C ; 33,6%).

L'exercice 2007 se caractérise par une nette progression de la consommation des crédits destinés aux unités (agrégat A ; +9,6%), l'exécution demeurant à un niveau soutenu pour les agrégats B et C (91,9% et 96,2%). Cette progression du taux d'exécution reflète le niveau d'activité soutenu de l'établissement sur le plan scientifique.

La tension croissante observée sur les dépenses de personnel provient des recrutements intervenus en cours d'année 2007, mais aussi d'un certain nombre d'aléas de gestion parmi lesquels figure le rachat des jours de RTT non consommés. Sur l'ensemble de l'année 2007, l'INED a consommé 183,7 ETPT sous plafond pour une autorisation fixée à 198,3. Cette consommation ne prend pas en compte les embauches de vacataires, particulièrement utilisés lors des phases opérationnelles d'enquête, ceux-ci consommant des crédits limitatifs mais n'impactant pas le plafond d'ETPT.

Le niveau des dépenses de fonctionnement se maintient à un niveau très soutenu (90,2%, contre 88,5% en 2006). Ce taux d'exécution global reflète assez fidèlement la situation de l'ensemble des lignes budgétaires, à deux notables exceptions près : les dépenses de valorisation et d'information du public dont les taux d'exécution représentent respectivement à 52,7% et 56,2%.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

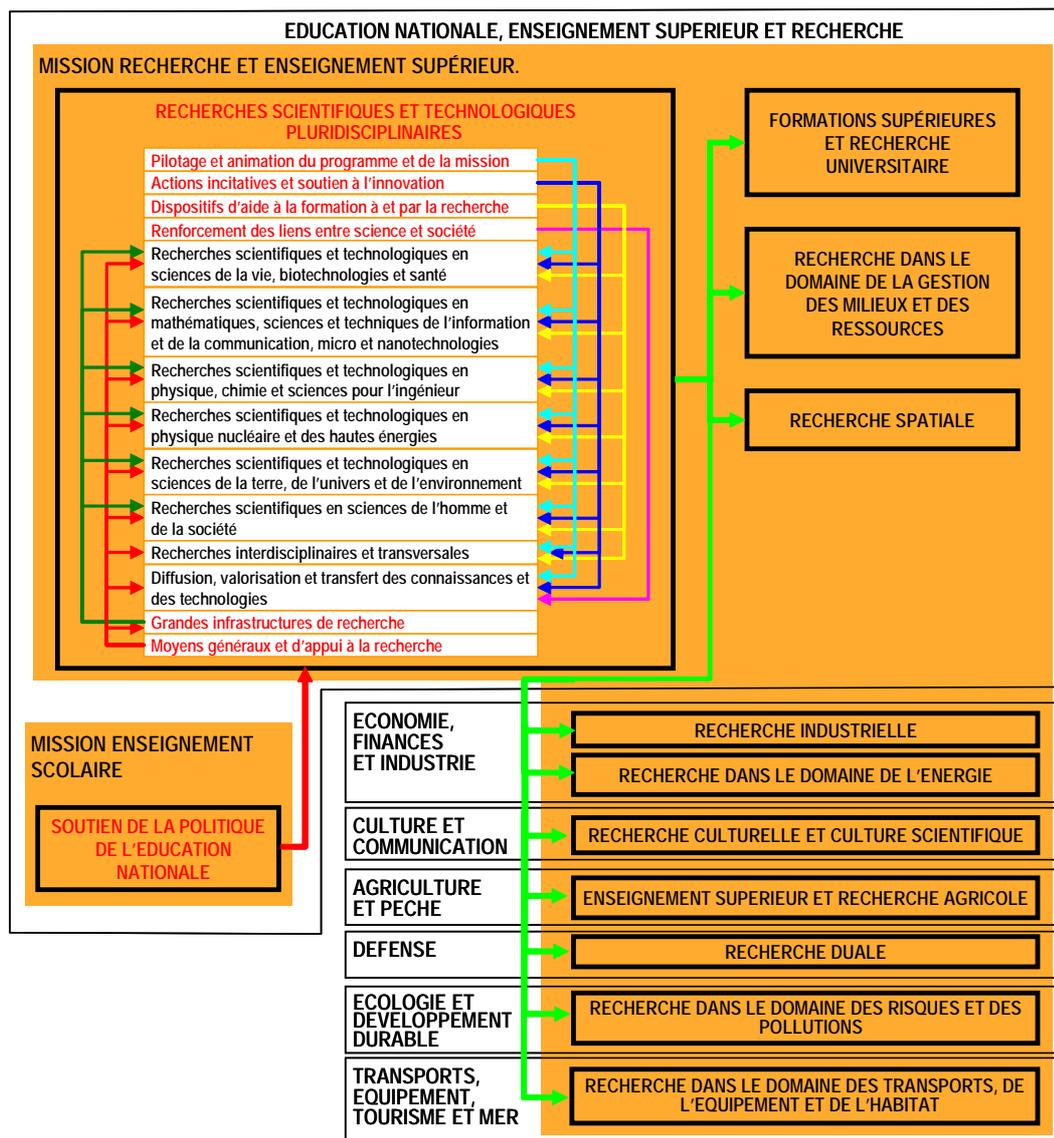
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Pilotage et animation du programme et de la mission	14 986 770	8 872 168	0
Actions incitatives et soutien à l'innovation	24 178 000	19 643 400	0
Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	76 738 771	55 214 595	0
Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	8 609 588	7 935 759	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 089 600 218	1 279 488 313	1 282 519 705
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	449 803 073	625 624 002	626 929 171
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	510 805 759	638 128 985	639 697 636
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	302 594 823	391 956 836	392 908 359
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 639 990	356 245 744	357 020 445
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 460 329	336 117 449	336 988 441
Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 876	59 048 145	59 128 677
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	64 169 759	68 706 088	69 276 040
Grandes infrastructures de recherche	211 642 000	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	471 572 528	0	0
<b>Total</b>	<b>3 846 981 484</b>	<b>3 846 981 484</b>	<b>3 764 468 474</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Pilotage et animation du programme et de la mission	17 955 707	-7 325 928	10 629 779	+1 757 611	-3 155 855
Actions incitatives et soutien à l'innovation	16 985 555	-2 788 979	14 196 576	-5 446 824	+487 523
Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	73 558 511	-21 491 772	52 066 739	-3 147 856	-293 625 131
Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	8 074 992	-1 075 230	6 999 762	-935 997	-1 965 851
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 028 695 861	+177 999 670	1 206 695 531	-72 792 782	-29 654 637
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	418 983 433	+165 471 312	584 454 745	-41 169 257	-21 871 987
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	486 939 500	+119 763 741	606 703 241	-31 425 744	+2 233 691
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	288 519 075	+84 362 024	372 881 099	-19 075 737	-4 587 616
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	265 461 117	+74 898 790	340 359 907	-15 885 837	+13 267 933
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	278 553 192	+42 821 930	321 375 122	-14 742 327	-4 106 566
Recherches interdisciplinaires et transversales	52 089 332	+3 634 139	55 723 471	-3 324 674	+1 200 638
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	61 371 533	+4 710 670	66 082 203	-2 623 885	+14 629 994
Grandes infrastructures de recherche	200 633 281	-200 633 281	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	440 347 086	-440 347 086	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 638 168 175</b>	<b>0</b>	<b>3 638 168 175</b>	<b>-208 813 309</b>	<b>-327 147 864</b>

**Actions de pilotage et de soutien issues de l'ancien programme « Orientation et pilotage de la recherche » :**

La ventilation de ces quatre actions est, pour partie, interne au programme, vers les dix actions exécutées par les opérateurs ; dans ce volet, on applique les règles suivantes.

Les dépenses de l'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » qui concernent les opérateurs du programme sont ventilées au prorata du poids budgétaire des actions de destination.

Les dépenses de l'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » sont, s'agissant des moyens de fonctionnement de l'ANR, déversées selon les mêmes modalités.

Les dépenses de l'action « Formation à et par la recherche » sont, pour ce qui concerne l'accueil de post doctorants, déversées vers les actions de rattachement des organismes de recherche bénéficiaires.

Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) de l'action « Renforcement des liens entre science et société » sont déversées vers l'action « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies ».

**Actions de pilotage et de soutien issues de l'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :**

La ventilation de ces actions est interne au programme ; elle s'applique, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche », qui regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », qui est dédiée aux moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique.

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme exécutées par les opérateurs ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions « opérateurs » restantes du programme.

Pour cet exercice, on a reconduit sans changement les clés de ventilation, résultant des données fournies par les opérateurs, utilisées dans le cadre de l'analyse des coûts du projet de loi de finances pour 2007.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

La loi de finances a été exécutée avec un écart globalement limité à 5% de la totalité du programme ; cet écart correspond :

- au report de crédits de la gestion 2006 ;
- à l'annulation d'une partie des crédits mis en réserve de précaution ;
- à des mouvements d'ordre et redéploiements internes au sein des actions 1 à 4 ;
- au report en 2008 du versement d'une fraction de la subvention pour charges de service public due à cinq des opérateurs du programme au titre de 2007.

Les écarts à la prévision 2007 de l'exécution 2007 après ventilation sont le strict reflet de ces événements.

Ce sont les actions « recherches en sciences et techniques de l'information et de la communication » (action 6), « recherches en physique nucléaire et des hautes énergie » (action 8) et « recherches en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » (action 9) qui bénéficient le plus des fonctions support du programme. Ces actions progressent en effet respectivement de 39%, 29% et 28% après ventilation interne quand l'action « recherches en sciences de la vie, biotechnologies et santé » (action 5), la plus importante du programme, ne progresse pour sa part que de 17%.

Ce constat se vérifie en prévision comme en exécution. Il s'explique pour beaucoup par la moindre proportion de très grandes infrastructures de recherche – dont les moyens budgétaires, positionnés sur l'action 13, donnent lieu à ventilation interne – qui sont dédiées aux sciences de la vie.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Pilotage et animation du programme et de la mission	10 629 779	-10 629 779	0	0	0
Actions incitatives et soutien à l'innovation	14 196 576	-14 196 576	0	0	0
Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	52 066 739	-52 066 739	0	0	0
Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	6 999 762	-6 999 762	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 206 695 531	+3 031 392	1 209 726 923	-72 792 782	-40 710 773
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	584 454 745	+1 305 169	585 759 914	-41 169 257	-29 136 361
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	606 703 241	+1 568 651	608 271 892	-31 425 744	-4 823 367
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	372 881 099	+951 523	373 832 622	-19 075 737	-7 437 499
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	340 359 907	+774 701	341 134 608	-15 885 837	+10 414 984
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	321 375 122	+870 992	322 246 114	-14 742 327	-7 357 719
Recherches interdisciplinaires et transversales	55 723 471	+80 532	55 804 003	-3 324 674	+878 399
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	66 082 203	+569 952	66 652 155	-2 623 885	+5 698 895
Grandes infrastructures de recherche	0		0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	0		0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 638 168 175</b>	<b>-74 739 944</b>	<b>3 563 428 231</b>	<b>-201 040 243</b>	<b>-72 473 441</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>+74 739 944</b>
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+222 300
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+56 607 658
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 937 033
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+7 750 361
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+555 750
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+262 286
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+779 792
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+170 145
Recherche industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+8 060 465
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+3 547 066
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-9 152 912

La ventilation des quatre actions de pilotage et de soutien issues de l'ancien programme « Orientation et pilotage de la recherche » est, pour partie, externe au programme, vers les actions des autres programmes de la MIRES qui sont dédiées aux politiques publiques de recherche ; elle prend ainsi en compte le rôle de coordination de la mission affiché par le programme.

Les dépenses de l'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » sont ventilées au prorata des moyens affectés à la recherche des programmes de la MIRES placés sous la responsabilité du MESR.

Les dépenses de l'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » sont, s'agissant des moyens de fonctionnement de l'ANR, déversées vers l'ensemble des programmes « recherche » de la MIRES, au prorata du poids budgétaire de ces programmes conformément à la recommandation du CIAP et, s'agissant des dépenses consacrées au transfert de technologie, ventilées vers l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche industrielle ».

Les dépenses de l'action « Formation à et par la recherche » sont, pour ce qui concerne les conventions CIFRE, ventilées vers les actions « recherche universitaire » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et, pour ce qui concerne l'accueil de post doctorants dans les organismes de recherche, déversées vers les programmes de rattachement de ces organismes.

Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) de l'action « Renforcement des liens entre science et société » sont déversées vers les actions dotées de crédits d'IST qui financent des opérateurs, au sein des programmes « enseignement supérieur » et « recherche » du MESR ; les dépenses dédiées à la diffusion de la culture scientifique et technique (CST) sont quant à elles ventilées vers l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et de la communication, compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Le programme bénéficie par ailleurs des fonctions de soutien rattachées au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») et constituées par les moyens en personnel des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales (directions d'appui, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale...). Les dépenses de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 5 à 12).

Pour cet exercice, on a reconduit sans changement les clés de ventilation utilisées dans le cadre de l'analyse des coûts du projet de loi de finances pour 2007.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

S'agissant des quatre premières actions du programme, la totalité des crédits restant après ventilation interne faisant l'objet d'un déversement externe, l'écart entre prévision et exécution 2007 après ventilation externe est nul par construction.

Les autres actions du programme bénéficient par ailleurs du soutien externe du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour un montant, conforme à la prévision, de 9,1 M€, qui représente moins de 0,3% des dépenses directes, soit un niveau de soutien très modeste. De ce fait, l'exécution 2007 après ventilation externe ne modifie pas substantiellement, pour ces actions, le tableau issu de la ventilation interne.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007	Écart à l'exécution 2006
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Pilotage et animation du programme et de la mission	13 691 367	-5 586 084	-8 105 283	0	0
Actions incitatives et soutien à l'innovation	15 917 965	-2 781 139	-13 136 826	0	0
Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	73 558 511	-21 491 772	-52 066 739	0	0
Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	8 203 408	-1 108 005	-7 095 403	0	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 077 545 055	+182 505 540	+3 031 392	1 263 081 987	+12 002 867
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	430 933 648	+171 583 487	+1 305 169	603 822 304	-11 786 164
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	509 412 076	+123 835 240	+1 568 651	634 815 967	+21 249 893
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	298 158 593	+87 827 623	+951 523	386 937 739	+5 591 618
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 401 209	+77 545 827	+774 701	354 721 737	+23 843 071
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 330	+43 917 553	+870 992	334 858 875	+5 055 170
Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 877	+3 697 849	+80 532	58 958 258	+3 950 900
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 627 810	+4 820 075	+569 952	73 017 837	+12 883 838
Grandes infrastructures de recherche	211 642 000	-211 642 000		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	453 124 194	-453 124 194		0	0
<b>Totaux</b>	<b>3 781 466 043</b>	<b>0</b>	<b>-71 251 339</b>	<b>3 710 214 704</b>	<b>+72 791 193</b>

**Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires**

Programme n° 172 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>+71 251 339</b>
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+221 590
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+55 244 146
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 996 048
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+7 212 743
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+553 975
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+261 532
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+778 730
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+169 601
Recherche industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+7 018 765
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+2 947 121
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-9 152 912

**ANALYSE DES COÛTS COMPLETS**

Le coût direct des actions du programme comprend, outre les charges ayant donné lieu à décaissement (fonctionnement, subventions et interventions), des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice, d'un montant net total de 143,3 M€, correspondant notamment :

- au titre des charges à payer, au report en 2008 du versement d'une partie des subventions pour charges de service public dues au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA, à l'ANRS et au CEA pour l'exercice 2007, compte tenu du niveau prévisionnel de leur trésorerie ; cette opération, d'un montant total de 148,5 M€, n'a pas eu d'impact budgétaire pour les cinq organismes ;
- au titre des provisions pour charges, à des restes à payer sur engagements juridiques souscrits à l'égard de tiers prévoyant un paiement en deux fois après production de justificatifs pour un montant, net des reprises sur provisions passées en 2006, de -4,6 M€.

Le coût complet des actions du programme prend par ailleurs en compte les postes de charges (décaissées et non décaissées) des fonctions de soutien qui font l'objet de déversements externes vers d'autres programmes de la MIREs ou en provenance du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

L'analyse des écarts entre les coûts complets 2007 et les dépenses 2007 après ventilation externe ne révèle pas de différences significatives pour l'ensemble des actions du programme.



## PROGRAMME 187

---

## PROGRAMME 187

**RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	284
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	288
Rappel de la présentation du programme	295
Objectifs et indicateurs de performance	297
Justification au premier euro	303
Opérateurs	312
Analyse des coûts du programme et des actions	348

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

En 2007, la production scientifique globale et individuelle des opérateurs du programme a continué à progresser, montrant les effets positifs des efforts engagés dans le cadre des plans stratégiques et des contrats quadriennaux en cours. Avec un niveau de subvention du programme en croissance de 1% en euros courants, ils ont largement accru les ressources sur projets de recherche (ANR, Europe) et partenariales avec l'Etat, les collectivités et les entreprises. Ils ont ainsi combiné des actions communes à l'échelle du programme en soutenant l'excellence de la recherche dans leurs domaines spécifiques et en s'impliquant dans les pôles de compétitivité. En particulier en agronomie, ils se maintiennent à la place de deuxième contributeur au niveau mondial malgré la montée en puissance de pays comme la Chine. Les opérateurs ont poursuivi leurs efforts pour s'adapter aux évolutions importantes du contexte mondial et de l'espace de la recherche en Europe, pour répondre aux priorités gouvernementales en France et engager la réalisation des contrats de projet Etat-région.

### Insertion mondiale et prospective

Soucieux d'anticiper les évolutions du contexte technique, économique et politique mondial, les opérateurs ont ouvert des chantiers de prospective, dont trois menés à bien présentent un intérêt particulier par les scénarios étudiés en matière d'agriculture, de pisciculture et d'énergies marines renouvelables.

La prospective « agriculture 2013 » a analysé les marges de manœuvre de la Politique agricole commune (PAC) dans un contexte mondial marqué par la montée des tensions sur les prix agricoles et du pétrole, les perspectives pour les biocarburants et la compétition pour les ressources. Elle sera prolongée par une nouvelle prospective sur le thème « agriculture et alimentations du monde ».

La prospective sur la pisciculture a élaboré cinq scénarios d'évolutions possibles assortis de descripteurs permettant aux acteurs de s'orienter et aux opérateurs de recherche de hiérarchiser les priorités scientifiques.

La prospective sur les énergies marines renouvelables montre que la France peut jouer un rôle en matière de recherche si les risques liés aux choix des technologies sont partagés entre les acteurs et si l'acceptabilité sociale est anticipée en amont des réalisations. Elle offre une capacité d'évaluation objective pour de multiples opportunités de partenariat.

Les opérateurs ont mis en place un consortium international avec des partenaires européens, la Chine et les Etats-Unis pour la caractérisation du méta-génome de la flore intestinale et de ses effets sur l'alimentation et la santé.

En créant le GIP IFRAI (Initiative française pour la recherche agronomique à l'international), le CIRAD et l'INRA se sont donné les moyens de structurer l'offre de la recherche agronomique française et de l'insérer dans le système international de la recherche agronomique adossé à la Banque mondiale.

Par cette opération, ainsi que par la création d'un ERA Net consacré à la recherche agronomique méditerranéenne, ARIMNET, et par l'organisation d'un colloque Euro-méditerranéen sur la recherche marine qui s'est tenu en octobre 2007 à Toulon, les opérateurs ont contribué également au rôle moteur de la recherche dans le projet d'Union méditerranéenne voulue par le Président de la République.

### Contribution à l'Espace européen de la recherche

Les équipes françaises se sont mobilisées pour le 7ème programme cadre, et ont obtenu des résultats très encourageants aux premiers appels à projets, avec en particulier le succès des projets MyOcean et Euroargo qui placent la France en position de leader européen pour la production de services de base GMES en océanographie opérationnelle.

Par ailleurs, les opérateurs ont contribué largement aux réflexions sur les politiques européennes pour la gestion des milieux et des ressources : ils ont participé à la préparation de directives pour la gestion des inondations, la protection des sols et la protection du milieu marin ; ils ont promu le rôle de la recherche dans le cadre de l'élaboration d'une politique maritime européenne intégrée.

### La mise en œuvre du pacte pour la recherche

Les opérateurs se sont impliqués fortement dans les programmes de l'ANR et dans la constitution des pôles de compétence de l'enseignement supérieur agronomique (programme 142). Ils ont participé à la création de trois RTRA, dont celui de Montpellier, sous statut de fondation dénommée « Agropolis international », est consacré à la biologie intégrative de la plante et aux dynamiques socio-techniques de l'innovation. Ce RTRA a lancé son premier appel à projets avec un succès traduit par un taux de sélection de ¼ des propositions. Dans le domaine marin, les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur présents en Bretagne ont créé le GIS Europôle mer, qui a lancé ses premières actions en génomique marine et a initié une formation doctorale internationale.

Au plan de la structuration et du pilotage scientifique, les opérateurs ont participé, avec les principaux organismes de recherche, notamment le CNRS et l'INSU, à réflexion stratégique sur la coordination des fonctions d'orientation et de programmation, réflexion conduite par la DGRI dans le cadre des groupes de concertation sectoriels.

Pour accompagner la loi sur l'autonomie des universités adoptée en 2007, ils ont engagé des réflexions sur l'évolution du pilotage, de l'évaluation et de la valorisation de la recherche, et ont renforcé les collaborations avec les équipes universitaires par la constitution et la consolidation de plateformes communes, notamment en agronomie avec l'école Sup Agro à Montpellier. Ils ont proposé à l'AERES un référentiel pour l'évaluation de la recherche finalisée.

### Partenariat et valorisation

En 2007, les opérateurs ont pu assurer une montée en puissance significative des missions effectuées pour l'Etat, notamment pour les ministères chargés de l'agriculture, de la pêche, de l'écologie et de l'aménagement des territoires. Les résultats et méthodes de recherche développés viennent en appui aux politiques publiques gouvernementales, comme la stratégie nationale biodiversité et le plan de prévention des risques sismiques aux Antilles. Le programme 187 aide ainsi la France à répondre aux obligations juridiques nouvelles, comme la directive cadre sur l'Eau (DCE), la directive « Inondations », la directive INSPIRE sur la gestion des données géographiques, la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est, la réglementation sur les contrôles sanitaires dans les zones de production conchylicole, les expertises communautaires et internationales halieutiques et aquacoles, et plus largement les directives et politiques européennes sur la protection de l'environnement, la prévention des risques et la gestion des milieux et des ressources.

Dans le domaine des services publics, comme la gestion de l'eau et des déchets, la création de l'ONEMA et l'élargissement des compétences réglementaires des Conseils régionaux ont conduit les opérateurs à renforcer et élargir leurs dispositifs contractuels de recherche partenariale.

Enfin, les opérateurs se sont fortement impliqués dans les travaux du Grenelle de l'environnement et préparent activement la mise en œuvre des conclusions en participant aux comités opérationnels qui devraient déboucher sur un renforcement significatif de la recherche pour contribuer à atteindre les objectifs arrêtés par le gouvernement à l'horizon 2012.

### Quelques opérations structurantes méritent d'être signalées :

- la première année pleine de fonctionnement de l'agence AIRD de l'IRD et la décision de déménager le siège de l'institut à Marseille ;
- la création d'unités mixtes de technologie entre l'INRA et les centres techniques agricoles ;
- le lancement de programmes de recherche pluri-organismes : PSDR (programmes pour et sur le développement régional), programme sur les pesticides, gestion intégrée de la zone côtière, actions transversales « eaux et territoires » et « ingénierie écologique » ;
- en matière d'investissements l'inauguration du Pôle « Épandage Environnement » du Cemagref sur le site de Montoldre (Allier), en juin 2007, l'inauguration d'un centre de microbiologie du sol et de l'environnement à Dijon ;
- le lancement, en novembre 2007, d'un cycle de rendez-vous bisannuels pour l'innovation agronomique ;
- la création d'un comité d'éthique commun INRA-CIRAD.

Quelques résultats scientifiques parmi les plus marquants présentés selon l'action du programme la plus concernée.

### Action 1 : ressources, milieux et biodiversité

Les opérateurs ont réalisé une avancée importante pour la restauration de l'esturgeon européen : la naissance de 11 000 larves provenant d'une reproduction artificielle à partir de spécimens élevés depuis leur plus jeune âge en captivité a permis de réaliser en 2007, en présence de la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, un premier lâcher d'environ 3000 individus dans la Dordogne.

Les opérateurs ont obtenu des résultats intéressants relatifs au cycle du carbone :

- ils ont montré que les sols profonds peuvent stocker du carbone de façon stable, du fait de l'absence de vie microbienne, et que les plantes à racines profondes peuvent induire une remise en circulation, et influencer ainsi sur la composition de l'atmosphère en CO<sub>2</sub> et par conséquent sur l'effet de serre ;
- ils ont découvert qu'une plantation de cocotiers peut fixer presque autant de carbone qu'une forêt naturelle tropicale humide, près de 7 tonnes par hectare et par an.
- ils ont découvert une source naturelle d'hydrogène, et ouvert ainsi une nouvelle voie de recherche sur son origine et la faisabilité de son exploitation.
- ils ont démontré le rôle majeur que peut jouer la pression du fluide interstitiel, et parfois même de l'eau douce infiltrée dans la plateforme sédimentaire, sur le déclenchement d'avalanches sous-marines, comme dans le cas de la pente de Nice.

### **Action 2 : systèmes de production et de transformation associés**

Les opérateurs participent à un projet soutenu par l'All (puis OSEO) sur les biocarburants de deuxième génération.

Ils ont développé les cultures de micro algues pour l'expression de protéines recombinantes.

Ils ont réussi à cultiver en continu, sur plusieurs semaines et à différentes températures, des espèces anaérobies hyper-thermophiles et à enrichir ainsi des échantillons provenant de cheminées hydrothermales, ce qui leur a permis de découvrir deux nouvelles espèces.

Ils ont contribué à mettre en exploitation des nappes sub-superficielles pour la géothermie de très basse température, et à concevoir une plate-forme métrologique à Orléans permettant de tester les performances des différents dispositifs de couplage sous-sol/bâtiments.

Ils ont séquencé le génome de la vigne et ouvert ainsi la voie à de nouvelles approches en matière de viticulture.

Ils ont produit de nouvelles tables alimentaires pour l'alimentation animale.

### **Action 3 : systèmes socio-économiques associés**

Les opérateurs ont renforcé leurs efforts et leurs recrutements pour intégrer plus systématiquement l'approche socio-économique à l'étude des écosystèmes, des systèmes de production et des systèmes de gestion des milieux et des ressources.

### **Action 4 : alimentation, ses produits et ses effets sur le bien-être**

L'expertise collective « fruits et légumes dans l'alimentation », présentée en novembre 2007, a montré que la seule information nutritionnelle ne suffit pas à changer les habitudes des consommateurs, si elle n'est pas accompagnée d'actions locales visant à faciliter l'accès à ces produits, ce qui a conduit l'interprofession à revoir ses campagnes d'information.

Les opérateurs ont découvert un effet inhibiteur du monoxyde d'azote sur une toxine bactérienne qui produit des symptômes hémolytiques et urémiques très graves chez les jeunes enfants.

### **Action 5 : sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale, et risques naturels**

Les opérateurs ont produit et testé en laboratoire un riz génétiquement modifié, exprimant une protéine du petit pois lui conférant une protection contre le charançon (*Sitophilus oryzae*), principal ravageur des céréales pendant le stockage, ouvrant ainsi un nouvel espoir pour lutter contre les insectes ravageurs responsables de 15% de pertes annuelles de la production mondiale de riz.

Ils ont développé des outils de simulation de la probabilité de dispersion des gènes de plantes OGM et se sont joints à l'AFSSA et aux Ecoles Vétérinaires pour participer à la mise en place d'un ERA Net consacré à la santé animale.

En matière de données pour les eaux côtières et de transition, le système Quadriga 2 a été désigné par le ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement, comme base de données de référence.

### **Action 6 : diffusion, transfert et valorisation**

Le GIE QUAE a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires supérieur de 16 % aux prévisions faites lors de sa création ; il a créé 9 collections nouvelles, produit et mis en vente des ouvrages numériques, et lancé deux projets : l'édition numérique et la refonte de la politique éditoriale.

En matière d'océanographie côtière opérationnelle, le projet PREVIMER conduit avec la Région Bretagne a élargi l'éventail des informations disponibles en ligne sur Internet aux prévisions de courants, aux niveaux de la mer et aux températures de l'eau pour les trois façades maritimes françaises. Il fournit désormais une prévision à six jours de la hauteur et la direction des vagues, une prévision de concentrations de nutriments et de plancton dans le golfe de

Gascogne, une simulation des cycles naturels de l'azote, du phosphore et du silicium pour le plateau continental français du golfe de Gascogne, une répartition de la salinité et de la température des nutriments dissous (nitrate, phosphate et silicate) en surface et en profondeur, ainsi que celle des diatomées (phytoplancton siliceux), des dinoflagellés et des nanoflagellés (phytoplancton non-siliceux).

Le BRGM coordonne le projet international ONE GEOLOGY lancé pour numériser et mettre à disposition des cartes géologiques du monde. L'ensemble de ses sites Internet de diffusion des données géo-scientifiques environnementales a vu son audience passer, à périmètre constant, de 300 000 visiteurs par an en 2005 à 3,7 millions en 2007, et à 7,3 millions en intégrant le géo-catalogue lancé fin 2006.

### Action 7 : infrastructures de recherche

Les opérateurs ont participé à la préparation d'une feuille de route nationale des très grandes infrastructures de recherche, et se sont impliqués dans la structuration des réseaux de génomique, des centres de ressources biologiques et des observatoires de recherche en environnement et sur la biodiversité. En ce qui concerne la recherche marine, un colloque tenu en mars 2007 a rassemblé 400 personnes, et a confirmé les priorités en matière d'évolution de la flotte.

Avec la mise au point et en service d'un nouvel outil sondeur multifaisceaux halieutique (SMFH), l'Ifremer dispose désormais d'une expérience unique au monde qui permet d'envisager une collaboration avec la NOAA qui a une longue expérience dans le domaine de l'acoustique halieutique.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

### ■ OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la politique de valorisation
- INDICATEUR 2.2 : Efficacité de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"
- INDICATEUR 2.3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et les autres établissements).

### ■ OBJECTIF 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

- INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.

### ■ OBJECTIF 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

- INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.
- INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.

### ■ OBJECTIF 5 : Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche

- INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).
- INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).
- INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2007</i> <i>Consommation 2007</i>			
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372 250 050 372	250 050 372
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351 243 022 351	243 022 351
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666 82 315 666	82 315 666
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944 69 477 944	69 477 944
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520 153 963 520	153 963 520
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966 64 960 966	64 960 966
07	Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698 53 198 698	53 198 698
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	246 127 408 237 977 408	246 127 408
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>1 163 116 925</b>	<b>1 163 116 925</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-2 635 000	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>		<b>1 160 481 925</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>1 154 966 925</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2007</i>			
<i>Consommation 2007</i>			
01	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité</b>	250 050 372 243 605 816	250 050 372
02	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés</b>	243 022 351 234 955 809	243 022 351
03	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés</b>	82 315 666 80 428 480	82 315 666
04	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être</b>	69 477 944 66 699 467	69 477 944
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels</b>	153 963 520 149 216 141	153 963 520
06	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)</b>	64 960 966 64 202 916	64 960 966
07	<b>Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)</b>	53 198 698 53 198 698	53 198 698
08	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)</b>	246 127 408 233 159 518	246 127 408
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>1 163 116 925</b>	<b>1 163 116 925</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-2 635 000	
Totaux des CP ouverts		<b>1 160 481 925</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>1 125 466 845</b>	

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202 715 664 198 491 912	<b>202 715 664</b> <b>198 491 912</b>
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 384 390 228 067 874	<b>228 384 390</b> <b>228 067 874</b>
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98 213 645 96 241 210	<b>98 213 645</b> <b>96 241 210</b>
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 221 417 114 506 967	<b>114 221 417</b> <b>114 506 967</b>
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140 418 377 139 343 109	<b>140 418 377</b> <b>139 343 109</b>
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	65 110 854 64 952 370	<b>65 110 854</b> <b>64 952 370</b>
07 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	63 654 738 50 830 894	<b>63 654 738</b> <b>50 830 894</b>
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	224 066 492 76 439 521	<b>224 066 492</b> <b>76 439 521</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>	<b>1 136 785 577</b>	<b>1 136 785 577</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>	<b>968 873 857</b>	<b>968 873 857</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i> Consommation 2006			
01	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité</b>	202 715 664 198 491 912	<b>202 715 664</b> <b>198 491 912</b>
02	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés</b>	228 384 390 228 067 874	<b>228 384 390</b> <b>228 067 874</b>
03	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés</b>	98 213 645 96 241 210	<b>98 213 645</b> <b>96 241 210</b>
04	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être</b>	114 221 417 114 506 967	<b>114 221 417</b> <b>114 506 967</b>
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels</b>	140 418 377 139 343 109	<b>140 418 377</b> <b>139 343 109</b>
06	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)</b>	65 110 854 64 952 370	<b>65 110 854</b> <b>64 952 370</b>
07	<b>Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)</b>	63 654 738 50 830 894	<b>63 654 738</b> <b>50 830 894</b>
08	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)</b>	224 066 492 219 823 746	<b>224 066 492</b> <b>219 823 746</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>1 136 785 577</b>	<b>1 136 785 577</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>1 112 258 082</b>	<b>1 112 258 082</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966
07	Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	237 118 158
<b>Total</b>		<b>1 154 107 675</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	968 873 857	1 163 116 925	1 154 966 925	1 112 258 082	1 163 116 925	1 125 466 845
Subventions pour charges de service public	968 873 857	1 163 116 925	1 154 966 925	1 112 258 082	1 163 116 925	1 125 466 845
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>1 163 116 925</b>			<b>1 163 116 925</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-2 635 000			-2 635 000	
<b>Totaux (*)</b>	<b>968 873 857</b>	<b>1 160 481 925</b>	<b>1 154 966 925</b>	<b>1 112 258 082</b>	<b>1 160 481 925</b>	<b>1 125 466 845</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2007								

## ■ PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						2 635 000		2 635 000

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

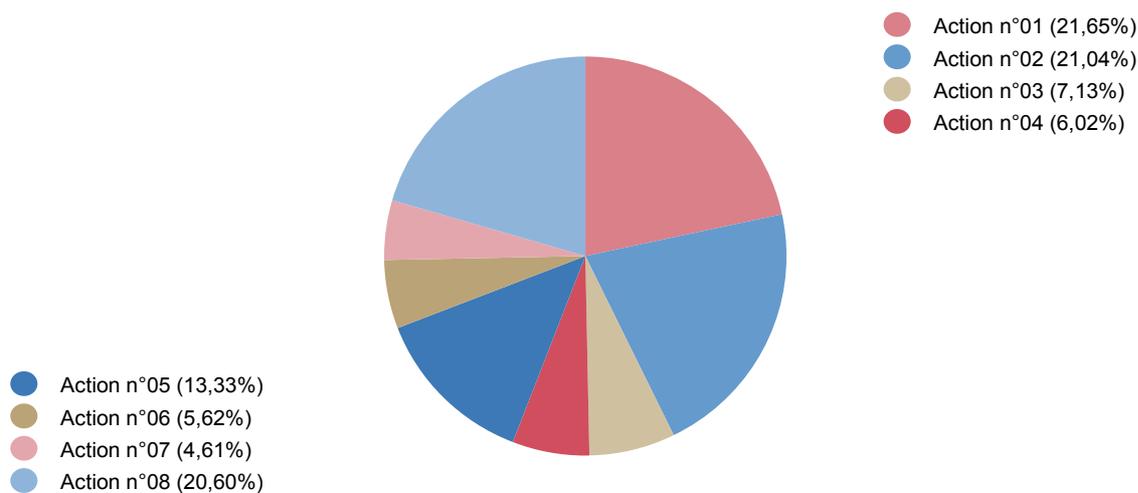
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>						<b>2 635 000</b>		<b>2 635 000</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	243 605 816	347 485 138	250 050 372	354 976 732
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	234 955 809	305 497 982	243 022 351	314 492 221
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	80 428 480	111 119 059	82 315 666	113 324 471
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	66 699 467	85 668 397	69 477 944	88 675 538
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	149 216 141	191 732 590	153 963 520	197 036 878
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	64 202 916	97 049 406	64 960 966	98 149 944
07	Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	53 198 698	0	53 198 698	0
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	237 977 408	233 159 518	0	237 118 158	0
<b>Totaux</b>		<b>1 154 966 925</b>	<b>1 125 466 845</b>	<b>1 138 552 572</b>	<b>1 154 107 675</b>	<b>1 166 655 784</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La finalité du programme « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » est de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord et du Sud.

Tout en s'inscrivant dans la dynamique générale de la production scientifique, les acteurs du programme fondent leurs orientations stratégiques sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et en objets de recherche. En appui aux politiques publiques, les champs couverts par le programme concernent l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et les interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Le programme est mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IFREMER) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle.

Le pilotage d'objectifs stratégiques, sur des périodes de quatre ans, est élaboré dans le cadre des documents d'orientation ou plans stratégiques des opérateurs, approuvés par leurs conseils d'administration respectifs, et conduit par des contrats entre l'Etat et ces établissements. Ces contrats précisent les objectifs prioritaires, ainsi que les engagements réciproques des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation.

Les contrats ont été signés en 2005 pour trois opérateurs (CEMAGREF, IFREMER, BRGM) et en 2006 pour deux opérateurs (INRA et IRD). Celui du CIRAD est en préparation.

Le programme est structuré en 8 actions constituant une grille de lecture commune des activités des opérateurs :

- cinq actions qui déclinent les grands domaines de recherche associés à des enjeux de société ;
- trois actions transversales qui concernent la diffusion, la valorisation et le transfert des connaissances, les très grandes infrastructures de recherche consistant principalement en moyens d'observation des océans (moyens navals et sous marins) et la gestion de la recherche.

Les indicateurs concernant les publications scientifiques et les parts française et européenne des dépôts de brevets, produits par l'OST, ainsi que l'indicateur sur les ressources de recherche provenant des entreprises, produit par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sont élaborés selon des méthodologies conformes aux pratiques internationales, et communes avec les indicateurs des programmes 172 et 150. Comme pour ces programmes, les années de référence ne sont pas l'année de production de la valeur chiffrée de l'indicateur, mais l'année civile au cours de laquelle s'est produit l'événement générateur (année de publication pour une publication, année de dépôt pour un brevet).

En ce qui concerne la participation aux programmes de recherche européens, l'année de référence ainsi que la période de cumul correspondante, sont convenus de façon commune aux programmes 172 et 193, et rappelées dans le commentaire de l'indicateur.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels
- ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

#### INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	6,17	6,38	6,1			6,2
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	0,81	0,83	0,8			0,9
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	0,27	0,28	0,3			0,35

#### Commentaires techniques :

Les indicateurs renseignés par l'OST sont des indicateurs d'activité qu'il n'est pas pertinent de les mesurer de manière infra-annuelle, et dont le cycle de renseignement est lui-même annualisé selon les contraintes suivantes :

- la livraison des données brutes par ISI-Thomson intervient une fois par an au 1er trimestre de chaque année ; pour les données brutes de l'année N, la livraison du 1er trimestre N+1 n'est pas complète; elle est complétée au 1er trimestre N+2.
- la mise à jour des indicateurs nécessite de 3 à 9 mois de travail selon les indicateurs: mise en base des nouvelles données, structuration et indexation, puis mise en production du calcul des indicateurs.

#### INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	1,00	n.d.	0,87	n.d.		0,9

### ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2005, la part des publications des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne et mondiale a progressé. Cette progression est d'autant plus significative que la base de comparaison a également progressé de façon significative. En effet, entre 1993 et 2006, la part mondiale des publications des pays développés a baissé alors que celle des pays émergents a augmenté, comme le montrent les données suivantes.

La France est passée de 5,2% à 4,4%, celle des Etats-Unis est passée de 33,9% à 26,2%, celle de l'Allemagne de 6,7% à 6,1%, celle du Royaume-Uni de 8,1% à 6,2%, celle du Japon de 8,1 à 7,6%. En revanche, l'Espagne est passée de 1,9% à 2,7%, l'Italie de 3,0% à 3,6%, le Brésil de 0,6% à 1,6%, la Corée de 0,4 à 2,5%, la Chine de 1,4% à 7 %.

Les résultats obtenus traduisent les efforts des opérateurs pour recentrer leurs activités sur la production de connaissances scientifiques et sur des actions prioritaires, et pour améliorer l'environnement des chercheurs, et les inciter à publier dans des revues à comité de lecture. Cette production se substitue partiellement à des publications techniques dans des revues sans comités de lecture.

La part des publications dans la production scientifique française n'ayant pas été conservée dans le PLF 2008, cet indicateur n'est pas renseigné ici. Il peut toutefois être estimé à 6,4 % sur la base des chiffres ci-dessus.

L'indice de citation atteint le chiffre de 1, qui signifie que, en moyenne, les publications des opérateurs du programme sont citées autant que l'ensemble des publications de la base de données. Cette réalisation 2005, très satisfaisante, s'avère supérieure à la cible qui avait été fixée pour 2010. Elle atteint un seuil psychologique qui donne à la recherche finalisée une place pleine et entière dans l'espace de la recherche.

Ce deuxième indicateur montre que, au-delà de l'augmentation de leur nombre et de leur part dans la production européenne et mondiale, les publications des opérateurs du programme se sont également améliorées en qualité.

L'ensemble de ces deux indicateurs montre que les objectifs du programme sont atteints d'année en année, et laisse penser qu'il existe encore des marges de progrès invitant à poursuivre les efforts engagés.

## OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

### INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la politique de valorisation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	0,19	0,26	0,2			0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	0,33	0,26	0,22			0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants européens	%	0,05	0,04	0,03			0,03
Nombre de brevets, certificats d'obtention végétale et logiciels déposés par les opérateurs du programme	Nombre	96	99	108	98	102	124

### INDICATEUR 2.2 : Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"	Ratio	3,3	3,6	3,7	3,9	3,9	3,8

**INDICATEUR 2.3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et les autres établissements).**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
EPST	%	1,5	n.d.	2	n.d.		3
Autres établissements	%	3,7		4,5			5

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de brevets, de certificats d'obtention végétale et de logiciels déposés est en légère augmentation.

La part des opérateurs dans les brevets déposés à l'OEB baisse en 2006, mais reste néanmoins supérieure à la cible qui avait été fixée sur la base des seules valeurs de 2004, que ce soit en comparaison aux déposants français ou aux déposants européens.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance de la baisse la part mondiale de l'Union européenne à 27 qui a diminué de 43 % à 37,3 % en demandes de brevet européen entre 2002 et 2006, et de baisse de la France de 5,8% à 5,5% sur la même période.

Elle montre en revanche que les opérateurs du programme s'écartent de la tendance de la France dont la part dans les brevets déposés par l'Europe (UE 27) à l'OEB est passée de 14 % en 2002 à 14,7 % en 2006, tendance essentiellement portée par la prépondérance du secteur industriel qui représente 92% des dépôts de brevets français. La comparaison de ces chiffres indique que la part des opérateurs du programme est loin d'être négligeable, avec 1,7 % des brevets déposés par la France et 0,7 % des brevets déposés par l'Europe à l'OEB.

L'efficacité de la politique de valorisation a poursuivi son amélioration, avec une progression du ratio à 3,9 en moyenne trisannuelle, et atteint un résultat supérieur à la cible fixée.

Les données définitives concernant l'intensité du partenariat avec les entreprises en 2005 diffèrent nettement des données provisoires qui figuraient dans le RAP 2006, respectivement 1,8% pour les EPST et 4,4% pour les EPIC. Elles montrent un infléchissement qui s'écarte de la progression attendue avec une cible fixée de façon très volontariste.

L'analyse conduite par la DEPP montre que cet infléchissement provient d'événements conjoncturels et localisés de baisse des ressources provenant des entreprises, alors que les ressources totales progressent, le plus souvent du fait d'une augmentation de la commande publique et des financements de recherche par projet.

Pour les trois EPST (Cemagref, INRA et IRD) la légère baisse de l'ordre de 0,1 point résulte :

- d'une diminution au numérateur des ressources de l'IRD en provenance des entreprises, les deux autres EPST bénéficiant au contraire d'une augmentation des ressources des entreprises.
- d'une hausse au dénominateur des ressources totales s'agissant pour moitié des ressources propres de l'INRA.

Pour les trois EPIC (BRGM, CIRAD, IFREMER) la baisse plus sensible, de l'ordre de 0,6 points, résulte :

- pour l'IFREMER, d'une baisse de 23,6% des ressources des entreprises, essentiellement du fait de la fin d'un contrat avec un opérateur pétrolier, alors que les ressources totales progressent de 6,8%,
- pour le Cirad, d'une baisse de 7,1% des ressources provenant des entreprises, alors que les ressources totales progressent de +3,2%.

En revanche, le BRGM voit son ratio augmenter : les ressources provenant des entreprises augmentent de 33,4%, alors que les ressources totales augmentent de 4,7%. Toutefois son poids reste faible par rapport aux deux autres EPIC.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance de baisse des travaux externes de R&D des entreprises réalisés par le secteur dit des administrations, qui passe de 7 % en 2004 à 6 % en 2005.

Les chiffres de la réalisation 2006 seront fournis pour le PAP 2009.

**OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques**

**INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.	%	6	6	6	6	6	6

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Cet objectif constitue un élément fort du programme largement dédié à l'appui aux politiques publiques. La proportion d'ETP consacrés à des expertises demandées par les autorités publiques se maintient à 6 %. Ce résultat, qui peut être lu comme un indicateur de moyens, constitue toutefois une performance dans un contexte où la production scientifique d'une part, et l'activité contractuelle générant des ressources propres pour les opérateurs augmentent et sollicitent fortement les chercheurs.

Des réflexions ont été engagées pour compléter cet indicateur par des évaluations qualitatives. Les activités des opérateurs consacrées à cet objectif et leurs résultats seront notamment prises en compte dans le cadre des évaluations réalisées par l'AERES.

**OBJECTIF n° 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique**

**INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.	Nombre	477	537	395	512	537	400

**INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.	%	13,8	15,1	13,2			13,5

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le nombre d'accords de partenariat ne montre pas d'évolution entre 2006 et 2007, après une évolution en 2006 qui l'a fait dépasser la cible fixée, essentiellement du fait d'un ajustement de la méthode de décompte en 2006.

Cet indicateur ayant peu de signification quant au volume réel des échanges, il est remplacé, depuis le PAP 2008, par la mesure en ETPT du temps passé par les opérateurs dans les pays du Sud. Les volumes réalisés sont de 722 ETPT en 2005, de 782 ETPT en 2006 et de 772 ETPT en 2007.

Le taux de co-publications avec les pays du Sud poursuit une progression d'autant plus remarquable que la production scientifique elle-même progresse, et que le taux co-publications avec les pays européens progresse également. Il montre une plus forte implication des opérateurs dans les pays du Sud à travers des partenariats scientifiques conduisant à des co-publications. Il a largement dépassé la cible qui avait été fixée sur la base de sa valeur en 2004. Le résultat est indiqué sous forme de moyenne triennale glissante. Les valeurs brutes annuelles sont de 10,9% en 2002, de 12,8% en 2003, de 13,5% en 2004, de 15,2% en 2005 et de 16,5 % en 2006.

**OBJECTIF n° 5 : Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche****INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).	%	0,63 (5ème PCRD)	0,58 (provisoire 6ème PCRD)	n.s.			0,6

**INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).	%	1,16 (5ème PCRD)	1,47 (6ème PCRD)	1,4			1,5

**INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,4	23,4	21,3			22

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La baisse constatée des taux de participation s'inscrit dans une tendance à la baisse du taux global de la France qui est passé de 11,3% à 10,7%.

Les opérateurs représentent 5,4 % des participations de la France dans les projets du 6ème PCRD. Le démarrage en 2007 du 7ème PCRD ne permet pas de disposer pour cette année de chiffres significatifs.

Le taux de coordination des programmes entre le 5<sup>ème</sup> et le 6ème PCRD a progressé plus rapidement que le taux de coordination de la France, qui passe de 12,5 à 13,4 %. Les opérateurs du programme atteignent une proportion de 11 % des coordinations assurées par la France.

C'est sur cet indicateur que le programme représente la part relative la plus élevée dans le dispositif français, montrant la place privilégiée acquise en Europe par les opérateurs français en matière de pilotage de la recherche en gestion des milieux et des ressources.

La part des articles co-publiés avec les pays européens est en progression et dépasse la cible qui avait été fixée sur la seule base des résultats de l'année 2004. Cette progression est d'autant plus remarquable que la production scientifique elle-même progresse en nombre de publications et en part relative dans la production scientifique européenne.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		250 050 372 250 050 372		250 050 372 243 605 816	250 050 372 243 605 816
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		243 022 351 243 022 351		243 022 351 234 955 809	243 022 351 234 955 809
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		82 315 666 82 315 666		82 315 666 80 428 480	82 315 666 80 428 480
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		69 477 944 69 477 944		69 477 944 66 699 467	69 477 944 66 699 467
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		153 963 520 153 963 520		153 963 520 149 216 141	153 963 520 149 216 141
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)		64 960 966 64 960 966		64 960 966 64 202 916	64 960 966 64 202 916
07	Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)		53 198 698 53 198 698		53 198 698 53 198 698	53 198 698 53 198 698
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)		246 127 408 237 977 408		246 127 408 233 159 518	246 127 408 233 159 518
<b>Totaux des crédits prévus en LFI</b>			<b>1 163 116 925</b>		<b>1 163 116 925</b>	<b>1 163 116 925</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP			-2 635 000		-2 635 000	-2 635 000
Totaux des crédits ouverts			<b>1 160 481 925</b>		<b>1 160 481 925</b>	<b>1 160 481 925</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>1 154 966 925</b>		<b>1 125 466 845</b>	<b>1 125 466 845</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			-5 515 000		-35 015 080	-35 015 080

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

Le projet de loi de finances (PLF) prévoyait des crédits à hauteur de 1.163,116 M€ en AE et CP. Aucun amendement n'ayant modifié les crédits du programme, la loi de finances initiale (LFI) pour 2007 a ouvert 1.163,116 M€ en AE et CP.

La mise en réserve au titre de l'article 51 de la LOLF a représenté 14,466 M€ en AE et CP, soit 1,24% des AE et des CP ouverts en LFI. Ce taux résulte d'une mise en œuvre différenciée et pondérée de la réserve, compte tenu notamment du fait que les subventions pour charges de service public inscrites au programme financent tout ou partie de la masse salariale des opérateurs.

Les crédits consommés s'élèvent à 1.154,966 M€ en AE et à 1.125,466 M€ en CP.

A l'issue de la gestion 2007, l'écart constaté entre les crédits ouverts en LFI et les crédits disponibles s'explique par l'annulation en loi de finances rectificative du 28 décembre 2007 d'un crédit de 2,635 M€ en AE et en CP.

Le solde entre les crédits disponibles et les crédits consommés en fin de gestion 2007 s'élève à 5,515 M€ en AE et 35,015 M€ en CP.

Les CP disponibles en fin de gestion correspondent pour 29,500 M€ à des CP non versés aux organismes en 2007 (INRA, CEMAGREF). En effet, pour tenir compte des réserves de trésorerie prévisionnelle de certains établissements au 31 décembre 2007, il a été décidé, pour certains opérateurs (INRA, CEMAGREF), de ne verser en CP sur 2007 qu'une partie du montant engagé en AE. Le solde en CP sera versé aux opérateurs en 2008 par mobilisation d'économies de constatation liées à la réforme du régime de TVA de certains établissements publics (décret du 16 avril 2007) applicable au 1er janvier 2008, prise en compte dans leurs budgets propres votés pour 2008.

Une partie de ces CP disponibles en fin de gestion (35,015 M€) sera reportée en 2008 afin de verser à l'IRD pour 9,500 M€ la compensation de la taxe sur les salaires dont l'établissement s'est acquitté en 2007 mais dont le montant n'avait pas été inscrit en loi de finances initiale pour 2007.

Le solde des CP disponibles non reportés (25,515 M€) a vocation à être annulé en loi de règlement.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
1 160 481 925							
AE non affectées au 31/12/2007							
5 515 000							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
				1 160 481 925			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
-143 384 225	1 154 966 925	<b>1 011 582 700</b>	0	1 125 466 845	<b>1 125 466 845</b>	<b>-113 884 145</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
0				9 500 000			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des engagements des années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2005 n'a pas été renseigné lors de l'élaboration du RAP 2006 en raison de problème techniques apparus lors de la restitution des informations budgétaires et comptables. L'absence de cette donnée initiale a faussé le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2006 (montant restitué : -143,384 M€, alors que ce solde est nul). La reprise automatique du montant erroné fausse à nouveau les données de l'exécution 2007.

Après intégration des données réelles de la fin de gestion 2006 (solde nul), le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2007 s'élève à 29,500 M€. Ce montant, qui constitue des restes à payer sur 2008, correspond intégralement à des CP non versés aux organismes de recherche.

Les paiements effectués en 2007, soit 1 125,466 M€, l'ont tous été au titre d'engagements juridiques 2007.

Les données corrigées figurent dans le tableau ci-après :

ENGAGEMENTS SUR ANNÉES ANTÉRIEURES NON COUVERTS PAR DES PAIEMENTS AU 31/12/2006	AE ENGAGÉES EN 2007	TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉALISÉS AU 31/12/2007	CP CONSOMMÉS EN 2007 SUR ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2007	TOTAL DES CP CONSOMMÉS EN 2007 SUR ENGAGEMENTS 2007	TOTAL DES CP CONSOMMÉS EN 2007	SOLDE DES ENGAGEMENTS NON COUVERTS PAR DES PAIEMENTS AU 31/12/2007
0	1 154 966 925	1 154 966 925	0	1 125 466 845	1 125 466 845	29 500 080

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		250 050 372	<b>250 050 372</b>		250 050 372	<b>250 050 372</b>
Crédits de paiement		250 050 372	<b>250 050 372</b>		243 605 816	<b>243 605 816</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	250 050 372	250 050 372	250 050 372	243 605 816

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 1 était de 250,0 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 115,4 M€  
 CEMAGREF : 15,8 M€  
 IRD : 49,7 M€  
 CIRAD : 24,0 M€  
 IFREMER : 33,1 M€  
 BRGM : 12,0 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 250,0 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 243,6 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 115,4 M€ en AE et 109,9 M€ en CP  
 CEMAGREF : 15,8 M€ en AE et 14,8 M€ en CP  
 IRD : 49,7 M€ en AE / CP  
 CIRAD : 24,0 M€ en AE / CP  
 IFREMER : 33,1 M€ en AE / CP  
 BRGM : 12,0 M€ en AE / CP

**ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		243 022 351	<b>243 022 351</b>		243 022 351	<b>243 022 351</b>
Crédits de paiement		243 022 351	<b>243 022 351</b>		234 955 809	<b>234 955 809</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	243 022 351	243 022 351	243 022 351	234 955 809

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 2 était de 243,0 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 158,3 M€  
 CEMAGREF : 9,1 M€  
 IRD : 16,0 M€  
 CIRAD : 35,0 M€  
 IFREMER : 15,5 M€  
 BRGM : 8,9 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 243,0 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 234,9 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 158,3 M€ en AE et 150,8 M€ en CP  
 CEMAGREF : 9,1 M€ en AE et 8,6 M€ en CP  
 IRD : 16,0 M€ en AE / CP  
 CIRAD : 35,0 M€ en AE / CP  
 IFREMER : 15,5 M€ en AE / CP  
 BRGM : 8,9 M€ en AE / CP

## ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		82 315 666	<b>82 315 666</b>		82 315 666	<b>82 315 666</b>
Crédits de paiement		82 315 666	<b>82 315 666</b>		80 428 480	<b>80 428 480</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	82 315 666	82 315 666	82 315 666	80 428 480

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 3 était de 82,3 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 33,2 M€  
 CEMAGREF : 5,1 M€  
 IRD : 15,7 M€  
 CIRAD : 9,2 M€

IFREMER : 19,1 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 82,3 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 80,4 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 33,2 M€ en AE et 31,7 M€ en CP

CEMAGREF : 5,1 M€ en AE et 4,7 M€ en CP

IRD : 15,7 M€ en AE / CP

CIRAD : 9,2 M€ en AE / CP

IFREMER : 19,1 M€ en AE / CP

**ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		69 477 944	<b>69 477 944</b>		69 477 944	<b>69 477 944</b>
Crédits de paiement		69 477 944	<b>69 477 944</b>		66 699 467	<b>66 699 467</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	69 477 944	69 477 944	69 477 944	66 699 467

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 4 était de 69,5 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 58,6 M€

IRD : 2,6 M€

CIRAD : 8,2 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 69,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 66,7 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 58,6 M€ en AE et 55,8 M€ en CP

IRD : 2,6 M€ en AE / CP

CIRAD : 8,2 M€ en AE / CP

**ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		153 963 520	<b>153 963 520</b>		153 963 520	<b>153 963 520</b>
Crédits de paiement		153 963 520	<b>153 963 520</b>		149 216 141	<b>149 216 141</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	153 963 520	153 963 520	153 963 520	149 216 141

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 5 était de 153,9 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 90,0 M€

CEMAGREF : 7,8 M€

IRD : 26,1 M€

CIRAD : 19,5 M€

IFREMER : 2,8 M€

BRGM : 7,8 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 153,9 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 149,2 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 90,0 M€ en AE et 85,8 M€ en CP

CEMAGREF : 7,8 M€ en AE et 7,3 M€ en CP

IRD : 26,1 M€ en AE / CP

CIRAD : 19,5 M€ en AE / CP

IFREMER : 2,8 M€ en AE / CP

BRGM : 7,8 M€ en AE / CP

## ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		64 960 966	<b>64 960 966</b>		64 960 966	<b>64 960 966</b>
Crédits de paiement		64 960 966	<b>64 960 966</b>		64 202 916	<b>64 202 916</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	64 960 966	64 960 966	64 960 966	64 202 916

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 6 était de 65,0 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 14,5 M€

CEMAGREF : 1,1 M€

IRD : 26,5 M€

CIRAD : 8,2 M€

IFREMER : 6,2 M€

BRGM : 8,5 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 65,0 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 64,2 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 14,5 M€ en AE et 13,8 M€ en CP

CEMAGREF : 1,1 M€ en AE et 1,0 M€ en CP

IRD : 26,5 M€ en AE / CP

CIRAD : 8,2 M€ en AE / CP

IFREMER : 6,2 M€ en AE / CP

BRGM : 8,5 M€ en AE / CP

### ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		53 198 698	<b>53 198 698</b>		53 198 698	<b>53 198 698</b>
Crédits de paiement		53 198 698	<b>53 198 698</b>		53 198 698	<b>53 198 698</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	53 198 698	53 198 698	53 198 698	53 198 698

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 7 était de 53,2 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

IRD : 3,8 M€

IFREMER : 41,3 M€

BRGM : 8,0 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 53,2 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dont :

IRD : 3,8 M€

IFREMER : 41,3 M€

BRGM : 8,1 M€

### ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		246 127 408	<b>246 127 408</b>		237 977 408	<b>237 977 408</b>
Crédits de paiement		246 127 408	<b>246 127 408</b>		233 159 518	<b>233 159 518</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	246 127 408	237 977 408	246 127 408	233 159 518

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 8 était de 246,1 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont :

INRA : 134,2 M€

CEMAGREF : 8,8 M€

IRD : 39,7 M€

CIRAD : 24,1 M€

IFREMER : 28,0 M€

BRGM : 11,3 M€

Le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est élevé à 238,0 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 233,2 M€ en crédits de paiement (CP) dont :

INRA : 129,3 M€ en AE et 124,8 M€ en CP

CEMAGREF : 8,3 M€ en AE et 8,0 M€ en CP

IRD : 39,5 M€ en AE / CP

CIRAD : 23,3 M€ en AE / CP

IFREMER : 26,7 M€ en AE / CP

BRGM : 10,8 M€ en AE / CP

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	968 873 857	1 112 258 082	1 163 116 925	1 163 116 925	1 154 966 925	1 125 466 845
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>	<b>968 873 857</b>	<b>1 112 258 082</b>	<b>1 163 116 925</b>	<b>1 163 116 925</b>	<b>1 154 966 925</b>	<b>1 125 466 845</b>

Sous réserve d'éléments d'explication complémentaires, les écarts observables entre les financements de l'Etat (tableau de financement de l'Etat) et les subventions perçues par certains opérateurs (tableaux de ressources) s'expliquent comme suit :

- en prévision : par l'inscription en deux temps au sein du budget des établissements de la subvention du programme 172 destinée au financement des post-doctorants (action 3 du programme), l'inscription initiale étant fréquemment ajustée à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> décision modificative afin de prendre en compte le montant stabilisé à l'issue de la répartition finale des contrats par le ministère ;
- en exécution : par l'annulation d'une partie des CP des subventions pour charges de service public versés à certains organismes, le solde faisant l'objet d'un versement en 2008 (voir éléments d'explication complémentaires dans la partie JPE). Cette opération n'a aucun impact sur le solde d'exécution budgétaire des opérateurs concernés, ces derniers rattachant à l'exercice 2007 (inscription d'un produit à recevoir équivalent) les CP dont le versement effectif est reporté en 2008. Ces différés de versement de CP concernent l'INRA (pour 26,805 M€) et le CEMAGREF (2,695 M€).

Enfin, il est à noter, par rapport au projet annuel de performance pour 2008, des écarts dans la présentation des budgets prévisionnels pour 2007 des opérateurs. En effet, cette prévision a été affinée afin de mettre en évidence :

- dans la catégorie « Autres subventions et dotations » : les subventions sur projet ou programme de recherche (type ANR, label Carnot, FCE, AII, Union Européenne, Euratom, PCRD), les autres subventions sur projet ou programme de recherche et les autres subventions d'exploitation ;
- et dans la catégorie « Ressources propres et autres » : les contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, les autres contrats de recherche, les dons et legs affectés, les redevances pour brevets et licences, les prestations de services, les ventes de produits, les ressources fiscales, les autres produits de gestion courante ainsi que les produits financiers et exceptionnels.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	16 894	17 477	17 178

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)		846				866				855		
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)		994				1 117				1 088		
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)		1 806				1 810				1 794		
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)		1 514				1 485				1 528		
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA)		9 623				10 019				9 752		
IRD - Institut de recherche pour le développement (IRD)		2 111				2 180				2 161		
<b>Totaux</b>		<b>16 894</b>				<b>17 477</b>				<b>17 178</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)

Etablissement public de recherche compétent dans le domaine de la géologie et de ses application, le BRGM développe des modèles et des outils d'investigation, de compréhension de représentation et de prévision centrés sur les connaissances concernant le sol et le sous-sol ; il étudie à la fois l'utilisation des ressources (minérales, eaux souterraines, énergétiques...), l'évolution des milieux (naturels, littoraux et urbains) et la prévention des risques géologiques (affaissements de terrains, risques sismiques, tsunamis...) au travers de quatre grandes missions :

- l'activité de recherche (progrès des connaissances des sciences de la Terre, mise au point et validation de modèles et de procédés, d'instruments et de logiciels) ;
- l'activité de service public (actions d'observation et d'expertise en appui aux politiques publiques effectuées pour le compte de l'Etat, d'établissements publics, d'agences d'objectifs ou de collectivités locales dans le domaine de l'observation du sol et du sous-sol) ;
- l'activité internationale (les équipes du BRGM sont présentes dans plus de 40 pays où elles interviennent pour le compte d'Etats, de sociétés publiques, d'industriels ou d'organismes de financement internationaux, soit dans un cadre de coopération, soit dans un cadre commercial institutionnel) ;
- la prévention et la surveillance des anciens sites miniers métropolitains (gestion opérationnelle et technique des installations et dispositifs de sécurité transférés à l'Etat sur les anciens sites miniers, gestion des archives techniques minières dans le cadre du programme « Après-mine », délégué par le ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du programme 174 « Passifs miniers »).

Assumant également les fonctions de Service géologique national (décret du 20 septembre 2004), en veillant à la capitalisation des connaissances dans ces domaines sur l'ensemble du territoire, le BRGM rassemble, valide, met en forme et met en cohérence l'ensemble des informations géo-référencées et celles en trois dimensions.

Ces missions et activités sont déclinées au travers des quatre actions et dix domaines thématiques d'intervention, que le BRGM met en œuvre dans le cadre du contrat quadriennal conclu avec l'Etat pour la période 2005-2008, signé le 31 août 2005 : géologie, ressources minérales, eau souterraine, stockage géologique du CO2 et géothermie, risques naturels, environnement, météorologie, simulation numérique et système d'information en réseau.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>11 562</b>	<b>11 562</b>	<b>11 999</b>	<b>11 999</b>	<b>11 999</b>	<b>11 999</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	11 562	11 562	11 999	11 999	11 999	11 999
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>10 383</b>	<b>10 383</b>	<b>8 943</b>	<b>8 943</b>	<b>8 943</b>	<b>8 943</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 383	10 383	8 943	8 943	8 943	8 943
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>6 960</b>	<b>6 960</b>	<b>7 754</b>	<b>7 754</b>	<b>7 754</b>	<b>7 754</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 960	6 960	7 754	7 754	7 754	7 754
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>8 307</b>	<b>8 307</b>	<b>8 490</b>	<b>8 490</b>	<b>8 490</b>	<b>8 490</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 307	8 307	8 490	8 490	8 490	8 490

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 07</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>7 689</b>	<b>7 689</b>	<b>8 094</b>	<b>8 094</b>	<b>8 094</b>	<b>8 094</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	7 689	7 689	8 094	8 094	8 094	8 094
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>11 225</b>	<b>11 225</b>	<b>11 320</b>	<b>11 320</b>	<b>10 820</b>	<b>10 820</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	11 225	11 225	11 320	11 320	10 820	10 820
<b>Programme 153</b> : Gestion des milieux et biodiversité	<b>2 800</b>	<b>2 598</b>	<b>12 000</b>	<b>4 000</b>	<b>12 189</b>	<b>3 882</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 800	2 598	12 000	4 000	12 189	3 882
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>188</b>	<b>188</b>	<b>188</b>	<b>188</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	125	125	188	188	188	188
<b>Programme 174</b> : Passifs financiers miniers	<b>2 526</b>	<b>2 149</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>6 280</b>	<b>6 280</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 526	2 149	7 000	7 000	6 280	6 280
<b>Programme 181</b> : Prévention des risques et lutte contre les pollutions			<b>2 425</b>	<b>2 900</b>	<b>2 705</b>	<b>4 353</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			2 425	2 900	2 705	4 353
<b>Programme 188</b> : Recherche dans le domaine de l'énergie			<b>993</b>	<b>993</b>	<b>471</b>	<b>471</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			993	993	471	471
<b>Totaux</b>	<b>61 578</b>	<b>60 999</b>	<b>79 206</b>	<b>71 681</b>	<b>77 933</b>	<b>71 273</b>

Le BRGM a perçu, au titre du programme 153, une subvention 2007 de 3 680 496 euros et un solde de subvention 2006 de 201 829,28 euros, soit une exécution en CP de 3 882 325,28 euros.

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
53 550			52 450	<b>106 000</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
54 840			57 760	<b>112 600</b>

Conformément à la présentation de ses comptes par l'établissement, les chiffres sont présentés Hors Taxes.

Les financements accordés au titre des programmes 153 et 188 ne sont pas isolés en tant que subventions d'Etat par le BRGM qui les traite comme des recettes contractuelles, celles-ci correspondant à des financements affectés sur certains projets clairement identifiés.

En raison de l'indisponibilité des données, les recettes afférentes à l'ANR ou à d'autres organismes publics sont inscrites en « ressources propres et autres ».

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros HT)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	62 471	42 481			<b>104 952</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros HT)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	59 470	46 580			<b>106 050</b>

Les dotations aux amortissements et les dépréciations d'actifs sont prises en compte dans le fonctionnement conformément au parti de présentation de ses comptes pris par l'établissement.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>846</b>	<b>866</b>	<b>855</b>
<i>dont titulaires</i>			
<i>dont contractuels</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>NC</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

En prévision 2007, sur les 866 emplois rémunérés par l'établissement, 11 contribuent de façon spécifique à l'activité Après Mine du programme 174 « Passifs financiers miniers ». De la même façon, dans le réalisé 2007, sur les 855 emplois rémunérés, 8 contribuent à l'Après Mine.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### PANORAMA SCIENTIFIQUE

Action 1 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

L'année 2007 a été caractérisée par une production plus forte que prévue sur le levé de la carte géographique au 1/50 000 ème de manière à permettre le respect des échéances fixées ainsi que par une forte activité sur les projets de recherche concernant l'interopérabilité des données. Le BRGM y a poursuivi son action de normalisation en contribuant au groupe de travail issu de la directive européenne Inspire.

Deux autres réalisations majeures sont à noter en géologie, dans le domaine de la modélisation 3D et dans l'étude de la régolite où un ambitieux programme de levé géophysique aéroporté a été initié à la faveur du contrat de projet Etat/région Centre.

En ce qui concerne les connaissances des milieux hydrogéologiques, les avancées portent sur l'étude des ressources karstiques et des ressources dans les sols fracturés. Des forages ont été réalisés en Bretagne d'après une première modélisation de la distribution de l'eau dans le sous sol des bassins versants.

Action 2 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

En 2007 est intervenu un recentrage de cette action sur l'étude, la modélisation et la gestion des réservoirs souterrains. Des stratégies de recharge artificielle de la ressource en eau en réutilisant des eaux usées partiellement retraitées ont été initiées dans le cadre d'un contrat en région PACA.

De nouvelles opérations ont été lancées sur le stockage du CO2 en vue d'établir les critères de sécurité des stockages en aquifères profonds et de modéliser le comportement du CO2 dans le sous sol. Le BRGM a démarré sa participation au projet de stockage de Total à Lacq. Sont également à souligner le démarrage des travaux sur la plate forme géothermique très basse énergie dans le cadre du contrat de projet Etat/région Centre.

Pour la géothermie à plus haute température, les travaux de recherche se poursuivent sur le champ géothermique de Bouillante. En matière de géothermie stimulée, le projet Soultz se poursuit quoique avec quelques retards. L'action de coordination européenne Engine se déroule de façon nominale.

Action 5 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale sur les risques naturels

Grâce aux financements octroyés par l'ANR et le 7 ème PCRD, le BRGM a développé une activité soutenue en ce qui concerne les projets sur les risques telluriques et les vulnérabilités associées ainsi que sur l'étude des risques sur les zones côtières (impact potentiels des changements climatiques sur la vulnérabilité du littoral).

Est à souligner en 2007, le redémarrage des recherches sur la caractérisation minérale avec un fort partenariat avec l'Université d'Orléans.

En matière d'environnement pollué, les travaux se sont focalisés sur l'étude des sédiments pollués, l'étude des filières déchets et l'impact des décharges sous l'angle de la valorisation des confinements et de la valorisation des déchets. Au plan méthodologique, l'accent a été mis sur l'étude des biotechnologies appliquées à la transformation des minerais et des déchets.

En 2007, l'après mine a poursuivi sa montée en puissance.

#### Action 6 : Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques et des compétences

Quatre domaines ont bénéficié de l'effort du BRGM en matière d'expertises et de production de méthodes :

- la mise en application de la directive cadre sur l'eau avec le ministère de l'écologie (MEEDDAT), les agences de l'eau et les collectivités. Une forte demande est intervenue en ce qui concerne la connaissance (qualité et quantité) et la gestion de la ressource, ainsi que sur la compréhension des mécanismes de fonctionnement des bassins versants et la simulation de l'évolution des concentrations en polluants d'origine agricole, avec comme objectif l'adaptation des pratiques agricoles ;
- la participation du BRGM au plan interministériel de prévention du risque sismique notamment aux Antilles ;
- l'identification des établissements recevant des populations sensibles situés à proximité d'anciens sites industriels pollués en vue de préparer une phase de diagnostic ;
- la mise en place, en collaboration avec l'ADEME d'un centre de ressources techniques pour le plan de relance de la géothermie ainsi que l'animation de la pompe à chaleur.

#### Action 7 : Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques

La production du référentiel géologique numérique et du référentiel hydrologéologique se poursuit. En matière de ressources minérales, l'activité de veille à l'international a fait l'objet d'une demande croissante de la part des pouvoirs publics, des groupes financiers et des industriels.

L'année 2007 a été marquée plus particulièrement par les faits suivants :

- le lancement de l'inventaire du patrimoine géologique avec le ministère de l'écologie (MEEDDAT) et le Muséum national d'histoire naturelle ;
- la forte demande (Etat, collectivités, agences de l'eau, ADEME) pour le développement de systèmes d'information régionaux sur les eaux souterraines et la cartographie des potentiels géothermiques ;
- la poursuite de la cartographie départementale de l'aléa retrait gonflement sur 20 nouveaux départements ;
- le développement des systèmes d'information (le Géocatalogue dont le BRGM est maître d'œuvre) ainsi que l'hébergement et la diffusion pour le compte du MEEDDAT de référentiels cartographiques environnementaux et de sites internet ainsi que l'appui à la mise en œuvre de la directive européenne Inspire.

## COMPTE RENDU DE GESTION

Comme ceux de 2005 et 2006, l'EPRD 2007 (compte de résultat prévisionnel) a été voté par le Conseil d'administration avec un excédent prévisionnel d'exploitation (+1,048 M€ : 106,000 M€ de produits en regard de 104,952 M€ de charges) destiné à financer, en cours d'exercice, l'intéressement des personnels.

Le compte de résultat provisoire du BRGM arrête un montant de produits à 112,600 M€ et de charges de 106,500 M€, soit un résultat d'exploitation nettement positif (+6,550 M€).

Les subventions relevant du programme 187 et 172, globalisées pour 47,260 M€, représentent 41,9% des produits et couvrent 44,6% des dépenses.

Au titre de la mise en oeuvre de l'article 51-4 bis de la LOLF, une mise en réserve a été inscrite au niveau du budget propre de l'organisme, dans la limite du financement par la subvention inscrite au programme 187, pour 0,500 M€ ; elle a fait intégralement l'objet d'une annulation de crédits en fin d'année.

Concernant la subvention du programme 172, un nouveau contrat post-doctoral vient s'ajouter aux 4 contrats déjà accordés à l'établissement sur le dispositif ministériel global relevant de l'action 3.

Le programme 174 « Passifs financiers miniers » s'établit à 7,580 M€ en fin de gestion 2007 en raison de retards pris dans l'exécution du programme, notamment dans la remise en état d'anciens sites miniers.

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP, les ressources contractuelles (57,760 M€) recouvrant l'ensemble des activités contractuelles de l'établissement, que se soit dans le cadre de ses activités de recherche, de service public ou d'activités de service en France et à l'étranger. L'année 2007 présente comme en 2006 une augmentation des ressources contractuelles importante, qui permet notamment de compenser l'annulation de crédits de fin d'exercice.

Les dépenses de personnel se sont élevées à 58,470 M€ et ont permis de rémunérer 855 ETPT, contre 846 en 2006. Elles tiennent compte des mesures d'intéressement et le supplément d'intéressement décidé en cours d'année au titre de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006. La croissance des ressources contractuelles a permis cette année de voir baisser la part de la dotation de l'État consacrée aux frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement (46,580 M€) ont été exécutées au-delà des prévisions initiales principalement en raison de la montée en charge des activités contractuelles.

D'un point de vue scientifique, la contrainte liée au respect des échéances fixées sur la cartographie de l'activité « Aléa retrait gonflement » a entraîné des dépassements de production sur le levé de la carte géologique au 1/50 000ème. Il en a été de même sur le programme scientifique « Référentiel géologique français ».

De nouveaux projets ont également vu le jour tels que des opérations sur le stockage géologique de CO<sub>2</sub>, ainsi que sur la plateforme géothermique très basse énergie. Dans le domaine des risques, de nouveaux projets ont pu être développés notamment grâce aux financements de l'ANR.

## CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF)

Les recherches du CEMAGREF, organisme public de recherche finalisée sur la gestion des eaux et des territoires, sont orientées vers la production de connaissances nouvelles et d'innovations techniques utilisées par les gestionnaires, les décideurs et les entreprises pour répondre à des questions concrètes de société dans les domaines de la gestion des ressources, de l'aménagement et de l'utilisation de l'espace, des ressources en eau de surface, des systèmes écologiques aquatiques et terrestres, des espaces à dominante rurale, notamment dans les domaines des technologies pour l'eau, des agro-systèmes et de la sûreté des aliments.

Au cœur des enjeux du développement durable, les recherches sont organisées en 27 thèmes et regroupés en 9 thématiques (gestion de l'eau et des services publics associés, risques liés à l'eau, technologies et procédés de l'eau et des déchets, qualité des systèmes écologiques aquatiques, systèmes écologiques terrestres, agriculture multifonctionnelle et nouvelles ruralités, technologies pour des systèmes agricoles durables, technologies et procédés physiques pour la sûreté des aliments, méthodes pour la recherche sur les systèmes environnementaux) ; elles sont mises en œuvre par quatre Départements scientifiques (« Ressources en eau : usages et risques », « Milieux aquatiques, qualité et rejets », « Gestion des territoires », « Ecotechnologies et agrosystèmes ») et la Direction scientifique pour ce qui relève des méthodes communes (« Méthodes pour la recherche sur les systèmes environnementaux »).

Le Centre compte actuellement 21 unités de recherche propres, six unités mixtes de recherche (UMR) et une équipe de recherche technologique (ERT) réparties sur neuf centres métropolitains (Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes) et une antenne à la Martinique.

Dans un contexte marqué par l'intégration au CEMAGREF, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, de 184 ingénieurs auparavant mis à disposition par le ministère chargé de l'agriculture, le contrat quadriennal signé avec l'Etat pour la période 2005-2008 tient compte de quatre inflexions principales issues des recommandations émises par les instances d'évaluation : accroissement des sciences humaines et sociales, meilleure intégration des recherches portant sur les systèmes territoriaux et les ressources en eau, développement des travaux sur les risques, conception de modèles pour l'aide à la décision.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>12 944</b>	<b>12 944</b>	<b>15 817</b>	<b>15 817</b>	<b>15 817</b>	<b>14 844</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	12 944	12 944	15 817	15 817	15 817	14 844
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>9 233</b>	<b>9 233</b>	<b>9 127</b>	<b>9 127</b>	<b>9 127</b>	<b>8 566</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 233	9 233	9 127	9 127	9 127	8 566
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>3 193</b>	<b>3 193</b>	<b>5 065</b>	<b>5 065</b>	<b>5 065</b>	<b>4 754</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 193	3 193	5 065	5 065	5 065	4 754
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>5 307</b>	<b>5 307</b>	<b>7 789</b>	<b>7 789</b>	<b>7 789</b>	<b>7 310</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 307	5 307	7 789	7 789	7 789	7 310
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>1 424</b>	<b>1 424</b>	<b>1 147</b>	<b>1 147</b>	<b>1 147</b>	<b>1 076</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 424	1 424	1 147	1 147	1 147	1 076
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>11 045</b>	<b>11 045</b>	<b>8 841</b>	<b>8 841</b>	<b>8 341</b>	<b>8 043</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	11 045	11 045	8 841	8 841	8 341	8 043
<b>Programme 142</b> : Enseignement supérieur et recherche agricoles	<b>12 617</b>	<b>12 617</b>	<b>22 331</b>	<b>22 331</b>	<b>22 180</b>	<b>22 180</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	12 617	12 617	22 331	22 331	22 180	22 180
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>558</b>	<b>558</b>	<b>628</b>	<b>628</b>	<b>628</b>	<b>628</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	558	558	628	628	628	628
<b>Totaux</b>	<b>56 321</b>	<b>56 321</b>	<b>70 746</b>	<b>70 746</b>	<b>70 095</b>	<b>67 400</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
70 711	6 420		11 771	<b>88 902</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
70 095	13 460		5 739	<b>89 294</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité conduite par les UR	56 080	17 005			<b>73 085</b>
Actions communes	1 543	1 555		1 334	<b>4 433</b>
Fonction support	6 277	4 051		260	<b>10 589</b>
Dotations à répartir et réserve pour hausse des rémunérations	208	585			<b>794</b>
<b>Totaux</b>	<b>64 109</b>	<b>23 198</b>		<b>1 594</b>	<b>88 901</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité conduite par les UR	55 378	14 374		18	<b>69 771</b>
Actions communes	1 776	1 348		1 006	<b>4 130</b>
Fonctions support	5 783	3 774		1 305	<b>10 861</b>
Dotation à répartir et réserve pour hausse de rémunération					
<b>Totaux</b>	<b>62 937</b>	<b>5 404</b>		<b>19 496</b>	<b>84 763</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action n° 1	30 540	31 076
Action n° 2	17 137	16 535
Action n° 3	9 032	8 234
Action n° 4		
Action n° 5	16 375	13 917
Action n° 6	1 334	1 006
Action n° 7	3 261	3 124
Action n° 8	11 221	10 870
<b>Total dépenses sur programme 187</b>	<b>88 902</b>	<b>84 763</b>
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des dépenses sur financement ANR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses sur recettes externes		
<b>Total général</b>	<b>88 902</b>	<b>84 763</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>994</b>	<b>1 117</b>	<b>1 088</b>
<i>dont titulaires</i>		917	883
<i>dont contractuels</i>		200	205
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## PANORAMA SCIENTIFIQUE

Organisme national de recherche finalisée en sciences pour l'ingénierie de la gestion durable des eaux et des territoires, le Cemagref est ancré sur des partenariats territoriaux et bien inséré dans l'espace européen.

Le Cemagref crée des méthodes et des innovations technologiques pour l'aide à la décision et la gestion de systèmes naturels et anthropisés. Il privilégie les échelles spatiales intermédiaires, car ce sont celles de la gestion. La compréhension et la caractérisation des systèmes étudiés s'appuient sur l'expérimentation et la modélisation. En dialogue constant avec les scientifiques du Cemagref, les utilisateurs (ingénieurs, responsables publics, entreprises...) contribuent à faire émerger les enjeux et les besoins. Ils participent à l'élaboration des modalités de mise à disposition et d'usage des savoir-faire et des résultats. Cette démarche interactive et itérative fonde et assure la pertinence et l'évaluation opérationnelle des recherches.

Le Cemagref s'appuie pour son fonctionnement et l'évolution de ses activités sur un **plan stratégique** sur quatre ans (2004 – 2008). Ses travaux de recherche portent essentiellement sur des systèmes environnementaux continentaux. Ils s'organisent selon neuf axes thématiques de recherche.

En 2007, le Cemagref a commencé la préparation du prochain plan stratégique en engageant les réflexions sur les éléments de cadrage : évolutions du contexte, déterminants scientifiques...

La participation du Cemagref aux **contrats de projet état-régions** a été concrétisée dans les projets suivants :

- Aquitaine AXE B 25 projet hydrobio St-Pée & St-Seurin ;
- Auvergne AXE A1 territoire agriculture alimentation et AXE B4 Innovapôle ;
- Bretagne AXE C22 biologie appliquée à l'agronomie et AXE D11 imagerie fonctionnelle ;
- Centre AXE C23 RESONAT ;
- Île-de-France AXE C24 écoprocédés pour un environnement urbain durable ;
- Languedoc-Roussillon AXE A2 renforcement des plateformes scientifiques ;
- Rhône-Alpes AXE B3 chimie de l'environnement et AXE B7 Envirhônalp.

Le Pôle Épandage Environnement (PEE) a été inauguré en juin 2007 sur le site de Montoldre (Allier – direction régionale Auvergne–Limousin). Ce pôle, dont la partie immobilière est financée aux côtés du Cemagref par le FEDER Auvergne et le conseil général de l'Allier, comprend des halles d'évaluation automatisées, des laboratoires, des zones de maquettage, des ateliers informatiques et électroniques mis au service d'une équipe recherche dont les travaux s'inscrivent dans une dynamique européenne. Centre international d'échanges et de synthèse, le pôle a vocation à accueillir des entreprises souhaitant évaluer leur matériel, réaliser en incubation leurs projets, ou envisageant de former leurs bureaux d'étude en immersion. Particulièrement bien positionné géographiquement, ce Pôle regroupe sur un même site un ensemble de compétences et de moyens dont l'effet synergique est unique en Europe.

Un premier lâcher d'environ 3000 esturgeons européens, *Acipenser sturio*, a eu lieu dans la Dordogne, en présence de la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie. Première reproduction artificielle de l'esturgeon européen à partir de spécimens élevés depuis leur plus jeune âge en captivité, la naissance de 11 000 larves constitue une avancée importante dans le programme de restauration de cette espèce, établi dans le cadre de la Stratégie nationale de la biodiversité.

Le Cemagref est engagé dans de nombreuses **opérations partenariales** qui l'ont conduit à cofinancer des programmes de recherche pluri-organismes, en particulier avec les organismes du programme « gestion des milieux et des ressources » : programmes PSDR ("Pour et Sur le Développement Régional") et programme pesticides avec l'INRA ; programme « gestion intégrée de la zone côtière » avec l'Ifremer ; programme ADD (Agriculture et Développement Durable) de l'ANR ; action transversale "eaux et territoires" avec le CNRS et l'université Laval de Québec ; action transversale "Ingénierie Écologique"...

Le Cemagref accueille environ 150 **thésards** cofinancés sur la subvention pour charges de service public en privilégiant l'excellence en limitant à 22 le nombre de nouveaux thésards accueillis chaque année. La politique

d'accueil de post-doctorants est un élément clé du dispositif de recherche du Cemagref : une vingtaine de post-doctorants nouveaux a été recrutée en 2007.

Le Cemagref a pris une part active à la conception des nouveaux programmes de l'**ANR** dans son champ d'activité et a renforcé sa participation aux appels à projets, y compris dans le cadre des pôles de compétitivité. Le Cemagref s'est associé à la constitution des pôles PRES et STVE des régions où il est implanté sur la base de ses priorités thématiques. Les relations contractuelles avec les entreprises se sont accrues.

Les **dispositifs conventionnels** ont été poursuivis et renforcés avec le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable. Le projet de convention avec l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a été préparé, ainsi que le projet de convention avec l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET). La politique de contractualisation avec les Conseils régionaux sur des programmes de recherche partenariale a été développée.

Le **programme "PITI"** d'actions incitatives internes en faveur de l'innovation a été poursuivi. Il a pour objectif d'aider les équipes scientifiques à mettre en œuvre une dynamique de construction de projets en partenariat avec les entreprises et acteurs socioéconomiques, et une stratégie de transfert et de valorisation de leurs résultats.

L'**action internationale** a été marquée par la poursuite de l'ouverture aux pays émergents (Brésil, Afrique du Sud et Thaïlande) et le renforcement de certains partenariats internationaux structurants (Australie, Nouvelle-Zélande, USA). En outre, le Cemagref est engagé dans une dynamique de rapprochement se traduisant par la définition de programmes communs de recherche et l'échange de chercheurs avec les organismes homologues du réseau PEER, chef de file en Europe pour l'étude des relations entre des activités humaines et les ressources et milieux terrestres et aquatiques. Il est également impliqué dans le réseau Euraqua.

La préparation du **7ème PCRD** et l'appui aux équipes pour le montage des projets des premier et deuxième appels fut une priorité 2007. Pour ce qui concerne le 6ème PCRD, le Cemagref a participé à 62 propositions. 19 projets ont été retenus (dont 7 projets intégrés, un réseau d'excellence et un projet en coordination). Le Cemagref participe également à 15 projets dans le cadre du programme Interreg III. Cette initiative est financée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et a pour but de favoriser la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en Europe.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2007

Le compte financier du CEMAGREF arrête un montant de recettes nettes de 89,294 M€ et un volume de dépenses de 84,763 M€, soit un solde d'exécution excédentaire (4,530 M€) amenant le fonds de roulement brut de l'établissement à 15,964 M€ au 31 décembre (11,433 M€ à fin 2006). Rapproché des ultimes prévisions de la troisième décision modificative de l'exercice (93,560 M€ de crédits ouverts), le taux global d'exécution des crédits est de 90,6%.

Les subventions relevant des programmes 142, 187 et 172, globalisées pour 70,095 M€ (47,286 M€ pour le programme 187, 0,628 M€ pour le programme 172 et 22,180 M€ pour le programme 142), représentent 78,5% des recettes nettes et couvrent 82,7% des dépenses.

La subvention relevant du programme 172 correspond à 19 contrats post-doctoraux attribués à l'établissement sur le dispositif ministériel global.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 0,674 M€), la subvention récurrente a subi une annulation de crédits (-0,500 M€) ; la mobilisation du solde de cette réserve a été intégralement affectée à la couverture partielle des mesures salariales relatives au pouvoir d'achat des fonctionnaires, décidées par le Gouvernement fin octobre 2007.

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP, les contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (contrats de recherche avec tiers publics ou privés, subventions sur projets ou programmes de recherche : 15,518 M€, soit 17,4% des financements), les produits des recherches et les prestations de service (redevances pour brevets et licences, produits des analyses et expertises, ventes de produits, colloques : 2,429 M€, soit 2,7%) et les autres subventions et produits (produits de gestion courante, financiers et exceptionnels, autres subventions : 1,251 M€, soit 1,4%).

Les contrats et conventions de recherche affichent une progression notable (+16,2%), dû à l'apport croissant des ressources publiques françaises (ministères et établissements publics nationaux, collectivités territoriales, Agence nationale de la recherche).

Le volet « dépenses » du budget se répartit :

- par nature de dépenses, entre 62,937 M€ (74,2%) de masse salariale (dont 57,533 M€ sous plafond, pour 1.002 ETPT rémunérés, et 5,404 M€ hors plafond, pour 85 ETPT, 19,496 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (23,0%) et 2,330 M€ pour les opérations d'investissement programmé (2,7%) ;
- par destination de dépenses, entre 69,771 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 82,3%), 4,130 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 ; 4,9 %) et 10,862 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 12,9%).

Le financement des unités de recherche relève des actions 1, 2, 3, 4 et 5 du programme 187, que viennent compléter les contributions aux partenariats, c'est-à-dire l'engagement de l'Institut auprès des organismes de recherche nationaux et internationaux partenaires.

Les moyens attribués par le CEMAGREF pour l'accomplissement de ses missions, telles que définies par son décret d'organisation, relèvent principalement de l'action 6, 7 et 8 du programme 187 : concours à la formation permanente, contribution à l'application et à la valorisation des résultats de recherche, diffusion de l'information scientifique et technique, grands équipements scientifiques.

Les opérations d'investissement programmées engagées en 2007 se sont élevées à 2,330 M€. Les dépenses non réalisées, sur des opérations ayant fait l'objet de marchés avec appels d'offre, devraient intervenir en 2008 et solder la plupart de ces opérations.

Il s'agit essentiellement d'installations d'équipements scientifiques sur les sites de :

- Rennes (soufflerie « HABV », IRM « PRISM ») ;
- Bordeaux (« L'Esturial », navire scientifique destiné aux recherches sur les ressources aquatiques des fleuves et estuaires) ;
- Grenoble (projet « RNBE », risques naturels biodiversité) ;
- Lyon (ISA - Institut des sciences analytiques).

## CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)

Dans une démarche prenant en compte les conséquences écologiques, économiques et sociales, à long terme, des processus de transformation des sociétés et des territoires du Sud, l'activité du CIRAD privilégie la recherche en partenariat (pouvoirs publics, instituts de recherche et universités, entreprises, groupements de producteurs, organisations professionnelles paysannes, entreprises du secteur agro-industriel, organisations non gouvernementales...) dans les domaines des sciences du vivant, des sciences humaines et des sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture et à l'alimentation, à la gestion des ressources naturelles et aux sociétés : expérimentations, actions de formation, d'information et d'innovation, expertises.

Avec un dispositif de 56 unités de recherche (27 unités propres de recherche ou UPR, 4 unités de service ou US, 22 unités mixtes de recherche ou UMR et 3 unités de recherche en partenariat ou URP), rattachées à trois Départements scientifiques (« Systèmes biologiques », « Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux », « Environnements et sociétés »), le CIRAD intervient dans plus de 50 pays du monde (Afrique et Océan indien, Amérique du Sud et Caraïbes, Asie et Pacifique sud).

L'outre-mer français représente une part importante de son activité, le Centre contribuant au développement économique par l'appui à l'agriculture locale et la conduite d'activités scientifiques à vocation internationale dans l'ensemble des DOM-TOM (Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Réunion).

Avec ses partenaires du Sud comme sur le plan national, européen et international, le CIRAD participe à la mise en place de nouveaux espaces de coopération pour les scientifiques impliqués dans la recherche pour le développement et à proposer diverses modalités de partenariat et des approches innovantes dans ce domaine.

Conformément à la lettre de mission adressée aux deux établissements, le rapprochement institutionnel entre l'INRA et le CIRAD se traduit, dans un premier temps, par la mise en place du GIP « Alliance nationale pour la recherche agronomique à l'international » afin de développer une prospective et une stratégie communes pour renforcer l'offre de compétences de la recherche française en agronomie, notamment en direction des pays en développement et des pays émergents et dans une approche de globalisation des questions : réchauffement climatique, émergence de maladies, équilibre alimentaire des populations.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>20 633</b>	<b>20 633</b>	<b>23 994</b>	<b>23 994</b>	<b>23 994</b>	<b>23 994</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	20 633	20 633	23 994	23 994	23 994	23 994
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>29 955</b>	<b>29 955</b>	<b>35 028</b>	<b>35 028</b>	<b>35 028</b>	<b>35 028</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	29 955	29 955	35 028	35 028	35 028	35 028
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>10 814</b>	<b>10 814</b>	<b>9 238</b>	<b>9 238</b>	<b>9 238</b>	<b>9 238</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 814	10 814	9 238	9 238	9 238	9 238
<b>Action n° 04</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	<b>6 463</b>	<b>6 463</b>	<b>8 212</b>	<b>8 212</b>	<b>8 212</b>	<b>8 212</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 463	6 463	8 212	8 212	8 212	8 212
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>17 526</b>	<b>17 526</b>	<b>19 503</b>	<b>19 503</b>	<b>19 503</b>	<b>19 503</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	17 526	17 526	19 503	19 503	19 503	19 503
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>7 706</b>	<b>7 706</b>	<b>8 212</b>	<b>8 212</b>	<b>8 212</b>	<b>8 212</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	7 706	7 706	8 212	8 212	8 212	8 212
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>31 198</b>	<b>31 198</b>	<b>24 122</b>	<b>24 122</b>	<b>23 322</b>	<b>23 322</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	31 198	31 198	24 122	24 122	23 322	23 322
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>331</b>	<b>331</b>	<b>209</b>	<b>209</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	142	142	331	331	209	209
<b>Totaux</b>	<b>124 438</b>	<b>124 438</b>	<b>128 640</b>	<b>128 640</b>	<b>127 717</b>	<b>127 717</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
128 492	39 882		32 165	<b>200 539</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
125 664	40 941		36 284	<b>202 888</b>

**Commentaires techniques :** En dehors du décalage lié à la budgétisation de la subvention post-doctorale du programme 172, les différences observables entre les subventions versées au niveau de l'Etat (tableau de financement de l'Etat) et les subventions perçues par l'opérateur (tableau de ressources de l'opérateur) proviennent, en exécution, de la non inscription d'une partie de la subvention pour charges de service public dans les comptes du CIRAD. Cette part non inscrite (2,053 M€) correspond au financement d'investissements non réalisés. Si cette somme a effectivement été perçue par l'établissement, elle n'a pas été retracée pour des raisons comptables.

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Systèmes biologiques	34 574	21 632		1 150	<b>57 356</b>
Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux	34 565	14 762		1 155	<b>50 482</b>
Environnement et sociétés	22 400	11 308		745	<b>34 453</b>
Actions communes et fonctions support	30 701	27 167		1 180	<b>59 048</b>
<b>Totaux</b>	<b>122 240</b>	<b>74 869</b>		<b>4 230</b>	<b>201 339</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Systèmes biologiques	34 779	22 054		1 385	<b>58 218</b>
Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux	33 864	14 353		1 552	<b>49 769</b>
Environnement et sociétés	22 930	14 003		235	<b>37 168</b>
Actions communes et fonctions support	28 245	23 939		3 697	<b>55 881</b>
<b>Totaux</b>	<b>119 818</b>	<b>74 349</b>		<b>6 869</b>	<b>201 036</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action n° 1	24 470	24 361
Action n° 2	34 286	35 885
Action n° 3	9 197	7 496
Action n° 4	8 032	7 348
Action n° 5	17 493	18 619
Action n° 6	8 048	5 714
Action n° 7		
Action n° 8	24 147	23 029
<b>Total dépenses sur programme 187</b>	<b>125 673</b>	<b>122 452</b>
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>184</b>	<b>208</b>
<b>Total des dépenses sur financement ANR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses sur recettes externes	74 682	78 375
<b>Total général</b>	<b>200 539</b>	<b>201 036</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>1 806</b>	<b>1 810</b>	<b>1 794</b>
<i>dont titulaires</i>			
<i>dont contractuels</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)		<b>37</b>	<b>35</b>

**Commentaires techniques :** la réalisation 2006 diffère de celle présentée précédemment en raison de l'intégration des doctorants dans le périmètre. La baisse de 12 ETPT constatée entre 2006 et 2007 s'explique par un bilan négatif entre les départs à la retraite, la diminution du personnel en CDD, et l'augmentation du nombre d'allocataires de recherche.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### PANORAMA SCIENTIFIQUE

Les résultats scientifiques de l'établissement les plus significatifs peuvent être déclinés en fonction des actions du programme.

#### **Action 1** : recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

Un nouveau modèle pour expliquer le photopériodisme des sorghos africains et paramétrer la sensibilité variétale à la photopériode des génotypes. La sensibilité à la photopériode est une adaptation essentielle des espèces annuelles cultivées dans les régions tropicales. L'outil permet d'identifier les zones où l'adaptation des variétés est optimale, en se fondant sur l'adéquation de leur réponse photopériodique aux caractéristiques de durée de la saison des pluies en Afrique de l'Ouest.

Une base de données qui contient le passeport de plus de 5 000 accessions conservées dans les stations de recherche d'Ethiopie pour créer des hybrides F1, par croisement avec des variétés commerciales, et améliorer la résistance aux bio agresseurs et la qualité gustative du café.

Un modèle de dynamique forestière, qui intègre les flux de gènes pour étudier et prédire les phénomènes démographiques et de dérive génétique liés à l'exploitation sélective du bois en forêt tropicale humide de Guyane française. Par simulation de différents scénarios d'exploitation sur plusieurs centaines d'années, ce modèle permettra de fixer des règles de décision pour assurer une production durable de bois.

Exploration des possibilités offertes par une entomotoxine du pois, dont l'expression vient d'être obtenue dans des riz transgéniques pour lutter contre le charançon du riz, en l'absence de traitements biologiques efficaces ou d'une résistance naturelle.

Caractérisation moléculaire complète de la cassiicoline, toxine responsable du pouvoir pathogène de *Corynespora cassiicola*, un champignon qui provoque chez l'hévéa une maladie foliaire préoccupante. Ce résultat, obtenu en collaboration avec l'INRA, montre que l'on a affaire à un mécanisme de virulence nouveau et ouvre des perspectives pour le diagnostic et la lutte.

Le puceron du coton, *Aphis gossypii*, insecte polyphage et cosmopolite, est l'un des principaux ravageurs du cotonnier dans les savanes d'Afrique. Une étude menée dans le nord du Cameroun prouve qu'il est capable d'exploiter, au gré des saisons, certaines plantes hôtes, et qu'il est résistant à de nombreux insecticides. Des résultats qui pourraient déboucher sur de nouvelles stratégies de lutte.

Développement d'outils informatiques pour identifier des plantes de manière graphique en construisant un portrait-robot. Deux applications réalisées pour les adventices d'Asie permettent de s'affranchir des difficultés liées aux flores traditionnelles.

#### **Action 2** : recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

Etude de la diversité spécifique de la production agricole dans le cadre d'agro-forêts de Guinée forestière et de leurs fonctionnalités écologiques, en coopération avec l'IRAG, en vue de formuler un diagnostic sur leur durabilité. Ces agro-forêts, en extension, ont une productivité faible mais elles permettent une grande diversité de produits.

Etude des innovations en matière de pratiques culturelles et d'organisation et de suivi des producteurs dans une région d'intensification laitière (projet Unaï) menée avec l'Embrapa et l'université de Brasilia depuis 2002 selon une approche originale, croisant les regards agrotechniques et sociologiques.

Modèle « Gamède » décrivant, à partir d'élevages laitiers réunionnais, toutes les activités d'une exploitation et tous les flux qu'elle engendre afin d'évaluer les nuisances liées à l'élevage bovin en termes de perte de biodiversité, de pollution, d'émission de gaz à effet de serre.

Test de différentes combinaisons de borates et d'huiles végétales pour une préservation du bois peu nocive pour l'environnement. Ces études pourraient aboutir à des produits de préservation du bois efficaces et conformes à la directive européenne sur les produits biocides (98/8/CE).

**Action 3** : recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

Modèles pour évaluer l'impact des politiques sur le changement climatique sur les projets forestiers réalisés avec le groupe Changement global du Catie au Costa Rica. Ces modèles inspirent des pays comme le Pérou et la Banque mondiale.

Proposition d'outils et de méthodes d'aide à la négociation et à la décision aux organisations de gestion des ressources en eau d'Afrique du Sud, du Brésil et de Bolivie.

Programme en partenariat associant formation, amélioration des services fournis, coordination entre acteurs et définition des politiques publiques mis en place au Costa Rica pour renforcer l'action des organisations de producteurs.

**Action 4** : recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

Travaux sur la composition en caroténoïdes des différentes espèces du genre Citrus et ses relations avec la structuration de la diversité génétique, les voies métaboliques de ces composés et les conditions environnementales. Les caroténoïdes constituent l'une des classes les plus importantes de pigments végétaux, pour laquelle les fruits d'agrumes présentent des compositions particulièrement riches et complexes.

Test de l'efficacité antifongique du système enzymatique lactoperoxydase LPS, naturellement présent dans le lait, pour conserver les fruits et les légumes tropicaux à partir de l'enzyme libre — en contact direct avec le fruit à traiter — ou fixé — c'est-à-dire en employant uniquement les ions spécifiques générés par le système enzymatique actif.

**Action 5** : recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale et sur les risques naturels

Coordination de projets de recherche sur le virus de l'influenza aviaire et sur la maladie ; participation à des missions d'analyse de risque et de surveillance de l'avifaune sauvage et domestique ; évaluation des systèmes de surveillance et des méthodes de contrôle.

La comparaison des flux de carbone d'une plantation de cocotiers du Vanuatu à ceux de forêts tropicales humides a révélé des productivités proches pour les deux systèmes. La plantation de cocotiers se révèle aussi une excellente productrice de biomasse et de litière, avec un bilan carbone élevé : 7 tonnes de carbone fixé par hectare et par an.

En Guadeloupe, le Cirad a adapté un système de bioépuration des effluents phytosanitaires. Ce dispositif se compose d'une fosse remplie de bagasse de canne à sucre mélangée à de la terre, dans laquelle l'effluent phytosanitaire est versé. Il a la propriété de retenir les matières actives et de permettre leur décomposition par l'action enzymatique des micro-organismes.

**Action 6** : diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences

Offre de formations diplômantes et modulaires proposée chaque année, pour l'essentiel au Campus international de Baillarguet à Montpellier, dans le domaine de la production animale et de la santé animale, en réponse aux besoins identifiés.

Deux nouveaux parcours seront proposés à partir de septembre 2008. L'un, « Elevage des pays du Sud : environnement et développement (Épsed) », est un cursus universitaire. L'autre, « Productions animales en régions chaudes (Parc) », est proposé par SupAgro.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2007

Pour mémoire, l'EPRD 2007 du CIRAD était présenté, pour le troisième exercice, en déséquilibre, avec un déficit prévisionnel (-0,800 M€) lié à la prise en charge du risque d'assujettissement à la taxe foncière.

Au final, et hors facturations internes identiques en charges et en produits (soit 10,688 M€), le compte de résultat 2007 du CIRAD arrête un montant de produits de 193,758 M€ et un volume de charges de 193,060 M€, soit un résultat net comptable légèrement bénéficiaire (+0,699 M€), le déficit des résultats d'exploitation (-0,683 M€) et exceptionnel (-0,058 M€) étant, pour leur part, réduits (-1,044 M€ en 2006 pour le résultat d'exploitation et +0,013 M€ pour le résultat exceptionnel) ; le fonds de roulement brut (différence entre les fonds propres et provisions et l'actif immobilisé net) s'établit à 37,908 M€ au 31 décembre 2007 (35,975 M€ fin 2006).

Le rétablissement du résultat a pu être opéré pour plusieurs raisons : le risque sur la taxe foncière a été sensiblement diminué suite aux différents échanges avec les services fiscaux ; la maîtrise des charges, la stabilisation des effectifs et la reprise de provision pour congés payés ont aussi contribué à l'obtention du résultat positif de 2007. L'exercice est également marqué par la compensation complète (2,000 M€) du surcoût de TVA, élément qui avait pesé sur les comptes des exercices précédents et par un maintien des ressources contractuelles à un niveau élevé.

L'exécution des opérations en capital (12,109 M€ de ressources et 10,130 M€ en emplois), retracées au tableau de financement, conduit à un abondement du fonds de roulement (+1,979 M€).

Hors facturations internes, les comptes du CIRAD (fonctionnement et investissement cumulés) se montent à 202,888 M€ en recettes et à 201,036 M€ en dépenses.

Les subventions relevant des programmes 172 et 187, globalisées pour 125,663 M€ (soit 2,053 M€ en dessous de la subvention effectivement perçue en raison de la non comptabilisation d'une partie de la subvention qui sera consacrée à des investissements non effectués à ce stade), représentent 61,9% des recettes d'exploitation et d'investissement et couvrent 62,5% des dépenses totales.

La subvention relevant du programme 172 correspond à 13 contrats post-doctoraux attribués à l'établissement sur le dispositif ministériel global.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 2,000 M€), la subvention récurrente a finalement subi une annulation partielle de 0,800 M€ des crédits.

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP, les ressources contractuelles (ou « chiffre d'affaires » : 52,121 M€, recouvrant les ventes de marchandises et de produits finis, les conventions de recherche, les prestations de service, les activités annexes, la production stockée), les produits externes (production immobilisée, autres subventions que les SCSP, produits de gestion courante : 11,827 M€), des reprises sur provisions (4,945 M€), des transferts de charges (3,474 M€).

L'Union européenne représente 22,4% du chiffre d'affaires hors co-traitance, répartis entre les fonds de recherche et de développement (11,1%) et les fonds structurels (11,3%). Les financements privés qui regroupent aussi des fonds d'origine diverse non affectés en raison de leur moindre importance unitaire atteignent 34% des ressources en 2007. Ils incluent notamment les ventes de semences de palmier à huile. L'ANR et les fonds publics français représentent 18,7% et les fonds publics étrangers et internationaux 13,9%. Enfin, les crédits provenant des collectivités locales de l'outre-mer français atteignent 11,1% de l'ensemble des ressources.

Les dépenses de personnel ont atteint globalement 119,817 M€ contre 122,240 M€ dans l'EPRD, ce qui représente un écart de 2,423 M€ (soit 2,0%) qui s'explique essentiellement par une nouvelle baisse de la provision pour congés payés (1,500 M€) résultant des mesures d'apurement prévues dans les accords de fin 2003. Les charges de personnel incluent la revalorisation du point CIRAD dont la valeur a été majorée de 0,8% au 1er avril et de 0,35% au 1<sup>er</sup> septembre.

La maîtrise de la masse salariale s'est traduite par une politique sélective de recrutement, ciblée sur le renouvellement de compétences prioritaires afin de mettre en cohérence le rétablissement durable de l'équilibre financier et le respect des priorités stratégiques du Centre. L'effectif moyen, calculé en équivalent temps plein moyen travaillé, passe de 1.806 ETPT en 2006 à 1.794 en 2007, soit une diminution de 0,7% (-12 ETPT). Cette baisse s'explique par le nombre de départs à la retraite (-30), non compensée par le personnel sous contrat à durée déterminée, en diminution (-2), alors que le nombre d'allocataires de recherche CIRAD augmente (+7).

La présence du CIRAD à l'étranger et dans l'outre-mer français est en légère baisse et passe à 323 cadres expatriés en moyenne annuelle 2007 (325 en 2006). Le dispositif varie peu, avec 113 cadres expatriés dans l'outre-mer français (-4 par rapport à 2006) et 210 à l'étranger (+2).

Les dépenses exécutées en contrepartie de la SCSP du programme 187 se sont élevées à 94,924 M€ pour 97,158 prévus, cette baisse étant visible sur l'action 8.

Les autres dépenses de fonctionnement (frais d'expatriation des 325 agents hors métropole, missions, fonctionnement courant, équipement propriété client) sont en retrait de la prévision (83,921 M€, en regard de 82,600 M€), ces économies portant essentiellement sur les dépenses financées par recettes externes (-2,053 M€).

Le niveau de dépenses est plus élevé que prévu pour l'activité conduite par les unités de recherche des trois nouveaux départements scientifiques (149,200 M€ pour 145,800 M€ prévus). Cet écart de 3,400 M€ traduit la politique de recentrage de l'établissement sur l'activité de recherche. Elle s'est opérée dans un contexte de maîtrise de l'effectif et grâce au financement sur les ressources contractuelles obtenu par les UR. Corrélativement la politique de maîtrise des dépenses des fonctions support explique l'écart entre la prévision de 64,000 M€ et la réalisation 61,500 M€.

Les investissements ont atteint 6,869 M€ pour 4,230 M€ prévus. Ce dépassement s'explique largement par le volume des achats d'équipement sur ressources externes (3,300 M€ réalisés), non prévus dans l'EPRD initial.

## INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

Institut national de recherches marines, l'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. A ces fins, il conçoit et met en oeuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et met à la disposition de la communauté scientifique quatre navires hauturiers (« Pourquoi pas ? », « L'Atalante », « Thalassa », « Le Suroît ») et trois navires côtiers (« L'Europe », « Gwen Drez » et « Thalia »), ainsi que leurs Systèmes sous-marins opérationnels et disponibles pour la communauté scientifique (« Nautile », ROV « Victor 6000 », l'AUV « Asterx »).

L'IFREMER est présent dans 26 implantations réparties sur tout le littoral métropolitain et dans les DOM-TOM. L'Institut est structuré en 5 centres (Boulogne, Brest, Nantes, Toulon et Tahiti) et dispose d'une vingtaine de stations rattachées à ces centres. Le siège est situé à Issy-les-Moulineaux.

Pour répondre à son ambition d'organisme de recherche et de développement technologique de niveau mondial dans les sciences marines, l'IFREMER a adapté son organisation à la gestion par thèmes et programmes, nécessaire à l'élaboration des projets complexes, autour de trois structures : la Direction des programmes et de la stratégie (DPS) qui anime et coordonne les activités scientifiques et technologiques (thèmes, programmes, projets), la Direction des opérations (DOP) à laquelle sont rattachées les unités (centres, départements, laboratoires) et les Directions fonctionnelles (Affaires financières, Affaires juridiques, Communication, Opérations et moyens navals, Ressources humaines et Valorisation).

Six grands thèmes, divisés en programmes pluridisciplinaires, ont été créés et couvrent la totalité des activités de recherche et d'étude, de développement technologique, de surveillance, d'expertise et de valorisation de l'Institut, définis dans le second contrat quadriennal (2005-2008) signé le 25 mai 2005 avec les tutelles. A travers ces activités de surveillance et d'expertise, l'IFREMER confirme son engagement à répondre aux attentes de la société et au traitement des questions complexes soulevées par le monde socio-économique maritime, ainsi que son rôle d'appui à la décision publique. Sont pris en compte les nouveaux enjeux de durabilité comme la gestion écosystémique des pêches, la gestion intégrée des zones côtières et le développement de nouveaux services comme l'océanographie opérationnelle côtière.

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>32 246</b>	<b>32 246</b>	<b>33 077</b>	<b>33 077</b>	<b>33 077</b>	<b>33 077</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	32 246	32 246	33 077	33 077	33 077	33 077
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>16 336</b>	<b>16 336</b>	<b>15 539</b>	<b>15 539</b>	<b>15 539</b>	<b>15 539</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	16 336	16 336	15 539	15 539	15 539	15 539
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>18 467</b>	<b>18 467</b>	<b>19 077</b>	<b>19 077</b>	<b>19 077</b>	<b>19 077</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	18 467	18 467	19 077	19 077	19 077	19 077
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>2 557</b>	<b>2 557</b>	<b>2 769</b>	<b>2 769</b>	<b>2 769</b>	<b>2 769</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 557	2 557	2 769	2 769	2 769	2 769
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>7 103</b>	<b>7 103</b>	<b>6 154</b>	<b>6 154</b>	<b>6 154</b>	<b>6 154</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	7 103	7 103	6 154	6 154	6 154	6 154
<b>Action n° 07</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>38 922</b>	<b>38 922</b>	<b>41 300</b>	<b>41 300</b>	<b>41 300</b>	<b>41 300</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	38 922	38 922	41 300	41 300	41 300	41 300
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>26 422</b>	<b>26 422</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>	<b>26 700</b>	<b>26 700</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 422	26 422	28 000	28 000	26 700	26 700
<b>Programme 153</b> : Gestion des milieux et biodiversité	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 000	2 000	2 500	2 500	2 500	2 500
<b>Programme 154</b> : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	<b>1 923</b>	<b>1 923</b>	<b>2 542</b>	<b>2 542</b>	<b>2 749</b>	<b>2 749</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 923	1 923	2 542	2 542	2 749	2 749
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>204</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	157	157	204	204	204	204
<b>Totaux</b>	<b>146 132</b>	<b>146 132</b>	<b>151 162</b>	<b>151 162</b>	<b>150 069</b>	<b>150 069</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
151 501	14 616		20 239	<b>186 356</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
150 432	13 959		32 246	<b>196 637</b>

**Commentaires techniques** : En dehors du décalage lié à la budgétisation de la subvention post-doctorale du programme 172, les différences observables entre les subventions versées au niveau de l'Etat (tableau de financement de l'Etat) et les subventions perçues par l'opérateur (tableau de ressources de l'opérateur) proviennent :

- en prévision : de l'amendement de -0,358 M€ sur le programme 154 « Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural » qui ramène le montant de la subvention de 2,900 M€ (montant inscrit à l'EPRD) à 2,542 M€ ;

- en exécution : un décalage de 0,363 M€ sur la subvention versée au titre du programme 154 correspondant à une différence de traitement entre l'Etat et l'IFREMER. La somme de 2,749 M€ correspondant aux crédits effectivement versés par l'Etat, l'IFREMER comptabilisant quant à lui un montant de

3,111 M€ selon les modalités de la comptabilité en droit constaté. L'établissement escompte effectivement une recette de 3,111 M€ mais 0,363 M€ ne sont pas encore versés.

## ■ DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières	24 140	9 222		3 974	37 336
Surveillance et optimisation des ressources aquacoles	18 601	6 222		2 267	27 090
Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation	15 319	6 437		2 127	23 883
Exploration, connaissance et exploitation des fonds océaniques et de leur biodiversité	17 090	6 028		3 546	26 665
Circulation et écosystèmes marins, mécanismes, évolution et prévision	11 105	5 365		3 682	20 152
Grands équipements au service de l'océanographie	10 850	33 209		7 172	51 232
<b>Totaux</b>	<b>97 106</b>	<b>66 483</b>		<b>22 767</b>	<b>186 357</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières	23 959	9 311		4 081	37 352
Surveillance et optimisation des ressources aquacoles	20 482	6 463		2 603	29 548
Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation	16 706	7 192		2 347	26 245
Exploration, connaissance et exploitation des fonds océaniques et de leur biodiversité	18 574	9 199		3 903	31 675
Circulation et écosystèmes marins, mécanismes, évolution et prévision	10 275	4 890		3 636	18 800
Grands équipements au service de l'océanographie	10 883	34 072		5 933	50 888
<b>Totaux</b>	<b>100 878</b>	<b>71 127</b>		<b>22 504</b>	<b>194 509</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action n° 1	32 571	32 856
Action n° 2	16 927	17 779
Action n° 3	17 579	17 808
Action n° 4		
Action n° 5	4 446	4 433
Action n° 6	4 205	3 863
Action n° 7	41 300	41 300
Action n° 8	28 888	26 577
<b>Total dépenses sur programme 187</b>	<b>145 917</b>	<b>144 617</b>
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>185</b>	<b>203</b>
<b>Total des dépenses sur autres subventions dont financement ANR</b>	<b>14 616</b>	<b>13 959</b>
Dépenses sur recettes externes	20 239	30 119
<b>Total général</b>	<b>186 357</b>	<b>194 509</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>1 514</b>	<b>1 485</b>	<b>1 528</b>
<i>dont titulaires</i>		83	81
<i>dont contractuels</i>		1402	1 447
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### PANORAMA SCIENTIFIQUE

#### **Grands équipements au service de l'océanographie**

L'activité, en matière de campagnes à la mer, a été soutenue pour ce qui concerne le navire le Pourquoi Pas ? lequel a réalisé trois campagnes pour le Service hydrographique et océanographique de la marine et trois campagnes multidisciplinaires pour la communauté scientifique, ainsi que pour l'Atalante qui a réalisé dans le cadre de la coopération européenne trois campagnes financées par le conseil supérieur de la science espagnol.

La mise en œuvre de plusieurs équipements est intervenue en 2007 : celle du ROV de l'université de Kiel par l'Atalante, le test puis le déploiement à partir du Suroit du nouveau véhicule autonome d'exploration sous-marine de l'université de Brême, la mise en œuvre de la sismique HR de l'Ifremer sur le navire Discovery.

Au sein de l'OFEG (Ocean Facilities Exchange Group), un groupe technique a été créé afin de faciliter les échanges et la coopération en ce qui concerne les équipements et l'amélioration de leur inter-opérabilité.

L'opération de modernisation de l'Atalante doit intervenir en 2008. En prévision de l'entrée en chantier, deux nouveaux sondeurs multifaisceaux ont été commandés fin 2007.

#### **Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières**

Un nouveau projet a été lancé au sein du programme LITEAU sur l'évaluation des impacts des facteurs environnementaux et des pratiques conchylicoles sur l'écosystème dans la baie du Mont Saint-Michel.

Suite aux épisodes toxiques de 2005-2006 dans le Bassin d'Arcachon, des activités de surveillance et de recherche ont été conduites. A titre préventif, des coquillages ont été stockés en vue de la recherche d'éventuelles toxines en cas de toxicité inexplicquée.

Plusieurs nouveaux projets ont démarré en 2007 sur le devenir et l'effet des contaminants dans les soles (projet ANR), sur la comparaison du fonctionnement hydrodynamique des systèmes de Marennes-Oleron et d'Arcachon, sur la mise en place d'indicateurs de performance d'aires marines protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers et sur la gouvernance de ces mêmes aires pour la gestion durable de la biodiversité et des usages côtiers, sur la modélisation de la production végétale (au regard de l'usage des nitrates et des phosphates) afin de répondre à des objectifs de qualité dans les bassins versants.

Plusieurs développements notables sont à signaler en 2007 : l'aboutissement de la cartographie de la contamination chimique de la Méditerranée occidentale ainsi que la validation européenne de la méthode rapide d'analyse par impédancemétrie des E. coli dans les coquillages.

Le système Quadrige de bases de données environnementales dont le développement s'est poursuivi en 2007 et qui répond aux nouvelles obligations juridiques comme la directive cadre sur l'eau, sera une base de données de référence mondiale pour les données de l'environnement côtier.

Plusieurs projets ont été lancés en 2007 sur la thématique de la gestion intégrée de la zone côtière dans la baie du Mont Saint Michel ainsi que dans l'étang de Thau afin de valider un système de gestion des risques de contamination microbiologique des zones d'élevage conchylicoles et des zones de baignade.

Au plan européen, le projet SPICOSA vise à développer des outils d'intégration des connaissances scientifiques au service d'une démarche prospective concertée pour la gestion intégrée des zones côtières.

### ***Développement des systèmes d'information et des techniques d'observation pour le diagnostic de l'évolution des ressources et de leurs usages***

Le projet SIH constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Il est dépositaire des cahiers des charges et des spécifications techniques pour les plans d'échantillonnage, la collecte, le stockage, l'accès aux données halieutiques. Il se situe en soutien de l'ensemble des programmes de recherche et des missions d'avis et d'expertise institutionnelle de l'Ifremer. Il est en charge de l'élaboration d'indicateurs intégrés.

Doit être soulignée l'activité de validation et d'exploitation du nouvel outil que constitue le sondeur multifaisceau halieutique. L'Ifremer possède une expérience unique au monde dans ce domaine. La participation à bord de la Thalassa de deux scientifiques de la NOAA qui dispose d'une longue expérience dans le domaine de l'acoustique marine, doit conduire à développer la collaboration entre l'Ifremer et la NOAA.

En matière d'observation et de suivi des ressources et des écosystèmes côtiers, le développement de la vidéo sous-marine s'est poursuivi en 2007, particulièrement en Nouvelle Calédonie, pour le suivi des peuplements de poissons.

Le projet RECOPECA qui repose sur la mise en œuvre à bord d'un panel de navires de pêche volontaires, de capteurs à usage scientifique, vise à améliorer les connaissances sur l'effort de pêche et les captures ainsi que sur l'évaluation des ressources exploitées et à acquérir de nouvelles données environnementales.

### ***Mise en place d'une démarche écosystémique pour la gestion intégrée des ressources halieutiques***

Des études ont été développées dans différentes thématiques de recherche : écologie, biologie des pêches, valorisation, transformation et qualité des produits et co-produits, technologie des pêches, économie maritime.

Les collaborations se sont développées avec de nombreux instituts et laboratoires français et étrangers dans le cadre de projets européens ou d'accords de collaboration : approche écosystémique des pêches avec les canadiens, projet FINE sur l'étude des changements évolutifs induits par la pêche sur les stocks halieutiques, projet européen EELIAD sur l'anguille.

L'intégration des connaissances se poursuit au sein de partenariat dans le cadre de CPER ou de projets Interreg : chantier Manche, projet Interreg ISADO pour préciser les zones et habitats de ponte des espèces en Manche et Sud Mer du Nord, projet européen sur l'anguille, tendances en matière de reconstitution du capital dans les flotilles de pêche (projet ANR Chaloupe et projet européen CAFE), climatologie du Golf de Gascogne.

### ***Exploration des fonds océaniques***

Des découvertes importantes ont été réalisées lors de campagnes océanographiques conduites en 2007 : sources froides et volcans de saumure dans le delta du Nil (campagne BioNil), biodiversité des grands fonds méditerranéens (campagne MEDECO), étude de la pente niçoise (campagne Prisme<sup>o</sup>), nouveaux sites hydrothermaux actifs ; source d'hydrogène- sur la dorsale atlantique (campagne Serpentine).

Plusieurs projets se sont développés dans le cadre européen dont la coordination du réseau d'excellence ESONET qui annonce la mise en place des futurs observatoires de fonds de mer, véritable défi du 21<sup>ème</sup> siècle en océanographie et le programme Hermes destiné à étudier les écosystèmes marins profonds de l'Europe.

## **COMPTE RENDU DE GESTION 2007**

Le compte de résultat 2007 de l'IFREMER arrête un montant de produits de 214,410 M€ et un volume de charges de 212,722 M€, soit un résultat net comptable bénéficiaire (+1,688 M€); le fonds de roulement brut (différence entre les fonds propres et provisions et l'actif immobilisé net) s'établit à 22,728 M€ au 31 décembre 2007 (17,803 M€ fin 2006).

L'exécution des opérations en capital (30,384 M€ de ressources et 25,459 M€ en emplois), retracées au tableau de financement, conduit à un abondement du fonds de roulement (+4,925 M€).

Hors amortissements et provisions, les comptes de l'IFREMER (fonctionnement et investissement confondus) s'élèvent à 196,6 M€ en recettes et à 194,5 M€ en dépenses.

Les subventions relevant des programmes 153, 154, 172 et 187, globalisées pour 150,432 M€, représentent 76,5% des recettes d'exploitation et d'investissement et couvrent 77,3% des dépenses totales.

La subvention relevant du programme 172 correspond à 6 contrats post-doctoraux attribués à l'établissement sur le dispositif ministériel global.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 1,900 M€), la subvention récurrente a finalement subi une annulation partielle de 1,300 M€ des crédits.

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP, les ressources contractuelles (46, M€, recouvrant les ventes de marchandises et de produits finis, les conventions de recherche, les prestations de service, les activités annexes, la production stockée), les produits externes (production immobilisée, autres subventions que les SCSP, produits de gestion courante, des reprises sur provisions).

Les ressources en provenance de l'Union européenne et des organismes internationaux sont stables (+0,120 M€) bien que légèrement inférieures aux prévisions de l'EPRD en raison de l'achèvement des programmes du 6<sup>ème</sup> PCRDT.

Les contributions des collectivités publiques progressent plus significativement (+1,430 M€).

Par rapport à 2006, les partenariats privés augmentent de 1,700 M€ après deux exercices de stagnation.

La masse salariale s'établit à 100,878 M€ (+9,5% par rapport à 2006). Les éléments d'exécution reposent sur les données suivantes :

- la progression en niveau de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) de 2,7%, conforme au cadastre salarial décidé pour l'établissement ;
- les mesures automatiques d'avancement d'échelon (+0,8% en masse) et les mesures individuelles de promotions (+2,5% en masse) ;
- le versement de la taxe sur les salaires pour la première fois en 2007 (4,900 M€) ;
- l'augmentation du personnel temporaire, notamment des contrats à durée déterminée liés à la réalisation des ressources propres (+25 ETPT) ;
- la constitution d'une charge à payer et d'une provision au titre de la contribution de 25% assise sur les indemnités de départ à la retraite (pour les départs fin 2007 et au cours du 1er semestre 2008).

L'effectif moyen rémunéré de l'exercice s'est établi à 1.528 ETPT contre 1.514 en 2006.

Les autres dépenses de fonctionnement (moyens de la flotte, des laboratoires, et soutien à la recherche) représentent 71,127 M€, dont 40,987 M€ pour les dépenses de fonctionnement courant et 30,140 M€ pour les dépenses consacrées à la flotte.

Après avoir connu une croissance en 2005 (+15,1%) et une diminution en 2006 (-5,1%), le budget de fonctionnement de la flotte augmente de nouveau en 2007 (+8,0%), passant de 27,920 M€ à 30,140 M€. Ce montant se compose du montant annuel du contrat passé avec l'armateur GENAVIR et de la contribution à l'exploitation du « Beautemps-Beaupré ».

L'activité de la flotte pour 2007 est sensiblement en hausse par rapport à 2006 (environ 1.803 jours contre 1.746).

Le budget consacré par l'IFREMER à la gestion de la flotte océanographique est retracé dans le contrat conclu avec l'armateur GENAVIR, pour 29,837 M€ (+8,1% ; 27,597 M€ en 2006). Cette évolution est essentiellement due à l'activité des navires hauturiers « Pourquoi pas ? » et « L'Atalante » et à l'accroissement des jours de campagnes des engins « Nautile » et « Victor ».

Enfin, les dépenses dédiées au fonctionnement des programmes scientifiques (22,520 M€) progressent sur un rythme très soutenu (+7,590 M€ ; +50,8%).

Cette hausse est en partie liée à l'augmentation des coûts associés nécessaires à la réalisation des ressources propres ainsi qu'au transfert du financement de dépenses d'investissement à la section de fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22,504 M€ (13%), elles sont marquées par les opérations cofinancées par les collectivités ou les fonds FEDER, de manière complémentaire aux moyens affectés à la flotte.

Les dépenses d'investissement sont principalement ciblées sur :

- les programmes scientifiques (13,901 M€ soit 54,6% des dépenses d'investissement ; -7,480 M€). La baisse résulte à la fois du transfert du financement des dépenses d'investissement à la section de fonctionnement suite à l'application des normes IFRS et du constat d'une évolution par rapport à un niveau exceptionnel des dépenses d'investissement durant l'exercice 2006 ;
- les moyens indirects des laboratoires représentent 21,4% des dépenses totales (5,447 M€) ;
- les moyens consacrés à la flotte (2,594 M€) représentent 10,2% des dépenses. Parmi ces moyens, ceux consacrés à l'entretien et à la jouvence de la flotte sont en diminution (-1,310 M€), l'année 2006 ayant été marquée par les arrêts techniques des navires « Thalassa » et « L'Atalante ». Ils comprennent également de nouvelles études relatives au projet de modernisation à mi-vie de ce dernier (+0,070 M€) et le règlement des dernières échéances liées à la mise en service du « Pourquoi pas ? » (+0,470 M€) ;
- les dépenses de soutien logistique, en diminution (0,557 M€, contre 0,870 M€ en 2006 ; -0,313 M€).

Les dépenses d'investissement se sont exécutées conformément aux prévisions de l'EPRD, avec notamment :

- la réalisation de deux opérations d'infrastructures importantes construction (Pôle Otholites à Boulogne-sur-Mer et lancement des études relatives à la construction du laboratoire national de référence - LNR - à Nantes) ;
- l'acquisition de la première tranche de la machine de calcul « Caparmor » (Calcul parallèle mutualisé pour l'océanographie et la recherche), en remplacement de la machine « Nymphaea ».

## INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Caractérisé par un solide ancrage territorial, ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique, favorisant les transferts vers le monde socio-économique et le développement territorial, le dispositif de recherche de l'INRA relève de 14 Départements scientifiques et de 235 unités (dont 148 unités mixtes de recherche et 60 unités expérimentales) et 21 centres régionaux impliqués dans des projets de recherche sur des enjeux majeurs européens ou internationaux tels que les maladies émergentes dans les pays méditerranéens ou la sécurité alimentaire.

Avec 74% de ses effectifs implantés en province sur plus de 150 sites, l'Institut est présent dans la quasi-totalité des régions françaises, y compris l'outre-mer.

Associé avec 40 universités, 15 écoles supérieures d'enseignement agronomique ou vétérinaire et les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, CIRAD, IRD, Institut Pasteur, AFSSA...), l'INRA est également partenaire plus de 50 Groupements d'intérêt scientifique (GIS) et impliqué dans 30 Instituts fédératifs de recherche (IFR).

Engagé, avec d'autres instituts, dans des actions incitatives conjointes, et afin de mieux les coordonner, l'INRA a mis en place trois grands programmes fédérateurs de recherche : « Agriculture et développement durable », « Alimentation », et « Écologie pour la gestion des écosystèmes et de leurs ressources (ECOSYR) ». Ouverts à toute la communauté scientifique, leurs orientations ont été définies après consultation des pouvoirs publics, des représentants des professionnels et du monde associatif. Les deux premiers programmes sont désormais inscrits dans la programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR), leur animation scientifique et leur gestion étant confiées à l'Institut aux côtés des trois autres programmes mis en œuvre par l'ANR dans les domaines de la génomique végétale, animale et des OGM.

Le contrat d'objectifs 2006-2009 de l'INRA, signé le 3 octobre 2006, définit trois grandes priorités d'action :

- le renforcement des moyens consacrés aux recherches pour améliorer l'alimentation humaine, préserver la santé des consommateurs et comprendre leurs comportements ;

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

OPÉRATEURS

- le développement des utilisations non alimentaires du carbone végétal renouvelable (chimie verte) ;
- la conception de systèmes agricoles innovants avec de nouveaux modes de production et de gestion de l'espace agricole tenant compte des enjeux du développement durable.

Sur le plan national, l'offre de compétences de la recherche agronomique française sera confortée en lien avec le CIRAD et les établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire au sein de pôles régionaux.

En 2007, afin de se donner des perspectives et une visibilité mondiales, le CIRAD et l'INRA ont créé l'Initiative française pour la recherche agronomique internationale (IFRAI). Cette démarche de rapprochement des deux organismes français, soutenue et encouragée par le ministre de la Recherche, vise à promouvoir à l'international une offre française en recherche agronomique.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>74 411</b>	<b>74 411</b>	<b>115 429</b>	<b>115 429</b>	<b>115 429</b>	<b>109 958</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	74 411	74 411	115 429	115 429	115 429	109 958
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>147 091</b>	<b>147 091</b>	<b>158 337</b>	<b>158 337</b>	<b>158 337</b>	<b>150 832</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	147 091	147 091	158 337	158 337	158 337	150 832
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>49 030</b>	<b>49 030</b>	<b>33 239</b>	<b>33 239</b>	<b>33 239</b>	<b>31 663</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	49 030	49 030	33 239	33 239	33 239	31 663
<b>Action n° 04</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	<b>105 560</b>	<b>105 560</b>	<b>58 621</b>	<b>58 621</b>	<b>58 621</b>	<b>55 842</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	105 560	105 560	58 621	58 621	58 621	55 842
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>82 487</b>	<b>82 487</b>	<b>90 046</b>	<b>90 046</b>	<b>90 046</b>	<b>85 778</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	82 487	82 487	90 046	90 046	90 046	85 778
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>15 574</b>	<b>15 574</b>	<b>14 504</b>	<b>14 504</b>	<b>14 504</b>	<b>13 817</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	15 574	15 574	14 504	14 504	14 504	13 817
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>102 676</b>	<b>102 676</b>	<b>134 163</b>	<b>134 163</b>	<b>129 313</b>	<b>124 793</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	102 676	102 676	134 163	134 163	129 313	124 793
<b>Programme 142</b> : Enseignement supérieur et recherche agricoles	<b>2 831</b>	<b>2 831</b>	<b>2 661</b>	<b>2 661</b>	<b>2 643</b>	<b>2 643</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 831	2 831	2 661	2 661	2 643	2 643
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>2 618</b>	<b>2 618</b>	<b>3 159</b>	<b>3 159</b>	<b>3 159</b>	<b>3 159</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 618	2 618	3 159	3 159	3 159	3 159
<b>Totaux</b>	<b>582 278</b>	<b>582 278</b>	<b>610 158</b>	<b>610 158</b>	<b>605 289</b>	<b>578 484</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
607 938	41 397		82 287	<b>731 622</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
605 289	42 671		102 307	<b>750 268</b>

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007** (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activités des unités de recherche	412 380	141 123			<b>553 503</b>
Actions communes	19 861	19 489			<b>39 350</b>
Fonctions support	59 359	48 964		29 435	<b>137 758</b>
Dotations à répartir	1 010				<b>1 010</b>
<b>Totaux</b>	<b>492 610</b>	<b>209 576</b>		<b>29 435</b>	<b>731 622</b>

**Commentaires techniques :****Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activités des unités de recherche	411 153	135 242			<b>546 396</b>
Actions communes	19 879	21 827			<b>41 706</b>
Fonctions support	57 040	46 333		25 324	<b>128 697</b>
Dotations à répartir					
<b>Totaux</b>	<b>488 073</b>	<b>203 402</b>		<b>25 324</b>	<b>716 799</b>

**Ventilation des dépenses par origine de financement** (en milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action n° 1	118 158	111 998
Action n° 2	162 526	154 053
Action n° 3	34 093	32 316
Action n° 4	60 247	57 106
Action n° 5	92 005	87 208
Action n° 6	16 804	14 228
Action n° 7		
Action n° 8	120 505	133 188
<b>Total dépenses sur programme 187</b>	<b>604 338</b>	<b>590 097</b>
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>939</b>	<b>2 208</b>
<b>Total dépenses sur programme 142</b>	<b>2 661</b>	<b>2 643</b>
<b>Total des dépenses sur autres subventions dont financement ANR</b>	<b>32 262</b>	<b>36 087</b>
Dépenses sur recettes externes	91 422	85 764
<b>Total général</b>	<b>731 622</b>	<b>716 799</b>

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>9 623</b>	<b>10 019</b>	<b>9 752</b>
<i>dont titulaires</i>	NC	8 303	8 183
<i>dont contractuels</i>	NC	1 716	1 569
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)		<b>61</b>	<b>55</b>

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### PANORAMA SCIENTIFIQUE

Les actions de l'institut ont été conduites en 2007 en vue de la mise en œuvre du contrat d'objectifs signé le 3 octobre 2006 entre l'Etat et l'établissement et en application de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

#### **Poursuivre les chantiers dans le domaine de la prospective**

L'INRA a poursuivi la réalisation des trois chantiers de prospective ouverts en 2006 :

- « Agriculture 2013 » qui analyse l'impact des hypothèses d'évolution de la politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2013, en fonction de la libéralisation des marchés mondiaux agricoles pouvant intervenir dans le cadre de l'OMC et des attentes et stratégies des acteurs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire au niveau national ;
- « Agrimonde », conduite avec le CIRAD, doit permettre de construire des scénarios d'évolution des systèmes agricoles et agroalimentaires au niveau de la planète et d'en tirer des orientations pour la recherche, la conduite des politiques publiques et les mécanismes de régulation internationale à promouvoir dans une logique de sécurisation alimentaire et de développement durable ;
- « Nouvelles ruralités » pour identifier les futurs possibles du monde rural en France et en Europe à l'horizon de 2030 dans une logique d'élargissement des fonctions économiques et sociales à prendre en charge et de développement des territoires ruraux.

Ces trois prospectives ont vocation à alimenter la co-construction des questions de recherche avec les partenaires et la construction d'une vision stratégique partagée entre l'INRA et le CIRAD.

#### **Mobiliser les compétences de l'INRA autour de ses priorités scientifiques**

La politique scientifique de l'institut se décline autour de ses six axes stratégiques en s'appuyant sur le redéploiement des compétences, la restructuration des unités de recherche et les projets « structurants », qui permettent de renforcer les dispositifs de recherche sur quelques sujets prioritaires, le plus souvent en lien avec des partenaires régionaux dans le cadre des contrats de plan Etat/Régions et l'enseignement supérieur agricole. Quinze des dix-sept projets à réaliser sur la durée du contrat d'objectifs sont lancés.

75 emplois de chercheurs et 249 emplois d'ingénieurs et de techniciens ont été mis au concours externe. Ces nombres tiennent compte des postes ciblés sur deux thématiques à renforcer : les systèmes agricoles innovants et la chimie du végétal pour le développement d'une bio industrie fondée sur le carbone végétal pour lesquelles le recrutement avait été différé en 2006. Une nouvelle réserve de 20 postes de scientifiques a été constituée pour alimenter les thématiques scientifiques prioritaires du contrat d'objectifs en particulier dans les domaines de la chimie verte et du carbone renouvelable.

La dotation budgétaire par scientifique a progressé au même rythme que la subvention d'Etat, (soit 0,7%).

#### **Mettre en œuvre le rapprochement scientifique et institutionnel entre le CIRAD et l'INRA**

Le rapprochement INRA-CIRAD signifie avant tout une mutualisation de fonctions stratégiques comme la prospective et les études, la programmation scientifique ou les relations internationales ; une construction de dispositifs scientifiques communs dans les domaines de la forêt, de l'horticulture ou de la santé animale ; une stratégie de

partenariat scientifique conjointe avec le Brésil, la Chine et l'Inde et une mutualisation des moyens dans certains DOM. La construction du réseau thématique de recherches avancées (RTRA) sur l'agronomie et le développement durable, porté par les deux établissements et l'ENSAM, sur le site de Montpellier, a été opérée. Les statuts de la fondation de coopération scientifique ont été acceptés. Elle permet d'apporter des moyens complémentaires aux meilleures équipes présentes sur les sites de Montpellier et Avignon et de renforcer les capacités d'accueil de doctorants et de scientifiques étrangers. L'apport en capital de l'INRA à la fondation est d'un million d'euros sur 4 ans. Les premières actions d'animation scientifique ont été lancées à la fin de l'année 2007.

Cette stratégie de rapprochement doit déboucher sur des constructions institutionnelles et des structurations scientifiques permettant une définition conjointe des visions, des politiques et une meilleure intégration des moyens dans le respect du statut de chaque établissement.

### ***Renforcer la politique incitative aux niveaux national et européen***

L'INRA a proposé à l'ANR, avec ses principaux partenaires scientifiques, la construction de nouveaux programmes sur les thèmes de « la biologie et la chimie du végétal », de la « gestion intégrée des milieux et des ressources », des « innovations agricoles prenant en compte l'écologie ». L'animation d'un atelier de prospective sur la « chimie verte et la biomasse du futur » a été confiée à l'INRA par l'ANR afin de définir le contenu du futur programme scientifique national sur cette thématique.

En complément des deux expertises collectives conduites à la demande des ministères compétents sur les pesticides et la sécheresse, deux actions incitatives ont été engagées pour développer des recherches sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (avec le CEMAGREF) et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture.

### ***Favoriser l'ouverture et l'attractivité internationale de l'INRA***

Dans le cadre de la construction et de la mise en œuvre d'une politique d'accueil de post doctorants, d'enseignants chercheurs et de chercheurs étrangers définie en fonction des priorités scientifiques et de la politique de partenariat de l'établissement, l'INRA a mis en place en 2007, deux mécanismes d'accueil en utilisant la technique de l'appel d'offres :

- un appel d'offres « blanc » centré sur l'excellence académique et les thématiques prioritaires pour accueillir des chercheurs et des enseignants chercheurs confirmés provenant préférentiellement de pays de l'Union Européenne ;
- un appel d'offres « coopération scientifique » construit avec les principaux partenaires, européens ou des trois grands pays émergents, de manière à favoriser les échanges scientifiques croisés avec des chercheurs de l'INRA.

### ***Rénover l'interface recherche/développement avec les acteurs du transfert et de l'innovation***

En réponse à la demande du ministère chargé de l'agriculture de renouveler les relations entre la recherche et les centres techniques de la profession agricole (ACTA) et alimentaire (ACTIA), 13 unités mixtes technologiques (UMT) et 7 réseaux mixtes (RMT) ont été créés fin 2007 afin de mieux appréhender les questions et contraintes des organisations professionnelles et les capacités d'innovation du terrain.

Un fonds de pré valorisation a été mis en place en 2007 afin de pouvoir apporter « la preuve du concept » sur des innovations ayant fait l'objet d'une protection intellectuelle et d'un partenariat avec une entreprise et ainsi renforcer les capacités de transfert vers le tissu économique.

Les postes d'accueil destinés aux partenaires du développement ont été maintenus au niveau mis en place en 2005. Enfin, les actions de diffusion à l'intention des filières agricoles ont été amplifiées par la création de journées techniques et scientifiques et la publication d'une revue généraliste sur la « production végétale ».

## **COMPTE RENDU DE GESTION 2007**

Le compte financier de l'INRA arrête un montant de recettes nettes de 750,268 M€ et un volume de dépenses de 716,799 M€, soit un solde d'exécution excédentaire (33,469 M€) ramenant le fonds de roulement brut de l'établissement à 98,308 M€ au 31 décembre (64,840 M€ à fin 2006). Rapproché des ultimes prévisions de la troisième décision modificative de l'exercice (790,154 M€ de crédits ouverts), le taux global d'exécution des crédits est de 90,7%.

Les subventions relevant des programmes 142, 172 et 187, globalisées pour 605,289 M€, représentent 80,7% des recettes nettes et couvrent 82,7% des dépenses.

La subvention relevant du programme 172 correspond à 98 contrats post-doctoraux attribués à l'établissement sur le dispositif ministériel global.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits initialement constituée (soit 7,000 M€), la subvention récurrente a subi une annulation de crédits (-4,850 M€).

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP, les contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (contrats de recherche avec tiers publics ou privés, subventions sur projets ou programmes de recherche : 91,415 M€, soit 12,1% des financements), les produits des recherches et les prestations de service (redevances pour brevets et licences, produits des analyses et expertises, ventes de produits, colloques : 37,617 M€, soit 5,0%) et les autres subventions et produits (produits de gestion courante, financiers et exceptionnels, autres subventions : 15,945 M€, soit 2,1%).

L'exécution des contrats et conventions de recherche est marquée par l'apport croissant des ressources publiques françaises (ministères et établissements publics nationaux, collectivités territoriales, Agence nationale de la recherche).

Le volet « dépenses » du budget se répartit :

- par nature de dépenses, entre 488,0 M€ (68,0%) de masse salariale (dont 463,712 M€ sous plafond, pour 9.197 ETPT rémunérés, et 24,362 M€ hors plafond, pour 553 ETPT, 203,402 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (28,3%) et 25,324 M€ pour les opérations d'investissement programmé (3,5%) ;
- par destination de dépenses, entre 546,395 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 76,2%), 41,707 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 ; 5,8%) et 128,697 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 17,9%).

La physionomie des résultats de l'exercice 2007 est assez différente de celle observée l'an dernier, principalement en matière de recettes propres. Des efforts ont été en effet accomplis dans le domaine des recettes contractuelles de façon à ajuster les prévisions à l'exécution escomptée et éviter ainsi la constitution de moins values, le principe étant que la facturation de ces recettes doit s'opérer « à l'avancement ».

Les dépenses de personnel limitatives qui s'établissent à 463,712 M€ sont en légère réduction par rapport à l'estimation initiale. Ceci est dû, s'agissant des personnels titulaires, au surcroît de départs – en particulier de départs à la retraite – au regard des prévisions (une centaine d'emplois). En ce qui concerne les personnels non titulaires, la réduction de la dépense correspondante est due à un recrutement de CDD ministériels, de personnels saisonniers ou occasionnels et de contrats aidés inférieur à la prévision (117 emplois).

Les crédits non consommés au titre de cette nature de dépenses ont fait l'objet d'une opération de fongibilité asymétrique à hauteur de 4,900 M€. Le disponible final s'élève à 1,759 M€.

Le financement des 235 unités de recherche (réparties dans 14 départements scientifiques et grandes thématiques de recherche et 21 centres régionaux) relève des actions 1, 2, 3, 4 et 5 du programme 187, que viennent compléter les contributions aux partenariats, c'est-à-dire l'engagement de l'Institut auprès des organismes de recherche nationaux et internationaux partenaires.

Les moyens attribués par l'INRA pour l'accomplissement de ses missions, telles que définies par son décret d'organisation, relèvent principalement de l'action 6 et 8 du programme 187 : concours à la formation permanente, contribution à l'application et à la valorisation des résultats de recherche, diffusion de l'information scientifique et technique.

L'effort consenti pour les opérations d'investissement programmé a été poursuivi au cours de la gestion 2006 à hauteur de 25,324 M€. Les dépenses sur opérations immobilières sont en hausse sensible grâce à l'avancement de grosses opérations telles celles de Tours (« INPREST » ; installations nationales protégées pour les recherches sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles) et de Montpellier (Halle technologique). L'écart entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées est à la fois justifié par la mise au point des CPER 2007/2013 et à des problèmes d'ordre juridico-administratif.

En ce qui concerne les moyens informatiques communs, le taux de consommation est relativement satisfaisant, il avoisine les 70%. Les dépenses suivent la programmation du développement des outils de gestion « S2I Finances » et « S2I RH » pour des crédits ouverts à hauteur de 4,1 M€ et une consommation de 2,9 M€.

## INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

Les recherches scientifiques de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sont centrées sur les relations entre l'homme et son environnement dans les régions tropicales et méditerranéennes, dans la perspective d'un développement durable de ces régions. Elles s'organisent autour de six thèmes prioritaires, mis en œuvre par 72 unités de recherche et coordonnés par trois Départements scientifiques (« Milieux et environnement », « Ressources vivantes », « Société et santé ») et deux Départements transverses (« Expertise et valorisation », « Soutien et formation »).

L'IRD mène ses recherches en partenariat avec les acteurs scientifiques, sociaux et politiques des pays du Sud, d'où l'importance de son dispositif physique à l'étranger. Implanté en Afrique, en Asie, dans l'Océan indien, en Amérique latine et dans le Pacifique, il dispose de 35 centres et représentations dans le monde dont cinq centres en France métropolitaine (Paris, Bondy, Montpellier, Brest et Orléans), cinq centres dans les DOM-TOM (Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et La Réunion) et 25 représentations dans des pays étrangers. Les chercheurs de l'IRD interviennent ainsi dans une cinquantaine de pays.

L'ensemble de ses activités étant réalisées en partenariat, l'IRD développe un solide réseau de partenaires dans les pays du Sud, en France et l'outre-mer tropical français et en Europe par la mise en place de projets mixtes associant des équipes de chercheurs de l'Institut, des équipes locales, des institutions de recherche internationales, des établissements universitaires et d'enseignement supérieur.

Le contrat d'objectifs signé le 28 juin 2006 entre l'Etat et l'IRD pour la période 2006-2009 dote l'Institut d'un cadre ambitieux propre à stimuler la recherche française pour le développement, notamment par une réorientation d'une partie de son activité vers une mission d'agence d'objectifs, de programmation et de moyens au service du développement par la mobilisation, sur les six thèmes prioritaires rappelés au contrats, l'ensemble des organismes de recherche (en particulier le CNRS et l'INSERM) et les universités ; dans ce cadre, l'IRD deviendra une force de proposition et de conseil sur les grandes questions scientifiques de la recherche pour le développement, en plein accord avec la politique française de coopération en Afrique, en Méditerranée et dans les dynamiques régionales Sud-Sud.

Le Conseil d'administration du 20 décembre 2006 a entériné la relocalisation du siège de l'IRD sur la ville de Marseille, choix guidé par les préconisations du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) de mars 2006 et de la Mission interministérielle de janvier 2007. Le déménagement effectif de l'organisme se fera au cours de l'été 2008.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité</b>	<b>46 696</b>	<b>46 696</b>	<b>49 734</b>	<b>49 734</b>	<b>49 734</b>	<b>49 734</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	46 696	46 696	49 734	49 734	49 734	49 734

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>15 069</b>	<b>15 069</b>	<b>16 049</b>	<b>16 049</b>	<b>16 049</b>	<b>16 049</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	15 069	15 069	16 049	16 049	16 049	16 049
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>14 737</b>	<b>14 737</b>	<b>15 696</b>	<b>15 696</b>	<b>15 696</b>	<b>15 696</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	14 737	14 737	15 696	15 696	15 696	15 696
<b>Action n° 04</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	<b>2 484</b>	<b>2 484</b>	<b>2 645</b>	<b>2 645</b>	<b>2 645</b>	<b>2 645</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 484	2 484	2 645	2 645	2 645	2 645
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>24 507</b>	<b>24 507</b>	<b>26 102</b>	<b>26 102</b>	<b>26 102</b>	<b>26 102</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	24 507	24 507	26 102	26 102	26 102	26 102
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>24 838</b>	<b>24 838</b>	<b>26 454</b>	<b>26 454</b>	<b>26 454</b>	<b>26 454</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	24 838	24 838	26 454	26 454	26 454	26 454
<b>Action n° 07</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>4 219</b>	<b>4 219</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4 219	4 219	3 805	3 805	3 805	3 805
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>37 258</b>	<b>37 258</b>	<b>39 682</b>	<b>39 682</b>	<b>39 482</b>	<b>39 482</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	37 258	37 258	39 682	39 682	39 482	39 482
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>262</b>	<b>262</b>	<b>262</b>	<b>262</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	157	157	262	262	262	262
<b>Totaux</b>	<b>169 966</b>	<b>169 966</b>	<b>180 430</b>	<b>180 430</b>	<b>180 230</b>	<b>180 230</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
180 377	3 200		22 108	<b>205 685</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
180 282	4 842		19 249	<b>204 372</b>

Les subventions de l'Etat, prévues sur une base de 180,377 M€, s'établissent finalement à 180,282 M€. Elles se décomposent comme suit :

- subvention du programme 187 pour 179,967 M€ suite à l'annulation d'une partie des crédits mis en réserve (voir compte rendu de gestion) ;
- subvention du programme 172 pour 0,315 M€ finançant le dispositif post doctoral. Celle-ci inclue le financement des 3 contrats supplémentaires (« vague D ») créés au 1er juillet 2007 en plus des 6 contrats post-doctorants existants pour un montant total de 0,262 M€ ainsi que le solde des contrats post-doctorants 2006 pour 0,053 M€ dont le titre a été émis en 2007.

La prévision 2007 a été affinée afin de mettre en évidence dans la catégorie « Autres subventions et dotations » les subventions sur projet ou programme de recherche du type ANR, label Carnot, FCE, Union Européenne, Euratom, PCRD et dans la catégorie « Ressources propres et autres », le prélèvement sur fonds de roulement de 9,518 M€ correspondant à la dépense prévisionnelle de taxe sur les salaires.

## — DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité des UR	95 140	22 299			117 440
Actions communes	18 118	18 364			36 482
Fonctions support	33 787	16 522		454	50 764
Dotations à répartir	500	500		454	1 000
<b>Totaux</b>	<b>147 545</b>	<b>57 686</b>		<b>454</b>	<b>205 685</b>

### Commentaires techniques :

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 « Activité conduite par les UR »	98 786	21 856			120 642
Agrégat 2 « Actions communes »	17 899	17 789		1 446	37 135
Agrégat 3 « Fonctions support »	33 233	16 615		2 448	52 296
Hors agrégats « Réserve HR& dotation à répartir »					
<b>Totaux</b>	<b>149 918</b>	<b>56 260</b>		<b>3 894</b>	<b>210 073</b>

### Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	BP 2007	Comptes 2007
Action n° 1	47 066	47 139
Action n° 2	16 100	16 197
Action n° 3	14 478	15 129
Action n° 4	3 366	3 325
Action n° 5	27 229	27 280
Action n° 6	26 271	25 306
Action n° 7	3 401	4 378
Action n° 8	42 256	43 883
<b>Total dépenses sur programme 187</b>	<b>180 168</b>	<b>182 638</b>
<b>Total dépenses sur programme 172</b>	<b>209</b>	<b>0</b>
<b>Total des dépenses sur financement ANR</b>	<b>14 700</b>	<b>17 690</b>
Dépenses sur recettes externes	10 608	9 745
<b>Total général</b>	<b>205 685</b>	<b>210 073</b>

## — CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2 111	2 180	2 161
<i>dont titulaires</i>	NC	1 496	1 469
<i>dont contractuels</i>	NC	684	692
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	37	25

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## PANORAMA SCIENTIFIQUE

L'année 2007 est la première année de plein exercice de l'**agence inter-établissements** de recherche pour le développement (AIRD). Cette structure est un outil permettant d'ouvrir au Sud et d'y conforter l'activité des partenaires de l'IRD en matière de recherche pour le développement, dans une logique de prise en compte très en amont de la demande des pays du SUD, de programmation commune et de mobilisation conjointe des moyens.

Les orientations et l'activité de l'agence sont autonomes et pilotées par un conseil d'orientation de l'agence (CORA) qui associe les partenaires scientifiques et universitaires de l'Institut. Au sein de l'AIRD émerge donc une réflexion collective sur les priorités de la recherche pour le développement, une programmation commune dont l'exécution est suivie collégialement.

Quatre appels d'offres, propres ou en co-financement avec d'autres institutions, ont été lancés : le FSP « Ripiecsa », le projet « Influenza aviaire », « Les Suds aujourd'hui », en lien avec l'ANR, « Biodiversité, océan Indien, Madagascar » avec l'Institut français de la Biodiversité et le CNRS.

Le lancement des projets suppose une validation du CORA, un engagement de partenaires de l'agence à y allouer des ressources, une affectation significative des moyens au profit des partenaires du Sud et le respect des règles garantissant la qualité scientifique (appel d'offre et sélection par des comités indépendants). La gestion des moyens peut être partagée ou confiée à l'un des partenaires. Un suivi rigoureux de l'emploi des moyens et de l'activité du projet est mis en place.

Pour amorcer l'activité de l'AIRD et lui offrir une capacité d'action, l'Institut a dégagé par redéploiement interne une allocation de 3M€ qui a permis la mobilisation totale avec les autres partenaires de 18 M€ d'engagements pluriannuels sur des programmes concernant la recherche pour le développement.

L'**évolution structurelle** de l'IRD s'est poursuivie avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de site, fruit d'une réflexion mobilisant l'ensemble de ses responsables scientifiques. Des premiers jalons, en France et à l'étranger, ont permis de structurer des partenariats avec les universités : on peut citer pour exemples les partenariats avec l'université Paris 6 sur le thème du climat et du sol, le partenariat avec l'université d'Orléans, avec l'université de Polynésie française, avec l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

L'IRD est membre fondateur de deux RTRA et d'un CTRS et a été invité à participer, en tant que membre fondateur, à l'élaboration du projet de PRES « Universités Languedoc Roussillon ».

À l'international, les implantations ont fait l'objet d'un découpage en cinq grandes régions et les coordinations régionales ont été installées. En Métropole la gestion des unités a été regroupée autour des centres de Montpellier et de Bondy.

Accompagnant ces évolutions, le dispositif de l'institut s'est encore resserré : il passe, au 1er janvier 2008, de 76 à 72 unités, dont 38 unités mixtes de recherche (UMR). Le nombre d'UMR dans ce dispositif est ainsi passé de 29 à 38 en un an.

En matière d'**activité de recherche**, le nombre de publications des chercheurs de l'institut est de 910 (hors champ des sciences sociales), en progression par rapport à 2007. Il atteint environ 1500 si l'on inclut les articles des UMR auxquelles l'IRD est associé. La co-publication avec d'autres organismes est quasiment toujours vérifiée et les co-signatures avec des chercheurs du Sud représentent environ 43% (390 articles) du total. Les chercheurs de l'IRD encadrent ou co-encadrent 139 thèses (146 en 2006), 86 d'entre elles étant soutenues par des chercheurs du Sud.

Des résultats majeurs ont été obtenus, comme la découverte d'une nouvelle lignée génétique du virus Ebola chez les grands singes, l'identification du réservoir du virus de Marburg ou la découverte d'un mécanisme inédit dans la symbiose plante-bactérie. L'expédition au San Valentin, glacier patagonien du Chili, a permis pour la première fois de

réaliser des carottages dans cette région, destinés à l'étude des paléoclimats. L'unité VIH/Sida et maladies associées a été désignée membre du réseau d'experts HIV Resnet de l'Organisation mondiale de la Santé (l'OMS).

Dans son activité de soutien aux chercheurs du Sud, l'Institut a soutenu 197 projets de chercheurs des pays du Sud sous la forme de bourses de thèse (146), de bourses de formation continue (31) et de bourses d'échanges scientifiques (20). Huit nouvelles Jeunes équipes originaires d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, ont été sélectionnées, rejoignant les 16 déjà existantes.

L'engagement des chercheurs dans l'obtention des contrats de recherche a permis une croissance forte des recettes sur contrat. Elles s'élèvent ainsi à 20,75 M€, et progressent de plus de 60% par rapport à 2006. Cette augmentation de +8 M€ s'explique en partie par le déploiement de l'ANR (l'IRD est gestionnaire de quarante projets), mais aussi par le rôle croissant de l'IRD comme opérateur de recherche au profit des donneurs d'ordre publics français (ministères, établissements publics) et des autres partenaires.

Ainsi, dès les premiers appels à propositions du 7ème programme cadre de recherche et de développement, trois projets coordonnés par l'IRD et impliquant de nombreux partenaires ont été sélectionnés (sur l'ensemble du 6ème PCRD, l'IRD a coordonné 4 projets). L'IRD participe à 37 projets européens, dont 32 inscrits dans le 6ème programme-cadre.

Au titre de la **valorisation** des travaux, deux expertises collégiales ont fait l'objet d'une restitution : « Lutte contre le trachome dans les pays d'Afrique subsaharienne » et « Avenir du fleuve Niger » ; 15 consultances institutionnelles ont été effectuées ; quatre nouvelles demandes de brevets ont été déposées, portant à 63 le nombre de brevets prioritaires détenus par l'institut.

Enfin, un ingénieur de recherche en Nouvelle-Calédonie est le principal lauréat du 9ème concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Les **ressources humaines** de l'IRD comprennent 2235 agents, dont 825 chercheurs, 1026 ingénieurs et techniciens et 384 personnels locaux. Près de la moitié des agents sont affectés hors métropole : 21,3% en Afrique, 9,6% dans les ROM/COM, 6,5% en Amérique latine et 4% en Asie.

L'institut a recruté 43 chercheurs par concours externe (16 DR2, 5 CR1 et 22 CR2), dont 20 femmes. 117 postes d'ingénieurs et techniciens ont été proposés à la mobilité, dont 66 dans la perspective de la nouvelle implantation du siège de l'IRD à Marseille. 17 agents de l'institut ont été promus par concours internes et 34 ingénieurs et techniciens ont bénéficié d'un avancement.

Les **unités** reçoivent directement plus de 57,3 % des moyens financiers de l'Institut (120,6 M€). Elles représentent près de 65,9% des dépenses de personnels et plus de 36,1 % des budgets de fonctionnement et d'investissement. L'importance de l'expatriation des chercheurs se reflète dans les 29,54 M€ qui lui sont consacrés.

Une nouvelle procédure d'allocation des crédits aux unités a permis, d'un côté, de garantir un engagement pluriannuel sur leur dotation de base allégeant ainsi l'instruction budgétaire annuelle, et, de l'autre, de dégager une enveloppe de 1,1 M€ destinés à soutenir les priorités du contrat d'objectif et la mise en œuvre de la politique de site.

Le bail de la nouvelle implantation du siège de l'IRD à Marseille a été signé. La convention cadre signée avec les collectivités locales en juillet a marqué l'accélération de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des personnels, ce qui garanti le déménagement sur Marseille de près de 50% des effectifs futurs du siège.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2007

Le compte financier de l'IRD arrête un montant de recettes nettes de 204,372 M€ et un volume de dépenses mandatées de 210,073 M€, soit un résultat d'exécution budgétaire nettement négatif (-5,677 M€). Le fond de roulement brut de l'établissement est ramené à 18,648 M€ au 31 décembre, contre 24,325 M€ en 2006. Le taux global d'exécution des crédits est de 95,4%.

Les subventions relevant des programmes 187 et 172, globalisées pour 180,282 M€, représentent 88,2 % des recettes nettes et couvrent 85,8% des dépenses.

Au titre de la mise en oeuvre de l'article 51-4 bis de la LOLF, une mise en réserve a été inscrite au niveau du budget propre de l'organisme, dans la limite du financement par la subvention inscrite au programme 187 pour un montant de 2,400 M€ ; elle a été dégelée à hauteur de 2,200 M€ pour faire face à un dépassement non anticipé sur le poste des dépenses d'expatriation, le solde (soit 0,200 M€) ayant fait l'objet d'une annulation de crédits.

Concernant le programme 172 (action 3), 3 nouveaux contrats post-doctoraux viennent s'ajouter aux 6 contrats antérieurement notifiés à l'établissement sur le dispositif ministériel global.

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP :

- les contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (contrats de recherche, subventions sur projet ou programme de recherche, dons et legs affectés) : 20,747 M€, soit 10,1% des financements
- les produits des recherches et les prestations de service (redevances pour brevets et licences, prestations de services et ventes de produits) : 0,398 M€, soit 0,2% ;
- les autres subventions et produits (ressources fiscales, autres subventions d'exploitation, autres produits de gestion courante, produits financiers et exceptionnels) : 2,945 M€, soit 1,4%.

Les financements de l'organisme proviennent majoritairement de sources publiques françaises, ministères et collectivités territoriales, établissements publics et ANR.

Le volet « dépenses » du budget se répartit :

- par nature de dépenses, entre 149,919 M€ (71,3%) de masse salariale (dont 146,506 M€ pour la « colonne 1 » du budget, pour 2104,3 ETPT rémunérés sous plafond limitatif et 3,413 M€ hors plafond, pour 56,5 ETPT réalisés), 56,260 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement non programmé (26,8%) et 3,894 M€ pour les opérations d'investissement programmé (1,9 %) ;
- par destination de dépenses, entre 120,642 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 57,4%), 37,135 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 ; 17,7%) et 52,296 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 24,9%)

L'année 2007 a été notamment marquée par le financement de la taxe sur les salaires. Seul EPST à avoir respecté l'échéance initiale pour la mise en place du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC), la mise en conformité de l'IRD au regard de la réglementation applicable en matière de TVA a été reportée d'un an par rapport aux autres EPST, pour s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'assujettissement à la taxe sur les salaires, corollaire de la régularisation du régime d'assujettissement à la TVA, prend effet sur l'exercice suivant, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, sans que la compensation de cette charge fiscale nouvelle n'ait été prise en compte pour la détermination de la SCSP (la mesure de périmètre a en revanche été prise pour 2008). Un prélèvement sur le fonds de roulement, à hauteur de 9,518 M€, a permis de sécuriser cette dépense obligatoire ; la compensation effective de cette charge fiscale sera traitée en gestion 2008, et permettra la reconstitution du fonds de roulement à son niveau antérieur.

S'inscrivant dans la mise en place de la fonction d'agence via un mode incitatif fort au niveau des unités et structures concernées (axe essentiel des nouvelles missions confiées à l'IRD par ses autorités de tutelle), la création de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD) doit préciser le champ et les priorités françaises de la recherche au service du développement, de définir les rôles et les modalités d'intervention des différents acteurs de la recherche française afin de promouvoir une politique d'internationalisation du dispositif français.

Les modalités de financement des indemnités de relocalisation pour le personnel ayant opté pour la mobilité géographique vers Marseille ont été précisées en ce qui concerne l'indemnité spéciale de décentralisation (décret n° 78-409 du 23 mars 1978), l'allocation à la mobilité des conjoints (décret n° 80-366 du 21 mai 1980, modifié par le décret n°93-1438 du 31 décembre 1993) et le complément exceptionnel de localisation (décret n° 92-502 du 11 juin 1992, modifié par le décret n° 93-1439 du 31 décembre 1993).

De façon plus générale, l'organisme poursuit son engagement institutionnel auprès des autres organismes de recherche, français ou internationaux. Les coûts d'expatriation (indemnités de résidence versées aux expatriés) et d'éloignement (DOM-TOM) sont des éléments importants d'orientation sur les priorités géographiques du contrat d'objectifs.

En terme d'investissement programmé, les projets les plus significatifs menés en 2007 sont : l'appareillage IP-MS haute résolution, le montage d'un laboratoire de mesure des isotopes stables (spectromètre et accessoires), la participation au financement d'un accélérateur de particules et le cofinancement d'un microscope confocal ZEISS.

Comme pour l'ensemble des EPST, le paiement de l'indemnité prévue par le décret 2007-1597 du 12 novembre 2007 compensant 4 jours de repos travaillés a été mis en œuvre, pour un coût total de 0,173 M€.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

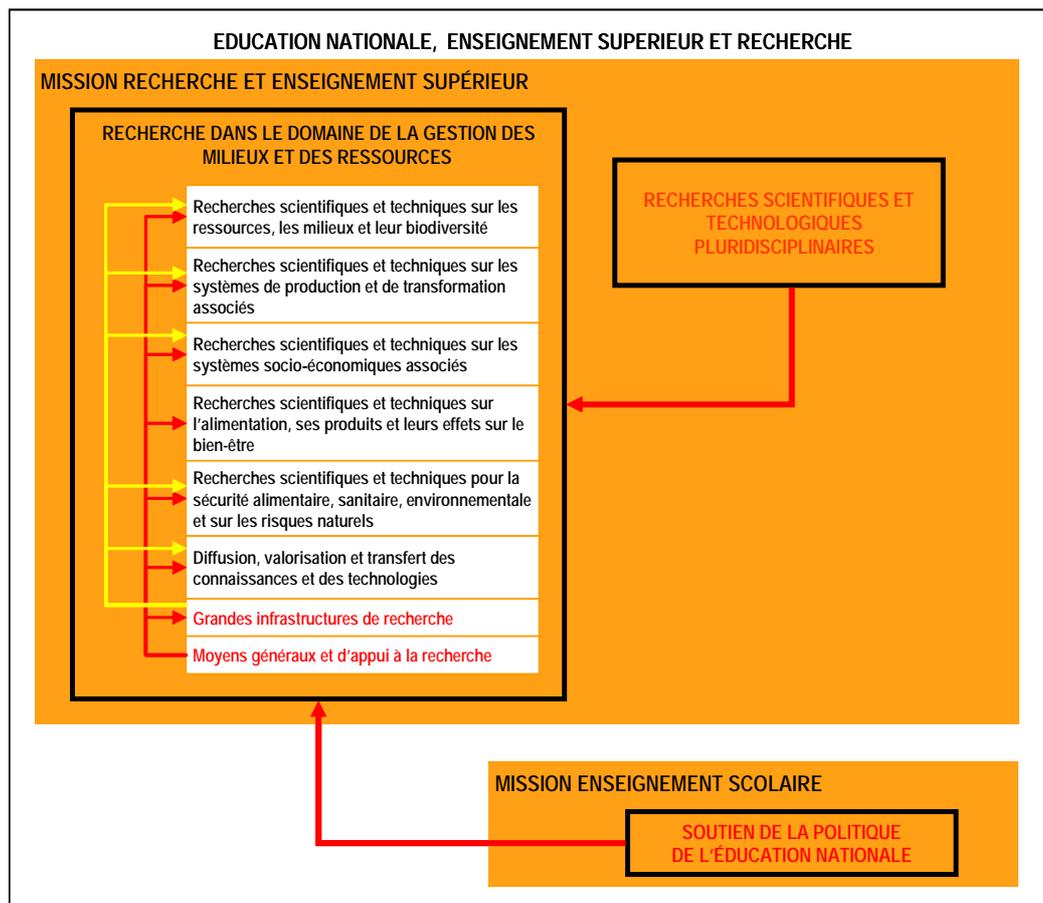
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	354 680 409	357 865 122
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	313 532 650	317 107 926
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	112 798 970	114 263 975
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	87 691 372	89 433 246
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	196 522 396	198 611 799
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	97 891 128	98 880 704
Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	246 127 408	0	0
<b>Total</b>	<b>1 163 116 925</b>	<b>1 163 116 925</b>	<b>1 176 162 772</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

### Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	243 605 816	+100 709 377	344 315 193	-10 365 216	+58 384 548
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	234 955 809	+67 008 295	301 964 104	-11 568 546	+12 350 247
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	80 428 480	+29 244 391	109 672 871	-3 126 099	-19 965 318
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	66 699 467	+17 253 804	83 953 271	-3 738 101	-55 173 956
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	149 216 141	+40 453 888	189 670 029	-6 852 367	+14 597 135
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 202 916	+31 688 461	95 891 377	-1 999 751	+3 016 107
Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	-53 198 698	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	233 159 518	-233 159 518	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 125 466 845</b>	<b>0</b>	<b>1 125 466 845</b>	<b>-37 650 080</b>	<b>+13 208 763</b>

La ventilation interne du programme s'applique, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche », qui regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (IRD, IFREMER, BRGM) aux grands instruments, équipements communs de recherche dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs ainsi qu'aux banques de données et collections qu'ils mettent à la disposition de la communauté scientifique et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », qui est dédiée aux moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique.

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions restantes du programme. Pour cet exercice, on a reconduit sans changement les clés de ventilation, résultant des données fournies par les opérateurs, utilisées dans le cadre de l'analyse des coûts du projet de loi de finances pour 2007.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La loi de finances a été exécutée de façon proche des prévisions, avec un écart limité à 3% de la totalité du programme ; cet écart correspond :

- à l'annulation d'une partie des crédits mis en réserve de précaution ;
- au report en 2008 du versement d'une fraction de la subvention pour charges de service public due à trois des opérateurs du programme au titre de 2007.

Les écarts à la prévision 2007 de l'exécution 2007 après ventilation reflètent strictement ces événements intervenus en gestion.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	344 315 193	+3 169 945	347 485 138	-10 379 984	+57 943 330
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	301 964 104	+3 533 878	305 497 982	-11 609 944	+11 121 430
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	109 672 871	+1 446 188	111 119 059	-3 144 916	-19 854 318
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	83 953 271	+1 715 126	85 668 397	-3 764 849	-55 319 622
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	189 670 029	+2 062 561	191 732 590	-6 879 209	+14 630 531
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	95 891 377	+1 158 029	97 049 406	-1 831 298	-2 035 782
Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	0		0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	0		0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 125 466 845</b>	<b>+13 085 727</b>	<b>1 138 552 572</b>	<b>-37 610 200</b>	<b>+6 485 569</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-13 085 727</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-7 750 361
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-5 335 366

Le programme reçoit, par déversement externe, sans modification de clés par rapport à l'analyse des coûts de la loi de finances, les dépenses correspondant aux actions de pilotage et d'animation du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (mission « Recherche et enseignement supérieur ») ainsi que les dépenses de personnel et de fonctionnement du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») correspondant aux activités des services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui bénéficient aux actions de recherche.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme bénéficie du soutien externe des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour un montant, conforme à la prévision, de 13,1 M€ qui représente à peine plus de 1% de ses dépenses directes, soit un niveau de soutien très modeste.

L'exécution 2007 après ventilation externe ne modifie pas substantiellement, en poids relatif des écarts à la prévision, le tableau issu de la ventilation interne.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	+101 906 217	+3 020 143	354 976 732	+61 988 187
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	+68 077 333	+3 392 537	314 492 221	+16 549 016
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	+29 622 587	+1 386 218	113 324 471	-19 179 727
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	+17 546 744	+1 650 850	88 675 538	-53 800 862
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	+41 096 467	+1 976 891	197 036 878	+17 966 617
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	+32 067 508	+1 121 470	98 149 944	-1 608 424
Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	-53 198 698		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	237 118 158	-237 118 158		0	0
<b>Totaux</b>	<b>1 154 107 675</b>	<b>0</b>	<b>+12 548 109</b>	<b>1 166 655 784</b>	<b>+21 914 807</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-12 548 109</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-7 212 743
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-5 335 366

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme comprend, au titre des charges non décaissées recensées en fin d'exercice :

- le report en 2008 du versement d'une partie des subventions pour charges de service public dues à l'INRA et au CEMAGREF au titre de 2007, compte tenu du niveau prévisionnel de leur trésorerie ; cette opération, d'un montant total de 29,5 M€, n'a pas eu d'impact budgétaire pour les deux établissements ;

- la reprise, à hauteur de 0,86 M€, d'une provision pour litiges du même montant inscrite en 2006 à l'action « moyens généraux et d'appui à la recherche » consécutivement à un contentieux finalement tranché en faveur du ministère par une juridiction administrative.

Le coût complet des actions du programme prend par ailleurs en compte les postes de charges (décaissées et non décaissées) par déversement externe des coûts de pilotage et de soutien en provenance des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

L'analyse des écarts entre les coûts complets 2007 et les dépenses 2007 après ventilation externe ne révèle pas de différences significatives pour l'ensemble des actions du programme.

## PROGRAMME 193

---

## PROGRAMME 193

**RECHERCHE SPATIALE**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	356
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	358
Rappel de la présentation du programme	365
Objectifs et indicateurs de performance	367
Justification au premier euro	371
Opérateurs	379
Analyse des coûts du programme et des actions	386

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

L'année 2007 a été une année décisive pour l'implication de l'Union européenne (UE) dans le domaine spatial avec trois éléments déterminants :

- en mai 2007, l'adoption par les ministres européens chargés de l'espace, réunis au sein du Conseil espace, d'une Politique spatiale européenne (PSE) ;
- au second semestre, la décision de l'UE de financer entièrement la phase de déploiement du système Galileo de navigation par satellites, ce qui représente un budget de 3,4 milliards d'euros ;
- en décembre, la signature du traité de Lisbonne qui institue la compétence partagée dans le domaine spatial.

Par ailleurs, la négociation de l'accord entre l'UE et l'Agence spatiale européenne (ASE) sur le programme GMES d'observation de la Terre devrait prochainement aboutir.

En ce qui concerne les missions spatiales publiques, l'année 2007 a été une année charnière avec, d'un côté, la qualification par les utilisateurs et les premiers résultats des satellites lancés en 2006 (Calipso, sur la caractérisation des aérosols et des nuages pour l'évolution climatique ; IASI sur METOP A, qui permet d'ores et déjà de faire des prévisions météorologiques à 6 jours avec la même précision qu'à 5 jours auparavant ainsi qu'une alerte à la pollution atmosphérique 1 ou 2 jours à l'avance ; COROT qui a permis de détecter des planètes telluriques en dehors du système solaire), et, de l'autre, la finalisation des travaux devant permettre le lancement en 2008 de missions d'envergure (arrimage du laboratoire européen Columbus à la station spatiale internationale en février 2008 ; lancement du premier module du cargo ATV de ravitaillement de l'ISS en mars 2008 ; lancements du satellite d'océanographie Jason 2, du satellite d'observation de l'humidité des sols SMOS et des missions d'astrophysique Herschel et Planck mi-2008).

La situation de notre industrie sur le marché commercial mondial est excellente, malgré un taux de change euro/dollar particulièrement défavorable. Ainsi, Arianespace a obtenu environ la moitié des contrats commerciaux de lancement tout en augmentant significativement ses prix en dollars (suffisamment pour contrebalancer l'effet de l'évolution du taux de change) : ceci devrait lui permettre d'augmenter sa cadence annuelle de lancement en passant de 6 tirs en 2007 à 7 en 2008 puis 8 éventuellement plus tard. La fiabilité générale de la filière, qui a permis des tirs réussis et à l'heure, constitue un avantage compétitif considérable pour Arianespace : le programme 193 y contribue grandement en stabilisant la configuration du lanceur Ariane 5, en assurant les activités permettant de garantir la qualité de production des lanceurs et en gérant le Centre spatial guyanais, base spatiale unique au monde de par ses caractéristiques géographiques et techniques.

De leur côté, EADS Astrium et Thales Alenia Space ont remporté, à eux deux, près de la moitié des contrats commerciaux de satellites de télécommunications. Là encore, le programme 193 contribue grandement à ce succès en permettant les développements technologiques adéquats. Ainsi, Eutelsat a commandé le satellite dédié KaSat d'Internet haut débit, dont la charge-utile est directement issue d'activités technologiques financées par le CNES. Un autre exemple est constitué par la commande par Eutelsat et SES d'un nouveau satellite à charge-utile innovante de télévision sur mobiles issue des développements du CNES. Enfin, la grande plate-forme Alphabus de télécommunications spatiales développée par le CNES et l'ASE a débouché sur le projet de satellite Alphasat, qui sera opéré dans le cadre d'un partenariat entre l'ASE et Inmarsat. Et ces trois succès constituent bien des têtes de filières augurant de succès futurs.

Par ailleurs, 2007 a vu le trentième anniversaire de la filière Météosat et le vingtième du système Cospas-SARSAT, qui a, à ce jour, permis de sauver 22 000 vies humaines. : ils illustrent la maturité de l'utilisation opérationnelle des outils spatiaux.

Enfin, 2007 a vu le dépôt en avril du projet de loi sur les opérations spatiales qui a été adopté en première lecture au Sénat le 16 janvier 2008.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises**
  - INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique.
  - INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique.
  - INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.
- **OBJECTIF 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable**
  - INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.
  - INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5
- **OBJECTIF 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial**
  - INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.
  - INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES.
- **OBJECTIF 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**
  - INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).
  - INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.
- **OBJECTIF 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**
  - INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007 Consommation 2007</i>					
01	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	62 469 962 62 476 962	65 082 000 65 075 000	<b>127 551 962</b> <b>127 551 962</b>	127 551 962
02	<b>Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	95 606 202 95 606 202	112 340 000 112 340 000	<b>207 946 202</b> <b>207 946 202</b>	207 946 202
03	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	22 815 116 22 815 116	116 450 000 116 450 000	<b>139 265 116</b> <b>139 265 116</b>	139 265 116
04	<b>Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	133 631 396 120 081 396	295 235 000 295 235 000	<b>428 866 396</b> <b>415 316 396</b>	428 866 396
05	<b>Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	127 656 009 136 540 009	89 735 000 89 735 000	<b>217 391 009</b> <b>226 275 009</b>	217 391 009
06	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	101 038 373 101 038 373	6 165 000 6 165 000	<b>107 203 373</b> <b>107 203 373</b>	107 203 373
07	<b>Développement des satellites de météorologie</b>		32 830 000 23 923 427	<b>32 830 000</b> <b>23 923 427</b>	32 830 000
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>543 217 058</b>	<b>717 837 000</b>	<b>1 261 054 058</b>	1 261 054 058
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-22 573		<b>-22 573</b>	
Totaux des AE ouvertes		<b>1 261 031 485</b>		<b>1 261 031 485</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>538 558 058</b>	<b>708 923 427</b>	<b>1 247 481 485</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007 Consommation 2007</i>					
01	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	62 469 962 62 476 962	65 082 000 65 075 000	<b>127 551 962</b> <b>127 551 962</b>	127 551 962
02	<b>Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	95 606 202 95 606 202	112 340 000 112 340 000	<b>207 946 202</b> <b>207 946 202</b>	207 946 202
03	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	22 815 116 22 815 116	116 450 000 116 450 000	<b>139 265 116</b> <b>139 265 116</b>	139 265 116
04	<b>Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	133 631 396 120 081 396	295 235 000 295 235 000	<b>428 866 396</b> <b>415 316 396</b>	428 866 396
05	<b>Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	127 656 009 136 540 009	89 735 000 89 735 000	<b>217 391 009</b> <b>226 275 009</b>	217 391 009
06	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	101 038 373 101 038 373	6 165 000 6 165 000	<b>107 203 373</b> <b>107 203 373</b>	107 203 373
07	<b>Développement des satellites de météorologie</b>		32 830 000 23 923 427	<b>32 830 000</b> <b>23 923 427</b>	32 830 000
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>543 217 058</b>	<b>717 837 000</b>	<b>1 261 054 058</b>	1 261 054 058
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-22 573		<b>-22 573</b>	
Totaux des CP ouverts		<b>1 261 031 485</b>		<b>1 261 031 485</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>538 558 058</b>	<b>708 923 427</b>	<b>1 247 481 485</b>	

## Recherche spatiale

Programme n° 193 CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68 900 000 68 900 000	88 910 000 88 910 000	<b>157 810 000</b>	<b>157 810 000</b> <b>157 810 000</b>
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8 199 500 8 199 500	94 610 000 94 610 000	<b>102 809 500</b>	<b>102 809 500</b> <b>102 809 500</b>
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25 772 500 25 772 500	68 498 000 68 498 000	<b>94 270 500</b>	<b>94 270 500</b> <b>94 270 500</b>
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	119 302 149 124 302 149	305 122 000 305 122 000	<b>424 424 149</b>	<b>424 424 149</b> <b>429 424 149</b>
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178 800 000 178 800 000	121 960 000 121 960 000	<b>300 760 000</b>	<b>300 760 000</b> <b>300 760 000</b>
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	120 625 851 116 741 851	5 900 000 5 900 000	<b>126 525 851</b>	<b>126 525 851</b> <b>122 641 851</b>
07 Développement des satellites de météorologie		36 588 000 31 588 000	<b>36 588 000</b>	<b>36 588 000</b> <b>31 588 000</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>	<b>521 600 000</b>	<b>721 588 000</b>	<b>1 243 188 000</b>	<b>1 243 188 000</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>	<b>522 716 000</b>	<b>716 588 000</b>		<b>1 239 304 000</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>					
<i>Consommation 2006</i>					
01	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	68 900 000 68 900 000	88 910 000 88 910 000	<b>157 810 000</b>	<b>157 810 000</b>
02	<b>Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	8 199 500 8 199 500	94 610 000 94 610 000	<b>102 809 500</b>	<b>102 809 500</b>
03	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	25 772 500 25 772 500	68 498 000 68 498 000	<b>94 270 500</b>	<b>94 270 500</b>
04	<b>Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	119 302 149 124 302 149	305 122 000 305 122 000	<b>424 424 149</b>	<b>424 424 149</b> <b>429 424 149</b>
05	<b>Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	178 800 000 178 800 000	121 960 000 121 960 000	<b>300 760 000</b>	<b>300 760 000</b> <b>300 760 000</b>
06	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	120 625 851 116 741 851	5 900 000 5 900 000	<b>126 525 851</b>	<b>126 525 851</b> <b>122 641 851</b>
07	<b>Développement des satellites de météorologie</b>		36 588 000 31 588 000	<b>36 588 000</b>	<b>36 588 000</b> <b>31 588 000</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>521 600 000</b>	<b>721 588 000</b>	<b>1 243 188 000</b>	<b>1 243 188 000</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>522 716 000</b>	<b>716 588 000</b>		<b>1 239 304 000</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 551 962
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	415 316 396
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 275 009
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373
07	Développement des satellites de météorologie	23 923 427
<b>Total</b>		<b>1 247 481 485</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	522 716 000	543 217 058	538 558 058	522 716 000	543 217 058	538 558 058
Subventions pour charges de service public	522 716 000	543 217 058	538 558 058	522 716 000	543 217 058	538 558 058
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	716 588 000	717 837 000	708 923 427	716 588 000	717 837 000	708 923 427
Transferts aux autres collectivités	716 588 000	717 837 000	708 923 427	716 588 000	717 837 000	708 923 427
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>1 261 054 058</b>			<b>1 261 054 058</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-22 573			-22 573	
<b>Totaux (*)</b>	<b>1 239 304 000</b>	<b>1 261 031 485</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>1 239 304 000</b>	<b>1 261 031 485</b>	<b>1 247 481 485</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						22 573		22 573

### ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

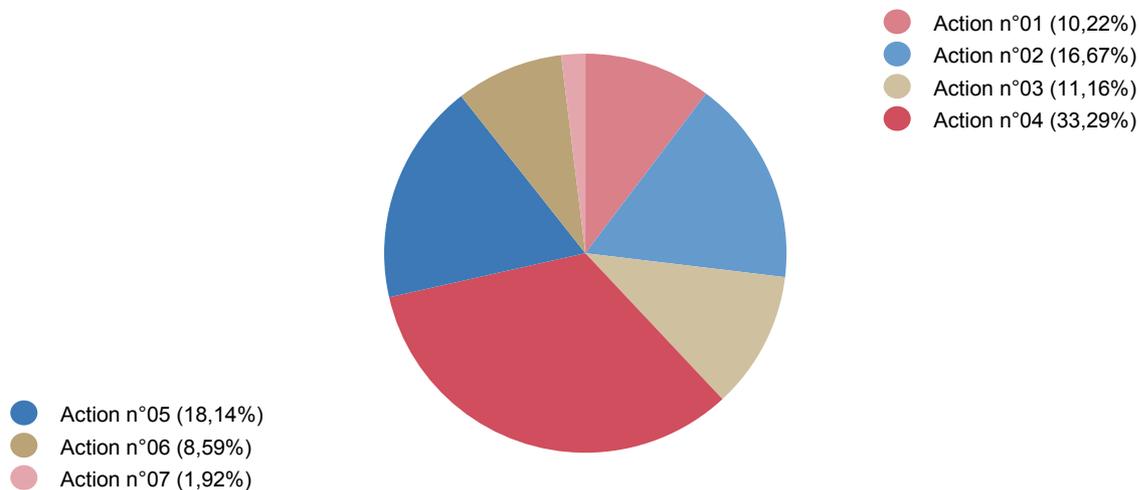
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>						<b>22 573</b>		<b>22 573</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement Dépenses directes	Dépenses complètes	Coûts directs	Coûts complets
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 551 962	127 551 962	140 459 749	127 551 962	140 374 032
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	207 946 202	236 647 861	207 946 202	236 583 617
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	139 265 116	150 728 308	139 265 116	150 676 880
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	415 316 396	415 316 396	464 358 741	415 316 396	464 127 313
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 275 009	226 275 009	236 085 388	226 275 009	235 935 318
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	107 203 373	0	107 203 373	0
07	Développement des satellites de météorologie	23 923 427	23 923 427	23 998 536	23 923 427	23 981 478
<b>Totaux</b>		<b>1 247 481 485</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>1 252 278 583</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>1 251 678 638</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



**PRÉSENTATION DU PROGRAMME****RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science
- ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre
- ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication
- ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace
- ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique
- ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche
- ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

#### INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 25)	%	18,2	17,1	20	20	ND	25
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%	6	5,6	4,8	4,8	ND	5

**Commentaires techniques** : le corpus considéré contient entre 5000 et 6000 publications par an entre 2003 et 2006. Le résultat atteint place la France sensiblement au même plan que le Royaume-Uni (6,1 % des publications mondiales) et l'Allemagne (5,5 %).

Les valeurs 2007 ne peuvent être renseignées à la date d'édition du présent rapport. En effet, les données brutes provisoires relatives aux publications sont disponibles trop tardivement pour permettre les retraitements et extractions assez lourds nécessaires à la documentation de l'indicateur sur le périmètre du programme, celui-ci ne correspondant pas à une discipline académique.

#### INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale		1,08	ND			ND	

**Commentaires techniques :**

La valeur 2006 ne peut être renseignée à la date d'édition du présent rapport. En effet, les données brutes provisoires relatives aux citations sont disponibles trop tardivement pour permettre les retraitements et extractions assez lourds nécessaires à la documentation de l'indicateur sur le périmètre du programme, celui-ci ne correspondant pas à une discipline académique. La valeur 2007 n'est pas disponible par construction.

#### INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.	%	74	84	95	95	97	100

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le premier indicateur retrouve, en 2006, son niveau de 2004, qui était lui-même supérieur à celui de 2003 : le fléchissement apparent en 2006 par rapport à 2005 ne saurait donc être interprété, à ce stade, comme reflétant une baisse durable.

La réalisation 2007 du troisième indicateur (chiffre à l'export) est proche de la cible fixée pour 2008 : elle reflète, d'une part, la poursuite de la remontée du marché après la crise du début des années 2000 et, d'autre part, le bon positionnement de l'industrie française dans ce secteur. Les prises de commandes constatées en 2007 confirment cette tendance, les groupes industriels franco-européens Arianespace pour les services de lancement, EADS Astrium et Thales Alenia Space pour les satellites, obtenant la moitié des contrats commerciaux mondiaux. La contribution du CNES à ce résultat est développée dans le bilan stratégique du programme.

**OBJECTIF n° 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable****INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.	%	35	43	*		44,8	50

**INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2011 Cible PAP 2007
Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5	€/kg	33940	22400	*		20700	15 500

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les deux indicateurs sont en progression, le retour en cadence opérationnel du lanceur Ariane 5 (six lancements en 2007) lui ayant permis, d'une part, de retrouver pleinement la confiance de ses clients et, d'autre part, de diluer ses coûts fixes.

**OBJECTIF n° 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial****INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Satellites géostationnaires	%		81	85	85	80,4	90
Autres satellites	%		94	94	94	94,1	95

**INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES.**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Coûts	%	4,8	3,6	4	4		3
Délais	mois	5,5	9,5	5	12		4
Performances	%	97	98,7	97	98		98

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La baisse constatée dans le premier sous-indicateur du premier indicateur s'explique par le dysfonctionnement du satellite RASCOM lancé le 21 décembre 2007 : un problème rencontré sur le sous-système d'hélium pressurisé a réduit considérablement la durée de vie estimée de ce satellite (de 15 ans à 2 ans).

En guise de comparaison, les taux de bon fonctionnement des satellites américains sont estimés à 73,6 % pour les satellites géostationnaires et à 81,8 % pour les autres.

**OBJECTIF n° 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société****INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).	%	40	50	41			42

**INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.	Nombre	166	172	163		182	160

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La progression du second indicateur traduit, en particulier, la reprise du marché des télécommunications par satellites, qui devrait s'accroître avec le développement de nouvelles applications comme les communications et la diffusion sur mobiles ou l'Internet par satellite. Par ailleurs, les variations apparemment importantes d'une année sur l'autre du premier indicateur s'expliquent par le nombre absolu relativement faible de brevets dans le domaine spatial : cependant, les niveaux atteints sont, en moyenne, supérieurs à la part de l'industrie spatiale française dans le chiffre d'affaires européen consolidé, ce qui tend à illustrer son excellence technologique.

## Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

## INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES	%	59	58	59	57	60	62

## Précisions méthodologiques :

## • Sources des données : CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne,...) ou des Etats européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède...).

## • Mode de calcul : cet indicateur calcule la proportion des budgets alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne dans le budget complet des programmes du CNES.

On applique une pondération à ces projets pour tenir compte du niveau de la contribution des partenaires européens en multipliant le financement CNES correspondant par le facteur  $[(\text{financements européens hors France du projet}) / (\text{financements européens du projet})] \times [(\text{budget spatial civil européen}) / (\text{budget spatial civil européen hors France})]$ .

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Plus l'indicateur se rapproche de 100, plus la recherche spatiale civile est intégrée au plan européen.

L'indicateur progresse à un rythme conforme à la cible affichée. Ceci traduit l'eupéanisation continûment croissante des programmes du CNES.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science		127 551 962 127 551 962	127 551 962 127 551 962		127 551 962 127 551 962	127 551 962 127 551 962
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		207 946 202 207 946 202	207 946 202 207 946 202		207 946 202 207 946 202	207 946 202 207 946 202
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		139 265 116 139 265 116	139 265 116 139 265 116		139 265 116 139 265 116	139 265 116 139 265 116
04	Maîtrise de l'accès à l'espace		428 866 396 415 316 396	428 866 396 415 316 396		428 866 396 415 316 396	428 866 396 415 316 396
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		217 391 009 226 275 009	217 391 009 226 275 009		217 391 009 226 275 009	217 391 009 226 275 009
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche		107 203 373 107 203 373	107 203 373 107 203 373		107 203 373 107 203 373	107 203 373 107 203 373
07	Développement des satellites de météorologie		32 830 000 23 923 427	32 830 000 23 923 427		32 830 000 23 923 427	32 830 000 23 923 427
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>			<b>1 261 054 058</b>	<b>1 261 054 058</b>		<b>1 261 054 058</b>	<b>1 261 054 058</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP			-22 573	-22 573		-22 573	-22 573
Totaux des crédits ouverts			<b>1 261 031 485</b>	<b>1 261 031 485</b>		<b>1 261 031 485</b>	<b>1 261 031 485</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>1 247 481 485</b>	<b>1 247 481 485</b>		<b>1 247 481 485</b>	<b>1 247 481 485</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			-13 550 000	-13 550 000		-13 550 000	-13 550 000

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

Le projet de loi de finances (PLF) prévoyait des crédits à hauteur de 1 261, 947 M€ en AE et CP. La loi de finances initiale (LFI) pour 2007 a ouvert 1 261, 054 M€ en AE et CP.

L'écart entre le PLF et la LFI 2007 s'explique par les amendements qui ont minoré les crédits hors titre 2 à hauteur de 0,893 M€ (soit : - 0,900 M€ en AE = CP au titre de l'amendement II-16 « indigènes » et +0,007 M€ en AE = CP au titre de la réserve parlementaire). Ces amendements ont été imputés sur les actions 1 et 7 du programme.

Par ailleurs, la mise en réserve au titre de l'article 51 de la LOLF a représenté 16,091 M€ en AE et CP, soit 1,29% des AE et des CP ouverts en LFI. Ce taux résulte d'une mise en œuvre pondérée de la réserve, compte tenu notamment du fait que la subvention pour charge de service public destinée au CNES finance une part importante de la masse salariale de l'établissement.

Les crédits consommés s'élèvent à 1 247, 481 M€ en AE et en CP.

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

A l'issue de la gestion 2007, l'écart constaté entre les crédits ouverts en LFI et les crédits disponibles s'explique par l'annulation d'un crédit de 0,023 M€ en AE et en CP au titre du décret d'avance du 6 avril 2007.

Le solde entre les crédits disponibles et les crédits consommés en fin de gestion 2007 s'élève à 13,550 M€ en AE et en CP.

Ces crédits non utilisés, dont le report n'est pas demandé, ont vocation à être annulés en loi de règlement.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)
1 261 031 485

AE non affectées au 31/12/2007
13 550 000

AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)

CP ouverts en 2007 (**)
1 261 031 485

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	Total des engagements réalisés au 31/12/2007	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	Total des CP consommés en 2007	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	1 247 481 485	<b>1 247 481 485</b>	0	1 247 481 485	<b>1 247 481 485</b>	<b>0</b>

AE reportées sur 2008

CP reportés sur 2008

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		127 551 962	<b>127 551 962</b>		127 551 962	<b>127 551 962</b>
Crédits de paiement		127 551 962	<b>127 551 962</b>		127 551 962	<b>127 551 962</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	62 469 962	62 476 962	62 469 962	62 476 962

Le montant des crédits votés en LFI était de 62,4 M€ sur l'action 1, à destination exclusive du CNES. Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 62,4 M€.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	65 082 000	65 075 000	65 082 000	65 075 000

Le montant des crédits votés en LFI était de 65,0 M€ sur l'action 1, à destination exclusive de l'ESA. Le montant des crédits effectivement versés à l'ESA s'est élevé à 65,0 M€.

**ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		207 946 202	<b>207 946 202</b>		207 946 202	<b>207 946 202</b>
Crédits de paiement		207 946 202	<b>207 946 202</b>		207 946 202	<b>207 946 202</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	95 606 202	95 606 202	95 606 202	95 606 202

Le montant des crédits votés en LFI était de 95,6 M€ sur l'action 2, à destination exclusive du CNES. Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 95,6 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	112 340 000	112 340 000	112 340 000	112 340 000

Le montant des crédits votés en LFI était de 112,3 M€ sur l'action 2, à destination exclusive de l'ESA. Le montant des crédits effectivement versés à l'ESA s'est élevé à 112,3 M€.

## ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		139 265 116	<b>139 265 116</b>		139 265 116	<b>139 265 116</b>
Crédits de paiement		139 265 116	<b>139 265 116</b>		139 265 116	<b>139 265 116</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	22 815 116	22 815 116	22 815 116	22 815 116

Le montant des crédits votés en LFI était de 22,8 M€ sur l'action 3, à destination exclusive du CNES. Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 22,8 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	116 450 000	116 450 000	116 450 000	116 450 000

Le montant des crédits votés en LFI sur l'action 3 était de 116,5 M€, à destination exclusive de l'ESA. Le montant des crédits effectivement versés à l'ESA s'est élevé à 116,5 M€.

## Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		428 866 396	<b>428 866 396</b>		415 316 396	<b>415 316 396</b>
Crédits de paiement		428 866 396	<b>428 866 396</b>		415 316 396	<b>415 316 396</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	133 631 396	120 081 396	133 631 396	120 081 396

Le montant des crédits votés en LFI était de 133,6 M€ sur l'action 4, à destination exclusive du CNES. Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 120,1 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	295 235 000	295 235 000	295 235 000	295 235 000

Le montant des crédits votés en LFI était de 295,2 M€ sur l'action 4, à destination exclusive de l'ESA. Le montant des crédits effectivement versés à l'ESA s'est élevé à 295,2 M€.

## ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		217 391 009	<b>217 391 009</b>		226 275 009	<b>226 275 009</b>
Crédits de paiement		217 391 009	<b>217 391 009</b>		226 275 009	<b>226 275 009</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	127 656 009	136 540 009	127 656 009	136 540 009

Le montant des crédits votés en LFI était de 127,7 M€ sur l'action 5, à destination exclusive du CNES. Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 136,5 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	89 735 000	89 735 000	89 735 000	89 735 000

Le montant des crédits votés en LFI était de 89,7 M€ sur l'action 5, à destination exclusive de l'ESA. Le montant des crédits effectivement versés à l'ESA s'est élevé à 89,7 M€.

### ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		107 203 373	<b>107 203 373</b>		107 203 373	<b>107 203 373</b>
Crédits de paiement		107 203 373	<b>107 203 373</b>		107 203 373	<b>107 203 373</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	101 038 373	101 038 373	101 038 373	101 038 373

Le montant des crédits votés en LFI était de 101,0 M€ sur l'action 6, à destination exclusive du CNES. Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 101,0 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	6 165 000	6 165 000	6 165 000	6 165 000

Le montant des crédits votés en LFI était de 6,2 M€ sur l'action 6, à destination exclusive de l'ESA. Le montant des crédits effectivement versés à l'ESA s'est élevé à 6,2 M€.

### ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		32 830 000	<b>32 830 000</b>		23 923 427	<b>23 923 427</b>
Crédits de paiement		32 830 000	<b>32 830 000</b>		23 923 427	<b>23 923 427</b>

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**— DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	32 830 000	23 923 427	32 830 000	23 923 427

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	522 716 000	522 716 000	543 217 058	543 217 058	538 558 058	538 558 058
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	685 000 000	685 000 000	685 007 000	685 007 000	685 000 000	685 000 000
<b>Totaux</b>	<b>1 207 716 000</b>	<b>1 207 716 000</b>	<b>1 228 224 058</b>	<b>1 228 224 058</b>	<b>1 223 558 058</b>	<b>1 223 558 058</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 417	2 420	2 405

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
CNES - Centre national d'études spatiales		2 417				2 420				2 405		
<b>Totaux</b>		<b>2 417</b>				<b>2 420</b>				<b>2 405</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Chargé d'élaborer, de proposer, de conduire la politique spatiale de la France, le CNES a pour objectif de développer les utilisations de l'espace, que ce soit pour satisfaire les besoins des collectivités publiques en matière civile et militaire et de la communauté scientifique ou pour favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles applications.

Dans le cadre de son rôle d'agence de programme, de soutien de l'innovation, de promotion et de développement des nouvelles technologies spatiales et de leurs applications dans tous les secteurs de la société, le CNES s'appuie sur un ensemble large de compétences externes et d'industriels du secteur spatial ou non pour développer des moyens spatiaux longs et complexes, déclinés en cinq thèmes repris dans son plan glissant à moyen et long terme (PMT) : « Accès à l'espace » (nouvelle génération de lanceurs « Ariane 5 », programme « Soyouz à Kourou 2008 », mise en service du lanceur « Véga »), « Développement durable » (mise en place de satellites d'observations de plus en plus précis), « Applications grand public » (mise au point de nouvelles technologies essentiellement dans le domaine des télécommunications et de la navigation assistée), « Sécurité et défense » (le programme dominant de ce thème est le projet dual d'observation de la terre « Pleiades »), « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » (objectifs de R&T nationale des lanceurs et des systèmes orbitaux).

Implanté sur quatre centres (Paris, qui remplit le rôle d'agence de programmes pour le compte du gouvernement français et regroupe les structures à vocation fonctionnelle ; le centre spatial d'Evry, qui conduit les développements du lanceur « Ariane » pour le compte de l'Agence spatiale européenne et mène un travail de prospective et de R&T sur les nouveaux concepts de lanceurs et les systèmes avancés de propulsion; le centre spatial de Toulouse, qui conduit les projets de systèmes orbitaux et développe, en partenariat avec l'industrie et les laboratoires de recherche scientifique, des systèmes spatiaux complets jusqu'à leur mise en service opérationnelle ; le centre spatial guyanais de Kourou, port spatial de l'Europe dédié au lanceur « Ariane » et bientôt aux lanceurs « Soyouz » et « Véga », qui assure la responsabilité de la base pour le compte de la France, Etat de lancement), le CNES est également représentant de la France au sein de l'exécutif de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Un contrat pluriannuel a été signé le 26 avril 2005 par les ministres chargés de l'économie, des finances et de l'industrie, de la Défense et de la Recherche et couvre la période 2005-2010. Il garantit une progression annuelle de 1,5% de la subvention dédiée au programme spatial national.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	<b>157 810</b>	<b>157 810</b>	<b>127 552</b>	<b>127 552</b>	<b>127 559</b>	<b>127 559</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	68 900	68 900	62 470	62 470	62 477	62 477
Transferts (titre 6)	88 910	88 910	65 082	65 082	65 082	65 082
<b>Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	<b>102 810</b>	<b>102 810</b>	<b>207 946</b>	<b>207 946</b>	<b>207 946</b>	<b>207 946</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 200	8 200	95 606	95 606	95 606	95 606
Transferts (titre 6)	94 610	94 610	112 340	112 340	112 340	112 340
<b>Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	<b>94 271</b>	<b>94 271</b>	<b>139 265</b>	<b>139 265</b>	<b>139 265</b>	<b>139 265</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	25 773	25 773	22 815	22 815	22 815	22 815
Transferts (titre 6)	68 498	68 498	116 450	116 450	116 450	116 450

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	<b>429 424</b>	<b>429 424</b>	<b>428 866</b>	<b>428 866</b>	<b>415 316</b>	<b>415 316</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	124 302	124 302	133 631	133 631	120 081	120 081
Transferts (titre 6)	305 122	305 122	295 235	295 235	295 235	295 235
<b>Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	<b>300 760</b>	<b>300 760</b>	<b>217 391</b>	<b>217 391</b>	<b>226 275</b>	<b>226 275</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	178 800	178 800	127 656	127 656	136 540	136 540
Transferts (titre 6)	121 960	121 960	89 735	89 735	89 735	89 735
<b>Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>238 702</b>	<b>238 702</b>	<b>107 203</b>	<b>107 203</b>	<b>107 203</b>	<b>107 203</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	116 742	116 742	101 038	101 038	101 038	101 038
Transferts (titre 6)	121 960	121 960	6 165	6 165	6 165	6 165
<b>Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)</b>	<b>163 433</b>	<b>163 433</b>	<b>163 000</b>	<b>163 000</b>	<b>162 216</b>	<b>162 216</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	163 433	163 433	163 000	163 000	162 216	162 216
<b>Totaux</b>	<b>1 487 209</b>	<b>1 487 209</b>	<b>1 391 224</b>	<b>1 391 224</b>	<b>1 385 781</b>	<b>1 385 781</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 398 217			418 587	<b>1 816 804</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 381 890			358 273	<b>1 740 163</b>

**Commentaires techniques :** Les différences observables entre les subventions versées au niveau de l'Etat (tableau de financement de l'Etat) et les subventions perçues par l'opérateur (tableau de ressources de l'opérateur) proviennent :

- en prévision : du fait que le CNES, lors de l'élaboration de son budget primitif, n'a pas pris en compte des amendements parlementaires impactant respectivement de -5,000 M€ la subvention pour charges de services public du programme 193 (« Recherche spatiale ») et de -2,000 M€ pour la dotation du programme 191 (« Recherche duale »). Pour les mêmes raisons, l'établissement n'intègre pas 0,007 M€ de crédits supplémentaires destinés à l'ESA au titre de la réserve parlementaire.

- en exécution : du paiement par l'Etat d'une somme de 3,884 due au CNES au titre de l'année 2006. Pour des raisons calendaires, le paiement n'avait pas pu être effectué avant la fin de l'année. Ayant été rattachée à l'exercice 2006, cette somme n'apparaît pas dans les comptes du CNES, expliquant ainsi la différence de montant entre les tableaux.

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Accès à l'espace	53 825	183 942		21 117	<b>453 884</b>
Utilisation de l'espace	119 277	134 066		366 574	<b>619 917</b>
Directions centrales	27 520	30 483			<b>58 003</b>
Contribution française à l'ESA			685 000		
<b>Totaux</b>	<b>200 622</b>	<b>348 491</b>	<b>685 000</b>	<b>582 691</b>	<b>1 816 804</b>

## Recherche spatiale

Programme n° 193 | OPÉRATEURS

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Accès à l'espace	52 929	169 531		173 121	<b>395 581</b>
Utilisation de l'espace	125 325	140 097		337 862	<b>603 284</b>
Directions centrales	25 260	30 501		537	<b>56 298</b>
Contribution française à l'ESA			685 000		<b>685 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>203 514</b>	<b>340 129</b>	<b>685 000</b>	<b>511 520</b>	<b>1 740 163</b>

## Ventilation des dépenses par origine de financement (en milliers d'euros)

	EPRD 2007	Comptes 2007
Action n° 1	130 204	143 414
Action n° 2	284 996	258 126
Action n° 3	149 056	130 152
Action n° 4	441 189	455 971
Action n° 5	270 253	281 977
Action n° 6	122 519	112 250
<b>Total dépenses sur programme 193</b>	<b>1 398 217</b>	<b>1 381 890</b>
Dépenses sur recettes externes	418 587	358 273
<b>Total général</b>	<b>1 816 804</b>	<b>1 740 163</b>

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>2 417</b>	<b>2 417</b>	<b>2 405</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>280</b>	<b>280</b>	<b>280</b>

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## Panorama scientifique

L'année 2007 a été caractérisée pour le CNES par des premières scientifiques et technologiques avec ses partenaires, une coopération multilatérale fructueuse et des avancées importantes dans le domaine de la défense. Elle fut une année décisive pour **l'implication de l'Union européenne dans le domaine spatial**. Cette orientation s'est matérialisée par la signature d'actes européens fondateurs :

- première résolution votée à l'unanimité lors du Conseil de l'espace du 22 mai fixant le cadre général de la politique spatiale européenne (PSE) ;
- négociation de l'accord entre l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ASE) sur le programme GMES d'observation de la terre ; le 17 août a été souscrite la phase 2 du segment du programme ESA relatif aux satellites sentinelles.
- fin novembre, décision de développement et de déploiement de l'ensemble Galileo, système de navigation par satellite sous financement et responsabilité de l'Union européenne, ce qui représente un budget de 3,4 milliards d'euros ;
- signature mi décembre à Lisbonne du Traité de l'Union européenne donnant à cette dernière une compétence partagée avec les Etats membres en matière d'espace.

En ce qui concerne les **missions spatiales publiques**, l'année 2007 a été une année charnière avec la qualification par les utilisateurs systèmes embarqués et les premiers résultats des satellites lancés en 2006. La disponibilité des

systèmes orbitaux développés puis opérés par le CNES a été excellente, supérieure même à leurs spécifications. Sont à noter en particulier :

- la performance remarquable du satellite Corot, lancé fin 2006 et mis en mode opérationnel en moins de deux mois ; ses observations continues permettant de révéler l'existence de plusieurs types d'exo planètes ;
- la grande satisfaction du monde de la météorologie sur les apports de « Iasi » le sondeur interférométrique de l'atmosphère conçu et développé par le CNES et embarqué sur les satellites Metop de l'Esa ; pour les profils verticaux de température et d'humidité qu'il fournit quotidiennement à l'échelle mondiale et qui sont aujourd'hui indispensables aux modèles de prévision météorologiques ;
- les observations de Calipso, sur la caractérisation des aérosols et des nuages pour l'évolution climatique.

Concernant les principaux **systèmes orbitaux**, sont également à souligner la finalisation des travaux devant permettre le lancement en 2008 de missions d'envergure comme l'arrimage du laboratoire européen Columbus à la station spatiale internationale en février 2008 ; le lancement du premier module du cargo ATV de ravitaillement de l'ISS, le Jules Verne, réalisé en avril 2008 ; les lancements du satellite d'océanographie Jason 2, du satellite d'observation de l'humidité des sols SMOS et des missions d'astrophysique Herschel et Planck prévues mi-2008.

L'année 2007 a également été marquée par le lancement parfaitement réussi de six Ariane 5, par le premier réallumage du deuxième étage d'Ariane 5 GS en octobre, le deuxième essai de P80 (1<sup>er</sup> étage de Vega) en décembre ainsi que par l'avancée des chantiers Soyouz et Vega.

Concernant les **lanceurs**, les études ont porté sur plusieurs types d'activités : sur des adaptations d'Ariane 5, sur des lanceurs futurs et alternatifs, sur des concepts avancés, des démonstrateurs en phase A (Structure-X, Perseus, systèmes de lancement innovants), et des démonstrateurs en phase B (Vulcain-X, modifications du banc PF52, démonstrateur de rentrée atmosphérique).

Le bon positionnement d'Arianespace qui a obtenu environ la moitié des contrats commerciaux de lancement, devrait permettre à cette dernière d'augmenter sa cadence annuelle de lancement en passant de 6 tirs en 2007 à 7 en 2008 puis 8 éventuellement plus tard. La fiabilité générale de la filière à laquelle ont contribué l'optimisation de la configuration du lanceur Ariane 5 en garantissant la qualité de production des lanceurs et la qualité des activités et de la gestion du Centre spatial guyanais, a abouti à un taux de réussite des tirs qui constitue un avantage compétitif déterminant pour Arianespace.

En matière de **défense**, sont à signaler outre le bon déroulement des projets Hélios 2B, Pléiades, Elisa et Altika/Doris, la signature de l'accord Athena Fidus avec l'Italie, la pré phase A du projet CERES (renseignement d'origine électromagnétique) et la phase A du projet Musis (protocole CNES/DGA concernant pour les travaux préparatoires sur la composante spatiale optique).

Outre le succès de ces grandes étapes techniques, plusieurs faits majeurs ont contribué à renforcer l'efficacité et la responsabilité de l'établissement :

- l'obtention en 2007 par le CNES d'une première certification de ses comptes 2006 par les commissaires aux comptes ;
- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier audité par ses commissaires aux comptes ;
- la modernisation du processus d'approbation des contrats ;
- la mise en place, en conformité aux objectifs du contrat Etat / CNES, d'un processus de planification pluriannuelle d'emploi des ressources humaines, financières et techniques ;
- la contribution du CNES à l'élaboration de la loi spatiale dont le projet a été voté en première lecture.

### Compte rendu de gestion 2007

Lors de l'entrée en vigueur de la LOLF, en 2006, la notification de deux subventions pour charges de service public (programmes 191 et 193) dédiées au financement du programme spatial national coordonné par le CNES n'a pas modifié le principe de globalisation des concours financiers récurrents de l'Etat par l'établissement : le CNES a continué de distinguer la fraction de la subvention globale inscrite en produit du compte de résultat prévisionnel

(montant exprimé HT) de la part de cette même subvention globale inscrite en ressource du tableau de financement abrégé retraçant les opérations en capital (montant exprimé TTC).

A partir de 2007, et contrairement aux années précédentes, la modification en gestion (par voie de modificatif budgétaire) de cette répartition au bénéfice du fonctionnement ne s'accompagne plus d'un précompte de 19,6% au titre de la TVA collectée puisque le CNES bénéficie, depuis le 1er janvier 2007, de l'application du prorata général de déduction de TVA (initialement fixé à 29%, soit le rapport « recettes taxables / recettes totales » constaté au compte financier 2005), en sa qualité de « redevable partiel » reconnue par la Direction de la législation fiscale courant 2006.

Compensée à hauteur de 77,976 M€ en LFI 2007, la TVA non déductible acquittée par le CNES en 2007 s'établit finalement de 71,469 M€, conforme à l'ultime prévision présentée à l'occasion du 3<sup>ème</sup> modificatif budgétaire (correction du numérateur du prorata général de déduction au titre de la convention CNES-ESA relative au centre spatial de Kourou, requalifiée juridiquement - mais non encore comptablement - en recette contractuelle au lieu de subvention d'exploitation jusque-là).

Indicatif à ce stade, et susceptible d'ajustements liés à la certification (en cours) par les Commissaires aux comptes, le compte de résultat 2007 du CNES arrête un montant de produits de 1.210,606 M€ (-110,381 M€, soit -8,4% par rapport à 2006), un volume de charges de 1.209,020 M€ (-104,113 M€, soit -7,9%) et un résultat net comptable bénéficiaire (+1,586 M€).

L'exécution des opérations en capital (1.064,752 M€ de ressources dont 0,384 M€ de capacité d'autofinancement et 685,000 M€ de contribution française à l'ESA, soit -26,485 M€ et -2,4% par rapport à 2006 ; 1.061,803 M€ en emplois, soit -22,322 M€ et -2,1%), retracées au tableau de financement, conduit à un nouvel abondement du fonds de roulement (+2,949 M€, après +7,112 M€ en 2006), ce dernier s'établissant à 34,261 M€ au 31 décembre 2007.

Les SCSP des programmes 191 et 193 sont comptabilisées à hauteur de 696,890 M€ (respectivement 162,216 M€ et 534,674 M€) ; elles financent le budget de fonctionnement à hauteur de 413,330 M€ (programme 193 ; 34,1% des produits retracés au compte de résultat) et les opérations en capital pour 283,560 M€ (programmes 191 et 193 ; 26,6% des ressources au tableau de financement).

Par rapport aux montants notifiés par les deux ministères, sur la base des dotations du PLF 2007 (713,317 M€, l'amendement « Banlieues » ayant été repositionné sur EUMETSAT, pour -5,000 M€), leurs montants révisés prennent en compte les annulations de crédits décidées lors du vote de la LFI (-1,500 M€ ; programme 191), par décret d'avance du 6 avril (-0,888 M€ ; programme 191) et, au niveau interministériel, dans le cadre de la mise en réserve de précaution (-13,946 M€ : -0,396 M€ sur le programme 191 et -13,550 M€ sur le programme 193) .

Au compte de résultat, l'ensemble des produits se décompose en 1.194,255 M€ de produits d'exploitation (-63,846 M€, soit -5,1% par rapport à 2006), 7,390 M€ de produits financiers (+0,399 M€, +5,7%) et 8,961 M€ de produits exceptionnels (-46,934 M€, -84,0%).

Les produits d'exploitation comprennent :

- les subventions d'exploitation, pour 487,417 M€ (413,330 M€ de SCSP et 74,087 M€ d'autres subventions, dont 72,900 M€ de subvention ESA dans le cadre des accords relatifs au CSG) ;
- les prestations de services (ou « production vendue »), pour 242,317 M€ (prestations de services « Moyens lancement » et « Véhicules spatiaux prestations » menées par les centres spatiaux d'Evry, de Toulouse et de Guyane, et celles réalisées dans les domaines « Observation de la Terre, localisation et collecte de données » et « Mise et maintien à poste ») ;
- la production interne immobilisée (PII), pour 231,426 M€ (périmètre désormais stabilisé hors phases 0 / A ; les cinq projets ou programmes les plus importants sont « Pléiades », « Jason 2 », « Corot », « SMOS » à et « Altika ») ;
- les produits de gestion courante, pour 13,822 M€, la quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat, pour 217,093 M€, et les reprises opérées sur dotations aux amortissements et provisions, pour 2,178 M€.

La progression des produits financiers porte essentiellement sur les dividendes versés par les filiales et les participations (+0,300 M€) et les intérêts résultant du placement de la trésorerie (+0,100 M€).

En revanche, la forte baisse des produits exceptionnels résulte d'un changement de méthode comptable, le CNES incorporant partiellement (dans l'esprit des normes IFRS) au résultat d'exploitation la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ; sont ainsi portées en produits d'exploitation la contrepartie de charges propres à la gestion ordinaire du patrimoine (dotations aux amortissements et dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations, soit 217,098 M€) et ne subsiste, en produits exceptionnels, que le reliquat du compte 777 correspondant aux charges couvrant des situations inhabituelles ou peu fréquentes.

Les dépenses comptabilisées au compte de résultat recouvrent 1.194,472 M€ de charges d'exploitation (-49,342 M€, soit -4,0% par rapport à 2006), 0,025 M€ de charges financières (-0,025 M€, -50,0%) et 14,523 M€ de charges exceptionnelles (-57,724 M€, -79,0%).

Les charges d'exploitation comprennent :

- les achats et les services extérieurs, pour respectivement 356,940 M€ et 405,420 M€ sur les projets ou programmes en développement (« Jason 2 » [livraison de l'altimètre, démarrage des opérations d'assemblage, d'intégration et de tests du satellite], « Smos » [livraison du radiomètre, démarrage des opérations d'intégration du satellite], « Picard » [tenue de la revue de conception définitive], « Pleiades » [livraison du modèle de qualification et de vol], « ATV » [qualification du centre de contrôle], « Planck / Herschel » [livraison des contributions françaises aux deux satellites d'astrophysique de l'ESA], « MSL Chemcam » [fourniture du modèle d'ingénierie du laser « Chemcam » destiné à pulvériser des roches martiennes], « Declic » [livraison de l'instrument de vol]), les projets ou programmes en exploitation (excellente disponibilité des systèmes développés et/ou téléopérés par le CNES, supérieure en très larges parts à leurs spécifications, notamment pour le satellite « Corot » ayant permis de révéler l'existence de plusieurs types d'exo planètes et le sondeur interférométrique de l'atmosphère « Iasi » embarqué sur le satellite « Metop » de l'ESA) et les lanceurs (« Ariane » [activités de qualification technique], « P80 » [succès du second tir au banc du modèle de qualification « P80-QM »], « Vega » [revue de conception définitive], « Soyouz » [signature de l'accord de sécurité, revue de conception définitive système]) ;

- les impôts et taxes, pour 9,239 M€ (dont 0,500 M€ au titre de la taxe sur les indemnités de fin de carrière à compter du 2 octobre 2007, instaurée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 au taux de 25%) ;

- 199,198 M€ de charges de personnel (+1,100 M€, l'effet de Noria ayant permis d'absorber la nette augmentation des indemnités de départs à la retraite et frais connexes ; l'effectif annuel est de 2.619,9ETPT, soit -2,3 : 2.393,1 CDI, 12,3 CDD, 47,6 intérimaires et 166,9 boursiers, thésards et post-doctorants) ;

- 2,558 M€ de charges de gestion courante et 221,2 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions (nombre significatif de mises en service de systèmes spatiaux : « Corot », « Argos 3 / Sarsat 3 », « Proteus », « Myriade »).

Les charges exceptionnelles correspondent aux charges sur opérations en capital (1,290 M€, soit -32,480 M€ : aucun enregistrement d'opération de remises d'équipements spatiaux avec transfert de propriété au CNES), aux charges sur opérations de gestion (9,112 M€, soit -11,114 M€ : subventions versées à des tiers, principalement) et aux dotations aux amortissements (4,121 M€, soit -11,120 M€ : rattrapage d'amortissements effectué à la suite de mises en service complémentaires et à des sorties d'actifs).

Conformément aux recommandations de la Direction générale de la Comptabilité publique, les arriérés cumulés de contribution à l'ESA sont depuis 2004 inscrits au bilan ; seule la variation de la dette sur l'exercice (+75,655 M€ : 760,655 M€ de contribution appelée par l'ESA en regard d'une dotation spécifique de 685,000 M€ inscrite en LFI 2007 et versée intégralement) est retracée au tableau de financement agrégé prévisionnel.

De 256,543 M€ à fin 2006, la dette ESA s'établit ainsi à 332,198 M€ au 31 décembre 2007 ; elle est retracée au passif du bilan du CNES.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

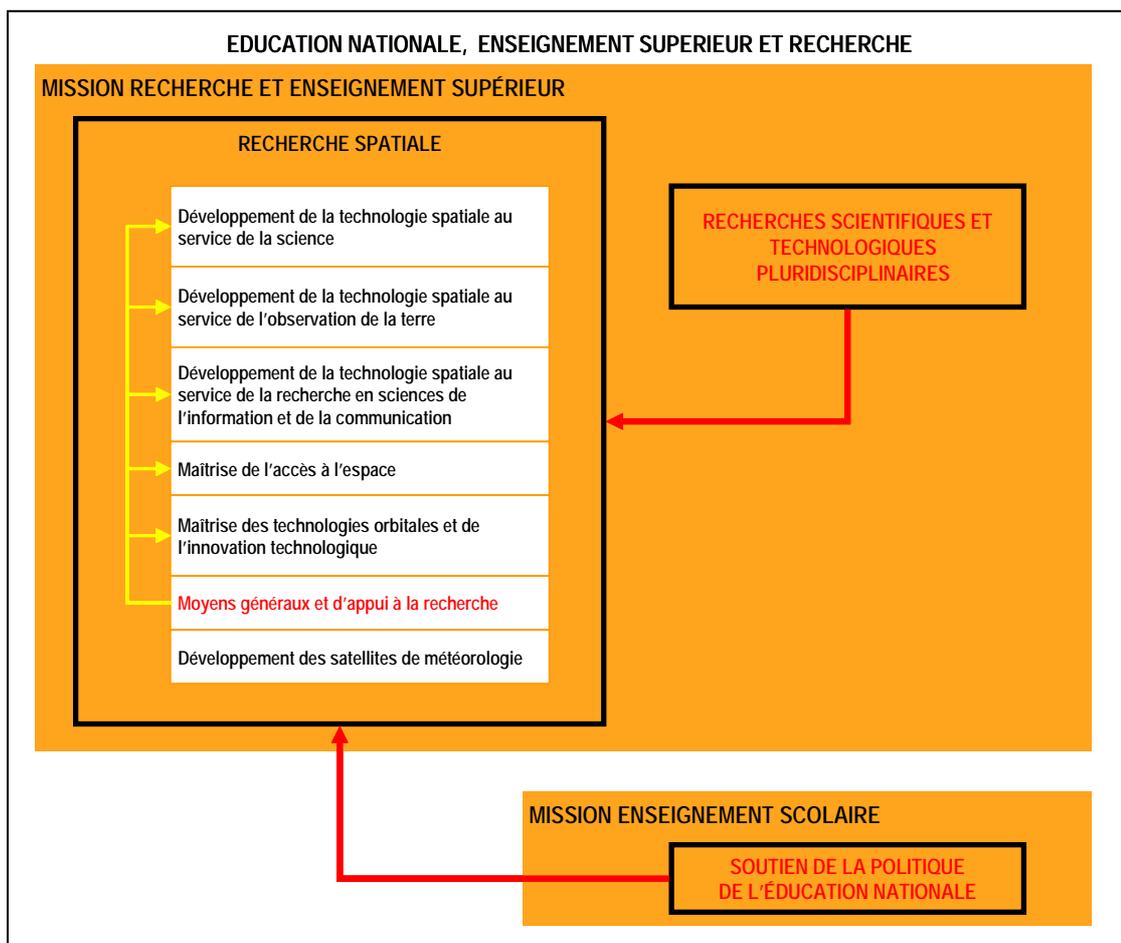
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 551 962	139 773 147	140 497 766
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	236 140 689	236 664 957
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	150 307 063	150 750 974
Maîtrise de l'accès à l'espace	428 866 396	476 035 880	478 010 013
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	217 391 009	225 967 279	227 285 501
Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	0	0
Développement des satellites de météorologie	32 830 000	32 830 000	32 889 947
<b>Total</b>	<b>1 261 054 058</b>	<b>1 261 054 058</b>	<b>1 266 099 158</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 551 962	+12 221 185	139 773 147	0	-32 018 024
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	+28 194 487	236 140 689	0	+101 076 382
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	+11 041 947	150 307 063	0	+43 404 452
Maîtrise de l'accès à l'espace	415 316 396	+47 169 484	462 485 880	-13 550 000	-20 900 683
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 275 009	+8 576 270	234 851 279	+8 884 000	-75 720 069
Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	-107 203 373	0	0	0
Développement des satellites de météorologie	23 923 427		23 923 427	-8 906 573	-7 664 573
<b>Total</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>0</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>-13 572 573</b>	<b>+8 177 485</b>

La ventilation interne du programme s'applique à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » qui regroupe les moyens de fonctionnement général et les investissements associés que le CNES met en œuvre pour gérer et administrer ses activités de recherche scientifique et de développement technologique. Les dépenses de cette action sont ventilées vers les autres actions du programme qui sont exécutées par le CNES.

Pour cet exercice, on a reconduit sans changement les clés de ventilation, résultant des données fournies par l'opérateur, utilisées dans le cadre de l'analyse des coûts du projet de loi de finances pour 2007.

## Recherche spatiale

Programme n° 193 | ANALYSE DES COÛTS

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les écarts à la prévision 2007 de l'exécution 2007 après ventilation reflètent strictement les événements intervenus en gestion.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Développement de la technologie spatiale au service de la science	139 773 147	+686 602	140 459 749	-38 017	-31 649 773
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	236 140 689	+507 172	236 647 861	-17 096	+101 329 699
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	150 307 063	+421 245	150 728 308	-22 666	+43 624 277
Maîtrise de l'accès à l'espace	462 485 880	+1 872 861	464 358 741	-13 651 272	-19 878 250
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	234 851 279	+1 234 109	236 085 388	+8 799 887	-75 038 101
Moyens généraux et d'appui à la recherche	0		0	0	0
Développement des satellites de météorologie	23 923 427	+75 109	23 998 536	-8 891 411	-7 589 464
<b>Total</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>+4 797 098</b>	<b>1 252 278 583</b>	<b>-13 820 575</b>	<b>+10 798 388</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-4 797 098</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-3 547 066
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 250 032

Le programme reçoit, par déversement externe, sans modification de clés par rapport à l'analyse des coûts de la loi de finances, les dépenses correspondant aux actions de pilotage et d'animation du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (mission « Recherche et enseignement supérieur ») ainsi que les dépenses de personnel et de fonctionnement du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») correspondant aux activités des services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui bénéficient aux actions de recherche.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme bénéficie du soutien externe des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour un montant, conforme à la prévision, de 4,8 M€ qui représente moins de 0,4% de ses dépenses directes, soit un niveau de soutien extrêmement réduit.

L'exécution 2007 après ventilation externe ne modifie pas, en termes d'écarts à la prévision, le tableau issu de la ventilation interne.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 551 962	+12 221 185	+600 885	140 374 032	-31 755 547
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	+28 194 487	+442 928	236 583 617	+101 248 471
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	+11 041 947	+369 817	150 676 880	+43 558 422
Maîtrise de l'accès à l'espace	415 316 396	+47 169 484	+1 641 433	464 127 313	-20 155 325
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 275 009	+8 576 270	+1 084 039	235 935 318	-75 219 488
Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	-107 203 373		0	0
Développement des satellites de météorologie	23 923 427		+58 051	23 981 478	-7 606 522
<b>Totaux</b>	<b>1 247 481 485</b>	<b>0</b>	<b>+4 197 153</b>	<b>1 251 678 638</b>	<b>+10 070 011</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-4 197 153</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-2 947 121
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 250 032

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme ne comprend pas de charges non décaissées recensées ou calculées en fin d'exercice.

En revanche, le coût complet des actions du programme prend en compte de tels postes de charges par déversement externe des coûts de pilotage et de soutien en provenance des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Les clés de ventilation sont identiques à celles utilisées dans le volet « dépenses exécutées » de l'exercice.

Les écarts entre les coûts directs et les dépenses directes sont nuls par construction ; l'analyse des écarts entre les coûts complets 2007 et les dépenses 2007 après ventilation ne révèle que des différences négligeables pour toutes les actions du programme.

---

**Recherche spatiale**

---

Programme n° 193 | ANALYSE DES COÛTS



## PROGRAMME 189

---

## PROGRAMME 189

**RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	394
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	398
Rappel de la présentation du programme	405
Objectifs et indicateurs de performance	407
Justification au premier euro	410
Opérateurs	424
Analyse des coûts du programme et des actions	427

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Guillaume SAINTENY

Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale

Responsable du programme n° 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Le programme 189, mis en œuvre par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), s'inscrit au sein d'une action pluriannuelle du gouvernement en matière de développement durable. Il vise le renforcement de la compétitivité nationale par l'éclairage scientifique des politiques publiques. C'est en effet le plus souvent autour d'une action publique claire, durable et efficace que se structurent les acteurs économiques et leurs stratégies d'innovation. A cet égard, le programme 189 s'intéresse aux risques industriels et nucléaires, aux risques naturels, aux politiques territoriales, aux actions de protection de la nature, des paysages et de la biodiversité, au lien entre la santé et l'environnement. Il a récemment ajouté une approche territoriale de la gouvernance de l'environnement et des politiques de développement durable.

S'agissant des recherches en appui aux politiques publiques, la performance du programme ne peut être évaluée sans prendre en compte les capacités de transfert des résultats des recherches vers les utilisateurs finaux. Pour autant, cela ne saurait prendre l'ascendant sur l'évaluation de la qualité scientifique des travaux soutenus. Ainsi le système d'évaluation de la performance du programme est-il basé sur de nombreux critères. D'une part les organismes qui bénéficient des subventions pour charges de service public et les projets que le programme soutient en réponse à ses appels à proposition sont évalués par des panels de scientifiques indépendants selon les critères classiques de la communauté scientifique. D'autre part, un effort d'évaluation de l'utilité publique est réalisé. Cela se traduit par la réunion de comités de la recherche des établissements publics qui expriment les besoins des responsables des politiques de développement durable. Pour les programmes du service de la recherche du ministère, une évaluation est maintenant réalisée par des prestataires indépendants spécialisés. Les résultats de ces évaluations sont rendus publics et accessibles sur le site internet du ministère. Ainsi disposons-nous, bien au-delà des indicateurs du programme harmonisés au sein de la mission recherche et enseignement supérieur, d'une série d'éléments précis qui permettent aux acteurs du programme d'adopter une attitude d'amélioration permanente.

En termes de performance, l'année 2007 reste dans le prolongement des années précédentes : l'effort d'ouverture européenne et la qualité scientifique des travaux se maintiennent. Néanmoins, du fait de l'inertie intrinsèque des indicateurs, une analyse dynamique sur plusieurs années de réalisation éclairera le niveau réel de performance.

### Les faits marquants :

- Dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles, l'**INERIS** (action 1) développe une recherche de qualité sur des thèmes encore peu abordés en France. Il poursuit une politique ambitieuse de valorisation de ses résultats scientifiques et d'ouverture européenne. L'Institut travaille sur la mise en œuvre de modèles et d'outils performants en développant, en partenariat scientifique, de nouvelles approches en particulier sur les nanotechnologies, les perturbateurs endocriniens, les particules ultra-fines et les transferts atmosphériques. Il s'implique dans les pôles de compétitivité, à travers la plate-forme technologique sur la sécurité industrielle CERTES<sup>5</sup>. Le séminaire annuel de réflexion de ses instances scientifiques a porté sur l'évaluation et la modélisation « avancée » des risques à leur limite et à la prise en compte des incertitudes associées (interprétation de signaux faibles pour la prévention).
- L'**AFSSET** (action 2) s'inscrit dans une démarche d'analyse du risque sanitaire d'origine environnementale et travaille en particulier sur les questions méthodologiques. De par sa fonction de tête de réseau d'agences de recherche et d'expertise, l'Agence concourt à la mobilisation de travaux et d'expérience provenant de disciplines plurielles pour construire collectivement des modes de réponses permettant de mieux traiter la complexité des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail. Elle participe au programme INTARESE<sup>6</sup> et pilote le programme européen ENVHEALTH qui a débouché sur un appel à projets commun début 2008. L'année 2007 a

<sup>5</sup> Centre européen de recherche sur les technologies de l'environnement et de la sécurité

<sup>6</sup> Integrated Assessment of Environmental Stressors in Europe

été marquée par l'organisation d'un colloque sur la perception de la gouvernance des risques sanitaires environnementaux et par un séminaire international sur la pollution atmosphérique et la reproduction humaine.

- Dans le domaine de l'évaluation et la prévention des risques nucléaires (action 3), l'**IRSN** doit répondre de manière satisfaisante aux demandes croissantes d'appui technique des autorités de sûreté et des partenaires institutionnels, dans un contexte de vieillissement du parc nucléaire et de relance des programmes électronucléaires. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et de performance, l'IRSN a obtenu en juillet 2007 la certification ISO 9001 de son système de management par la qualité pour l'ensemble de ses activités. Son effort de recherche qui représente la moitié des subventions pour charge de service public, a été maintenu. Dans le domaine médical, les équipes de l'Institut ont été mobilisées pour traiter les suites des incidents radiologiques d'Epinal et de Toulouse.
- Dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'**ADEME** (action 4) a mis en œuvre des programmes de Recherche en déclinaison du plan stratégique de l'Agence adopté en 2007 en cohérence avec les priorités des contrats passés avec l'Etat. L'Agence assure aussi la gestion et l'animation de programmes scientifiques et techniques délégués par l'ANR. Elle est le point de contact national pour le 7<sup>ème</sup> PCRD et s'implique dans plusieurs réseaux de programmes de recherche ERANET, à travers notamment le financement d'appels à projets conjoints. L'Agence participe également à plusieurs plate-formes technologiques européennes.
- Le **MEDAD** (action 5) poursuit l'intégration des programmes dans l'espace européen de la recherche à travers le réseau ERA-NET, afin de bénéficier en temps réel des connaissances de communautés scientifiques élargies. Le ministère est maintenant engagé dans six programmes européens. Parmi les points forts de l'année 2007, figure le lancement par la communauté méditerranéenne, d'un appel à propositions commun, au sein de l'ERA-NET CIRCLE, sur la gestion intégrée de l'eau en zone côtière.

### Les orientations

Les plans et programmes gouvernementaux qui fondent les priorités du programme 189 sont les suivants :

- **la loi d'orientation et de programmation sur la recherche**, qui prévoit un accroissement du financement de la recherche publique et inscrit explicitement l'expertise parmi ses missions ;
- **la Stratégie Nationale du Développement Durable** ;
- **Le Plan climat** qui vise à respecter, dès 2010, l'objectif du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre et, sur le plus long terme, à réduire d'un facteur quatre les émissions, impliquant une orientation de la recherche dans ce sens afin de fournir aux politiques publiques les éléments scientifiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs;
- **le plan national santé-environnement**, notamment l'action 34 de son volet recherche, qui vise au renforcement et à la coordination des programmes de recherche en appui aux politiques publiques mis en œuvre, notamment par le MEDAD et l'AFSSET ;
- **le plan d'action « recherche » de la Stratégie Nationale de la Biodiversité** qui prévoit le renforcement des programmes de recherche du ministère.

Ces plans et programmes ne prennent pas en compte à ce stade les propositions issues du Grenelle de l'environnement.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)
- INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

**OBJECTIF 2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**

-INDICATEUR 2.1 : Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN

**OBJECTIF 3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

-INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007</i> <i>Consommation 2007</i>					
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 867 948 5 215 248		<b>4 867 948</b> <b>5 215 248</b>	4 867 948
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 092 805 1 096 895		<b>1 092 805</b> <b>1 096 895</b>	1 092 805
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587 207 462 280		<b>235 150 587</b> <b>207 462 280</b>	235 150 587
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 236 965 28 518 962		<b>28 236 965</b> <b>28 518 962</b>	28 236 965
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 099 242 039	7 160 653 5 043 648	<b>7 494 752</b> <b>5 285 687</b>	7 494 752
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>269 682 404</b>	<b>7 160 653</b>	<b>276 843 057</b>	276 843 057
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-24 913 954		<b>-24 913 954</b>	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>		<b>251 929 103</b>		<b>251 929 103</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>242 535 424</b>	<b>5 043 648</b>	<b>247 579 072</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 867 948 6 037 421		<b>4 867 948</b> <b>6 037 421</b>	4 867 948
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 092 805 1 096 895		<b>1 092 805</b> <b>1 096 895</b>	1 092 805
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587 207 462 280		<b>235 150 587</b> <b>207 462 280</b>	235 150 587
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 236 965 29 511 790		<b>28 236 965</b> <b>29 511 790</b>	28 236 965
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 099 244 203	7 160 653 6 987 939	<b>7 494 752</b> <b>7 232 142</b>	7 494 752
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>269 682 404</b>	<b>7 160 653</b>	<b>276 843 057</b>	276 843 057
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-25 471 056		<b>-25 471 056</b>	
Totaux des CP ouverts		<b>251 372 001</b>		<b>251 372 001</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>244 352 589</b>	<b>6 987 939</b>	<b>251 340 528</b>	

**Recherche dans le domaine des risques et des pollutions**

Programme n° 189 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000 4 681 174		4 900 000 4 681 174
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000 1 050 876		1 100 000 1 050 876
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400 226 205 240		236 779 400 226 205 240
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884 27 153 567		28 422 884 27 153 567
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	299 969 329 119	7 244 130 6 050 362	7 544 099 6 379 481
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>271 502 253</b>	<b>7 244 130</b>	<b>278 746 383</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>259 419 976</b>	<b>6 050 362</b>	<b>265 470 338</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>					
<i>Consommation 2006</i>					
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000 5 531 174		4 900 000	4 900 000 5 531 174
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000 1 050 876		1 100 000	1 100 000 1 050 876
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400 226 205 240		236 779 400	236 779 400 226 205 240
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884 27 153 567		28 422 884	28 422 884 27 153 567
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	299 969 154 268	7 244 130 5 139 367	7 544 099	7 559 099 5 293 635
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>271 502 253</b>	<b>7 244 130</b>	<b>278 746 383</b>	<b>278 761 383</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>260 095 125</b>	<b>5 139 367</b>		<b>265 234 492</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	11 393 414
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	4 362 295
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	207 462 280
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29 551 790
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	5 337 242
<b>Total</b>		<b>258 107 021</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	259 419 976	269 682 404	242 535 424	260 095 125	269 682 404	244 352 589
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	329 119	334 099	242 039	154 268	334 099	244 203
Subventions pour charges de service public	259 090 857	269 348 305	242 293 385	259 940 857	269 348 305	244 108 386
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	6 050 362	7 160 653	5 043 648	5 139 367	7 160 653	6 987 939
Transferts aux entreprises	1 541 032	1 802 500	1 885 377	2 050 790	1 802 500	1 420 774
Transferts aux autres collectivités	4 379 418	5 358 153	3 158 271	3 088 577	5 358 153	5 567 165
Appels en garantie	129 912					
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>276 843 057</b>			<b>276 843 057</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-24 913 954			-25 471 056	
<b>Totaux (*)</b>	<b>265 470 338</b>	<b>251 929 103</b>	<b>247 579 072</b>	<b>265 234 492</b>	<b>251 372 001</b>	<b>251 340 528</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/08/2007						1 069 990		425 786

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						455 415		112 021

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		2 264 863		1 063 557	0	0	0	0

## PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						25 653 412		25 996 806

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

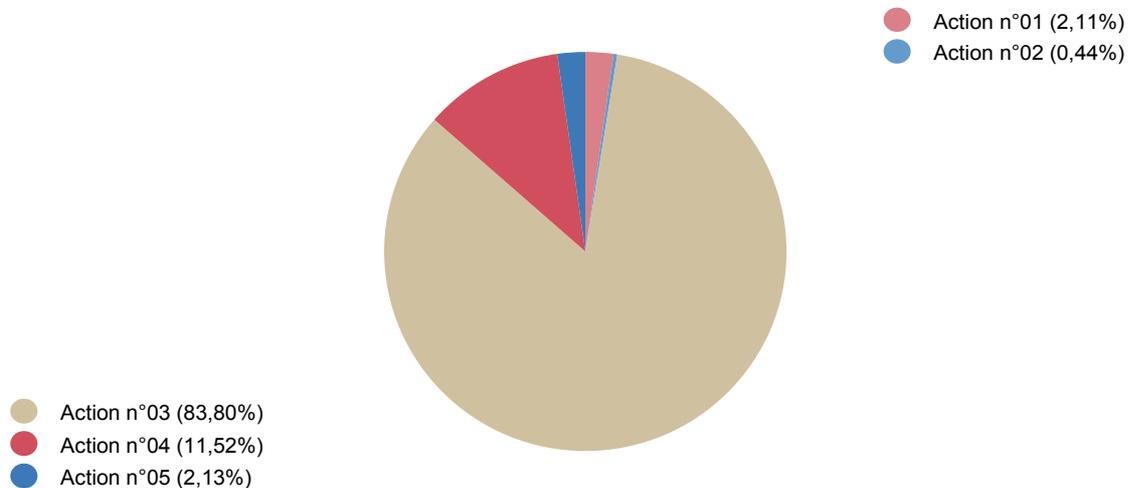
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>		<b>2 264 863</b>		<b>1 063 557</b>	<b>0</b>	<b>27 178 817</b>	<b>0</b>	<b>26 534 613</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 215 248	6 037 421	6 041 696	11 393 414	11 397 675
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 096 895	1 096 895	1 097 750	4 362 295	4 363 147
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	207 462 280	207 462 280	207 689 511	207 462 280	207 688 869
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 518 962	29 511 790	29 535 730	29 551 790	29 575 654
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	5 285 687	7 232 142	8 492 024	5 337 242	6 339 731
<b>Totaux</b>		<b>247 579 072</b>	<b>251 340 528</b>	<b>252 856 711</b>	<b>258 107 021</b>	<b>259 365 076</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité de fournir les connaissances scientifiques indispensables à l'éclairage des politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Il contribue ainsi à la réalisation du volet recherche de nombreux plans d'actions décidés par le gouvernement.

L'**action 1** mise en œuvre par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (**INERIS**) concerne la recherche sur les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

L'**action 2** a pour finalité, par l'intermédiaire de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (**AFSSET**), de coordonner et de développer les recherches sur les risques sanitaires qu'ils soient liés à l'environnement ou au travail.

L'**action 3**, s'appuie sur l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (**IRSN**) et réalise les activités d'expertise et de recherche dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de la sûreté des installations nucléaires. L'expertise est déployée en appui aux administrations chargées du contrôle des installations nucléaires et de la radioprotection et pour l'accomplissement des missions de service public, notamment en matière de surveillance radiologique.

L'**action 4**, s'appuie sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**ADEME**) et incite au développement de la recherche dans les domaines de l'énergie, des pollutions et du changement climatique.

L'**action 5**, mise en œuvre par le service de la recherche et de la prospective (SRP) au sein de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) du MEDAD, assure la gestion et la valorisation de programmes de recherche incitatifs destinés à orienter et mobiliser la recherche en appui aux politiques publiques.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux
- ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

## INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	0.219	0.204	0,234		0.209	0,234
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	0.029	0.027	0,031		0.027	0,031
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	0.010	0.009	0,010		0.009	0,010

**Commentaires techniques :**

L'année complète la plus récente disponible, en mars de l'année n, est l'année n-2. La réalisation 2007 correspond aux publications 2006, la réalisation 2006 et 2005 aux publications 2005 et 2004.

## INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)	indice	0.661	0.682	0,644		0.624	0,644

**Commentaires techniques :**

La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par articles publiés l'année n-3 (le nombre de citations recueillies par articles publiés en 2005 est donc disponible en 2008).

La réalisation 2007 correspond aux articles publiés en 2005; la réalisation 2006 et 2005 aux articles publiés en 2004 et 2003.

## INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Taux de succès des participations des opérateurs du programme au niveau européen	%	0,064 (mi parcours 6ème PCRD)		0,080		0.057 (fin 6ème PCRD)	0,080

## Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Taux de coordination des opérateurs du programme au niveau européen	%	0.109 (mi parcours 6ème PCRD)		0,109		0.105 (fin 6ème PCRD)	0,109
Ouverture européenne	%	37,5	50	45		49	50

**Commentaires techniques :**

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les deux premiers indicateurs sont calculés à mi-programme et en fin de programme. La valeur affichée pour la réalisation 2005 correspond à celle du 6<sup>ème</sup> PCRD à mi-parcours, la valeur 2006 n'est pas calculée, la valeur pour 2007 correspond à celle du 6<sup>ème</sup> PCRD en totalité. Le dernier indicateur concerne les agences de programmation (ADEME, AFSSET, SRP).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les **indicateurs 1.1 et 1.2** mettent en avant l'excellence scientifique des recherches produites. Cependant, de par leur nature, les données bibliométriques ne sont disponibles que deux à trois ans après les publications (selon l'indicateur). Il en résulte que les valeurs actuellement complètement disponibles sont celles de 2003 à 2005.

Pour ces indicateurs communs à plusieurs programmes de la mission, la différence d'ordre de grandeur s'explique par la nature de l'IRSN et de l'INERIS : ce sont à la fois des organismes de recherche et des organismes techniques d'expertise. Les chercheurs de ces organismes n'ont donc pas pour unique objectif de publier des articles de recherche dans des revues internationales. Ils doivent avant tout réaliser des recherches qui permettront de faire avancer leurs compétences en matière d'expertise et de répondre aux besoins formulés par les décideurs publics. De ce fait, leurs recherches ne sont pas nécessairement axées selon les priorités de la communauté scientifique ce qui peut restreindre le nombre de citations.

L'évolution de ces indicateurs revêt une grande importance, mais ne peut pas actuellement être totalement appréciée en raison du manque de recul. On observe une légère progression sur les sous-indicateurs 1.1 entre 2003 et 2006 alors que l'indicateur de reconnaissance scientifique est en légère baisse.

L'**indicateurs 1.3** reflète l'insertion des activités de recherche du programme 189 dans la communauté européenne.

En l'absence du recul nécessaire pour juger de l'évolution des sous-indicateurs de participation aux PCRD, il est difficile de déterminer si ces évolutions sont significatives.

Le sous indicateur relatif à l'ouverture européenne, a subi une forte hausse jusqu'en 2006. C'est le résultat de la volonté d'ouverture européenne privilégiée par le programme 189. Un ralentissement de la progression est constaté en 2007, les opportunités de collaborations européennes s'annonçant désormais moins nombreuses et le 7<sup>ème</sup> PCRD étant moins porté sur les problématiques environnementales.

**OBJECTIF n° 2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**

**INDICATEUR 2.1 : Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN	%	48	50	50		49.5	50

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La valeur obtenue de 49.5% en 2007 reflète l'équilibre budgétaire souhaité entre recherche et expertise.

**OBJECTIF n° 3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

## INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)	ratio	1.94	1.32	≥2	1.6	1.46	≥2

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2004 et 2005, le calcul de l'indicateur a bénéficié d'une importante opération à fort effet de levier. Les valeurs correspondantes sont donc proches de la cible. Sans cette opération à caractère exceptionnel, les valeurs de l'indicateur se situeraient respectivement à 1,34 et 1,24. En 2006, l'indicateur est revenu autour de sa valeur de base. La valeur 2007 a progressé pour atteindre 1,46. Les difficultés pour atteindre la valeur cible proviennent en partie du fait que dans le domaine des énergies renouvelables, les organismes publics et certaines universités restent porteurs d'options technologiques fortes. Bien que le soutien de l'ADEME aux projets portés par des entreprises soit resté majoritaire (de l'ordre de 60%), les établissements publics demeurent incontournables. L'éventuelle mise en place d'un fonds « démonstrateurs » pour les nouvelles technologies de l'énergie qui demanderait un effort de développement technologique significatif de la part des entreprises participantes, devrait renforcer la part du financement privé.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions		4 867 948 5 215 248	4 867 948 5 215 248		4 867 948 6 037 421	4 867 948 6 037 421
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux		1 092 805 1 096 895	1 092 805 1 096 895		1 092 805 1 096 895	1 092 805 1 096 895
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires		235 150 587 207 462 280	235 150 587 207 462 280		235 150 587 207 462 280	235 150 587 207 462 280
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		28 236 965 28 518 962	28 236 965 28 518 962		28 236 965 29 511 790	28 236 965 29 511 790
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable		7 494 752 5 285 687	7 494 752 5 285 687		7 494 752 7 232 142	7 494 752 7 232 142
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>			<b>276 843 057</b>	<b>276 843 057</b>		<b>276 843 057</b>	<b>276 843 057</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-24 913 954	-24 913 954	0	-25 471 056	-25 471 056
Totaux des crédits ouverts		0	<b>251 929 103</b>	<b>251 929 103</b>	0	<b>251 372 001</b>	<b>251 372 001</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>247 579 072</b>	<b>247 579 072</b>		<b>251 340 528</b>	<b>251 340 528</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-4 350 031	-4 350 031	0	-31 473	-31 473

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

## Reports, réserve de précaution et annulation de crédits :

Le programme 189 a bénéficié en 2007 de reports de crédits d'un montant de 2 264 863 € en AE et 1 063 557 € en CP. Le report en AE intègre le report automatique de 504 123 € d'AE antérieures affectées non engagées. Hormis ce montant, le montant des AE 2006 reportées sur 2007 s'élève en fait à 1 760 728 €. Cette somme a été affectée à l'action 5.

	LFI + reports	Réserve initiale	Annulations sur réserve	Annulations hors réserve (y compris LFR)	Crédits ouverts (utilisables)
AE	278 603 797	12 018 826	5 233 107	21 945 710	251 424 980*
CP	277 906 614	12 018 826	5 233 107	21 301 506	251 372 001

\* la différence correspond au report automatique des 504 123 d'AE affectées non engagées.

La mise en réserve sur le programme s'élevait en début d'année à 12 018 826 euros. Ce montant qui représente 4,34% du montant de la LFI a été réduit par un dégel de 5 000 000 euros au profit de l'IRSN.

Annulation sur la réserve de précaution : Le décret 2007-524 du 6 avril 2007 a annulé 455 415 € en AE et 112 021 € en CP. La réserve destinée à l'IRSN a été annulée en LFR (4 777 692 € en AE et 5 121 086 € en CP). Au total 5 233 107 € (AE et CP) ont été annulés sur la réserve de précaution. Le solde de la réserve rendu disponible, soit 1 785 720€ (en AE et CP), a été ventilé entre les actions 1,2,4 de la manière suivante :

Action 1 (INERIS) : 267 375 €

Action 2 (AFSSET) : 56 236 €

Action 4 (ADEME) : 1 462 109 €

Annulation des crédits disponibles (hors réserve) : Le décret 2007-1249 du 21 août 2007 a annulé 1 069 990 € en AE et 425 786 € en CP sur tout le programme et la LFR a annulé 20 875 820 en AE et CP destinés à l'IRSN.

Au total, la LFR a annulé 25 635 512 € d'AE et 25 996 806 € de CP destinés à l'IRSN (si l'on intègre les annulations sur la réserve de précaution). Cette régulation anticipe le remboursement par l'administration fiscale à l'Institut en début d'année 2008 de 29M€ consécutif à la modification des règles d'imposition de la TVA de l'année 2006.

Les annulations ont donc porté sur l'action 3 (IRSN) et l'action 5 (MEDAD/SRP). Les autres actions ont été dotées légèrement au-dessus des crédits prévus en début d'année.

#### **Fongibilité entre actions :**

En début d'année, un mouvement entre actions d'un montant total de 0,75M€ en AE=CP a été exécuté (soit 0,3% du programme) afin d'ajuster les dotations initiales qui n'avaient pas bénéficié de mesures nouvelles et financer ainsi les priorités suivantes :

- participation de l'ADEME (action 4) au Groupement d'intérêt scientifique (GIS) sur le Climat (+0.2M€) ;
- développer les recherches de l'INERIS (action 1) à la hauteur souhaitée par le contrat d'objectif (+0.3M€) ;
- renforcer les recherches sur la gestion du littoral (SRP action 5), (+0.25M€).

Ce financement s'est fait au détriment de l'IRSN (-0.75M€) qui bénéficiait par ailleurs en 2007 d'une augmentation de 6 M€ de ses ressources fiscales (taxe sur les Installations Nucléaires de Base).

En fin d'année, un mouvement de 1,2 M€ en CP de l'action 5 (SRP) vers les actions 1 (INERIS) pour 300.000€ et 4 (ADEME) pour 900.000€ a été réalisé afin de combler, pour partie, les annulations de crédits de paiement subies par ces opérateurs les années précédentes. Ce mouvement a été complété par le versement de 615 001 € en CP au profit des actions 1 (INERIS) pour 522.173€ et 4 (ADEME) pour 92.828€.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
251 929 103							
AE non affectées au 31/12/2007							
3 489 601							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
860 430				251 372 001			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
81 486 214	247 579 072	<b>329 065 286</b>	8 507 204	242 833 324	<b>251 340 528</b>	<b>77 724 758</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
1 620 430				31 473			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant (7) est théorique. Il n'intègre pas les désengagements d'AE réalisés par les opérateurs ainsi que la couverture des engagements par d'autres ressources (taxes, fonds propres, autres programmes LOLF)

Fin 2007, pour les opérateurs (action 1 à 4), le montant des engagements non couverts par les crédits de paiement et dont l'échéance est échue s'élève à 0.452M€. Il concerne l'action 1 (INERIS) au titre des AE 2002.

Fin 2007, pour l'action 5, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 20.5 M€ au titre des AE 2003 à 2008.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		4 867 948	<b>4 867 948</b>		5 215 248	<b>5 215 248</b>
Crédits de paiement		4 867 948	<b>4 867 948</b>		6 037 421	<b>6 037 421</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	4 867 948	5 215 248	4 867 948	6 037 421

En 2007, l'INERIS a conduit 44 programmes de recherche financés par le programme 189 pour un montant de 4 755 248 €. Parallèlement, 460 K€ ont été affectés au plan d'investissement de l'Institut pour le renouvellement d'équipements de laboratoire.

En fin d'année 2007, le responsable de programme a procédé à un transfert de 822 173 € de crédits de paiement non consommés vers l'INERIS afin de solder, les engagements de l'année 2002.

Des résultats significatifs ont été obtenus dans le cadre des recherches conduites sur le thème « Evaluation des dangers et des risques des activités pour l'homme et les écosystèmes » concernant l'utilisation des biomarqueurs (1) dans un contexte de pollution multiple. Les travaux, menés en laboratoire et in situ, ont permis de valider de nombreux biomarqueurs et ont montré l'intérêt du développement de tels outils pour la surveillance des milieux aquatiques.

Des recherches conduites sur le changement climatique ont montré l'importance du lien entre la chimie de l'atmosphère et l'évolution du climat. Ces travaux ont mis en évidence l'impact du changement climatique sur les concentrations des polluants, modifiant ainsi la qualité de l'air de l'échelle globale à l'échelle locale.

Une méthode innovante concernant l'approche globale de la maîtrise des risques appliquée à la logistique des marchandises dangereuses a été développée. Il s'agit d'une méthodologie permettant de donner une base objective aux décideurs publics en matière de maîtrise des risques technologiques, base utilisable dans le contexte de l'application de la loi sur les risques.

Des outils géophysiques pour la détection des cavités souterraines présentant un risque d'effondrement ont été développés et mis en œuvre sur des sites expérimentaux (cavités salines en Lorraine et anciennes marnières en Haute-Normandie). Ces outils ont montré leur capacité à détecter et à caractériser des cavités souterraines susceptibles de s'effondrer, particulièrement en milieu urbain.

(1) les biomarqueurs sont des changements moléculaires, biochimiques, physiologiques dans des populations d'animaux et de plantes, observés après une exposition à un polluant.

Le tableau ci-après présente la ventilation de la subvention par thème, les programmes de recherche et les résultats les plus marquants :

## Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Intitulé du thème	Montant (€) En AE	Quelques résultats-clés de l'année 2007
Surveillance des polluants, métrologie, modélisation des transferts dans les milieux	242 000	Caractérisation et quantification des incertitudes permettant d'améliorer les modèles de prédiction de la qualité de l'air. Utilisation des données satellitaires pour évaluer les modèles de chimie – transport atmosphérique. Intégration des données satellitaires aux codes de calcul.
Risques accidentels liés aux atmosphères explosibles, aux matériaux énergétiques et autres produits dangereux	203 000	Bilan technique et scientifique sur les risques et la sécurité concernant le développement des biocarburants. Etat de l'art des outils de modélisation moléculaire et statistique pour étudier les propriétés et l'activité des composés explosifs.
Evaluation des risques accidentels liés aux procédés dangereux et aux installations fixes et mobiles	495 000	Caractérisation des paramètres d'explosion et d'inflammabilité pour les nanoparticules. Développement d'une approche globale de la maîtrise des risques appliquée à la logistique des marchandises dangereuses.
Evaluation des risques accidentels liés aux procédés dangereux et aux installations fixes et mobiles	414 000	Expérimentations pour étudier le cycle de l'eau dans l'incendie industriel. Mise au point d'un dispositif expérimental pour des essais des rejets de gaz denses et légers dans un tunnel.
Maîtrise des risques accidentels par les dispositions technologiques et organisationnelles et appui à la gouvernance des risques	217 000	Développement des modèles spécifiques pour analyser, décider et former, en environnements virtuels, des facteurs (techniques, organisationnels et humains) importants pour la maîtrise des risques.
Evaluation des dangers et des risques des activités pour l'homme	540 000	Recherches menées en laboratoire et in situ pour valider de nombreux biomarqueurs, montrant l'intérêt du développement d'un outil « biomarqueurs » dans le cadre d'approches multiparamètres permettant la surveillance des milieux aquatiques
Evaluation des dangers et des risques des activités pour les écosystèmes	1 039 000	Etude des effets de nanoparticules sur un modèle animal (rat) d'allergie respiratoire aux graminées et traitement des prélèvements. Evaluation de l'effet de champs radiofréquences de la téléphonie mobile sur le stress oxydant (essais sur des rats exposés à des signaux GSM 900 MHz). Application de la technique LIDAR pour surveiller les procédés de fabrication de nanoparticules manufacturées.
Impact global des activités à risque sur le système (Homme - Environnement - Biens)	356 000	Mise en évidence de l'impact du changement climatique sur les concentrations des polluants, modifiant ainsi la qualité de l'air de l'échelle globale à l'échelle locale.
Maîtrise des risques liés aux déchets et à leur traitement	145 248	Elaboration d'un outil de modélisation du comportement et de l'impact des déchets sur les sols dans le scénario de stockage ou de valorisation. Méthodologie pour identifier les mécanismes physiques et chimiques du relargage des polluants.
Maîtrise des risques sol et sous-sol (mouvements de terrain, gaz, eau)	607 000	Nouveaux outils géophysiques pour la détection des cavités à risque d'effondrement, mise en œuvre sur des sites expérimentaux. Des essais en laboratoire et in situ ont été conduits et ont fourni les données permettant d'initier les modélisations sur le comportement hydromécanique des milieux fracturés.
Evaluation de la sécurité et impacts des stockages souterrains	120 000	Identification des scénarios de récupération et de traitement du CO2 en France. Evaluation du coût de stockage de CO2 appliquée au cas du bassin houiller de Gardanne.
Communication institutionnelle, formation et transfert des savoirs	377 000	Développement des outils pour extraire des concepts de textes et construire une première ontologie de la sécurité industrielle à partir du traitement de documents de référence.
Plan d'investissement pour le renouvellement d'équipement de laboratoire	460 000	
<b>Total</b>	<b>5 215 248</b>	

## ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		1 092 805	<b>1 092 805</b>		1 096 895	<b>1 096 895</b>
Crédits de paiement		1 092 805	<b>1 092 805</b>		1 096 895	<b>1 096 895</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	1 092 805	1 096 895	1 092 805	1 096 895

L'Afsset mobilise les acteurs de la recherche sur les thématiques de la santé au travail ainsi que de la santé-environnement et apporte un appui financier à la production scientifique et à la diffusion des résultats susceptibles d'éclairer l'action publique et de fonder une expertise de qualité.

Dans le cadre de la coordination des organismes de recherche et d'expertise, l'Agence mène ses actions incitatives de recherche au sein d'un programme unique de recherche Environnement-Santé-Travail (PREST). Un appel à projets de recherche est lancé chaque année pour répondre à la fois aux besoins en connaissances identifiés dans divers plans (plan National Santé Environnement, plan Cancer, Plan d'action Environnement et Santé de la Commission Européenne 2004-2010, plan Santé-Travail...), et à ceux issus des travaux d'expertise de l'Agence. L'APR 2007 couvre un ensemble large de questions d'évaluations ou d'analyse des risques environnementaux pour la santé humaine et complète celui lancé en 2006.

Le PREST a sélectionné en 2007 – parmi 85 projets déposés – 42 projets s'inscrivant clairement dans la démarche d'évaluation ou d'analyse des risques pour la santé humaine liés aux facteurs environnementaux et professionnels, et apportant des éléments pertinents pour fonder l'expertise et l'appui à l'action publique. Sur ces 42 projets, 20 se rapportent au champ Environnement et Santé.

Les crédits du programme 189 contribuent pour un total de 1 096 895€ au financement des 20 projets santé Environnement du PREST. Le programme 111 « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » finance par ailleurs les autres projets santé-travail. La subvention par projet est en moyenne de 134 000 €.

Ces 20 projets financés par l'Agence en 2007 ainsi que les 28 projets de 2006 conduiront à des avancées sur un certain nombre de questions essentielles en évaluation du risque sanitaire, en lien avec les orientations stratégiques comme par exemple :

- la validation d'indicateurs de qualité des milieux pertinents en termes de risque sanitaire,
- la prise en compte des expositions multiples et cumulées,
- les relations dose-réponse aux expositions faibles et chroniques,
- l'identification des populations sensibles et la caractérisation des moments critiques d'exposition,
- la recherche de biomarqueurs d'exposition et d'effets précoces,
- le développement d'outils traduisant l'émergence ou la réémergence de nouveaux risques pouvant constituer une menace grave pour la santé.

Les résultats des travaux de recherche soutenus par l'Agence sont portés à la connaissance des utilisateurs et du public à travers la production de documents de synthèse et la réalisation de journées scientifiques dédiées. L'année 2007 a été marquée par l'organisation d'un colloque sur la perception de la gouvernance des risques sanitaires environnementaux et par un séminaire international sur la pollution atmosphérique et la reproduction humaine.

## ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		235 150 587	<b>235 150 587</b>		207 462 280	<b>207 462 280</b>
Crédits de paiement		235 150 587	<b>235 150 587</b>		207 462 280	<b>207 462 280</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	235 150 587	207 462 280	235 150 587	207 462 280

2007

(En milliers d'euros)

Destination	Prévision subvention	Exécution subvention	Total dépenses exécutées
Recherche et missions de service public	138 012	124 661	<b>140 873</b>
Dont recherche	116 000	102 000	112 585
Appui technique aux pouvoirs publics	16 255	3 214	<b>3 214</b>
Appui technique à l'ASN	65 000	63 381	<b>65 467</b>
Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières, protection contre la malveillance	17 512	16 206	<b>17 744</b>
Prestations			<b>38 482</b>
<b>Totaux</b>	<b>236 779</b>	<b>207 462</b>	<b>265 778</b>

**Sous action 3.1 : Recherche et missions de service public** : 140,8 M€ (part du P189: 124 661 587€)

Les programmes de recherche menés par l'IRSN doivent lui permettre de disposer des compétences nécessaires à son expertise et de préparer les évolutions à venir en matière d'appréciation des risques liés aux activités nucléaires. En 2007, le total des dépenses pour la recherche s'élève à 112,6 M€.

**Recherche en sûreté.**

L'année 2007 a été marquée par :

- le lancement d'un programme expérimental (MIRTE) destiné à mieux évaluer les biais de calcul lors de la modélisation des éléments dits « de structure » dans les simulations de criticité, programme auquel se sont associés AREVA, l'ANDRA et l'US-DOE ;
- la création d'un laboratoire mixte CNRS / université de Montpellier / IRSN (MIST) pour l'étude et la prédiction du comportement des matériaux et des structures soumis à des phénomènes multiphysiques tels que ceux rencontrés lors d'accidents dans un réacteur nucléaire ;
- la fin des essais sur la propagation par les portes des fumées d'un incendie, dans les locaux d'une installation confinée et ventilée, l'un des volets du programme pluriannuel PRISME (mené sous l'égide de l'OCDE) ;
- le lancement d'actions de recherches destinées à l'acquisition des connaissances nécessaires à l'expertise du dossier de sûreté du réacteur ITER pour étudier les risques relatifs à l'hydrogène, au tritium, aux poussières activées ;
- les premiers calculs de simulation d'accident de réactivité pour le réacteur Jules Horowitz (RJH), à l'aide des logiciels SIMMER et MC3D ;
- la fin des études d'oxydation sous air des gainages des combustibles (MOZART), composante du programme international « Terme Source » coordonné par l'IRSN et dont l'objectif est de mieux caractériser et quantifier les rejets de radionucléides dans l'environnement en cas de fusion d'un cœur de réacteur à eau.

L'année 2007 a également vu se poursuivre les travaux de l'IRSN :

- dans le domaine des accidents graves, poursuite des volets EPICURE, BECARRE, CHIP du programme TERME SOURCE, poursuite des travaux sur l'interaction entre le béton et un cœur fondu ;
- dans le domaine du combustible, avec en particulier, les travaux de rénovation du réacteur CABRI et la fabrication de l'instrumentation nécessaire à la réalisation du programme international CIP ;
- dans le domaine de l'incendie et de l'aérocontamination avec la poursuite des programmes PRISME et PICSEL et des essais de résistance mécanique des équipements de confinement ;
- dans le domaine du vieillissement des structures, des matériels et dans celui des contrôles non-destructifs ;

- dans le domaine du stockage profond des déchets, un protocole permettant la caractérisation des zones endommagées par les opérations de forage a été mis au point.

### Recherche en radioprotection

L'année 2007 a été marquée par :

- le lancement du projet EXTREMA dont l'objet est l'étude des conséquences d'épisodes climatiques extrêmes sur la répartition et les flux de polluants dans l'environnement ; ce projet financé par l'ANR est reconnu par les pôles de compétitivité « risque et vulnérabilité » et « mer PACA » de la région PACA) ;
- la livraison de la première version de la plate-forme de simulation numérique SYMBIOSE destinée à la modélisation et au calcul des transferts de radioactivité dans différents milieux (atmosphérique, terrestre, aquatique) ;
- la réunion de lancement du projet PRIME pour le développement d'une méthode multicritère de caractérisation de territoires susceptibles d'être contaminés par des matières radioactives, en concertation avec les experts, les acteurs de la décision et les représentants du territoire ;
- les premiers essais, en laboratoire d'analyse médicale, du protocole d'extraction des radionucléides à l'aide de molécule cages développé par l'IRSN dans le but initial d'améliorer le suivi médical des travailleurs du secteur nucléaire ;
- l'utilisation de la technique de thérapie cellulaire développée par l'IRSN, en coopération avec l'hôpital d'instruction des armées PERCY, pour le traitement de lésions radio-induites sur des patients chilien et sénégalais fortement irradiés puis sur des patients surexposés du centre hospitalier d'Epinal ;
- la poursuite des travaux pour le diagnostic des brûlures radiologiques et l'étude des plaies contaminées ;
- la poursuite du programme ENVIRHOM pour l'étude des conséquences sur l'homme et sur l'environnement d'expositions chroniques de faibles niveaux à des radionucléides. On citera en particulier l'étude des effets d'une ingestion chronique de Césium 137 sur le système immunitaire, sur le système cardiovasculaire et sur le métabolisme des hormones stéroïdiennes ;
- le bilan positif du programme européen ERICA pour le développement d'une méthode d'évaluation du risque environnemental et la poursuite du programme PROTECT qui vise à comparer la réglementation en place sur le plan de la protection de l'environnement à l'égard des substances chimiques d'une part et des radionucléides d'autre part.

### Sous action 3.2 : Appui technique aux pouvoirs publics: 3 214 000€

Dans le domaine de l'appui technique aux pouvoirs publics (hors autorité de sûreté nucléaire), l'IRSN a poursuivi en 2007 sa démarche visant à renforcer ses liens avec l'ensemble des partenaires publics. A cet égard, une convention avec l'Afsset a été signée en 2007 pour une durée de quatre ans. Cette convention doit permettre de favoriser, dans les domaines de la santé au travail et de la santé environnementale, les échanges d'information et les coopérations scientifiques entre les deux organismes. Elle vise également à préciser l'appui que l'Institut apporte à l'Afsset en matière d'expertise.

Par ailleurs, l'actualité environnementale a donné également lieu à des actions d'appui technique de l'Institut pour la Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR), tant dans les domaines de la réglementation que dans celui de l'expertise concernant, par exemple, l'impact radiologique des installations classées pour la protection de l'environnement ou la gestion des sols pollués. C'est dans ces domaines que la convention avec la DPPR a été renouvelée en 2007 pour une durée de cinq ans.

Dans le domaine de la protection radiologique des travailleurs, l'IRSN a poursuivi la mise en œuvre du système de recensement des données dosimétriques individuelles des travailleurs exposés, en réalisant des évolutions fonctionnelles de la base de données et en renforçant l'organisation liée à cette mission. L'Institut a aussi apporté son appui technique dans le cadre de l'élaboration de nouveaux textes réglementaires, faisant suite à la loi Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN), et relatifs à la protection des travailleurs et à la gestion du risque radon dans les lieux de travail.

Enfin, l'Institut a été fortement mobilisé par les accidents de radiothérapie. Ainsi, suite à l'accident de surexposition survenu au centre hospitalier Jean Monnet d'Epinal en octobre 2006, l'IRSN a mené, à la demande du ministre chargé de la Santé, des expertises portant sur les dérives des pratiques de radiothérapie conformationnelle du cancer de la prostate sur la période de 2001 à 2006 dans cet établissement. L'IRSN a par ailleurs été chargé de « *piloter une évaluation des conséquences cliniques possibles pour l'ensemble des patients traités sur la période 1989-2000* » à Epinal.

**Sous action 3.3 : Appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire** : 65,5 M€ (part du P189 : 63 381 000€)

L'année 2007 a été marquée par la signature d'une convention avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour une durée de cinq ans. Cette convention définit les règles et les modalités de fonctionnement de l'appui technique que l'IRSN apporte à l'ASN, créée en 2006.

Les activités d'expertise menées en appui à l'ASN dans le domaine de la sûreté et de la radioprotection sont permanentes. Elles concernent les installations existantes ainsi que les installations en construction : réacteurs, installations du cycle du combustible, autres installations mettant en œuvre des rayonnements ionisants, transports de matières radioactives...

Dans ce cadre, l'IRSN est amené à examiner tant des problèmes récurrents de l'exploitation des installations (incidents, réexamens de sûreté,...) que de nouvelles problématiques (l'allongement de la durée de vie des installations, l'optimisation des ressources dans un contexte d'ouverture à la concurrence,...). Ces activités ont mobilisé en 2007 des ressources humaines importantes, en raison du volume d'affaires à traiter et de la complexité technique des questions posées.

En outre, l'IRSN a été très fortement mobilisé en 2007 par l'examen des dossiers de nouveaux projets :

L'IRSN a réalisé l'examen du rapport préliminaire de sûreté du Réacteur Jules Horowitz (RJH) dont l'implantation est prévue sur le site de Cadarache.

Pour ce qui concerne le réacteur EPR, dont la mise en service sur le site de Flamanville est programmée par l'exploitant en 2011, l'IRSN a participé avec EDF et l'ASN à l'élaboration d'un programme détaillé d'instruction technique en amont de cette échéance.

Dans le cadre de ce programme, l'IRSN a notamment examiné en 2007 les dossiers techniques suivants :

- le classement des équipements de sûreté,
- l'architecture générale du contrôle-commande,
- les principes de conduite en situation accidentelle,
- la conception détaillée du radier de l'îlot nucléaire.

Par ailleurs, les experts de l'IRSN ont assisté les inspecteurs de l'ASN, en particulier sur le chantier à l'occasion du début de construction de l'îlot nucléaire.

L'IRSN a également entamé en 2007 l'expertise du rapport provisoire de sûreté de l'usine d'enrichissement de l'uranium par centrifugation, dénommée Georges Besse II. Dans la continuité de l'examen du rapport préliminaire de sûreté réalisé en 2005, cette expertise concerne notamment l'adaptation de la conception de l'usine à son site d'implantation avec la prise en compte des risques d'agression qui y sont liés (séisme, inondation, chute d'avions, explosion...).

**Sous action 3.4 : Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre les malveillances** : 17,7 M€ (part du P189 : 16 206 000€)

Dans le cadre de l'appui technique au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), en 2007, l'IRSN a notamment analysé le dossier de la première indisponibilité pour entretien et réparation (IPER) du porte-avions Charles de Gaulle. Cet examen a, entre autres, porté sur le programme des travaux d'entretien préventif et correctif.

L'Institut a poursuivi en 2007 l'examen de la sûreté des opérations de démantèlement de nombreuses installations du site du Commissariat à l'énergie atomique à Marcoule et a examiné les risques associés à ce site, susceptibles d'affecter la sûreté des installations, à travers le document de présentation générale de la sûreté de l'établissement.

Par ailleurs, dans le cadre des réexamens périodiques de sûreté, l'IRSN a examiné, pour les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), le classement des équipements importants pour la sûreté de la chaufferie et la démarche d'étude des agressions internes et des conséquences radiologiques des situations accidentelles.

L'IRSN apporte également son expertise technique aux pouvoirs publics pour évaluer l'efficacité des mesures de protection physique, le suivi et la comptabilité des matières nucléaires. En 2007, l'IRSN a réalisé 440 analyses de dossiers et conduit 171 inspections à la demande du haut fonctionnaire de défense auprès du ministre chargé de l'industrie. Il apporte aussi son expertise dans la refonte du cadre réglementaire. Pour l'application en France des traités de lutte contre la prolifération nucléaire et chimique, l'IRSN assure la collecte des déclarations d'activités, accompagne les inspecteurs internationaux sur le sol français et conseille les exploitants.

**ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		28 236 965	<b>28 236 965</b>		28 518 962	<b>28 518 962</b>
Crédits de paiement		28 236 965	<b>28 236 965</b>		29 511 790	<b>29 511 790</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	28 236 965	28 518 962	28 236 965	29 511 790

La subvention a pour but de permettre à l'ADEME la mise en œuvre de recherches constituant une composante technologique importante dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment les PMI du secteur environnement.

En fin d'année 2007, la subvention de l'ADEME en CP a été augmentée de 0,993 M€ par un transfert entre actions du programme 189. Les crédits de paiements reçus au titre de l'incitation (15,108 M€) ont été complétés par les fonds propres de l'agence mais aussi par ses autres ressources (taxes, autres programmes LOLF) afin de couvrir l'intégralité des besoins de paiement sur AE antérieures pour un montant de 17,668 M€.

Les crédits de fonctionnement financent 173 ETPT (cadres scientifiques et d'ingénieurs) qui animent et orientent la recherche et l'innovation. Au-delà du montage d'appel à projets, de la contractualisation et du suivi des opérations, ils assurent la valorisation des résultats, en particulier dans le cadre de missions d'expertise pour la mise en œuvre des politiques publiques.

	AE 2007	CP 2007
Crédits de fonctionnement	14 404 000	14 404 000
Crédits incitatifs	14 114 962	15 107 790
<b>Total</b>	<b>28 518 962</b>	<b>29 511 790</b>

En 2007, sur ces crédits incitatifs, au titre du programme 189, l'agence a mobilisé 13,463 M€ en AE, essentiellement engagés sur 80 conventions de recherche (11,137 M€) et sur le financement de bourses de thèses (2,101 M€), le reliquat (0,225 M€) étant consacré à des actions d'accompagnement (colloques, rencontres, synthèses, évaluation...). 651 841 € n'ont pas été consommés du fait de la délégation tardive de crédits en toute fin d'exercice.

La répartition des AE par thématique est la suivante :

Domaines d'intervention	Crédits incitatifs - AE en €
Déchets et sols	0
Energie	9 410 215
Air et bruit	1 227 981
Actions transversales	2 824 925
Reporté vers 2008	651 841
<b>Total</b>	<b>14 114 962</b>

La quasi-totalité des conventions de recherche financées concernent le domaine de **l'énergie**, ce thème mobilisant à lui seul 9 410 215 €. Les montants les plus importants ont été principalement affectés aux quatre champs suivants :

- l'efficacité énergétique dans les transports: 6 projets sont concernés, dont 5 au titre du PREDIT, pour un montant de 2,416 M€ ;
- l'électricité issue des énergies renouvelables: 1,985 M€ ont été consacrés à des conventions sur le photovoltaïque, la petite hydroélectricité, la géothermie, les réseaux intelligents ou le stockage de l'électricité ;
- l'efficacité énergétique dans le domaine de l'industrie ou de l'agriculture: travaux sur les piles à combustibles, projet de serre capteur d'énergie avec le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, pour un total de 1,788 M€ ;
- l'efficacité énergétique dans le bâtiment (dont 5 projets PREBAT), pour 1,620M€.

Le reste des montants (1,601 M€) se répartit sur les sous-domaines « Bioénergies et bioproduits », « Energies renouvelables thermiques » et « Approches globales de la maîtrise de l'énergie ».

Le domaine de l'Air et du bruit a mobilisé 1 227 981 €, qui se répartissent en deux tiers sur les problématiques de réduction des émissions dans l'air, et en un tiers sur la surveillance de la qualité de l'air.

Le domaine actions transversales (2 824 925 €) est couvert essentiellement par le financement de bourses de thèse, l'ADEME les attribue chaque année par un mécanisme de sélection ouvert à la compétition, et permet ainsi un effort significatif de formation par la recherche.

#### ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			7 494 752	<b>7 494 752</b>		5 285 687	<b>5 285 687</b>
Crédits de paiement			7 494 752	<b>7 494 752</b>		7 232 142	<b>7 232 142</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

##### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	334 099	242 039	334 099	244 203

**Dépenses de fonctionnement : 242 039 € en AE, 244 203 en CP.**

Les crédits de fonctionnement du service de la recherche et de la prospective (SRP) permettent de mettre en œuvre les programmes de recherche du MEDAD. Avec un montant total de 244 203 € en CP, ils ont représenté 3.4% des crédits de l'action 5 et se répartissent en deux postes : le fonctionnement courant et l'évaluation des programmes de recherche.

Fonctionnement courant du SRP : 17 955 € en AE, 33 406 € en CP.

Ces crédits comprennent des dépenses courantes du service de la recherche, chargé de mettre en œuvre le programme 189, notamment des actions de valorisation communes aux recherches (brochures, plaquettes, sites web, ...), des abonnements à des revues, etc.

Financement de l'évaluation des programmes de recherche : 224 084 € en AE, 210 797 € en CP.

Les évaluations des programmes de recherche de l'action 5 qui s'appuient sur une méthodologie qui intègre les bonnes pratiques internationales, sont confiées à des consultants extérieurs sous le pilotage d'un comité où l'ensemble des parties prenantes (SRP, chercheurs, acteurs des politiques publiques) est représenté. Ces opérations sont financées sur deux ans. Pendant l'année 2007, il a été initié l'évaluation de 3 programmes de recherche, pour un coût d'environ 75 k€ de dépenses externes par évaluation :

- Invasions biologiques (INVABIO) ;
- Biodiversité et gestion forestière (BGF) ;
- Risque inondation.

Le résultat de ces évaluations sera disponible dans un an. Les conclusions des évaluations 2006 sont publiques et disponibles sur le site internet du ministère.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	1 802 500	1 885 377	1 802 500	1 420 774
Transferts aux autres collectivités	5 358 153	3 158 271	5 358 153	5 567 165

Nota: Il a été procédé à des désengagements d'AE sur des contrats antérieurs à 2007. Ces opérations expliquent l'écart entre les AE consommés en 2007 ( 7 108 882 €) et les montants affichés dans le tableau ci-dessus.

**Dépenses d'intervention** : 7 108 882 € en AE, 6 987 939 € en CP

Les dépenses liées au financement des programmes de recherche en 2007 et à leur valorisation sont de 7 108 882 € en AE.

Types d'opérations	AE engagées en €
Opérations de valorisation	327 910
Projets de recherche et contrat d'animation	6 780 972
<b>Total</b>	<b>7 108 882</b>

Ces dépenses concernent 15 programmes de recherche selon les cinq domaines thématiques ci dessous :

Domaines thématiques couverts par les programmes de recherche	AE engagées En €	Pourcentage	Lien avec les programmes européens Era-net
Biodiversité et patrimoine naturel	1 394 343	20	BIODIVERSA,
Changements climatiques	683 735	10	CIRCLE
Gestion des milieux (air, eau, sols)	2 065 530	29	IWRM
Risques environnementaux et sanitaires	2 550 364	36	CRUE, ENVHEALTH
Société et développement durable et économie de l'environnement	414 912	6	SKEP
<b>Total</b>	<b>7 108 882</b>	<b>100</b>	

44 nouveaux projets de recherche ont été financés en 2007, suite à des appels à projet lancés en 2006 et 2007 et 5 contrats d'animation de programmes ont été passés.

Biodiversité et patrimoine naturel :

Le programme DIVA « Action Publique, Agriculture et Biodiversité » vise à susciter des recherches contribuant à élaborer des actions publiques qui répondent aux enjeux de préservation et de prise en compte de la biodiversité dans

l'évolution de l'agriculture. Les recherches financées en 2007 sélectionnées après l'appel à projets de recherche (APR) 2006 se développent selon trois axes:

- stratégie territoriale et biodiversité,
- interdépendance systèmes de production et biodiversité,
- Interactions entre politiques, économies, dynamiques sociales et maintien de la biodiversité.

#### Changements climatiques :

L'apport du programme GICC « Gestion et Impact du Changement Climatique » au dispositif national de recherche sur le climat a été valorisé à l'occasion du quatrième rapport du GIEC dans une plaquette présentant les résultats les plus marquants des recherches de la communauté française au cours des cinq dernières années.

Les nouveaux projets financés en 2007 correspondent à des projets sélectionnés par l'APR 2005 et qui n'avaient pas pu être financés en 2006.

#### Gestion des milieux (air, eau, sols) :

Le programme de recherche sur la gestion durable du littoral (LITEAU) a pour objectif l'élaboration de connaissances, d'outils scientifiques et de méthodes applicables à la gestion du littoral. Un nouvel APR a été lancé en début d'année 2007. Les projets de recherche sélectionnés ont été financés à la fin de l'année et couvrent les thématiques suivantes

- restauration des milieux et ingénierie écologique ;
- aires marines protégées ;
- délimitation des espaces à enjeux patrimoniaux et effet réserve ;
- définition et critères du « bon état écologique » ;
- vulnérabilité, adaptation et gestion collective des risques sur le littoral ;
- gestion intégrée des zones côtières.

Le programme de recherche inter-organismes sur la qualité de l'air au niveau local (PRIMEQUAL) vise à répondre aux interrogations actuelles, sur la pollution de proximité. Il a lancé en 2006 un APR sur la thématique des traceurs et indicateurs de la pollution de proximité. Sur les huit projets sélectionnés, cinq ont été financés par le MEDAD en 2007 ainsi que l'animation scientifique du programme. Les trois autres ont été pris en charge par l'ADEME.

#### Risques environnementaux et sanitaires :

Le programme d'évaluation et de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides a financé cette année les projets sélectionnés lors de son troisième APR lancé en 2006. Cet appel s'attache à établir les liens entre la contamination par les pesticides et les impacts chimiques ou écologiques ainsi que le développement de méthodes alternatives ou fortement réductrices à l'usage des pesticides. Toutes les utilisations sont concernées, qu'elles soient agricoles ou non (lutte antivectorielle par exemple). Huit projets ont été financés.

Le programme « Risque Décision Territoire » a financé cette année de nouvelles recherches sur les risques naturels et technologiques, axées sur la connaissance des dangers, la vulnérabilité, la hiérarchisation des risques, la réduction, la prises de décision, les plans de secours, le retour d'expérience, la mémoire. Ce programme vise aussi à créer des liens entre les acteurs locaux de la gestion des risques et les chercheurs.

#### Société développement durable et économie de l'environnement :

Le programme Paysage et Développement Durable (PDD) a renouvelé cette année son contrat de coordination et d'animation scientifique avec le CEMAGREF.

Un séminaire sur le thème « agro-carburants et développement durable » préparé en 2007 s'est tenu en janvier 2008. La qualité du débat a permis de dresser un état des lieux des recherches et d'identifier des questions émergentes qui serviront à orienter les recherches dans ce domaine.

**Exécution de la dépense en CP : 6 987 939 €**

Le SRP finançant des programmes de recherche pluriannuels, La consommation des crédits de paiement (CP) correspond, pour l'essentiel, à des versements sur des engagements datant des années précédentes. C'est l'arrivée plus ou moins régulière et synchrone, des évaluations scientifiques des rapports scientifiques sur les recherches menées et des factures correspondantes qui déclenchent les paiements.

Consommation des crédits de paiements 2007 par année d'engagement :

Années	CP en €
2001	282 151
2002	1 086 842
2003	1 371 986
2004	1 442 926
2005	1 973 726
2006	362 211
2007	468 097
<b>TOTAL</b>	<b>6 987 939</b>

En complément de cette consommation de CP, il a été procédé à des désengagements d'AE sur des contrats antérieurs à 2007. Ces opérations expliquent l'écart entre les 7 108 882 € d'AE engagés en 2007 et le montant d'AE consommés de 5 043 648 € affiché dans les tableaux récapitulatifs du présent rapport annuel de performance.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	259 090 857	259 940 857	269 348 305	269 348 305	242 293 385	244 108 386
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>	<b>259 090 857</b>	<b>259 940 857</b>	<b>269 348 305</b>	<b>269 348 305</b>	<b>242 293 385</b>	<b>244 108 386</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 651	1 667	1 645

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire		1 651				1 667				1 645		
<b>Totaux</b>		<b>1 651</b>				<b>1 667</b>				<b>1 645</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui résulte de la fusion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) intervenue en 2001 et placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) exerce la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut.

L'IRSN exerce pour le compte des pouvoirs publics des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire, la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance.

L'IRSN est l'opérateur unique de l'action n°3 « évaluation et prévention des risques nucléaires » du programme 189. Cette action a pour but de réaliser les activités d'expertise, de recherche et développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires. L'action est décomposée en quatre sous-actions : 3.1- recherche et missions de service public ; 3.2- appui technique aux pouvoirs publics ; 3.3- appui technique à l'Autorité de Sûreté Nucléaire ; 3.4- sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre les malveillances.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires</b>	<b>226 205</b>	<b>226 205</b>	<b>235 151</b>	<b>235 151</b>	<b>207 462</b>	<b>207 462</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	226 205	226 205	235 151	235 151	207 462	207 462
<b>Totaux</b>	<b>226 205</b>	<b>226 205</b>	<b>235 151</b>	<b>235 151</b>	<b>207 462</b>	<b>207 462</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
239 642	168	10 000	42 120	<b>291 930</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
210 666	905	10 000	76 798	<b>298 369</b>

## Commentaires techniques :

En exécution 2007, les subventions de l'état comprennent 3.203.550 € au titre de la convention avec le Ministère de la Défense. Les ressources propres incluent les participations aux contrats de recherche versées notamment par l'Union européenne, et les produits à caractère exceptionnel (TVA). Sources IRSN.

L'IRSN a bénéficié de 10M€ au titre de l'affectation partielle du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) pour permettre le financement des investissements prioritaires de l'institut et le démantèlement des installations.

Au cours de l'exercice 2007, le traitement de la TVA récupérable sur les achats a fait l'objet d'une modification qui s'est traduite par la génération d'un produit exceptionnel de 29M€ et d'une réduction des dépenses de fonctionnement de 12M€ (cf infra). En compensation, la subvention au titre du programme 189 a été réduite de 26 M€. L'écart résiduel a été versé au fonds de roulement de l'établissement.

## ■ DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programme 189	119 429	146 153	0	29 496	<b>295 078</b>

Source : EPRD 2007

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	115 352	119 392	0	31 034	<b>265 778</b>

Source : IRSN

Les charges de personnel sont inférieures à la prévision du fait de la baisse de l'effectif moyen consécutive aux départs de personnels et aux difficultés de recrutement. Cette situation résulte d'une pénurie de compétence dans le secteur du nucléaire d'une part, d'une attractivité des rémunérations proposées par les industriels (AREVA, EDF) d'autre part.

Les dépenses de fonctionnement sont en recul par rapport à la prévision initiale en raison principalement de la réduction de la charge de TVA non récupérable (cf. supra) à hauteur de 12M€ et de l'annulation de crédits de 9M€.

Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport à la prévision. Elles comprennent le programme 2006 décalé en 2007 et la réalisation d'une partie du programme d'investissement 2007.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)	<b>1651</b>	<b>1667</b>	<b>1645</b>
<i>dont titulaires</i>	1545	1547	1544
<i>dont contractuels</i>	106	120	101
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

### Commentaires techniques :

(1) ce chiffre comprend les 60 ETPT financés sur la base d'une convention ( mise à disposition de l'Autorité de Sûreté Nucléaire + filiale Riskaudit).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'analyse des résultats et la justification des éléments de la dépense, se reporter à la partie JPE du présent programme.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

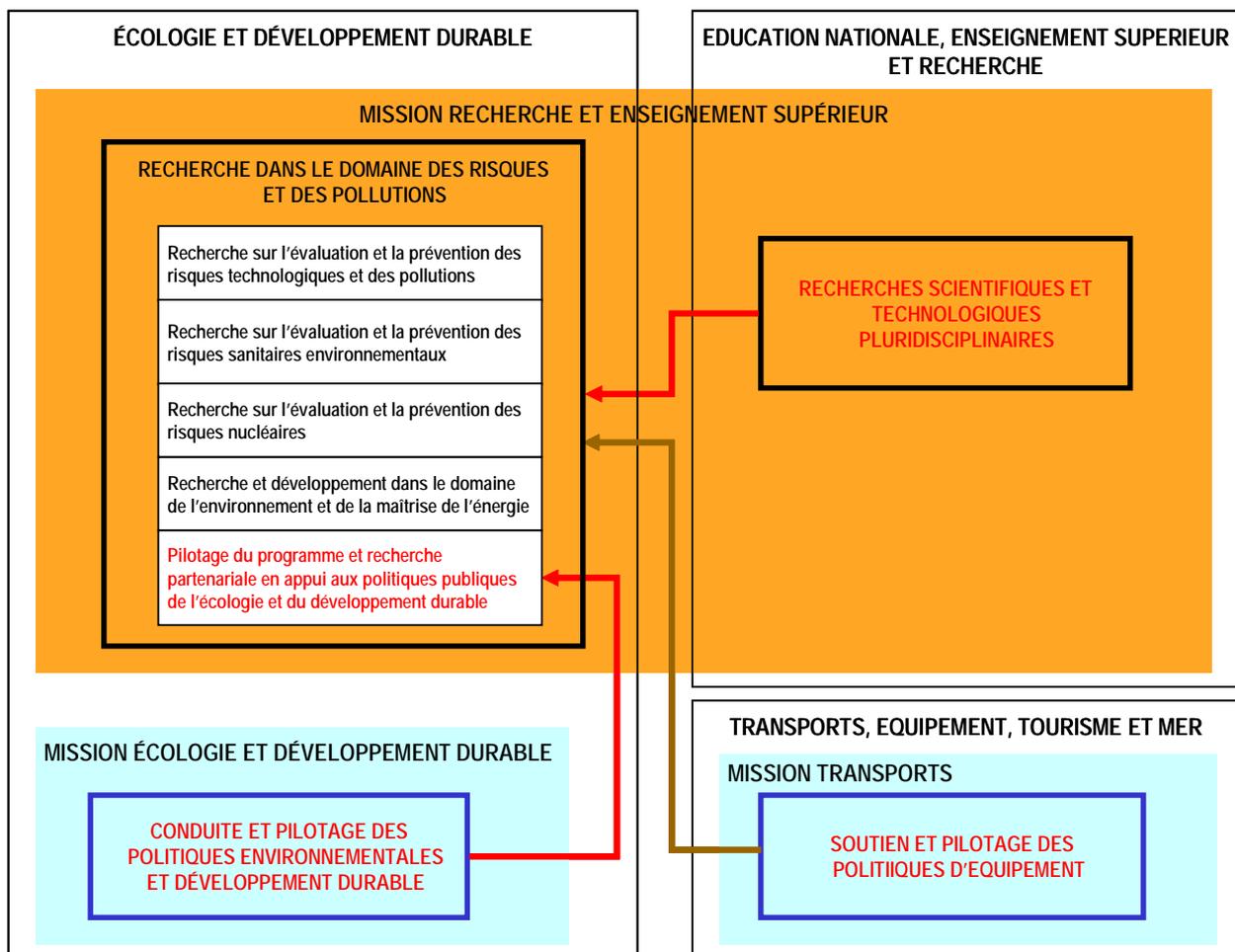
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 867 948	4 867 948	4 875 848
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 092 805	1 092 805	1 094 385
Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 150 587	235 150 587	235 548 232
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 236 965	28 236 965	28 281 205
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 494 752	7 494 752	10 511 921
<b>Total</b>	<b>276 843 057</b>	<b>276 843 057</b>	<b>280 311 591</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	6 037 421	0	6 037 421	+1 169 473	+506 247
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 096 895	0	1 096 895	+4 090	+46 019
Evaluation et prévention des risques nucléaires	207 462 280	0	207 462 280	-27 688 307	-18 742 960
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29 511 790	0	29 511 790	+1 274 825	+2 358 223
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 232 142	0	7 232 142	-262 610	+1 938 507
<b>Total</b>	<b>251 340 528</b>	<b>0</b>	<b>251 340 528</b>	<b>-25 502 529</b>	<b>-13 893 964</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	6 037 421	+4 275	6 041 696	+1 165 848	+510 522
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 096 895	+855	1 097 750	+3 365	+46 874
Evaluation et prévention des risques nucléaires	207 462 280	+227 231	207 689 511	-27 858 721	-18 515 729
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29 511 790	+23 940	29 535 730	+1 254 525	+2 382 163
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 232 142	+1 259 882	8 492 024	-2 019 897	+211 757
<b>Total</b>	<b>251 340 528</b>	<b>+1 516 183</b>	<b>252 856 711</b>	<b>-27 454 880</b>	<b>-15 364 413</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 516 183</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-262 286
Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable (Mission « Écologie et développement durable »)	-636 060
Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (Mission « Transports »)	-617 837

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	11 393 414	0	+4 261	11 397 675	+5 866 501
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	4 362 295	0	+852	4 363 147	+3 312 271
Evaluation et prévention des risques nucléaires	207 462 280	0	+226 589	207 688 869	-18 516 371
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29 551 790	0	+23 864	29 575 654	+2 422 087
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	5 337 242	0	+1 002 489	6 339 731	-1 147 590
<b>Totaux</b>	<b>258 107 021</b>	<b>0</b>	<b>+1 258 055</b>	<b>259 365 076</b>	<b>-8 063 102</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 258 055</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-261 532
Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable (Mission « Écologie et développement durable »)	-353 301
Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (Mission « Transports »)	-643 222



## PROGRAMME 188

---

## PROGRAMME 188

**RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	434
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	437
Rappel de la présentation du programme	443
Objectifs et indicateurs de performance	446
Justification au premier euro	454
Opérateurs	462
Analyse des coûts du programme et des actions	467

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et des matières premières

Responsable du programme n° 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie

La stratégie opératoire du programme passe par les contrats d'objectifs conclus entre l'État et les trois opérateurs du programme : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Les recherches servant les objectifs stratégiques du programme sont arrêtées conjointement entre les établissements et leurs tutelles.

1 - Pour le CEA, les résultats du programme pour l'année 2007 doivent être notamment appréciés au regard de la mise en œuvre pour l'année 2007 du contrat d'objectifs 2006-2009.

En termes de « livrables » de recherches, mis à part l'abandon du jalon concernant la sélection de l'échangeur gaz-gaz du projet de réacteur à très haute température au titre des systèmes nucléaires de 4<sup>ème</sup> génération (l'industriel ayant diminué fortement les moyens affectés à cette thématique et pris sous sa responsabilité le choix du matériau), le CEA a atteint l'ensemble des jalons concernant l'énergie nucléaire.

Parmi les résultats atteints en 2007, il convient de distinguer la rénovation du « laboratoire chaud » du LECA (Laboratoire d'Examen des Combustibles Actifs) à Cadarache, dont le jalon reporté de 2006 sur 2007 incluait notamment les travaux de confortement parasismique au niveau du SMHV (Séisme Majoré Historiquement Vraisemblable). L'Autorité de Sûreté Nucléaire a ainsi pu autoriser la poursuite de l'exploitation de l'installation jusqu'en 2015 au vu de sa remise en état.

En outre, le CEA a remis sa contribution aux pouvoirs publics sur le devenir du réacteur de recherche Phébus, dédié à l'étude des accidents pouvant affecter les réacteurs à eau sous pression, qui a notamment servi à la décision du Comité de l'énergie atomique du 22 novembre 2007 de fermer cette installation.

S'agissant des recherches sur les réacteurs et les combustibles de 4<sup>ème</sup> génération, les jalons ont été atteints. Le responsable du programme sera attentif à la fixation des jalons suivants et à leur réalisation de façon à permettre le respect de l'objectif visant à ce que les pouvoirs publics disposent en 2012 des études nécessaires pour décider du choix de la filière de la construction du prototype de réacteur en 2020.

Concernant les recherches sur la gestion des déchets nucléaires et en application de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, le CEA a défini des nouveaux objectifs et jalons du programme pour les années à venir, notamment pour 2009, la fourniture du premier modèle de relâchement des radionucléides (dont le Cl36) par le graphite (en prévision de l'estimation par l'ANDRA des performances du concept de stockage graphite).

Enfin, comme en 2006, l'activité du CEA en matière de dépôt de brevets sur les NTE a été dynamique et supérieure à la prévision, ce qui permet d'envisager un relèvement de la valeur cible 2010. Il est à noter dans le photovoltaïque le dépôt d'un brevet sur un concentrateur de lumière plan à épaisseur réduite dont les perspectives de valorisation semblent prometteuses. De façon plus générale, la valorisation des résultats de la recherche dans les NTE demeure faible. Par rapport à l'exécution 2006, il n'y a pas eu d'évolution majeure sur ce point.

Pour ce qui concerne la Commission Nationale d'Évaluation des déchets radioactifs (CNE), l'année 2007 a été marquée par son installation le 23 avril dans la configuration prévue par la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. La CNE, qui est l'une des pièces maîtresses du dispositif de recherche sur la gestion des matières et déchets radioactifs est essentielle pour l'application de la loi du 28 juin 2006 compte tenu de son expertise scientifique de haut niveau dans ces domaines. La CNE a transmis son premier rapport d'évaluation courant juillet 2007. Alors que 2007 a été une année de transition, la Commission connaîtra en 2008 une activité plus soutenue.

2 - Le nouveau contrat d'objectifs Etat-IFP 2006-2010, signé le 13 février 2007, intervient dans un contexte spécifique en matière énergétique : croissance de la demande mondiale, plafonnement progressif de la production pétrolière et

gazière, contraintes environnementales plus sévères, difficile substitution massive et rapide des hydrocarbures dans les domaines des transports et de la pétrochimie.

Dans le cadre de ce contrat, l'IFP entend poursuivre et renforcer sa stratégie de recherche et de développement autour des cinq objectifs complémentaires que sont :

- Capturer et stocker le CO<sub>2</sub> pour lutter contre l'effet de serre. (CO<sub>2</sub> maîtrisé).
- Diversifier les sources de carburants (Carburants diversifiés).
- Développer des véhicules propres et économes en carburant (Véhicules économes).
- Transformer le maximum de matières premières en énergie de transport (Raffinage propre).
- Repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz (Réserves prolongées).

Sur le plan des programmes de recherche et de développement, ces cinq priorités stratégiques se traduisent par trois évolutions structurelles majeures sur la période 2006-2010 :

- L'IFP développe les recherches liées aux nouvelles technologies de l'énergie (CO<sub>2</sub> maîtrisé et carburants diversifiés). Le résultat de cette orientation s'est traduit en 2007 par une accélération du nombre de dépôts de brevets dans ce domaine (52 en réalisation contre 32 en prévision).
- L'IFP rééquilibre en profondeur des programmes « hydrocarbures » au profit de l'aval et plus particulièrement des transports (dont les véhicules hybrides). Ainsi dans le domaine des moteurs, l'effort total passera de 17% à 22% de l'effort total de R&D sur la période.
- L'IFP développe des activités de R&D sur les travaux permettant à ses partenaires de mieux combler le fossé entre recherche fondamentale et débouchés industriels. Ainsi, le contrat d'objectifs table sur une croissance de plus de 45% de ses ressources propres d'ici 2010. Par ailleurs l'indicateur mesurant le produit des redevances par rapport aux charges directes de l'établissement atteint 16% contre 14% en prévision.

Les résultats obtenus par l'IFP, au vu des indicateurs, démontrent que la politique appliquée par l'IFP est en ligne avec les orientations stratégiques de son contrat d'objectifs, qui s'inscrit lui même dans les orientations de la politique énergétique nationale portées dans la loi POPE du 13 juillet 2005.

### 3 - ADEME

Le contrat d'objectifs 2007-2010 définit les orientations de l'agence sur dix programmes principaux de recherche, dont plusieurs sont relatifs au domaine de l'énergie : transports propres et économes, bâtiments économes, capture et stockage du CO<sub>2</sub>, production d'électricité à partir de sources renouvelables, bioénergies et bioproduits ainsi que réseaux intelligents et stockage de l'énergie. Ce dernier programme porte sur la gestion des réseaux dans une situation d'accueil de sources dispersées et intermittentes ainsi que sur le « dialogue » entre demande et offre (gestion du décalage des appels de puissances). En 2007 une activité d'identification des acteurs et de structuration a été conduite et a permis de dégager des priorités de R&D sur ce thème émergent.

Les orientations stratégiques de recherche et développement pour la période 2007-2010 ont été présentées au conseil d'administration le 11 octobre 2007, après que tous les points ont été validés par le conseil scientifique de l'ADEME. Ces orientations stratégiques précisent notamment les rôles de l'ADEME prenant pleinement en compte son statut d'agence d'objectifs et explicitent ses principales modalités d'action : l'animation et la coordination, la création de visions partagées, la veille et la valorisation. Les orientations stratégiques tiennent aussi compte de l'évolution du contexte stratégique de la recherche à l'ADEME pour 2007-2010, notamment le déploiement des activités de recherche à différents échelons de territoire (région, France, Europe, monde) et la montée en puissance des problématiques transversales (ex : espace urbain, changement climatique) demandant la mise en œuvre d'approches pluridisciplinaires ainsi que celle des problématiques multicritères (ex : recherche simultanée de l'efficacité énergétique et de la réduction de polluants atmosphériques).

Les crédits incitatifs de l'ADEME en direction de la recherche dans les domaines de l'énergie ont atteint environ 35 M€ en 2007, auxquels contribue le programme 188 pour 5 M€. Les principaux projets financés en 2007 dans le cadre de ce programme portent sur les énergies renouvelables (photovoltaïque : 2 M€, le Predit (2,5 M€) et le Prebat (0,8 M€).

60 % des aides ont bénéficié à des opérateurs du secteur privé, avec un effet de levier (montant des crédits engagés par les entreprises rapporté au montant des crédits engagés par l'ADEME) de 60 %, en croissance par rapport à 2006, pour un objectif de 66%.

Le pourcentage de projets adossés à une programmation au niveau européen est stable à 38%, pour un objectif de 50% Il devrait croître en 2008, du fait de la participation à deux nouveaux ERANET.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle**
  - INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires ».
  - INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).
- **OBJECTIF 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique**
  - INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP
  - INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : participation des industriels au financement des projets de recherche financés sur fonds publics par l'ADEME, le CEA et l'IFP
- **OBJECTIF 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières**
  - INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).
  - INDICATEUR 3.2 : Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG
- **OBJECTIF 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie**
  - INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation de programmes de recherche
  - INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007 Consommation 2007</i>						
01	<b>Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire</b>	436 724 504 397 702 454			<b>436 724 504</b> <b>397 702 454</b>	436 724 504
02	<b>Nouvelles technologies de l'énergie</b>	75 752 686 69 595 208			<b>75 752 686</b> <b>69 595 208</b>	75 752 686
03	<b>Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves</b>	138 620 049 131 718 563	8 201 965	19 485 936	<b>146 822 014</b> <b>151 204 499</b>	146 822 014
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>651 097 239</b>	<b>8 201 965</b>		<b>659 299 204</b>	659 299 204
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			-30 183 429		<b>-30 183 429</b>	
Totaux des AE ouvertes			<b>629 115 775</b>		<b>629 115 775</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>599 016 225</b>		<b>19 485 936</b>	<b>618 502 161</b>	

#### 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007 Consommation 2007</i>						
01	<b>Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire</b>	436 724 504 397 702 454			<b>436 724 504</b> <b>397 702 454</b>	436 724 504
02	<b>Nouvelles technologies de l'énergie</b>	75 752 686 69 595 208			<b>75 752 686</b> <b>69 595 208</b>	75 752 686
03	<b>Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves</b>	138 620 049 131 718 563	8 202 058	19 485 936	<b>146 822 107</b> <b>151 204 499</b>	146 822 107
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>651 097 239</b>	<b>8 202 058</b>		<b>659 299 297</b>	659 299 297
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			-29 991 043		<b>-29 991 043</b>	
Totaux des CP ouverts			<b>629 308 254</b>		<b>629 308 254</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>599 016 225</b>		<b>19 485 936</b>	<b>618 502 161</b>	

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>						
<i>Consommation 2006</i>						
01	<b>Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire</b>	414 806 102 1 573 603 196			<b>414 806 102</b>	<b>414 806 102</b> <b>1 573 603 196</b>
02	<b>Nouvelles technologies de l'énergie</b>	56 693 033 60 690 643	10 000		<b>56 693 033</b>	<b>56 693 033</b> <b>60 700 643</b>
03	<b>Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves</b>	174 072 824 150 724 296	8 256 025	31 123	<b>182 328 849</b>	<b>182 328 849</b> <b>150 755 419</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>645 571 959</b>	<b>8 256 025</b>		<b>653 827 984</b>	<b>653 827 984</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>1 785 018 135</b>	<b>10 000</b>	<b>31 123</b>		<b>1 785 059 258</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>						
<i>Consommation 2006</i>						
01	<b>Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire</b>	415 654 602 1 586 107 132			<b>415 654 602</b>	<b>415 654 602</b> <b>1 586 107 132</b>
02	<b>Nouvelles technologies de l'énergie</b>	56 693 033 48 992 196	10 000		<b>56 693 033</b>	<b>56 693 033</b> <b>49 002 196</b>
03	<b>Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves</b>	174 072 824 150 724 296	8 256 025	31 123	<b>182 328 849</b>	<b>182 328 849</b> <b>150 755 419</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>646 420 459</b>	<b>8 256 025</b>		<b>654 676 484</b>	<b>654 676 484</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>1 785 823 624</b>	<b>10 000</b>	<b>31 123</b>		<b>1 785 864 747</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	397 702 454
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 577 080
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	134 269 386
<b>Total</b>		<b>613 548 920</b>

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	1 785 018 135	651 097 239	599 016 225	1 785 823 624	651 097 239	599 016 225
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		993 459			993 459	
Subventions pour charges de service public	1 785 018 135	650 103 780	599 016 225	1 785 823 624	650 103 780	599 016 225
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	10 000	8 201 965		10 000	8 202 058	
Transferts aux entreprises		8 201 965			8 202 058	
Transferts aux autres collectivités	10 000			10 000		
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	31 123		19 485 936	31 123		19 485 936
Prêts et avances	31 123		19 485 936	31 123		19 485 936
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>659 299 204</b>			<b>659 299 297</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-30 183 429			-29 991 043	
<b>Totaux (*)</b>	<b>1 785 059 258</b>	<b>629 115 775</b>	<b>618 502 161</b>	<b>1 785 864 747</b>	<b>629 308 254</b>	<b>618 502 161</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0		0	0	
Autres natures de dépenses	11 669 597	0		11 669 597	0	
<b>Totaux</b>	<b>11 669 597</b>			<b>11 669 597</b>		

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### — DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/11/2007						5 000 000		5 000 000

### — DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						1 023 026		251 640
25/10/2007						25 830 000		26 410 000
<b>Totaux</b>						<b>26 853 026</b>		<b>26 661 640</b>

### — ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		11 669 597		11 669 597	0	0	0	0

### — PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						10 000 000		9 999 000

### — TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>		<b>11 669 597</b>		<b>11 669 597</b>	<b>0</b>	<b>41 853 026</b>	<b>0</b>	<b>41 660 640</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>7</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
230404	<b>Provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Aider la recherche dans le secteur pétrolier</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1953 - Dernière modification substantielle : 2000 - CGI : 39 ter</i>	5	nc	15
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>5</b>		<b>15</b>

<sup>7</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

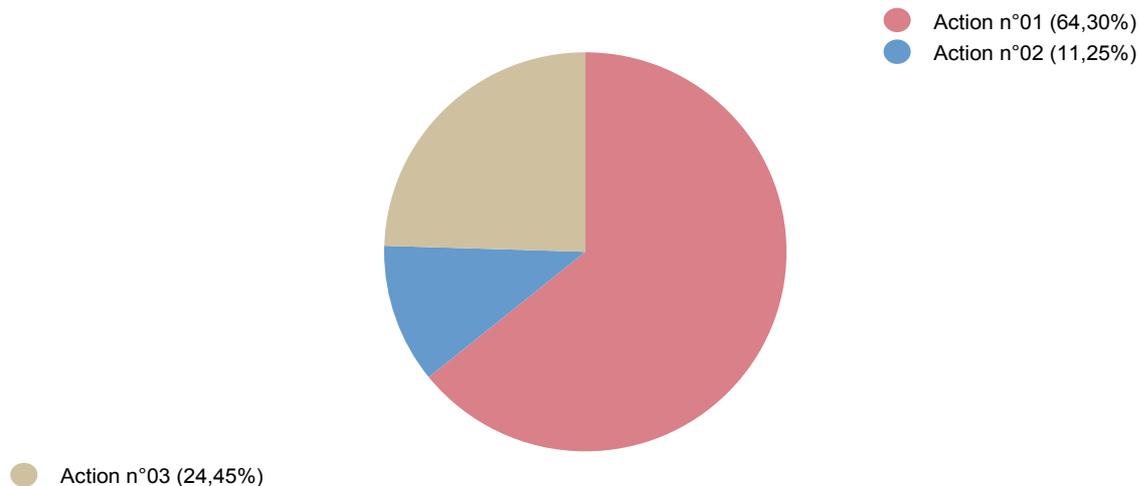
Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement Dépenses directes	Dépenses complètes	Coûts directs	Coûts complets
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	397 702 454	397 702 454	398 529 169	397 702 454	398 528 142
02	Nouvelles technologies de l'énergie	69 595 208	69 595 208	70 170 280	81 577 080	82 152 415
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	151 204 499	151 204 499	152 069 065	134 269 386	135 134 974
<b>Totaux</b>		<b>618 502 161</b>	<b>618 502 161</b>	<b>620 768 514</b>	<b>613 548 920</b>	<b>615 815 531</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### Finalités

Les objectifs du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » contribuent à :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La création d'une mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » a conduit à constituer un programme retraçant le volet « recherche » de la politique de l'énergie et des matières premières.

La mise en œuvre, à moyen et long terme, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et à vocation technologique. Les trois actions de ce programme visent à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assurer seules. Le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » comporte des activités de recherche visant une application industrielle relativement bien définie. Il ne comprend pas les activités de recherche fondamentale, qui relèvent du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

### Acteurs et pilotage

Le programme est mis en œuvre par la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) et piloté par son directeur général, dans le cadre de la politique de l'énergie que cette direction est chargée de conduire.

### Opérateurs

Trois établissements sont opérateurs du programme :

- le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), placé pour le secteur civil de son activité sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Le CEA est rattaché au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172) ;
- l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), placée sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. L'ADEME est rattachée au programme « Protection de l'environnement et prévention des risques (181) ;
- l'Institut Français du Pétrole (IFP), placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. L'IFP est rattaché au présent programme.

Le troisième contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et le CEA sur la période de 2006-2009 pour ses activités civiles a été signé le 5 juillet 2006 entre les ministres de tutelles de l'établissement et l'Administrateur général. Feuille de route pour 2007, ce contrat présente les orientations stratégiques, les programmes de recherche et les moyens financiers et humains de l'organisme pour les mettre en œuvre, ainsi que les jalons à atteindre et les outils de pilotage pour en assurer le suivi.

Les contrats d'objectifs avec l'ADEME et l'IFP, arrivés à échéance, ont été également renouvelés respectivement le 12 décembre 2006 et le 13 février 2007 .

Une subvention publique annuelle est versée aux trois opérateurs et les programmes de recherche sont arrêtés conjointement entre les tutelles et les établissements. Au contraire des deux autres organismes, l'ADEME ne réalise pas directement d'opérations de recherches mais attribue des subventions aux acteurs de la recherche.

### Présentation des actions

Le programme est composé de trois actions :

- 1 - La recherche dans le domaine du nucléaire vise à maintenir le haut niveau de compétitivité de cette filière, à accroître la sécurité de la production d'énergie nucléaire et à réduire encore son impact sur l'environnement. Cette action est directement réalisée par le CEA.
- 2 - La recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie poursuit un double objectif :
  - identifier et développer de nouvelles filières de production d'énergies propres et/ou renouvelables et les aider à atteindre un niveau de rentabilité minimum ;

- trouver et développer de nouvelles méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), permettant de réduire la consommation d'énergie tout en préservant la croissance économique.

Cette action est directement réalisée par le CEA (pour certaines nouvelles technologies de l'énergie telles que l'hydrogène, les piles à combustible, le solaire photovoltaïque, la biomasse et les nouveaux matériaux) et par l'IFP (pour la production d'hydrogène, le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>, et les bioénergies). Elle bénéficie également des contributions fournies par d'autres organismes de recherche sur la base des subventions allouées par l'ADEME pour l'URE et les énergies renouvelables –EnR–

3 - La recherche en matière d'hydrocarbures (amont, avec le volet "exploration – production" ; aval avec le volet "raffinage – pétrochimie" et "moteurs – énergie") vise, malgré la diminution des ressources conventionnelles, à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement des acteurs économiques en hydrocarbures au plus faible coût, à réduire les impacts sur l'environnement et à contribuer au développement économique des filières associées au pétrole, au gaz, aux moteurs et à la pétrochimie.

Cette action est directement réalisée par l'IFP.

La recherche en matière d'hydrocarbures bénéficie en outre de crédits incitatifs. Ainsi, pour contribuer au financement de la recherche technologique et de l'innovation dans le domaine pétrolier et parapétrolier, l'État octroie, par l'intermédiaire d'un dispositif appelé « Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières » (RTPG), des avances remboursables à destination de l'industrie – en particulier des PME – et d'organismes de recherche.

### Modalités de gestion

L'ensemble des crédits de ce programme est regroupé dans un BOP unique et une unité opérationnelle, placés sous la responsabilité du responsable de programme.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire
- ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie
- ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

## INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires ».

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Optimisation et évolution de l'outil industriel	%	50	88	100	100	100	100
Déchets et maîtrise de l'impact	%	100	sans objet	100	100	100	100

## Précisions méthodologiques :

**Mode de calcul** : nombre de résultats effectivement livrés sur ce volet et sur la période considérée rapporté au nombre de résultats prévus.

Sous-indicateur 1 : Le périmètre concerné par l'action LOLF comprend deux segments : optimisation du nucléaire industriel et systèmes nucléaires du futur.

Sous-indicateur 2 : Le périmètre concerné comprend le segment « Recherche sur les déchets nucléaires ». L'absence de valeur en 2006 s'explique par le fait que le contrat d'objectifs ne prévoyait pas de livrable. En effet, le CEA était en 2005 dans l'attente du vote par le Parlement du projet de loi de programme relatif à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, qui est intervenu en cours d'année 2006.

**Source des données** : CEA (contrat d'objectif 2006-2009 et reportings annuels).

## INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	46	46	50			51

## Commentaires techniques :

Cet indicateur a été modifié début 2007 (dans le PAP 2008) et a été suivi dans son nouveau format en 2007.

Nouvel indicateur : Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA)

**Mode de calcul** : sur l'année écoulée et pour les segments CEA concernés par l'action LOLF (recherches sur les déchets nucléaires, systèmes nucléaires du futur, optimisation du nucléaire industriel) : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences...) rapporté au coût des programmes.

Le concept de « partenaires » recouvre des organismes de recherche français ou étrangers, qui participent au financement des recherches du CEA. Si le financement de ces organismes peut provenir de fonds publics, leur prise en compte dans l'indicateur est pertinente, au même titre que les industriels, quant à l'utilité et à la qualité des recherches menées par le CEA. Le principal « partenaire » est l'IRSN pour ce qui concerne la France.

Par rapport au PAP 2007, l'assiette de calcul des recettes externes a été corrigée afin de prendre en compte les recettes externes hors Europe, hors collectivités territoriales et hors fonds ministériels incitatifs. La série de valeurs a été recalculée pour prendre en compte ces modifications.

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2007 Réalisation	2010 Cible
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	44	44	45	45	45	47

Source des données : CEA

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### INDICATEUR 1.1 :

#### Sous-indicateur 1 :

Sur les 7 résultats attendus en 2007 (6 au titre de l'année 2007 et 1 en report de l'année 2006), il convient de souligner que l'année 2007 a vu l'abandon d'un jalon relatif à la sélection du matériau de l'échangeur gaz-gaz du projet de réacteur à très haute température dans le cadre des recherches menées sur les systèmes nucléaires de 4ème génération dans la mesure où l'industriel concerné a souhaité internaliser le choix du matériau (changement de sa stratégie de recherche). Cette situation n'étant pas imputable au CEA, il a été décidé d'exclure le jalon des résultats attendus en 2007. De ce fait, sur les 6 résultats attendus en 2007 (6-1 au titre de l'année 2007 et 1 en report de l'année 2006), tous ont été satisfaits. Parmi les 6 résultats atteints en 2007, il convient d'en noter 2 :

- la fourniture d'un document de synthèse concernant les ruptures technologiques applicables au Réacteur à Eau Légère (REL), compilant l'ensemble des recherches menées depuis 2001. Les thématiques analysées ont porté sur les matériaux pour les gros composants et les internes du cœur jusqu'à la conception de chaudières innovantes. Les perspectives de recherche portent notamment sur des systèmes de moyenne puissance, avec une conception de cuve compacte simplifiée et un combustible robuste permettant un gain au niveau des systèmes de sûreté et de contrôle ;

- la réalisation du jalon de 2006, reporté en 2007, sur la remise en état du Laboratoire d'Examen des Combustibles Actifs (LECA), à Cadarache, dédié à l'étude des combustibles irradiés. Cela a conduit l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) à autoriser la poursuite de l'exploitation de l'installation jusqu'en 2015.

#### Sous-indicateur 2 :

Le CEA a réalisé le seul jalon attendu en 2007 relatif à la construction d'un programme de recherches en application de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et en cohérence avec les prescriptions du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR). Il convient de noter que cela satisfait, par ailleurs, le jalon prévu dans son contrat d'objectifs pour 2007, à savoir, « la définition de nouveaux objectifs et jalons des programmes de recherche en fonction des décisions en 2006 ». Dans ces conditions, un nouveau jalon de recherche a d'ores et déjà été fixé pour 2009, en complément de celui dans le contrat d'objectifs.

### INDICATEUR 1.2 :

Le résultat de l'année 2007 est conforme à la prévision 2007. Comme en 2006, il convient de noter que le principal partenaire du CEA en 2007 a été l'IRSN.

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique**
**INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	0	2,4	4	4	5	10
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	0	15	8	22	30,8	20

**Commentaires techniques :**Source des données : CEA et IFPMode de calcul : Les brevets représentent les brevets en premier dépôt, dits " prioritaires ", sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA, uniquement en France pour l'IFP.

Numérateur : brevets ayant fait dans l'année l'objet d'accords de licence d'exploitation ou de cession, à titre onéreux ou gratuit, (les brevets ayant fait l'objet de plusieurs accords sont comptés pour autant d'accords).

Dénominateur : nombre de brevets déposés dans l'année

IFP : Le périmètre d'activités NTE correspond aux deux priorités stratégiques "CO2 maîtrisé" et "Carburants diversifiés" du Contrat d'Objectifs Etat-IFP 2006-2010. Il recouvre d'une part les activités de R&amp;D conduites dans les domaines des biocarburants, de la transformation des énergies fossiles hors pétrole (gaz naturel et charbon) en carburants liquides et de la production d'hydrogène et d'autre part, les recherches liées au captage et stockage du CO2. Il ne regroupe donc pas les travaux conduits dans le domaine des moteurs (priorité stratégiques "Véhicules économes"), et en particulier ceux relatifs aux véhicules hydrides.

CEA : Sont pris en compte tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement par les Nouvelles Technologies pour l'Energie au titre du programme.

**INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : participation des industriels au financement des projets de recherche financés sur fonds publics par l'ADEME, le CEA et l'IFP**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
ADEME	%	52	57	66	66	60	66
CEA	%	8,7	12,6	4,9	8,3	10,7	7
IFP	%	ND	4,7	5,2	2,6	3,4	7

**Commentaires techniques :**Mode de calcul : ratio des fonds privés sur financement total public et privé. Plus précisément :**CEA** : recettes externes des industriels / dépenses du segment NTE. Pour le CEA, est retenu le montant de la subvention de l'État au CEA affectée aux NTE, à travers ce programme et le programme 191 "Recherche duale". Un indicateur spécifique au programme "Recherche dans le domaine de l'énergie" ne peut être isolé car il n'est pas possible d'évaluer au numérateur le montant du financement privé issu des seuls crédits de ce programme. Ces derniers étant majoritaires, l'action du programme exerce toutefois une influence prépondérante sur la valeur de l'indicateur.**IFP** : Numérateur : somme des produits générés par les prestations et les travaux de recherche collaborative réalisés par l'IFP pour des industriels dans le domaine des NTE (hors redevances et dividendes). Dénominateur : somme de ces produits avec la dotation budgétaire associée aux NTE.**IFP et l'ADEME** : le montant des fonds publics pris en compte au dénominateur est celui du programme, à l'exclusion de toute autre source de financement public (ANR, union européenne, etc.).Source des données : CEA, IFP, ADEME

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## INDICATEUR 2.1 :

Pour expliciter les valeurs de l'indicateur, sont fournis ci-après les nombres de brevets entrant dans son calcul :

	Unités	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision	2007 Prévision actualisée	2007 Réalisation
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	29	39	41	45	45	59
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	0	0	1	2	2	3
Nombre de brevets IFP déposés dans l'année dans le domaine des NTE	nombre	18	17	39	23	32	52
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	0	0	6	2	7	16

## CEA :

Le résultat de l'année 2007 (5% soit 3 brevets faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession sur 59 brevets déposés dans l'année dans le domaine des NTE) est supérieur à la prévision 2007. Le nombre de brevets déposés dépasse ainsi largement la prévision (+ 14 brevets), ce qui témoigne de la dynamique de l'établissement dans ce domaine, alors que celui des brevets valorisés progresse proportionnellement moins. Dans la mesure où il est fort probable que ces évolutions se poursuivent en 2008 et 2009, il est envisagé une révision à la baisse de la valeur cible 2010.

Parmi les 59 brevets déposés en 2007, il convient de mettre en évidence :

- 2 brevets dans le domaine de l'électrolyse sur l'homogénéisation de la température et la récupération de l'hydrogène ;
- 1 brevet sur une électrode de référence pour les batteries permettant une gestion optimale de leur utilisation ;
- 1 brevet relatif à un dispositif de concentration de lumière plan à épaisseur réduite pouvant être associé à une cellule photovoltaïque. Cette technologie pourrait faire l'objet d'une valorisation importante à terme puisqu'elle permet de d'augmenter sensiblement le rendement de l'énergie produite ;

Concernant l'activité de valorisation, il convient d'indiquer la cession en 2007 d'un brevet sur la mise en œuvre des piles à combustible dans le secteur automobile.

## IFP :

La recherche scientifique et le développement technologique menés à l'IFP ont une vocation appliquée et tournée vers l'industrie. Ainsi, l'innovation est au cœur des activités de l'établissement comme l'illustre le classement 2007 des déposants de brevets en France qui vient d'être publié par l'INPI et qui classe l'IFP comme le 14<sup>ème</sup> déposant français toutes catégories confondus et parmi les 3 premiers organismes de recherche français.

De même, selon le dernier classement du Patent Intelligence and Technology Report 2007, l'IFP est le 7<sup>ème</sup> déposant français aux États-Unis, ce qui le situe au 28<sup>ème</sup> rang des sociétés européennes. Ces résultats sont le fruit d'une politique active de valorisation conduite par l'IFP, visant à protéger les résultats de la recherche et à procéder à des transferts de technologie.

Sur les trois dernières années, à effectifs R&D quasiment stable, le nombre de premiers dépôts de brevets a cru de 15% passant de 139 en 2005 à 159 en 2007. Sur la même période, le nombre de brevets déposés dans le domaine des NTE a été multiplié par trois passant de 17 en 2005 à 52 en 2007, illustrant la volonté de l'IFP d'innover dans le domaine des technologies de transition énergétique. Ce résultat est la conséquence d'une réorientation des travaux de R&D vers le captage et le stockage du CO<sub>2</sub> et la diversification des sources de carburants (biocarburants notamment) en ligne avec le Contrat d'objectifs 2005-2010, les orientations portées par la loi POPE (2005), la Stratégie Nationale de Recherche dans le domaine de l'Energie (2006) et le Grenelle de l'environnement (2007).

Ces référentiels ont conduit l'IFP à accélérer ses travaux de R&D sur les NTE, qui se sont élevés à plus de 51 M€ en 2007 (36 M€ en 2005) pour un objectif cible de 66 M€ en 2010. Ainsi, la moitié de la croissance escomptée sur 5 ans (2005-2010) de la R&D IFP sur les NTE a été réalisée en 2 ans. Cette accélération explique, en partie, l'importance du

nombre de brevets déposés en 2007 (52) par rapport à la cible prévue dans le PAP 2008 (32). La cible 2010 de l'indicateur a d'ailleurs été relevée dans le PAP 2008 de 20 à 25% suite aux résultats 2006.

En ce qui concerne les brevets IFP « NTE » ayant fait l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, les bons résultats obtenus en 2007 (16 pour une prévision de 7) sont essentiellement portés par ses travaux dans le domaine des biocarburants dans lequel l'IFP dispose d'une légitimité historique depuis le démarrage de ses recherches au début des années 80 et qui s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte politique particulièrement porteur, tant sur le plan national que mondial.

#### INDICATEUR 2.2 :

ADEME : Le résultat est plus élevé sur l'ADEME que sur le CEA et l'IFP car l'ADEME est une agence d'objectifs qui n'a pas de chercheurs en propre et pas de frais de fonctionnement de laboratoires. Elle a pour objet de subventionner des projets de recherche et privilégie les projets faisant intervenir des industriels et son taux d'intervention est généralement limité à 30%.

La valeur de l'indicateur est orientée à la hausse en 2007 par rapport à 2006, mais n'atteint pas la prévision. Sur les parties énergies renouvelables et bâtiment, d'importants projets portés par des structures publiques (EPIC, universités...) ont été aidés en 2007, ce qui a limité la progression de l'indicateur.

CEA : Le résultat de l'année 2007 est légèrement supérieur à la prévision 2007 et est quasiment comparable au résultat 2006 qui était élevé et au dessus de la prévision 2006 en raison de la signature de contrats spécifiques. Le résultat 2007 confirme dans une certaine mesure la réalisation de 2006. Parmi les opérations, on note les recettes externes en provenance d'industriels dans le domaine des piles à combustibles, des microbatteries et des matériaux en environnement extrêmes.

Enfin, rappelons que la mobilisation par le CEA des financements externes sur les programmes NTE ne se limite pas aux financements des industriels. En effet, dans ce domaine les recettes externes proviennent encore de façon importante des collectivités territoriales et de l'Union européenne qui interviennent dans de nombreux projets. Ainsi, le taux de financement externe des dépenses NTE de l'établissement (toutes recettes confondues) s'est élevé à 53% en 2007.

IFP : l'évolution de l'indicateur 2.2 est le résultat de deux paramètres :

- Un engagement soutenu de l'État sur des travaux de R&D conduits en accompagnement des politiques publiques (biocarburants) en avance de phase avec les besoins affichés de l'industrie, qui s'est traduit par une augmentation de 128% de la dotation budgétaire IFP sur l'action 2 (38,1 M€ en 2007 pour 16,7 M€ en 2006) à subvention globale constante. Ainsi, la prévision 2007 a été diminuée dans le PAP 2008 à 2,6% suite à cette augmentation.
- Un intérêt croissant des industriels dans ce domaine (1,4 M€ en 2007 contre une prévision de 1M€ et 0,8 M€ en 2006 soit une croissance de près de 75%) mais qui reste encore limité pour des technologies dont les débouchés industriels ne se déploieront pleinement qu'à partir de 2015 pour le captage/stockage du CO2 ou les carburants de 2ème génération, voire à plus long terme pour l'hydrogène.

A cet égard, rappelons que l'évolution de cet indicateur ne peut être que très faible s'agissant de secteurs émergents pour lesquels l'investissement industriel ne se manifeste qu'à un stade ultérieur.

**OBJECTIF n° 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières**

**INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).	%	27	30,2	27	31	32,6	29

**Commentaires techniques :**

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : Facturations à des partenaires ou à des clients portant soit sur des prestations effectuées par l'IFP seul, soit sur des parts de travaux réalisés par l'institut en collaboration avec des partenaires.

A noter toutefois que les redevances se rapportent à l'ensemble des activités de l'IFP, et incluent donc les travaux sur les NTE, car elles sont issues soit de contrats globaux portant sur l'application de plusieurs technologies et produits - catalyseurs - qui peuvent ou non être utilisées dans le champ des NTE, soit d'un prélèvement sur le Chiffre d'Affaires global réalisé par certaines filiales de l'IFP. La part des NTE est toutefois encore trop marginale pour avoir un impact sensible sur le résultat.

Ne sont pas pris en compte les dividendes provenant des filiales de l'IFP, les ressources provenant du RTPG, de l'ADEME, de l'Union européenne, de l'ANR et de l'All.

Dénominateur : budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet. A noter que les charges de recherche et développement incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; cet indicateur, interprété comme le résultat de la valorisation auprès de l'industrie des travaux à caractère industriel ou préindustriel menés par l'IFP, est donc légèrement sous-estimé par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

**INDICATEUR 3.2 : Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG	%	62,3		38			50

**Commentaires techniques :**

Cet indicateur n'est plus calculable car depuis 2007, la dotation allouée sert à verser les aides accordées sur les années antérieures. Plus aucune aide nouvelle n'est accordée.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**Indicateur 3.1 :**

La cible 2010 a été relevée de 29% à 39% dans le PAP 2008 suite au bon résultat 2006.

L'objectif 2007 a été atteint en raison des très bons résultats des principales filiales stratégiques de l'IFP, obtenus dans un contexte économique mondial favorable. En effet, le prix élevé du pétrole, les hauts niveaux d'investissements en exploration & production et une forte croissance de la demande pétrolière mondiale ont soutenu l'activité de certaines filiales (Axens et Beicip-Franlap) et contribué à un haut niveau des redevances perçues en 2007.

Cet indicateur synthétise les trois engagements-phare pris par l'IFP dans le cadre de son Contrat d'Objectifs 2006-2010 :

- D'une part, la réorientation de ses travaux de recherche au profit des NTE (précédemment évoquée), et donc, consécutivement, la réduction de son activité liée au domaine des hydrocarbures (périmètre couvert par cet indicateur). Cette évolution s'est traduite par des charges de R&D "hydrocarbures" qui se sont élevées à près de 194 M€ en 2007 contre 200 M€ en 2006, avec un effet ciseau lié à une croissance des travaux conduits dans le domaine des transports (priorité stratégique "Véhicules économes") au détriment de la priorité stratégique "Réserves prolongées".

- D'autre part, l'augmentation des travaux renforçant, par l'innovation, la compétitivité de l'industrie des hydrocarbures et des transports qui s'est traduite par une croissance de l'ordre de 3 M€ du financement industriel (prestations, recherche collaborative et redevances) dans ce domaine (64 M€ en 2007), obtenus dans un contexte économique mondial favorable (prix du pétrole et niveaux d'investissements élevés).

Il convient de rappeler que l'évolution de ce contexte avait été en partie anticipée lors de l'élaboration du Contrat d'Objectifs IFP - ce qui avait permis de "contenir" la sollicitation des finances publiques sur la période 2005-2010 - et que ces bons résultats illustrent également l'adéquation de la recherche IFP aux besoins des industriels de l'énergie et des transports ainsi que la robustesse du positionnement de l'IFP et de ses principales filiales stratégiques, qui leur a permis de rebondir et tirer pleinement profit de ce contexte.

### Indicateur 3.2 :

L'indicateur est calculé en rapportant les remboursements perçus à l'année n aux engagements effectués la même année.

Pour l'année 2007, l'indicateur ne peut être calculé car les crédits (AE=CP) programmés ont été utilisés pour payer les anciens projets. L'annulation des crédits 2006 et la priorité accordée à l'apurement du passif ont en effet empêché de financer de nouveaux projets.

Il convient de signaler que la baisse progressive des crédits depuis quelques années (42 M€ d'AP en 98, 25,15 M€ en 2002, et 15 M€ en 2005) a mécaniquement généré des dettes dont le montant a été évalué à 49 M€ (fin 2006).

En raison du niveau de cette dette et de l'annulation des crédits 2006, il a été décidé début 2007, dans un contexte économique favorable aux entreprises bénéficiaires, de soulager les finances publiques en interrompant l'engagement de projets nouveaux et en donnant la priorité à l'apurement du passif sur une période de trois ans (2007 à 2010).

Ainsi, au titre du premier semestre 2007, 19 M€ ont été consacrés à l'apurement du passif dont 11,7 M€ provenant d'OSEO-ANVAR, responsable de la gestion du RTPG en 2004 et 2005.

A la fin de l'année 2007, le montant global de la dette représente environ 30 M€.

## OBJECTIF n° 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie

### INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation de programmes de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes de l'établissement relatives aux NTE	%	0	0	0,1	0,1	0	1
Produit des redevances et licences sur brevets IFP / charges directes de l'établissement	%	12,6	14,3	11	14	15,9	13

#### Commentaires techniques :

Source des données : CEA et IFP

Mode de calcul :

CEA : numérateur : montant total, facturé au cours de l'année, des cessions de brevets, de savoir-faire et de logiciel, et des redevances sur licences d'exploitation de brevets, de savoir-faire et de logiciels dans le domaine des NTE. Les produits des licences ou des cessions de licences qui ne seraient pas libres d'emploi ne sont pas comptés.

Dénominateur : dépenses directes du segment NTE.

IFP : numérateur : chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.

Dénominateur : budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet.

**INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).	%	325	363	280	375	415	320

**Commentaires techniques :**

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.

Dénominateur : dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargés du dépôt, du maintien et de la défense des brevets de l'IFP. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents de l'IFP est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

CEA : Le résultat 2007 n'est pas significatif comme pour les années 2005 et 2006. Il se situe en dessous de la prévision. Les recherches dans le domaine des NTE, initiées il y a seulement quelques années, n'ont pas fait l'objet de transferts importants vers l'industrie. En effet, il existe un décalage temporel élevé entre les activités de recherche et les retombées économiques de celles-ci. On admet ainsi que le taux de retour des recherches est de l'ordre de 5 à 10 ans. Aussi, le profil de l'évolution annuelle de l'indicateur est difficilement prévisible. Le résultat 2007 montre que le retour des recherches ne s'est pas encore traduit dans ce domaine malgré l'accroissement de l'activité du CEA.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Réalisation
Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE	M€	0,0081	0	0	0
Charges directes du CEA relatives aux NTE	M€	31,4	34,4	45,8	51

IFP : L'activité de certaines filiales (Axens et Beicip-Franlap) de l'IFP a été soutenue par un contexte économique favorable qui s'est traduit par des niveaux d'investissements en exploration & production élevés et une forte croissance de la demande pétrolière mondiale.

En conséquence, compte tenu du niveau des redevances et licences sur brevets IFP qui a atteint 39 M€ en 2007, en croissance de 11% par rapport à 2006, les objectifs 2007 prévus pour les deux indicateurs 4.1 et 4.2 ont été dépassés. En ce qui concerne l'indicateur 4.2, la poursuite d'une gestion rigoureuse du portefeuille de brevets IFP a permis de contenir en 2007 les dépenses de propriété intellectuelle à son niveau de 2006 (9,5 M€).

Pour ces deux indicateurs, les cibles 2010 ont été relevées dans le PAP 2008 respectivement de 13% à 19% et de 320% à 450%.

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire</b>		436 724 504 397 702 454	<b>436 724 504</b> <b>397 702 454</b>		436 724 504 397 702 454	<b>436 724 504</b> <b>397 702 454</b>
02	<b>Nouvelles technologies de l'énergie</b>		75 752 686 69 595 208	<b>75 752 686</b> <b>69 595 208</b>		75 752 686 69 595 208	<b>75 752 686</b> <b>69 595 208</b>
03	<b>Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves</b>		146 822 014 151 204 499	<b>146 822 014</b> <b>151 204 499</b>		146 822 107 151 204 499	<b>146 822 107</b> <b>151 204 499</b>
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>			<b>659 299 204</b>	<b>659 299 204</b>		<b>659 299 297</b>	<b>659 299 297</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-30 183 429	<b>-30 183 429</b>	0	-29 991 043	<b>-29 991 043</b>
Totaux des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>629 115 775</b>	<b>629 115 775</b>	<b>0</b>	<b>629 308 254</b>	<b>629 308 254</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>618 502 161</b>	<b>618 502 161</b>		<b>618 502 161</b>	<b>618 502 161</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-10 613 614	-10 613 614	0	-10 806 093	-10 806 093

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)
629 115 775

AE non affectées au 31/12/2007
10 613 614

AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)

CP ouverts en 2007 (**)
629 308 254

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
11 698 447	618 502 161	<b>630 200 608</b>	0	618 502 161	<b>618 502 161</b>	<b>11 698 447</b>

AE reportées sur 2008
9 778 976

CP reportés sur 2008
9 778 976

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		436 724 504	<b>436 724 504</b>		397 702 454	<b>397 702 454</b>
Crédits de paiement		436 724 504	<b>436 724 504</b>		397 702 454	<b>397 702 454</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	993 459		993 459	
Subventions pour charges de service public	435 731 045	397 702 454	435 731 045	397 702 454

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (31) :****BRGM : Prévision PAP 2007 : AE = CP = 1 000 000 €****LFI : AE = CP = 993 459 €****Consommation 2007 : exécutée en subvention pour charges de services publics (cf ci-après)****Subventions pour charges de service public (32) :****BRGM : Prévision PAP 2007 : AE = CP = 0 € (crédits inscrits en PLF dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel »)****LFI : AE = CP = 0 € (crédits inscrits en LFI dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel »)****Consommation 2007 : AE = CP = 471 236 €**

La consommation des crédits correspond au fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE) des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs, dont le BRGM assure l'appui administratif et matériel dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat en juillet 2007. L'installation de la CNE, intervenue le 5 avril 2007, dans la nouvelle configuration issue de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs s'est traduite en 2007 par une activité inférieure à la normale, bien que la Commission ait remis son premier rapport d'évaluation dans les délais prévus par la loi. Les dépenses prises en charge par le BRGM ont donc été inférieures aux prévisions, mais l'année 2007 n'est pas représentative du rythme d'activité de la Commission sur une année pleine.

**Bénéficiaire : CEA : Prévision PAP 2007 : AE = CP = 438 600 000 €****LFI : AE = CP = 435 731 045 €****Consommation 2007 : AE = CP = 397 231 217 €**

Les trois objectifs majeurs de l'action 1, mise en œuvre en totalité par le CEA, sont de répondre aux besoins de l'industrie nucléaire française pour accroître sa compétitivité, de préparer et de concevoir de nouvelles générations de systèmes (réacteur et combustibles) et de satisfaire les préoccupations du public, tout en apportant la plus grande attention aux travaux de démantèlement / assainissement et de modernisation des installations de services nucléaires.

L'action 1 du programme est présentée en coûts complets. Le tableau ci-dessous présente le budget du programme voté par le conseil d'administration du 13 décembre 2006 et l'exécution du budget 2007 du CEA. Il doit être examiné au regard des crédits du PLF 2007 du programme.

Action 1	Rappel de la subvention publique dans le PLF 2007	Subvention publique au budget primitif du CEA		Exécution de la subvention publique dans l'arrêté des comptes du CEA	
	Dépenses (M€)	Emplois*	Dépenses (M€)	Emplois*	Dépenses (M€)
Total	438,6	5 206	431,6	5 246	408,3**
Recherche sur les déchets nucléaires	90,2	1199	78,2	1 150	75,0
Systèmes nucléaires du futur	55,1	814	63,2	816	58,8
Optimisation du nucléaire industriel	119,1	1983	125,6	2 022	121,9
Démantèlement / assainissement nucléaire	174,2	1210	164,6	1 258	152,6

\* emplois en coûts complets prenant en compte les effectifs de recherche et ceux de support dédiés à la réalisation du programme.

\*\* financés par : 397,2 M€ (crédits versés au titre de l'action 1) + 9,8 M€ (reports de crédits de 2007 sur 2008) + 1,3 M€ (crédits provenant de l'action 2).

Par rapport aux crédits inscrits au PLF 2007 et à leur répartition qui était prévue au sein de l'action, le CEA a opéré dans son budget 2007 un certain nombre de recalages en termes de segmentation, qui sont intervenus entre la présentation du PLF 2007 et l'approbation de son budget 2007. Ces évolutions demeurent modestes (environ 1%). Elles se présentent comme suit :

- une réduction des besoins de subvention sur la recherche relative à la gestion des déchets nucléaires dans la mesure où l'année 2007, qui correspond à la première année de mise en œuvre des dispositions de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, tient compte des effets de la clarification des rôles respectifs du CEA et de l'ANDRA dans ce domaine. Le CEA a défini en 2007 de nouveaux objectifs et jalons de recherche sur la base de la loi de 2006 conformément à ce qui était prévu. Par ailleurs, l'année 2007 a vu la poursuite de la construction du bâtiment de l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) dans l'environnement d'Atalante, qui sera livré début 2008. Dans cette attente, l'Institut a déjà commencé à fonctionner avec l'arrivée des premiers chercheurs. Enfin, l'année 2007 a été marquée par sept rentrées d'expériences dédiées aux études sur la transmutation dans le réacteur à neutrons rapides Phénix,
- une augmentation de la subvention sur les recherches relatives aux systèmes nucléaires du futur de façon à ce que le CEA donne aux pouvoirs publics en 2012 la capacité de faire un choix sur la filière technologique à retenir pour la réalisation du prototype de réacteur de 4<sup>ème</sup> génération en 2020. Ainsi, sur la "filière sodium", l'année 2007 a notamment vu la définition d'un programme de travail entre le CEA et ses partenaires sur la période de 2007-2012. Sur "la filière gaz", l'année 2007 a été notamment marquée par la fin d'une première phase d'étude qui s'est concrétisée par l'édition d'un dossier préliminaire de faisabilité du concept de référence défini en 2005. Le CEA a, par ailleurs, poursuivi ses activités de recherche sur les autres filières de réacteurs dans le cadre du Forum International Génération IV,
- une légère hausse de la subvention sur les recherches relatives à l'optimisation du nucléaire industriel compte tenu notamment des recherches sur l'amélioration de la compétitivité des réacteurs actuels en réponse aux attentes des industriels et de l'augmentation des investissements, en particulier, pour ce qui concerne la rénovation des laboratoires chauds. Par ailleurs, l'année 2007 est celle du lancement du projet de construction du projet de réacteur de recherche Jules Horowitz (RJH) dédié à l'étude, sous irradiation, des comportements des matériaux et des combustibles pour les réacteurs actuels et ceux des prochaines générations,
- une réduction des besoins de subvention sur le démantèlement / assainissement, bien que les investissements de modernisation et de renouvellement des installations de service nucléaires aient été maintenus à un haut niveau.

L'exécution 2007 du budget du CEA sur cette action est quasiment conforme à son budget 2007 voté par le conseil d'administration du 13 décembre 2006 dans la mesure où l'annulation de crédits de 31,6 M€ sur le programme subie par l'établissement a été compensée par le versement d'un dividende du groupe AREVA plus important que prévu par rapport à la prévision (cf. point infra).

L'écart entre la prévision du PLF 2007 et l'exécution 2007 sur le programme ( 41 368 783 € = 438 600 000 – 397 231 217) s'explique par :

- l'amendement intervenu lors du débat parlementaire pour soutenir les sous-traitants d'Airbus (- 2,9 M€),
- l'annulation de crédits liée au surplus de dividendes du groupe AREVA (- 31,6 M€),

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- un report de crédits de 2007 sur 2008 (-6,9 M€), intégré dans l'arrêté des comptes du budget 2007 du CEA, mais qui sera versé en 2008 à l'établissement.

## ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		75 752 686	<b>75 752 686</b>		69 595 208	<b>69 595 208</b>
Crédits de paiement		75 752 686	<b>75 752 686</b>		69 595 208	<b>69 595 208</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	75 752 686	69 595 208	75 752 686	69 595 208

**Subvention pour charges de service public (32) :****Bénéficiaire n°1 : CEA : Prévision PAP 2007 : AE = CP = 32 800 000 €****LFI : AE = CP = 32 585 450 €****Consommation 2007 : AE = CP = 29 706 302 €**

Le CEA participe à la mise en œuvre de cette action pour ce qui concerne l'hydrogène et les piles à combustible, le solaire photovoltaïque, les technologies de maîtrise et de stockage de l'énergie et la biomasse.

L'action 2 du programme est présentée en coûts complets. Le tableau ci-dessous présente le budget du programme voté par le conseil d'administration du 13 décembre 2006 et l'exécution du budget 2007 du CEA. Il doit être examiné au regard des crédits inscrits au PLF 2007.

Action 2	Rappel de la subvention publique dans le PLF 2007	Subvention publique au budget primitif du CEA		Exécution de la subvention publique dans l'arrêté des comptes du CEA	
	Dépenses (M€)	Emplois*	Dépenses (M€)	Emplois*	Dépenses (M€)
Nouvelles technologies de l'énergie	32,8	380	30,4	373	28,4**

\* emplois en coûts complets prenant en compte les effectifs de recherche et ceux de support dédiés à la réalisation du programme.

\*\* financés par : 29,7 M€ (crédits versés au titre de l'action 2) - 1,3 M€ (crédits affectés à l'action 1).

Par rapport aux crédits inscrits dans le PLF 2007, le budget 2007 du CEA est en légère réduction. L'exécution du budget 2007 du CEA est quasi conforme à la prévision.

L'année 2007 a vu la poursuite des recherches sur le développement des piles à combustible de faible puissance et sur des marchés de niche sur lesquelles le CEA se positionne avec les industriels. Les travaux menés en 2007 ont également permis de réduire la quantité de platine utilisée dans les piles à combustible à basse température, sans perte de performance, ce qui permettra de diminuer le coût de cette technologie. L'année 2007 a également vu la montée en puissance de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire), qui a vocation à regrouper sur un même site, à Chambéry, l'ensemble des moyens de recherche des acteurs nationaux (CNRS, CSTB, industriels, universités) dans le domaine de l'énergie solaire. Le CEA y a ainsi transféré une partie de son personnel de recherche dans l'attente de la livraison du bâtiment, qui était prévu en 2007 mais qui ne sera effective qu'en 2008. Il convient de souligner la

poursuite des recherches sur la réalisation de cellules photovoltaïques à partir du silicium métallurgique dont les perspectives de débouchés sont importantes sur le plan industriel. Enfin, le CEA a réalisé son programme de recherche sur la valorisation de la biomasse et sur les nouveaux matériaux (nano matériaux) conformément à son budget.

L'écart entre la prévision 2007 (PLF 2007) et l'exécution 2007 sur le programme (3 093 698 € = 32 800 000 – 29 706 302) s'explique par :

- l'amendement intervenu lors du débat parlementaire pour soutenir les sous-traitants d'Airbus (- 0,2 M€),
- un report de crédits de 2007 sur 2008 (- 2,8 M€), intégré dans l'arrêté des comptes du budget 2007 du CEA, mais qui sera versé en 2008 à l'établissement.

**Bénéficiaire n°2 : ADEME : Prévision PAP 2007 : AE = CP = 5 351 459 €**

**LFI : AE = CP = 5 316 454 €**

**Consommation 2007 : AE = CP = 5 085 636 €**

L'ADEME a mobilisé 5,1 M€ de crédits du programme 188 sur des opérations de recherche en 2007. Les opérations concernent, d'une part, l'efficacité énergétique et, d'autre part, les énergies renouvelables.

Les montants les plus importants concernent l'efficacité énergétique dans les transports, avec 1,1 M€ de crédits mobilisés. Les projets menés dans le cadre du PREDIT (véhicules propres et économes) représentent la majeure partie des crédits, notamment sur l'amélioration de l'aérodynamique véhicules et sur l'optimisation des moteurs.

L'efficacité énergétique dans les bâtiments (0,6 M€) a concerné majoritairement des projets menés dans le cadre du PREBAT, tandis que l'efficacité énergétique dans l'industrie (1,1 M€) a ciblé des projets sur la combustion industrielle et les piles à combustible. D'autres actions ont concerné des thématiques de recherche socio-économiques comme la précarité énergétique, et la valorisation et l'accompagnement des actions de recherche (0,6 M€) : rencontres, colloques...

Sur le domaine des énergies renouvelables, c'est l'électricité issue des ENR qui a mobilisé le plus de crédits (1 M€), dont la moitié sur des travaux concernant la perturbation des radars par les éoliennes. D'autres recherches ont concerné la modélisation du vent et l'optimisation des systèmes photovoltaïques. Les énergies renouvelables thermiques ont concerné 0,3 M€, essentiellement sur les applications solaires. Enfin, 0,4 M€ ont été consacrés à des recherches sur les bioressources (chimie et matériaux à base de produits agricoles).

**Bénéficiaire n°3 : IFP: Prévision PAP 2007 : AE = CP = 38 100 000 €**

**LFI : AE = CP = 37 850 782 €**

**Consommation 2007 : AE = CP = 34 803 270 €**

Conformément aux priorités stratégiques définies dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2010, les efforts de recherche menés par l'IFP dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie ont porté sur la captation et le stockage géologique du CO<sub>2</sub>, la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants (la biomasse, le gaz naturel et le charbon) et la production d'hydrogène.

La dotation de l'État à été consommée de la manière suivante :

Programme de recherche	Subvention au budget primitif de l'IFP (M€)	Exécution de la subvention à l'arrêté des comptes de l'IFP (M€)	Total effort IFP sur NTE en 2007 (M€)
Recherche sur la captation et le stockage géologique du CO <sub>2</sub>	15,9	14,7	21,6
Recherches sur la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et la production d'hydrogène	22,2	20,1	29,7
<b>Total</b>	<b>38,1</b>	<b>34,8</b>	<b>51,3</b>

En raison de la déduction de la réserve de précaution, l'Etat a versé 34,8 M€ au titre de l'action 2 en 2007. Le budget total consacré par l'IFP à la recherche dans le domaine des NTE s'élève à 51,3 M€. La différence a été financée par des ressources propres de IFP à hauteur de 16,5 M€ (incluant 3,7 M€ de financement public de type UE, RTPG, ANR, Ademe..).

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		146 822 014	<b>146 822 014</b>		151 204 499	<b>151 204 499</b>
Crédits de paiement		146 822 107	<b>146 822 107</b>		151 204 499	<b>151 204 499</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	138 620 049	131 718 563	138 620 049	131 718 563

**Subvention pour charges de service public (32) :****Bénéficiaire: IFP: Prévision PAP 2007 : AE = CP = 139 532 756 €****LFI : AE = CP = 138 620 049 €****Consommation 2007 : AE = CP = 131 718 563 €**

Après déduction de la réserve de précaution, le montant versé par l'Etat au titre de l'action 3 s'est élevé à 131,72 M€ au lieu de 138,62 M€ (LFI 2007).

Les activités menées par l'IFP dans le cadre de l'action n°3 « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves » s'articulent autour de cinq axes :

- Contribuer à l'accroissement de la compétitivité de l'industrie para-pétrolière;
- Apporter à l'industrie des hydrocarbures les solutions techniques nécessaires à l'exploitation des ressources existantes ;
- Développer les technologies permettant l'accès à de nouvelles réserves d'hydrocarbures ;
- Renforcer l'innocuité environnementale des technologies pétrolières et gazières tout au long de la chaîne d'exploitation du pétrole et du gaz ;
- Optimiser l'utilisation des hydrocarbures, en particulier comme carburant dans les moteurs à explosion.

Dans le domaine de l'exploration - production, les activités conduites en 2007 ont eu pour objectifs de contribuer à rendre accessibles les hydrocarbures « à haut contenu technologique » (pétrole et gaz situés dans l'offshore très profond ou dans des réservoirs très enfouis, bruts lourds...), d'améliorer les taux de succès en exploration et d'augmenter le taux de récupération des gisements en exploitation.

En ce qui concerne le raffinage et la pétrochimie, les trois objectifs principaux pour 2007 ont consisté à améliorer la conversion des bruts lourds, à poursuivre le développement des techniques contribuant à rendre les carburants moins polluants dans la perspective de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations plus sévères (notamment pour ce qui concerne le gazole et le kérosène), et à poursuivre le développement de procédés et de catalyseurs plus performants.

Dans le domaine des moteurs, les deux axes de recherche principaux ont porté sur la réduction des émissions de polluants et la diminution de la consommation des véhicules.

En parallèle à cette recherche appliquée, l'IFP mène également des recherches exploratoires dont l'objectif est d'identifier et de sélectionner les connaissances et les technologies émergentes qui pourront, dans le futur, être source d'innovation dans les domaines de recherche de l'institut, et qui permettront d'élaborer les technologies nécessaires à la poursuite de l'exploitation des hydrocarbures.

Outre ses activités de recherche, l'IFP a poursuivi en 2007 ses actions de formation au travers de l'ENSPM ainsi que ses actions de diffusion des connaissances.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	8 201 965		8 202 058	

### Transferts aux entreprises (62) :

**Bénéficiaire : Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières : Prévision PAP 2007 : AE = 8 255 969 € ; CP = 8 256 062 €**

**LFI : AE = 8 201 965 € ; CP = 8 202 058 €**

**Consommation 2007 : exécutée en catégorie « dépenses d'opérations financières » (cf ci-après)**

## ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		19 485 936		19 485 936

### Prêts et avances (71) :

**Bénéficiaire : Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières : Prévision PAP 2007 : AE = CP = 0 (crédits inscrits en PLF dans la catégorie « transferts aux entreprises »)**

**LFI : AE = CP = 0 (crédits inscrits en LFI dans la catégorie « transferts aux entreprises »)**

**Consommation 2007 : AE = CP = 19,48 M€**

Les aides à la recherche et développement dans le cadre du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) visaient à soutenir la compétitivité de l'industrie parapétrolière française qui a construit son développement sur son savoir-faire technologique et qui opère pour plus de 90% de son activité sur les marchés internationaux. Cette politique a été menée jusqu'à la fin de l'année 2005.

Depuis 2006, compte tenu d'une part de la dette due aux entreprises pour des projets antérieurs (49 M€) en raison de la baisse progressive des crédits depuis plusieurs années et d'autre part de la suppression de la totalité de la dotation annuelle 2006 (8,25 M€) gagée pour le financement de la LFR, la DGEMP a décidé début 2007, dans un contexte économique sectoriel favorable aux entreprises bénéficiaires, de soulager les finances publiques en interrompant l'engagement de projets nouveaux et en donnant la priorité à l'apurement du passif sur une période de trois ans (2007 à 2010).

Au titre de l'année 2007, sur 19,55 M€ de crédits disponibles (7,85 M€ alloués en 2007 après déduction de la réserve de précaution et 11,7 M€ de reports), 19,48 M€ ont été consommés pour apurer une partie de la dette totale.

La dette restante non apurée fin 2007 est évaluée à 30 millions d'euros.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 785 018 135	1 785 823 624	650 103 780	650 103 780	599 016 225	599 016 225
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>	<b>1 785 018 135</b>	<b>1 785 823 624</b>	<b>650 103 780</b>	<b>650 103 780</b>	<b>599 016 225</b>	<b>599 016 225</b>

Il s'agit des crédits prévus en LFI pour le CEA, l'IFP et l'ADEME. Les crédits exécutés comprennent en outre ceux versés au BRGM au titre du financement de la CNE, prévus en dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, et exécutés en subventions pour charges de service public.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 042	2 034	2 027

## Précisions méthodologiques :

Le CEA et l'ADEME étant rattachés respectivement aux programmes 172 et 181, seul l'IFP apparaît dans le décompte des emplois ci-dessus.

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
IFP - Institut français du pétrole		2 042				2 034				2 027		
<b>Totaux</b>		<b>2 042</b>				<b>2 034</b>				<b>2 027</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETP.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

### COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est un établissement public à caractère scientifique, technique et industriel qui relève de la catégorie de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial). Le fonctionnement de l'établissement et ses relations avec l'État sont définis, outre les dispositions du Code de la recherche (articles L.332-1 et suivants) par divers textes, en particulier, le décret n°70-878 du 29 septembre 1970 modifié et son décret d'application n°72-1158 du 14 décembre 1972 modifié.

Le contrat d'objectifs État-CEA sur la période 2006-2009 a conforté les deux axes de recherches stratégiques du CEA dans le secteur civil : les énergies non émettrices de gaz à effet de serre dont le nucléaire, d'une part, et, les technologies pour l'information et la santé, d'autre part. Le CEA, rattaché au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », fait l'objet d'une présentation détaillée dans le RAP de ce programme.

Le CEA assure la mise en œuvre de l'action 1 « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » et contribue, avec l'ADEME et l'IFP, à celle de l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

L'action 1 a pour objet de maintenir un processus d'innovations indispensables à la compétitivité de la filière nucléaire française afin notamment de répondre aux besoins énergétiques du pays dans le respect des impératifs de sécurité et de protection de l'environnement et de maintenir son rang sur le plan international (recherches sur les systèmes nucléaires du futur, la gestion des déchets nucléaires et l'optimisation du parc nucléaire, ainsi que travaux pour le démantèlement / assainissement et pour la modernisation des installations nucléaires). L'action 2 vise à développer les énergies renouvelables afin de diversifier le bouquet énergétique français et de préserver l'environnement. En matière de NTE, le CEA privilégie les domaines ayant un fort potentiel, à savoir, les transports et le bâtiment (hydrogène et piles à combustible, solaire photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétiques, nouveaux matériaux, biomasse).

Au sein du programme, le CEA est le seul opérateur à contribuer à l'objectif 1 « Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle ». L'établissement contribue partiellement aux objectifs 2 « Favoriser l'essor des NTE et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique » et 4 « Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ».

### AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'ADEME, rattachée au programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions » fait l'objet d'une présentation détaillée dans le RAP de ce programme.

L'action de l'ADEME est structurée autour de quatre activités déclinées dans son contrat d'objectif : connaître, convaincre et mobiliser, conseiller et aider à réaliser.

Pour « connaître », outre les objectifs en matière d'animation et de financement de la recherche et de l'innovation, le contrat d'objectifs mobilise les actions de l'agence autour de la constitution et l'animation des systèmes d'observation.

L'information et la formation des publics, des milieux professionnels, des collectivités locales et des administrations seront amplifiées en vue de favoriser les échanges pour mieux convaincre et mobiliser.

L'activité « conseiller » est organisée autour de missions telles que l'expertise au service des pouvoirs publics, la diffusion directe et par des relais de conseils de qualité ainsi que l'élaboration d'outils et de méthodes.

Enfin pour son action « d'aide à réaliser » l'agence déploiera des soutiens d'aides directes à la concrétisation et elle travaillera à la facilitation de la mobilisation de moyens financiers diversifiés.

## INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE

En vertu des dispositions du décret n° 2006-797 du 6 juillet 2006, l'Institut français du pétrole est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministre chargé de l'énergie. C'est un organisme public de recherche et de formation dont la mission est de développer les énergies du transport du XXIème siècle dans un contexte de développement durable. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, plus performants, plus économiques, plus propres et durables.

L'IFP est lié à l'État par un contrat d'objectifs dont le dernier, qui couvre la période 2006-2010 a été signé le 13 février 2007.

Sur le plan des programmes de recherche et développement (R&D), ce contrat développe les objectifs stratégiques ci-dessus, qui se traduiront par trois évolutions structurelles majeures sur la période 2006-2010 :

- le développement accéléré des recherches liées aux NTE, avec un doublement des efforts sur la période 2006-2010, et qui pourraient représenter plus de 65 M€ au terme de ce contrat d'objectifs ;
- un rééquilibrage en profondeur des programmes au profit de l'aval et plus particulièrement des transports ;
- l'augmentation de la part des travaux renforçant, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile (para pétrolier, constructeurs, équipementiers, etc.).

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie</b>	<b>16 747</b>	<b>16 747</b>	<b>37 851</b>	<b>37 851</b>	<b>34 803</b>	<b>34 803</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	16 747	16 747	37 851	37 851	34 803	34 803
<b>Action n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves</b>	<b>150 724</b>	<b>150 724</b>	<b>138 620</b>	<b>138 620</b>	<b>131 718</b>	<b>131 718</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	150 724	150 724	138 620	138 620	131 718	131 718
<b>Totaux</b>	<b>167 471</b>	<b>167 471</b>	<b>176 471</b>	<b>176 471</b>	<b>166 521</b>	<b>166 521</b>

#### Précisions méthodologiques :

Les crédits LFI 2007 sont présentés après application de la réserve de précaution prévue par l'article 51 de la LOLF.

### RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

#### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
173 240	11 000	0	120 567	<b>304 807</b>

#### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
166 521	11 098	0	136 395	<b>314 014</b>

#### Commentaires techniques :

Autres subventions et dotations : Union européenne ( 1,7 M€), Agence Nationale de la Recherche (6,7 M€) dont 3,2 M€ au titre du label Carnot; Ademe (1,4 M€), Réseau de recherche des technologies pétrolières et gazières (0,2 M€), pôles de compétitivité (0,4 M€) ; apprentissage (0,4 M€) et divers (0,3 M€).

Ressources propres : prestations et recherches collaboratives (39,6 M€), redevances des filiales (41,5M€), autres produits d'exploitation (0,1 M€), dividendes (37,9 M€), produits financiers (2,7 M€) et production immobilisée (investissements réalisés par l'IFP pour lui-même) à hauteur de 14,6 M€.

## — DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	128 200	29 900	0	0	158 100
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	39 200	10 800	0	0	50 000
Destination 3 : Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats	31 700	1 500	0	0	33 200
Destination 4 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	12 500	5 000	0	0	17 500
Autres dépenses	20 600	21 300	0	36 900	81 600
<b>Totaux</b>	<b>232 200</b>	<b>68 500</b>	<b>0</b>	<b>36 900</b>	<b>340 400</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	135 300	27 400	0	0	162 700
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	39 400	10 600	0	0	50 000
Destination 3 : Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats	31 300	1 300	0	0	32 600
Destination 4 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	11 800	5 000	0	0	16 800
Autres dépenses	17 200	26 900	0	47 600	91 700
<b>Totaux</b>	<b>235 000</b>	<b>71 200</b>	<b>0</b>	<b>47 600</b>	<b>353 800</b>

#### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, évaluées à 232,2 M€ en prévision, s'élèvent à 235 M€ (+ 2,8 M€) :

- la recherche sur les moteurs (+ 0,2 M€) et la recherche exploratoire (-0,4 M€) sont globalement en ligne ;
- le dépassement dans le domaine de la recherche sur l'exploration-production et le raffinage-pétrochimie (+ 7,1 M€) provient essentiellement de l'accélération des projets dans les domaines de la valorisation de la biomasse et de travaux réalisés en recherche de base dans les domaines de la conversion des résidus, du pré-raffinage (valorisation de ressources nouvelles issues des bruts lourds et extra-lourds) et de l'intensification énergétique et environnementale des procédés de raffinage (diminution des émissions de CO<sub>2</sub>) ;
- la sous-exécution des dépenses de personnel en matière de formation (-0,7 M€) correspond à des prestations pédagogiques effectuées par les ingénieurs des Directions de recherche pour l'Ecole plus faibles que prévu et à des retards de respectivement six mois et un an dans le recrutement d'un ingénieur motoriste et d'un ingénieur en exploration-production par l'Ecole ;
- la sous-réalisation des autres dépenses (-3,4 M€) se partage entre la mission d'information (-1,2 M€), le développement industriel (-0,9 M€) et les fonctions support (-1,3 M€).

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, évaluées à 68,5 M€, ont atteint 71,2 M€ (+2,7 M€). Les principales dépenses non prévues sont constituées par le supplément d'intéressement (+1,5 M€) et les frais financiers (+1,4 M€).

#### Investissement

Les dépenses d'investissements représentent 47,6 M€ (36,9 M€ prévus). Le dépassement (+ 10,7 M€) provient essentiellement des investissements exceptionnels autorisés par le conseil d'administration du 27 avril 2007 (réhabilitation du bâtiment Mica B nord pour 1,8 M€ et acquisition de matériels scientifiques et techniques pour 10 M€).

L'écart entre les ressources et les dépenses 2007 est dû aux investissements exceptionnels de l'IFP en 2007, financés par cessions d'actifs.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2 042	2 034	2 027
<i>dont titulaires</i>			
<i>dont contractuels</i>	2 042	2 034	2 027
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

### Commentaires techniques :

Les effectifs globaux de l'IFP sont en baisse de 0,34 % par rapport à 2007 et de 0,73% par rapport à 2006, soit l'équivalent de 15 ETPT sur 2 ans. Cette situation témoigne d'une bonne maîtrise de la gestion des effectifs en ligne avec le contrat d'objectifs 2006-2010 qui en prévoit la stabilisation sur l'ensemble de la période.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### EVOLUTION DES RESSOURCES DE L'IFP

Près de 45% des activités ont été financées avec des ressources propres de l'IFP. Elles ont connu une croissance de plus de 19 % entre 2006 (112,3 M€) et 2007 (133,8 M€) principalement en raison d'une augmentation de 4 M€ des redevances et d'une forte croissance des dividendes qui se sont élevés à 38 M€. A noter que par rapport à 2005 (93,3 M€) l'augmentation est de l'ordre de 43,5 % sur 2 ans.

La croissance de près de 20% des soutiens publics en 2007 (11,1 M€) par rapport à 2006 (9,4 M€), hors dotation de l'Etat, illustre notamment la forte implication de l'IFP dans les projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche et le dispositif Carnot (Carnot Moteurs).

La conjoncture favorable dans le domaine des hydrocarbures a permis de maintenir un niveau élevé des redevances (+1,7 M€ par rapport à 2006) et des dividendes (+8,9 M€ par rapport à 2006). Le montant global des retours financiers des principales filiales de l'IFP s'établit donc à 63,3 M€ en 2007 contre 52,6 M€ en 2006 et 38,1 M€ en 2005.

En ce qui concerne la dotation budgétaire, il convient de signaler que les aléas de gestion ont diminué de l'ordre de 10 M€ le montant versé à l'IFP en 2007 (166,5 M€) par rapport à celui prévu en LFI 2007 (176,5 M€).

### EVOLUTION DES DEPENSES DE R&D IFP

Les dépenses de R&D par priorité stratégique évoluent selon les tendances projetées vers l'objectif 2010 avec une réorientation et un renforcement des programmes vers les transports (véhicules économes) et vers les NTE (CO2 maîtrisé et Carburants diversifiés). Ainsi, en 2007 l'IFP a consacré 18,5% des dépenses de R&D pour les véhicules économes contre 17,3% en 2006, 12% pour le carburant diversifiés contre 11,3% en 2006 et 8,8% pour le CO2 maîtrisé contre 7,5% en 2006.

### RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2007, 159 brevets ont été déposés, dont le tiers dans le domaine des NTE, portant le portefeuille de brevets à plus de 12 700 unités. Selon le classement 2007 des déposants de brevets en France qui a été publié par l'Institut National de la Propriété Industrielle, l'IFP est classé au 14ème rang (toutes catégories confondues) et se situe parmi les trois premiers organismes de recherche français. Selon le dernier classement du Patent Intelligence and Technology Report 2007, l'IFP est le 7ème déposant français aux Etats-Unis et au 28ème rang des sociétés européennes.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

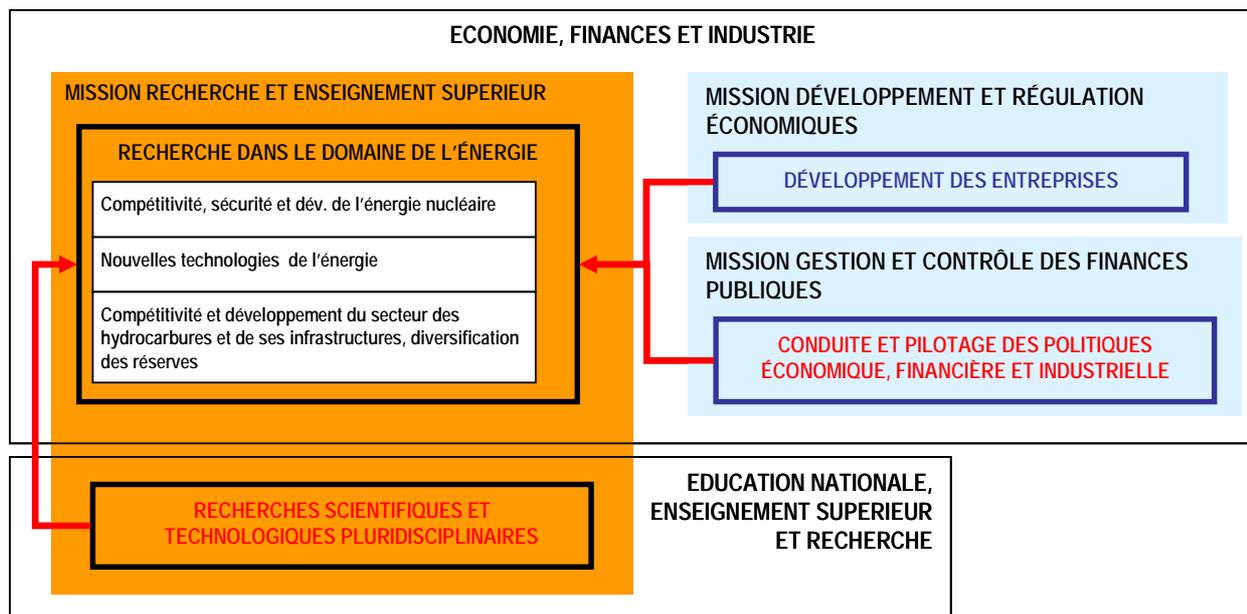
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	436 724 504	436 724 504	437 895 881
Nouvelles technologies de l'énergie	75 752 686	75 752 686	76 418 810
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	146 822 107	146 822 107	147 886 126
<b>Total</b>	<b>659 299 297</b>	<b>659 299 297</b>	<b>662 200 817</b>

## Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | ANALYSE DES COÛTS

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	397 702 454	0	397 702 454	-39 022 050	-1 188 404 678
Nouvelles technologies de l'énergie	69 595 208	0	69 595 208	-6 157 478	+20 593 012
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	151 204 499	0	151 204 499	+4 382 392	+449 080
<b>Total</b>	<b>618 502 161</b>	<b>0</b>	<b>618 502 161</b>	<b>-40 797 136</b>	<b>-1 167 362 586</b>

Le programme qui ne comporte pas de dépense de soutien ne donne lieu à aucun déversement interne.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme ne donne lieu à aucun déversement interne.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	397 702 454	+826 715	398 529 169	-39 366 712	+64 926 065
Nouvelles technologies de l'énergie	69 595 208	+575 072	70 170 280	-6 248 530	+20 671 994
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	151 204 499	+864 566	152 069 065	+4 182 939	+647 333
<b>Total</b>	<b>618 502 161</b>	<b>+2 266 353</b>	<b>620 768 514</b>	<b>-41 432 303</b>	<b>+86 245 392</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-2 266 353</b>
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	-1 140 136
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-555 750
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-570 467

Le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » supporte la très grande majorité des crédits gérés par le MINEFI au titre de la politique de recherche dans le domaine de l'énergie mais il a été convenu de rattacher au programme « Développement des entreprises » les ressources humaines de la DGEMP participant à la réalisation de ce programme.

C'est ainsi que des agents inscrits sur l'action « Politique de l'énergie et des matières premières » du programme « Développement des entreprises », en raison d'un seuil de matérialisation trop petit pour être gérable de manière optimisée, travaillent au service du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie ».

La part des coûts de ces personnels du programme « Développement des entreprises » concourant à la mise en œuvre du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » a été calculée selon un dispositif d'affectation nominative par les services des agents travaillant directement sur chaque action du programme puis calcul des coûts sur la base de leur masse salariale réelle en intégrant le coût des agents à compétences transversales sur l'ensemble de la direction (encadrement et fonctions de soutien) répartis sur chaque action du programme au prorata des effectifs affectés directement, selon les clés précisées supra.

En outre, le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » déverse sur le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » une partie des coûts de fonctionnement de l'ANR, au prorata des masses budgétaires de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme bénéficie du soutien des fonctions support du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle », selon les modalités présentées dans le fascicule de la mission « Gestion et contrôle des finances publiques ».

La part de ces coûts du programme de « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » est ventilée dans le programme « Développement des entreprises » selon les mêmes règles que celles prévalant pour la ventilation interne.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

L'analyse des écarts et des résultats des opérations de déversements correspondant aux programmes « Conduite et pilotage des politiques économiques, financières et industrielles » ou « Développement des entreprises » est détaillée dans le fascicule de la mission « Gestion et contrôle des finances publiques » et dans celui de la mission « Développement et régulation économique ».

Il peut à ce titre être observé que les ventilations croisées des dépenses soutien ou polyvalents entre les programmes politique ou soutien au prorata des ressources affectées à la réalisation de chaque action paraissent pertinentes et que les écarts constatés dans le compte-rendu de la CAC s'expliquent en gestion mais ne sont pas imputables à des évolutions des modalités de déversements.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	397 702 454	0	+825 688	398 528 142	+64 902 456
Nouvelles technologies de l'énergie	81 577 080	0	+575 335	82 152 415	+32 627 704
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	134 269 386	0	+865 588	135 134 974	-20 721 875
<b>Totaux</b>	<b>613 548 920</b>	<b>0</b>	<b>+2 266 611</b>	<b>615 815 531</b>	<b>+76 808 285</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-2 266 611</b>
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	-1 127 621
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-553 975
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-585 015

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les charges comptabilisées en coûts complets sont issues des restitutions de la Fonction Comptable de l'Etat.

Elles englobent :

- en coûts directement rattachés : l'ensemble charges décaissées, relatives aux transferts et aux subventions, ainsi que les charges non décaissées en fin d'exercice (charges à payer, dotations aux amortissements, charges d'utilisation de l'immobilier et dotations aux provisions) ;

- en coûts complets : le coût des fonctions soutien et polyvalentes déversées sur le programme selon les modalités précisées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » et « Développement des entreprises ».



## PROGRAMME 192

---

## PROGRAMME 192

**RECHERCHE INDUSTRIELLE**

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	474
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	477
Rappel de la présentation du programme	486
Objectifs et indicateurs de performance	489
Justification au premier euro	498
Opérateurs	507
Analyse des coûts du programme et des actions	514

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Luc ROUSSEAU

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 192 : Recherche industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche constitue, aux côtés des instruments de régulation des marchés et de la politique fiscale, le principal instrument de politique industrielle.

Le programme « recherche industrielle » s'inscrit pleinement dans le cadre du déploiement de la stratégie de Lisbonne qui vise à porter l'effort de recherche dans l'Union européenne à 3 % du PIB en 2010, en mettant en œuvre des incitations pour conduire les entreprises à développer leur investissement immatériel et à s'appuyer davantage sur la recherche publique. En effet, les faiblesses de la France en matière de R&D ont été clairement identifiées, les efforts doivent avant tout porter sur le développement de la R&D privée avec un objectif de plus de 2% du PIB, soit près d'un doublement par rapport aux résultats de 2004.

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent donc à dynamiser le développement économique en renforçant la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie.

L'année 2007 a été marquée par la poursuite du développement des pôles de compétitivité et l'accompagnement des projets de R&D labellisés par l'Etat (fonds unique interministériel – FUI) et par certaines collectivités locales. En s'appuyant sur le réseau des DRIRE, la Direction Générale des Entreprises (DGE), conjointement avec la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), est en charge de l'animation et du soutien de ces pôles de compétitivité. Les pôles visent à développer et promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises et de l'emploi ainsi qu'à l'attractivité du territoire. Pour ce faire, ils combinent, sur une zone donnée : entreprises, centres de formation et unités de recherche, engagés dans une démarche partenariale dont le but est de dégager des synergies autour de projets communs et innovants et d'atteindre la masse critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés concernés.

C'est ainsi qu'aujourd'hui plus de 600.000 salariés sont employés par les 5.000 entreprises environ membres d'un pôle et près de 20% d'entre eux le sont par des PME. Les trois quart d'entre elles ont une activité à l'exportation qui dépasse la moyenne des entreprises françaises. La qualité des projets de R&D déposés par les pôles dans le cadre des appels à projets périodiquement lancés depuis 2006 a conduit à en labelliser environ 140 en 2006 et plus de 170 en 2007. Cette labellisation se traduit notamment par un soutien financier des projets, dont l'enveloppe a été accrue d'environ 740M€ en 3 ans. Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus dans les différents appels à projets illustrent le formidable élan d'innovation suscité par la dynamique des pôles de compétitivité et le succès de leur mise en œuvre opérationnelle.

Parallèlement, les autres composantes du soutien à la R&D continuent à faire l'objet d'attentions particulières.

- Les clusters EUREKA, instrument le plus structurant du programme intergouvernemental européen Euréka, dédié à la politique de soutien à la R&D industrielle, permet en complément de la logique « nationale » des pôles, de développer des coopérations technologiques en Europe pour répondre, avec une masse critique plus grande, à la concurrence américaine et asiatique. Les financements sont concentrés sur un nombre réduit de secteurs stratégiques : microélectronique avec MEDEA+, microsystèmes, interconnexion et « packaging » avec EURIPIDES, logiciels embarqués avec ITEA2, télécommunications avec CELTIC et maîtrise de la chaîne énergétique avec EUROGIA. Pour chacun de ces domaines, les priorités du « cluster » sont définies avec une grande précision, de manière à se focaliser sur les points forts de l'industrie européenne, sur la base d'une vision technologique partagée entre ses principaux acteurs.

- La R&D stratégique du territoire reste principalement concentrée autour du vaste programme de R&D portant sur les sites de STMicroelectronics à Crolles et à Grenoble, mondialement les plus avancés dans le développement des technologies du semi-conducteur.

Tous programmes confondus (pôles, clusters, R&D stratégique sur le territoire), 775 entreprises, dont 40% de PME, et 372 laboratoires publics, associés dans 225 projets de recherche et développement, représentant directement plus de 1,2 Md€ de dépenses de R&D, ont bénéficié, en 2007, de soutiens financiers du programme via le fonds de compétitivité des entreprises, pour un montant moyen de subvention par projet de près de 2 M€.

Même si leurs moyens d'intervention ne figurent pas dans le programme, OSEO innovation et l'Agence de l'Innovation Industrielle (All), les deux agences, dont le responsable de programme est commissaire du gouvernement, participent pleinement à la mise en œuvre du programme et à la réalisation des objectifs fixés.

Dotées de moyens renforcés en 2007 (avec une subvention annuelle de 160 M€, soit un doublement des moyens entre 2005 et 2007), OSEO Innovation (ex Anvar) a pour mission de promouvoir le développement des PME innovantes et la diffusion de l'innovation dans le tissu des TPE et PME en élevant leur niveau technologique et en accompagnant de jeunes entreprises innovantes, grâce au soutien au transfert de technologie auprès des porteurs de projets, créateurs d'entreprises et PME et à l'accompagnement de leur croissance sur les marchés porteurs. L'activité d'OSEO innovation en 2007, orientée pour environ 80M€ vers les pôles de compétitivité, a été en hausse de près de 49%; 3.559 nouveaux projets ont été financés, sur son budget propre, dont les ressources proviennent essentiellement de l'Etat, pour un montant de 317,18 M€. Toutes sources de financement confondues, ce sont 3.949 entreprises qui ont obtenu un soutien d'OSEO innovation soit 365,56 M€, au travers de 4.305 projets. Tous les services proposés par l'agence ont connu un niveau soutenu d'activités y compris les qualifications FCPI (247), les mises en réseau contractualisées avec la Commission européenne et les mises en relation PME / grands groupes au travers du Pacte PME (1.500 participations de PME). En 2007, OSEO innovation a notamment bénéficié, pour ses interventions, d'une dotation de 160M€, issue pour 130M€ du produit de la contribution à l'effort national de la recherche qui lui a été affecté, aux termes de l'article 45 de la Loi de finances pour 2007 et pour 30M€ de ressources propres apportées par l'EPIC OSEO. En outre, la poursuite des remboursements par les entreprises des avances accordées les années précédentes et bien entendu l'optimisation des compétences et moyens au sein du groupe OSEO permettent d'accompagner la croissance de son activité au profit des entreprises.

L'année 2007 s'est achevée sur la dissolution de l'All, décidée mi novembre 2007 puis confirmée par le Conseil de la modernisation des politiques publiques (CMPP) du 12 décembre 2007, et l'apport de ses biens, droits et obligations à l'EPIC OSEO et à la société anonyme OSEO innovation. Ce rapprochement permet, par ses synergies, de répondre encore mieux aux besoins des entreprises, et de recentrer les moyens publics sur les entreprises de taille moyenne. L'All avait en effet pour mission de détecter, promouvoir et accompagner le développement d'activités industrielles sur des ruptures technologiques en apportant un appui financier à des Programmes Mobilisateurs pour l'Innovation Industrielle (PMII), projets de grande ampleur (de 50 à 300 M€), longs (3-7 ans), et risqués. Compte tenu de la taille des projets, les grandes entreprises bénéficiaient de la majorité de ces aides; par ailleurs, la complexité de la procédure de notification des projets à Bruxelles allongeait considérablement les délais de décaissement. En 2007, l'agence a donné son accord pour un financement, à hauteur de 340 M€, à 7 projets représentant un peu moins de 1 Md€ de dépenses de R&D. Le changement du président du directoire en avril 2007 puis l'annonce de la fusion avec OSEO à l'été 2007 et sa réorientation vers le créneau des entreprises moyennes de moins de 5.000 personnes, ont eu un impact sur le nombre de projets approuvés en 2007.

Les écoles de formation d'ingénieurs et de chercheurs des mines et des télécommunications conduisent des travaux de recherche, notamment en partenariat avec les entreprises sur des technologies de pointe. Elles contribuent au développement économique et territorial et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises au travers des partenariats de recherche ou de développement noués avec les entreprises et sont des acteurs publics majeurs des pôles de compétitivité. En 2007, les écoles des mines se sont fortement impliquées avec la participation à de nouveaux projets labellisés dans les pôles et notamment les pôles mondiaux ou à vocation mondiale. De même, le Groupe des

écoles des télécommunications (GET) est membre actif de 5 pôles de compétitivité parmi les pôles mondiaux et à vocation mondiale, notamment dans le domaine des télécommunications (System@tic), des usages et services du multimédia (Cap Digital), SCS (sécurité des réseaux), Image et réseaux (multimédia et sécurité) et Mer Bretagne (communications maritimes et côtières). Le GET participe ainsi à plus de 20 projets de R&D coopératifs, initiés depuis 2006.

En outre 25 nouveaux emplois de chercheurs, liés à l'implication des écoles dans les pôles de compétitivité, ont renforcé les équipes du GET et des écoles des mines (13 pour le GET et 12 pour les écoles des mines).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité

- INDICATEUR 1.1 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel de compétitivité des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3.
- INDICATEUR 1.2 : Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) consacrées aux pôles de compétitivité en engagements

### ■ OBJECTIF 2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base

- INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme
- INDICATEUR 2.2 : Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).

### ■ OBJECTIF 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

- INDICATEUR 3.1 : Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide
- INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.

### ■ OBJECTIF 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

- INDICATEUR 4.1 : Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer
- INDICATEUR 4.2 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.
- INDICATEUR 4.3 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.
- INDICATEUR 4.4 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première avance remboursable et la première année de remboursement de cette aide

### ■ OBJECTIF 5 : Former les docteurs dont les entreprises ont besoin

- INDICATEUR 5.1 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.
- INDICATEUR 5.2 : Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.

### ■ OBJECTIF 6 : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage

- INDICATEUR 6.1 : Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.
- INDICATEUR 6.2 : Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.
- INDICATEUR 6.3 : Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.
- INDICATEUR 6.4 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007						
01	<b>Recherche publique sur les technologies de base</b>	85 418 950 84 570 078			<b>85 418 950</b> <b>84 570 078</b>	85 418 950
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	55 150 000 50 125 987	112 000 000 551 749 583		<b>167 150 000</b> <b>601 875 570</b>	167 150 000
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>	-18 677 653	391 751 232 435 586 288	2 085 278	<b>391 751 232</b> <b>418 993 913</b>	391 751 232
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>140 568 950</b>	<b>503 751 232</b>		<b>644 320 182</b>	644 320 182
Ouvertures par voie de FDC et ADP			+438 000 000		<b>+438 000 000</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			+41 832 606		<b>+41 832 606</b>	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>			<b>1 124 152 788</b>		<b>1 124 152 788</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>116 018 412</b>	<b>987 335 871</b>	<b>2 085 278</b>	<b>1 105 439 561</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007						
01	<b>Recherche publique sur les technologies de base</b>	85 418 950 84 570 078			<b>85 418 950</b> <b>84 570 078</b>	85 418 950
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	55 150 000 50 125 987	112 000 000 552 735 208		<b>167 150 000</b> <b>602 861 195</b>	167 150 000
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>		323 901 232 173 697 533	2 085 278	<b>323 901 232</b> <b>175 782 811</b>	323 901 232
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>140 568 950</b>	<b>435 901 232</b>		<b>576 470 182</b>	576 470 182
Ouvertures par voie de FDC et ADP			+438 000 000		<b>+438 000 000</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			-151 035 243		<b>-151 035 243</b>	
<b>Totaux des CP ouverts</b>			<b>863 434 939</b>		<b>863 434 939</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>134 696 065</b>	<b>726 432 741</b>	<b>2 085 278</b>	<b>863 214 084</b>	

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006						
01	<b>Recherche publique sur les technologies de base</b>	82 819 096 81 567 669			<b>82 819 096</b>	<b>82 819 096</b> 81 567 669
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	46 650 000 38 297 500	182 650 000 62 691 133		<b>229 300 000</b>	<b>229 300 000</b> 100 988 633
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>	-36 843 325	262 946 846 174 107 957	8 277 609	<b>262 946 846</b>	<b>262 946 846</b> 145 542 241
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>129 469 096</b>	<b>445 596 846</b>		<b>575 065 942</b>	<b>575 065 942</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>83 021 844</b>	<b>236 799 090</b>	<b>8 277 609</b>		<b>328 098 543</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006						
01	<b>Recherche publique sur les technologies de base</b>	82 819 096 81 567 669			<b>82 819 096</b>	<b>82 819 096</b> 81 567 669
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	46 650 000 38 297 500	194 350 000 112 787 501		<b>241 000 000</b>	<b>241 000 000</b> 151 085 001
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>		200 946 846 284 025 236	8 277 609	<b>200 946 846</b>	<b>200 946 846</b> 292 302 845
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>129 469 096</b>	<b>395 296 846</b>		<b>524 765 942</b>	<b>524 765 942</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>119 865 169</b>	<b>396 812 737</b>	<b>8 277 609</b>		<b>524 955 515</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche publique sur les technologies de base	84 570 078
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	625 874 255
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	544 316 408
<b>Total</b>		<b>1 254 760 741</b>

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	83 021 844	140 568 950	116 018 412	119 865 169	140 568 950	134 696 065
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-36 843 325	4 150 000	-18 677 653		4 150 000	
Subventions pour charges de service public	119 865 169	136 418 950	134 696 065	119 865 169	136 418 950	134 696 065
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	236 799 090	503 751 232	987 335 871	396 812 737	435 901 232	726 432 741
Transferts aux entreprises	158 827 397	393 749 520	894 955 080	367 845 331	347 154 520	692 470 685
Transferts aux autres collectivités	77 410 270	110 001 712	92 380 791	28 967 406	88 746 712	33 962 056
Appels en garantie	561 423					
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	8 277 609		2 085 278	8 277 609		2 085 278
Prêts et avances	8 277 609		2 085 278	8 277 609		2 085 278
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>644 320 182</b>			<b>576 470 182</b>	
Ouvertures et annulations (*)		+479 832 606			+286 964 757	
<b>Totaux (*)</b>	<b>328 098 543</b>	<b>1 124 152 788</b>	<b>1 105 439 561</b>	<b>524 955 515</b>	<b>863 434 939</b>	<b>863 214 084</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		0	438 000 000		0	438 000 000
<b>Totaux</b>			<b>438 000 000</b>			<b>438 000 000</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/05/2007		15 000 000		15 000 000				
05/12/2007		4 200 000						
<b>Totaux</b>		<b>19 200 000</b>		<b>15 000 000</b>				

## ■ DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/11/2007								11 000 000

## ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007		16 000 000		5 000 000				
25/10/2007								19 100 000
<b>Totaux</b>		<b>16 000 000</b>		<b>5 000 000</b>				<b>19 100 000</b>

## ■ ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		6 632 606		5 064 757	0	0	0	0

## ■ OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/12/2007	0	438 000 000	0	438 000 000				

## Recherche industrielle

Programme n° 192 CRÉDITS DU PROGRAMME

## PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007								146 000 000

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>	<b>0</b>	<b>479 832 606</b>	<b>0</b>	<b>463 064 757</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>176 100 000</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>8</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (14)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
110218	<b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires : 67.900 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : très bonne - Création : 1996 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 199 terdecies-0 A-VI</i>	110	100	140
140124	<b>Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR)</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 163 quinquies C bis</i>	€	€	€
150711	<b>Exonération des plus-values de cession de titres de jeunes entreprises innovantes</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Favoriser la transmission du capital des entreprises innovantes récentes</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 150-0 A-III-7</i>	-	-	-
160102	<b>Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 %</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1948 - Dernière modification substantielle : 1948 - CGI : 93-2</i>	nc	nc	nc
160103	<b>Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1979 - Dernière modification substantielle : 1979 - CGI : 156-I bis</i>	nc	nc	nc

<sup>8</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
160104	<p><b>Report d'imposition de la plus-value réalisée lors de l'apport, par un inventeur personne physique, d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel à une société chargée de l'exploiter</b></p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i>  <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1996 - Dernière modification substantielle : 1999 - CGI : 93 quater-I ter</i></p>	nc	nc	nc
190207	<p><b>Taxation réduite des plus-values professionnelles à long terme et de certains produits de la propriété industrielle</b></p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Commentaire de l'écart entre chiffreages initial et actualisé : L'évolution observée est liée au rafraîchissement des bases utilisées pour l'estimation (plus-values réalisée en 2004 pour le PLF pour 2007 et plus-values réalisée en 2005 pour le PLF pour 2008).</p> <p><i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i>  <i>Bénéficiaires : 20.000 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1965 - Dernière modification substantielle : 1991 - CGI : 39 terdecies-1, 39 quindécies-I-1, 63, 93 quater-I, 238 bis G</i></p>	600	500	600
200308	<p><b>Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement</b></p> <p>Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i>  <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification substantielle : 2004 - CGI : 44 undécies</i></p>	€	50	50
210108	<p><b>Amortissement dégressif majoré pour les investissements de recherche scientifique et technique acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 2004</b></p> <p>Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i>  <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification substantielle : 2003 - CGI : 39 AA quinquies</i></p>	10	5	5
230504	<p><b>Exonération des plus-values de cession : - d'actions ou de parts de sociétés agréées pour la recherche scientifique ou technique ; - de titres de sociétés financières d'innovation conventionnées</b></p> <p>Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i>  <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1960 - Dernière modification substantielle : 1972 - CGI : 40 sexies (2° et 3° alinéas)</i></p>	nc	nc	nc
230603	<p><b>Etalement de l'imposition de certaines subventions afférentes à des dépenses de recherche immobilisées</b></p> <p>Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i>  <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1990 - Dernière modification substantielle : 1990 - CGI : 236-I bis</i></p>	nc	nc	nc
230604	<p><b>Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013</b></p> <p>Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (jeunes entreprises)</i>  <i>Bénéficiaires : 1.600 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 44 sexies A</i></p>	5	30	5
300207	<p><b>Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR)</b></p> <p>Impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i>  <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 208 D</i></p>	€	€	€

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
320124	<p><b>Réduction d'impôt au titre des versements faits au profit d'établissements, d'organismes sans but lucratif de recherche et de petites et moyennes entreprises innovantes</b></p> <p>Impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités et PME)</i></p> <p><i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : Non codifié par le législateur</i></p>	10	-	-
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>735</b>	<b>685</b>	<b>800</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

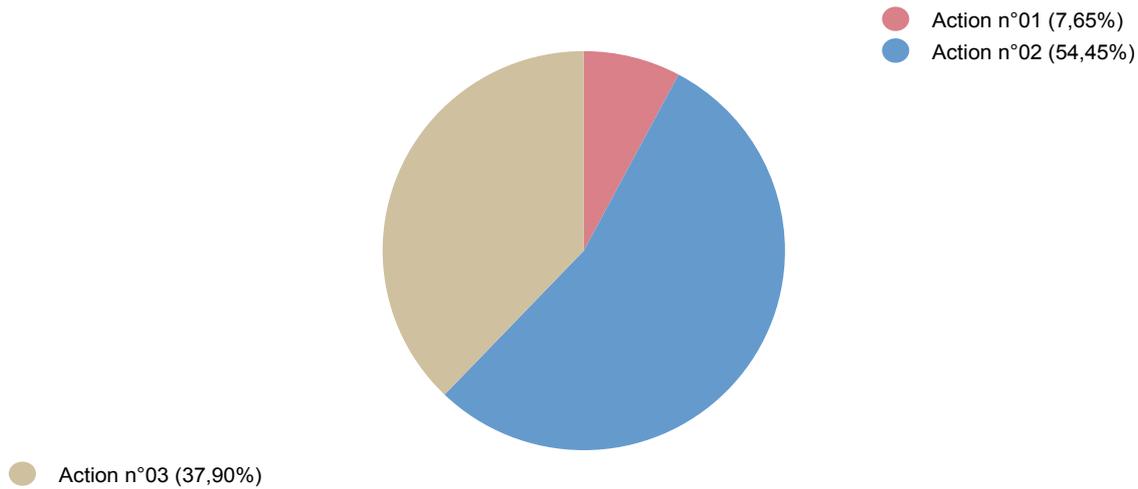
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
320103	<p><b>Taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant de cession de titres de participation et de certaines parts de FCPR et de SCR, ainsi que, sous certaines conditions, de leurs distributions, et des produits de concession de brevets</b></p> <p>Impôt sur les sociétés</p> <p>Commentaire de l'écart entre chiffrages initial et actualisé : L'augmentation observée résulte de la forte hausse des plus-values déclarées entre 2004 (estimation du coût de 2300 M€) et 2005 (estimation du coût de 3200 M€). S'agissant de la législation applicable, l'article 22 de la LF pour 2007 a aménagé le dispositif notamment en excluant du périmètre de taxation au taux réduit de 15% les plus-values de cession certains titres jusqu'alors assimilés fiscalement à des titres de participation, dont le prix de revient est supérieur à 22,8 Meuros et qui représentent moins de 5% du capital, cette mesure étant applicable pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006. De manière plus marginale, la mesure a été modifiée par l'aménagement du régime fiscal des FCPR prévu à l'article 60 de la LF pour 2007.</p> <p><i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque et augmenter les dépôts de brevets</i></p> <p><i>Bénéficiaires : 8.600 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1991 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 39 terdecies-1, 219-I-a à 219-I-a sexiès</i></p>	2 600	2 300	3 200
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>2 600</b>	<b>2 300</b>	<b>3 200</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche publique sur les technologies de base	84 570 078	84 570 078	85 315 379	84 570 078	85 322 862
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	601 875 570	602 861 195	613 597 961	625 874 255	635 561 629
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	418 993 913	175 782 811	183 982 144	544 316 408	552 491 909
<b>Totaux</b>		<b>1 105 439 561</b>	<b>863 214 084</b>	<b>882 895 484</b>	<b>1 254 760 741</b>	<b>1 273 376 400</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### Finalités

Ce programme tend à accroître la compétitivité de notre industrie par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. La recherche industrielle permet le développement de nouveaux produits ou services qui impactent l'environnement et les conditions de vie. Soutenir également l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler de nouveaux savoirs dans un monde en changement où la concurrence est mondiale. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne.

### Environnement dans lequel s'inscrit le programme

La France est en tête des pays de l'OCDE pour l'effort public de recherche avec 1 % du PIB. Mais l'effort privé de recherche (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport à de nombreux autres pays. La recherche publique a aujourd'hui un effet d'entraînement insuffisant sur le développement de la recherche dans le secteur privé. L'objectif du Conseil européen de Lisbonne vise à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010 dont 2/3 par les entreprises. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation ne sont pas optimaux. Le développement des pôles de compétitivité mettant en synergie entreprises, centres de recherche, organismes de formation et territoires, permettra cependant de les améliorer et ainsi d'accroître notre compétitivité et l'emploi.

Ce programme est étroitement associé au programme « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques ».

Différentes mesures économiques et fiscales concourent aux finalités de ce programme. En outre, des capitaux privés (business angels, fondation...) ou parapublics (capital amorçage, incubateurs...) sont également drainés vers les projets d'innovation.

### Acteurs et pilotage

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur général des entreprises (DGE). Il est mis en œuvre par la DGE et par des opérateurs relayant l'Etat : les écoles des mines, le groupe des écoles des télécommunications (GET), OSEO-innovation et l'Agence de l'innovation industrielle (AII). Cette dernière a été dissoute et ses biens, droits et obligations apportés à l'EPIC OSEO et à la société anonyme OSEO-innovation par l'arrêté du 28 décembre 2007. Le programme comprend un seul BOP placé sous la responsabilité du DGE.

### Présentation de la structuration du programme en actions

La stratégie de ce programme, et sa construction par actions, reposent sur une distinction fondamentale entre la R&D industrielle stratégique et l'innovation technologique et industrielle.

Ce volet de la politique industrielle repose notamment sur :

- des relations suivies avec les entreprises industrielles (grandes et petites) et des laboratoires (privés et publics) ;
- le déploiement des pôles de compétitivité ;
- le soutien aux projets coopératifs (recherche publique et industrielle) d'émergence ou de développement de nouvelles technologies ;
- l'accompagnement du transfert et de l'appropriation de technologies et de services innovants par les entreprises, notamment les PME ;
- une attention particulière aux risques et opportunités de l'environnement réglementaire national, communautaire et international des entreprises, notamment en ce qui concerne l'encadrement des aides d'Etat ;
- le développement et la qualité des infrastructures notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), des centres d'excellence en recherche et des pôles de compétitivité ;
- l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises technologiques y compris le renforcement en fonds propres, le développement du capital risque et la création d'entreprises innovantes (incubateurs, fonds d'amorçage...) ;
- des allègements fiscaux et sociaux favorables à l'innovation : crédit d'impôt recherche (relevant du programme n°172 « orientation et pilotage de la recherche »), statut fiscal des jeunes entreprises innovantes, des fonds d'investissement, orientation de l'épargne privée vers l'innovation, exonération de cotisations sociales patronales pour les projets des pôles de compétitivité ;
- l'attractivité internationale de la France et la promotion internationale des technologies et de l'industrie française.

**Recherche industrielle**

Programme n° 192 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Elle est complétée par des politiques spécifiques sur la propriété industrielle, la lutte contre les contrefaçons, la normalisation et la formation de cadres techniques de haut niveau. En outre, la DGE participe aux travaux d'orientation des programmes communautaires de soutien à la R&D, et lors de leur mise en œuvre, à la mobilisation du tissu des acteurs français concernés par ces programmes.

Le programme se décline selon trois actions qui œuvrent en synergie :

- Recherche publique sur les technologies de base ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base
- ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique
- ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité

**INDICATEUR 1.1 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel de compétitivité des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel de compétitivité des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3.	Ratio		pôles labellisés à partir de 2006	*			

\* eu égard aux modalités de calcul de l'indicateur par référence aux aides versées en année n-3 et à la R&D de l'année n-4 les prévisions ne seront identifiables qu'en 2010 (2006+4 ans pour la R&D)

#### Commentaires techniques :

Cet indicateur a fait l'objet de travaux en 2007 conduisant à préciser ses modalités de calcul : nature des sources d'information, temporalité des informations sur le DIRDE (dépense interne de R&D des entreprises), modalités d'identification des entreprises aidées ...).

Parallèlement des réflexions sur les éventuels biais de cet indicateur ont été menées (DIRDE d'une entreprise ou des seuls établissements impliqués dans des pôles de compétitivité, effet d'entraînement ou de mutualisation de certaines dépenses au sein d'un pôle, caractère particulièrement dynamique des entreprises qui collaborent à un pôle ...).

Enfin une étude économique du coût d'acquisition et de traitement de cet indicateur a été initiée. Elle laisse à penser qu'au-delà des éventuelles difficultés de calcul le coût de la mesure de la progression de leur DIRDE risque d'être disproportionné par rapport à un coût normal d'acquisition de la valeur d'un indicateur.

**INDICATEUR 1.2 : Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) consacrées aux pôles de compétitivité en engagements**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) consacrées aux pôles de compétitivité en engagements	%	23	45	50	indicateur supprimé dans le PAP 2008	54,1	60

#### Commentaires techniques :

La valeur renseignée, pour la réalisation 2007, de 54,1% est établie sur la base des engagements effectués en 2007 en faveur de l'ensemble des projets de R&D des pôles de compétitivité, par rapport aux engagements effectués sur l'ensemble du FCE.

Cet indicateur a été proposé avant la création, en mars 2006, du fond unique interministériel de financement des projets de R&D des pôles de compétitivité, au sein du fonds de compétitivité des entreprises et avant la décision de doubler les financements publics à ces projets. Les moyens consacrés à chaque composante du FCE étant déterminés dans le PAP et les engagements effectifs faisant l'objet d'une présentation dans la partie « JPE » du PAP et du RAP, cet indicateur a été supprimé dans le PAP 2008.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La politique des pôles de compétitivité, initiée en 2006 a créé une forte dynamique de projets sur l'ensemble du territoire et enregistre un réel succès qui se mesure notamment au nombre de dossiers déposés dans le cadre des appels à projets lancés depuis leur création. Ses objectifs sont compris et largement partagés par les acteurs du monde industriel, scientifique et économique ainsi que par les collectivités territoriales qui apportent également des moyens financiers.

Les projets de recherche et développement constituent le moteur de la dynamique des pôles de compétitivité. Corollaire de la création d'un fonds unique interministériel, la mise en place d'une procédure unique de sélection des projets a conduit au lancement d'appels à projets qui ont rencontré un très vif succès.

Au 31 décembre 2007, à partir du fonds unique interministériel (FCE), 863 aides ont été notifiées aux différents partenaires : entreprises, laboratoires, organismes de recherche et de formation, participant à 174 projets, pour un montant de 233,6 M€. La complexité de finalisation de certains projets a reporté l'engagement d'une vingtaine de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets 3 et 4, au premier trimestre 2008. Par rapport aux objectifs initiaux, l'attribution de 24 M€ d'aide environ a été différée sur la gestion 2008.

Compte tenu de la relative jeunesse des pôles de compétitivité, il est encore trop tôt pour évaluer leur performance, la mobilisation de tous les acteurs et le nombre de projets suscités témoignent cependant du succès rencontré et des besoins auxquels ils répondent. Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus illustrent le formidable élan d'innovation suscité par la dynamique des pôles de compétitivité et le succès de leur mise en œuvre opérationnelle. Chercheurs et entrepreneurs se sont mobilisés, dans le cadre d'une coopération public/privé, sur des projets nouveaux, qui n'auraient pas été lancés sans les pôles de compétitivité. Porteurs d'efficacité économique et d'emplois, ces projets comportent également une innovation de rupture qui doit permettre aux entreprises impliquées de prendre des positions de leader. Ces projets participent dès maintenant à l'accélération de notre croissance et au dynamisme de la création d'emplois en France. Une évaluation des pôles de compétitivité sera réalisée au cours de l'année 2008.

Les deux indicateurs qui étayaient cet objectif dans le PAP ont montré leurs limites et devront être repensés. C'est pourquoi la Direction générale des entreprises via le SESSI, l'INSEE et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) ont ensemble travaillé à établir un tableau de bord des pôles de compétitivité. Il présente de façon synthétique des indicateurs d'activité ou de contexte qui décrivent ce qu'est aujourd'hui le résultat de cette politique industrielle menée par le Gouvernement.

A titre d'information les points suivants sont à relever :

- 650.000 salariés, soit près de 3% de l'ensemble des salariés français, sont employés dans les pôles ;
- plus des trois quart des entreprises des pôles ont une activité à l'exportation ;
- enfin, parmi l'ensemble des projets labellisés, plus d'un millier d'entre eux impliquent au moins une PME indépendante.

**OBJECTIF n° 2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base****INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme	%	194	393	70	Revue à 395 dans le PAP 2008	295	200

**INDICATEUR 2.2 : Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).	%	37	38	23	Revue à 37 dans le PAP 2008	44	30

**Commentaires techniques :**

Les données concernant les contrats de recherche pour les écoles du groupe des écoles des mines sont encore provisoires (comptes financiers en cours d'approbation)

Les données sur les ressources consacrées à la recherche pour les deux groupes d'écoles ne couvrent pas exactement le même périmètre dans la mesure où, notamment, une partie du personnel des écoles des mines est rémunéré sur du titre 2, contrairement au GET. L'adéquation n'est pas toujours absolue entre les moyens consacrés à la recherche et le montant des subventions versées sur le programme.

Afin de préciser cet indicateur, il a été décidé de le transformer pour le PAP 2008 et de le déployer en deux sous indicateurs :

- part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche
- part du montant des contrats de recherche sur financement privé dans les ressources consacrées à la recherche

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Cet objectif concerne l'ensemble de la recherche technologique de base mise en œuvre par le groupe des écoles des mines et celui des écoles des télécoms.

Les résultats présentés ci-dessus montre que cet objectif se déploie correctement et conformément aux objectifs fixés à ces écoles.

Il faut cependant noter que le produit des redevances sur brevets est, cette année encore, quasi-totalement imputable au GET (groupe des écoles des télécoms) du fait des brevets sur les turbocodes, dont la propriété est partagée avec France Télécom. Il est à noter que le produit des brevets, hors turbocodes, ne représente guère plus de 10% des coûts de propriété intellectuelle engagés par les écoles. Les dépenses engagées sont en forte augmentation (+47%) et reflètent l'accroissement significatif de l'activité de recherche et l'orientation stratégique de l'institut Telecom vers l'innovation en complément de recherches académiques.

Le second indicateur traduit la capacité des écoles concernées à travailler en partenariat avec des entreprises, des réseaux de recherche et d'innovation technologiques et avec des pôles de compétitivité.

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

## INDICATEUR 3.1 : Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide	Ratio	ND		ND	indicateur supprimé dans le PAP 2008		

## Commentaires techniques :

Afin de minimiser les biais de cet indicateur, signalés dans le RAP 2006 et le PAP 2007, une expérimentation, sur un périmètre réduit, a été réalisée en 2007. Elle visait, sur un échantillon qualitatif de projet, à tester la faisabilité de la mesure de la part de chiffre d'affaires directement généré par des projets innovants de produit identifiable soutenu par une aide. La faisabilité ne s'est pas avérée probante (nombreux biais, impacts collatéraux ...) et il a été décidé de supprimer cet indicateur dans le PAP 2008.

## INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.	Points	15	24	> 0	Revue à 15 dans le PAP 2008	16	5

## Commentaires techniques :

Cet indicateur met en regard deux informations :

- le taux de survie à 3 ans des entreprises technologiques créées avec le soutien des écoles en 2004,
- le taux de survie des entreprises individuelles, donné par l'INSEE

32 entreprises ont été créées en 2003, 45 entreprises en 2004 et leur taux de survie à 3 ans est de 89%. Il est à noter que certaines entreprises ont d'ores et déjà été rachetées, compte tenu de leur intérêt économique.

La seconde valeur présente un décalage important dans le temps. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE (actualisation de juillet 2007) portent sur le taux de survie des entreprises créées en 2002. Un taux de 73% de référence a été pris afin de moyenner le taux de survie à trois ans des entreprises industrielles hors industrie agro-alimentaire (IAA) (70,0%) et celui des entreprises de 1 ou 2 salariés (74,7%)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le développement des entreprises innovantes est un des objectifs essentiels de ce programme. Deux de ces aspects sont pris en compte par ces indicateurs du PAP. Un troisième, plus largement décliné dans le BOP unique de ce programme concerne le dispositif d'aide aux projets de jeunes entreprises innovantes (JEI).

Afin d'encore mieux éclairer cet objectif, des travaux ont été réalisés sur ces indicateurs. Ces travaux se concrétisent dans le PAP 2008 par la présence de trois indicateurs prenant en compte les trois aspects du développement des entreprises innovantes :

- l'accompagnement par OSEO (nouvel indicateur remplaçant l'indicateur 3.1 actuel)

- le soutien à l'émergence d'entreprises nouvelles "incubées" par les écoles (décrit par l'actuel indicateur 3.2)
- l'impact du dispositif d'aide aux projets de JEI (nouvel indicateur 3.3)

Ces trois éléments convergent et tendent à montrer que l'action de l'Etat et de ses opérateurs va dans le sens souhaité.

#### OBJECTIF n° 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

##### INDICATEUR 4.1 : Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer	%	3,62	3,81	5	Indicateur supprimé dans le PAP 2008	3,65	5

##### Commentaires techniques :

Cet indicateur comportait des biais qui en rendaient l'usage impossible. On peut, à titre d'exemple de biais, indiquer que la dotation de fonctionnement, inscrite au numérateur, couvrait l'ensemble des missions de l'organisme et pas uniquement les frais de gestion des aides. C'est pourquoi il a été décidé de supprimer cet indicateur dans le PAP 2008.

Par ailleurs il faut signaler qu'OSEO-anvar est aujourd'hui intitulé OSEO-innovation.

##### INDICATEUR 4.2 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.	%	52,95	51,18	55	55	47,47	55

##### Commentaires techniques :

Le calcul est effectué sur la base des remboursements cumulés obtenus sur les aides accordées 7 ans auparavant. Les montants remboursés intègrent le remboursement des avances remboursables selon un échéancier contractuel et les reversements suite aux recalculs des aides (abandon d'un projet après un premier versement ou avant engagement des dépenses de R&D ...). Cette durée de 7 ans est une durée moyenne de remboursement puisque, en fonction d'un certain nombre de critères objectifs, l'entreprise concernée peut renégocier l'échéancier de remboursement qui peut être étalé sur 10 ans.

Par ailleurs il faut signaler qu'OSEO-anvar est aujourd'hui intitulé OSEO-innovation.

##### INDICATEUR 4.3 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.	%	78,26	81,42	79		80,51	79

##### Commentaires techniques :

Le résultat de cet indicateur très proche de la cible traduit le respect des décisions du Conseil d'Administration. Sa cible devra être revue dans le cadre du rapprochement avec l'All pour tenir compte des orientations qui seront données au nouvel ensemble.

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR 4.4 : Progression de la dépense de R&amp;D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première avance remboursable et la première année de remboursement de cette aide

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première avance remboursable et la première année de remboursement de cette aide	%			ND			

**Commentaires techniques :**

Cet indicateur, de même nature que l'indicateur 1.1 a fait l'objet de réflexions préparatoires en 2007. Il était prévu que les premiers résultats soient apportés en 2010. Or le rapprochement d'Oseo et de l'All pose la question de l'évolution ou de la suppression de cet indicateur dès le PAP 2009.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les aides à l'innovation sont mises en œuvre par des opérateurs de l'Etat. L'atteinte d'un objectif d'efficience qui leur est fixée est étroitement corrélée à des événements qu'ils ne maîtrisent pas totalement : évolution de l'environnement économique des entreprises, événements conjoncturels ou éventuellement évolutions des orientations données par leur tutelle.

L'indicateur 4.2 en est un bon exemple. Il étudie des générations successives annuelles d'entreprises aidées de composition (taille et âge des entreprises, secteurs ...) différentes. La génération 2000 qui fait l'objet de l'indicateur, a été orientée vers des projets innovants à caractère risqué et a été fortement impactée par la "bulle internet". Cet environnement économique particulier a pu être à l'origine d'un certain nombre d'échec de projets dont les avances n'ont pas été remboursées. En outre cette génération d'aide a fait l'objet d'un nombre important de demandes d'allongement de l'échéancier de remboursement. La focalisation sur la génération 2000 donne ainsi un résultat, sur 7 ans, moins bon qu'attendu alors même qu'il sera peut être convenable à échéance 2010. Ainsi la génération 1997 des aides, avait un taux de remboursement à 7 ans de 53,76% et 61,58% à 10 ans.

## OBJECTIF n° 5 : Former les docteurs dont les entreprises ont besoin

## INDICATEUR 5.1 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.	%	49	56	46	Revue à 52 dans le PAP 2008	52	50

**Commentaires techniques :**

Les résultats de cet indicateur sont construits sur la base d'enquêtes "premier emploi" dont la périodicité ne permet pas d'appréhender la situation des docteurs exactement six mois après l'obtention de leur diplôme. En outre, comme pour de nombreuses enquêtes, l'exhaustivité ou la représentativité des répondants n'est pas assurée. Cette situation a conduit à modifier le texte de l'indicateur en "part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme."

**INDICATEUR 5.2 : Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévission PAP 2007	2007 Prévission mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.	Ratio	32	30	33	Indicateur transféré en 2008 sur le programme 134	31,4	40

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'adéquation des formations des écoles du programme aux besoins des entreprises est due tout autant à la valeur de l'enseignement dispensé qu'à la qualité des échanges avec les acteurs économiques, dont certains sont des employeurs potentiels. Elle est renforcée par leur implication dans les parcours de formation et les instances des écoles. Les éléments présentés ci-dessus sont complémentaires à ceux présentés dans le RAP du programme 134.

**OBJECTIF n° 6 : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage****INDICATEUR 6.1 : Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévission PAP 2007	2007 Prévission mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.	Ratio	3,33	2,87	3,33	Revue à 3 dans le PAP 2008	2,86	3,33

**Commentaires techniques :**

L'effet de levier est calculé par rapport aux seules dépenses retenues dans l'assiette des aides attribuées sur le FCE, assiette qui ne représente en général pas la totalité des dépenses prévues par les partenaires dans le cadre du projet. La valeur d'exécution est donc inférieure à l'effet de levier réel des aides, qui ne peut être comparé, par exemple, à celui de l'All qui est calculé sur des bases différentes.

**INDICATEUR 6.2 : Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévission PAP 2007	2007 Prévission mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.	%	95	98	70	Indicateur supprimé dans le PAP 2008	99	70

**Commentaires techniques :**

Les trois secteurs stratégiques retenus en 2006 (biotechnologies, sciences et technologies de l'information et de la communication, nanotechnologies) ont été complétés, en 2007, par la filière aéronautique, en faveur de laquelle le Premier ministre a décidé un plan spécifique de 100 millions d'euros. Ce plan a permis de mobiliser en particulier sur le FCE, 39 millions d'euros pour la levée d'un verrou clef, les matériaux composites pour la construction aéronautique.

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La construction de cet indicateur avait été conçue dans le cadre d'un fonds dédié au financement des seuls projets relevant du secteur "industriel". Par souci de continuité, et parce que les financements des projets de pôles répondent à une autre logique, les valeurs renseignées pour 2006 et 2007 ne prennent en compte que la composante « hors pôles de compétitivité » du FCE. Dans la mesure où cet indicateur n'est plus adapté à la nouvelle configuration du FCE, il a été supprimé dans le PAP 2008.

### INDICATEUR 6.3 : Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.	%	16,5	17,8	26	19	15,1	33

**Commentaires techniques :**

La proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises est calculée par référence aux aides engagées sur les appels à projets, hors frais de gestion.

### INDICATEUR 6.4 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.	%	ND	2,96	3,5	3	2,8	3,5

**Commentaires techniques :**

Comme en 2006, et contrairement à l'intitulé de l'indicateur, l'effet de levier a été calculé sur la base des financements « décidés » en 2007. Tous les projets décidés ont engagé leur notification auprès de la Commission Européenne. Toutes les décisions rendues à ce jour sont positives, excepté le projet VHD de PSA qui a été retiré par son chef de file. L'accord formel a été obtenu sur 9 projets. 4 projets sont en phase finale de questions-réponses avec la Commission.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En ce qui concerne l'indicateur 6.1 (effet de levier des aides du FCE), l'écart entre prévision et réalisation s'explique d'une part par l'impact de la décision prise en 2006, à partir du second l'appel à projets, de bonifier le taux des subventions accordées aux PME pour les travaux qu'elles réalisent dans les zones de R&D des pôles de compétitivité (en portant le taux de subvention de 30% à 45%, les PME ont bénéficié d'un bonus d'aide de plus de 9M€), et d'autre part, par le financement, à un taux pouvant être supérieur à 30%, de projets relevant du secteur aéronautique, dans le cadre du plan décidé par le Premier ministre début 2007, mentionné ci dessus. En neutralisant ces deux impacts (bonus pôles de compétitivité et appel à projets aéronautique), l'effet de levier atteint la valeur cible fixée dans le PAP 2008, soit 3.

La différence entre la cible et le résultat obtenu sur le taux d'aides accordées à des projets de R&D relevant des secteurs stratégiques (indicateur 6.2) est le signe manifeste que les critères annoncés de sélection des projets qui bénéficient d'une aide du FCE au titre de la R&D sont bien respectés et que le ciblage des aides est encore renforcé, dans un souci constant d'éviter toute dispersion ou tout phénomène de saupoudrage.

L'ANR avait comme objectif de consacrer 25% de ses moyens aux appels à projets ciblés sur des coopérations entreprises privées et laboratoires publics. En 2006, l'objectif n'avait pas été atteint mais les financements obtenus par les entreprises avaient progressé en valeur absolue (+17 M€), les moyens de l'ANR ayant fortement progressé entre 2005 et 2006. Pour 2007, avec un taux de 15,1%, le résultat est nettement en dessous de la cible fixée, y compris en valeur absolue puisque les montants d'aides attribuées aux entreprises passent de 110,30 M€ en 2006 à 91,9 M€. On note que la baisse est surtout sensible pour les grandes entreprises (-2,2%). La baisse s'explique par une chute

sensible des projets déposés sur des programmes partenariaux comme PAN-H et solaire photovoltaïque (respectivement – 55% et – 41%). D'une manière plus générale, les projets retenus sont en baisse de 25% sur l'ensemble des programmes thématiques "énergie et développement durable". L'objectif de 25% est cependant maintenu. En 2008, l'ANR devra engager une stratégie destinée à mobiliser davantage les entreprises sur les programmes partenariaux.

En ce qui concerne l'indicateur 6.4 (effet de levier des aides de l'All), L'indicateur est en légère baisse par rapport à 2006, car :

- les assiettes de programme retenues pour le financement des programmes ont été plus importantes (notamment en raison des programmes VHD et MaxSSIMM en 2006, dont une part substantielle avait été considérée comme « hors assiette d'aide ») ;
- la part des laboratoires dans certains projets de 2007 est importante, notamment Genesis, H2E et Bio Intelligence). Or les taux d'aides des industriels ont été baissés en fin d'année pour tenir compte de la réforme du CIR (triplément de la part en volume, passée de 10% à 30%). Mais les laboratoires restent aidés à un taux de 100% des coûts marginaux (ou 50% des coûts complets).

Les taux d'aide sont en cours d'analyse dans un exercice global concernant l'ensemble des aides à la R&D

## Recherche industrielle

Programme n° 192 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Recherche publique sur les technologies de base</b>		85 418 950 84 570 078	<b>85 418 950</b> <b>84 570 078</b>		85 418 950 84 570 078	<b>85 418 950</b> <b>84 570 078</b>
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>		167 150 000 601 875 570	<b>167 150 000</b> <b>601 875 570</b>		167 150 000 602 861 195	<b>167 150 000</b> <b>602 861 195</b>
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>		391 751 232 418 993 913	<b>391 751 232</b> <b>418 993 913</b>		323 901 232 175 782 811	<b>323 901 232</b> <b>175 782 811</b>
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>			<b>644 320 182</b>	<b>644 320 182</b>		<b>576 470 182</b>	<b>576 470 182</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	+479 832 606	<b>+479 832 606</b>	0	+286 964 757	<b>+286 964 757</b>
Totaux des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>1 124 152 788</b>	<b>1 124 152 788</b>	<b>0</b>	<b>863 434 939</b>	<b>863 434 939</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>1 105 439 561</b>	<b>1 105 439 561</b>		<b>863 214 084</b>	<b>863 214 084</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-18 713 227	-18 713 227	0	-220 855	-220 855

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
1 124 152 788							
AE non affectées au 31/12/2007							
15 755 462							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
2 957 765				863 434 939			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
445 422 927	1 105 439 561	<b>1 550 862 488</b>	111 402 451	751 811 633	<b>863 214 084</b>	<b>687 648 404</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
8 810 894				220 855			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Commentaires sur le solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007

L'ensemble des dotations du programme, engagées sur un exercice, donnent lieu à paiements la même année, à l'exception de :

de la dotation affectée en 2007 à l'association JESSICA, pour la mise en œuvre du programme CAP'TRONIC, qui a été engagée à hauteur de 4,6 M€ pour une période de 14 mois (novembre 2007 à décembre 2008). Seul le versement d'une avance de 50% de cet engagement a été effectué sur l'exercice 2007. Le solde de la dotation, soit 2.299.792 € sera versé à la fin de l'année 2008. Exceptionnellement donc, le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2007 intègre donc le solde de l'aide à verser à JESSICA ;

des aides accordées aux projets de recherche et développement sur les fonds de compétitivité des entreprises. Alors que les aides sur l'ensemble du projet font l'objet d'un engagement global pour la totalité du projet, qui se déroule sur une moyenne de 36 mois, les versements s'échelonnent sur au moins quatre exercices budgétaires, dans la mesure où les versements, hors avance à notification, interviennent après que les travaux aient été effectués et justifiés par chaque partenaire pour les versements intermédiaires ou acomptes et par l'ensemble des partenaires d'un même projet pour le solde. 685.348.612 € correspondent au FCE, à la fois dans sa composante « pôles de compétitivité » (fonds unique interministériel/FUI) et pour la partie « hors pôles de compétitivité ».

Pour les pôles de compétitivité, les restes à payer, pour les aides engagées avant le 31 décembre 2007 s'élèvent à 351 M€ dont :

27 M€ à payer sur les 42 M€ engagés en 2005. Les aides ayant été accordées en fin d'année, les travaux n'ont pleinement commencé qu'au cours de l'année 2006. Tous les projets n'ont pas fait l'objet, compte tenu de leur état d'avancement, de demandes de versements intermédiaires en 2007 ;

118 M€ sur les 155 M€ engagés en 2006 : les engagements correspondant aux deux premiers appels à projets interministériels. Le démarrage des travaux, mobilisant des partenaires nombreux, dont beaucoup de PME, et des financements à la fois de l'Etat et des collectivités locales, a parfois été moins rapide que prévue notamment pour le premier appel à projets. Les premières demandes de versements intermédiaires, effectuées généralement sur la base des 12 premiers mois de travaux, n'ont été adressées qu'en fin d'année, après la mise en place, au niveau local, des comités de financement des projets. Ce retard explique la faiblesse de la consommation de CP sur le FUI en 2007.

206 M€ sur les 234 M€ engagés en 2007. Sur les projets aidés en 2007, seules les avances à notification sont versées la première année.

Des versements restent à effectuer, à hauteur de 334 M€, pour les aides accordées aux autres projets de R&D, que ce soit au titre des clusters européens, de la recherche stratégique du territoire ou d'anciens appels à projets :

59 M€ restent à payer sur des engagements antérieurs à 2005. Il s'agit principalement des soldes à verser sur des projets dont le déroulement a été plus long que prévu, compte tenu des difficultés techniques ;

31 M€ sont dus sur des aides engagées en 2005, à hauteur de 140M€, soit environ 20%, correspondant aux soldes des aides ;

86 M€ sont à verser sur des aides accordées en 2006, à hauteur de 189 M€. Un peu plus de la moitié des aides ont déjà été versées, en cohérence avec la durée des projets dont la majorité vont se terminer en 2008 ou 2009

158 M€ restent à verser sur les aides engagées en 2007, pour un montant de 198 M€. Les versements effectués en 2007 sur ces nouvelles aides correspondent aux avances à notification (15% des engagements) et à quelques versements intermédiaires (pour un peu plus de 10M€).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			85 418 950	<b>85 418 950</b>		84 570 078	<b>84 570 078</b>
Crédits de paiement			85 418 950	<b>85 418 950</b>		84 570 078	<b>84 570 078</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	85 418 950	84 570 078	85 418 950	84 570 078

Les dépenses de fonctionnement qui regroupent les subventions pour charges de service public attribuées à l'Institut TELECOM (ex Groupe des Ecoles des Télécommunications - GET) et aux Ecoles des mines se sont élevées à **84 570 079 €** en AE et en CP, selon la décomposition suivante :

- Institut TELECOM : 41 064 732 € en AE et en CP ;
- Ecoles des mines : 43 505 347 € en AE et en CP.

Les écarts entre les dotations prévues dans la LFI et l'exécution correspondent à la mobilisation de la mise en réserve légale constituée au niveau du programme au titre des écoles, soit **848 871 €**, au profit du plan en faveur de l'aéronautique décidé par le Premier Ministre au cours du premier trimestre 2007. La répartition initiale de cette mise en réserve était la suivante :

- Institut TELECOM = 404 562 € ;
- Ecoles des mines = 444 309 €.

Les 25 nouveaux emplois de chercheurs, créés en LFI 2007 et liés à l'implication des écoles dans les pôles de compétitivité, sont venus renforcer les équipes du GET (13 emplois) et des écoles des mines (12 emplois).

## ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			167 150 000	<b>167 150 000</b>		601 875 570	<b>601 875 570</b>
Crédits de paiement			167 150 000	<b>167 150 000</b>		602 861 195	<b>602 861 195</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 150 000		4 150 000	
Subventions pour charges de service public	51 000 000	50 125 987	51 000 000	50 125 987

Les dépenses de fonctionnement relevant de cette action se sont élevées à **50 125 987 €** en AE et en CP. Elles concernent les subventions pour charges de service public (catégorie 32), versées à :

- OSEO innovation pour un montant de 45 225 987 € en AE=CP ;
- l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) pour un montant de 4 900 000 € en AE=CP.

Les écarts entre les dotations prévues dans la LFI et l'exécution correspondent, comme dans le cas des écoles, à la mobilisation de la mise en réserve légale constituée au niveau du programme au titre d'OSEO innovation, soit **874 013 €** au profit du plan en faveur de l'aéronautique décidé par le Premier Ministre au cours du premier trimestre 2007. L'All avait été exonérée de toute mise en réserve.

La dotation à l'association JESSICA, qui met en œuvre CAP'TRONIC, programme national de diffusion des technologies de l'électronique et des microsystèmes dans les produits des PME de tous les secteurs industriels, initialement prévue en titre 3 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel-catégorie 31), a été imputée en gestion en catégorie 64.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	112 000 000	547 150 000	112 000 000	547 150 000
Transferts aux autres collectivités		4 599 583		5 585 208

En 2007, les dépenses d'intervention de cette action se sont élevées à **551 749 583 €** en AE et **551 735 208 €** en CP. Elles regroupent des dépenses de transfert aux entreprises (catégorie 62) et des dépenses sous forme de transfert aux autres collectivités (catégorie 64).

## Transfert aux entreprises :

En 2007, OSEO innovation a bénéficié, pour ses interventions, d'une dotation de 160 M€, issue principalement du produit de la contribution à l'effort national de la recherche qui a été affecté, aux termes de l'article 45 de la loi de finances pour 2007, d'une part à l'agence nationale de la recherche (86,4%) et, d'autre part, à l'établissement public OSEO (13,6%), dans la limite de 955 M€. OSEO bénéficie par ailleurs d'une dotation exceptionnelle, de 20 M€ sur 3 ans (2006/2008), afin de faire bénéficier les projets des pôles de compétitivité d'aides bonifiées. En 2007, **9 400 000 €** en AE et CP ont été versés à OSEO innovation, soit une dotation supérieure à la dotation prévue en loi de finances de 7 M€, afin de permettre à l'agence de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'aides présentées par les PME. Les crédits correspondants ont été apportés par un mouvement de fongibilité au sein du programme, en provenance de l'action 3.

Par ailleurs, afin d'accompagner la dissolution de l'All et d'assurer la continuité du financement des aides à l'innovation en cas de retard de la procédure de fusion, un fonds de concours « participation au financement de projets d'innovation » a été créé en décembre afin de permettre le transfert de crédits à hauteur de **438 000 000 €** entre l'All et l'EPIC OSEO. Le décret n° 2007-1629 du 19 novembre 2007 a précisé les modalités d'apport des biens, droits et

obligations de l'All à l'EPIC OSEO et à la société anonyme OSEO innovation. Les crédits ont été engagés fin décembre 2007 et payés en janvier 2008, durant la période complémentaire.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention financière générale Etat – ACOSS et précisées dans un accord entre la direction du budget, la direction de la sécurité sociale, l'ACOSS et la DGE, annexé à la convention, la compensation des allègements des charges des cotisations sociales patronales, diminuée de la mise en réserve légale pour un montant de 5 250 000 €, s'est élevée à **99 750 000 €** en AE et en CP, dont :

- 51 390 104 € au titre de solde de la gestion 2006, soit 56 % du coût total 2006 ;
- 48 359 896 € au titre d'acompte sur la gestion 2007, soit 45,5 % du coût estimé à 104,4 M€.

Compte tenu de l'opération d'apurement de la dette de l'Etat existante au 31 décembre 2006, dont les modalités ont été fixées dans la convention financière du 1<sup>er</sup> octobre 2007 conclue entre le ministre chargé du budget, les caisses nationales de sécurité sociales et l'ACOSS, les sommes versées en 2007 ont été réaffectées au paiement d'un acompte de 99 750 000 € sur la gestion 2007, dont le coût est estimé à 106 M€. Le solde sera versé en 2008.

L'intégralité de ces dotations a été versée en AE=CP.

#### Transfert aux autres collectivités :

La LFI 2007 prévoyait de modifier les modalités de mise en œuvre du programme CAP'TRONIC. Mais compte tenu de la nature du programme, il a été décidé de maintenir le dispositif existant et de le prolonger jusqu'à la fin de l'année 2008. La consommation 2007 correspond donc à un engagement de 4 599 583 € (pour la période de novembre 2007 à décembre 2008, soit 14 mois). En CP, 5 585 208 € ont été versés à titre de solde pour la période janvier-octobre 2007 et d'avance à notification sur le nouvel engagement. Les besoins supplémentaires en AE et CP, par rapport aux dotations de la loi de finances, ont été couverts par un mouvement de fongibilité au sein du programme, en provenance de l'action 3.

### ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		391 751 232	<b>391 751 232</b>		418 993 913	<b>418 993 913</b>
Crédits de paiement		323 901 232	<b>323 901 232</b>		175 782 811	<b>175 782 811</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-18 677 653		

Cette consommation négative correspond à des retraits d'engagements sur des opérations initiées antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	281 749 520	347 805 080	235 154 520	145 320 685
Transferts aux autres collectivités	110 001 712	87 781 208	88 746 712	28 376 848

Exécution retraitée hors retraits d'engagements :

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	281 749 520	344 596 303	235 154 520	145 452 558
Transferts aux autres collectivités	110 001 712	87 452 234	88 746 712	28 376 848

En 2007, **432 048 537 € ont été attribués, sous forme de subvention, à 1 147 bénéficiaires, regroupés dans 225 projets de recherche et développement.** A quelques rares exceptions près, les aides bénéficient à des projets coopératifs, auxquels participent des entreprises et des laboratoires (en moyenne par projet, 2 grandes entreprises, 1,4 PME et 1,7 laboratoires). Le montant moyen d'aide par projet est de 1,92 M€, pour 5,1 partenaires. Les chiffres indiqués ne représentent que la part des projets soutenus par l'Etat, au niveau national. Dans les faits, la taille des projets et le nombre de partenaires sont supérieurs dans la mesure où soit les projets regroupent des partenaires européens (clusters EUREKA), financés par les autres Etats, soit il s'agit de projets relevant des pôles de compétitivité dont certains partenaires, en majorité des PME, sont financés par les collectivités locales.

71% des financements accordés sur le fonds de compétitivité bénéficient à des entreprises : 79% à des grandes entreprises (> 2000 personnes) et 21% à des PME, qui représentent 40% du nombre d'entreprises bénéficiaires d'aides.

29 % des financements sont attribués à des laboratoires publics : organismes de recherche comme le CEA, le CNRS ou l'INRIA, grandes écoles d'ingénieurs (Ecoles des mines et GET) et universités (Joseph Fourier à Grenoble, Pierre et Marie Curie à Paris...).

La distinction entre entreprises et laboratoires publics ne recoupe pas tout à fait celle de la nomenclature budgétaire et comptable qui distingue les transferts aux entreprises (catégorie qui inclut les EPIC, et donc des organismes de recherche comme le CEA ou l'Institut Français du Pétrole) et les transferts aux autres collectivités (EPA, EPST, associations...).

Globalement, les engagements ont été conformes aux prévisions faites en loi de finances, dans les 3 composantes majeures du fonds de compétitivité des entreprises. Sur 437,7 M€ de crédits disponibles, seuls 5,66 M€ n'ont pas pu être consommés en 2007 (soit un taux de consommation de 99 %).

Les « **clusters** » **EUREKA** sont des initiatives à long terme des industriels, qui font généralement intervenir de nombreux participants et visent à développer les technologies génériques les plus essentielles pour la compétitivité européenne, notamment dans le secteur des TIC et, plus récemment, dans celui de l'énergie. Il s'agit donc d'enjeux stratégiques majeurs autour desquels se rassemblent de grandes et de petites entreprises – souvent concurrentes entre elles – avec des instituts de recherche et des universités, tous partageant les risques et les bénéfices liés à l'innovation pour faire en sorte que l'Europe conserve sa position de leader sur un certain nombre de marchés clefs au niveau mondial.

Chaque cluster élabore une « feuille de route » technologique définissant ses principaux domaines stratégiques. L'atteinte d'objectifs spécifiques passe par un nombre important de projets. L'un des principaux atouts des clusters EUREKA est leur flexibilité : les feuilles de route et les projets sont sans cesse adaptés en fonction des évolutions de l'environnement technologique et de la demande du marché. Les clusters jouent un rôle important dans la définition des standards européens et de l'interopérabilité.

Les financements sont concentrés sur un petit nombre de secteurs stratégiques : microélectronique avec MEDEA+, microsystèmes, interconnexion et « packaging » avec EURIPIDES, logiciels embarqués avec ITEA2, télécommunications avec CELTIC et maîtrise de la chaîne énergétique avec EUROGIA. Pour chacun de ces domaines, les priorités du « cluster » sont définies avec une grande précision, de manière à se focaliser sur les points forts de l'industrie européenne, sur la base d'une vision technologique partagée entre ses principaux acteurs.

En 2007, 109,8 M€ d'aides ont été attribuées sur le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE) pour soutenir la partie française des projets relevant des « clusters » EUREKA :

- 66,1 M€ pour MEDEA+ : 17 projets ;
- 23,7 M€ pour ITEA2 : 10 projets ;
- 12,6 M€ pour EURIPIDES : 12 projets ;
- 7,4 M€ pour CELTIC : 4 projets.

En matière de **R&D stratégique du territoire**, les soutiens restent concentrés autour du vaste programme de R&D portant sur les sites de STMicroelectronics à Crolles et à Grenoble, qui reste l'un des pôles les plus avancés mondialement dans le développement des technologies du semi-conducteur. Sur 58 M€ attribués à la R&D stratégique du territoire, plus de 56 M€ ont bénéficié aux programmes NANO 2008 et 2012.

En gestion 2007, le FCE s'est enrichi d'une composante thématique spécifique au **secteur aéronautique**. A la suite de la décision prise en début d'année par le Premier ministre de financer, à hauteur de 100 M€, un plan en faveur de la filière aéronautique, un appel à projets « recherche et innovation dans la filière composite aéronautique », doté de 39,4M€ sur le FCE a été lancé en mars 2007 et a permis la sélection de 10 projets représentant un investissement de plus de 150 M€ sur 3 ans, mobilisant plus de 1 000 personnes. Le financement de cet appel à projets a été permis par l'ouverture de crédits mise en œuvre par le décret d'avance n°2007-524 du 6 avril 2007 (16M€ en AE et 5 M€ en CP), complétée par un dégel partiel des crédits mis en réserve au titre de l'article 51 de la loi de finances (dégel de la totalité de la réserve du programme en AE, soit 23,4 M€, et de 9 M€ en CP sur les 20 M€ de mise en réserve initiale).

Le financement par l'Etat des projets de R&D des pôles de compétitivité est, depuis 2006, assuré par le **fonds unique interministériel** (FUI), intégré au FCE. Dans le cadre de l'engagement de l'Etat de consacrer 720 M€ sur 3 ans (2006/2008) aux projets de R&D des pôles de compétitivité, le FUI était doté, en loi de finances, à hauteur de 222,3 M€. Les dotations du FUI ont été abondées, en gestion de 15 M€ (en AE et CP) par le programme 144 (ministère de la défense), par décret n° 2007-688 du 4 mai 2007 portant transfert de crédits et de 4,2 M€ (en AE) par le programme 112 (aménagement du territoire), par décret n° 2007-1713 du 5 décembre 2007 portant transfert de crédits.

233 570 861 € d'aides ont été attribuées à 863 partenaires participant à 144 projets sélectionnés au titre des appels à projets 3 et 4 (2007) et à 30 projets sélectionnés au titre des appels à projets 1 et 2 (2006), projets dont l'instruction n'avait pu être menée à terme en 2006. Une vingtaine de projets, sur les 173 sélectionnés en 2007, seront financés en 2008. Les projets sélectionnés en 2007 devraient bénéficier d'aides sur le FUI de près de 238 M€, complétés par des financements des collectivités locales d'environ 130 M€.

Les aides FUI sont accordées sous forme de subvention, à un taux de 30 %, porté à 45 % pour les PME situées dans la zone de R&D du pôle dans lequel la PME effectue les travaux relatifs au projet. Le taux moyen d'aide est de 36,2%, soit une aide moyenne de 1,342 M€ par projet.

Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus dans les différents appels à projets illustrent l'élan d'innovation suscité par la dynamique des pôles de compétitivité et le succès de leur mise en œuvre opérationnelle.

Porteurs d'efficacité économique et d'emplois, ces projets comportent également une innovation qui doit permettre aux entreprises impliquées de prendre des positions de leader. D'une manière générale la qualité des projets s'améliore au fil des appels à projets, témoignant d'un approfondissement des travaux préparatoires conduits au sein des pôles.

Depuis 2005, 332 projets des pôles de compétitivité ont été soutenus. Ces projets représentent un montant de dépenses de R&D de près de 3 milliards d'euros, mobilisant quelque 9 000 chercheurs.

**Sur l'ensemble de l'action 3, 1 468 paiements ont été effectués en 2007, pour un montant de 173 829 406 €, dont :**

- 1 017 avances à notification (52,88 M€) ;
- 238 versements intermédiaires (81,17 M€) ;
- 213 soldes de convention (39,78 M€).

Les paiements ont été largement inférieurs aux prévisions, notamment pour les projets des pôles de compétitivité. Cette sous-consommation a conduit à l'annulation de 146 M€ de crédits en loi de finances rectificative pour 2007. Au-delà des avances qui sont versées lors de la notification des conventions (près de 58 M€ pour l'ensemble des projets

aïdés depuis 2005), les versements intermédiaires ont été limités à 22 M€ (soit 5 % des engagements). La faiblesse des versements s'explique principalement par le fait que les premiers projets des pôles de compétitivité, bien que sélectionnés en avant l'automne 2006, n'ont pas démarré immédiatement compte tenu de la nécessité d'organiser d'une part les relations entre partenaires d'un même projet, regroupant des entreprises peu habituées à travailler en coopération avec d'autres entreprises et des laboratoires publics, et d'autre part, les financements d'un même projet avec différentes collectivités locales. La majorité des projets, d'une durée moyenne de 3 ans, ont commencé au dernier trimestre 2006. Les premières revues de projets, permettant à tous les financeurs de valider l'état d'avancement des travaux, ont eu lieu à l'automne 2007, les justificatifs de dépenses sont parvenus postérieurement, ne permettant pas de mettre en œuvre les paiements en 2007. Pour la majorité des aides engagées en 2007, seules les avances à notification ont pu être versées.

Les dotations disponibles ont été consommées, à l'exception de 220.855 €.

### ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		2 085 278		2 085 278

Exécution réelle Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		0		1 953 405

Les dépenses d'opérations financières concernent les versements effectués en 2007 sur des aides accordées avant l'année 2004 sous forme d'avance remboursable ou de subvention avec redevance. Ces aides, portant sur des projets se déroulant sur une durée moyenne de 4 ans, ne sont pas toutes intégralement soldées.

En 2007, 12 paiements ont été effectués sur des aides accordées entre 2001 et 2003 : 2 versements intermédiaires (55 425 €) et 10 au titre de solde (1 897 980 €). Représentant des montants marginaux, ces crédits sont intégrés, dans le PLF, dans les prévisions globales de crédits de paiement sur dépenses d'intervention (titre 6). Les aides étant accordées uniquement sous forme de subventions depuis 2004, aucun engagement n'a été effectué sur le titre 7.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	119 865 169	119 865 169	136 418 950	136 418 950	134 696 065	134 696 065
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	9 650 000	9 650 000	7 000 000	7 000 000		
<b>Totaux</b>	<b>129 515 169</b>	<b>129 515 169</b>	<b>143 418 950</b>	<b>143 418 950</b>	<b>134 696 065</b>	<b>134 696 065</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	467	462	447

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
OSEO innovation			451				437				424	
All - Agence de l'innovation industrielle			16				25				23	
<b>Totaux</b>			<b>467</b>				<b>462</b>				<b>447</b>	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## OSEO INNOVATION

Dans le cadre de la politique volontariste du gouvernement en faveur de l'innovation, OSEO Innovation (par décision du 22 décembre 2006, la dénomination d'OSEO anvar a été changée en OSEO innovation à compter du 1er janvier 2007) dont l'action est définie par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005 et le décret 2005-766 du 8 juillet 2005, s'est vue confier une mission de service public : « promouvoir et soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que contribuer au transfert de technologies » (statuts d'OSEO innovation). Cette mission s'articule avec celles confiées à l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Les orientations suivantes ont été fixées à l'activité d'OSEO innovation à la fin de 2006 pour la période 2007-2009 :

- mettre l'expertise d'OSEO innovation au service des entreprises et des politiques de l'innovation ;
- animer et coordonner, à l'échelle régionale, le réseau des acteurs de l'innovation ;
- accompagner les jeunes entreprises innovantes ;
- soutenir les partenariats technologiques européens et internationaux ;
- optimiser l'organisation interne et moderniser la gestion des aides pour en améliorer la performance.

Ces orientations sont déclinées dans un document stratégique adopté par le conseil d'administration de l'opérateur.

Depuis juillet 2005, OSEO Innovation, société anonyme soumise au contrôle général économique et financier de l'État (CGEFI) est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, de la recherche, de l'industrie et du budget. Le Directeur général des entreprises (DGE) est le commissaire du Gouvernement.

Le décret 2007-1629 du 19 novembre 2007 a fixé les conditions de la dissolution de l'All et de l'apport de ses biens, droits et obligations à OSEO Innovation.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	<b>44 543</b>	<b>44 543</b>	<b>53 100</b>	<b>53 100</b>	<b>54 626</b>	<b>54 626</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	34 893	34 893	46 100	46 100	45 226	45 226
Transferts (titre 6)	9 650	9 650	7 000	7 000	9 400	9 400
<b>Totaux</b>	<b>44 543</b>	<b>44 543</b>	<b>53 100</b>	<b>53 100</b>	<b>54 626</b>	<b>54 626</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
42 692	30 000	130 000	130 161	<b>332 853</b>

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
46 000	30 000	129 880	189 479	<b>395 359</b>

**Commentaires techniques :****Prévisions :**

Les subventions de l'Etat comprennent une subvention de fonctionnement (montant exprimé en HT) et une dotation d'intervention « bonification » de 7 M€ spécifiquement dédiés aux pôles de compétitivité.

Les interventions de l'agence sont financées par des ressources fiscales de 130 M€ (transférés via l'EPIC OSEO) complétées par une dotation de l'EPIC OSEO de 30 M€. Les autres ressources proviennent notamment des provisions relatives aux avances remboursables pour 68 M€, des « financements partenaires » (ex aides déléguées par des tiers) pour 31,5 M€ en provenance, notamment, des régions, pour diverses interventions de soutien à l'innovation et du concours pour la création d'entreprises, pour 18 M€.

**Exécution :**

Les « subventions de l'Etat » comprennent une subvention de fonctionnement (36,6 M€ HT) à laquelle s'ajoute une dotation d'intervention de 9,4 M€ versée en 2007.

Les « autres subventions et dotations » et « ressources fiscales » ont été versées conformément aux prévisions initiales.

Les principales « ressources propres et autres » (189 479 k€) sont détaillées dans la partie analyse des résultats.

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision 2007** (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel*	Fonctionnement*	Intervention	Investissement	Total
	<b>27 962</b>	<b>20 770</b>	<b>284 121</b>		<b>332 853</b>

\*les dépenses de personnel et de fonctionnement intègrent EUREKA et RDT.

**Exécution 2007**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	<b>28 662</b>	<b>24 826</b>	<b>341 871</b>		<b>395 359</b>

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur <i>dont titulaires</i> <i>dont contractuels</i>	<b>451</b>	<b>437</b>	<b>424</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT) <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i> <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i> <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

**ANALYSE DES RÉSULTATS****LES RESSOURCES**

Les ressources 2007 d'OSEO innovation se décomposent comme suit :

a) « Subventions de l'Etat », destinée au fonctionnement, de 45 226 k€ TTC, soit 36,6 M€ HT. Cette dotation inclut une somme de 0,9 M€ affectés à EUREKA et 2,6 M€ pour les réseaux de diffusion des technologies (RDT) complétée par une dotation d'intervention de 9,4 M€ destinée à financer une partie des interventions d'OSEO, en complément des ressources extra budgétaires ;

b) les « autres subventions et dotations » représentent 30 M€ de ressources qui ont été versées à OSEO en 2005 à partir du compte 902-24 relatif aux participations financières de l'Etat;

c) les « ressources fiscales » correspondent au montant versé à OSEO pour le financement de l'activité 2007 d'OSEO innovation, sur ressources fiscales (affectation d'une partie de la contribution sociale au titre de l'effort national de recherche – article 45 de la loi de finances pour 2007),

d) les « ressources propres et autres » intègrent notamment :

\* 2,1M€ de dotation dédiée aux dépenses du concours et 2,1 M€ de ressources affectées (contrats européens notamment) ;

\* les opérations courantes du concours national à la création d'entreprises innovantes, pour 13,9 M€ et les financements partenaires pour 20,2 M€, ainsi que l'imputation des constats d'échec et non valeurs sur les provisions, pour un montant total de 82,8 M€ ; par ailleurs, les opérations de cession du portefeuille de BSA arrivent à leur terme, et ont généré des produits de cession de 20,2 M€ ; les produits de régularisation et reprises de provisions consécutifs à la poursuite de la revue des financements partenaires sont de 26,2 M€ ; enfin, un recyclage de 7,8 M€ est effectué sur le compte d'attente et la provision JEI, dotées sur les exercices précédents.

## LES DÉPENSES

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 45,7 M€, dont 2,5 M€ sur les RDT, le solde correspondant aux frais de personnel pour 28,6 M€ et aux travaux, fournitures et services extérieurs (TFSE) pour 14,6 M€.

Une provision pour risques et charges a été passée pour 1,6 M€, la dotation aux amortissements s'élevant quant à elle à 1,5 M€.

### Intervention

Dans le modèle économique d'OSEO innovation, les ressources d'intervention financent in fine les subventions et expertises, d'une part, et, d'autre part, le provisionnement ex ante des constats d'échec et défaillances sur les avances remboursables de l'exercice et des engagements de garantie donnés, soit respectivement, au 31 décembre 2007, 61,7 M€ de subventions et 108,5 M€ de dotation ex ante. Ce montant total de 170,2 M€ est couvert par l'amortissement des dotations d'intervention au bilan de l'établissement.

Les ressources propres et autres sont affectées, pour l'essentiel :

- aux subventions, constats d'échec et défaillances, sur les financements partenaires, à concurrence de 20,4 M€ ;
- au financement des subventions, à hauteur de 12,6 M€, sur le Concours National à la création d'entreprises innovantes ;
- à la reprise de provision couvrant les 82,8 M€ de constats d'échec et défaillances correspondants ;
- enfin, aux charges de régularisations sur financements partenaires (21,4 M€) et sur le Concours (5 M€ dont 3,4 M€ pour risque de reversement) et à la provision existante sur les BSA (17,2 M€).

## RESULTAT FINANCIER

En définitive, le résultat net d'OSEO innovation s'établit à + 9,7 M€ au 31 décembre 2007, imputable pour 7,5 M€ sur le compte d'intervention, et pour 2,2 M€ sur le compte de fonctionnement, l'ensemble provenant pour l'essentiel de mouvements sur des opérations provisionnées antérieurement.

Le compte d'intervention dégage un bénéfice de 7,5 M€. Les principaux mouvements contribuant à l'établissement de ce bénéfice sont :

- l'arrivée à terme des cessions du portefeuille de BSA consécutive à la signature du protocole de cession intervenu en fin d'année 2006 pour +3 M€ ;
- des opérations de régularisation sur les Financements Partenaires pour +4,6 M€ ;
- des opérations de régularisation sur le Concours national de création d'entreprises de technologies innovantes pour - 3,4 M€ ;
- le recyclage du compte d'attente et de la provision Jeune Entreprises Innovantes pour +7,8 M€ ;

- la contribution de l'impôt sur les sociétés au compte d'intervention pour - 4,5 M€.

Le compte de fonctionnement dégage un bénéfice de 2,2 M€ après contribution de l'impôt sur les sociétés de 2,5 M€.

Plusieurs éléments contribuent à ce résultat :

- les dotations de fonctionnement et les produits de refacturations, financiers et les diverses commissions permettent de dégager un excédent de 2,8 M€ sur les dépenses de fonctionnement ;
- des reprises de provisions nettes de 2,1 M€ ;
- la part de l'impôt sur les sociétés relative au compte de fonctionnement pour 2,5 M€.

**Les écarts entre prévisions et réalisations** s'analysent comme suit :

1) sur l'intervention : 59,1 M€ résultant :

- d'interventions supérieures pour 4,3 M€ au montant initialement prévu (170,3 M€ contre 166) ;
- d'un montant des constats d'échecs et défaillances imputées sur provisions, supérieur de 14,9 M€ au montant prévu, en raison de la réalisation en cours de l'apurement du stock de créances sur défaillances de l'EPIC ;
- d'un écart sur les prévisions financements partenaires de 10,3 M€, (activité moindre, mais régularisations) ;
- de la constatation de la moins value nette sur les BSA cédés (17,2 M€) ;
- d'un écart de -0,2 M€ sur le Concours ;
- de provisions pour 0,6 M€ ;
- de l'impôt sur les sociétés (4,5 M€) et de l'excédent sur le compte (7,5 M€).

2) sur le fonctionnement : 4,7 M€ :

- fonctionnement global (y compris RDT et EUREKA) : + 0,1M€ ;
- amortissement : - 0,5 M€ ;
- IS : +2 M€ (0,4 M€ prévu contre 2,4 M€ réalisé) ;
- provisions : + 0,8 M€ ;
- régularisations : + 0,3 M€ ;
- RDT : -0,1 M€ ;
- excédent : 2,1 M€.

## EMPLOI DE L'OPERATEUR

L'écart en ETPT (diminution des effectifs) traduit les efforts de productivité réalisés malgré une activité, exprimée en montants, doublée en deux ans, notamment grâce aux synergies dégagées au sein du groupe OSEO.

## AGENCE DE L'INNOVATION INDUSTRIELLE

La création de l'Agence de l'innovation industrielle (All) avait été décidée par le Président de la République à la suite des recommandations du rapport remis par M. Jean-Louis BEFFA en janvier 2005 et de la mission de préfiguration de l'agence qui lui a été confiée. Créée par un décret en Conseil des ministres le 25 août 2005, l'All était un établissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de l'industrie.

Cette agence exerçait une mission de promotion et de soutien de grands programmes d'innovation industrielle, porteurs d'activités et d'emplois. Ces grands programmes d'innovation industrielle étaient des programmes de R&D concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement préconcurrentielle et visant, sur des marchés mondiaux, à donner aux entreprises qui les portent un avantage décisif.

Au titre de cette mission et dans le respect de la réglementation européenne, l'All :

- suscitait identifiait et sélectionnait les grands programmes d'innovation industrielle ;
- participait à leur financement ;
- procédait au contrôle et à l'évaluation périodique de ces programmes.

## Recherche industrielle

Programme n° 192 OPÉRATEURS

Le décret 2007-1629 du 19 novembre 2007 a fixé le principe de la dissolution de l'All et de l'apport de ses droits et obligations à OSEO innovation, ainsi que des modalités de transfert de ses biens.

La dissolution de l'Agence de l'Innovation Industrielle et les conditions de l'apport de ses biens, droits et obligations à OSEO innovation ont été approuvées par arrêté du 28 décembre 2007.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	<b>3 405</b>	<b>3 405</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 405	3 405	4 900	4 900	4 900	4 900
<b>Totaux</b>	<b>3 405</b>	<b>3 405</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 900			55 071	<b>59 971</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 900			75 495	<b>80 395</b>

## Commentaires techniques :

- 1) l'All a bénéficié fin 2005 d'une dotation en capital de 1,7 Md€ en provenance du CAS n° 902-24 pour financer ses interventions pluriannuelles qui prennent la forme de subventions et d'avances remboursables. Ceci explique le déséquilibre entre le tableau des prévisions de ressources et le tableau des prévisions de dépenses présenté ci-dessous ;
- 2) ressources propres et autres : intérêts des placements de trésorerie.

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement*	Intervention	Investissement	Total
	<b>2 974</b>	<b>15 559</b>	<b>363 093</b>	<b>140</b>	<b>381 766</b>

\*dont 13,773 k€ de dépenses de fonctionnement liées aux interventions.

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	<b>2 892</b>	<b>19 799</b>	<b>39 341</b>		<b>62 032</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur <i>dont titulaires</i> <i>dont contractuels</i>	16,4	25	23
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT) <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i> <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i> <i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les dépenses de personnel sont conformes aux prévisions, pour un effectif en ETPT de 23 au 31 décembre 2007. Les principaux écarts proviennent des investissements qui sont constitués essentiellement par les aides aux projets.

En effet, les prévisions d'investissement ont été élaborées sur la base de versements d'aides qui n'ont pu être effectués, la signature des conventions ayant été fortement retardée en raison de l'adoption, par la Commission Européenne, de nouvelles modalités d'examen des notifications d'aides.

Au final, au 31 décembre 2007, 7 dossiers avaient été contractualisés pour un montant total d'aides acceptées par la Commission Européenne de 271 M€, générant des versements d'un montant total de **39,34 M€**

Pour ce qui est de l'exercice 2007, 7 projets ont été retenus par le Conseil de Surveillance, représentant un montant total de R&D de 940 M€. Les aides proposées, sous réserve d'approbation par la Commission Européenne, s'élèvent à 340 M€.

Les projets sont les suivants :

**LowCOMOTION** : Amélioration du rendement des moteurs essence par hybridation douce (alternateur-démarrateur et système de récupération d'énergie au freinage) et réduction des pertes par pompage.

**GENESIS** : Mise au point de matériaux nanostructurés organiques dans les marchés de l'automobile, la câblerie, le stockage de l'énergie, l'environnement, l'électronique.

**G2REC** : Matériaux semi-conducteurs à grand gap pour l'électronique de puissance, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des systèmes.

**DEFI Composites** : Développement d'une filière « composites » intégrant, dès la conception des pièces, les caractéristiques et contraintes des composites, pour les marchés aéronautiques, ferroviaires, automobile et nautique.

**H2E** : Mise en place d'une filière « hydrogène – pile à combustible » à travers des applications industrielles de niche (sites isolés, secours, véhicules spéciaux).

**BioIntelligence** : Développement d'un environnement logiciel intégré pour la découverte et le développement de produits et d'entités biologiques.

**Futurool** : Biocarburants de deuxième génération, pour élargir l'assiette des matières premières à des produits non alimentaires.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

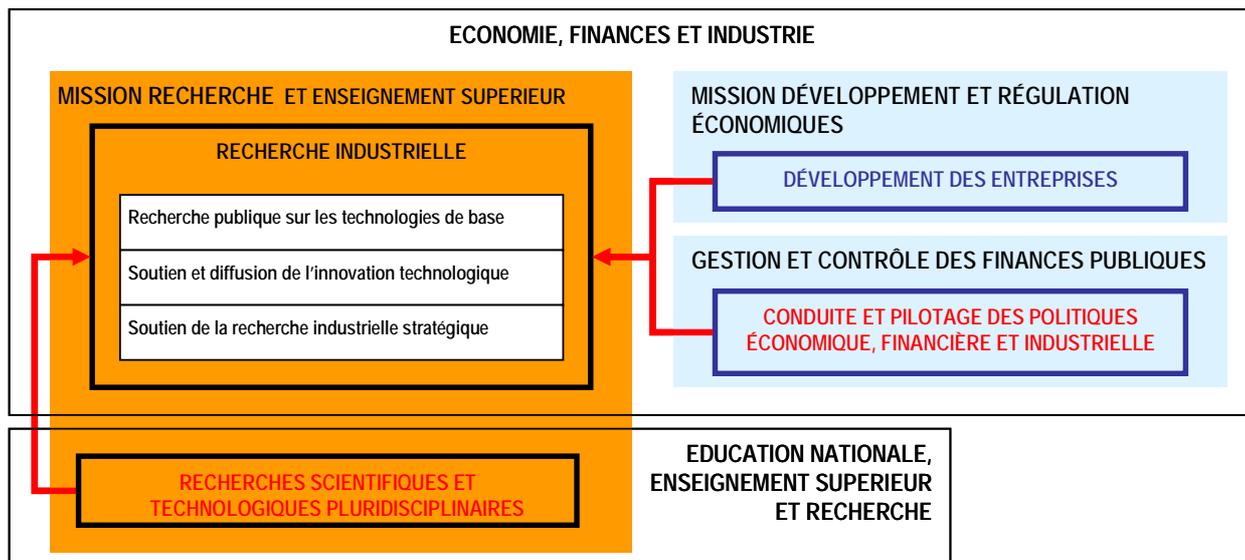
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



### VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950	85 418 950	85 939 068
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	167 150 000	167 150 000	181 979 605
Soutien de la recherche industrielle stratégique	323 901 232	323 901 232	332 935 664
<b>Total</b>	<b>576 470 182</b>	<b>576 470 182</b>	<b>600 854 337</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

### Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

### DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche publique sur les technologies de base	84 570 078	0	84 570 078	-848 872	+3 002 409
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	602 861 195	0	602 861 195	+435 711 195	+451 776 194
Soutien de la recherche industrielle stratégique	175 782 811	0	175 782 811	-148 118 421	-116 520 034
<b>Total</b>	<b>863 214 084</b>	<b>0</b>	<b>863 214 084</b>	<b>+286 743 902</b>	<b>+338 258 569</b>

**Avertissement : la comptabilité d'analyse du coût des actions est présentée selon le format initial du PLF 2007 en identifiant les déversements depuis ou vers les programme du ministère de l'économie des finances et de l'industrie (MINEFI), qui depuis est devenu, d'une part le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et d'autre part le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.**

Le programme ne comporte pas d'action soutien et ne donne pas lieu à déversement interne.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme ne donne pas lieu à déversement interne.

### DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche publique sur les technologies de base	84 570 078	+745 301	85 315 379	-623 689	-17 154 519
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	602 861 195	+10 736 766	613 597 961	+431 618 356	+460 143 177
Soutien de la recherche industrielle stratégique	175 782 811	+8 199 333	183 982 144	-148 953 520	-117 589 092
<b>Total</b>	<b>863 214 084</b>	<b>+19 681 400</b>	<b>882 895 484</b>	<b>+282 041 147</b>	<b>+325 399 566</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-19 681 400</b>
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	-7 393 412
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-8 060 465
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-4 227 523

**Recherche industrielle**

Programme n° 192 | ANALYSE DES COÛTS

Le programme « Recherche industrielle » supporte la très grande majorité des crédits qui ont été gérés par le MINEFI au titre de la politique de recherche industrielle mais il a été convenu de rattacher au programme « Développement des entreprises » les ressources humaines de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et celles des écoles des mines qui concourent à la réalisation du programme.

C'est ainsi que, compte tenu du mode de fonctionnement de la DGE qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes « Développement des entreprises » et « Recherche industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces deux programmes a été rattaché au programme « Développement des entreprises ». Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGE, à quelques exceptions près, exerce des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête unité d'œuvre (calcul de l'activité des agents au prorata temporis).

Par ailleurs, une part des agents des écoles des mines rattachés par convention au programme « Développement des entreprises » participe, pour partie, à l'action « Recherche publique sur les technologies de base » du programme « Recherche industrielle ». Cependant, pour des raisons de rationalisation de la gestion de ces effectifs, l'ensemble des personnels des écoles des mines a été inscrit sur le programme « Développement des entreprises ».

La part des coûts salariaux des effectifs de la DGE inscrits sur le programme « Développement des entreprises » contribuant à la mise en œuvre du programme « Recherche industrielle » a été ventilée sur le fondement de la dernière enquête unité d'œuvre réalisée.

Pour ce qui concerne les coûts des personnels des écoles des mines inscrits sur l'action « Offre de formation aux entreprises » du programme « Développement des entreprises », la part ventilée sur l'action « Recherche publique sur les technologies de base » du programme « Recherche industrielle » est fixée au prorata des effectifs des écoles des mines contribuant à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme « Recherche industrielle » bénéficie du soutien des fonctions support du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle », selon les modalités présentées dans le fascicule de la mission « Gestion et contrôle des finances publiques ».

La part de ces coûts du programme de « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » est ventilée dans le programme « Développement des entreprises » selon les mêmes règles que celles prévalant pour la ventilation interne.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'analyse des écarts et des résultats des opérations de déversement correspondant au programme « Conduite et pilotage des politiques économiques, financières et industrielles » ou « Développement des entreprises » est détaillée dans le fascicule de la mission « Gestion et contrôle des finances publiques » et dans celui de la mission « Développement et régulation économique ».

Il peut à ce titre être observé que les ventilations croisées des dépenses soutien ou polyvalents entre les programmes politique ou soutien au prorata des ressources affectées à la réalisation de chaque action paraît pertinente et que les écarts constatés dans le compte-rendu de la CAC s'expliquent en gestion mais ne sont pas imputables à des évolutions des modalités de déversements.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche publique sur les technologies de base	84 570 078	0	+752 784	85 322 862	-17 169 628
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	625 874 255	0	+9 687 374	635 561 629	+439 475 101
Soutien de la recherche industrielle stratégique	544 316 408	0	+8 175 501	552 491 909	+227 255 083
<b>Totaux</b>	<b>1 254 760 741</b>	<b>0</b>	<b>+18 615 659</b>	<b>1 273 376 400</b>	<b>+649 560 556</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-18 615 659</b>
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	-7 310 069
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-7 018 765
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-4 286 825

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les charges comptabilisées en coûts complets sont issues des restitutions de la Fonction Comptable de l'État.

Elles englobent :

- en coûts directement rattachés : l'ensemble charges décaissées, relatives aux transferts et aux subventions, ainsi que les charges non décaissées en fin d'exercice (charges à payer, dotations aux amortissements, charges d'utilisation de l'immobilier et dotations aux provisions) ;
- en coûts complets : le coût des fonctions soutien et polyvalentes déversées sur le programme selon les modalités précisées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » et « Développement des entreprises ».

Il convient d'observer que l'écart important entre les dépenses et les coûts de l'action « Soutien de la recherche industrielle stratégique » tient à la comptabilisation d'une provision pour charge d'un montant de 401 930 844 euros qui correspondant à des engagements au titre du fond de compétitivité des entreprises.

## PROGRAMME 190

---

## PROGRAMME 190

**RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	520
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	522
Rappel de la présentation du programme	530
Objectifs et indicateurs de performance	532
Justification au premier euro	536
Opérateurs	547
Analyse des coûts du programme et des actions	557

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

L'objectif global de ce programme de recherche concernant les domaines des transports, de l'équipement et de l'habitat est de favoriser la mise à disposition des pouvoirs publics des données scientifiques et technologiques nécessaires à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques concernées, généralement déclinées en politiques d'aménagement et d'urbanisme, de logement, de transports et d'intermodalité, d'infrastructures et de construction. Il répond à trois finalités essentielles :

- la dynamisation de la R&D tant au niveau national qu'europpéen dans une complémentarité des efforts publics et privés de recherche,
- le développement de services ou de technologies s'inscrivant notamment dans la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets,
- la poursuite de l'excellence scientifique des organismes de recherche bénéficiant de soutiens financiers.

Les thématiques prioritaires retenues en 2005, la sécurité routière, l'efficience des systèmes de transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et des habitats, l'efficacité économique et environnementale de l'aéronautique civile ont été dans l'ensemble respectées tout en connaissant des inflexions provoquées par le renforcement des préoccupations de développement durable amorcées dès 2007.

Les deux évaluations de programme de recherche incitative, celle du Plan urbanisme construction et architecture (PUCA) en 2006-2007 conduite par son comité scientifique, et celle du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) en 2007-2008 conduite dans un dispositif spécifique qui a permis d'évaluer non seulement le programme et son fonctionnement mais aussi la qualité scientifique d'un panel de recherches comme les bilans annuels des contrats quadriennaux des établissements publics mettent en évidence l'anticipation des évolutions de thématiques de recherche, l'implication dans les modalités d'appels à projets mises en place par l'ANR ou pour les pôles de compétitivité en particulier. La participation des établissements publics à des projets sélectionnés aux appels à projets du 6ème PCRD9 comme l'association du ministère à des actions coopératives de recherche entre différents pays au niveau européen tant dans les champs des transports que de la construction constituent des signes de la dynamique existante.

Le ministère, s'appuyant sur le pôle de compétitivité de Marne-la-Vallée, sur la présence de l'ENPC et de ses laboratoires de recherche, a arrêté le principe d'un regroupement des organismes de recherche soutenus par ce programme. Il s'agit de constituer un pôle scientifique et technique de renommée mondiale sur les questions urbaines, de transport et de développement durable.

La recherche en matière de construction aéronautique constitue une action essentielle à deux titres pour :

- l'anticipation de l'avenir par les choix technologiques (dont certains ont un effet à très long terme) concernant la réduction de l'impact sur l'environnement – pollution sonore, rejet d'émissions- d'une part, le renforcement de l'efficacité économique des aéronefs et de la productivité- d'autre part, l'amélioration de la sécurité et de la sûreté.
- le maintien ou l'amélioration de la part de marché international de l'industrie aéronautique française.

L'effort déployé en 2007 a notamment contribué à combler une partie du retard technologique qui avait pu être constaté dans l'utilisation des matériaux composites. Plusieurs développements de programmes d'avions sont arrivés à leur terme, avec des performances se situant au meilleur niveau de la compétition mondiale.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE****■ OBJECTIF 1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat**

-INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs.

-INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes.

**■ OBJECTIF 2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires**

-INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.

**■ OBJECTIF 3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international**

-INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

-INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

**■ OBJECTIF 4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques**

-INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique.

**■ OBJECTIF 5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique**

-INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	<b>Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement</b>	43 255 565 43 715 114		1 637 557 1 194 227		<b>44 893 122</b> <b>44 909 341</b>	44 893 122
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	197 406 21 950		1 637 557 1 194 227		<b>1 834 963</b> <b>1 216 177</b>	1 834 963
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	43 058 159 43 693 164				<b>43 058 159</b> <b>43 693 164</b>	43 058 159
02	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b>		10 248 511	56 200 000 96 765 305	224 256 664 161 672 760	<b>280 456 664</b> <b>268 686 576</b>	280 456 664
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		10 248 511	56 200 000 56 765 305		<b>56 200 000</b> <b>67 013 816</b>	56 200 000
02-02	Grands programmes et équipements			40 000 000	224 256 664 161 672 760	<b>224 256 664</b> <b>201 672 760</b>	224 256 664
03	<b>Recherche et développement dans le domaine des transports</b>	41 630 650 43 366 316	24 964	6 906 817 3 394 215		<b>48 537 467</b> <b>46 785 495</b>	48 559 467
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 301 583 2 092 235		5 290 235 1 945 645		<b>6 591 818</b> <b>4 037 880</b>	6 591 818
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	230 284 867 508	24 964	1 616 582 1 448 570		<b>1 846 866</b> <b>2 341 042</b>	1 868 866
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	40 098 783 40 406 573				<b>40 098 783</b> <b>40 406 573</b>	40 098 783
04	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement</b>	23 429 177 25 311 903		2 959 854 2 988 011		<b>26 389 031</b> <b>28 299 914</b>	26 523 031
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	587 404 1 011 203		2 959 854 2 988 011		<b>3 547 258</b> <b>3 999 214</b>	3 681 258
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 841 773 24 300 700				<b>22 841 773</b> <b>24 300 700</b>	22 841 773
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>108 315 392</b>		<b>67 704 228</b>	<b>224 256 664</b>	<b>400 276 284</b>	400 432 284
Ouvertures par voie de FDC et ADP				+40 549		<b>+40 549</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				-2 128 270		<b>-2 128 270</b>	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>				<b>398 188 563</b>		<b>398 188 563</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>112 393 333</b>	<b>10 273 475</b>	<b>104 341 758</b>	<b>161 672 760</b>	<b>388 681 326</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	<b>Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement</b>	43 255 565 43 910 269		2 098 577 1 458 382		<b>45 354 142</b> <b>45 368 651</b>	45 354 142
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	197 406 217 105		2 098 577 1 458 382		<b>2 295 983</b> <b>1 675 487</b>	2 295 983
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	43 058 159 43 693 164				<b>43 058 159</b> <b>43 693 164</b>	43 058 159
02	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b>			48 580 000 72 938 361	208 144 664 168 699 301	<b>256 724 664</b> <b>241 637 662</b>	256 724 664
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes			48 580 000 52 938 361		<b>48 580 000</b> <b>52 938 361</b>	48 580 000
02-02	Grands programmes et équipements			20 000 000	208 144 664 168 699 301	<b>208 144 664</b> <b>188 699 301</b>	208 144 664
03	<b>Recherche et développement dans le domaine des transports</b>	41 630 650 43 040 368		7 826 328 4 823 330		<b>49 456 978</b> <b>47 863 698</b>	49 478 978
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 301 583 1 798 335		5 869 924 3 369 357		<b>7 171 507</b> <b>5 167 692</b>	7 171 507
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	230 284 835 460		1 956 404 1 453 973		<b>2 186 688</b> <b>2 289 433</b>	2 208 688
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	40 098 783 40 406 573				<b>40 098 783</b> <b>40 406 573</b>	40 098 783
04	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement</b>	23 425 835 27 280 012		3 059 854 1 281 447		<b>26 485 689</b> <b>28 561 459</b>	26 619 689
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	584 062 2 979 312		3 059 854 1 281 447		<b>3 643 916</b> <b>4 260 759</b>	3 777 916
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 841 773 24 300 700				<b>22 841 773</b> <b>24 300 700</b>	22 841 773
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>108 312 050</b>		<b>61 564 759</b>	<b>208 144 664</b>	<b>378 021 473</b>	378 177 473
Ouvertures par voie de FDC et ADP				+40 549		<b>+40 549</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				-6 862 101		<b>-6 862 101</b>	
<b>Totaux des CP ouverts</b>				<b>371 199 921</b>		<b>371 199 921</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>114 230 649</b>		<b>80 501 520</b>	<b>168 699 301</b>	<b>363 431 470</b>	

## Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006 Consommation 2006</i>							
01	<b>Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement</b>	41 932 890 41 539 325	210 000	1 651 374 918 761		<b>43 584 264</b>	<b>43 618 264</b> <b>42 668 086</b>
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	198 706 7 567	210 000	1 651 374 918 761		<b>1 850 080</b>	<b>1 884 080</b> <b>1 136 328</b>
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41 734 184 41 531 758				<b>41 734 184</b>	<b>41 734 184</b> <b>41 531 758</b>
02	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b>	3 711 465	20 089 347	62 200 000 39 064 455	222 119 344 186 200 000	<b>284 319 344</b>	<b>284 319 344</b> <b>249 065 267</b>
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes	3 711 465	14 189 347	62 200 000 39 064 455		<b>62 200 000</b>	<b>62 200 000</b> <b>56 965 267</b>
02-02	Grands programmes et équipements		5 900 000		222 119 344 186 200 000	<b>222 119 344</b>	<b>222 119 344</b> <b>192 100 000</b>
03	<b>Recherche et développement dans le domaine des transports</b>	39 935 205 40 905 249	67 155	6 963 624 2 081 815		<b>46 898 829</b>	<b>46 898 829</b> <b>43 054 219</b>
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 310 153 2 195 847		5 334 109 1 260 231		<b>6 644 262</b>	<b>6 644 262</b> <b>3 456 078</b>
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	231 800 502 372	67 155	1 629 515 821 584		<b>1 861 315</b>	<b>1 861 315</b> <b>1 391 111</b>
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38 393 252 38 207 030				<b>38 393 252</b>	<b>38 393 252</b> <b>38 207 030</b>
04	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement</b>	23 243 421 23 389 795		2 980 000 2 797 395		<b>26 223 421</b>	<b>26 228 421</b> <b>26 187 190</b>
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	591 250 847 495		2 980 000 2 797 395		<b>3 571 250</b>	<b>3 576 250</b> <b>3 644 890</b>
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 652 171 22 542 300				<b>22 652 171</b>	<b>22 652 171</b> <b>22 542 300</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>105 111 516</b>		<b>73 794 998</b>	<b>222 119 344</b>	<b>401 025 858</b>	<b>401 064 858</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>109 545 834</b>	<b>20 366 502</b>	<b>44 862 426</b>	<b>186 200 000</b>		<b>360 974 762</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006							
01	<b>Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement</b>	41 926 611 41 724 416		2 118 672 1 214 660		<b>44 045 283</b>	<b>44 079 283</b> 42 939 076
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	192 427 192 658		2 118 672 1 214 660		<b>2 311 099</b>	<b>2 345 099</b> 1 407 318
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41 734 184 41 531 758				<b>41 734 184</b>	<b>41 734 184</b> 41 531 758
02	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b>	3 711 465		54 580 000 53 174 985	218 191 316 207 646 462	<b>272 771 316</b>	<b>272 771 316</b> 264 532 912
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes	3 711 465		54 580 000 53 174 985		<b>54 580 000</b>	<b>54 580 000</b> 56 886 450
02-02	Grands programmes et équipements				218 191 316 207 646 462	<b>218 191 316</b>	<b>218 191 316</b> 207 646 462
03	<b>Recherche et développement dans le domaine des transports</b>	39 930 218 40 393 789		7 887 962 7 382 358		<b>47 818 180</b>	<b>47 818 180</b> 47 776 147
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 305 915 1 617 382		5 917 719 5 724 886		<b>7 223 634</b>	<b>7 223 634</b> 7 342 268
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	231 051 569 377		1 970 243 1 657 472		<b>2 201 294</b>	<b>2 201 294</b> 2 226 849
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38 393 252 38 207 030				<b>38 393 252</b>	<b>38 393 252</b> 38 207 030
04	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement</b>	23 240 079 25 364 497		3 080 000 799 887		<b>26 320 079</b>	<b>26 325 079</b> 26 164 384
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	587 908 2 822 197		3 080 000 799 887		<b>3 667 908</b>	<b>3 672 908</b> 3 622 084
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 652 171 22 542 300				<b>22 652 171</b>	<b>22 652 171</b> 22 542 300
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>105 096 908</b>		<b>67 666 634</b>	<b>218 191 316</b>	<b>390 954 858</b>	<b>390 993 858</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>111 194 167</b>		<b>62 571 890</b>	<b>207 646 462</b>		<b>381 412 519</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 941 975
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	134 062 883
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	51 369 882
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	33 699 470
<b>Total</b>		<b>265 074 210</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	109 545 834	108 315 392	112 393 333	111 194 167	108 312 050	114 230 649
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 553 281	2 316 677	3 992 896	5 201 614	2 313 335	5 830 212
Subventions pour charges de service public	105 992 553	105 998 715	108 400 437	105 992 553	105 998 715	108 400 437
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	20 366 502		10 273 475			
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	20 146 335		10 265 483			
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	220 167		7 992			
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	44 862 426	67 704 228	104 341 758	62 571 890	61 564 759	80 501 520
Transferts aux entreprises	37 236 458	58 459 157	97 138 237	57 045 875	51 192 423	74 568 726
Transferts aux collectivités territoriales			43 123			43 123
Transferts aux autres collectivités	7 625 968	9 245 071	7 160 398	5 526 015	10 372 336	5 889 671
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	186 200 000	224 256 664	161 672 760	207 646 462	208 144 664	168 699 301
Prêts et avances	186 200 000	224 256 664	161 672 760	207 646 462	208 144 664	168 699 301
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>400 276 284</b>			<b>378 021 473</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-2 087 721			-6 821 552	
<b>Totaux (*)</b>	<b>360 974 762</b>	<b>398 188 563</b>	<b>388 681 326</b>	<b>381 412 519</b>	<b>371 199 921</b>	<b>363 431 470</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	111 208	156 000	40 549	111 208	156 000	40 549
<b>Totaux</b>	<b>111 208</b>	<b>156 000</b>	<b>40 549</b>	<b>111 208</b>	<b>156 000</b>	<b>40 549</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/11/2007		995 000		1 318 329				

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						924 354		209 609

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		6 712 826		431 718	0	0	0	0
30/03/2007				111 208	0	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>6 712 826</b>		<b>542 926</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/10/2007	0	40 549	0	40 549				

## PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						8 911 742		8 513 747

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

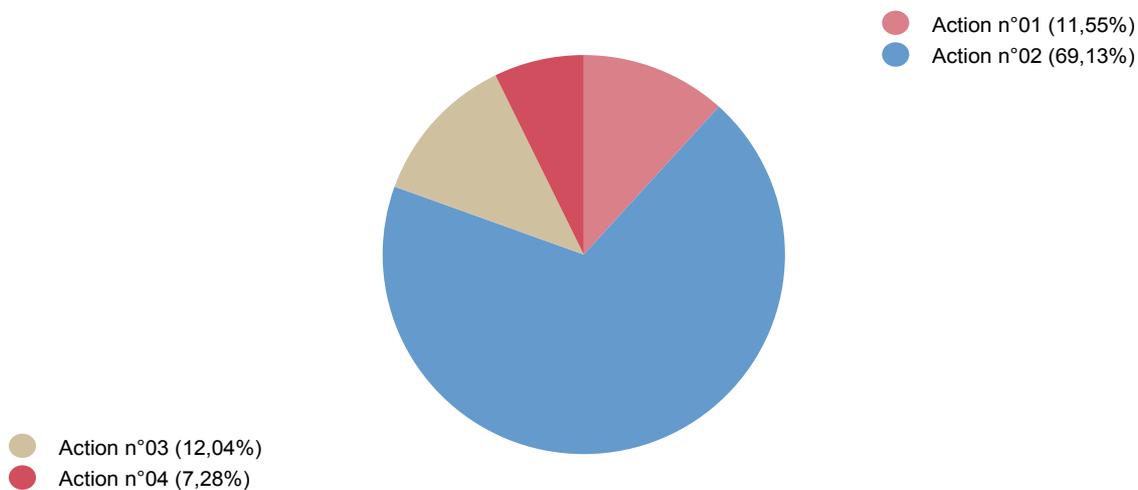
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>	<b>0</b>	<b>7 748 375</b>	<b>0</b>	<b>1 901 804</b>	<b>0</b>	<b>9 836 096</b>	<b>0</b>	<b>8 723 356</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	44 909 341	45 368 651	46 203 028	45 941 975	47 025 876
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	268 686 576	241 637 662	250 122 730	134 062 883	138 751 783
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	46 785 495	47 863 698	48 382 042	51 369 882	52 192 227
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	28 299 914	28 561 459	28 834 644	33 699 470	34 199 750
<b>Totaux</b>		<b>388 681 326</b>	<b>363 431 470</b>	<b>373 542 444</b>	<b>265 074 210</b>	<b>272 169 636</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### Finalités générales :

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » vise, dans ces domaines divers, à assurer la mise en œuvre des politiques de recherche et développement, en cohérence avec les orientations générales du ministère. Les actions sont conduites en complémentarité avec les travaux des agences de financement et les pôles de compétitivité.

### Environnement dans lequel s'inscrit le programme :

Chacune des actions du programme associe autant que possible en tant que cofinanceurs des partenaires divers des milieux professionnels, des organismes de recherche publics ou privés, des écoles ou des universités. Parmi les indicateurs retenus figurent d'ailleurs l'effet de levier, c'est-à-dire la mesure de la capacité de mobilisation de financements à partir des dépenses du programme.

### Présentation des acteurs et du pilotage du programme :

La direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), qui est rattachée au secrétariat général (SG) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), est en charge du pilotage du programme.

La DRAST est directement responsable des actions 1 « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et 3 « Recherche et développement dans le domaine des transports » auxquelles ont été associées d'autres directions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Direction générale de la mer et des transports, Direction générale des routes et Direction de la sécurité et circulation routières).

L'action 2 « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » est du ressort de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et l'action 4 « Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement » relève de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC).

### Modalités de gestion du programme :

Chaque action, hors aéronautique civile, associe un programme incitatif et un organisme de recherche dans les divers domaines couverts : dans l'action 1, le Réseau génie civil et urbain (RGCU) est ainsi associé au Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), dans l'action 3, le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et dans l'action 4 le Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) et le Programme de recherche dans l'énergie du bâtiment (PREBAT) au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

L'action du programme est coordonnée par la DRAST avec celle de l'Agence nationale de recherche (ANR) et la politique des pôles de compétitivité. Celle-ci est relayée par des appuis locaux.

En ce qui concerne l'aéronautique civile, la Recherche et développement s'appuie sur l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) et sur des programmes spécialisés en partenariat avec les laboratoires de recherche et d'expérimentation du secteur, permettant des recherches exploratoires amont (aérodynamique, avionique, matériaux, environnement...).

Les modalités financières d'impulsion de ce programme, commande directe, subvention et avance remboursable, permettent de réaliser des appels à commande, des recherches pré compétitives, des expérimentations et des démonstrations ainsi qu'une action constante de valorisation des résultats des recherches et d'expertise.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement
- ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile
- ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

## INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
effet de levier des crédits incitatifs	ratio	1,26	1,29	1,63	0,68	1,02	1,70
effet de levier des crédits incitatifs sur les partenaires économiques	ratio	0,60	0,60	0,71	0,37	0,35	0,80

## INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes	%	10,73	10,50	12	11,41	12,23	15
part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales des organismes	%	2,66	2,94	3	2,68	1,65	4
part des contrats européens dans les recettes totales des organismes	%	3,48	3,06	3	3,05	2,65	4

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°1 « développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » comprend deux indicateurs : « l'effet de levier des crédits incitatifs » et « la part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes ».

Le ratio (indicateur 1-1) « effet de levier des crédits incitatifs » atteint 1,02 en 2007 pour une prévision de 1,63. Les recherches sur le programme n°190 ont développé un faible effet de levier. Cette sous-performance s'explique par une orientation des programmes incitatifs de recherche vers de l'analyse de thèmes émergents, de l'animation de comités scientifiques et de la valorisation de projets de recherche plutôt que des projets de recherche fondés sur le partenariat qui relèvent surtout des agences de financement.

Cet indicateur est complété d'un sous-indicateur « effet de levier des crédits incitatifs sur les partenaires économiques », il atteint 0,35 pour une prévision initiale de 0,71. Le faible effet de levier vis à vis des partenaires économiques s'explique, comme pour le précédent indicateur, par le positionnement des programmes incitatifs de recherche en amont des phases de réalisation des projets, de R&D : focalisation sur les problématiques d'animation et de valorisation; travail de recherche sur l'expérimentation, lui même précédent le pré-développement industriel.

Le deuxième indicateur « part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes » atteint 12,23 % en augmentation par rapport à une prévision de 12,10 % et une réalisation 2006 de 10,91 %. Les établissements recourent en effet de plus en plus à la contractualisation (effet label Carnot, FUI Fonds Unique Interministériel, ANR Agence nationale de la recherche, PCRD (Programme-Cadre de Recherche et Développement Technologique). Le

premier sous-indicateur « part des contrats de recherche sur les partenaires économiques » atteint 1,65 % en baisse par rapport à la prévision de 3,01 % et par rapport à la réalisation 2005 de 2,45 %. Les établissements de recherche contractualisent davantage avec l'ANR, le FUI et Carnot, qu'avec les partenaires économiques qui sollicitent plus spécifiquement des recherches proches de l'expertise ou entraînant des travaux très appliqués. Ce faisant, les établissements renforcent leur excellence scientifique.

Le taux de contractualisation avec les partenaires européens atteint 2,65 % en réalisation 2007, en retrait de -10 % par rapport à la prévision 2007 de 3,05 % et la réalisation 2006 de 3,06 %. Cette baisse du ratio s'explique à la fois par l'arrivée à échéances des aides du 6ème PCRDT, une mise en place progressive des aides du 7ème PCRDT et une exposition probablement moins importante des établissements du programme à ce nouveau dispositif d'aides européennes.

## OBJECTIF n° 2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires

### INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.	%	54 %	50,5 %	54 %	50,7 %	48,00 %	56 %

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les programmes incitatifs et les établissements doivent consacrer depuis 2005 majoritairement leurs efforts sur la sécurité routière, le transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et habitat. En 2007, l'indicateur atteint 48 % pour une prévision initiale de 54 %. Cette sous-performance s'explique par le choix des établissements de consacrer des moyens aux nouvelles thématiques environnementales, anticipant ainsi sur les suites du Grenelle et les objectifs de lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, les établissements ont donc retenus des axes de recherche tels que « optimiser l'usage des réseaux transport » ou « accroître la fiabilité et durabilité des transports » pour l'INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) ou « maîtriser les risques santé » pour le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Plus largement, l'anticipation de sujets de recherche liés au développement durable, à la prévention du changement climatique ou à l'adaptation à ce changement climatique ont conduit à des inflexions dans les programmes de recherche incitative ou dans les programmes de travail des organismes. La politique de recherche du programme devra elle aussi évoluer pour tenir compte des conclusions du Grenelle de l'environnement, et la liste des thématiques préférentielles sera adaptée à ces nouvelles orientations à partir du PLF 2009.

## OBJECTIF n° 3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

### INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur	nombre	0,34	0,40	0,36	0,40	0,35	0,40

**Commentaires techniques :** il s'agit des publications de rang A avec comité de lecture ramenées au nombre de chercheurs des établissements

### INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme	%	0,29	0,40	NC		0,51	sera précisé dans le PLF 2008

Commentaires techniques : Il convient de noter que cet indicateur impose un délai de deux années avant l'obtention des données. Néanmoins, il constitue un indicateur essentiel pour évaluer la performance du programme. Les chiffres sont communiqués par l'OST, et la valeur renseignée ci-dessus pour de l'année N correspond au nombre de citations des publications de l'année N-2.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 3.1 atteint en 2007 0,35 publications par chercheur, en légère augmentation de 6 % par rapport au chiffre de 0,33 en réalisation 2006 et en retrait par rapport à la prévision 2007. L'indice de citation à 2 ans connaît lui aussi une amélioration significative entre 2006 et 2007 (pour les publications de 2004 et 2005 respectivement), passant de 0,40 à 0,5.

### OBJECTIF n° 4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

#### INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2006 Cible PAP 2007
Effet de levier de l'aide publique.	Ratio	1,7	1,71	1,8	1,75	1,8	1,8

### ANALYSE DES RÉSULTATS

La valeur de réalisation en 2007, 1,8, est conforme à la prévision. L'effet de levier des mesures d'aide à la recherche aéronautique dépend directement du choix politique et économique des intensités des aides d'Etat (essentiellement contrainte par les intensités plafond fixées par l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation). Les intensités des aides à la R&D amont sont fixées aujourd'hui au maximum autorisé par cet encadrement, 50% pour la recherche industrielle et de 100% pour la recherche fondamentale. La proportion relativement stable des travaux de recherche fondamentale conduit à une certaine régularité de l'effet de levier de l'aide publique pour la recherche ces dernières années.

## OBJECTIF n° 5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

## INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2006 Cible PAP 2007
Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.	%	53,2	54,23	55,8	55,4	55,3	54,27

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'Indicateur taux de remboursement se situe en retrait par rapport à l'objectif. Deux événements expliquent cette situation. D'une part, le programme A380 a été confronté courant 2006 à des difficultés industrielles majeures qui ont contraint Airbus à revoir à la baisse son plan de production. Le nombre d'avions livrés en 2007 a ainsi été ramené à un seul exemplaire, ce qui a eu pour conséquence de réduire le montant des remboursements à 2,1M€ à comparer à la prévision initiale de 60M€. D'autre part, le niveau des remboursements a été affecté par le fléchissement du dollar, la devise américaine s'étant dépréciée de 20% entre avril 2006 et décembre 2007. L'impact sur les remboursements peut être estimé à 12M€ pour les seuls programmes avions et moteurs. Les bons niveaux de livraisons constatés en 2007, pour les autres modèles d'Airbus, les moteurs SNECMA, les avions d'affaires et hélicoptères, ont néanmoins permis à l'indicateur de progresser sensiblement par rapport à sa valeur de 2006. En 2007, Airbus a ainsi livré 453 appareils contre 441 pour Boeing et obtenu 1458 commandes nouvelles (hors annulations) à comparer à 1423 pour son concurrent. Snecma a aussi conforté sa place de premier rang sur le marché des moteurs. Le programme CFM 56, dont le motoriste français est partenaire aux côtés de l'américain General Electric, a réalisé également une excellente performance commerciale avec l'obtention de plus de 2700 commandes nouvelles.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement</b>		44 893 122 44 909 341	<b>44 893 122</b> <b>44 909 341</b>		45 354 142 45 368 651	<b>45 354 142</b> <b>45 368 651</b>
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)		1 834 963 1 216 177	<b>1 834 963</b> <b>1 216 177</b>		2 295 983 1 675 487	<b>2 295 983</b> <b>1 675 487</b>
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)		43 058 159 43 693 164	<b>43 058 159</b> <b>43 693 164</b>		43 058 159 43 693 164	<b>43 058 159</b> <b>43 693 164</b>
02	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b>		280 456 664 268 686 576	<b>280 456 664</b> <b>268 686 576</b>		256 724 664 241 637 662	<b>256 724 664</b> <b>241 637 662</b>
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		56 200 000 67 013 816	<b>56 200 000</b> <b>67 013 816</b>		48 580 000 52 938 361	<b>48 580 000</b> <b>52 938 361</b>
02-02	Grands programmes et équipements		224 256 664 201 672 760	<b>224 256 664</b> <b>201 672 760</b>		208 144 664 188 699 301	<b>208 144 664</b> <b>188 699 301</b>
03	<b>Recherche et développement dans le domaine des transports</b>		48 537 467 46 785 495	<b>48 537 467</b> <b>46 785 495</b>		49 456 978 47 863 698	<b>49 456 978</b> <b>47 863 698</b>
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)		6 591 818 4 037 880	<b>6 591 818</b> <b>4 037 880</b>		7 171 507 5 167 692	<b>7 171 507</b> <b>5 167 692</b>
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)		1 846 866 2 341 042	<b>1 846 866</b> <b>2 341 042</b>		2 186 688 2 289 433	<b>2 208 688</b> <b>2 289 433</b>
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		40 098 783 40 406 573	<b>40 098 783</b> <b>40 406 573</b>		40 098 783 40 406 573	<b>40 098 783</b> <b>40 406 573</b>
04	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement</b>		26 389 031 28 299 914	<b>26 523 031</b> <b>28 299 914</b>		26 485 689 28 561 459	<b>26 619 689</b> <b>28 561 459</b>
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)		3 547 258 3 999 214	<b>3 681 258</b> <b>3 999 214</b>		3 643 916 4 260 759	<b>3 777 916</b> <b>4 260 759</b>
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment		22 841 773 24 300 700	<b>22 841 773</b> <b>24 300 700</b>		22 841 773 24 300 700	<b>22 841 773</b> <b>24 300 700</b>
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>			<b>400 276 284</b>	<b>400 432 284</b>		<b>378 021 473</b>	<b>378 177 473</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-2 087 721	<b>-2 087 721</b>	0	-6 821 552	<b>-6 821 552</b>
Totaux des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>398 188 563</b>	<b>398 188 563</b>	<b>0</b>	<b>371 199 921</b>	<b>371 199 921</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>			<b>388 681 326</b>	<b>388 681 326</b>		<b>363 431 470</b>	<b>363 431 470</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-9 507 237	<b>-9 507 237</b>	0	-7 768 451	<b>-7 768 451</b>

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

**DÉPENSES DE PERSONNEL****EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » ne dispose pas d'ETPT.

En effet, si des agents de la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et du réseau scientifique et technique du ministère ont été recensés comme relevant de ce programme, leur faible nombre (moins de 200) et la diversité des statuts parmi ces agents ne permettaient pas d'avoir une gestion efficiente.

Ils ont donc suivi le traitement retenu dans ce cas de figure pour les personnels du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer :

- Les agents affectés en administration centrale à la DRAST (26 ETPT) et les agents affectés dans les services du réseau scientifique et technique (48 ETPT) sont pris en charge par le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement », les 35,5 ETPT identifiés à la DGAC étant imputés sur le programme « Transports aériens ». La masse salariale de ces personnels est réaffectée en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

- Les personnels qui participent à la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) sont inscrits sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ».

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1"> <tr><td>AE ouvertes en 2007 (**)</td></tr> <tr><td>398 188 563</td></tr> </table>		AE ouvertes en 2007 (**)	398 188 563								
AE ouvertes en 2007 (**)											
398 188 563											
<table border="1"> <tr><td>AE non affectées au 31/12/2007</td></tr> <tr><td>3 435 155</td></tr> </table>		AE non affectées au 31/12/2007	3 435 155								
AE non affectées au 31/12/2007											
3 435 155											
<table border="1"> <tr><td>AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)</td></tr> <tr><td>6 072 082</td></tr> </table>		AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)	6 072 082			<table border="1"> <tr><td>CP ouverts en 2007 (**)</td></tr> <tr><td>371 199 921</td></tr> </table>		CP ouverts en 2007 (**)	371 199 921		
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)											
6 072 082											
CP ouverts en 2007 (**)											
371 199 921											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>					
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)					
238 966 029	388 681 326	<b>627 647 355</b>	103 560 192	259 871 278	<b>363 431 470</b>	<b>264 215 885</b>					
<table border="1"> <tr><td>AE reportées sur 2008</td></tr> <tr><td>8 907 026</td></tr> </table>		AE reportées sur 2008	8 907 026			<table border="1"> <tr><td>CP reportés sur 2008</td></tr> <tr><td>7 768 451</td></tr> </table>		CP reportés sur 2008	7 768 451		
AE reportées sur 2008											
8 907 026											
CP reportés sur 2008											
7 768 451											

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme P 190 finance pour la plus grande partie des engagements 2007 qui engendrent des paiements en 2007 ; les subventions pour charges de service public des établissements représentent un montant de 108 400 437 € et les avances remboursables pour un montant de 149 690 217 €.

Le montant de CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs 2007 qui atteint un montant de 103,6 M€ se décompose entre 91,9 M€ de crédits de recherche amont et des crédits d'équipements de la DPAC, de 3,76 M€ de crédits du PUCA et de 7,85 M€ de crédits des programmes incitatifs ( PREDIT, PGCU, autres programmes).

Le solde des engagements non couverts des paiements au 31/12/2007 s'élève à 264,22 M€, la recherche amont et les avances remboursables de la DPAC pour un montant de 233,42 M€, les programmes incitatifs de recherche pour un montant de 19,83 M€ et un montant de 10,9 M€ correspondant à des opérations antérieures à la LOLF (relatifs au LCPC et à l'INRETS) qu'il convient d'annuler.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			44 893 122	<b>44 893 122</b>		44 909 341	<b>44 909 341</b>
Crédits de paiement			45 354 142	<b>45 354 142</b>		45 368 651	<b>45 368 651</b>

## EFFECTIFS

La mission génie civil (MGC) au sein de la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (SG/DRAST) se compose de 6 agents rémunérés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » du ministère en charge de l'écologie, de l'énergie, du développement et de l'aménagement du territoire et est déversée en analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Elle a notamment en charge le programme incitatif réseau génie civil et urbain (RGCU).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	197 406	21 950	197 406	217 105
Subventions pour charges de service public	43 058 159	43 693 164	43 058 159	43 693 164
<i>FDC et ADP prévus</i>	0		0	

La dotation globale du LCPC s'élève à 43,69 M€ en réalisation 2007, en augmentation de 0,63M€ par rapport à la LFI 2007 qui atteignait 43,06 M€. Cette différence est en partie liée à une levée partielle de la réserve mise en place par le directeur du programme (pour mémoire, à hauteur de 0,15 % sur la masse salariale et de 5% sur les autres dépenses du budget de l'établissement, soit au total 440 k€, pour prévenir des aléas de gestion du programme). La levée de réserve s'élève à 275 k€. Elle a pour but de faciliter les inflexions des programmes du LCPC pour répondre au questionnement sociétal sur le Grenelle de l'environnement. Les crédits du LCPC ont également bénéficié d'une réimputation de 800 k€ des programmes incitatifs de recherche vers l'établissement pour faire face de manière exceptionnelle à un contentieux sur les indemnités de résidence des contractuels RIN (pour un montant compris entre 1,5 M€ et 2,4M€).

Le montant des dépenses en fonctionnement du RGCU représente 21 950 € en AE (hors études) et 217 105 € en CP. Il est à noter comme action au titre du fonctionnement la réalisation d'articles de vulgarisation scientifique qui mettent en avant les notions de durabilité, d'innovation et d'anticipation dans le secteur de la construction, ceux-ci sont publiés dans le n°412 de la revue du magazine la Recherche. Son élaboration a été réalisée par la Mission génie civil, conjointement avec 7 partenaires (FNTP, Gaz de France, Syndicat français de l'industrie cimentière, fédération française du bâtiment, DRAST, CSTB, SYNTEC, ARCELOR) et la société d'éditions scientifiques (S.E. S.)

La mission génie participe au suivi du programme PREBAT. Dans le cadre des pôle de compétitivité elle est correspondant interministériel du pôle de compétitivité « ville et mobilité durable ». Elle assure enfin une participation aux instances européennes de la plateforme « construction ».

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	818 778	602 563	1 049 288	272 917
Transferts aux autres collectivités	818 779	591 664	1 049 289	1 185 465

Le RGCU est un programme de recherche incitative articulé autour des priorités suivantes :

- (I) Développement Durable dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales (gérer l'espace, la ressource et le patrimoine dans le temps, ainsi que faire jaillir, transcrire et satisfaire les attentes et besoins des acteurs),
- (II) Ré-ingénierie de la construction (revisiter les processus de conception, de réalisation, maintenance et réhabilitation),
- (III) NTIC (insérer le génie civil et urbain dans l'économie de la connaissance),

Les dépenses d'intervention atteignent 1 194 227 € en AE et 1 458 382 € en CP en retrait par rapport à une prévision initiale de 1 641 123 € en AE et 2 098 510 € en CP soit une variation de -27 % en AE et en CP (ou encore une sous-consommation d'environ 0,5 M€ en AE et en CP); 5 contrats de recherche et 9 conventions de subventions ont été initiés durant l'année 2007. Au titre des études, on peut citer une étude sur les connaissances, les méthodes et les outils de calcul utilisés actuellement en France et à l'étranger pour prévoir la fissuration et les retraites des bétons. Le financement des subventions a permis de financer un programme national sur la prévention des incendies, Ingénierie Sécurité Incendie, pour un montant de 120 054,48 €. Ce programme a pour objet la mise au point d'une méthodologie d'ingénierie de la sécurité incendie, avec application de cette méthode à des sinistres et des ouvrages réels, et à l'analyse des outils de simulation existant sur le développement du feu, la propagation des fumées et le comportement au feu de différents éléments de structures ou de façades.

### ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		280 456 664	<b>280 456 664</b>		268 686 576	<b>268 686 576</b>
Crédits de paiement		256 724 664	<b>256 724 664</b>		241 637 662	<b>241 637 662</b>

## EFFECTIFS

Les effectifs de la Direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC), unité opérationnelle qui met en œuvre l'action, représentent 35,5 ETPT (38 personnes dont 10 cadres), prises en charge dans le programme « Transports aériens » de la mission « Transports ». La masse salariale correspondante se déverse en comptabilité d'analyse des coûts sur l'action 2 du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		10 248 511		

Un montant de 10 M€ apparaît en dépenses d'investissement : ils ont été imputés par erreur, lors du passage à la LOLF, en dépenses d'investissement alors qu'il s'agit de dépenses d'interventions.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	52 701 000	96 768 453	44 694 000	72 516 963
Transferts aux autres collectivités	3 499 000	-3 148	3 886 000	421 398

Les crédits d'intervention sont supérieurs de + 40 M€ par rapport à la prévision en raison du versement de crédits à OSEO dans le cadre du plan de soutien aux sous-traitants aéronautiques. Ces crédits étaient imputés en prévision en avances remboursables sur les équipements.

Ces crédits ont été utilisés pour financer les projets de recherche des industriels de la construction aéronautique civile. Le dispositif repose sur les demandes déposées par ces derniers à la direction des programmes aéronautiques et de la coopération. En 2007, les soutiens à la recherche ont donné lieu à 41 décisions dont bénéficient une trentaine d'entreprises, ainsi que l'ONERA.

Les projets de recherche technologique soutenus sont très variés mais concernent tous des innovations technologiques relatives à l'amélioration des performances des aéronefs ou à la sécurité des aéronefs. Ils portent prioritairement sur l'accélération de l'introduction de technologies de rupture dans les principaux domaines technologiques ci-après. L'ensemble de l'industrie aéronautique est concerné (avionneurs, motoristes, équipementiers et fournisseurs), ainsi que les organismes de recherche (notamment l'ONERA).

## Amélioration des performances :

- amélioration de l'aérodynamique et de l'architecture globale de la cellule
- intégration de moteurs à faible consommation spécifique et haut taux de dilution
- réduction du bruit externe des aéronefs
- réduction de la traînée grâce à l'amélioration de la conception aérodynamique

## Structures :

- fuselage en matériaux avancés, composites
- méthodes de conception et procédés de fabrication respectueux de l'environnement

## Systèmes :

- génération, distribution, utilisation de puissance embarquée
- réduction de la masse, notamment par l'étude de nouvelles architectures
- accroissement de la disponibilité (objectif : 100%)
- maturité et fiabilité accrue dès l'entrée en service
- gestion du vol, de la situation, de l'information (nouvelles générations de cockpit et d'ATM)
- contrôle d'intégrité et contrôle santé

## Propulsion :

- augmentation des taux de dilution
- utilisation de matériaux avancés pour les composants et les aubages
- architecture plus électrique
- contrôle d'intégrité/contrôle santé
- turbine BP simplifiée à rendement augmenté
- amélioration de la combustion.

## ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances	224 256 664	161 672 760	208 144 664	168 699 301

Les versements d'avances ont concerné quelques équipements, les programmes d'avions de transport ou d'affaires en cours de développement, les moteurs d'avion (Ardiden 3, SNECMA SAM 146) et d'hélicoptères (EC175)

## ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		48 559 467	<b>48 559 467</b>		46 785 495	<b>46 785 495</b>
Crédits de paiement		49 478 978	<b>49 478 978</b>		47 863 698	<b>47 863 698</b>

## EFFECTIFS

Les personnels de la mission transport et du secrétariat permanent du PREDIT représentent 12 ETPT, auxquels il faut ajouter 2 personnes mises à disposition, par la RATP, par le CNRS. L'association franco-allemande Deufrako, dans les locaux du secrétariat permanent du PREDIT, a pour mission le rapprochement des deux pays dans le domaine de la recherche sur les transports. Ces agents sont rémunérés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » de la mission « Transports » et ventilés en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

En outre les personnels de la sous-direction des affaires financières et internationales composées, (13 agents) de la sous-direction scientifique et technique (20 personnes) et du service de prospective et de veille scientifique et technologique (2 personnes) sont également rémunérés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » et ventilés en comptabilité d'analyse des coûts sur cette action.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 531 867	2 959 743	1 531 867	2 633 795
Subventions pour charges de service public	40 098 783	40 406 573	40 098 783	40 406 573
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>22 000</i>		<i>22 000</i>	

## PREDIT

Le PREDIT est un programme de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres, initié et conduit par les ministères chargés de la recherche, des transports, de l'environnement, de l'industrie ainsi que par l'ADEME et l'ANVAR. Le Predit 3 s'achève en 2007, un nouveau Predit 4 sera mis en œuvre dès 2008. Tout au long de l'année 2007 des restitutions sur les groupes du PREDIT 3 ont eu lieu. Les groupes financés par le programme n°190 sont, le groupe n°1 (mobilité, territoires et développement durable), le groupe n°3 (connaissances pour la sécurité), le groupe n°4 (technologies et sécurité), le groupe n°10 « véhicules et infrastructures : développements intégrés) et le groupe n°11 (politique des transports). Des actions de valorisation ont été renforcées sur les conclusions des recherches du Predit 3. A titre d'exemple on peut citer la réalisation d'un ouvrage : le calcul économique et nouvelles perspectives (10 000 €) ou un support écrit et numérique du rapport du groupe Guyot sur les gisements de la sécurité routière pour les 2 roues motorisées (7 808,76 €). Le nombre d'études financées a atteint 18. Des études novatrices ont été lancées comme « l'acceptabilité des éco-taxes de transports par les particuliers » (42 280 €) ou la fiscalité énergétique et politique de transport dans le cadre d'un objectif « facteur 4 » c'est à dire de division par 4 du CO2.

Pour le ministère en charge des transports, les dépenses de fonctionnement représentent 2 092 235 € en AE et 1798335 € en CP, plu élevé que le montant prévu (+68 % en AE) et (+24% en CP). La mission transport participe activement au pôles de compétitivités dans le domaine des transport et au groupe de travail interministériel (GTI) qui a en charge une mission générale, d'accompagnement et de suivi des pôles de compétitivité labélisés, de contrôle du processus de labellisation.

## Autres programmes

Les dépenses de fonctionnement atteignent 867 508 € en AE et 835 460 € en CP multiplié par 4 par rapport à la prévision. Ces augmentations en AE et CP sont dues à la comptabilisation des études en fonctionnement en réalisation 2007 et non en intervention comme cela avait été prévu. Il est à noter une consommation marginale de 24 964 € en titre V, en engagement liée à des opérations antérieures à la LOLF.

Dans le cadre des études au nombre de 7, on peut citer l'étude commandée au CETMEF (centre d'études techniques maritimes et fluviales) sur la stabilité des digues en enrochements, campagne expérimentale en canal à houle d'un montant de 30 000 € et les travaux d'études préparatoires relatifs à la constitution, à Marne-Vallée, d'un centre mondialement reconnu de services scientifiques et techniques dans les champs de la ville, des réseaux de villes et de la mobilité pour un montant de 101 600,20 €

Au niveau européen, les crédits de fonctionnement 2007 ont permis :

- de soutenir la coopération Deufrako (coopération franco allemande de recherche en transport), à travers le financement conjoint avec la partie allemande du fonctionnement du programme (animation, organisation de réunions, mise en œuvre des actions décidées...) pour un montant de 87 952 €
- de mener des actions d'information, de sensibilisation sur les programmes européens de recherche afin de favoriser une plus grande participation d'organismes de recherche français publics et privés,
- de jouer un rôle actif dans les ERANET (transport, MARTEC (maritime et technologie), en organisant des réunions de travail avec les partenaires d'autres pays européens, en participant à la mise en œuvre d'actions conjointes, en contribuant à l'élaboration de documents communs.

Au niveau international il est à noter la mise en œuvre de recherche conjointe avec la Californie et la France dans le cadre du programme Calfrance.

Des actions ont été également menées sur la veille scientifique et les stratégies de recherche, la valorisation du projet Agora 2020. 6 études ont été menées dans ce domaine, dont une d'un montant de 87 882,08 € a pour but de procéder à une analyse comparée des démarches de prospective territoriale suivies par atelier, et de mettre en perspective les résultats en vue d'une amélioration des méthodes de prospective des services.

La dotation globale de l'INRETS s'élève à 40,40 M€ en réalisation 2007, en augmentation de 0,3 M€ par rapport à la prévision 2007 qui atteignait 40,10 M€. Cette différence est également liée à gestion de la réserve mise en place par le directeur du programme suivant les modalités décrites plus haut pour le LCPC : ainsi au dégel de la totalité de la réserve initiale (530 k€) constituée au titre des crédits de l'INRETS, se sont vus ajoutés 310 k€ pris sur la réserve constituée au titre des crédits incitatifs : au total, 0,835M€ ont ainsi été attribués à l'INRETS. Ce mouvement budgétaire s'entend comme une mesure liée aux inflexions des programmes de recherche décidées suite au Grenelle de l'Environnement.

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		16 972		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		7 992		

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	3 453 408	-1 896 843	3 913 164	1 311 750
Transferts aux autres collectivités	3 453 409	5 291 058	3 913 164	3 511 580

Une anomalie sur INDIA apparaît, d'un montant de – 1 896 843 € sur la catégorie transferts aux entreprises suite à des réimputations sur la catégorie transferts aux autres collectivités.

### PREDIT

La mission transport en 2007 a eu son activité orientée sur les thématiques

- mobilité des personnes
- marchandises
- sécurité
- prospectives

Son intervention se situe dans :

- des recherches économiques et sociologiques
- des expérimentations
- des recherches technologiques amont, ou études de faisabilité sur des sujets nouveaux
- la création, l'animation et la pérennisation de réseaux de recherche.

Les dépenses d'intervention atteignent 1 945 645 € en AE et 3 369 357 € en CP en retrait par rapport à la LFI -63 % en AE et -42,6 % en CP. La baisse constatée en AE et en CP consommés s'explique par la fin du programme PREDIT 3 qui a mobilisé davantage des actions de valorisation, d'analyse et d'évaluation que de recherches partenariales.

Les interventions de la mission transport (24 subventions) ont porté sur des projets aussi divers que la gestion du transport et de la mobilité dans le cadre du changement climatique pour un montant de 296 842,57 €, que le réseau de recherche DIRISOFT sur les dirigeables pour un montant de 119 600,00 €.

### Autres programmes

Les montants des engagements et des crédits de paiement en intervention des autres programmes atteignent 1 448 570 € en AE et 1 453 973 € en CP pour une prévision initiale de 1 616 582 € en AE et de 1 956 404 € en CP, soit une variation de -10,3 % en AE et de -25,7 % en CP.

Les subventions des autres programmes ont porté sur la prévention des risques (11 subventions pour des montants de 40 k€ en moyenne). On peut citer une thématique de recherche récente comme évaluer l'impact environnemental d'un ouvrage routier depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie. D'autres subventions ont eu pour objet la prospective (9 pour des montants de 30 k€). Des travaux ont été lancés sur les suites d'Agora 2020.

## ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		26 523 031	<b>26 523 031</b>		28 299 914	<b>28 299 914</b>
Crédits de paiement		26 619 689	<b>26 619 689</b>		28 561 459	<b>28 561 459</b>

## EFFECTIFS

Le Plan urbanisme construction architecture fait partie de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, il comprend 34 agents rémunérés sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » et a pour fonction de coordonner le Programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	587 404	1 011 203	584 062	2 979 312
Subventions pour charges de service public	22 841 773	24 300 700	22 841 773	24 300 700
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>134 000</i>		<i>134 000</i>	

La dotation globale du CSTB s'élève à 24,3 M€ en réalisation 2007, en augmentation de 1,5 M€ par rapport à la prévision 2007 qui atteignait 22,8 M€. Cette différence est liée à la gestion de la réserve mise en place par le directeur du programme qui prenait en compte l'implication du CSTB dans la démarche « Grenelle de l'environnement ». Le CSTB a bénéficié en plus d'un décret de transfert de 995 k€ en AE et de 1 318 k€ en CP qui a pour objet la régularisation de subventions d'investissement non versées antérieures au passage à la LOLF. Un montant de 995 k€ en AE et en CP a pu être versé en 2007 le complément sera versé en 2008.

## PUCA

Les dépenses de fonctionnement atteignent 1 011 203 € en AE et 2 979 312 € en CP en réalisation 2007 en augmentation de 72 % par rapport à la prévision en AE de 587 580 en AE et multiplié par 4 par rapport à la prévision de 584 062 € en CP.

Les études qui étaient en intervention dans la prévision ont été réalisées en crédits de fonctionnement en réalisation.

Les actions de valorisation et de capitalisation représentent 625 k€ en AE et CP sous la forme d'édition d'ouvrages consacrés aux rapports de recherche, l'organisation de colloques et l'édition des périodiques « les annales de la recherche urbaine » et « premier plan ». Ainsi durant l'année 2007 a été organisé le colloque à Toulouse « ville et recherche urbaine » sur le thème « vieillir en ville ». Un montant de fonds de concours de 40 549 € lié à la vente de la publication « annales de la recherche urbaine » a été perçu par le PUCA durant l'année 2007

Le nombre d'études sous la forme de contrat de recherche réalisées par le PUCA et le PREBAT en 2007 s'élève à 43 pour atteindre un montant de 0,5 M€ en AE et 2,46 en CP consommés

En 2007, 5 appels à propositions de recherche du PUCA pour un montant de 1,6 M€ ont été publiés

1. Territoire urbain et sureté : 0,6 M€
2. La citoyenneté, fabrique du bien commun : 0,5 M€
3. Vieillesse de la population et habitat : 0,2 M€
4. Mode de vie et logement étudiant : 0,2 M€
5. Architecture de la grande échelle : 0,1 M€

De plus un appel à projet a été lancé pour le PREBAT

1. Bâtiments « Concept Qualité Habitat Energie » pour 0,6 M€

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	1 485 971	1 664 064	1 535 971	467 096
Transferts aux collectivités territoriales		43 123		43 123
Transferts aux autres collectivités	1 473 883	1 280 824	1 523 883	771 228

#### PUCA

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 2 998 011 € en AE et 1 281 447 € en CP en augmentation de 0,8 % en AE par rapport à un montant prévu de 2 961 502 et en baisse de 43 % en CP par rapport à la prévision pour un montant de 3 059 854. Il faut raisonner au niveau global entre les études et les interventions. Le nombre de subventions de recherche a atteint 23.

Les 2 principales thématiques prioritaires du PUCA porte sur

- le développement durable des constructions (372 k€)
- l'équilibre des territoires d'un montant de (1 602 k€)

Hors appel à projet, des actions de recherche ont pu être financées parmi lesquelles les opérations suivantes :

- Perception du risque et évaluation économique de l'exposition aux inondations.
- Construction du « bien commun » à l'échelle métropolitaine : dépasser l'insoutenabilité du découpage communal
- L'attractivité des territoires, commerces, tourisme durables

L'effort sur le PREBAT a principalement porté sur l'appel d'offre pour ( bâtiments « Concept Qualité Habitat Energie », mais une subvention a été déléguée pour un montant de 100 k€ pour financer un projet d'analyse comparative des 30 opérations les plus rentables sur le plan énergétique dans le bâtiment, et une autre subvention a permis de financer un colloque à Aix les Bains sur le PREBAT.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	105 992 553	105 992 553	105 998 715	105 998 715	108 400 437	108 400 437
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>	<b>105 992 553</b>	<b>105 992 553</b>	<b>105 998 715</b>	<b>105 998 715</b>	<b>108 400 437</b>	<b>108 400 437</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 847	1 900	1 872

## Précisions méthodologiques :

En 2007, le LCPC disposait de 592 agents dont effectifs permanents et non permanents, l'INRETS de 424 permanents et 103 non permanents soit 527 agents, le CSTB de 753 permanents et non permanents.

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
INRETS - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		507				526				527		
LCPC - Laboratoire central des ponts et chaussées		609				621				592		
CSTB - Centre scientifique et technique du bâtiment		731				753				753		
<b>Totaux</b>		<b>1 847</b>				<b>1 900</b>				<b>1 872</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » comporte trois opérateurs :

- deux établissements publics scientifiques et techniques (EPST) : l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) ;
- un établissement public industriel et commercial (EPIC) : le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment).

Le montant des dotations des trois opérateurs cumulés atteint 108,4 M€ et représente 28 % de l'ensemble du programme.

Le montant de la dotation globale du LCPC représente 43,69 M€, de l'INRETS 40,41 M€, du CSTB 24,3 M€.

La réserve de précaution initiale calculée au titre de ces crédits d'opérateurs votés en LFI (1,3 M€ sur 106 M€), a été levée dans sa quasi-totalité suite aux conclusions du Grenelle et aux décisions de réorientation des activités de recherche.

L'augmentation des subventions, pour 2,4 M€ par rapport à la LFI, s'explique essentiellement par la réaffectation d'un total de 1,6 M€ en AE = CP de crédits pris sur la ligne crédits incitatifs (dont 0,8 M€ de réserve de précaution) ainsi que par un transfert de 995 k€ depuis le programme 135 au profit du CSTB au titre d'une subvention d'investissement non perçue antérieurement à la LOLF. De plus le CSTB a bénéficié d'un montant de 995 k€ supplémentaire pour rétablir un montant de subvention d'investissement non perçue antérieurement à la LOLF.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

### INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR SÉCURITÉ (INRETS)

L'INRETS fait partie du groupe des Instituts de Recherche finalisée, sous statut d'EPST. Il est rattaché à l'action n° 3 « Recherche dans le domaine des transports ». L'INRETS participe aux trois premiers objectifs présentés dans le volet performance du programme.

1 - Ses missions sont de trois ordres :

1. D'effectuer, de faire effectuer ou d'évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants :

- a) L'organisation et le fonctionnement des services de transports permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'utilisateur, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports ;
- b) La sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière ;
- c) Les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts ;
- d) L'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport, et sur la protection de l'environnement ;
- e) L'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances et rendre plus compétitives les industries concernées.

2. De mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés.

3. De valoriser les résultats de ses recherches et travaux, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et de participer à la formation par et à la recherche dans le secteur des transports en France et à l'étranger.

2 - Ses moyens sont :

- 424 emplois budgétaires, auxquels se rajoutent l'équivalent de quelques 103 emplois (doctorants, post-doctorants, CDD sur contrats de recherche), et 95 CDD financés sur ressources propres

- un budget de 47,62 M€, qui se décompose entre 3 types de dépenses : 70% de masse salariale, 22% de fonctionnement, 8% d'investissement.

Les recettes proviennent à 87% de l'État par le biais de subventions, 13% de ressources propres dont 7% de contrats de recherches et d'expertises avec des partenaires économiques.

## Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 | OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports</b>	<b>38 207</b>	<b>38 207</b>	<b>40 099</b>	<b>40 099</b>	<b>40 407</b>	<b>40 407</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	38 207	38 207	40 099	40 099	40 407	40 407
<b>Totaux</b>	<b>38 207</b>	<b>38 207</b>	<b>40 099</b>	<b>40 099</b>	<b>40 407</b>	<b>40 407</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
40 363			9 025	<b>49 387</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
40 407			8 838	<b>49 245</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## prévision 2007 (en milliers d'euro)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>36 906</b>	<b>11 552</b>	<b>6 418</b>	<b>54 876</b>

## Exécution 2007 (en milliers d'euro)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>32 756</b>	<b>10 260</b>	<b>4 102</b>	<b>47 118</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>507</b>	<b>526</b>	<b>527</b>
<i>dont titulaires</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont contractuels</i>	XX	XX	XX
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le     programme de rattachement)</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les     autres programmes de rattachement)</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres     collectivités ou organismes</i>	XXX	XXX	XXX

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La levée de réserve sur le programme n°190 en faveur de l'INRETS a atteint 835 k€ pour financer des recherches suite au Grenelle de l'environnement.

Les principaux résultats de l'activité scientifique de l'INRETS en 2007 sont rappelés ci-après pour chacun des principaux axes du contrat d'objectif :

- Accroître la sécurité des personnes.

On peut notamment retenir les recherches portant sur l'influence de substances dangereuses pour l'organisme et les recherches en biomécanique portant sur la simulation du corps humain. Par ailleurs, a été publié le livre blanc « Eveil , sommeil, attention , transports ».

Enfin, il faut noter que le réseau d'excellence européen Humaniste a été pérennisé en 2007 avec l'appui de l'INRETS, permettant une bonne structuration des compétences de recherche européenne dans le domaine des systèmes de transport intelligent anthropocentré.

- Optimiser l'usage des réseaux de transport

Cet axe comporte des travaux de recherche sur la conception des enquêtes « transports » , une nouvelle enquête a été lancée en 2007. En matière de trafic et de gestion de réseaux, il faut signaler :

- l'opération de montage du réseau européen d'excellence NEARTICS donnant à l'INRETS la position de tête de réseau et permettant ainsi aux équipes de recherche d'élargir leur capacité d'études dans le domaine de la gestion des trafic.

- le lancement du réseau européen de recherche sur la modélisation de l'insécurité routière.

- Accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transports

L'année 2007 a permis la pérennisation du réseau d'excellence européen EURNEX permettant ainsi à l'INRETS de participer à la soumission de cinq projets européens du 7ème PCRD. La valorisation du projet VIATIC de l'ANR a débouché sur la mise au point d'une borne d'information opérationnelle.

Les questions de communication ou navigation ont induits des recherches à caractère technologique et le plus souvent pré-compétitive, se traduisant par des dépôts de brevets. En 2007, prise de brevet du Gyroscanfielt; deux autres brevets en liaison avec ALSTOM, étaient en cours d'instruction se rapportant à la liaison de transmission métro -sol et à la détection radar d'obstacles tombés sur les voies.

Dans le cadre de la préparation du Grenelle de l'environnement, les équipes se sont très fortement mobilisées. De plus au niveau européen, l'INRETS a valorisé les résultats du projet ARTEMIS permettant une meilleure connaissance des émissions de polluants dans les transports et d'apporter un appui à la décision. Pour ce qui concerne la gestion optimisée de l'énergie, on relève des avancées significatives dans les domaines des batteries électriques et des supercondensateurs. Pour ces derniers deux brevets ont été pris.

Enfin, la modélisation des nuisances sonores a été poursuivie en 2007 et la plateforme « symubruit » est en cours de finalisation en tant qu'outil d'aide à la décision .

A l'international, l'année 2007 a été particulièrement riche pour l'INRETS.

C'est ainsi qu'au niveau européen l'INRETS a été très actif dans l'élaboration du livre vert sur l'espace européen de la recherche et dans la contribution à la conférence européenne des instituts de recherche en transport au mois d' août.

Dans le cadre des appels à propositions du 7ème PCRD , l'INRETS a été retenu dans 18 projets européens dont un projet de coordination d'un nouveau réseau d'excellence européen NEARCTIS. La dimension internationale de l'INRETS en 2007 l'a conduit en 2007 à des actions de coopération scientifique dans divers pays : aux Etats-Unis (Californie), en Australie, au Japon et en Chine.

## LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Le LCPC, établissement public à caractère scientifique et technologique, est un organisme public de recherche scientifique à vocation technologique (EPST). Il est rattaché à l'action n° 1 du programme « Recherche dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et aux trois premiers objectifs présentés dans le volet Performance du programme.

**1) Ses missions :**

Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs interactions avec l'environnement ;

Pour ce faire, l'établissement a vocation notamment à :

- conduire des recherches de base et appliquées, des études méthodologiques et des développements d'essais ;
- créer des unités mixtes ou associées avec d'autres organismes techniques ou de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale, notamment dans le cadre de groupements européens d'intérêt économique ;
- associer des partenaires français et étrangers à la réalisation et à l'utilisation de ses grands équipements de recherche ;
- participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées conjointement avec des services de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- mener dans les domaines mentionnés au premier alinéa tous travaux d'expertise et de conseil;
  - mettre en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assurer la diffusion des connaissances acquises par les publications, la réglementation technique et la normalisation ;
- valoriser les recherches notamment par des actions de développement de logiciels et de matériels d'essai et de mesures en laboratoires et in situ ;
- orienter, programmer, évaluer, dans ses domaines de compétence, la recherche-développement des CETE
- prendre des participations et constituer des sociétés filiales, en vue d'assurer la valorisation des recherches, des matériels, des procédés, des logiciels et des brevets.

Pour tous ces domaines, il occupe donc une position spécifique, entre recherche « académique » et besoins « opérationnels ».

**2) ses moyens :**

Les moyens se composent de 592 emplois , un budget de 52,4 M€ qui se répartit entre 3 grands types de dépenses : masse salariale 67 %, le fonctionnement 27 %, les investissements 6%. Les recettes proviennent de l'Etat pour un montant de 43,7 M€ et les ressources propres pour un montant de 8,7M€.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement</b>	<b>41 532</b>	<b>41 532</b>	<b>43 058</b>	<b>43 058</b>	<b>43 693</b>	<b>43 693</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	41 532	41 532	43 058	43 058	43 693	43 693
<b>Totaux</b>	<b>41 532</b>	<b>41 532</b>	<b>43 058</b>	<b>43 058</b>	<b>43 693</b>	<b>43 693</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
43 342			8 131	51 473

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
43 693			8 748	52 441

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel) (en milliers d'euro)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>32 434</b>	<b>15 559</b>	<b>2 700</b>	<b>50 692</b>

### Exécution 2007

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>34 471</b>	<b>13 718</b>	<b>2 914</b>	<b>51 103</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	609	621	592
<i>dont titulaires</i>			
<i>dont contractuels</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>			
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les programmes du LCPC font l'objet d'une contractualisation quadriennale entre les deux ministères de tutelle respectivement en charge de la recherche et du développement durable. Le dernier contrat couvre la période 2006-2009 et a été construit pour répondre aux attentes identifiées de la société pour les 25 ans à venir. Dans ce contrat cinq orientations prioritaires ont été définies, avec pour chacune d'elles un objectif de taux d'activité à savoir: sécurité routière 20%; matériaux et structures économes en ressources non renouvelables 15 % ; environnement urbain et péri-urbain et risques naturels 20%; diagnostic et maintenance des infrastructures 25%; outils et méthodes du génie civil 20%. Par rapport au contrat précédent, le programme a renforcé les thématiques sur la sécurité routière, l'environnement et les risques naturels.

L'exécution de la programmation au titre de l'année 2007 a été marquée par la clôture de quatre opérations de recherche lancées en 2003 qui portent principalement sur la sécurité routière et la durée de vie des ouvrages. ( impact des poids lourds sur l' accidentologie ; outils pour l'exploitation de la route; sécurité structurelle des ouvrages; durabilité structurelle des chaussées). Sur ces quatre opérations, trois ont fait en 2007 ou feront l'objet en 2008 d'une

valorisation sous la forme d'un séminaire de restitution. Deux autres opérations seront poursuivies pour une valorisation en 2008 ( chaussées urbaines démontables et route du futur).

Cette exécution montre que le LCPC a fortement anticipé sur les réponses à apporter en matière de recherche pour accompagner le développement durable, en lançant sept nouvelles opérations au titre des opérations « matériaux et structures économes en ressources non renouvelables » ( durabilité et vieillissement des polymères ); « environnement et risques naturels » (vibrations en ville - ouvrages en milieu sismique); « diagnostic et maintenance des infrastructures » ( outils et méthodes de diagnostic de l'état des matériaux et des structures- mécanisme et détection des chaussées dégradées.

Par ailleurs l'année 2007 a été caractérisée par un renforcement de la coopération avec les centres d'études techniques de l'équipement (CETE) par la labellisation de trois nouvelles équipes de recherche associées dans les domaines de la sécurité routière et des effluents urbains.

S'agissant du programme relatif aux grands équipements, l'année 2007 a été marquée par la finalisation du projet de station d'essais des chutes de blocs qui sera unique en France. Cette station permettra de réaliser tous les tests pour éviter les chutes de pierre sur les routes de montagne. Enfin la réalisation d'une station d'étude du bruit à long terme a été lancée.

Au niveau international, le LCPC a engagé six projets de recherche qui ont été primés dans le cadre du 6ème programme cadre européen de recherche et de développement technologique (PCRDT).

Enfin, le LCPC a lancé en 2007 dix projets retenus en 2006 au titre de l'appel à projets de l' Agence nationale pour la recherche (ANR).

Il est à noter l'augmentation des ressources propres de +10 % par rapport à l'année dernière liée aux appels d'offre de l'ANR et au FUI.

## CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Le code de la construction et de l'habitat précise que le Centre scientifique et technique du bâtiment est un établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité conjointe du ministère en charge du logement et de l'équipement. Cet établissement est rattaché à l'action n°4 du programme et contribue aux 3 premiers objectifs du volet performance du programme.

### 1) Ses missions :

- participer à l'instruction de normes intéressant la construction ;
- participer aux travaux d'une commission, constituée auprès du ministre chargé de la construction et de l'habitation, chargé de formuler les avis techniques sur l'aptitude à l'emploi des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, lorsque leur nouveauté ou celle de l'emploi qui en est fait n'en permet pas encore la normalisation ;
- apporter son concours aux services demandeurs pour toute étude portant sur la technique ou l'économie de la construction ;
- participer aux activités de coopération technique internationale concernant l'habitation et la construction ;
- contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en matière d'habitation et de construction par des publications et par toutes autres mesures appropriées.

### 2) Les moyens

Le budget du CSTB représente 76,6 M€ dont 52,3 M€ de ressources propres et 24,3 M€ hors TVA de subvention. Cette subvention finance 210 salariés dont 184 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 753 emplois (permanents et non permanents).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement</b>	<b>22 542</b>	<b>22 542</b>	<b>22 842</b>	<b>22 842</b>	<b>24 301</b>	<b>24 301</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	22 542	22 542	22 842	22 842	24 301	24 301
<b>Totaux</b>	<b>22 542</b>	<b>22 542</b>	<b>22 842</b>	<b>22 842</b>	<b>24 301</b>	<b>24 301</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
19 603			59 984	<b>79 586</b>

### Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
24 301			52 300	<b>76 601</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision 2007 (budget prévisionnel)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>43 762</b>	<b>32 350</b>	<b>9 076</b>	<b>85 188</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur <i>dont titulaires</i> <i>dont contractuels</i>	<b>731</b>	<b>753</b>	<b>753</b>
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le contrat d'objectifs 2006-2009 était structuré en quatre champs d'action et dix thématiques.

Une simplification de la structure du programme de recherche et de développement a permis d'associer quelques programmes à chaque champ d'actions :

- 1.ville durable (ville et territoires durables; quartiers et bâtiments durables)
- 2.bâtiment propre et efficace ( vers des bâtiments à énergie positive; modernisation durable de l'existant)
- 3.maîtrise des risques ( bâtiment et santé; risques naturels et accidentels;gestion intégrée des risques)
- 4.construction et évolutions sociétales (qualité des ambiances et usages; efficacité du process construction et gestion)

Les résultats significatifs de l'activité du CSTB en 2007 sont indiqués ci-après :

Dans le champ d'action « Ville durable »

- à l'échelle urbaine, élaboration d'une méthode et d'un outil de diagnostic pour l'aide à la décision pour la création de zones d'activités économiques,
- à l'échelle de l'ouvrage, création d'un outil permettant d'évaluer les performances environnementales des ouvrages.

Dans le champ d'action, « Bâtiment propre et efficace » :

- recherches sur les mécanismes qui pilotent les écoulements d'air dans les grands volumes pour avoir une meilleure connaissance des consommations énergétiques dans les espaces architecturaux récents et en liaison avec l'ADEME des travaux sur la thermique de l'enveloppe sur les produits réfléchissants,
- méthode d'évaluation du bilan annuel de l'éclairage intérieur prenant en compte l'installation d'éclairage électrique couplée aux apports de lumière naturelle.

Dans le champ d'action « maîtrise des risques »

les recherches sur « bâtiment et santé » et « risques naturels et accidentels » comprennent des actions des recherches concernant :

- l'air intérieur: identification de traceurs de pollution; maîtrise des risques liés au radon et aux sols contaminés,
- l'eau et santé : dégradation des réseaux par les procédés de traitement de l'eau, bio-corrosion du cuivre ;
- les risques naturels et accidentels : -comportement des ouvrages en béton en situation d'incendie notamment en matière d'éclatement, mise au point de nouveaux protocoles d'essais des façades soumises aux actions sismiques.

Dans le champ d'action « Construction et évolutions sociétales » :

le CSTB a fait porter ses efforts sur les méthodologies et les instruments économiques d'aide à la décision à travers la mise au point d'une approche opérationnelle en coût global via la construction d'un observatoire des lycées et collèges Dans une démarche transversale de recherche innovation portant sur la simulation numérique, le CSTB a en 2007 obtenus des résultats significatifs pour la Maquette Numérique de Construction .

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

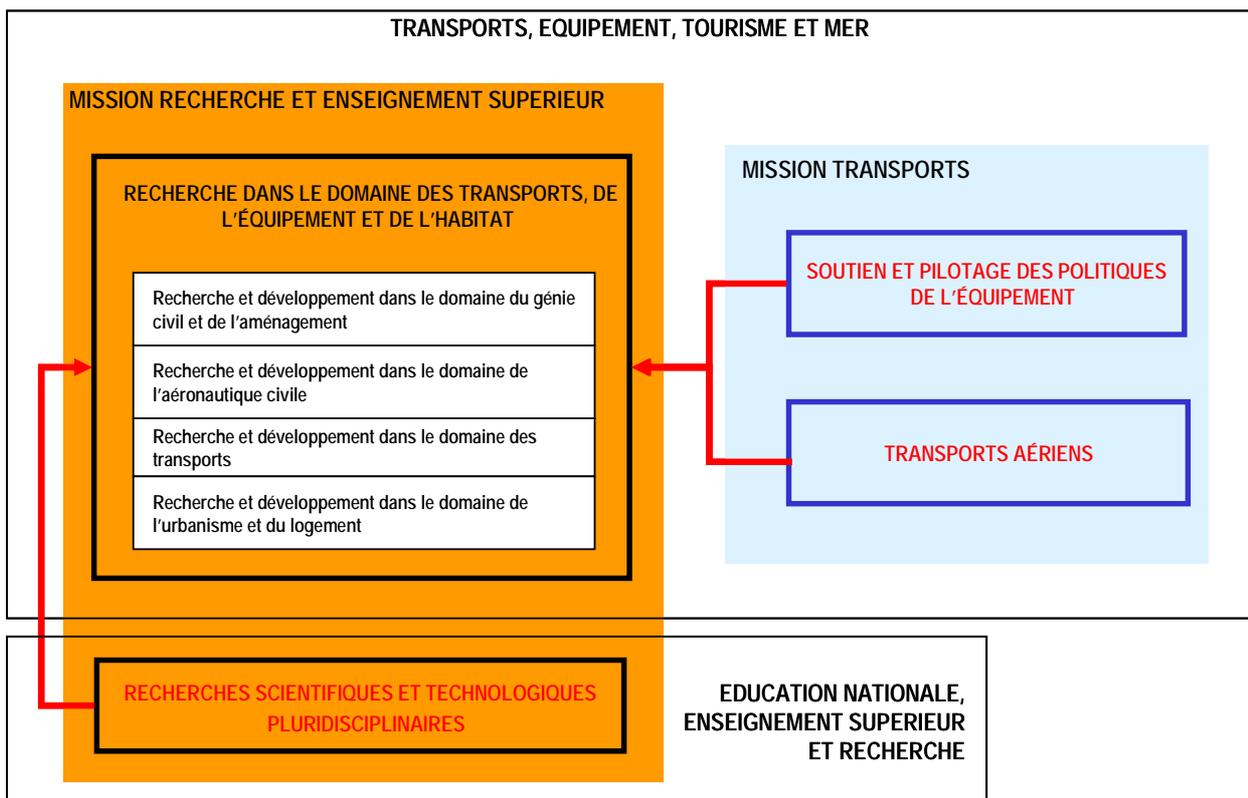
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 354 142	45 354 142	47 773 531
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	256 724 664	256 724 664	260 224 664
Recherche et développement dans le domaine des transports	49 478 978	49 478 978	53 071 219
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 619 689	26 619 689	27 566 880
<b>Total</b>	<b>378 177 473</b>	<b>378 177 473</b>	<b>388 636 294</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 368 651	0	45 368 651	+14 509	+2 429 575
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	241 637 662	0	241 637 662	-15 087 002	-22 895 250
Recherche et développement dans le domaine des transports	47 863 698	0	47 863 698	-1 615 280	+87 551
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	28 561 459	0	28 561 459	+1 941 770	+2 397 075
<b>Total</b>	<b>363 431 470</b>	<b>0</b>	<b>363 431 470</b>	<b>-14 746 003</b>	<b>-17 981 049</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 368 651	+834 377	46 203 028	-1 570 503	+2 304 027
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	241 637 662	+8 485 068	250 122 730	-10 101 934	-17 859 545
Recherche et développement dans le domaine des transports	47 863 698	+518 344	48 382 042	-4 689 177	-1 486 351
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	28 561 459	+273 185	28 834 644	+1 267 764	+2 506 909
<b>Total</b>	<b>363 431 470</b>	<b>+10 110 974</b>	<b>373 542 444</b>	<b>-15 093 850</b>	<b>-14 534 960</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-10 110 974</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-779 792
Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (Mission « Transports »)	-3 217 370
Transports aériens (Mission « Transports »)	-6 113 812

Les fonction de soutien

- du programme « Transports aériens » :

Le programme « Transports aériens » comporte les personnels de la direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC) qui concourent à l'action « Recherche dans le domaine de l'aéronautique civile ». 35,5 ETP de la DPAC contribuent directement au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts.

- du programme « Orientation et pilotage de la recherche » :

Le programme « Orientation et pilotage de la recherche » comporte les crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants. Il apporte ainsi un appui à tous les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » conduisant à un déversement de ces crédits en comptabilité d'analyse des coûts.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 941 975		+1 083 901	47 025 876	+2 761 013
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	134 062 883		+4 688 900	138 751 783	+54 388 719
Recherche et développement dans le domaine des transports	51 369 882		+822 345	52 192 227	+1 820 497
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	33 699 470		+500 280	34 199 750	+5 971 947
<b>Totaux</b>	<b>265 074 210</b>		<b>+7 095 426</b>	<b>272 169 636</b>	<b>+64 942 176</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-7 095 426</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-778 730
Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (Mission « Transports »)	-3 760 817
Transports aériens (Mission « Transports »)	-2 555 879

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le périmètre des coûts directs correspond aux charges ayant donné lieu à décaissement (fonctionnement, subvention pour charges de services public, interventions), auxquelles s'ajoutent les charges non décaissées recensées en fin d'exercice (charges à payer rattachées aux exercices 2006 et 2007, dotations aux provisions pour charges nettes de reprises).

L'identification des coûts complets par action a été réalisée sur la base des restitutions issues de la comptabilité générale, retraitées dans un premier temps pour parvenir à identifier les coûts directs par action.

Pour faciliter l'exercice de construction des coûts complets, les clés de déversement, tant en ce qui concerne les déversements internes que les déversements externes, sont identiques à celles retenues pour la partie dépense complète de l'analyse des coûts.



## PROGRAMME 191

---

## PROGRAMME 191

**RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)**

MINISTRE CONCERNÉ : HERVÉ MORIN, MINISTRE DE LA DÉFENSE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	564
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	567
Rappel de la présentation du programme	572
Objectifs et indicateurs de performance	575
Justification au premier euro	579
Opérateurs	590
Analyse des coûts du programme et des actions	592

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

François LUREAU

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Le programme 191 « Recherche duale » couvre le domaine de la recherche civile et militaire et comporte les moyens financiers versés par l'État aux opérateurs actuels du programme, le Centre national d'études spatiales (CNES) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour leur activité dans ce domaine, respectivement budgétés en LFI 2007 à 163,65 M€ et à 34,65 M€, soit un montant de 198 M€. Une mesure concernant la décristallisation des pensions des anciens combattants a diminué de 2 M€ la dotation prévue initialement en PLF 2007 (soit 200 M€). La levée partielle de la réserve de précaution a ramené les parts respectives des opérateurs à 162,22 M€ et 33,97 M€. La priorité ayant été maintenue sur l'action nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique, qui a conservé 100% de sa dotation, la réserve a porté sur les autres actions. A ce titre, les études ont été décalées par les opérateurs sur le prochain exercice, à hauteur des montants annulés sur 2007.

Une partie de la contribution dont bénéficie le CEA (15 M€ en LFI 2007) assure le financement du programme interministériel de recherche pour faire face à la menace terroriste nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Afin de piloter le programme de recherche duale (programme 191) et d'identifier ses retombées pour la défense et l'industrie de défense, la DGA a conduit ou participé à diverses actions depuis 2003. Les structures mises en place pour assurer le pilotage des trois ensembles de travaux sont l'accord-cadre de collaboration entre la Délégation générale pour l'armement (DGA) et le CEA pour la recherche duale hors NRBC au CEA, le comité de pilotage interministériel du programme de recherches contre le risque NRBC et le protocole DGA-CNES qui s'appuie sur l'équipe défense (DGA-EMA) mise en place auprès du président du CNES.

### Programme de recherche duale pour faire face à la menace terroriste NRBC au CEA

Ce programme de recherche duale est la contribution du ministère de la défense au programme interministériel de recherche et développement pour faire face à la menace terroriste NRBC. Il a été financé par le programme 191 « Recherche duale » pour un montant de 15 M€ en 2007.

La DGA assure le pilotage technique de ce programme NRBC pour le compte du SGDN et un comité mixte DGA-CEA en assure la gestion.

Les domaines technologiques couverts sont les suivants :

- la détection nucléaire et la dosimétrie biologique opérationnelle : environ 10% des financements ;
- les capteurs et procédés de décontamination chimiques innovants : environ 20% ;
- la détection biologique et les biotechnologies : environ 60% ;
- les procédés médicaux à visées thérapeutiques et prophylactiques : environ 10 %.

L'ensemble des résultats des travaux de recherche est communiqué aux différents ministères et des journées scientifiques sont organisées par le CEA auprès de la communauté.

En ce qui concerne le ministère de la défense, la valorisation des travaux de ce programme de recherche est assurée par les échanges entre experts et spécialistes du domaine de la défense NRBC de la DGA (notamment le centre d'études du Bouchet et le service d'architecture des systèmes de forces) et des différentes directions du CEA. Une méthode d'évaluation de la maturité des technologies développées est à l'étude pour faciliter le transfert des résultats vers l'industrie, au profit des programmes d'étude amont et des opérations d'armement : le système DETECBIO d'alerte et de détection d'une agression biologique dans l'environnement, le futur système de défense NRBC et les développements technologiques d'identification rapide d'agents, de détection à distance, de décontamination et de protection individuelle et collective.

Ces développements et réalisations d'équipements, destinés principalement aux forces, contribuent à la protection des populations civiles dans le cadre des plans interministériels.

### Activités de recherches duales menées au CEA (hors programme NRBC)

Le financement consacré à la recherche duale, 18,97 M€ en 2007 (hors programme interministériel de lutte contre la menace NRBC), est utilisé par le CEA pour contribuer à l'avancement de travaux de recherche amont dans ses domaines d'excellence, en particulier en sciences du vivant et en sciences et techniques de l'information et de la communication. Ces recherches visent à rendre disponibles les briques scientifiques et technologiques susceptibles d'intéresser le secteur de la défense, au moment où le besoin sera avéré. Grâce à ce fonctionnement, la défense peut avoir ainsi accès aux résultats de recherche (brevets, publications, propriété intellectuelle), obtenus grâce aux synergies avec la recherche civile du CEA.

Afin de permettre à la défense de prendre en compte les avancées scientifiques dans ces domaines, une journée est organisée au cours de laquelle sont présentés des exposés ciblés sur les résultats obtenus au cours de l'année. Les orientations données par la DGA lors de ces journées, en particulier celles découlant du document de politique et d'objectifs scientifiques de la DGA, visent à resserrer l'éventail des thèmes étudiés et renforcer ainsi la visibilité des actions duales conduites. En 2007, la journée DGA-CEA a eu lieu le 27 juin 2007 et a donné lieu à l'édition d'un rapport des travaux de recherche duale au CEA effectués dans ce cadre.

### Activités de recherche du CNES au profit de la défense

La contribution au CNES du programme 191 « Recherche duale » a été de 162,2 M€ en 2007. Cette subvention finance des activités duales dans le domaine spatial.

Le contrat pluriannuel État-CNES 2005-2010 inclut un domaine d'activités « Sécurité et défense », dont les orientations stratégiques, et leur déclinaison dans le plan budgétaire à moyen terme (PMT), régulièrement mis à jour, constituent le cadre de référence. Ce contrat pluriannuel porte un engagement de performance du titulaire à l'égard de l'État et de transparence dans le bon emploi des budgets affectés, conformément à leur objectif de qualité au titre de la LOLF. L'utilisation de la subvention par le CNES est suivie, plus précisément, dans le cadre du protocole DGA-CNES relatif à l'exécution du programme 191 (subvention au CNES). Il s'appuie pour le lancement et le suivi des programmes CNES duaux (labellisés « défense ») sur le comité de pilotage de l'équipe défense au CNES.

L'année 2006 a été la première année d'identification des actions et d'orientation de la subvention versée au CNES. Pour l'année 2007, les programmes labellisés « défense » dans le plan à moyen terme du CNES, financés par le programme 191 « Recherche duale », regroupent ainsi :

- les programmes d'initiative défense ou/et à usage défense (démonstrateur de surveillance électromagnétique, actions préparatoires post-Hélios, télécommunications haut débit). Ce dernier projet (Athéna-Fidus) a donné lieu à une lettre d'intention signée en novembre 2007 entre les ministres de la défense français et italien ;
- les programmes duaux prenant en compte un certain nombre de contraintes destinées à satisfaire une demande Défense clairement exprimée, ou à contenu technologique clairement dual (Pléiades, Altika – programme d'océanographie altimétrique -, recherche et technologie identifiée « défense », ...).

Par ailleurs, le programme 191 « Recherche duale » finance également d'autres programmes civils présentant un intérêt dual reconnu, bien qu'on ne puisse pas quantifier un taux de dualité précis : soit parce que leur utilisation via l'industrie ou d'autres agences sera utile à la défense, (ex : R&T générale, plateformes de télécoms, ...), soit parce que la défense a un intérêt via le maintien de compétences industrielles stratégiques. Conformément à la cible fixée pour l'indicateur 1.1 infra, il est prévu que la part de financement du programme 191, pour ces projets duaux, représente au plus 10% de la subvention versée.

Pour les quatre actions du programme 191, les mêmes objectifs et indicateurs correspondants ont été définis. Ils répondent à l'objectif général du programme de renforcer les liens entre le ministère de la défense avec la recherche civile et d'utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche. Ils répondent également à la demande du Premier Ministre d'identifier, en concertation avec le ministère de la recherche, à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours sur investissement la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Les montants considérés sont les montants des projets, globaux ou de tranche annuelle, lancés dans l'année.

Seuls les indicateurs de performance mesurant la part des projets ayant des retombées potentielles pour la défense et le pourcentage de montants des projets bénéficiant aux PME ont été évalués pour l'exercice 2007. Pour les trois autres indicateurs, les organismes bénéficiaires ne pouvant distinguer dans les résultats l'origine des financements (programme 191 « Recherche duale » ou autres), il n'y a pas de données disponibles.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

- INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.
- INDICATEUR 1.2 : Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale

### ■ OBJECTIF 2 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 2.1 : Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale
- INDICATEUR 2.2 : Indice de citation des publications issues des recherches financées

### ■ OBJECTIF 3 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2007</i> <i>Consommation 2007</i>		
01 <b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	19 800 000	19 800 000
02 <b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	4 950 000 33 968 278	4 950 000
03 <b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	163 350 000 162 216 343	163 350 000
04 <b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	9 900 000	9 900 000
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>	<b>198 000 000</b>	<b>198 000 000</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	-1 815 378	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>	<b>196 184 622</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>	<b>196 184 621</b>	

#### 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2007</i> <i>Consommation 2007</i>		
01 <b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	19 800 000	19 800 000
02 <b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	4 950 000 33 968 278	4 950 000
03 <b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	163 350 000 162 216 343	163 350 000
04 <b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	9 900 000	9 900 000
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>	<b>198 000 000</b>	<b>198 000 000</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	-1 517 742	
<b>Totaux des CP ouverts</b>	<b>196 482 258</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>	<b>196 184 621</b>	

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	20 000 000 19 810 000	<b>20 000 000</b> <b>19 810 000</b>
02 <b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	5 000 000 4 957 766	<b>5 000 000</b> <b>4 957 766</b>
03 <b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	165 000 000 163 432 500	<b>165 000 000</b> <b>163 432 500</b>
04 <b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	10 000 000 9 905 000	<b>10 000 000</b> <b>9 905 000</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>	<b>198 105 266</b>	<b>198 105 266</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	20 000 000 19 810 000	<b>20 000 000</b> <b>19 810 000</b>
02 <b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	5 000 000 4 957 766	<b>5 000 000</b> <b>4 957 766</b>
03 <b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	165 000 000 163 432 500	<b>165 000 000</b> <b>163 432 500</b>
04 <b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	10 000 000 9 905 000	<b>10 000 000</b> <b>9 905 000</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>	<b>198 105 266</b>	<b>198 105 266</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche duale en sciences du vivant	0
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	33 968 278
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 216 343
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	0
<b>Total</b>		<b>196 184 621</b>

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	198 105 266	198 000 000	196 184 621	198 105 266	198 000 000	196 184 621
Subventions pour charges de service public	198 105 266	198 000 000	196 184 621	198 105 266	198 000 000	196 184 621
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>198 000 000</b>			<b>198 000 000</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-1 815 378			-1 517 742	
<b>Totaux (*)</b>	<b>198 105 266</b>	<b>196 184 622</b>	<b>196 184 621</b>	<b>198 105 266</b>	<b>196 482 258</b>	<b>196 184 621</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						1 374 129		1 076 493

### ■ PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						441 249		441 249

### ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

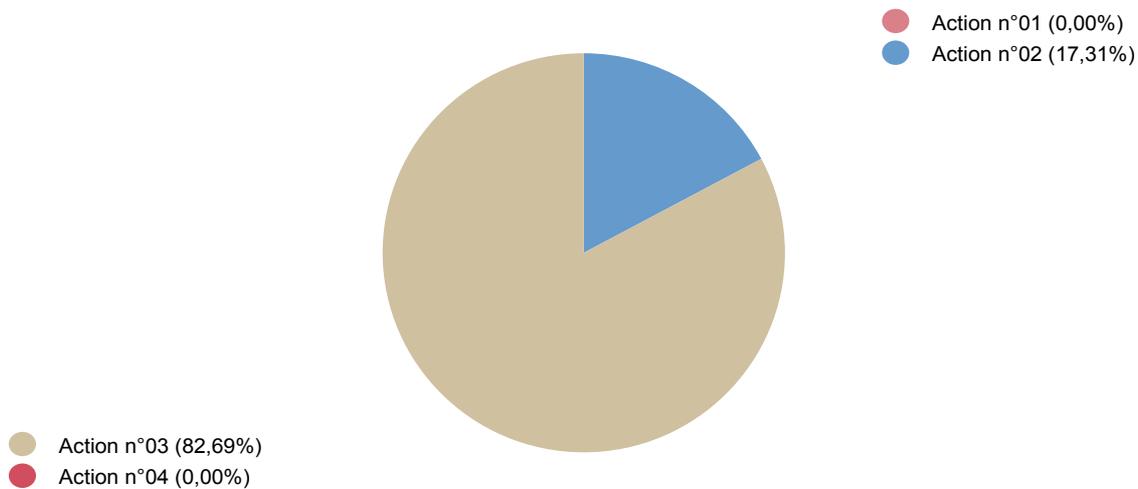
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>						<b>1 815 378</b>		<b>1 517 742</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche duale en sciences du vivant			19 427 545	0	19 427 490
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	33 968 278	33 968 278	4 856 886	33 968 278	4 856 872
03	Recherche duale dans le domaine aéronautique	162 216 343	162 216 343	162 356 563	162 216 343	162 356 115
04	Autres recherches et développements technologiques duaux			9 713 772	0	9 713 745
<b>Totaux</b>		<b>196 184 621</b>	<b>196 184 621</b>	<b>196 354 766</b>	<b>196 184 621</b>	<b>196 354 222</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 191 « Recherche duale » intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Les actions de ce programme s'inscrivent dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit ; il répond par ailleurs à la demande du Premier ministre (octobre 2003) d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Ce programme contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle sur la recherche. Il est composé de quatre actions conduites par la Délégation générale pour l'armement (DGA) et définies avec le ministère de la recherche :

- action 1 « Recherche duale en sciences du vivant » ;
- action 2 « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » ;
- action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- action 4 « Autres recherches et développements technologiques duaux ».

Le pilotage est conduit selon les modalités suivantes, similaires pour toutes les actions : la définition associant les ministères de la défense et de la recherche ainsi que les organismes concernés, d'un programme annuel de recherche duale, l'identification de projets et d'objectifs technologiques associés à ces projets, le pilotage trimestriel de l'avancement des études et le suivi de l'avancement des projets. Plus précisément :

### **Programme NRBC au CEA :**

L'organisation pour la gouvernance de ce programme de recherche duale a été fixée au début de l'année 2005. Elle comporte un comité de pilotage interministériel présidé par le directeur des technologies et des transferts sensibles du SGDN et constitué par les représentants des ministères concernés. Ce comité s'appuie sur une cellule exécutive et un comité scientifique.

La cellule exécutive est constituée de représentants de la DGA et du CEA, ces missions portent sur :

- l'élaboration du plan d'actions du programme qui définit les objectifs techniques et calendaires, en fonction des besoins exprimés dans le cadre du comité de pilotage interministériel ;
- le suivi du bon déroulement technique, calendaire et financier de l'exécution du plan d'actions. A ce titre la cellule exécutive se réunit trimestriellement pour constater l'avancement des travaux et permettre les paiements des appels de fonds du CEA.

### **Activités CEA (hors NRBC) :**

La pertinence au vu des intérêts de la Défense, de l'affectation du financement dual sur les thématiques scientifiques, est examinée régulièrement par le Comité de coordination de l'accord cadre de collaboration CEA-DGA. Cet accord cadre traduit l'objectif du CEA et de la DGA de structurer leurs échanges, d'étudier des orientations communes de travail sur le long terme tant au plan national qu'international, et de mener en synergie des actions identifiées. Le Comité de coordination de cet accord se réunit au moins une fois par an. Par ailleurs, un séminaire thématique annuel de recherche duale permet la présentation par le CEA des travaux effectués dans l'année, d'une part, et l'orientation par la DGA des travaux futurs, d'autre part. Ces orientations DGA (fléchage thématique) sont ensuite diffusées au CEA et validées par le comité de coordination de l'accord-cadre.

### **Activité CNES :**

En ce qui concerne le CNES :

- Participation DGA à l'équipe défense au CNES, composée d'ingénieurs de l'armement et d'officiers de l'état-major des armées, à temps partiel, du conseiller militaire du président du CNES. Cette démarche pragmatique pour identifier des projets duaux porte aujourd'hui ses premiers fruits avec des décisions de projets cofinancés (ELISA – ex ELINT, MUSIS – actions post-Hélios, ATHENA – télécommunications haut débit).
- Mise en place d'une tutelle structurée au sein de la DGA, ayant pour fonction d'harmoniser le suivi avec les autres établissements publics (Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales – ONERA –, Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis – ISL), en liaison avec la direction des affaires financières du ministère ;

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

- Suivi des activités systèmes orbitaux et lanceurs par des comités de suivi créés dans le cadre de l'accord cadre DGA-CNES sur la recherche et technologie signé en 2005.

Les opérateurs sont :

- le Centre national d'études spatiales (CNES) pour l'action « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), pour les actions « Recherche duale en sciences du vivant », « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » et « Autres recherches et développement technologiques duaux ».

Bien que les seuls opérateurs aient été le CNES et le CEA jusqu'à maintenant, ce programme a pour vocation de financer des actions d'intérêt pour la défense menées par l'ensemble des opérateurs cités ci-dessus. Il vise à maintenir le lien entre la défense et les bénéficiaires du programme et obtenir un contrôle effectif de l'activité ainsi financée par la préparation du programme de recherche des organismes (interventions en particulier aux Conseils d'administration du CNES et du CEA, concertation au titre de protocoles particuliers, contrats d'objectifs et de moyens, comités de pilotage, équipe défense au CNES).

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant
- ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication
- ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial
- ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

#### INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.	%	ND	84	90	90	84,8	90

**Commentaires techniques : indicateur PLF 2007 conservé au PLF 2008.** L'indicateur est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants financiers ainsi que sur une évaluation de l'intérêt des retombées de ces projets pour la défense conduite par les spécialistes du ministère de la défense.

Pour le CEA (hors NRBC), l'ensemble des projets soutenus sont considérés d'intérêt pour la défense, dans la mesure où les financements sont un apport financier partiel à un ensemble de projets d'intérêt dual.

Pour le CNES, les montants des projets labellisés « défense » sont évalués en conformité avec le protocole DGA-CNES relatif au suivi d'exécution du programme 191, et sur la base des documents de suivi budgétaire présentés en Conseil d'administration.

#### INDICATEUR 1.2 : Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale	%	ND	ND	15	ND		20

**Commentaires techniques : indicateur PLF 2007 non conservé au PLF 2008. Données non disponibles.**

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif, apporte l'instrument d'appréciation de légitimité du programme 191, à savoir « veiller à utiliser au mieux les capacités de recherche amont de défense afin d'améliorer les performances de la recherche civile et inversement, de faire bénéficier la défense des bénéfices de la recherche civile ». Il s'agit donc d'élaborer, dans le cadre d'une concertation du ministère de la défense avec le ministère de la recherche et les opérateurs concernés, des projets de recherche duale, dont le fort retour sur investissement pour la défense est pleinement démontré. Il met en valeur le travail de concertation entre les deux ministères de la recherche et de la défense, et les opérateurs, pour l'élaboration de projets de recherche duaux.

Pour les deux opérateurs bénéficiaires du programme, les comités de suivi de la contribution (équipe défense au CNES et comité de coordination de l'accord-cadre DGA-CEA) assurent le contrôle de gestion de l'objectif.

Les deux indicateurs envisagés à l'origine pour évaluer la progression de la coopération entre recherche de défense et recherche civile retracent pour l'un la proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense sont identifiées, pour le second, la part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale. A l'usage, il est apparu que si le premier était pertinent et pouvait donner lieu à une évaluation précise et donc à un pilotage par le responsable de programme de l'activité, il n'était pas possible d'obtenir

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

des données pour le second (cf. « Analyse des résultats » de l'indicateur 1.2). Ce dernier est donc abandonné dans le PAP 2008.

Une analyse fine des travaux est conduite par les instances de pilotage mentionnées ci avant, ce qui permet d'évaluer leur intérêt pour le ministère de la défense. Les montants totaux des travaux dont des retombées potentielles pour la défense ont été identifiées s'élèvent:

- à 33,97 M€ pour la contribution au CEA (soit 100% du montant versé par le ministère de la défense) ;
- à 132,4 M€ sur les 162,22 M€ totaux de la contribution au CNES (soit 81,60% du montant versé par le ministère de la défense) ;

Ce qui conduit à un total de 166,37 M€, soit 84,8% en moyenne du montant total alloué au programme.

Pour l'indicateur relatif aux brevets, les autres ministères impliqués dans la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) disposent d'indicateurs similaires et se reposent sur un organisme extérieur (l'Observatoire des sciences et des technologies – OST –) pour lui fournir les valeurs de l'indicateur.

En ce qui concerne l'évaluation de cet indicateur pour la recherche duale, les discussions entreprises avec le ministère de la recherche et l'OST ont abouti pour 2006 au constat d'impossibilité de déterminer des valeurs en raison de l'absence de caractérisation de la dualité dans la production scientifique nationale. Par ailleurs, la comptabilité des organismes bénéficiaires (CNES et CEA) ne permettant pas d'identifier en 2006 la source de financement d'une recherche à caractère dual (programme 191 « Recherche duale » ou un autre programme de la LOLF), tout étant considéré comme subvention sans distinction au niveau des laboratoires, il n'est pas non plus possible d'obtenir des valeurs à partir de données des organismes.

Cet indicateur est supprimé pour le PAP 2008.

**OBJECTIF n° 2 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international****INDICATEUR 2.1 : Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale	Nombre	ND	ND	15	ND		18

**Commentaires techniques : indicateur PLF 2007 non conservé au PLF 2008.**

**Données non disponibles.**

**INDICATEUR 2.2 : Indice de citation des publications issues des recherches financées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Indice de citation des publications issues des recherches financées	ND	ND	ND	0.96	ND		1.00

**Commentaires techniques : indicateur PLF 2007 non conservé au PLF 2008.**

**Données non disponibles.**

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Afin de s'assurer que le programme « Recherche duale » contribuait effectivement à la production au meilleur niveau international de connaissances scientifiques, deux indicateurs avaient été envisagés, l'un permettant de déterminer la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale, le second, l'indice de citation des publications issues des recherches financées.

A l'usage, il s'est avéré qu'aucune donnée n'était disponible pour aucun des deux. Ils sont donc abandonnés au PAP 2008.

Pour ces indicateurs relatifs aux produits (publications et citations), les autres ministères impliqués dans la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) disposent d'indicateurs similaires et se reposent sur un organisme extérieur, l'OST, pour lui fournir les valeurs de l'indicateur. En ce qui concerne l'évaluation de ces indicateurs pour la recherche duale, les discussions entreprises avec le ministère de la recherche et l'OST ont abouti pour 2006 au constat d'impossibilité de déterminer des valeurs à cause de l'absence de caractérisation de la dualité dans la production scientifique nationale. Par ailleurs, la comptabilité des organismes bénéficiaires (CNES et CEA) ne permettant pas d'identifier en 2006 la source de financement d'une recherche à caractère dual (programme « Recherche duale » ou un autre programme de la LOLF, tout étant considéré comme subvention sans distinction au niveau des laboratoires), il n'est pas non plus possible d'obtenir des valeurs à partir de données des organismes.

**OBJECTIF n° 3 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité**

## INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.	%	ND	ND	20	(10)	(5,6)	30

**Commentaires techniques : Indicateur PLF 2007 non conservé en l'état au PLF 2008.**

A l'origine, cet indicateur devait directement mesurer la part attribuée aux PME-PMI sur le montant du programme 191.

Il a évolué et fait l'objet d'un ajustement de périmètre afin de pouvoir identifier la part des subventions versées par le programme au CNES et au CEA contractualisée par ces derniers aux PME-PMI (le chiffrage entre parenthèses prend en compte ce nouveau périmètre).

Le réalisé 2007 est la moyenne des résultats communiqués par les deux opérateurs.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Parmi les acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité, les PME innovantes méritent une vraie dynamique d'accompagnement. Afin de s'assurer qu'elles ont la possibilité d'accéder à ces financements duaux, un indicateur retraçant la part du montant des projets du programme dont elles bénéficient a été élaboré.

Le dispositif mis en place courant 2007 avec les deux opérateurs est en cours de rodage, avec les premiers résultats communiqués à l'occasion de la préparation du RAP 2007. L'écart entre le réalisé et la prévision 2007 est notamment dû à une définition différente des PME. En effet, les opérateurs ont utilisé chacun une définition différente, le CNES retenant les PME ayant un effectif < à 250 personnes et non contrôlée à plus de 25% par des entreprises non PME, quand le CEA retient des sociétés d'un effectif < à 250 personnes et d'un CA < à 40 M€. Ces deux définitions sont plus restrictives que celle utilisée par la DGA pour fixer la cible en 2006 (CA < à 75M€ ; effectif < à 500 personnes).

Un chantier en cours à la DGA sur l'accèsion des PME à la commande publique a abouti fin 2007 et la définition qui a été retenue pour l'ensemble des indicateurs suivis sera celle fixée dans l'ordonnance de 2004 relative au contrat de partenariat d'État (CPE), c'est-à-dire :

- moins de 250 personnes ;
- moins de 40M€ de chiffre d'affaires ;
- capital social détenu à moins de 33% par une entreprise non PME.

Une fois, ce nouveau mode de calcul arrêté, la DGA va demander aux opérateurs de s'y conformer dans leurs reportings.

Pour le CEA, le taux obtenu pour la part revenant aux PME est de 6 % (en prenant la définition européenne). La part relativement faible revenant aux PME est essentiellement due au positionnement amont des travaux CEA financés.

Pour le CNES, le protocole DGA-CNES définit les modalités de calcul de cet indicateur. Il s'établit à environ 5,5%, moyenne entre une valeur élevée pour les actions de Recherche et Technologies et une valeur plus faible pour les projets, associant de grands maîtres d'œuvre industriels.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

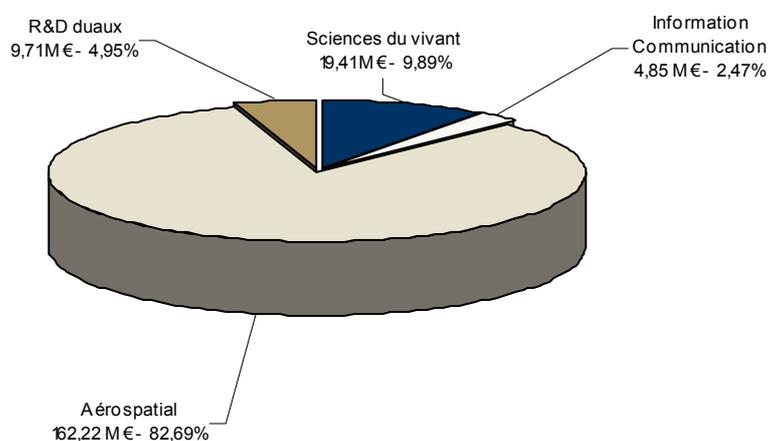
Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Recherche duale en sciences du vivant		19 800 000	19 800 000		19 800 000	19 800 000
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		4 950 000 33 968 278	4 950 000 33 968 278		4 950 000 33 968 278	4 950 000 33 968 278
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial		163 350 000 162 216 343	163 350 000 162 216 343		163 350 000 162 216 343	163 350 000 162 216 343
04 Autres recherches et développements technologiques duaux		9 900 000	9 900 000		9 900 000	9 900 000
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>		<b>198 000 000</b>	<b>198 000 000</b>		<b>198 000 000</b>	<b>198 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		-1 815 378	-1 815 378		-1 517 742	-1 517 742
Totaux des crédits ouverts		<b>196 184 622</b>	<b>196 184 622</b>		<b>196 482 258</b>	<b>196 482 258</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>		<b>196 184 621</b>	<b>196 184 621</b>		<b>196 184 621</b>	<b>196 184 621</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			-1		-297 637	-297 637

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

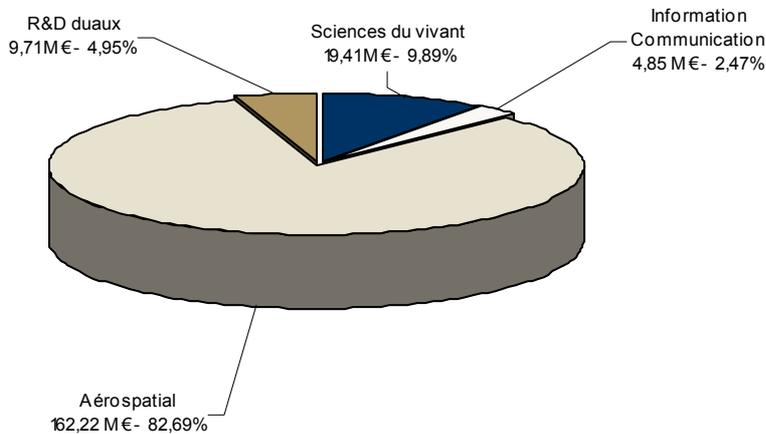
## COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

## RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION 2007

P191 - Consommation 2007 - Répartition par catégorie de coûts des autorisations de paiement



**P191 - Consommation 2007 - Répartition par catégorie de coûts  
des crédits de paiement**



**ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS T2**

**BILAN FIN 2007**

Engagements		Reste à payer fin 2006*	Engagement 2007	Total
LPM	PLF (a)	0,00	200,00	200,00
	PLR (b)	0,00	196,18	196,18
	Écart (b) – (a)	+0,00	-3,82	-3,82

- Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

		2007	2008	2009	2010	Ult.	Total	
LPM	PLF	Paiements associés au Reste à payer fin 2006	0,00	0,00			0,00	
		Paiements associés aux engagements 2007	200,00	0,00			200,00	
		Total (a)	+200,00	+0,00			+200,00	
	PLR	Paiements associés aux engagements à fin 2007 (b)	196,18	0,00	0,00	0,00	0,00	196,18
		Écart (b) - (a)	-3,82	+0,00			-3,82	

**Justifications des écarts :**

L'écart de -3,82 M€ s'explique par un amendement lors de l'examen du PLF (-2 M€) et par l'annulation de crédits en gestion (-1,82 M€). La répartition par action est la suivante :

Action 1 : amendement lors de l'examen du PLF de -0,20 M€ et annulation de crédits de -0,39 M€

Action 2 : amendement lors de l'examen du PLF de -0,05 M€ et annulation de crédits de -0,10 M€

Action 3 : amendement lors de l'examen du PLF de -1,65 M€ et annulation de crédits de -1,13 M€

Action 4 : amendement lors de l'examen du PLF de -0,10 M€ et annulation de crédits de -0,19 M€

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)
196 184 622

AE non affectées au 31/12/2007
1

AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)

CP ouverts en 2007 (**)
196 482 258

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
	196 184 621	<b>196 184 621</b>	0	196 184 621	<b>196 184 621</b>	<b>0</b>

AE reportées sur 2008
0

CP reportés sur 2008
297 637

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		19 800 000	<b>19 800 000</b>			
Crédits de paiement		19 800 000	<b>19 800 000</b>			

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	19 800 000		19 800 000	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

	Rubrique ou catégorie de coût	Prévision LFI (a)	Consommation (b)	Écart (b) – (a)
AE	Sciences du vivant (c)	<b>19 800 000</b>	<b>19 410 445</b>	<b>-389 555</b>
	Total dépense constatée INDIA LOLF (tous titres) (d)		<b>0</b>	
	Écart (d) – (c)		<b>-19 410 445</b>	
CP	Sciences du vivant (c)	<b>19 800 000</b>	<b>19 410 445</b>	<b>-389 555</b>
	Total dépense constatée INDIA LOLF (tous titres) (d)		<b>0</b>	
	Écart (d) – (c)		<b>-19 410 445</b>	

Cette action a financé le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), hors programme NRBC, pour un montant de 4,4 M€ sur les thématiques suivantes : biopuces, lutte contre le bioterrorisme et imagerie médicale. Les travaux ont notamment porté sur la biologie structurale, la micronanotechnologie pour la biologie, et l'imagerie par résonance magnétique (IRM) fonctionnelle.

L'action recouvre également le plan interministériel de R&D pour faire face à la menace terroriste NRBC, mis en place en 2005 par le secrétaire général de la défense nationale (SGDN). Il s'agit de poursuivre le financement de ce plan d'un montant de 15 M€ pour le CEA, qui correspond à la contribution de la défense. Ce programme de recherche est gouverné et mis en œuvre par un comité de pilotage interministériel présidé par le SGDN, une cellule exécutive associant la DGA (présidence), le CEA (secrétariat) et un conseil scientifique.

Le programme de travail en cours porte sur la détection et la dosimétrie nucléaire, les capteurs chimiques et les procédés de décontamination, la détection biologique, et les procédés médicaux à visées thérapeutiques.

L'écart d'exécution est dû à une annulation de crédits en gestion.

L'écart constaté dans INDIA LOLF est dû à l'imputation à tort des actions 1 et 4 sur l'action 2 toutes au profit du CEA.

### COÛTS SYNTHÉTIQUES DE L'ACTION 01

#### SYNTHESE LPM / HLPM – ACTION 1

		AE					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	19,80	0,00	0,00	0,00	19,80
	Consommation (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Écart (b) – (a)	+0,00	-19,80	+0,00	+0,00	+0,00	-19,80

		CP					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	19,80	0,00	0,00	0,00	19,80
	Consommation (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Écart (b) – (a)	+0,00	-19,80	+0,00	+0,00	+0,00	-19,80

#### ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE LPM HORS T2

##### BILAN FIN 2007

Engagements		Reste à payer fin 2006*	Engagement 2007	Total
LPM	PLF (a)	0,00	20,00	20,00
	PLR (b)	0,00	19,41	19,41
	Écart (b) – (a)	+0,00	-0,59	-0,59

- Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

		2007	2008	2009	2010	Ult.	Total	
LPM	PLF	Paiements associés au Reste à payer fin 2006	0,00	0,00			0,00	
		Paiements associés aux engagements 2007	20,00	0,00			20,00	
		Total (a)	20,00	0,00			20,00	
	PLR	Paiements associés aux engagements à fin 2007 (b)	19,41	0,00	0,00	0,00	0,00	19,41
	Écart (b) - (a)		-0,59	+0,00			-0,59	

L'écart par rapport aux prévisions d'engagement et de paiement exprimées dans le PLF s'explique par un amendement lors de l'examen du PLF (-0,20 M€) et par l'annulation de crédits en gestion (-0,39 M€).

#### ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			4 950 000	4 950 000		33 968 278	33 968 278
Crédits de paiement			4 950 000	4 950 000		33 968 278	33 968 278

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	4 950 000	33 968 278	4 950 000	33 968 278

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

	Rubrique ou catégorie de coût	Prévision LFI (a)	Consommation (b)	Écart (b) – (a)
AE	BCRD– Information Communication (c)	4 950 000	4 852 611	-97 389
	Total dépense constatée INDIA LOLF (T3 – cat 32) (d)		33 968 278	
	Écart (d) – (c)		+29 115 667	
CP	BCRD– Information Communication (c)	4 950 000	4 852 611	-97 389
	Total dépense constatée INDIA LOLF (tous titres) (d)		33 968 278	
	Écart (d) – (c)		+29 115 667	

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique, etc.) et objets communicants (logiciels, télécommunication). Les travaux ont notamment porté sur les liaisons et communications (réseau de capteurs, radio logicielle), l'ingénierie de la connaissance, l'analyse du texte et les aspects multilingue, la perception intelligente, les méthodes et outils, le traitement du signal à l'information, le calcul (computing) embarqué.

L'écart d'exécution est dû à une annulation de crédits en gestion.

L'écart constaté dans INDIA LOLF est dû à l'imputation à tort des actions 1 et 4 sur l'action 2 toutes au profit du CEA.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES DE L'ACTION 02

## SYNTHESE LPM / HLPM - ACTION 2

		AE					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	4,95	0,00	0,00	0,00	4,95
	Consommation (b)	0,00	33,97	0,00	0,00	0,00	33,97
	Écart (b) – (a)	+0,00	+29,02	+0,00	+0,00	+0,00	+29,02

		CP					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	4,95	0,00	0,00	0,00	4,95
	Consommation (b)	0,00	33,97	0,00	0,00	0,00	33,97
	Écart (b) – (a)	+0,00	+29,02	+0,00	+0,00	+0,00	+29,02

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE LPM HORS T2

## BILAN FIN 2007

Engagements		Reste à payer fin 2006*	Engagement 2007	Total
LPM	PLF (a)	0,00	5,00	5,00
	PLR (b)	0,00	4,85	4,85
	Écart (b) – (a)	+0,00	-0,15	-0,15

- Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

		2007	2008	2009	2010	Ult.	Total	
LPM	PLF	Paiements associés au Reste à payer fin 2006	0,00	0,00			0,00	
		Paiements associés aux engagements 2007	5,00	0,00			5,00	
		Total (a)	5,00	0,00			5,00	
	PLR	Paiements associés aux engagements à fin 2007 (b)	4,85	0,00	0,00	0,00	0,00	4,85
	Écart (b) – (a)		-0,15	+0,00			-0,15	

L'écart par rapport aux prévisions d'engagement et de paiement exprimées dans le PLF s'explique par un amendement lors de l'examen du PLF (-0,05 M€) et par l'annulation de crédits en gestion (-0,10 M€).

## ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			163 350 000	163 350 000		162 216 343	162 216 343
Crédits de paiement			163 350 000	163 350 000		162 216 343	162 216 343

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	163 350 000	162 216 343	163 350 000	162 216 343

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

	Rubrique ou catégorie de coût	Prévision LFI (a)	Consommation (b)	Écart (b) – (a)
AE	BCRD – Aérospatial (c)	163 350 000	162 216 343	-1 133 657
	Total dépense constatée INDIA LOLF (T3 – cat 32) (d)		162 216 343	
	Écart (d) – (c)		+0	
CP	BCRD – Aérospatial (c)	163 350 000	162 216 343	-1 133 657
	Total dépense constatée INDIA LOLF (T3 – cat 32) (d)		162 216 343	
	Écart (d) – (c)		+0	

La subvention pour charges de service public versée au Centre national d'études spatiales (CNES) inclut les programmes de recherche et développement ayant des applications potentielles duales (projets de la ligne d'activité sécurité et défense du contrat pluriannuel État-CNES, recherche et technologie et autres actions amont, projets d'observation de la terre et de télécommunications).

En 2007, les cinq programmes majeurs suivants sont concernés :

- PLEIADES, satellite dual qui succèdera à SPOT avec une meilleure résolution (0,7 m), en phase « développement – réalisation » depuis octobre 2003. Deux satellites seront mis en œuvre ; le premier doit être lancé début 2010, le second un an plus tard. La défense bénéficie d'un privilège de programmation de ces satellites (« canal prioritaire défense »). Les images optiques produites contribuent par ailleurs à la contrepartie française à l'échange de capacités avec les images radar du programme italien Cosmo-Skymed (projet ORFEO).

- ELISA, démonstrateur (issu des Programmes d'études amont de la DGA) de constellation de satellites pour une mission de renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), successeur du système ESSAIM et préparatoire à la mission opérationnelle CERES. ELISA est passé en phase pré-développement en mai 2006 et en phase « développement – réalisation » en octobre 2006. Le lancement est programmé début 2010 avec Pléiades 1.

- ALTIKA, mission d'altimétrie océanique basée sur un altimètre avancé en bande Ka embarqué sur une plateforme indienne. ALTIKA est en phase « développement – réalisation » depuis décembre 2005 et doit être lancé en décembre 2009 pour devenir opérationnel courant 2010.

- ATHENA FIDUS : ce projet de satellite géostationnaire de télécommunications en bande Ka, destiné aux forces armées et à certaines missions duales (sécurité civile notamment) est développé en coopération avec l'Italie. La phase de définition s'est achevée.

- MUSIS CSO : la composante spatiale optique (CSO) de Musis a pour objectif de succéder au système de satellites d'observation militaire Hélios. Le CNES participe aux études de définition : la phase A a débuté en juillet 2006, puis s'est poursuivie en 2007 afin d'étudier diverses options visant à améliorer la qualité image.

L'écart d'exécution est dû à une annulation de crédits en gestion.

### COÛTS SYNTHÉTIQUES DE L'ACTION 03

#### SYNTHESE LPM / HLP - ACTION 3

		AE					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	163,35	0,00	0,00	0,00	163,35
	Consommation (b)	0,00	162,22	0,00	0,00	0,00	162,22
	Écart (b) – (a)	+0,00	-1,13	+0,00	+0,00	+0,00	-1,13

		CP					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	163,35	0,00	0,00	0,00	163,35
	Consommation (b)	0,00	162,22	0,00	0,00	0,00	162,22
	Écart (b) – (a)	+0,00	-1,13	+0,00	+0,00	+0,00	-1,13

#### ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE LPM HORS T2

##### BILAN FIN 2007

Engagements		Reste à payer fin 2006*	Engagement 2007	Total
LPM	PLF (a)	0,00	165,00	165,00
	PLR (b)	0,00	162,22	162,22
	Écart (b) – (a)	+0,00	-2,78	-2,78

- Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

		2007	2008	2009	2010	Ult.	Total	
LPM	PLF	Paiements associés au Reste à payer fin 2006	0,00	0,00			0,00	
		Paiements associés aux engagements 2007	165,00	0,00			165,00	
		Total (a)	165,00	0,00			165,00	
	PLR	Paiements associés aux engagements à fin 2007 (b)	162,22	0,00	0,00	0,00	0,00	162,22
	Evart	(b) - (a)	-2,78	+0,00			-2,78	

L'écart par rapport aux prévisions d'engagement et de paiement exprimées dans le PLF s'explique par un amendement lors de l'examen du PLF (-1,65 M€) et par l'annulation de crédits en gestion (-1,13 M€).

#### ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			9 900 000	9 900 000			
Crédits de paiement			9 900 000	9 900 000			

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	9 900 000		9 900 000	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

	Rubrique ou catégorie de coût	Prévision LFI (a)	Consommation (b)	Écart (b) – (a)
AE	BCRD – R&D duaux (c)	9 900 000	9 705 222	-194 778
	Total dépense constatée INDIA LOLF (tous titres) (d)		0	
	Écart (d) – (c)		-9 705 222	
CP	BCRD – R&D duaux (c)	9 900 000	9 705 222	-194 778
	Total dépense constatée INDIA LOLF (tous titres) (d)		0	
	Écart (d) – (c)		-9 705 222	

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : capteurs de détection (assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés), nouvelles sources d'énergie (énergies embarquées). Les travaux ont notamment porté sur : capteurs MEMS (Micro Electro Mechanical System), détection pour imagerie optique, interface cerveau/ordinateur, matériaux et multimatériaux pour environnement sévère, nanomatériaux et notamment les nanoparticules, micro sources d'énergie, batteries Lithium, stockage de l'hydrogène.

L'écart d'exécution est dû à une annulation de crédits en gestion.

L'écart constaté dans INDIA LOLF est dû à l'imputation à tort des actions 1 et 4 sur l'action 2 toutes au profit du CEA.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES DE L'ACTION 04

## SYNTHESE LPM / HLPM - ACTION 4

		AE					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	9,90	0,00	0,00	0,00	9,90
	Consommation (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Écart (b) – (a)	+0,00	-9,90	+0,00	+0,00	+0,00	-9,90

		CP					
		Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
LPM	Prevision LFI (a)	0,00	9,90	0,00	0,00	0,00	9,90
	Consommation (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Écart (b) – (a)	+0,00	-9,90	+0,00	+0,00	+0,00	-9,90

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE LPM HORS T2

## BILAN FIN 2007

Engagements		Reste à payer fin 2006*	Engagement 2007	Total
LPM	PLF (a)	0,00	10,00	10,00
	PLR (b)	0,00	9,71	9,71
	Écart (b) – (a)	+0,00	-0,29	-0,29

- Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

		2007	2008	2009	2010	Ult.	Total	
LPM	PLF	Paiements associés au Reste à payer fin 2006	0,00	0,00			0,00	
		Paiements associés aux engagements 2007	10,00	0,00			10,00	
		Total (a)	10,00	0,00			10,00	
	PLR	Paiements associés aux engagements à fin 2007 (b)	9,71	0,00	0,00	0,00	0,00	9,71
	Écart	(b) - (a)	-0,29	+0,00			-0,29	

L'écart par rapport aux prévisions d'engagement et de paiement exprimées dans le PLF s'explique par un amendement lors de l'examen du PLF (-0,1 M€) et par l'annulation de crédits en gestion (-0,19 M€).

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	198 105 266	198 105 266	198 000 000	198 000 000	196 184 621	196 184 621
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			0	0		
<b>Totaux</b>	<b>198 105 266</b>	<b>198 105 266</b>	<b>198 000 000</b>	<b>198 000 000</b>	<b>196 184 621</b>	<b>196 184 621</b>

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)

**Missions de l'opérateur :**

Le CNES est un établissement public à caractère industriel et commercial. Créé en 1961, il est chargé de proposer au gouvernement la politique spatiale de la France au sein de l'Europe et de la mettre en œuvre. A ce titre, il "invente" les systèmes spatiaux du futur, maîtrise l'ensemble des techniques spatiales, et garantit à la France l'accès autonome à l'espace.

Dans le domaine de l'observation optique de la Terre, le ministère de la défense délègue au CNES la maîtrise d'ouvrage du segment spatial et de ses composantes, à travers notamment des programmes comme Hélios, élément constitutif d'une défense européenne dans le domaine spatial ou encore Pléiades qui annonce le franchissement d'un nouveau pas dans la synergie civil-militaire où utilisateurs civils et militaires partageront un même système d'observation (dualité).

Par ailleurs, le CNES participe à la démarche de coopération mise en œuvre par la France destinée à fédérer l'ensemble de ses partenaires européens autour d'une vision commune de l'utilisation militaire de l'espace.

**Action de rattachement :**

Les missions du CNES sont décrites dans le programme « Recherche spatiale » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Les crédits militaires du CNES proviennent du programme « Recherche duale ».

**Nature des liens avec l'opérateur :**

La tutelle du CNES est statutairement assurée par les ministères chargés de la recherche et de l'espace (actuellement le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), le ministère de la défense et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé le 26 avril 2005 pour la période 2005-2010.

Un protocole entre le ministère de la défense et le CNES précise les modalités d'orientation, de suivi et de versement de la subvention de recherche duale.

## COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA)

### Missions de l'opérateur

Créé en 1945, le CEA est un organisme public à caractère industriel et commercial. Il intervient dans trois grands domaines : énergie, technologies pour l'information et la santé, défense et sécurité.

Le programme 191 « Recherche duale » contribue à des actions du CEA conduites **dans le domaine civil**, sauf les activités NRBC qui font partie des activités militaires du CEA. Les budgets, les emplois et les missions du CEA dans le domaine civil sont présentés dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

**Dans le domaine militaire**, la direction des applications militaires (DAM) du CEA développe, dans le cadre des lois de programmation militaire, les programmes nécessaires pour garantir la pérennité de la dissuasion nucléaire française.

### Action de rattachement

Les missions du CEA sont décrites dans le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les actions 1, 2 et 4 du programme 191 « Recherche duale » contribuent aux crédits civils du CEA.

Les crédits militaires du CEA proviennent de quatre programmes du ministère de la défense : « Préparation et emploi des forces », « Équipement des forces », « Soutien de la politique de la défense » et « Recherche duale ».

### Nature des liens avec l'opérateur

La tutelle du CEA est assurée par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le ministère de la défense et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

### Performance

Dans le cadre de la stratégie de performance du programme, le CEA/DAM a pour objectif de fournir ses prestations dans le respect des délais convenus et avec la meilleure efficacité possible.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée au moyen d'indicateurs qui portent sur les activités de base de la division d'application militaire du CEA, et notamment le respect des jalons techniques de réalisation des catégories de programmes (têtes nucléaires, simulation, matières et assainissement, surveillance et non-prolifération, propulsion), ainsi que sur la maîtrise des coûts et l'efficacité des dépenses.

Les contraintes de confidentialité ne permettent pas de développer les jalons et les objectifs de manière plus précise.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

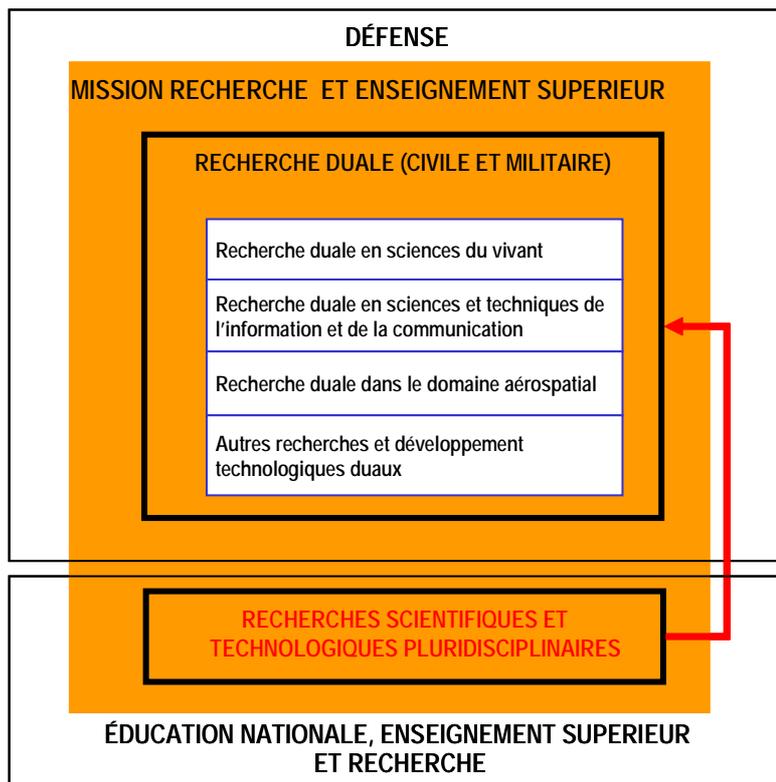
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



**VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS**

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Recherche duale en sciences du vivant	19 800 000	19 800 000	19 831 600
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 950 000	4 950 000	4 957 900
Recherche duale dans le domaine aérospatial	163 350 000	163 350 000	163 609 120
Autres recherches et développements technologiques duaux	9 900 000	9 900 000	9 915 800
<b>Total</b>	<b>198 000 000</b>	<b>198 000 000</b>	<b>198 314 420</b>

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »**
**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche duale en sciences du vivant		+19 410 445	19 410 445	-389 555	-399 555
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	33 968 278	-29 115 667	4 852 611	-97 389	-105 155
Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 216 343	0	162 216 343	-1 133 657	-1 216 157
Autres recherches et développements technologiques duaux		+9 705 222	9 705 222	-194 778	-199 778
<b>Total</b>	<b>196 184 621</b>	<b>0</b>	<b>196 184 621</b>	<b>-1 815 379</b>	<b>-1 920 645</b>

La subvention pour charges de service public versée au CEA, qui été imputée dans sa totalité à tort sur l'action 2 du programme « Recherche duale (civile et militaire) », a été reventilée entre les actions 1, 2 et 4.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'écart à la prévision 2007, après ventilation interne, est de - 1,815 millions d'euros.

Il correspond à la somme des montants suivants :

- décret d'avance n° 2007-524 du 6 avril 2007 annulant les crédits du programme « Recherche duale » pour un montant de 1 076 493 € en vue du financement interministériel de diverses actions gouvernementales (hébergement d'urgence, pandémie grippale, etc.),
- loi de finances rectificative n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 pour un montant de 441 249 €,
- arrêté de report du 28 mars 2008 pour un excédent de ressources de 297 637 €.

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | ANALYSE DES COÛTS

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche duale en sciences du vivant	19 410 445	+17 100	19 427 545	-404 055	-382 455
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 852 611	+4 275	4 856 886	-101 014	-100 880
Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 216 343	+140 220	162 356 563	-1 252 557	-1 075 937
Autres recherches et développements technologiques duaux	9 705 222	+8 550	9 713 772	-202 028	-191 228
<b>Total</b>	<b>196 184 621</b>	<b>+170 145</b>	<b>196 354 766</b>	<b>-1 959 654</b>	<b>-1 750 500</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-170 145</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-170 145

Le programme « Recherche duale (civile et militaire) » ne reçoit ni ne déverse aucun crédit sur les autres programmes concernant le ministère de la défense.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'écart à la prévision 2007, après ventilation externe, est de - 1,960 millions d'euros. Il représente -1% du montant du programme et résulte, pour l'essentiel, de l'exécution budgétaire de ce dernier.

Il correspond en partie à la somme des montants suivants :

- décret d'annulation de crédits n° 2007-524 du 6 avril 2007 annulant les crédits du programme « Recherche duale » pour un montant de 1 076 493 € en vue du financement interministériel de diverses actions gouvernementales (hébergement d'urgence, pandémie grippale, etc.) ;
- loi de finances rectificative n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 pour un montant de 441 249 € ;
- arrêté de report du 28 mars 2008 pour un excédent de ressources de 297 637 €.

Le reliquat s'explique par le niveau de ressources consommées.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007  Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007  Coûts complets	Écart à l'exécution 2006  Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche duale en sciences du vivant	0	+19 410 445	+17 045	19 427 490	+19 427 490
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	33 968 278	-29 115 667	+4 261	4 856 872	+4 856 872
Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 216 343	0	+139 772	162 356 115	+162 356 115
Autres recherches et développements technologiques duaux	0	+9 705 222	+8 523	9 713 745	+9 713 745
<b>Totaux</b>	<b>196 184 621</b>	<b>0</b>	<b>+169 601</b>	<b>196 354 222</b>	<b>+196 354 222</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-169 601</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-169 601

## PROGRAMME 186

---

## PROGRAMME 186

**RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE**

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE ALBANEL, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	598
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	601
Rappel de la présentation du programme	607
Objectifs et indicateurs de performance	609
Justification au premier euro	615
Opérateurs	627
Analyse des coûts du programme et des actions	631

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-François CHAINTREAU

Délégué adjoint au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme “ Recherche culturelle et culture scientifique ” vise d’une part à soutenir l’ensemble des actions de recherche spécifique à la culture, en particulier, celles concernant le patrimoine culturel national (archéologie, histoire de l’art, ethnologie...) dans ses aspects de connaissance et de conservation, et la création, en lien avec l’enseignement supérieur de la culture (architecture, arts plastiques...), afin de conforter la position d’excellence de la France en la matière dans l’espace européen et international.

Dans le cadre du développement de la recherche culturelle, des actions spécifiques ont été menées en 2007 par les directions émergeant au programme : réflexion sur les “ Centres de conservation et d’étude ” pour les dépôts archéologiques, poursuite du travail mené dans le cadre du schéma stratégique de la recherche des musées de France, développement de programmes de recherche dans le champ des sciences économiques, notamment les industries culturelles et sciences sociales (en partenariat avec la recherche universitaire), politique en faveur des publics et de la diversité culturelle (programme interministériel “ Cultures, villes et dynamiques sociales ”, Cité nationale de l’histoire de l’immigration, musée du Quai Branly, musée des civilisations de l’Europe et de la Méditerranée). Le ministère s’est également concentré sur les appels à projets de recherche concernant ses missions :

- en architecture, l’appel à projets “ Arts architectures et paysages ”, coordonné par la direction de l’architecture et du patrimoine (DAPA),
- dans le domaine des arts plastiques, l’appel à projets sur la “ recherche en création et formation dans les écoles d’art ”, coordonné par la délégation aux arts plastiques (DAP),
- le programme national sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine, coordonné par la mission de la recherche et de la technologie (DDAI/MRT),
- le “ programme de recherches territorialisées ” dans le cadre interministériel “ cultures, villes et dynamiques sociales ”, coordonné par la DDAI/MRT

Les partenariats entre les structures de recherche du ministère de la culture et les organismes de recherche participent aussi fortement à la structuration de la recherche culturelle, comme l’accord cadre scientifique avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), renouvelé en 2003 pour une durée de quatre ans. Cet accord définit les formes de partenariats entre les deux institutions : création d’unités mixtes, programmes de recherche sur convention, ainsi que des opérations de diffusion et de valorisation des recherches ; il permet des échanges de personnels entre les deux institutions en leur offrant de travailler à des programmes élaborés en concertation et d’inscrire ces travaux dans les dispositifs de pilotage et d’évaluation scientifique exigés. L’élaboration du prochain accord cadre pour les périodes contractuelles 2008 - 2011 a été l’un des chantiers de 2007.

En plus de l’accord cadre avec le CNRS, des conventions bipartites avec des universités ou des grandes écoles permettent également de soutenir des programmes de recherche, tant dans le domaine des interactions de la création et des nouvelles technologies (Paris VIII, INPG de Grenoble) que dans celui des sciences exactes (Paris-Est-Marne-la-Vallée, Paris VI, Paris-Sud XI Orsay, Paris XII Créteil).

Le ministère de la Culture et de la Communication s’est également fixé pour objectif le renforcement de la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l’Agence nationale de la recherche (ANR). En 2007, le ministère a formalisé ses priorités pour la préparation des appels à projets thématiques de l’ANR, a proposé des experts du domaine culturel à l’ANR pour l’évaluation des projets et également pour la préparation de l’appel à projet 2008 sur la création. Des échanges d’informations ont été organisés pour susciter la participation des équipes.

Au niveau international, le programme “ Recherche culturelle et culture scientifique ” soutient l’intégration des thématiques culturelles dans les orientations des programmes cadres européens (7e PCRD européen démarré en 2007). Les projets de recherche retenus par la commission européenne concernent : la société de l’information et la bibliothèque numérique européenne (DG Société de l’information et médias) avec PrestoSpace pour l’audiovisuel, IMPACT, MINERVA et MICHAEL pour les ressources culturelles numérisées ; la sauvegarde du patrimoine culturel

(DG Recherche/Environnement) au travers de projets comme VIDRIO, MEDACHS et le réseau trans-européen EUARTECH.

D'autre part, ce programme a pour objectif de promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et de permettre la diffusion des résultats de la recherche.

Dans le cadre de la promotion auprès du public le plus large de la culture scientifique et technique, et afin d'atteindre les objectifs de performance prioritaires retenus, le ministère de la Culture s'est, au premier chef, appuyé sur les opérateurs de la culture scientifique et technique, acteurs prépondérants dans la diffusion de la culture scientifique et technique et qui concentrent environ deux tiers des crédits du programme. A ce titre, la Cité des sciences et de l'industrie a poursuivi sa mission de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, de présenter les enjeux de société liés à leur évolution. Par ailleurs, la Cité a participé à leur diffusion en France et à l'étranger. Le Plan national pour le développement de la culture scientifique et technique lancé en février 2004 par les ministres chargés de la Culture et de la Recherche, s'est concrétisé par des actions de portée nationale pour le soutien à l'édition de vulgarisation scientifique, le renforcement de l'action régionale de la Cité et de ses liens avec la communauté scientifique et les organismes de recherche (mise en place d'un conseil scientifique composé de 24 personnalités de renom renouvelé en 2006 ou par la programmation chaque année de conférences scientifiques), le développement des nouvelles technologies (Carrefour numérique) et de l'innovation (observatoire des innovations).

Les opérateurs de la culture scientifique et technique sont également actifs sur le plan international à travers des travaux d'édition scientifique, un partenariat avec TV5, le soutien à la francophonie, accueil par la CSI de membres du réseau européen des centres de science (ECSITE), etc.

Par ailleurs, les résultats de la recherche menée par les structures du ministère de la Culture et de la Communication alimentent une politique d'édition de contenus par le soutien à des colloques (séminaire de recherche " l'entre des cultures " sur le dialogue interculturel en novembre 2007, colloque SMPC : sciences des matériaux du patrimoine culturel, colloque organisé par la mission recherche et technologie du Ministère de la Culture et de la Communication, clôturant les 4 années d'appels à projets du programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel (PNRC), pour la restitution des projets du programme national de recherche sur la conservation du patrimoine culturel en décembre 2007...), à des publications scientifiques papier et numériques qui a été poursuivie en 2007.

L'information vers la communauté scientifique du ministère et des différents réseaux de partenaires en France et à l'étranger est également diffusée à 5 500 exemplaires par le biais de la lettre " Culture et Recherche " et mise en ligne sur le site du ministère de la Culture.

La valorisation des résultats de la recherche à travers des publications multimédias de haut niveau (collections grands sites archéologiques, célébrations nationales et recherche ethnologiques) contribue à la réalisation d'une offre publique numérique de référence pour les publics.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la Culture et de la Communication traduisent chacun des principaux axes définis :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

### ■ OBJECTIF 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère

- INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

**OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique**

- INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère
- INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels de la CSI
- INDICATEUR 3.3 : Temps de connexion aux sites de la CSI (en nombre de pages vues)
- INDICATEUR 3.4 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

**OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres**

- INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres de la CSI

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	Recherche en faveur des patrimoines	247 818	3 151 799 2 370 558	1 112 496 391 861	2 857 076 2 714 326	7 121 371 5 724 563	7 161 371
02	Recherche en faveur de la création		1 151 304 1 065 202		916 608 855 350	2 067 912 1 920 552	2 067 912
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 221 367 104 822 833			105 221 367 104 822 833	105 221 367
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153 33 787 244	763 119 465 510		1 997 598 1 858 090	37 033 870 36 110 844	37 033 870
Totaux des AE prévues en LFI		34 273 153	110 287 589	1 112 496	5 771 282	151 444 520	151 484 520
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+53 151		+53 151	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-18 013		-703 751		-721 764	
Totaux des AE ouvertes		34 255 140		116 520 767		150 775 907	
Totaux des AE consommées		34 035 062	108 724 103	391 861	5 427 766	148 578 792	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	Recherche en faveur des patrimoines	247 818	3 149 995 2 896 016	947 662 454 998	2 867 739 2 855 204	6 965 396 6 454 036	7 005 396
02	Recherche en faveur de la création		1 112 673 1 113 889		914 475 1 132 997	2 027 148 2 246 886	2 027 148
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		104 221 367 103 408 304			104 221 367 103 408 304	104 221 367
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153 33 787 244	647 034 359 396		2 050 422 1 822 943	36 970 609 35 969 583	36 970 609
Totaux des CP prévus en LFI		34 273 153	109 131 069	947 662	5 832 636	150 184 520	150 224 520
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+53 151		+53 151	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-18 013		-1 317 093		-1 335 106	
Totaux des CP ouverts		34 255 140		114 647 425		148 902 565	
Totaux des CP consommés		34 035 062	107 777 605	454 998	5 811 144	148 078 809	

## Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i> <i>Consommation 2006</i>							
01	<b>Recherche en faveur des patrimoines</b>	5 312 791	3 370 991 2 678 120	1 204 000 842 617	3 092 074 2 657 756	<b>12 979 856</b>	<b>12 979 856</b> <b>6 178 493</b>
02	<b>Recherche en faveur de la création</b>	255 842	1 246 000 2 162 927		980 345 -36 712	<b>2 482 187</b>	<b>2 482 187</b> <b>2 126 215</b>
03	<b>Opérateurs de la culture scientifique et technique</b>		100 203 244 96 975 474		5 000	<b>100 208 244</b>	<b>100 208 244</b> <b>96 975 474</b>
04	<b>Recherches transversales et pilotage du programme</b>	28 860 775 32 650 379	825 886 355 337	-2	2 146 492 2 231 397	<b>31 833 153</b>	<b>31 833 153</b> <b>35 237 111</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>34 429 408</b>	<b>105 646 121</b>	<b>1 204 000</b>	<b>6 223 911</b>	<b>147 503 440</b>	<b>147 503 440</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>32 650 379</b>	<b>102 171 858</b>	<b>842 615</b>	<b>4 852 441</b>		<b>140 517 293</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i> <i>Consommation 2006</i>							
01	<b>Recherche en faveur des patrimoines</b>	5 312 791	3 376 991 3 770 623	1 028 000 490 269	3 110 852 2 962 325	<b>12 828 634</b>	<b>13 193 634</b> <b>7 223 217</b>
02	<b>Recherche en faveur de la création</b>	255 842	1 207 000 1 757 990		980 345 364 604	<b>2 443 187</b>	<b>2 443 187</b> <b>2 122 594</b>
03	<b>Opérateurs de la culture scientifique et technique</b>		100 203 244 98 977 010		5 000	<b>100 208 244</b>	<b>100 208 244</b> <b>98 977 010</b>
04	<b>Recherches transversales et pilotage du programme</b>	28 860 775 32 650 379	701 886 519 923		2 208 714 2 169 220	<b>31 771 375</b>	<b>31 771 375</b> <b>35 339 522</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>34 429 408</b>	<b>105 489 121</b>	<b>1 028 000</b>	<b>6 304 911</b>	<b>147 251 440</b>	<b>147 616 440</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>32 650 379</b>	<b>105 025 546</b>	<b>490 269</b>	<b>5 496 149</b>		<b>143 662 343</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 539 221
02	Recherche en faveur de la création	2 343 401
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	103 408 304
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 819 929
<b>Total</b>		<b>149 110 855</b>

## Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	32 650 379	34 273 153	34 035 062	32 650 379	34 273 153	34 035 062
Rémunérations d'activité	20 635 949	21 719 916	21 572 915	20 635 949	21 719 916	21 572 915
Cotisations et contributions sociales	11 825 726	12 269 192	12 300 326	11 825 726	12 269 192	12 300 326
Prestations sociales et allocations diverses	188 704	284 045	161 821	188 704	284 045	161 821
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	102 171 858	110 287 589	108 724 103	105 025 546	109 131 069	107 777 605
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 527 932	2 783 942	2 260 956	3 030 532	2 665 919	2 189 869
Subventions pour charges de service public	99 643 926	107 503 647	106 463 147	101 995 014	106 465 150	105 587 736
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	842 615	1 112 496	391 861	490 269	947 662	454 998
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	700 422	1 112 496	310 397	398 838	947 662	328 616
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	142 193		81 464	91 431		126 382
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	4 852 441	5 771 282	5 427 766	5 496 149	5 832 636	5 811 144
Transferts aux ménages	520 454		630 536	716 614		615 895
Transferts aux collectivités territoriales	270 215	2 857 076	129 345	240 410	2 867 739	203 730
Transferts aux autres collectivités	3 759 760	2 914 206	4 667 885	4 539 125	2 964 897	4 991 519
Appels en garantie	302 012					
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>151 444 520</b>			<b>150 184 520</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-18 013			-18 013	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-650 600			-1 263 942	
<b>Totaux (*)</b>	<b>140 517 293</b>	<b>150 775 907</b>	<b>148 578 792</b>	<b>143 662 343</b>	<b>148 902 565</b>	<b>148 078 809</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	137 941	40 000	53 151	137 941	40 000	53 151
<b>Totaux</b>	<b>137 941</b>	<b>40 000</b>	<b>53 151</b>	<b>137 941</b>	<b>40 000</b>	<b>53 151</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/04/2007					18 013		18 013	

## ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						151 508		36 262
25/10/2007						150 000		150 000
<b>Totaux</b>						<b>301 508</b>		<b>186 262</b>

## ■ ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		709 816			0	0	0	0
30/03/2007		137 941		119 169	0	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>847 757</b>		<b>119 169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ■ OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/09/2007	0	22 288	0	22 288				
19/10/2007	0	30 863	0	30 863				
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>53 151</b>	<b>0</b>	<b>53 151</b>				

### PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						1 250 000		1 250 000

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

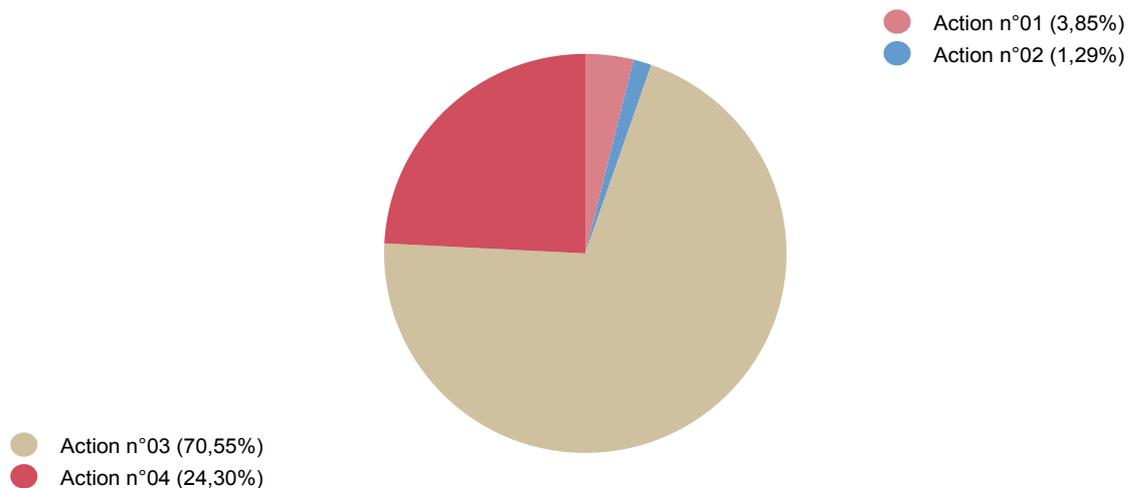
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Totaux généraux</b>	<b>0</b>	<b>900 908</b>	<b>0</b>	<b>172 320</b>	<b>18 013</b>	<b>1 551 508</b>	<b>18 013</b>	<b>1 436 262</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche en faveur des patrimoines	5 724 563	6 454 036	33 146 115	6 539 221	33 656 445
02	Recherche en faveur de la création	1 920 552	2 246 886	11 537 215	2 343 401	12 058 890
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	104 822 833	103 408 304	109 305 152	103 408 304	109 364 295
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 110 844	35 969 583	27 360	36 819 929	27 273
<b>Totaux</b>		<b>148 578 792</b>	<b>148 078 809</b>	<b>154 015 842</b>	<b>149 110 855</b>	<b>155 106 903</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



**PRÉSENTATION DU PROGRAMME****RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines
- ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création
- ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique
- ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

#### INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCC, C2RMF et LRMH)	Nombre	0,9	1,04	1		1,3	1

#### Précisions méthodologiques :

On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2007, le LRMH (Laboratoire de recherche des monuments historiques) a ainsi réalisé 28 publications, 4 pour le CRCC (Centre de recherche sur la conservation des collections, ex-CRCDG) et 43 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France).

#### Sources des données :

La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

#### Mode de calcul :

Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (voire conservateurs généraux et conservateurs) des services concernés par l'indicateur.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer favorablement sur les publications.

Le ministère de la Culture et de la Communication affiche un nombre moyen de publications légèrement supérieur à la cible fixée au PLF 2008, cependant afin de préserver la qualité des publications et des études menées, cette cible n'a pas vocation à être augmentée de manière significative.

**OBJECTIF n° 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère**
**INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche	%	22	45	23	25	44	25
Moyenne pour les 3 laboratoires de la part des crédits affectés à des projets européens	%	7,5	22,6	8	> ou = 20	23,9	12

**Précisions méthodologiques :**

1ère ligne : Mode de calcul modifié : la totalité des projets de recherche a été revue afin d'être davantage en cohérence avec les projets partenariaux menés. Les années précédentes, les projets partenariaux n'étaient calculés que sur l'action 4, alors que de nombreux projets des actions 1 et 2 sont en réalité des projets partenariaux à part entière.

Les crédits des projets partenariaux sont inscrits en catégorie 6, intervention, pour chacune des actions 1 ; 2 et 4 (recherche en faveur de patrimoines, de la création et actions transversales et pilotage du programme. Ils concernent les opérations menées en partenariat soit avec les collectivités locales soit avec les grands organismes de recherche : fouilles programmées et dépôts de fouilles (action 1), collaborations avec les universités dans le domaine de la création (ACROE à Grenoble et SCRIME à Bordeaux), les collaborations menées avec le CNRS avec lequel il existe un accord cadre, les programmes nationaux (" dialogue interculturel ", " conservation du patrimoine ", socio-économie de la culture) qui sont tous menés en partenariat (actions 2 et 4).

2nde ligne : Nombre de programmes de recherche des labos de recherche du ministère (LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques, CRCC Centre de recherche sur la conservation des collections et C2RMF Centre de recherche et de restauration des musées de France) en cours dans l'année menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne. Il s'agit le plus souvent de projets triennaux, dont beaucoup ont démarré l'an dernier.

**Sources des données :**

1ère ligne : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT. Pour l'ANR, l'enquête inclut les structures propres au ministère (services à compétence nationale, établissements publics) et les équipes en partenariat (unités mixtes de recherche et groupements d'intérêt publics)

2nde ligne : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Cet objectif vise à mesurer la qualité de la recherche française à travers les projets partenariaux auxquels elle est en mesure de participer et à travers sa reconnaissance au niveau européen et international. L'atteinte de cet objectif passe par le développement des partenariats et des réseaux nationaux et européens, la mise en place de conventions avec les organismes européens, la participation à des appels à projets de recherche européens.

Il apparaît que les résultats du sous-indicateur relatif aux projets européens des laboratoires de recherche, sont globalement conformes aux cibles et prévisions fixées, voire légèrement supérieurs à ces dernières. La cible reste pour autant valable, ces projets dépendant largement des crédits qui seront accordés lors de leur renouvellement ou de la signature de nouveaux projets.

En effet, de même que pour les projets partenariaux, les résultats de l'indicateur sur les projets européens peuvent varier notamment en fonction de l'achèvement des programmes de recherche dont la majorité s'étalent sur 3 ans et sur leur renouvellement ou non. Le ratio est donc variable car le nombre de publications par an dépend de l'achèvement de programmes de recherche, du rythme des colloques et congrès spécialisés, ou du rythme des chantiers et des études scientifiques. Il doit être noté que l'attribution de ce type de crédits par les instances de la Commission Européenne dépend fortement des priorités que ces dernières définissent en matière de recherche et non de la seule qualité des projets de recherche qui lui sont soumis. A titre d'illustration, le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) signale que le 7ème PCRD n'intègre qu'indirectement (sous l'entrée " environnement ") la

thématique patrimoine. D'autre part, les projets sont établis sur 3 ans avec des règlements échelonnés qui correspondent aux dépenses effectuées. Les prévisions sont donc difficiles à faire et les chiffres donnés sont étroitement liés à la date de démarrage des projets dans l'année et au rythme des paiements de la Commission européenne, parfois tardifs.

Pour ce qui concerne ces projets de recherche européens, une part importante des travaux pris en compte dans l'indicateur ont été lancés en 2006 et poursuivis en 2007. Parmi ces projets, on peut citer par exemple : le projet "Desalination" sur les techniques de dessalement des matériaux poreux par compresses, le projet "Promet" sur la protection des métaux contre la corrosion, le projet "Medistone" sur la conservation des pierres dans les pays du bassin méditerranéen, le projet "Laseract" sur la mise au point de techniques de diagnostic in situ des décollements de couches picturales, le projet "Conrepnet", réseau thématique européen sur la réhabilitation de structures en béton, le projet "Cost G7", réseau thématique sur les applications du laser à la conservation des oeuvres d'art, etc.

Le second enjeu de cet objectif est de soutenir le développement et la structuration d'équipes de haut niveau scientifique travaillant en partenariat étroit afin qu'elles s'intègrent à la communauté scientifique nationale et internationale par le biais d'unités mixtes de recherche et de groupements de recherche. L'évaluation de leurs activités et résultats de recherche par les instances scientifiques nationales (AERES) et internationales (publications, projets européens notamment) ainsi que le ciblage volontariste sur des thèmes fédérateurs destinés à renforcer les réseaux de recherche participeront à l'évolution favorable des projets partenariaux.

En matière de projets partenariaux en général, tels que présentés dans le premier sous-indicateur, le mode de calcul a été modifié : la totalité des projets de recherche a été revue afin d'être davantage en cohérence avec les projets partenariaux menés. Les années précédentes, les projets partenariaux n'étaient calculés que sur l'action 4 "recherches transversales et pilotage du programme", alors que de nombreux projets des actions 1 "recherche en faveur des patrimoines" et 2 "recherche en faveur de la création" sont en réalité des projets partenariaux à part entière. Les crédits des projets partenariaux sont inscrits en catégorie 6, intervention. Ils concernent les opérations menées en partenariat soit avec les collectivités locales soit avec les grands organismes de recherche : fouilles programmées et dépôts de fouilles (action 1), collaborations avec les universités dans le domaine de la création (ACROE à Grenoble et SCRIME à Bordeaux), les collaborations menées avec le CNRS avec lequel il existe un accord cadre, les programmes nationaux ("dialogue interculturel", "conservation du patrimoine", socio-économie de la culture) qui sont tous menés en partenariat (actions 2 et 4).

Il est à noter qu'en 2007, la légère baisse de la part des crédits partenariaux est mécaniquement due à la baisse de 8% des crédits du programme hors opérateurs, qui a conduit à favoriser en volume les crédits de fonctionnement des structures propres.

Le pourcentage déjà élevé de crédits partenariaux conduit à maintenir la cible pour 2009-2011.

Le développement des projets menés dans le cadre de l'ANR (Agence nationale pour la recherche) depuis 2005 n'apparaît pas dans cet indicateur, les crédits de l'ANR étant hors budget du P186. On peut toutefois faire état de la progression suivante, sur laquelle on manque de recul pour établir une tendance : en 2005, 14 projets retenus (sur 18 déposés), en 2006, 18 projets retenus (sur 44) et 2007, 11 projets retenus (sur 47).

### OBJECTIF n° 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

#### INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre de visites des sites du ministère	nombre en milliers	9 024	18 800	10 900	20 500	19 200	14 500
Taux d'évolution du nombre de visites des sites du ministère	%	+20	+108	+10	+10,9	+6,1	+10

## Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Précisions méthodologiques :**

Ont été prises en compte les bases suivantes : pour le patrimoine, base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2007 : 157.324) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2007 : 3.082.786) ; Célébrations nationales (nb de visites en 2007 : 1.300.000); Archidoc (nb de visites en 2007 : 107.839); Mérimée (nb de visites en 2007 : 5.085.452); Mémoire (nb de visites en 2007 : 2.205.778); Palissy (nb de visites en 2007 : 2.238.639) Joconde (nb de visites en 2007 : 5.019.803);

**Sources des données :**

Les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et htpanalyse. Les données sont collectées par le DSI et consolidées par la DDAI/MRT.

Source du taux d'évolution : Médiamétrie février 2007 (chiffres repris dans le journal du Net et dans le site gouvernemental), le taux d'évolution de la fréquentation d'Internet (par les internautes de plus de 11 ans sur l'ensemble des sites) a été de +9,3% entre 2004 et 2005 et également de +9,3% entre 2005 et 2006.

Il est à noter que ces chiffres prennent en compte des sites tels que Google, MSN/Windows Live, Orange, Free, Yahoo, les PagesJaunes, Microsoft ou e-Bay. Autant de sites dont les usages et la fréquentation ne peuvent être comparés à ceux des bases de données et des sites du ministère.

**INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels de la CSI**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
CSI : nombre de visites virtuelles	nombre en milliers	5 830	6 750	6 350	7 000	7 200	6 650
CSI : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles	%	+10,3	+9	+2,4	+3,7	+6,5	+1,5
CSI : fréquentation physique	Nombre en milliers	3 186	3 055	3 000	> 3 000	3 100	3 150
CSI : taux d'évolution de la fréquentation	%	+12,2		+5,1	+5,1	+1,5	+1,5

**Précisions méthodologiques :**

Pour la fréquentation physique la valeur cible 2008, intègre la réouverture du Planétarium ainsi qu'une augmentation de la jauge de la Cité des Enfants.

**Sources des données :** direction des publics de la CSI.

Au PLF 2007, Il avait été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, le Palais de la découverte, tant que la tutelle de cet établissement relevait du ministère chargé de la Recherche. Au PLF 2008, le Palais de la découverte a été ajouté à cet indicateur. Ainsi, pour information, en 2007 la fréquentation physique du Palais de la découverte s'élève à 487 000 visiteurs environ et 744 000 visites sur le site Internet (pour 5,78 millions de pages vues).

**INDICATEUR 3.3 : Temps de connexion aux sites de la CSI (en nombre de pages vues)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
CSI	Nombre de pages vues	6,63		6,8			7

**Indicateur supprimé au PLF 2008**

Cet indicateur était renseigné uniquement par la CSI. Le site de la CSI a, courant 2006, été re-travaillé et présente aujourd'hui une meilleure ergonomie et un référencement plus riche du site permettant aux visiteurs d'accéder plus rapidement aux pages les intéressantes. Il est donc de bon augure que le nombre moyen de pages vues diminue.

La CSI constate, après étude, que, sur les visites de plus d'une page il ressort une ouverture moyenne de 10 pages, ce qui démontre que la richesse du site répond bien aux attentes de certains visiteurs.

Cet indicateur, associé à une cible, n'est pas pertinent dans un contexte où la CSI cherche à faciliter l'accès aux informations sur son site web. Cette information reste suivie en interne par la CSI.

### INDICATEUR 3.4 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite	%	72	77	73,2	> 75	73	75

#### Précisions méthodologiques :

Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.

Sources des données : CSI : direction des publics.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui sont aujourd'hui indissociables de l'utilisation de supports multimédias et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large public. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne. Il s'avère ici que, bien que la fréquentation de ces sites soit non seulement importante, mais également en hausse, elle s'approche sans atteindre tout à fait le taux d'augmentation cible. Cela s'explique notamment par le fait que les sites du ministère correspondant à des usages culturels de l'Internet ne peuvent pas se comparer aux usages des sites Internet généralistes tels que Google, MSN/Windows Live, Orange, Free, Yahoo, les PagesJaunes, Microsoft ou e-Bay. Il est donc raisonnable de revoir les cibles de fréquentation des bases de données du ministère à la baisse.

Les opérateurs de la culture scientifique et technique, au premier rang desquels la Cité des Sciences et de l'industrie (CSI), mais également le Palais de la découverte participent également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites Internet de diffusion de la culture scientifique et du site de la Cité des sciences où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que la fréquentation physique des opérateurs. Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes, et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Le ministère constate aujourd'hui une forte augmentation de la fréquentation de ces sites, notamment du fait de l'enrichissement des contenus disponibles, d'une attractivité plus grande en raison de la multiplication des images numérisées et du développement des outils d'accès (lancement du guichet unique Collections sur culture.fr en 2007).

La fréquentation des opérateurs, physique ou virtuelle (connexions aux sites) est elle aussi très satisfaisante et dépend fortement de la programmation des opérateurs, ainsi l'exposition Star Wars (2006), mais surtout Crad'expo (2005) de la CSI ont généré une fréquentation exceptionnelle à la Cité des sciences. En ce qui concerne la visite virtuelle, la CSI a dépassé ses objectifs de 9%. Cette évolution est le résultat du succès grandissant d'un site riche en contenu et bien conçu. Ce site a en effet fait l'objet d'un effort de référencement et d'une organisation des pages permettant aux visiteurs d'accéder rapidement aux pages les intéressantes. Le nombre de pages vues n'est donc plus un indicateur pertinent et a donc été retiré du volet performance du PAP PLF 2008. Cette donnée continuera d'être suivie en interne. Il est important de préciser par ailleurs que, sur les visites de plus d'une page, il ressort des études, une ouverture moyenne de 10 pages, ce qui démontre que la richesse du site répond bien aux attentes de certains visiteurs. Il est donc proposé que l'indicateur relatif au nombre de pages vues soit retiré du PLF 2009 en raison de son manque de pertinence. Cette donnée continuera d'être suivie en interne.

Les prévisions d'évolution de la fréquentation du site de la CSI se fondent sur une étude menée par l'établissement. En revanche, pour les autres sites et bases de données en ligne du ministère, comme pour le site du Palais de la découverte, l'évolution de la fréquentation virtuelle a fait l'objet d'une homogénéisation par rapport à l'évolution de la fréquentation générale d'Internet constatée ces deux dernières années.

Enfin la Cité a connu en 2006 un niveau exceptionnel de satisfaction, qui provient des visiteurs spécialement venus pour voir une exposition sur Explora et en particulier pour Star Wars. Cette augmentation de la satisfaction s'accompagne d'une diminution des attentes d'améliorations de la part des visiteurs de l'établissement, telles qu'elles sont exprimées dans les réponses aux questions posées lors de la réalisation de cette enquête.

Au PLF 2007, Il avait été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, le Palais de la découverte. Au PLF 2008, le Palais de la découverte a été ajouté à cet indicateur. Ainsi, pour information, en 2007 la fréquentation physique du Palais de la découverte s'élève à 487.000 visiteurs environ et 744.000 visites sur le site Internet (pour 5,78 millions de pages vues).

#### OBJECTIF n° 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

##### INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres de la CSI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
CSI	%	21	22,5	20	> 20	20,05	>20

##### Précisions méthodologiques :

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes). Fonctionnement et investissement.

Sources des données : Direction financière de la CSI.

Au PLF 2007, il avait été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, le Palais de la découverte, tant que la tutelle de cet établissement relevait du ministère chargé de la Recherche. Pour information, en 2007, le niveau de ressources propres du Palais de la découverte est de 18%.

##### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats pour la CSI via la Fondation Villette, les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

On constate en 2007 un bon niveau de recettes de billetterie qui s'élèvent à de 8,4 M€ et correspondent à une fréquentation d'environ 1,6 millions de visiteurs payants.

Les recettes relatives à la location des espaces du Centre des congrès et aux concessions atteignent un très bon niveau, à 4,8 M€. Enfin, les recettes de partenariat et de mécénat liées à une politique active dans ce domaine s'élèvent à 2,4 M€, dont 1,5 M€ en investissement.

Au PLF 2007, Il avait été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, le Palais de la découverte. Au PLF 2008, le Palais de la découverte a été ajouté à cet indicateur. Ainsi, pour information, en 2007, le niveau de ressources propres du Palais de la découverte est de 18%.

Enfin, il s'agira de prendre en compte la décision prise dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques de regrouper en un seul établissement la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Recherche en faveur des patrimoines	247 818	7 121 371 5 476 745	7 161 371 5 724 563	247 818	6 965 396 6 206 218	7 005 396 6 454 036
02 Recherche en faveur de la création		2 067 912 1 920 552	2 067 912 1 920 552		2 027 148 2 246 886	2 027 148 2 246 886
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 221 367 104 822 833	105 221 367 104 822 833		104 221 367 103 408 304	104 221 367 103 408 304
04 Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153 33 787 244	2 760 717 2 323 600	37 033 870 36 110 844	34 273 153 33 787 244	2 697 456 2 182 339	36 970 609 35 969 583
Totaux des crédits prévus en LFI	34 273 153	117 171 367	151 484 520	34 273 153	115 911 367	150 224 520
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	-18 013	-650 600	-668 613	-18 013	-1 263 942	-1 281 955
Totaux des crédits ouverts	34 255 140	116 520 767	150 775 907	34 255 140	114 647 425	148 902 565
Totaux des crédits consommés	34 035 062	114 543 730	148 578 792	34 035 062	114 043 747	148 078 809
Crédits consommés - crédits ouverts	-220 078	-1 977 037	-2 197 115	-220 078	-603 678	-823 756

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

Les crédits alloués au ministère de la culture et de la communication pour le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » s'élevaient à **117,84 M€ en AE** et **116,58 M€ en CP au PLF 2007** (hors prévision de fonds de concours et hors crédits de personnel). 90 % des ressources étaient prévues en crédits de fonctionnement pour les opérateurs CSI et Palais de la découverte.

Suite à l'amendement présenté par le Gouvernement et visant à financer l'achèvement de la « décrystallisation » des prestations servies aux ressortissants des pays placés antérieurement sous la souveraineté française et résidant hors de France, les crédits du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » ont été diminués à hauteur de **0,76 M€ en AE=CP**. Par ailleurs, les crédits ouverts et disponibles du programme ont été augmentés de **0,09 M€ en AE=CP au titre de la réserve parlementaire** proposée par la commission des finances du Sénat inscrite sur l'action 12.3 « Opérateurs de la culture scientifique et technique ».

La levée partielle de la réserve de précaution, à hauteur de **0,4 M€ en AE=CP**, a bénéficié à la CSI.

En cours de gestion 2007, deux **décrets d'avance** pour le financement de dépenses urgentes sont venus réduire le montant des crédits ouverts, à hauteur de **0,30 M€ en AE** et **0,19 M€ en CP**.

L'UB recherche culturelle a été en mesure de consommer au titre des fonds de concours 0,02 M€ en AE=CP. Ce sont 0,05 M€ en AE=CP qui ont été rattachés au total sur ce programme dont 0,03 M€ reportés sur la gestion 2008. Il s'agissait de fonds de concours tardifs rattachés après la clôture de gestion.

Au final, **114,54 M€ en AE** et **114,04 M€ en CP ont été dépensés** sur le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » en 2007 hors titre 2, dont plus de 90 % au titre du fonctionnement des opérateurs CSI et Palais de la

découverte. **Les crédits ouverts s'élevaient à 116,52 M€ en AE et 114,65 M€ en CP** : 1,98 M€ en AE et 0,6 M€ en CP n'ont pas été consommés en 2007. Cet écart s'explique :

- par la levée décidée fin 2007 de crédits mis en réserve et reportés vers la gestion 2008 (0,38 M€ en AE et 0,44 M€ en CP),
- par des crédits bloqués pour des raisons techniques dans les outils comptables (0,01 M€ en CP), reportés vers la gestion 2008,
- par des rattachements tardifs de fonds de concours sur le budget du ministère (0,03 M€ en AE=CP) également reportés vers 2008,
- par des factures tardives arrivées dans les services après la date de clôture budgétaire et pour lesquelles des crédits avaient été réservés (0,12 M€ en CP).

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Écart à la LFI 2007 (après transferts)	Réalisation 2007
Filière administrative		19		39	+20	1 236 530
Filière scientifique	605	588		576	-12	32 798 532
<b>Totaux</b>	<b>605</b>	<b>607</b>		<b>615</b>	<b>8</b>	<b>34 035 062</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	21 719 916	21 572 915	21 719 916	21 572 915
Cotisations et contributions sociales	12 269 192	12 300 326	12 269 192	12 300 326
Prestations sociales et allocations diverses	284 045	161 821	284 045	161 821

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le programme comprend 615 ETPT, dont 474 de catégorie A, 141 de catégorie B, y compris les agents non titulaires, dont 6 ETPT non décomptés dans INDIA ODE, correspondant à des vacataires<sup>10</sup>.

Les coûts moyens figurant dans le présent document comprennent :

- la rémunération principale
- les primes et indemnités
- les charges sociales, hors contributions CAS pensions.

Le coût moyen d'un agent de la filière administrative (hors contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984) est de 45 988 €.

Le coût moyen d'un agent de la filière scientifique est de 41 069 €.

L'écart entre ces coûts moyens et les coûts moyens présentés dans le projet annuel de performance (PAP) pour 2007 s'explique par différents facteurs. L'hétérogénéité de la structure des filières et la faible population concernée conduisent à une forte volatilité des flux qui ne permet pas de réaliser une projection totalement fiable.

<sup>10</sup> Sur la base de la convention de décompte d'India ODE, ne sont pas décomptés les agents percevant des avances. Au regard de la courte durée de leur contrat (parfois un mois), la non prise en compte des rappels conduit à minorer notre exécution de 2 ETPT. A contrario, la convention de décompte spécifique conduit à considérer comme 1 ETPT mensuel une vacation de quelques heures (donnant lieu à une très faible rémunération) ce qui entraîne alors une majoration de notre consommation d'emplois.

**Note méthodologique relative aux hypothèses de flux :**

Les entrées-sorties étant réalisées pour l'ensemble des effectifs du ministère, les flux de chaque filière ont été répartis entre les programmes au prorata de leurs poids respectifs. Le système d'information n'est à ce stade pas en mesure de fournir de données plus fiables et précises. Les données doivent donc être prises avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce type de prévisions, compte tenu de la relative faiblesse des effectifs de chaque programme.

Enfin, ces entrées et sorties constatées en 2007 ne concernent pas les contractuels occasionnels ou saisonniers recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984, en raison de leur forte variabilité et du caractère non permanent de leurs emplois.

	Prévues	Réalisées
<b>Sorties</b>	<b>20</b>	<b>38</b>
dont filière administrative		
dont filière technique et d'enseignement		
dont filière d'accueil, de surveillance et magasinage		
dont filière scientifique	20	38
<b>Entrées</b>	<b>13</b>	<b>37</b>
dont filière administrative		
dont filière technique et d'enseignement		
dont filière d'accueil, de surveillance et magasinage		
dont filière scientifique	13	37

L'écart par rapport aux prévisions de flux résulte d'une part, pour les sorties, d'une sous-estimation du volume des départs en retraite (fin des dispositifs de cessation progressive d'activité et de prolongement d'activité) et d'autre part, pour les entrées, du report sur l'année 2007 de concours au titre de l'année 2006. 68 ETPT sont concernés par ces reports au niveau du ministère (mission Culture et mission Recherche).

**SORTIES RÉALISÉES EN 2007**

38 sorties ont été constatées pour la filière scientifique, dont 23 départs définitifs (12 au titre des départs la retraite) à la date moyenne du 1<sup>er</sup> juillet. Le coût moyen des sortants est de 51 795 €.

**ENTRÉES RÉALISÉES EN 2007**

37 entrées ont été constatées pour la filière scientifique, dont 30 recrutements externes, à la date moyenne du 1<sup>er</sup> juillet. Le coût moyen des entrants est de 30 084 €.

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
01	Recherche en faveur des patrimoines		6
04	Recherches transversales et pilotage du programme	607	609
<b>Totaux</b>		<b>607</b>	<b>615</b>
Transferts de gestion			

L'écart entre la prévision et la réalisation des ETPT du programme résulte du contexte particulier de la construction budgétaire 2007, caractérisée par l'absence de référence permettant de répartir les emplois au nouveau périmètre de prévision budgétaire que constituent les programmes institués par la LOLF (répartition des contractuels occasionnels ou saisonniers recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984, décomposition et ventilation des catégories statutaires d'emploi en filières, etc.).

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		<b>11 744</b>
<b>Effectifs gérants</b>	<b>328</b>	<b>2,8 %</b>
administrant et gérant	149	1,3 %
organisant la formation	77	0,7 %
consacrés aux conditions de travail	42	0,4 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	60	0,5 %

### Note méthodologique :

Ne sont pas intégrés dans les " agents gérés " le personnel de la Bibliothèque nationale de France dont la gestion a été transférée à cet établissement au 1er janvier 2007. Cet élément vient impacter négativement l'effectif géré pour un peu plus de 1 200 ETP. Par ailleurs, étaient intégrés en 2006, les personnels mis à disposition par le ministère de l'équipement au ministère de la culture. Ces personnels n'étant pas du ressort du ministère pour leur gestion, ils n'ont pas été comptabilisés en 2007 (343 ETP).

Enfin, la fiabilisation des données relatives au nombre de personnes affectées à la fonction ressources humaines dans les services déconcentrés vient également impacter le calcul de l'indicateur.

Ont donc été comptabilisés en 2007 comme " affectés à la gestion des ressources humaines " : l'ensemble des agents du Service du personnel et des affaires sociales du ministère (SPAS) ; les agents des directions centrales en charge des ressources humaines ; les agents des DRAC en charge de la GRH.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés : tous les agents gérés par le SPAS, les personnels des directions centrales et des DRAC et les titulaires gérés par le SPAS rémunérés sur budget des établissements publics (pour partie : CNC, CNSMDL, Rodin, CNL, Louvre, agents RMN titularisés à Orsay et Guimet).

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

### MESURES GENERALES

L'évolution de 0,8 % au 1<sup>er</sup> février 2007 de la valeur du point fonction publique a représenté un montant de 0,13 M€ pour le programme.

La cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement a représenté une dépense de 0,06 M€ en 2007.

### PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

L'enveloppe pour les mesures catégorielles de 0,2 M€ hors CAS pensions prévue pour le programme a été consommée en totalité. A titre indicatif, 136 055 € ont été consacrés aux personnels de recherche.

### RACHATS DE JOURS SUR COMPTES EPARGNE TEMPS

78 agents ont opté pour le rachat de jours de congés ayant vocation à être déposés sur leurs comptes épargne temps, ce qui a représenté pour le programme un coût de 0,03 M€. En raison du calendrier de fin de gestion, une partie des jours rachetés au titre de l'exercice 2007 n'ont pu être mis en paiement qu'en janvier 2008, cela concerne 52 agents pour un montant de 0,02 M€.

### AUTRE EFFET DE STRUCTURE

En 2007, le glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif constaté est de 1,68 % (taux moyen ministériel utilisé pour tous les programmes), ce qui a représenté une évolution de la masse salariale de 0,36 M€ pour le programme en catégorie 21, avec un effet induit de 0,24 M€ en catégorie 22.

## ■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions a été de 8,8 M€, dont 8,75 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 50,74 %) et 0,05 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,31 %).

En 2007, les crédits consommés au titre des prestations sociales ont représenté 0,16 M€, dont 0,1 M€ au titre des remboursements forfaitaires de transports.

## Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)
150 775 907

AE non affectées au 31/12/2007
1 742 944

AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)
454 171

CP ouverts en 2007 (**)
148 902 565

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
147 684 631	148 578 792	<b>296 263 423</b>	1 413 412	146 665 397	<b>148 078 809</b>	<b>148 184 614</b>

AE reportées sur 2008
755 034

CP reportés sur 2008
497 863

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		7 161 371	<b>7 161 371</b>	247 818	5 476 745	<b>5 724 563</b>
Crédits de paiement		7 005 396	<b>7 005 396</b>	247 818	6 206 218	<b>6 454 036</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 020 823	1 240 200	2 018 885	1 739 756
Subventions pour charges de service public	1 130 976	1 130 358	1 131 110	1 156 260
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>40 000</i>		<i>40 000</i>	

**Taux de consommation des crédits : 75 % en AE et 92 % en CP.**

L'écart de 0,78 M€ en AE et de 0,25 M€ en CP constaté entre les crédits inscrits en LFI et la consommation effective s'explique :

- d'une part par la régulation budgétaire de 0,16 M€ en AE=CP correspondant à la contribution aux efforts de maîtrise budgétaire demandés au ministère de la culture et de la communication ;
- d'autre part par l'exercice de la fongibilité en faveur des actions 2 et 3 du programme (0,09 M€ en CP) ;
- enfin, par l'effort du ministère pour limiter les nouveaux engagements d'AE, afin d'éviter des reports de charges trop importants sur les années suivantes (0,53 M€ en AE).

**Au total, ce sont 2,37 M€ en AE et 2,9 M€ en CP qui auront été consommés comme suit :**

- **Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (1,24 M€ en AE et 1,74 M€ en CP)**

**Ces crédits ont été répartis entre :**

- *l'administration centrale* : 1,12 M€ en AE et 1,51 M€ en CP ont été consacrés au Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) pour ses recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration, au soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) à Marseille, au Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) pour ses analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration et, enfin, au département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM) pour ses recherches en matière archéologique ;
- *les services déconcentrés* (0,12 M€ en AE et 0,23 M€ en CP).

• **Subventions pour charges de service public (1,13 M€ en AE et 1,16 M€ en CP)**

En M€	AE			CP		
	LFI	Consommés	Ecart	LFI	Consommés	Ecart
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche	0,53	0,50	-0,02	0,53	0,50	-0,03
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	0,11	0,11	-0,01	0,11	0,11	-0,01
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	0,03	0,00	-0,03	0,03	0,00	-0,03
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	0,32	0,30	-0,02	0,32	0,30	-0,02
Musée du Louvre - soutien aux opérations de fouilles à Saqqara	0,06	0,06	0,00	0,06	0,06	0,00
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	0,09	0,16	0,07	0,09	0,19	0,09
<b>TOTAL</b>	<b>1,13</b>	<b>1,13</b>	<b>0,00</b>	<b>1,13</b>	<b>1,16</b>	<b>0,03</b>

\*Les crédits relatifs à la BPI ont été exécutés sur l'action 4 du programme.

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 112 496	310 397	947 662	328 616
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		81 464		126 382

**Taux de consommation des crédits : 35 % en AE et 48 % en CP.**

L'écart de 0,72 M€ en AE et de 0,49 M€ en CP entre les crédits inscrits en LFI et la consommation effective s'explique :

- d'une part par la régulation budgétaire de 0,06 M€ en AE et de 0,05 M€ en CP correspondant à la contribution aux efforts de maîtrise budgétaire demandés au ministère de la culture et de la communication ;
- d'autre part par l'exercice de la fongibilité en faveur des actions 2 et 3 du programme (0,3 M€ en AE et 0,44 M€ en CP) ;
- enfin, par l'effort du ministère pour lisser les AE au niveau des CP afin d'éviter des reports de charges trop importants sur les années suivantes (0,36 M€ en AE).

**Au total, ce sont 0,39 M€ en AE et 0,45 M€ en CP qui auront été consacrés :**

- aux recherches en matière archéologique : analyse et stabilisation de matériaux trouvés en fouilles ;
- à des inventaires généraux et études scientifiques menés par la direction de l'architecture et du patrimoine ;
- au LRMH : développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine ;
- au C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine ;
- aux programmes de recherches concernant les outils numériques.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		630 536		610 895
Transferts aux collectivités territoriales	2 857 076	101 845	2 867 739	159 059
Transferts aux autres collectivités		1 981 945		2 085 250

### Taux de consommation des crédits : 95 % en AE et 99,6 % en CP.

La sous-consommation en AE s'explique par l'effort du ministère pour régler prioritairement les opérations antérieures avant d'engager de nouvelles opérations, afin de limiter les reports de charges sur les années suivantes.

**Au total, ce sont 2,71 M€ en AE et 2,86 M€ en CP qui auront été consommés comme suit :**

En M€	AE			CP		
	LFI	Consommés	Ecart	LFI	Consommés	Ecart
Inventaire : partenariat avec d'autres organismes de recherche	0,10			0,10		
Ethnologie : soutien aux programmes de recherche (appel d'offres, programmes des ethnopoies, réalisation de la cartographie ethnologique de la France)	0,40	0,21	-0,29	0,40	0,21	-0,29
Archéologie : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités...)	2,36	2,04	-0,32	2,37	2,19	-0,18
DRASSM	0,00	0,46	0,46	0,00	0,46	0,46
<b>TOTAL</b>	<b>2,86</b>	<b>2,71</b>	<b>-0,14</b>	<b>2,87</b>	<b>2,86</b>	<b>-0,01</b>

## ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		2 067 912	<b>2 067 912</b>		1 920 552	<b>1 920 552</b>
Crédits de paiement		2 027 148	<b>2 027 148</b>		2 246 886	<b>2 246 886</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		115 238		115 238
Subventions pour charges de service public	1 151 304	949 964	1 112 673	998 651

### Taux de consommation des crédits : 93 % en AE et 100 % en CP.

Au total, ce sont 1,07 M€ en AE et 1,11 M€ en CP qui auront été consacrés au soutien aux programmes des laboratoires de recherche des écoles d'architecture et des écoles d'art.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		27 500		44 671
Transferts aux autres collectivités	916 608	827 850	914 475	1 088 326

### Taux de consommation des crédits : 93 % en AE et 124 % en CP.

Le « surplus » de crédits constaté en CP par rapport aux crédits initialement inscrits (0,22 M€) correspond à des abondements exceptionnels par redéploiement au sein du programme pour le soutien à la recherche en matière de création en arts plastiques et dans le domaine du spectacle vivant (0,07 M€ en CP) et pour le solde d'opérations antérieures dans les écoles d'architecture (0,15 M€ en CP).

### Au total ce sont 0,86 M€ en AE et 1,13 M€ en CP qui auront été consacrés :

- à des projets de recherche dans le domaine des arts plastiques ;
  - au soutien aux laboratoires de recherche dédiés à la création musicale et au spectacle ;
  - aux actions de recherche sur les processus et outils de la création de l'IRCAM ;
- aux recherches architecturales et urbaines.

### ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		105 221 367	<b>105 221 367</b>		104 822 833	<b>104 822 833</b>
Crédits de paiement		104 221 367	<b>104 221 367</b>		103 408 304	<b>103 408 304</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		464 529		
Subventions pour charges de service public	105 221 367	104 358 304	104 221 367	103 408 304

Plus de 99 % des dépenses relatives aux subventions de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte ont été consommés conformément à la prévision. L'écart entre la LFI et les crédits consommés s'explique par la régulation budgétaire.

Sur les 104,36 M€ d'AE et 103,4 M€ de CP consommés en subventions pour charges de service public : 89,71 M€ en AE et 88,75 M€ en CP auront été consacrés à la CSI (dont 0,05 M€ en AE=CP à des dossiers de réserve parlementaire) ;

14,65 M€ en AE=CP auront été consacrés au Palais de la découverte.

Pour retrouver le détail concernant la CSI se reporter à la partie « Opérateurs ».

Par ailleurs, une erreur d'imputation des crédits du DRASSM explique la consommation d'AE de 0,46 M€ constatés en catégorie 31.

## ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	34 273 153	2 760 717	<b>37 033 870</b>	33 787 244	2 323 600	<b>36 110 844</b>
Crédits de paiement	34 273 153	2 697 456	<b>36 970 609</b>	33 787 244	2 182 339	<b>35 969 583</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	763 119	440 989	647 034	334 875
Subventions pour charges de service public		24 521		24 521

**Taux de consommation des crédits : 61 % en AE et 55 % en CP**

L'écart de 0,3 M€ en AE et de 0,29 M€ en CP entre les crédits inscrits en LFI et la consommation effective s'explique :

- d'une part, par la régulation budgétaire de 0,04 M€ en AE et de 0,03 M€ en CP correspondant à la contribution aux efforts de maîtrise budgétaire demandés au ministère de la culture et de la communication ;
- d'autre part, par l'exercice de la fongibilité en faveur des actions 2 et 3 du programme (0,28 M€ en AE= CP) et depuis l'action 1 (les crédits concernant la BPI, 0,02 M€ en AE=CP après mise en réserve, inscrits sur cette action en LFI ont été exécutés sur l'action 4).

**La consommation des 0,47 M€ en AE et des 0,36 M€ en CP s'est répartie comme suit :**

- 0,02 M€ en AE=CP ont été consacrés au programme de recherches sociologiques sur la lecture de la Bibliothèque publique d'information ;
- 0,45 M€ en AE et 0,34 M€ en CP ont été consacrés :
- à la réalisation et à la valorisation de la recherche en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;

à la publications en ligne et à la valorisation de la recherche (sites professionnels et grand public).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages				5 000
Transferts aux autres collectivités	1 997 598	1 858 090	2 050 422	1 817 943

**Taux de consommation des crédits : 93 % en AE et 89 % en CP**

L'écart de 0,14 M€ en AE et de 0,23 M€ en CP entre les crédits inscrits en LFI et la consommation effective s'explique :

- d'une part par la régulation budgétaire de 0,1 M€ en AE=CP correspondant à la contribution aux efforts de maîtrise budgétaire demandés au ministère de la culture et de la communication ;
- d'autre part par l'exercice de la fongibilité en faveur des actions 2 et 3 du programme (0,13 M€ en CP).

**Recherche culturelle et culture scientifique**

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**La consommation des 1,86 M€ en AE et des 1,82 M€ en CP s'est répartie comme suit :**

En M€	AE			CP		
	LFI	Consommés	Ecart	LFI	Consommés	Ecart
Accord cadre CNRS/MCC : cet accord a été signé en 2003 pour une période de 4 ans. Il permet de soutenir 35 unités mixtes de recherche et 21 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	0,96	1,14	0,19	0,96	1,16	0,20
Autres structures de recherche : établissements publics, universités, grandes écoles, projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine	1,04	0,72	-0,32	1,10	0,66	-0,43
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>1,86</b>	<b>-0,14</b>	<b>2,05</b>	<b>1,82</b>	<b>-0,23</b>

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	99 643 926	101 995 014	107 503 647	106 465 150	106 463 147	105 587 736
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>	<b>99 643 926</b>	<b>101 995 014</b>	<b>107 503 647</b>	<b>106 465 150</b>	<b>106 463 147</b>	<b>105 587 736</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	605	607	615
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	49	50	
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 150	1 161	1 130

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
CSI - Cité des sciences et de l'industrie	49	926			50	937				920		
<b>Totaux</b>	<b>49</b>	<b>926</b>			<b>50</b>	<b>937</b>				<b>920</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

---

### CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

---

#### Organisation et missions

La Cité des sciences et de l'industrie (CSI) est un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1985 et placé sous la double tutelle du ministère de la culture et de la communication et du ministère en charge de la recherche. La CSI est située sur le site parisien de la Villette, qui regroupe trois autres établissements publics sous tutelle du ministère de la culture et de la communication (Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Cité de la musique, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) et qui devrait accueillir à horizon 2012 la Philharmonie de Paris.

Les missions fondamentales de la CSI s'articulent autour de deux axes principaux :

- la diffusion scientifique : il s'agit de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions.
- la médiation scientifique : toutes les activités de diffusion sont accompagnées par des animations confiées à des médiateurs scientifiques.

#### Etat de la contractualisation

La Cité des Sciences a signé en novembre 2006 un contrat de performance pour les années 2006-2008. Au second semestre 2008, un bilan de ce contrat sera dressé ; il permettra d'élaborer un second contrat portant sur les années 2009-2011, qui correspondra avec la pluri-annualité budgétaire en cours de construction.

#### Rappel des objectifs

En 2007, la Cité des sciences et de l'industrie poursuit son plan de rénovation lancé en 2005, échelonné sur plus de 10 ans et financé à la fois par ressources propres et par subvention de l'Etat. Cet ambitieux plan a pour objectif principal :

- le renouvellement de l'offre culturelle, avec la rénovation de la Cité des Enfants et la restructuration des expositions permanentes
- l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs, avec notamment la perspective de réaménagement des espaces d'accueil, du parvis Nord et de la médiathèque
- la réhabilitation technique du bâtiment, qui a accueilli en 22 ans d'existence plus de 60 millions de visiteurs
- la valorisation de patrimoine immobilier de la CSI, avec l'aménagement de la quatrième travée et la perspective de construction d'un immeuble nouveau à usage mixte.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires fixés en commun avec les tutelles lors de la rédaction du contrat de performance.

Par ailleurs, la Cité poursuit en 2007 son objectif d'amélioration de sa gestion (maîtrise des coûts par une politique d'achat volontariste, développement des ressources propres...).

En outre, la CSI contribue en 2007 aux objectifs n°3 et 4 du programme 186 : « Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique », « renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de leurs ressources propres ».

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique</b>	<b>86 999</b>	<b>88 957</b>	<b>90 312</b>	<b>89 312</b>	<b>89 703</b>	<b>88 753</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	86 999	88 957	90 312	89 312	89 703	88 753
<b>Totaux</b>	<b>86 999</b>	<b>88 957</b>	<b>90 312</b>	<b>89 312</b>	<b>89 703</b>	<b>88 753</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
90 075	3 873		18 756	<b>112 704</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
88 783	831		21 936	<b>111 550</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Offres culturelles	19 992	8 538		7 030	<b>35 560</b>
Accueil du public	9 975	7 350		5 947	<b>23 272</b>
Diffusion nationale et internationale	3 709	2 079		95	<b>5 883</b>
Activités commerciales	1 434	2 048		855	<b>4 337</b>
Bâtiment et installations techniques	8 296	17 993		4 465	<b>30 754</b>
Fonctions support	6 573	9 918		608	<b>17 099</b>
<b>Totaux</b>	<b>49 979</b>	<b>47 926</b>		<b>19 000</b>	<b>116 905</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>50 112</b>	<b>42 700</b>	<b>14 688</b>	<b>107 500</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>925,6</b>	<b>937</b>	<b>920</b>
<i>dont titulaires</i>	NC	3	0
<i>dont contractuels</i>	NC	934	920
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>NC</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	49	50	NC
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	NC
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	NC

### Commentaires techniques :

Concernant les emplois Etat il s'agit d'emplois rémunérés par l'Education Nationale et pour lesquels les données n'ont pas été communiquées.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Réalisations 2007

L'année 2007 a été marquée pour la CSI par la fin de la première étape de la rénovation de la Cité des Enfants. Ainsi, en décembre, un espace nouveau de 2000m<sup>2</sup> dédié aux enfants non lecteurs (2-7ans) a ouvert ses portes. Ce plan de rénovation devrait se poursuivre en 2008 et 2009 avec le réaménagement de la Cité des 5-12 ans.

Par ailleurs, l'exposition « Zizi sexuel, l'expo ! » a ouvert ses portes à l'automne. Destiné à un public 9-14 ans, cette exposition s'inscrit dans la politique d'ouverture à un public le plus large possible.

Enfin, la restructuration des expositions permanentes a été lancée avec la production en 2007 d'une exposition consacrée à l'étude de l'infiniment petit et de l'infiniment grand. Ainsi, le « Grand récit de l'univers » ouvrira ses portes aux printemps 2008.

L'année 2007 a par ailleurs été une année importante pour la valorisation du patrimoine immobilier de la CSI : la convention d'occupation temporaire de la 4ème travée du bâtiment a été signée avec l'opérateur « Apsys ». Les travaux devraient commencer en 2008. Cet espace, inoccupé depuis l'inauguration du site et dont l'ouverture est prévue pour 2012, accueillera un pôle de commerces et de loisirs grand public sur le thème de la convergence numérique et du cinéma.

Enfin, la CSI a engagé des études en 2007 pour la construction d'un nouvel immeuble à usage mixte sur une emprise restée disponible sur son domaine. Le montage financier, associant un opérateur privé, devrait permettre à la CSI de disposer gracieusement de nouveaux locaux pour des bureaux administratifs et de mettre ainsi fin à un bail locatif.

### Analyse des écarts

La différence au niveau des crédits entre la LFI 2007 et l'exécution (- 559k€) s'explique par les mouvements suivants :

- un abondement de crédits de 350k€ destinés à financer des travaux nécessaires d'aménagement du parking de la CSI, dans la perspective de l'immobilisation début 2009 d'un autre parking sur le site de la Villette, impacté par la construction de la Philharmonie de Paris.
- un abondement de 50k€ par le Parlement pour des actions de recherche
- une mise en réserve de crédit de 959k€ correspondant à la contribution de la CSI aux efforts de maîtrise budgétaire demandés au Ministère de la culture et de la communication sur le programme 186. Il convient néanmoins de souligner que suite à un amendement entre le PLF et la LFI 2007, les crédits de la CSI avaient déjà été abattus de 763k€. Au total, cette régulation de crédits représente ainsi 1,9 % des crédits présentés au PLF et 1,5% du budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

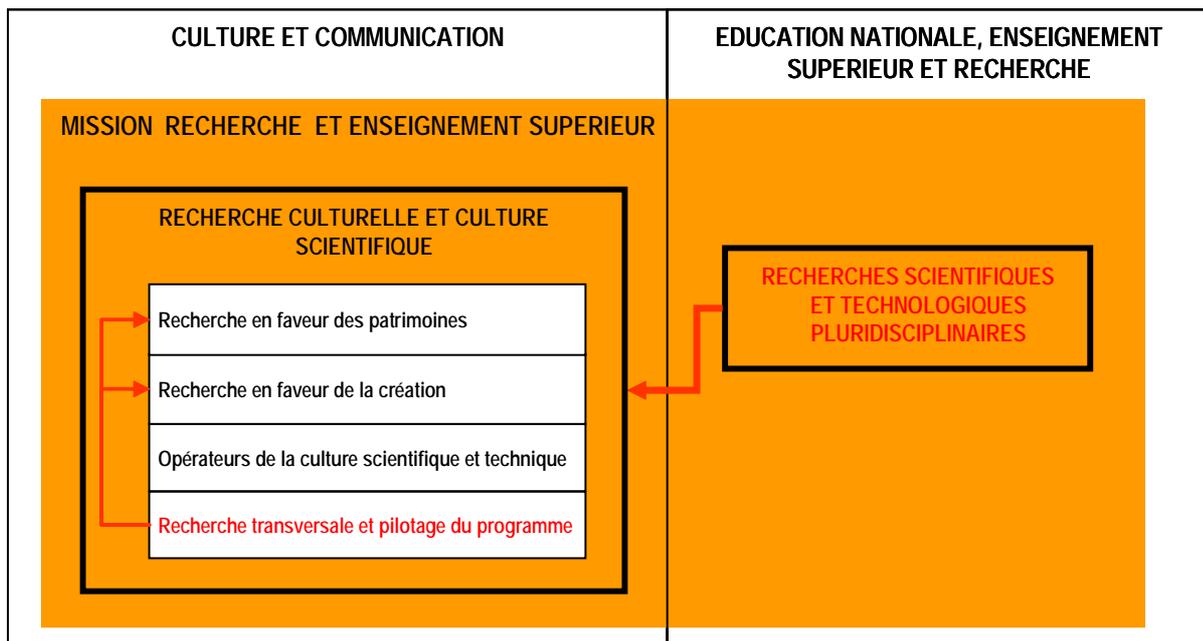
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Recherche en faveur des patrimoines	7 005 396	35 678 797	35 880 089
Recherche en faveur de la création	2 027 148	10 324 356	10 355 324
Opérateurs de la culture scientifique et technique	104 221 367	104 221 367	111 412 367
Recherches transversales et pilotage du programme	36 970 609	0	0
<b>Total</b>	<b>150 224 520</b>	<b>150 224 520</b>	<b>157 647 780</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche en faveur des patrimoines	6 454 036	+26 680 964	33 135 000	-2 543 797	-1 401 525
Recherche en faveur de la création	2 246 886	+9 288 619	11 535 505	+1 211 149	+1 386 697
Opérateurs de la culture scientifique et technique	103 408 304		103 408 304	-813 063	+4 431 294
Recherches transversales et pilotage du programme	35 969 583	-35 969 583	0	0	0
<b>Total</b>	<b>148 078 809</b>	<b>0</b>	<b>148 078 809</b>	<b>-2 145 711</b>	<b>+4 416 466</b>

L'action " Recherches transversales et pilotage du programme " a été répartie entre les actions " Recherche en faveur des patrimoines " et " Recherche en faveur de la création " au prorata du coût direct de ces actions.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'action " Recherche transversale et pilotage du programme " est une action transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création, Elle comprend en effet :

- les dépenses de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des dépenses de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des dépenses de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;
- des dépenses de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire,
- des dépenses de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel " Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville ",
- des dépenses de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ;

- des dépenses pour la valorisation des travaux de la recherche.

A ce titre et afin de mieux évaluer l'effort de recherche du ministère dans les domaines du patrimoine et de la création, cette action est donc déversée a posteriori sur l'action "recherche en faveur du patrimoine" et sur l'action "recherche en faveur de la création" selon les mêmes règles de déversement que celles appliquées sur la LFI c'est-à-dire au prorata des dépenses directes de ces deux actions l'une par rapport à l'autre.

Le poste principal du programme "Recherche culturelle et culture scientifique" correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. L'action "Opérateurs de la culture scientifique du programme" représente en effet plus de près de 70% des dépenses du programme en dépenses directes comme en dépenses complètes.

Pour les dépenses ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, en dépenses complètes, l'action "Recherche en faveur des patrimoines", représente environ 21,5% du programme, contre 4,4% en dépenses directes.

Les dépenses relatives à la création restent minoritaires passant environ de 1,5% en dépenses directes à 7,5% du programme en dépenses complètes.

L'action "Recherches transversales et pilotage du programme" est quant à elle entièrement ventilée.

#### DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Recherche en faveur des patrimoines	33 135 000	+11 115	33 146 115	-2 733 974	-1 390 410
Recherche en faveur de la création	11 535 505	+1 710	11 537 215	+1 181 891	+1 388 407
Opérateurs de la culture scientifique et technique	103 408 304	+5 896 848	109 305 152	-2 107 215	+10 328 142
Recherches transversales et pilotage du programme	0	+27 360	27 360	+27 360	+27 360
<b>Total</b>	<b>148 078 809</b>	<b>+5 937 033</b>	<b>154 015 842</b>	<b>-3 631 938</b>	<b>+10 353 499</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-5 937 033</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 937 033

Conformément à l'avis du CIAP, les crédits de fonctionnement de l'Agence Nationale de Recherche sont déversés vers l'ensemble des programmes de la MIREs au prorata du poids budgétaire de ces programmes dans la mission, soit 1,47% pour le programme recherche culturelle et culture scientifique.

Le programme recherche culturelle et culture scientifique reçoit donc une partie des crédits de fonctionnement de l'ANR, répartis entre l'action 1 "Recherche en faveur des patrimoines" et 2 "Recherche en faveur de la création".

L'action « opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « recherche culturelle et culture scientifique » reçoit par ailleurs, en conformité avec l'avis du CIAP, la totalité des crédits de la sous action « actions de diffusion de la culture scientifique et technique » qui représente elle même 83,5% de l'action « renforcement des liens entre science et société » du programme « orientation et pilotage de la recherche ».

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche en faveur des patrimoines	6 539 221	+27 106 145	+11 079	33 656 445	-359 804
Recherche en faveur de la création	2 343 401	+9 713 784	+1 705	12 058 890	+1 580 161
Opérateurs de la culture scientifique et technique	103 408 304		+5 955 991	109 364 295	+10 887 285
Recherches transversales et pilotage du programme	36 819 929	-36 819 929	+27 273	27 273	+27 273
<b>Totaux</b>	<b>149 110 855</b>	<b>0</b>	<b>+5 996 048</b>	<b>155 106 903</b>	<b>+12 134 915</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-5 996 048</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 996 048

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Dans un souci de simplicité et de fiabilité des données, le ministère de la culture a choisi d'adopter les mêmes règles de déversement (modalités et clés de répartition) que celles utilisées pour la détermination des dépenses complètes.

Les coûts qui n'ont pas pour origine une opération budgétaire ont ainsi, au même titre que les dépenses, été imputés directement sur les actions en fonction de leur destination, ou ventilés depuis l'action "recherches transversales et pilotage du programme" en utilisant les mêmes clés de répartition que les dépenses.

Le périmètre des coûts directs du programme comprend les charges de fonctionnement (y compris les charges de personnel et les subventions pour charges de service public), les charges d'intervention ainsi que les opérations de fin d'exercice (dotations aux amortissements et provisions, charges à payer, charges constatées d'avance...)

### ANALYSE DES RESULTATS

L'analyse des écarts entre les dépenses directes et les coûts directs ne révèle que des différences mineures pour l'ensemble des actions du programme (écart inférieur à 0,5% en moyenne) dans la mesure où les montants ne relevant pas d'opérations budgétaires portent sur des montants très faibles.

Parmi les charges comptables, les provisions pour charges s'élèvent à environ 0,870 M€ pour l'ensemble du programme dont 52% pour l'action recherches transversales et pilotage et animation du programme (entièrement ventilée par la suite), 40% pour l'action relative à la recherche en faveur des patrimoines et 8% pour l'action recherche en faveur de la création.

Les charges à payer se montent quant à elle à un peu plus de 0,500 M€ dont 77% pour les recherches transversales et le pilotage et l'animation du programme, 18% pour la recherche en faveur des patrimoines et 5% pour la recherche en faveur de la création.

Le poste principal du programme " Recherche culturelle et culture scientifique " correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. En effet, l'action "opérateurs de la culture scientifique et technique " représente près de 70% du programme, en coûts directs comme en coûts complets.

Pour les coûts ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, en coûts complets, l'action " recherche en faveur des patrimoines " représente 21,7% du programme, contre 4,4% en coûts directs.

Les coûts relatifs à la création restent, quant à eux, minoritaires passant de 1,6% en coûts directs à 7,8% en coûts complets du programme.

L'action " Recherches transversales et pilotage du programme ", qui pesait environ un quart des coûts du programme avant déversements, est, quant à elle entièrement ventilée.

## PROGRAMME 142

---

## PROGRAMME 142

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES**

MINISTRE CONCERNÉ : MICHEL BARNIER, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	638
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	640
Rappel de la présentation du programme	646
Objectifs et indicateurs de performance	649
Justification au premier euro	652
Opérateurs	664
Analyse des coûts du programme et des actions	674

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le pilotage du programme 142 s'articule autour de trois objectifs principaux. Ils consistent, pour l'enseignement supérieur agricole, à assurer l'excellence scientifique des formations et l'adaptation aux attentes des secteurs professionnels se traduisant par un haut niveau d'insertion professionnelle, ceci tout en veillant à optimiser les coûts.

Dans le domaine de la recherche, l'objectif du programme vise à orienter une partie de cette activité de sorte qu'elle vienne en appui aux politiques publiques conduites par les décideurs du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. En pratique, ces travaux peuvent s'inscrire aussi bien dans le cadre des grandes priorités politiques, établies au niveau national, que dans le cadre d'orientations locales conduites par les services déconcentrés pour la mise en œuvre des missions du MAP, en particulier dans les domaines sanitaires, environnementaux, et de l'aménagement.

Les leviers d'action identifiés à cette fin s'appuient principalement sur un important programme de réorganisation et de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles initié en 2005. Dans un premier temps ont été constitués 9 pôles de compétences interrégionaux. Ils rassemblent au plan local les structures de recherche et d'enseignement supérieur agricoles pour développer les synergies entre recherche et formation, assurer l'excellence scientifique, renforcer les capacités d'innovation, et accroître la visibilité internationale des établissements d'enseignement et de la recherche.

Les premiers travaux ont consisté à identifier et définir les thématiques emblématiques sur lesquelles se positionne chaque pôle, de sorte à pouvoir ensuite renforcer les synergies entre les partenaires du pôle sur ces sujets. Parallèlement, des établissements d'enseignement se sont regroupés, toujours en suivant ces objectifs d'excellence et de visibilité, pour constituer deux « grands établissements », créés le 1er janvier 2007 : Agro Paris Tech et Montpellier Sup Agro. Cette politique se poursuit en 2008 pour renforcer la visibilité de certains pôles régionaux et poursuivre les regroupements d'établissements. De surcroît, une nouvelle vague de contractualisation avec certaines écoles supérieures va permettre de décliner plus finement les leviers d'actions du programme au niveau du contrat d'objectif de chaque école. Le dispositif comprendra des outils de suivi permettant de connaître l'évolution dans le temps des critères qui concourent à la réalisation des objectifs du programme.

L'évolution actuelle des indicateurs du programme 142 traduit une amélioration sur les deux plans de l'efficacité et de l'efficience.

L'efficacité des formations d'ingénieurs, de vétérinaires, de paysagistes, est mesurée à travers l'insertion professionnelle et, plus précisément, à partir d'un indicateur d'insertion à 3 mois. Il marque une amélioration de l'insertion professionnelle : en 2007, 75,1 % des étudiants issus des écoles d'enseignement supérieur agricole étaient en activité professionnelle 3 mois après la fin d'étude (74,7 % en 2006). Cette tendance positive est confirmée par un autre indicateur de suivi dont dispose le responsable de programme : l'insertion à 18 mois. Elle est passée de 84,6 % en 2005 à 90,1 % en 2007.

Sur le plan de l'efficience, les indicateurs de « dépense de formation par étudiant » ont connu une augmentation entre 2005 et 2006. Elle s'expliquait par la conjugaison de quatre effets : le renforcement des équipes d'enseignement et de recherche au sein des établissements, l'augmentation des coûts standards, due principalement à une modification des dispositions concernant certains taux de cotisations salariales, pour les écoles d'ingénieurs et de paysagistes, une diminution des effectifs des formations autres que la « formation de base », et dans le secteur vétérinaire, une diminution substantielle des effectifs sous numerus clausus (- 12 %). A partir de 2007, les premiers effets de la politique de renforcement et de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole permettent une amélioration de la répartition des moyens. Il en résulte une première optimisation des dépenses, qui se traduit au niveau des indicateurs par une moindre augmentation entre 2006 et 2007 que ce qu'elle était entre 2005 et 2006.

En matière de recherche et de développement en appui aux politiques publiques, le pilotage du programme s'exerce à travers des dispositifs de conventionnement. La mise en œuvre est ensuite orientée et suivie par des comités techniques ou de pilotage. Cette organisation permet de définir les thématiques de recherche et de développement à retenir pour l'appui aux politiques publiques. L'objectif est également que cette activité spécifique de recherche et de développement s'exerce de manière suffisante pour répondre aux besoins des décideurs publics. Mais il s'agit également de maintenir l'équilibre entre la recherche dédiée aux acteurs économiques et celle venant en appui des politiques publiques. En la matière, c'est donc la stabilité de l'indicateur qui est recherchée. Cette stabilité de la cible est à interpréter comme un ordre de grandeur, et les réalisations 2006 et 2007 (24,8 % et 25,9 %) permettent de considérer que cet objectif est atteint pour l'année 2007.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**
  - INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés
- **OBJECTIF 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**
  - INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés
- **OBJECTIF 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques**
  - INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007</i>						
<i>Consommation 2007</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	156 657 779	44 652 345	29 151 675	<b>230 461 799</b>	230 461 799
		144 288 470	44 035 656	32 528 560	<b>220 852 686</b>	
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	2 277 253	32 403 996	7 257 167	<b>41 938 416</b>	41 938 416
		3 356 084	27 810 078	9 427 563	<b>40 593 725</b>	
<b>Totaux des AE prévues en LFI</b>		<b>158 935 032</b>	<b>77 056 341</b>	<b>36 408 842</b>	<b>272 400 215</b>	272 400 215
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-9 081 453	-205 929		<b>-9 287 382</b>	
<b>Totaux des AE ouvertes</b>		<b>149 853 579</b>	<b>113 259 254</b>		<b>263 112 833</b>	
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>147 644 554</b>	<b>71 845 734</b>	<b>41 956 123</b>	<b>261 446 411</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2007</i>						
<i>Consommation 2007</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	156 657 779	46 250 749	29 157 464	<b>232 065 992</b>	232 065 992
		144 288 470	48 612 060	28 749 020	<b>221 649 550</b>	
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	2 277 253	32 698 534	8 803 436	<b>43 779 223</b>	43 779 223
		3 356 084	27 888 078	12 076 546	<b>43 320 708</b>	
<b>Totaux des CP prévus en LFI</b>		<b>158 935 032</b>	<b>78 949 283</b>	<b>37 960 900</b>	<b>275 845 215</b>	275 845 215
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-9 081 453	+138 782		<b>-8 942 671</b>	
<b>Totaux des CP ouverts</b>		<b>149 853 579</b>	<b>117 048 965</b>		<b>266 902 544</b>	
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>147 644 554</b>	<b>76 500 138</b>	<b>40 825 566</b>	<b>264 970 258</b>	

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>						
<i>Consommation 2006</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	145 027 767	45 825 195	28 971 741	<b>219 824 703</b>	<b>219 824 703</b>
		137 591 226	42 508 036	27 656 938		<b>207 756 200</b>
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	15 679 174	9 567 139	14 891 514	<b>40 137 827</b>	<b>40 137 827</b>
		10 963 728	15 899 823	14 937 285		<b>41 800 836</b>
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		<b>160 706 941</b>	<b>55 392 334</b>	<b>43 863 255</b>	<b>259 962 530</b>	<b>259 962 530</b>
<b>Totaux des AE consommées</b>		<b>148 554 954</b>	<b>58 407 859</b>	<b>42 594 223</b>		<b>249 557 036</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2006</i>						
<i>Consommation 2006</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	145 027 767	46 609 195	28 971 741	<b>220 608 703</b>	<b>220 608 703</b>
		137 591 226	42 989 384	27 815 376		<b>208 395 986</b>
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	15 679 174	9 722 139	15 733 514	<b>41 134 827</b>	<b>41 134 827</b>
		10 963 728	16 677 774	13 085 677		<b>40 727 179</b>
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		<b>160 706 941</b>	<b>56 331 334</b>	<b>44 705 255</b>	<b>261 743 530</b>	<b>261 743 530</b>
<b>Totaux des CP consommés</b>		<b>148 554 954</b>	<b>59 667 158</b>	<b>40 901 053</b>		<b>249 123 165</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Enseignement supérieur	230 092 799
02	Recherche, développement et transfert de technologie	41 670 020
<b>Total</b>		<b>271 762 819</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	148 554 954	158 935 032	147 644 554	148 554 954	158 935 032	147 644 554
Rémunérations d'activité	94 288 977	98 570 320	93 143 147	94 288 977	98 570 320	93 143 147
Cotisations et contributions sociales	53 715 158	60 000 725	53 951 670	53 715 158	60 000 725	53 951 670
Prestations sociales et allocations diverses	550 819	363 987	549 737	550 819	363 987	549 737
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	58 407 859	77 056 341	71 845 734	59 667 158	78 949 283	76 500 138
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-777 951		42 996			90 996
Subventions pour charges de service public	59 185 810	77 056 341	71 802 738	59 667 158	78 949 283	76 409 142
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	42 594 223	36 408 842	41 956 123	40 901 053	37 960 900	40 825 566
Transferts aux ménages	7 412 801	7 449 462	7 128 000	7 412 801	7 450 941	7 128 000
Transferts aux entreprises	407 367		1 287 516	478 226		1 182 288
Transferts aux autres collectivités	34 774 055	28 959 380	33 540 607	33 010 026	30 509 959	32 515 278
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>272 400 215</b>			<b>275 845 215</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-9 081 453			-9 081 453	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-205 929			+138 782	
<b>Totaux (*)</b>	<b>249 557 036</b>	<b>263 112 833</b>	<b>261 446 411</b>	<b>249 123 165</b>	<b>266 902 544</b>	<b>264 970 258</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/04/2007					81 453		81 453	

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						208 539		53 793
25/10/2007						2 000 000		2 320 000
<b>Totaux</b>						<b>2 208 539</b>		<b>2 373 793</b>

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		2 002 610		2 512 575	0	0	0	0

## PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007					9 000 000		9 000 000	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Totaux généraux	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
		<b>2 002 610</b>		<b>2 512 575</b>	<b>9 081 453</b>	<b>2 208 539</b>	<b>9 081 453</b>	<b>2 373 793</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>11</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
300201	<b>Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers</b> Impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1948 - Dernière modification substantielle : 2002 - CGI : 206-5</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>				

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
110242	<b>Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires : 989.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : bonne - Création : 1992 - Dernière modification substantielle : 2002 - CGI : 199 quater F</i>	165	165	175
<b>Coût total des dépenses fiscales chiffrées</b>		<b>165</b>	<b>165</b>	<b>175</b>

<sup>11</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

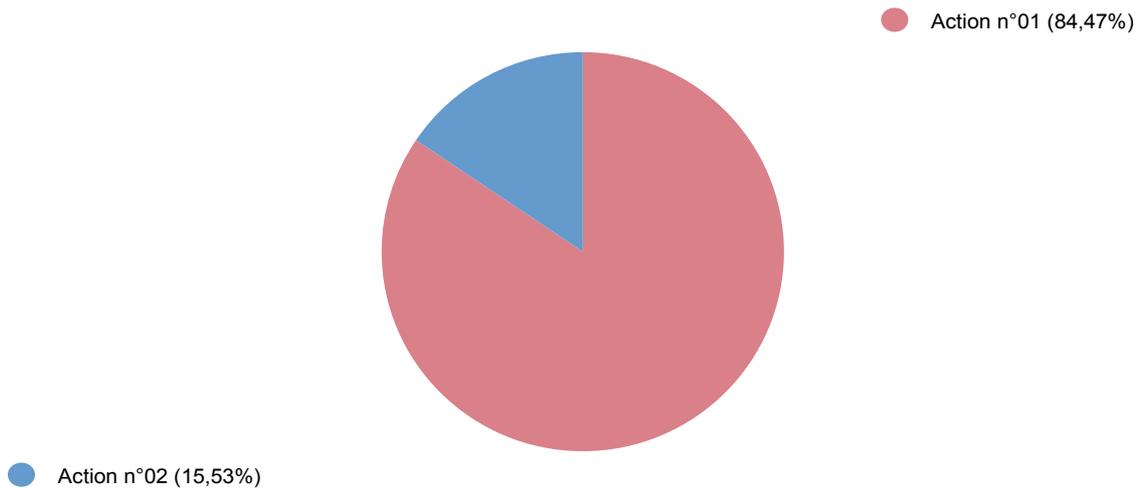
Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Enseignement supérieur	220 852 686	221 649 550	226 904 177	230 092 799	236 430 074
02	Recherche, développement et transfert de technologie	40 593 725	43 320 708	45 845 312	41 670 020	44 403 322
<b>Totaux</b>		<b>261 446 411</b>	<b>264 970 258</b>	<b>272 749 489</b>	<b>271 762 819</b>	<b>280 833 396</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

L'action 1 du programme 142 (« Enseignement supérieur ») est décomposée en quatre sous-actions : enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, enseignement supérieur privé et aides aux étudiants (public et privé).

L'enseignement supérieur long agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage, est constitué par un réseau de 22 établissements (15 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 13.000 étudiants. Ils sont répartis en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation d'enseignants). Ils forment des docteurs vétérinaires et des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire, de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Leur activité de recherche est reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales, et au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Les établissements sont aujourd'hui organisés autour de 6 pôles de compétence, identifiés en 2005 et 2006. Sur une même zone géographique, un pôle regroupe les compétences en formation, recherche et développement, en sciences et technologies du vivant.

En s'appuyant sur cette organisation territoriale, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) poursuit une politique définie selon 4 axes pour l'enseignement supérieur agricole :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole public.

Dans le cadre de l'action 2 du programme 142 (« Recherche, développement, et transfert de technologie »), les interventions du MAP portent sur :

- La recherche finalisée en appui aux politiques publiques, pour laquelle le MAP assure :
  - le financement d'organismes sous cotutelle : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Centre national du machinisme agricole du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) pour des missions d'appui scientifique et technique ;
  - l'attribution de soutiens de programmes aux unités mixtes de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.
- Le développement agricole, avec :
  - l'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA - Association de Coordination Technique Agricole) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA - Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire) en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;
  - le financement d'actions de recherche en matière de sélection végétale et dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments (notamment les actions inscrites dans les Contrats de Plan État-Régions) ;
  - la mise en place de plates-formes technologiques sur les sites de l'enseignement technique et les réseaux thématiques qui préparent en partenariat avec l'enseignement supérieur et les professionnels à la licence professionnelle.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

---

- ACTION n° 01 : Enseignement supérieur
- ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**

### INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Taux d'insertion des diplômés à 3 mois	%	62.6	74.7	65%	66	75.1	65%

#### Précisions méthodologiques :

Le taux d'insertion est mesuré par une enquête 3 mois après la sortie du cursus de formation. L'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi 3 mois après la sortie, et la population totale des diplômés de la même année qui ont recherché un emploi ; il s'agit donc d'un taux d'activité net, hors poursuite d'études et volontariat international.

Le chiffre de la réalisation 2005 a été établi à partir d'une enquête existante. Mais la méthodologie de cette enquête s'est avérée incomplète pour le calcul de l'indicateur. Aussi une enquête spécifique a-t-elle été mise en place à partir de 2006. Le chiffre de la réalisation 2006 indiqué dans le RAP 2006 (65 %) était basé sur des données provisoires de cette nouvelle enquête, le chiffre définitif est celui indiqué ci-dessus (74,7 %). Pour 2007, l'enquête étant réalisée pour la deuxième fois, les délais d'exécution ont pu être raccourcis, ce qui permet de porter dans le RAP 2007 le chiffre définitif (75,1 %).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'augmentation de l'indicateur entre 2005 et 2006 s'explique par la mise en place, à partir de 2006, d'une enquête spécifique (cf. supra : précisions méthodologiques). Elle ne peut pas être interprétée comme une augmentation de l'insertion dans cette proportion.

A méthodologie stabilisée, l'indicateur progresse entre 2006 et 2007. Cependant, les indicateurs mesurant l'insertion professionnelle dans un délai proche de la sortie de formation connaissent par construction une forte variabilité. Ils s'appliquent en effet sur une période où l'insertion professionnelle n'est pas stabilisée. Aussi la tendance de fond doit s'apprécier sur une période d'insertion plus longue. La tendance est ainsi confirmée par les taux d'insertion professionnelle à 18 mois : sur les mêmes années, 2005, 2006 et 2007, ils sont respectivement de 84,6 %, 89,5 % puis 90,1 %.

**OBJECTIF n° 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

### INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Cadres supérieurs techniques du MAP	€	14 323	17 775	15 700			15 500
Personnels d'enseignement	€			*			*
Ingénieurs	€	11 815	13 265	13 500	13 500	13 688	14 000
Vétérinaires	€	12 709	15 288	15 000	15 450	16 159	16 500
Paysagistes	€	14 549	18 998	16 500	19 000	17 330	16 000

#### Précisions méthodologiques :

Sources des données : ces dépenses sont calculées à partir de la grille CERES d'attribution des subventions de fonctionnement et des emplois à chaque école.

Explications sur la construction de l'indicateur : l'indicateur donne la dépense de fonctionnement pour l'Etat des différentes catégories de formés par année de formation. Il s'agit de la dépense de formation au sens strict : les dépenses de l'Etat pour la recherche, faite par les enseignants-chercheurs qui sont en poste dans ces écoles de formation, ne sont pas prises en compte.

Pour les ingénieurs, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 9 écoles de formation (12 en 2006). Le calcul des coûts de l'année 2007 tient compte des regroupements réalisés au 1er janvier 2007 : les 3 écoles de l'INA PG, l'ENSA de Massy et l'ENGREF deviennent Agro Paris Tech ; de même, l'ENSA Montpellier, le CNEARC et le CEP de Florac deviennent Montpellier Sup Agro.

Pour les vétérinaires, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 4 écoles vétérinaires.

En ce qui concerne les charges salariales, elles sont évaluées en utilisant les coûts standards par catégorie d'agents.

Pour les cadres supérieurs techniques du MAP, les regroupements intervenus au 1er janvier 2007 ne permettent plus d'isoler les spécificités des coûts de cette catégorie de formés.

Pour les personnels d'enseignement, l'organisation de la formation est très différente de celle des autres catégories (formation sur des durées variables dont certaines plus courtes que l'année universitaire ou sous forme de formation continue). Le calcul de coût annuel par personne formée ne s'avère pas pertinent. Il est abandonné à partir du PAP 2008.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La hausse importante des coûts en 2006 s'expliquait par la conjugaison, sur cette année, de plusieurs facteurs. Pour les trois filières (ingénieurs, vétérinaires et paysagistes), interviennent d'une part, l'augmentation des coûts standards des personnels constatée en 2006 (avec une augmentation importante du taux de cotisation au titre du CAS pensions), et d'autre part, le renforcement des équipes d'enseignants-chercheurs. Les filières ingénieurs et paysagistes ont connu une diminution ponctuelle des effectifs élèves dans les autres formations que la formation de base (ingénieurs ou paysagistes), ce qui par contre-coup, renchérit le coût de cette dernière. Enfin, le secteur vétérinaire a vu une diminution importante de l'effectif étudiants sous numerus clausus (- 12 %), d'où une augmentation du coût par étudiant formé.

En 2007, le poids relatif de ces coûts standards induit une augmentation plus mesurée, et les démarches d'optimisation permettent d'infléchir l'évolution des coûts. Ils augmentent tout de même de 5,7 % pour les formations vétérinaires mais la démarche engagée a dans un premier temps cherché à mieux équilibrer les coûts entre les écoles. Pour les écoles d'ingénieurs, l'augmentation est de 3,2 %. Ce secteur a vu la création de 2 « grands établissements » au 1er janvier 2007 par regroupement respectivement de 3 et 2 écoles. Enfin, l'accent a notamment été porté sur le secteur qui présentait les coûts de formation les plus élevés, celle du domaine du paysage. Le coût de formation par étudiant connaît une baisse de 9 % entre 2006 et 2007. Les variations du coût par étudiant paysagiste sont, d'une année à l'autre et comparativement aux deux autres filières, plus importantes. Ceci s'explique par le fait que le calcul de coût se fait sur un seul établissement, avec une population étudiante moins nombreuse que pour les deux autres filières. Les leviers d'action ont donc un effet plus nettement significatif sur le coût par étudiant.

## OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques

### INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques	%		24.8		25	25.9	

#### Précisions méthodologiques :

Sources des données : rapport annuel des opérateurs par thématiques.

Explications sur la construction de l'indicateur : par rapport au volume total d'ETPT de chercheurs et d'ingénieurs titulaires, l'indicateur mesure la part, comptabilisée en ETPT également, de l'activité de recherche, de développement ou de transfert, qui intervient en appui aux politiques publiques.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif consistant à mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques du MAP porte sur l'action 2 du programme 142. Dans un contexte général tendant à orienter les effectifs de chercheurs

vers la recherche académique, l'objectif du MAP est de maintenir l'effet de levier des crédits du programme 142 en faveur de l'appui aux politiques publiques. L'indicateur, qui mesure l'activité consacrée à ce domaine par rapport à l'activité d'ensemble, doit donc s'inscrire dans une perspective de stabilité, plutôt que dans une tendance haussière. En effet, une augmentation durable et significative se ferait au détriment de la recherche académique.

En pratique, l'indicateur est calculé à partir des informations établies par le CEMAGREF car cet opérateur représente plus de 50 % des crédits de l'action 2. Les autres acteurs susceptibles d'intervenir en appui des politiques publiques sont :

- l'INRA, attributaire de missions d'intérêt général déléguées par l'État et concernant notamment la cartographie des sols, la sélection animale et la sélection végétale ;
- les établissements d'enseignement supérieur agricole concernant la formation par la recherche ;
- les organismes de développement concernant les interfaces entre la recherche et l'agriculture ainsi qu'entre la recherche et les industries agroalimentaires. Les opérateurs sont les instituts et centres techniques de l'agriculture (ACTA) et des industries agroalimentaires (ACTIA).

A l'analyse, il apparaît que les ETPT directement financés par le MAP représentent environ 15 % des ETPT chercheurs totaux. L'indicateur s'établit à 25,9 % pour 2007. Il traduit l'efficacité de l'effet levier avec même une légère augmentation par rapport à 2006 (24,8 %)

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Enseignement supérieur	156 657 779	73 804 020	230 461 799	156 657 779	75 408 213	232 065 992
	144 288 470	76 564 216	220 852 686	144 288 470	77 361 080	221 649 550
02 Recherche, développement et transfert de technologie	2 277 253	39 661 163	41 938 416	2 277 253	41 501 970	43 779 223
	3 356 084	37 237 641	40 593 725	3 356 084	39 964 624	43 320 708
<i>Totaux des crédits prévus en LFI</i>	<b>158 935 032</b>	<b>113 465 183</b>	<b>272 400 215</b>	<b>158 935 032</b>	<b>116 910 183</b>	<b>275 845 215</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	-9 081 453	-205 929	-9 287 382	-9 081 453	+138 782	-8 942 671
Totaux des crédits ouverts	<b>149 853 579</b>	<b>113 259 254</b>	<b>263 112 833</b>	<b>149 853 579</b>	<b>117 048 965</b>	<b>266 902 544</b>
<b>Totaux des crédits consommés</b>	<b>147 644 554</b>	<b>113 801 857</b>	<b>261 446 411</b>	<b>147 644 554</b>	<b>117 325 704</b>	<b>264 970 258</b>
Crédits consommés - crédits ouverts	-2 209 025	+542 603	-1 666 422	-2 209 025	+276 739	-1 932 286

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **1 552 782**

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

Hors titre 2, les crédits ouverts en loi de finances initiale 2007 étaient de 113 465 183 € en AE et 116 910 183 € en CP.

Différents mouvements ont affecté le programme :

Nature du mouvement	Montant en AE (€)	Montant en CP (€)
Report de crédits 2006	2 002 610	2 512 575
Décrets d'avance	- 2 208 539	- 2 373 793
Fongibilité asymétrique	1 552 782	1 552 782

Il en résulte une dotation nette pour le programme hors titre 2, de 114 812 036 € en AE et 118 601 747 € en CP (113 259 254 € en AE et 117 048 965 € hors mouvements de fongibilité asymétrique).

Par ailleurs, la mise en réserve résiduelle (1 005 457 € en AE, 996 657 € en CP) n'a pas été levée, soit une dotation réelle de 113 806 579 € en AE et 117 605 090 € en CP.

L'exécution 2007 s'élève à 113 801 857 € en AE et 117 325 704 € en CP.

Le différentiel entre la consommation et la dotation s'élève donc à 4 722 € en AE et 279 386 € en CP.

Les CP non consommés à fin 2007, y compris les crédits restés gelés, ont été reportés sur 2008 (1 276 043 €).

Le taux d'exécution s'élève ainsi à 100 % en AE comme en CP par rapport à la LFI 2007 et à quasiment 100 % par rapport aux crédits ouverts.

La gestion du programme a été marquée par le souci permanent d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles, ce qui s'est traduit par la réalisation, en cours d'exercice, de redéploiements au sein du programme.

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Écart à la LFI 2007 (après transferts)	Réalisation 2007
A administratifs	83	86		80	-6	6 528 449
A techniques	277	433		397	-36	26 974 432
B et C administratifs	311	362		302	-60	12 152 087
B et C techniques	1 067	751		774	+23	28 715 420
Enseignants	878	1 038		1 008	-30	73 274 166
<b>Totaux</b>	<b>2 616</b>	<b>2 670</b>		<b>2 561</b>	<b>-109</b>	<b>147 644 554</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	98 570 320	93 143 147	98 570 320	93 143 147
Cotisations et contributions sociales	60 000 725	53 951 670	60 000 725	53 951 670
Prestations sociales et allocations diverses	363 987	549 737	363 987	549 737

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Les entrées et les sorties, en ETP, se décomposent ainsi :

### Entrées :

Catégorie	ETP
A Administratif	2
A Technique	25,1
B & C Administratif	4
B & C Technique	31,6
Enseignant	61,5
<b>Total</b>	<b>124,2</b>

### Sorties :

Catégorie	ETP
A Administratif	5,0
A Technique	37,1
B & C Administratif	14,0
B & C Technique	29,0
Enseignant	56,9
<b>Total</b>	<b>142,0</b>

Dont départs en retraite :

Catégorie	ETP
A Administratif	0
A Technique	9,5
B & C Administratif	7,5
B & C Technique	19
Enseignant	29,8
<b>Total</b>	<b>65,8</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
01	Enseignement supérieur	2 634	2 508
02	Recherche, développement et transfert de technologie	36	53
<b>Totaux</b>		<b>2 670</b>	<b>2 561</b>
Transferts de gestion			

La sous-exécution 2007 sur le plan des ETPT résulte d'un cadrage délicat :

- Comme en 2005, la programmation des recrutements arbitrée à l'automne 2006 a été prudente, du fait de l'absence de recul sur l'exécution.
- Sous-estimation importante des départs en retraite. Leur rythme s'est fortement accru par rapport aux années antérieures.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Sur le plan budgétaire, la sous-exécution constatée en 2007 a plusieurs causes, normalement non reconductibles sur 2008. La construction du PLF a été faite sur la base de l'exécution 2005. De ce fait, certaines erreurs de budgétisation constatées sur le budget 2006 n'ont pas pu être corrigées et ont été reconduites :

- La plus importante porte sur l'évaluation du CAS pension, créé en 2006 et dont le montant n'avait pu être correctement estimé, ni corrigé pour 2007 au vu de l'exécution 2006.
- Une marge de précaution a été programmée initialement. Cette marge est indispensable pour que le ministère garantisse la paye des agents sur chacun de ces programmes
- Des économies de gestion liées aux départs en retraite plus nombreux que prévus. En effet, après le mois d'août 2007, une accélération des départs en retraite est intervenue alors que les programmes de recrutement n'étaient plus susceptibles d'évolutions.

Le programme 142 a été concerné pour un total de 1 552 782 € par la fongibilité asymétrique :

- rattrapage du report de charges sur les établissements publics (500 000 €) ;
- crédits pour aider les établissements supérieurs à payer les cotisations retraite des postes gagés (928 108 €) ;
- participation du ministère au fonds d'insertion des personnes handicapées (124 674 €).

Les coûts moyens constatés en 2007 sont les suivants :

**Coûts moyens hors CAS (en euros)**

A administratifs	61 239
A techniques	51 463
B et C administratifs	29 578
B et C techniques	27 120
Enseignants	53 369

*Mesures générales*

La hausse de la valeur du point fonction publique au 1<sup>er</sup> février 2007 (+0,8% en niveau) a représenté une dépense de 1,35 M€ pour le programme 142.

Le rachat des jours de congés non pris en 2007 prévu par le décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés a représenté une dépense, pour le programme 142, de 85 935 € et a bénéficié à 234 agents.

*Mesures catégorielles*

La mise en œuvre des accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique s'est poursuivie en 2007, pour un total de 0,45 M€ concernant le programme 142.

Un certain nombre de mesures nouvelles prévues n'ont pas été mises en œuvre en 2007 et donneront lieu à des dépenses en 2008.

Ainsi, les taux de promotion des agents de catégorie C n'ont pu être publiés en 2007. De même, ce n'est qu'en 2008 que l'arrêté permettant la mise en œuvre de l'échelon exceptionnel HEA pour le statut d'emploi des chefs de mission du MAP a été publié.

En outre, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé de poursuivre en 2007 l'harmonisation des régimes indemnitaires au-delà de ce qui était prévu, à hauteur de 1,17 M€ pour le programme 142. Il s'agit d'une anticipation sur les mesures nouvelles 2008 et 2009.

Le financement est autorisé par la gestion rigoureuse de la masse salariale.

## ■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions a été de 38,67 M€ intégralement au titre des fonctionnaires civils (taux de 50,74%). En outre le montant de la contribution employeur au titre des allocations temporaires d'invalidité des personnels civils a été de 0,24 M€ (taux de 0,31%)

En 2007, les crédits consommés au titre des prestations sociales et allocations diverses ont représenté 0,55 M€.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
263 112 833							
AE non affectées au 31/12/2007							
1 663 812							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
2 610				266 902 544			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2007</b>	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	<b>Total des CP consommés en 2007</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
11 760 000	261 446 411	<b>273 206 411</b>	9 725 102	255 245 156	<b>264 970 258</b>	<b>8 236 153</b>	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
2 610				1 276 043			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007 se déclinent de la manière suivante :

- organismes de développement pour 3,83 M€,
- établissements du privé pour 1,53 M€,
- établissements du public pour 0,541 M€,
- solde des CPER 2000-2006 pour 2,315 M€,
- financement des projets ACTA et ACTIA engagés en 2006 pour 1,5 M€.

Sur les trois premiers items, la dépense correspond à des CP sur engagements pluriannuels et à un apurement des reports de charges identifiés sur ces dispositifs.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		156 657 779	73 804 020	<b>230 461 799</b>	144 288 470	76 564 216	<b>220 852 686</b>
Crédits de paiement		156 657 779	75 408 213	<b>232 065 992</b>	144 288 470	77 361 080	<b>221 649 550</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		30 000		
Subventions pour charges de service public	44 652 345	44 005 656	46 250 749	48 612 060

La somme de 30 000 € en AE apparaissant dans les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel est due à une erreur d'imputation. Elle aurait dû être imputée sur les dépenses d'intervention – transfert aux ménages.

De même, 2 223 537 € en AE et 14 997 € en CP ont été par erreur imputés sur les dépenses d'intervention - transferts aux autres collectivités au lieu des subventions pour charges de service public.

Les dépenses sont justifiées ci-dessous en intégrant ces corrections d'imputation.

La différence entre la LFI 2007 et la consommation (+ 1,58 M€ en AE et + 2,38 M€ en CP) s'explique principalement par :

- des reports de crédits de 2006 sur 2007 : + 1,35 M€ en AE et + 1,86 M€ en CP,
- des redéploiements à partir de l'action 02 : + 0,3 M€ en CP
- des mouvements de fongibilité asymétrique : + 1,49 M€ en AE=CP
- l'annulation par décret d'avance de la réserve de précaution : – 1,32 M€ en AE et – 1,36 M€ en CP

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : AE : 46 229 193 € CP : 48 627 057 €

**Cas pensions :** AE : 928 108 € CP : 928 108 €

La cotisation au CAS pensions correspondant aux emplois gagés de l'enseignement supérieur a été dotée en cours de gestion 2007 par fongibilité asymétrique au sein de l'action 01.

**Fonctionnement des établissements :** AE : 21 489 246 € CP : 21 489 246 €

Le MAP a élaboré un système de calcul et de répartition des dotations de fonctionnement finançant la formation initiale et continue diplômante. Le CERES (Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur) repose sur des critères objectifs et quantitatifs.

Les paramètres intervenant dans le calcul sont :

- 7 787 étudiants pris en compte dans le calcul (correspondant à environ 9 000 étudiants accueillis en établissements),
- 326 870 heures de formation nécessaires,
- 202 896 heures assurées par les enseignants-chercheurs et enseignants des établissements publics,

- 561 948 m<sup>2</sup> de bâtiments d'enseignement et de recherche, dont près d'un quart (127 617 m<sup>2</sup>) est consacré à la recherche.

L'objectif fixé en LFI 2007 (21 M€ en en AE=CP) a été légèrement dépassé suite aux mouvements de gestion ci-dessus décrits.

**Moyens de la contractualisation avec l'État : AE : 13 281 244 € CP : 13 373 073 €**

A la différence de la subvention de fonctionnement de base qui s'appuie sur des critères identiques pour tous les établissements, les paramètres pris en compte dans la contractualisation sont propres à chaque contrat et aux actions retenues avec les établissements.

Les actions le plus souvent retenues relèvent de la pédagogie, la vie étudiante, la formation continue, l'international, la politique scientifique ou la prise en compte de missions spécifiques confiées à certains établissements (Potager du Roi à l'ENSP, missions d'appui au système éducatif...).

Les reports 2006 à hauteur de 0,780 K€, complétés par 0,975 K€ de crédits redéployés entre sous-actions, ont permis de soutenir activement le regroupement des écoles entrepris dans le cadre de la restructuration de l'enseignement supérieur agricole.

91 829 € en CP ont été dépensés en plus par rapport aux AE et ont ainsi permis de payer un dossier engagé en 2006 qui n'avait pu être honoré en fin de gestion.

L'objectif fixé en LFI a été respecté.

**Pôles et structures : AE : 664 371 € CP : 664 371 €**

Certaines structures de gestion de pôles agronomiques ou vétérinaires bénéficient d'un financement pour développer la structuration des pôles de compétence. Leur mise en place sous forme de GIS (groupement d'intérêt scientifique) soutient la définition des thématiques emblématiques communes aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche présents sur un même territoire.

**Gestion des étudiants : AE : 864 987€ CP : 864 987 €**

Pour ce qui est des concours, l'objectif a été revu à la baisse avec 7 787 étudiants réellement pris en compte au lieu des 8 750 prévus lors de la construction du PLF sans pénaliser pour autant les établissements. Les établissements organisateurs des concours étudiants reçoivent une subvention qui s'établit à 80 € par étudiant, soit 622 960 € en 2007.

Les bourses sur critères universitaires sont attribuées en priorité aux étudiants de 3ème cycle sur la base d'un montant moyen de 250 € par étudiant. 241 947 € y ont été consacrés en 2007 pour 968 bénéficiaires.

L'objectif fixé en LFI 2007 (0,375 M€ pour 1 500 bénéficiaires) n'a pas été totalement respecté.

Il semble, au vu des premiers éléments disponibles de la gestion 2008 que ce « tassement » des effectifs éligibles ne se poursuive pas.

**Gestion des élèves fonctionnaires : AE : 277 589 € CP : 277 589 €**

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (ENGREF, ENGEES, ENITA et ENFA) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité.

**Missions spécifiques des établissements : AE : 198 648 € CP : 198 648 €**

Les concours de recrutement des personnels des établissements et la formation continue des enseignants chercheurs font l'objet d'un financement spécifique. Ces missions sont intégrées progressivement dans les contrats conclus entre l'Etat et ses opérateurs.

L'objectif fixé en LFI 2007 (0,351 M€ en en AE=CP) n'a pas été atteint, compte tenu de l'ouverture plus faible que prévue des concours d'enseignants chercheurs en 2007, situation qui sera rétablie en 2008.

**Investissements hors CPER : AE : 6 210 000 € CP : 7 241 832 €**

Les crédits de paiement permettent avant tout le financement de travaux de sécurité (notamment à la suite de l'intervention des commissions de sécurité) et de maintenance des bâtiments.

En 2007, 19 opérations ont été engagées pour un montant total 6,2 M€ en AE et 17 opérations ont été financées pour un montant de 7,2 M€ en CP.

L'objectif fixé en PLF 2007 (5,6 M€ en AE et 5,8 M€ en CP) a été dépassé. En effet, bien que le nombre d'opérations réalisées soit inférieur aux prévisions (21), les montants mobilisés pour chaque opération ont été plus importants, permettant ainsi de rattraper le retard pris dans les travaux.

#### Investissements CPER :

**AE : 2 315 000€**

**CP : 3 589 203 €**

Les opérations financées dans le cadre des CPER portent principalement sur la rénovation ou la construction de bâtiments. Le nombre d'opérations engagées s'élève à 4 en 2007 pour 2,3 M€ d'AE (il devrait être de 9 en 2008 pour un montant de 3 M€).

En ce qui concerne les crédits de paiement, 2,3 M€ ont été consacrés en 2007 pour financer une vingtaine d'opérations liées au précédent CPER 2000-2006 et lancer les premières tranches de financement pour la mise en place des CPER 2007-2013 (notamment les plates-formes de recherche animales pré cliniques, le secteur de manipulation sécurisée », les travaux de restructuration).

Pour 2008, les crédits seront utilisés pour financer les tranches successives des opérations en cours et lancer des nouveaux projets en liaison directe avec les pôles de compétitivité : « Pôles d'enseignement et de recherche sur végétal », « extension des laboratoires », « Cap Agro Innovation »...

L'objectif fixé en LFI 2007 (3,0 M€ en AE et 4,4 M€ en CP) n'a pas été atteint, compte tenu du nombre d'opérations finalement retenues en 2007 (4 au lieu de 14 prévues). En contrepartie, le montant consacré à chaque opération a ainsi pu être plus conséquent.

#### — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	7 449 462	7 128 000	7 450 941	7 128 000
Transferts aux autres collectivités	21 702 213	25 400 560	21 706 523	21 621 020

30 000 € en AE ont été exécutés dans la catégorie "dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel" de manière erronée. Ils auraient dû être imputés sur les dépenses d'intervention – transfert aux autres collectivités.

De même, dans le tableau ci-dessus, 2 223 537 € en AE et 14 997 € en CP ont été par erreur imputés sur les dépenses d'intervention - transferts aux autres collectivités au lieu des dépenses pour charges de service public.

Les dépenses sont justifiées ci-dessous en intégrant ces corrections d'imputation.

La différence entre la LFI 2007 et la consommation (+ 1,2 M€ en AE et - 0,3 M€ en CP) s'explique principalement par :

- des reports de crédits de 2006 : + 0,45 M€ en AE et CP ;
- des annulations par décret d'avance : -0,27 M€ en AE et - 0,31 M€ en CP ;
- des mouvements de fongibilité asymétrique : + 0,03 M€ en AE=CP
- des redéploiements depuis l'action 02 : + 2,0 M€ en AE et + 0,5 M€ en CP ;
- l'absence de dégel de la réserve de précaution résiduelle : - 1 M€ en AE et en CP.

#### TRANSFERTS AUX MENAGES

**AE : 7 128 000 €**

**CP : 7 128 000 €**

#### Aides aux étudiants :

**AE : 7 128 000 € CP : 7 128 000 €**

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de **2 catégories de bourses** :

- **Les bourses sur critères sociaux (BCS)** ont été attribuées à plus de **2 643 étudiants**, dont 572 bénéficient seulement de l'exonération des droits de scolarité (échelon 0) et 2 071 se répartissent entre les 5 échelons de bourse. Les étudiants boursiers se situent majoritairement à l'échelon le plus élevé (échelon 5), soit 638 d'entre eux en 2006-2007. **Sur la base d'un taux moyen de 2 408 €, les BCS ont représenté une dépense de 6 365 000 €**

Le montant moyen des bourses a été inférieur aux prévisions (2 680 €) mais le nombre de bénéficiaires a été supérieur (2 500 étudiants prévus).

L'écart entre l'exécution 2007 et la LFI (6,7 M€) s'explique par l'annulation d'une partie des crédits par décret d'avance et l'absence de dégel de la réserve de précaution imputée sur cette ligne.

- **Les bourses de coopération internationale (BCI)** ont été octroyées à **1 907 étudiants**, soit près du quart des inscrits en formation initiale (en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste). **Le montant unitaire de la bourse à l'étranger étant fixé à 400 €, ce sont donc 763 000 € qui ont été consacrés aux BCI.**

L'objectif fixé en LFI 2007 (0,8 M€ en AE=CP) n'a pas été atteint dans la mesure où le nombre d'étudiants bénéficiaires s'est avéré inférieur aux prévisions (environ 2 000), pour un montant unitaire identique.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES AE : 23 207 023 € CP : 21 606 023 €

**Enseignement supérieur privé : AE : 23 207 023 € CP : 21 606 023 €**

Le financement des établissements d'enseignement supérieur agricole privé sous contrat avec l'État est défini par le décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. Ce dernier prend en compte les paramètres suivants dans le calcul de la subvention :

- obligations annuelles horaires des enseignants [192 heures en 2007],
- volume horaire nécessaire à l'enseignement,
- effectifs des TD et TP,
- coût théorique d'un enseignant [Indice majoré 716 \* 1,55 \* valeur du point = 60 346 €].

**3 110 étudiants ont été pris en compte**, pour un volume horaire corrigé de **65 584 heures** qui entraîne la prise en charge financière de **355 enseignants**. Compte tenu du coût moyen d'un enseignant, la subvention a été répartie entre les 7 écoles pour un montant de **21 406 023 € en AE = CP**.

Par ailleurs, 215 000 € en AE et 200 000 € en CP ont été consacrés au financement des équipements scientifiques dans le cadre du développement de l'activité « recherche » prévu dans les contrats. 7 opérations ont été ouvertes en AE et 6 ont été financées au titre d'opérations antérieures.

Il est à noter que la dépense 2007 intègre 0,250 M€ versé à l'Institut Polytechnique Lassale Beauvais pour le soutien de la filière « Agro-Santé ».

## ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	2 277 253	39 661 163	<b>41 938 416</b>	3 356 084	37 237 641	<b>40 593 725</b>
Crédits de paiement	2 277 253	41 501 970	<b>43 779 223</b>	3 356 084	39 964 624	<b>43 320 708</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		12 996		90 996
Subventions pour charges de service public	32 403 996	27 797 082	32 698 534	27 797 082

Les dépenses imputées en dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel l'ont été par erreur et auraient dû être imputées sur les subventions pour charges de service public.

De plus, 1 077 000 € en AE et 1 155 000 € en CP exécutés dans la catégorie "subventions pour charges de service public" auraient dû l'être dans la catégorie des dépenses d'intervention.

Par ailleurs, une partie des crédits exécutés sur les dépenses d'intervention (4 386 351 € en AE et 6 392 915 € en CP) auraient dû l'être au niveau des subventions pour charges de service public.

Les dépenses sont justifiées ci-dessous en intégrant ces corrections d'imputation.

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS** AE : 31 119 429 € CP : 33 125 993 €

**CEMAGREF** AE : 22 180 400 € CP : 22 180 400 €

Les moyens alloués en 2007 ont servi au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du MAP et au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement techniques et supérieurs agricoles :

- Rémunérations de personnel technique et administratif et personnels mis à disposition (A)
- Subvention pour soutien de base aux activités de recherche et d'appui aux politiques publiques (B).

**A. Mesures d'emplois** 20 538 400 €

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le CEMAGREF et l'État, signé le 10 février 2005, ainsi que la décision de transférer sur le budget de l'établissement des MAD par le MAP.

En 2007, 278 ETPT ont été financés par le programme 142 :

- 184 ETPT d'ingénieurs des corps du MAP ;
- 35 ETPT d'agents de catégorie B et C des corps du MAP ;
- 59 ETPT d'agents des corps du CEMAGREF.

**B. Financement du fonctionnement et des activités scientifiques et techniques** 1 642 000 € en AE=CP

### 1) Fonctionnement

La subvention 2007 a assuré le financement des actions de formation continue et d'action sociale des emplois transférés par le MAP (0,51 M€ AE = CP).

**2) Activités scientifiques et techniques sur projet** pour 1,132 M€ (AE = CP).

L'objectif fixé en LFI 2007 (22,18 M€ en AE et CP) a été respecté.

**INRA** AE : 2 942 960 € CP : 2 942 960 €

Les crédits 2007 ont couvert la rémunération d'un effectif de 40,7 ETPT qui assurent pour le compte du MAP des missions régaliennes déléguées à l'institut, pour un montant de 2,148 M€. Le reste de la subvention a été affecté à des dépenses de fonctionnement.

L'objectif fixé en LFI 2007 (2,661 M€ en AE et CP) a été dépassé suite à un redéploiement de crédits au sein de l'action.

**ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT** AE : 5 996 069 € CP : 8 002 633 € (dont 4 386 351 € d'AE et 6 392 915 € de CP d'investissement)

### 1. Subvention pour charges de service public (ACTA et ACTIA)

La subvention 2007 (1,432 M€ en AE et CP) a permis à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agro-alimentaires).

### 2. Qualification des instituts (ACTIA)

En 2007, 17 centres et instituts techniques agro-alimentaires ont été qualifiés ce qui leur a ouvert droit à une subvention (1,5 M€), calibrée en fonction du nombre d'ETP que ces instituts et centres techniques consacrent à leur mission d'interface.

### 3. Dispositif Unités mixtes technologiques (UMT) et Réseaux mixtes thématiques (RMT).

En 2007, 1 RMT et 1 UMT ACTIA ont été labellisés. 10 UMT ACTIA labellisées en 2006 ont reçu une subvention, de même que 4 UMT ACTA labellisées en 2007 et 6 UMT ACTA labellisées en 2006.

Le montant total alloué au titre de 2007 s'élève par conséquent à 2,090 M€ en AE et 2,181 M€ en CP.

723 960 € d'AE et 1 508 276 € de CP ont permis de payer en 2007 les soldes de financement accordés dans le cadre d'appels à projets de recherche antérieurs lancés par l'ACTA et l'ACTIA.

### 4. Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA)

Afin de ne pas creuser l'écart entre les crédits engagés sur la convention OSEO et les besoins en crédits de paiement (1,132 M€), il a été décidé de ne pas engager en 2007 de crédits supplémentaires dans le cadre de la convention MAP-OSEO.

1 132 738 € de CP ont été dépensés et les 1 132 738 € disponibles en AE ont été redéployées sur l'action 01 du programme 142.

Pour 2008, une convention annuelle sera signée avec OSEO, dont les financements seront versés dans l'année: cette procédure permettra de rétablir l'équilibre entre les AE et les CP.

L'objectif fixé en LFI 2007 (3,458 M€) n'a donc pas été atteint ni en AE ni en CP.

### 5. AGRICE

L'année 2007 a été la dernière année d'exercice du GIS AGRICE dont les activités sont dorénavant reprises par l'ANR et par l'ADEME.

Les crédits versés en 2007 à AGRICE (250 000 € en AE et CP) ont permis la poursuite de quatre projets déjà soutenus en 2006, traitant des sujets suivants: agromatériaux fibreux à base de chanvre, biopolymères biodégradables pour une utilisation en construction et en plasturgie, oxydation directe de l'éthanol en acétal, valorisation de la glycérine verte pour la production d'un monomère.

L'objectif fixé en LFI 2007 (0,550 M€ en AE et 0,195 M€ en CP) n'a pas été atteint en AE mais dépassé en CP suite en particulier à la volonté de poursuivre et d'achever les projets amorcés en 2006 avant de débiter une nouvelle campagne sous l'égide de l'ANR et de l'ADEME.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		1 287 516		1 182 288
Transferts aux autres collectivités	7 257 167	8 140 047	8 803 436	10 894 258

Les dépenses imputées sur les transferts aux entreprises auraient dues être imputées sur les dépenses de transferts aux autres collectivités.

Par ailleurs, une partie des crédits imputés sur les dépenses d'intervention (4 386 351 € en AE et 6 392 915 € en CP) auraient dû l'être au niveau des subventions pour charges de service public (cf supra). De même, 1 077 000 € en AE et 1 155 000 € en CP exécutés en tant que subvention pour charges de service public auraient dû l'être en tant que crédits d'intervention.

Les dépenses sont justifiées ci-dessous en intégrant ces corrections d'imputation.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES	AE : 6 118 212 €	CP : 6 838 631 €
<b>Formation par la recherche</b>	<b>AE : 5 345 527 €</b>	<b>CP : 5 375 527 €</b>

Les moyens qui ont été alloués en 2007 se répartissent en des dotations de soutien à des unités qualifiées, des financements de projets de recherche et de développement sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres et des bourses de thèse et de « post-doc ».

**Les actions de recherche concernent :**

1) les **soutiens de programme aux unités de recherche** de l'enseignement supérieur agricole sont attribués à chaque équipe en fonction du nombre de cadres scientifiques ; le nombre total de cadres scientifiques s'élevant à près de 780 (établissements publics et privés) avec un montant moyen de 3 500 € en 2007, soit 2,73 M€.

Il convient de noter qu'une « avance » au titre de la subvention 2008 a pu être versée à certains établissements (1,3 M€ en AE=CP) afin de financer de manière anticipée des travaux prévus en 2008.

2) le **financement de la part recherche des contrats quadriennaux** d'établissement (bourses de thèses, équipement scientifique, aide au développement de l'encadrement doctoral) pour 1,3 M€ en AE et 1,246 M€ en CP ;

3) le **financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses** en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires, notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013, pour 0,1 M€ (AE=CP).

L'objectif fixé en LFI 2007 (4,756 M€ en AE et 4,911 M€ en CP) a été dépassé pour les raisons suivantes :

- un financement moins important que prévu pour les unités de recherche (780 cadres réellement pris en compte au lieu des 790 prévus, montant moyen réel des 3 500 € au lieu des 4 150 € prévus) ;
- mais un financement des contrats quadriennaux supérieur à la prévision (1,3 M€ au lieu de 0,925 M€) ;
- et enfin, le respect des objectifs en matière d'équipements scientifiques.

**Recherche appliquée au domaine agroalimentaire      AE : 258 927 €      CP : 1 283 070 €**

Les actions financées en 2007 dans le cadre d'appels à projets ont permis de développer des partenariats solides entre la recherche publique et la recherche privée et de renforcer le maillage du territoire national par des acteurs locaux de recherche et développement.

L'objectif fixé en LFI 2007 (2 M€ en AE et 3,4 M€ en CP) a été revu à la baisse : moindre ouverture en AE et mobilisation des CP afin d'honorer des actions engagées avant 2007. Les AE ainsi « dégagées » ont abondé l'action 01. La recherche n'en a pas pour autant été pénalisée et maintenue à un niveau satisfaisant conformément aux attentes ministérielles.

**Recherche appliquée à la sélection végétale    AE : 513 758 €    CP : 180 034 €**

Les AE utilisées en 2007 ont permis de signer 10 nouvelles conventions de recherche autour du thème de "l'interaction génotype - milieu - itinéraire technique". Une meilleure compréhension de ces interactions doit permettre d'enrichir les réflexions et les actions sur le développement d'une agriculture durable, notamment par des orientations du progrès variétal.

Les CP utilisés en 2007 ont permis le financement de 11 programmes de recherche dont 6 programmes terminés et 5 programmes en cours, initiés en 2005.

Les espèces végétales concernées sont diversifiées : grandes cultures (colza, blé), potagères (courgette, tomate, pomme de terre, choux), fruitières (abricot, pommier), forestières (mélèze). La plupart de ces programmes concernait les résistances aux pathogènes, en vue d'une moindre utilisation de produits phytosanitaires.

Concernant le faible niveau de CP consommés en 2007, les premiers acomptes des conventions 2006 n'ont pas pu être mis en paiement sur l'exercice budgétaire 2007. En effet, les conventions 2006 avaient été notifiées tardivement (fin décembre 2006) et les premiers justificatifs sont parvenus au ministère fin 2007, après la clôture de la gestion.

L'objectif fixé en LFI 2007 (0,550 M€ en AE = CP) n'a donc pas été atteint en CP.

Globalement au niveau de l'action 2, tous titres confondus, l'écart de - 2,4 M€ en AE et - 1 M€ en CP entre la LFI et l'exécution retracée ci-dessus est principalement dû :

- aux reports de crédits : + 0,2 M€ en AE et CP ;
- aux annulations par décrets d'avance : - 0,61 M€ en AE, - 0,70 M€ en CP.
- aux mouvements de fongibilité asymétrique : + 0,03 M€ en AE=CP
- au redéploiement de crédits vers l'action 1 : - 2 M€ en AE et - 0,5 M€ en CP.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	59 185 810	59 667 158	77 056 341	78 949 283	71 802 738	76 409 142
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	17 520 000	19 770 000	17 030 085	17 475 159	23 980 526	22 311 018
<b>Totaux</b>	<b>76 705 810</b>	<b>79 437 158</b>	<b>94 086 426</b>	<b>96 424 442</b>	<b>95 783 264</b>	<b>98 720 160</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	2 616	2 670	2 561
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	2 616	2 670	2 561
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	889	868	978

## Précisions méthodologiques :

La différence entre les prévisions et les réalisations sont expliquées pour chacun des opérateurs ci-après.

## EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 614	850			2 668	829			2 561	941		
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	2	39			2	39			0	37		
<b>Totaux</b>	<b>2 616</b>	<b>889</b>			<b>2 670</b>	<b>868</b>			<b>2 561</b>	<b>978</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'écart entre la prévision et l'exécution, s'agissant des emplois rémunérés par les opérateurs hors plafond du ministère, s'explique par la part plus importante du financement du CAS DAR qui n'avait pas été prise en compte dans les prévisions 2007 et par les transferts réalisés entre l'action 02 et 01, qui ont bénéficié en quasi totalité aux établissements du supérieur public.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

### ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

#### Présentation des écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

Sont regroupés 15 établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

- le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (MONTPELLIER SUP AGRO), institué par le décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006, issu du regroupement de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier (ENSAM) et du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC,
- l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFAT), instituée par le décret du 26 mars 1964,
- l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD), instituée par le décret n°93-739 du 29 mars 1993,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), instituée par le décret n°73-1038 du 9 novembre 1973,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB), instituée par le décret n°63-637 du 28 juin 1963,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF), instituée par le décret n°84-882 du 4 octobre 1984,
- l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), instituée par le décret n°66-260 du 25 avril 1966 (créant l'ENITRTS, dénomination changée en ENGEES par l'arrêté du 23 novembre 1992),
- l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP), instituée par le décret n°94-1225 du 30 décembre 1994 modifié par le décret n°2001-335 du 10 avril 2001,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN), instituée par le décret du 4 juillet 1979,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), instituée par ordonnance royale du 6 juillet 1825 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Institut national de l'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS), institué par décret n°2004-50 du 13 juillet 2004 modifié,
- l'Institut National d'Horticulture (INH), institué par décret n°97-1235 du 26 décembre 1997 modifié,
- l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AGRO PARIS TECH), institué par le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006, issu du regroupement de l'Institut national agronomique Paris-Grignon (INA-PG), de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts (ENGREF) et de l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires (ENSIA).

Ces établissements peuvent être classés en 4 grandes catégories :

- les écoles d'ingénieurs,
- les écoles vétérinaires,
- l'école de paysagistes,
- les écoles de formation de fonctionnaires.

Ils sont tous constitués sous la forme d'établissement public administratif (EPA) à l'exception de l'ENESAD qui est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

Placés sous la tutelle MAP, ils forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de

l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

#### **Domaine d'intervention :**

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

#### **Missions :**

Au titre de leur mission, ces établissements publics :

- dispensent les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participent à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- conduisent des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuent à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participent à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourent à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

#### **Évolution en 2007 :**

La précédente configuration a évolué pour deux raisons :

1) le MAP a fait le choix d'adosser progressivement les centres d'appui à l'enseignement technique agricole – qui relèvent du programme 143 – aux établissements d'enseignement supérieur. Deux des quatre établissements publics nationaux ont été intégrés dans des établissements de l'enseignement public agricole :

- le Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture de Beg-Meil (CEMPAMA) intégré à l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS) ;
- le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac (CEP) au centre international d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro).

2) des regroupements d'établissements s'opèrent dans le contexte de la mise en place des pôles de compétences ;

- l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech), issu du regroupement de l'INA-PG, de l'ENGREF et de l'ENSIA de Massy,
- le centre international d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro), à partir de l'ENSAM, du CNEARC, du CEP de Florac et de la Section des industries agroalimentaires des régions chaudes (SIARC) qui est un département de l'ENSIA de Massy spécialisé dans ce domaine et situé à Montpellier.

Ces deux derniers établissements ont la particularité d'avoir pris le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et, plus précisément, de « grand établissement ».

#### **AXES POLITIQUES DES ÉTABLISSEMENTS :**

Le MAP a défini les quatre axes suivants pour la politique que les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole mettront en œuvre :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle avec l'État.

## Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Enseignement supérieur</b>	<b>50 024</b>	<b>50 505</b>	<b>52 102</b>	<b>53 702</b>	<b>53 382</b>	<b>55 780</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	42 508	42 989	44 652	46 251	46 229	48 627
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	0	0	0	0	0	0
Transferts (titre 6)	7 516	7 516	7 449	7 451	7 153	7 153
<b>Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie</b>	<b>4 296</b>	<b>4 296</b>	<b>4 724</b>	<b>4 725</b>	<b>5 105</b>	<b>5 105</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	0	0	0	0	0	0
Transferts (titre 6)	4 296	4 296	4 724	4 725	5 105	5 105
<b>Programme 143 : Enseignement technique agricole</b>	<b>1 435</b>	<b>1 435</b>	<b>1 014</b>	<b>1 009</b>	<b>2 048</b>	<b>2 048</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	0	0	0	0	0	0
Transferts (titre 6)	1 435	1 435	1 014	1 009	2 048	2 048
<b>Totaux</b>	<b>55 755</b>	<b>56 236</b>	<b>57 840</b>	<b>59 436</b>	<b>60 534</b>	<b>62 932</b>

## Précisions méthodologiques :

L'analyse du tableau indique que :

- pour ce qui est des charges de service public, l'exécution est plus importante que les crédits prévus en LFI et ce, consécutivement aux mouvements qui l'ont affectée et qui sont décrits en détail dans la partie dédiée au programme (pour mémoire ; reports de crédits, mouvements de gestion entre actions du programme) ;

- pour ce qui est des transferts (programme 143 action 01 et programme 142 action 02), l'exécution est très proche de la prévision (- 0,3 M€) due essentiellement à l'absence de dégel de la réserve de précaution.

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
46 555	16 540	1 960	93 600	<b>158 655</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
48 627	12 100	6 530	92 790	<b>160 047</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
40 160	100 170	0	51 190	<b>191 520</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
37 730	93 690	0	46 920	<b>181 340</b>

## Commentaires techniques :

L'analyse des données fait apparaître :

- une allocation de subventions pour charges de service public supérieure aux prévisions, l'écart s'expliquant en partie par les mouvements de gestion décrits dans la partie JPÉ;

- une estimation des ressources fiscales notablement sous-estimée par rapport à la réalité de l'exécution et une prévision des ressources propres très satisfaisante en comparaison de l'exercice réel ; ces deux dernières ressources étant très liées à l'activité économique plus globale.

En ce qui concerne les dépenses, l'écart entre l'exécution et la prévision s'explique notamment par l'impact de la réserve de précaution.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	<b>850</b>	<b>829</b>	<b>978</b>
<i>dont titulaires</i>	96	96	96
<i>dont contractuels</i>	754	733	882
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	<b>2 614</b>	<b>2 668</b>	<b>2 561</b>
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	2 614	2 668	2 561
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

## Commentaires techniques :

Il est à noter que les prévisions pour 2007 ont été rendues plus aléatoires pour plusieurs raisons :

- les restructurations/regroupements entamés en 2006 et poursuivis en 2007 (AGROCAMPUS, Agro Paris Tech) ainsi que le transfert des EPN depuis le 143 (CEMPAMA, CEP) ;
- les mouvements de personnels importants connus pas les écoles vétérinaires.

En revanche, les chiffres de la réalisation 2007 sont mieux reportés et montrent :

- une stabilité du plafond d'emplois des titulaires rémunérés par le programme de rattachement ;
- une progression par rapport à 2006 due en totalité à un recours plus important aux agents contractuels afin de remplir les missions qui leur sont confiées par l'état (en particulier dans le domaine de la recherche appliquée).

Les premiers éléments disponibles pour 2008 et 2009 semblent indiquer une stabilisation des effectifs, les opérateurs concernés ayant atteint les seuils nécessaires à leur activité.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La subvention 2007 a permis aux établissements d'enseignement supérieur publics d'assurer leurs missions d'enseignement et de recherche. Les modalités d'attribution et de répartition de cette subvention sont précisées dans le PAP 2007.

Par ailleurs, l'état verse aux opérateurs :

- des subventions spécifiques destinées notamment à prendre en charge la formation initiale des agents, l'aide sociale aux étudiants, une participation à l'organisation des concours,
- des subventions d'investissement destinées principalement aux travaux de sécurité et de maintenance des bâtiments (compte tenu des besoins en la matière) et aux rénovations et constructions.

**1. Formation :**

Effectifs formés par les opérateurs en 2007

Type formation	Effectifs
Vétérinaires	2 207
Ingénieurs (1)	6 035
<b>TOTAL</b>	<b>8 242</b>

(1) Dont 214 "paysagistes"

NB : Le **nombre total d'étudiants formés en 2007 est de 13 304**, en prenant en compte les effectifs formés par les établissements privés du supérieur qui ne sont pas opérateurs de l'état.

**2. Recherche :**

Thématiques de recherche 2007	Nombre d'enseignants chercheurs participant
Mathématiques appliquée biométrie	29
Biologie végétale	64
Eau	13
Ecologie et biodiversité	52
Didactique	20
Génétique animale	17
Agronomie : systèmes de cultures	85
Economie et gestion	79
Sciences biomédicales	86
Santé animale, santé publique (vétérinaire)	68
Nutrition (alimentation et santé)	29
Agro alimentaire (Procédés et qualité)	139
Territoires	44
<b>TOTAL</b>	<b>725</b>

Un effort particulier a pu être mené en 2007 grâce aux reports de crédits et au transfert intervenu entre l'action 02 et 01, ainsi que cela est précisé dans la partie du RAP consacrée à l'exécution du programme 142.

Enfin, il convient de rappeler que le Centre national de promotion rurale de Clermont-Ferrand (CNPR), opérateur du programme 143, est transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sur le programme 142, dans le cadre de la constitution du « pôle dijonnais » sous l'égide de l'ENESAD.

## ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

L'ACTA et l'ACTIA, associations loi 1901, sont les structures de coordination des réseaux d'instituts et de centres techniques, agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique d'amont et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le MAP souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies » du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Cette action permet la mise en œuvre d'opérations qui viennent en appui aux politiques publiques du MAP (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques) et vise à renforcer les interactions et

les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Le Conseil d'administration de l'ACTA comprend un contrôleur d'Etat (MEIE) et un commissaire du Gouvernement (MAP). Les ministères chargés de l'agriculture, de la recherche et de l'environnement sont représentés dans le comité d'orientation scientifique et technique qui définit, dans le cadre du plan d'orientation scientifique et technique quinquennal, les thèmes et orientations prioritaires.

La représentation des pouvoirs publics au conseil d'administration de l'ACTIA est assurée par le contrôleur financier et par les ministères de l'agriculture et de la recherche. Ces ministères sont également représentés au sein du conseil scientifique et technique qui définit le plan d'orientation scientifique et technique quinquennal.

Le MAP souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02</b> : Recherche, développement et transfert de technologie	<b>5 064</b>	<b>7 314</b>	<b>7 581</b>	<b>8 024</b>	<b>7 699</b>	<b>6 897</b>
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 564	1 564	1 400	1 400	1 432	1 432
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	0	0	0	0	0	0
Transferts (titre 6)	3 500	5 750	6 181	6 624	6 267	5 465
<b>Programme 775</b> : Développement agricole et rural pluriannuel	<b>2 138</b>	<b>2 039</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>4 905</b>	<b>3 235</b>
Transferts (titre 6)	2 138	2 039	2 000	2 000	4 905	3 235
<b>Totaux</b>	<b>7 202</b>	<b>9 353</b>	<b>9 581</b>	<b>10 024</b>	<b>12 604</b>	<b>10 132</b>

### Précisions méthodologiques :

Le tableau ci-dessous détaille les crédits alloués aux opérateurs de l'action 02 par le programme 775

#### ENGAGEMENTS AE ET CP ACTA EN 2007

	AE	CP
Programme développement agricole 2007	2 007 500,00	1 706 375,00
Actions d'accompagnement 2007	1 650 000,00	435 000,00
Programme développement agricole 2006 (solde)		226 012,00
Actions d'accompagnement 2006		115 000,00
AAP* 2004		77 506,60
AAP 2005		176 348,00
AAP 2006	622 327,00	248 930,80
AAP 2007	624 755,00	249 902,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 904 582,00</b>	<b>3 235 074,40</b>

\* AAP : appels à projets

Il convient de préciser que :

- les montants plus élevés que prévus (+ 2,905 M€ en AE et + 1,235 M€ en CP) sont la résultante de l'augmentation des recettes plus importante que prévue en PLF (cf RAP 2007 du CAS DAR) ;
- ces montants ont permis en particulier de solder des opérations 2006 plus rapidement qu'initialement envisagé et d'augmenter la part dévolue aux AAP 2007.

## Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 OPÉRATEURS

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 400	230	0	3 862	5 492

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 432	0	0	2 550	3 982

## Commentaires techniques :

Si les prévisions de subventions pour charges de service public ont été bien ciblées, les prévisions en matière de ressources propres ont été surestimées : elles ont été nulles pour l'ACTIA alors que, pour l'ACTA, l'exécution (2,55 M€) est conforme à la prévision.

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>2 601</b>	<b>2 410</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>5 131</b>

## Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>2 840</b>	<b>2 090</b>	<b>3 560</b>	<b>140</b>	<b>8 630</b>

## Commentaires techniques :

La différence entre les dépenses et les ressources de l'opérateur ACTA s'explique par le montant des transferts (identifiés en « intervention ») que l'opérateur reverse aux membres de son réseau. Il s'agit de reversements correspondant à des crédits Mission DAR et à des crédits MIREs.

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas uniquement affectées au fonctionnement proprement dit de l'ACTIA. Le coût de ce fonctionnement représente environ 160 K€/an. Le reste permet de soutenir des actions ciblées pour les membres du Réseau Actia au soutien à la mobilité des chercheurs, à des actions "Réseaux" ou groupes de travail sur des thématiques d'intérêt général (produits biologiques transformés, biologie moléculaire, sécurité microbiologique des aliments, performance industrielle, emballage, centres interface/ITAL...), ainsi que des actions de soutien aux Réseaux Mixtes Technologiques, à l'édition de guides pratiques et à la promotion institutionnelle, à des actions au niveau de l'espace européen de la recherche.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	39	39	37
<i>dont titulaires</i>	0	0	0
<i>dont contractuels</i>	39	39	37
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	2	2	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	2	2	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

## Commentaires techniques :

L'exécution démontre une maîtrise des effectifs et, en particulier des contractuels qui constituent l'essentiel de ces effectifs avec une baisse de 2 ETPT.

---

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

---

La subvention 2007 a permis à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agro-alimentaires).

En **2007**, **17 centres** et instituts techniques agro-alimentaires ont été qualifiés ce qui leur a ouvert droit à une subvention calibrée sur le nombre d'ETP que ces instituts et centres techniques consacrent à leur mission d'interface.

En **2007**, **1 RMT** et **1 UMT ACTIA** ont été **labellisés**. **10 UMT ACTIA labellisées en 2006** ont reçu une subvention. De même, **4 UMT ACTA labellisées en 2007** et **6 UMT ACTA labellisées en 2006** ont bénéficié d'une subvention du programme 142.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

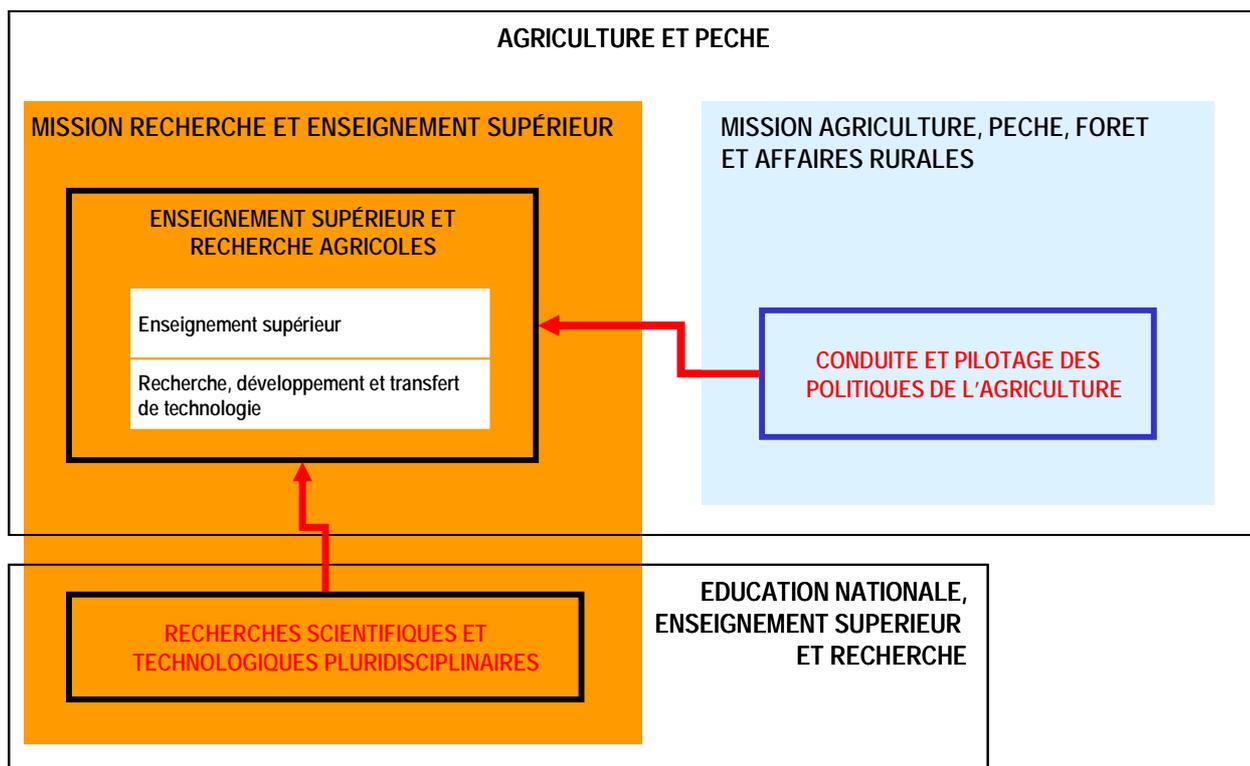
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Enseignement supérieur	232 065 992	232 065 992	239 569 579
Recherche, développement et transfert de technologie	43 779 223	43 779 223	45 698 945
<b>Total</b>	<b>275 845 215</b>	<b>275 845 215</b>	<b>285 268 524</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Enseignement supérieur	221 649 550	0	221 649 550	-10 416 442	+13 253 564
Recherche, développement et transfert de technologie	43 320 708	0	43 320 708	-458 515	+2 593 529
<b>Total</b>	<b>264 970 258</b>	<b>0</b>	<b>264 970 258</b>	<b>-10 874 957</b>	<b>+15 847 093</b>

Il n'y a pas de ventilation interne au sein du programme.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Enseignement supérieur	221 649 550	+5 254 627	226 904 177	-12 665 402	+10 538 102
Recherche, développement et transfert de technologie	43 320 708	+2 524 604	45 845 312	+146 367	-5 037 509
<b>Total</b>	<b>264 970 258</b>	<b>+7 779 231</b>	<b>272 749 489</b>	<b>-12 519 035</b>	<b>+5 500 593</b>

**Enseignement supérieur et recherche agricoles**

Programme n° 142 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-7 779 231</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-222 300
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-7 556 931

Les déversements externes sont les moyens mis à disposition du programme en provenance :

- du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » au titre des actions de soutien de l'ancien programme « Orientation et pilotage de la recherche » supprimé en loi de finances 2007.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les dépenses complètes exécutées sont inférieures à la prévision (- 12,5 M€). Cette baisse est due à celle de l'action « enseignement supérieur ».

Par rapport à 2006, les dépenses complètes progressent en revanche (+ 5,5 M€) : celles liées à l'enseignement supérieur augmentent tandis que celles affectées à la recherche, développement et transfert de technologie diminuent. Les dépenses complètes augmentent davantage que les dépenses directes du fait de déversements extérieurs moins élevés qu'en 2006. Ce sont les moyens en provenance du programme de soutien du ministère qui sont en repli, en particulier à destination de l'action de recherche, développement et transfert de technologie. En revanche, le programme bénéficie de moyens supplémentaires du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Enseignement supérieur	230 092 799	0	+6 337 275	236 430 074	+19 487 317
Recherche, développement et transfert de technologie	41 670 020	0	+2 733 302	44 403 322	-9 159 421
<b>Totaux</b>	<b>271 762 819</b>	<b>0</b>	<b>+9 070 577</b>	<b>280 833 396</b>	<b>+10 327 896</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-9 070 577</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-221 590
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-8 848 987

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'analyse en coûts complets a intégré, outre les charges ayant donné lieu à décaissement (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), les charges à payer, les dotations aux provisions, aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, les variations de stocks, inscrites dans les comptes de charges de la comptabilité générale, et suivis par mission, programme et action.

Les coûts complets s'élèvent à 280,6 M€, en progression de 10,1 M€ par rapport à 2006.